This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

34 k. 18 b. Bsmt 12.

3037789396

GIRART DE ROUSSILLON

LE PUY. — IMPRIMERIE DE MARCHESSOU FILS

GIRART
DE ROUSSILLON

CHANSON DE GESTE

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

PAUL MEYER

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES CHARTES

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

15, QUAI MALAQUAIS, 15

1884

THE TAYLOR INSTITUTION

A

FR. MISTRAL

AVANT-PROPOS

La traduction qui occupe la plus grande partie de ce gros volume n'est pas une œuvre improvisée. J'étais encore en première année à l'Ecole des Chartes, lorsque, *Girart de Roussillon* m'étant tombé entre les mains, je me mis à le lire et à essayer de le traduire. L'étrange beauté du poème m'attirait, la difficulté du texte, loin de me rebuter, ne faisait qu'exciter ma curiosité. Je comparais les deux éditions qui avaient été publiées à peu près simultanément en France et en Allemagne; je contrôlais sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale d'après lequel elles étaient faites, le travail des deux éditeurs. J'entrevoyais confusément une infinité de problèmes plus mystérieux les uns que les autres. Je projetais toute une série d'études sur la langue du poème, sur son histoire, sur les fabuleux récits qui s'y déroulent. Il ne me semblait pas, en vérité, qu'il fût trop tôt ni que je fusse trop peu préparé pour aborder aucune des nombreuses questions que je voyais se poser devant moi. Je n'étais pas encore sorti de l'Ecole lorsque j'achevai la première partie de mes *Etudes sur la chanson de Girart de Roussillon,* qui fut publiée dans la *Bibliothèque de l'E-*

cole des Chartes en 1860. Cette première partie ne fut point suivie d'une seconde. Je n'avais pas tardé, en effet, à mieux apprécier la difficulté de l'œuvre dans laquelle je m'étais inconsidérément engagé. Jusque là, je n'avais connu du meilleur des manuscrits de *Girart,* celui de la Bodléienne, à Oxford, que le morceau publié d'une façon si défectueuse dans le t. I des *Gedichte der Troubadours* de Mahn. En 1865 seulement j'eus occasion d'étudier directement à Oxford ce précieux manuscrit. Il me fut, dès lors, possible de me rendre compte de la valeur relative des diverses copies de *Girart,* et du caractère particulier de la langue dans laquelle ce poème est écrit. C'est vers ce temps que je commençai, ou plutôt que je recommençai, la traduction aujourd'hui terminée, l'interrompant et la reprenant à de longs intervalles. Des fragments, qui correspondent à peu près au premier quart du poème, en ont été publiés, à titre de spécimen, de 1869 à 1873, dans la *Revue de Gascogne.* Vers le même temps, en 1869, je rédigeai un mémoire, qui parut dans une revue allemande au commencement de l'année 1870, sur le classement des manuscrits ou fragments de manuscrits qui nous ont conservé *Girart de Roussillon.*

Ces divers travaux n'étaient, dans ma pensée, qu'une étude préparatoire en vue d'une nouvelle édition du poème, édition qui aurait été fondée sur la comparaison de toutes les copies, accompagnée d'une traduction, d'un commentaire et d'un glossaire très détaillé. Mais, cette fois encore, je reconnus que je n'étais pas en mesure de mener à bonne fin une entreprise aussi difficile, et je me décidai à publier d'abord la traduction et l'étude préliminaire dont je viens d'achever l'impression, après plu-

sieurs années d'un labeur souvent interrompu par l'accomplissement de devoirs plus impérieux.

Il pourra sembler bizarre qu'on croie pouvoir traduire un ouvrage dont il n'existe pas d'édition satisfaisante, et dont on ne se reconnaît pas capable d'établir le texte avec certitude. Je dois à cet égard quelques explications.

La principale difficulté, en ce qui touche l'établissement du texte, vient de ce que le poème est écrit dans un langage dont on ne possède aucun autre monument. La particularité de cet idiome ne consiste pas seulement en ce que, d'accord pour beaucoup de ses caractères avec la variété du roman qu'on connaît sous le nom de provençal, il admet nombre de formes qui paraissent se rattacher plutôt au français : il y a encore cette singularité que les mêmes mots revêtent tantôt la forme provençale et tantôt la forme française. Assurément, si nous possédions le manuscrit autographe du poème, ou du moins une copie fidèle de cet autographe, la tâche serait aisée. Il n'y aurait qu'à reproduire exactement le texte avec toutes ses inconséquences. Mais il n'en est pas ainsi. Aucun de nos manuscrits n'est exempt des inconséquences auxquelles je viens de faire allusion, mais ils ne les présentent pas toujours dans les mêmes passages. J'ai donné dans un appendice de l'introduction plusieurs exemples des contradictions dont la langue du poème abonde, et j'ai essayé de montrer quelles inductions on en peut tirer pour déterminer la région d'où l'auteur était originaire; mais, dans un grand nombre de cas, je ne suis pas encore en état de me décider entre telle forme et telle autre. Cela étant, on conçoit que je devais surseoir à l'établissement du texte.

Mais l'incertitude qui règne sur certaines questions

relatives à la forme des mots n'est pas ordinairement un obstacle à l'intelligence de ces mêmes mots. Par conséquent, il est possible d'obtenir dans la traduction un degré de sûreté qu'une édition ne saurait atteindre.

Cela ne veut pas dire que je me flatte d'avoir su conduire ma traduction à un haut degré de perfection. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Aussi bien *Girart de Roussillon* est-il un poème où les passages obscurs abondent, abstraction faite de l'incertitude des formes. Il y a des mots qui jusqu'à présent n'ont pas été rencontrés ailleurs; il y a des passages pour lesquels nos manuscrits, dont un seul est complet, donnent un texte évidemment corrompu. J'ai remplacé par des points les passages (ordinairement un mot ou deux) que je n'entends pas, j'ai signalé en note ceux dont le sens m'est obscur. L'attention des personnes versées dans l'étude de nos vieux textes étant par là éveillée, je n'ai aucun doute que beaucoup de ces difficultés trouveront qui les résoudra. Le travail de l'éditeur sera allégé d'autant. Et pour cette raison encore il était à désirer que la traduction précédât l'édition.

Mais ce n'est pas seulement pour les philologues que j'ai travaillé. J'ai eu aussi en vue une autre classe de lecteurs. Le poème de *Girart de Roussillon* est l'une des compositions épiques les plus originales que nous ait léguées le moyen-âge. J'ai cherché à montrer dans un chapitre de l'introduction ce qu'on en peut tirer pour l'histoire de la civilisation à l'époque féodale. Les gens de goût n'ont pas besoin qu'on leur en détaille les beautés. Il leur suffira de pouvoir le lire; mais ç'a été jusqu'à présent un livre scellé dont quelques rares érudits ont seuls pu déchiffrer les pages. J'ai voulu le rendre accessi-

ble à tous ceux qui sont curieux de notre ancienne histoire et de notre ancienne littérature. Bien qu'érudit de profession, il ne m'a pas paru que cette intention eût rien d'incompatible avec le but que se proposent les recherches savantes. Je ne sais pas si j'aurai à me faire pardonner par mes confrères en érudition d'avoir voulu écrire un livre lisible, « ce qui n'est pas, comme on sait, un mince grief », a dit un contemporain [1] : je sais seulement que je m'estimerai heureux si j'ai réussi à faire lire et goûter *Girart de Roussillon* en dehors du cercle restreint des antiquaires et des philologues.

Florence, 25 octobre 1883.

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1882.

INTRODUCTION

La chanson de geste dont on offre actuellement au public la première traduction soulève des questions très variées, ordinairement très épineuses, parfois même insolubles dans l'état présent de nos connaissances.

Elle a pour héros un personnage assurément historique, le comte Girart, mais elle nous le présente sous des traits si différents de ceux sous lesquels il apparaît dans l'histoire authentique, que ce n'est point sans peine qu'on parvient à établir la continuité du Girart historique au Girart légendaire.

De plus, cette même chanson de geste, telle qu'elle nous a été conservée par quatre manuscrits ou fragments de manuscrits, ne peut en aucune façon avoir été rédigée avant le milieu ou même la seconde moitié du XIIe siècle : l'examen de la langue et surtout de la versification ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Et cependant des témoignages irrécusables prouvent qu'il existait dès le XIe siècle un poème de Girart de Roussillon qui devait offrir avec le nôtre de grandes ressemblances. La critique a donc à chercher dans quelle mesure notre chanson de geste est apparentée avec le poème perdu ; si elle en

est un remaniement pur et simple, dans lequel la forme seule de l'ancien *Girart de Roussillon,* dont il ne nous reste pas le moindre fragment, a été altérée; ou si, au contraire, l'auteur de la nouvelle chanson n'a pas en certaines parties modifié profondément l'œuvre de son devancier inconnu.

Enfin, la chanson est écrite en un langage singulier, dont on chercherait vainement un second spécimen, qui tient à la fois du français et du provençal, mais a, en outre, des caractères propres. A quelle partie de la France appartient ce langage? ou, ce qui revient au même, en quelle région a été rédigée notre chanson?

Voilà bien des questions à résoudre, et je me suis borné à indiquer les plus importantes entre beaucoup. Tant que ces questions n'auront pas reçu leur vraie solution, il sera bien difficile de se former une juste idée de la valeur et du caractère de la chanson.

Mais d'autres questions surgissent aussitôt, celles-là heureusement, moins embarrassantes en général, quoique non exemptes de difficultés.

La chanson du XIe siècle avait vite vieilli : au moyen âge, tout ouvrage en langue vulgaire, qui reste en possession de la faveur du public, a besoin d'être rajeuni ou refait tous les cent ans. Celle du XIIe siècle ne tarda pas à vieillir aussi. Cependant la renommée de Girart de Roussillon était déjà trop bien établie en son pays d'origine, la Bourgogne, pour que l'histoire de ses hauts faits ne fût pas écrite de nouveau. Aussi des compositions variées par la forme, par les éléments, par l'inspiration, vinrent-elles maintenir, au XIVe siècle et au XVe, la tradition du vieux héros épique, en la brouillant de plus en plus. Nous ne pourrons négliger ces œuvres tardives

qui complètent la légende du personnage, et dont l'origine comme aussi le caractère propre ont été jusqu'à ce jour méconnus.

Mais mon principal effort portera sur la chanson de geste, dont ce volume contient la traduction. Après en avoir recherché les antécédents et étudié la composition, je montrerai ce qu'on peut tirer de ce poème véritablement extraordinaire pour la connaissance des mœurs, des usages, des idées, de l'état des personnes, pendant les premiers temps de l'époque féodale.

CHAPITRE Ier

L'HISTOIRE. — LE COMTE GIRART

Le comte Girart est un personnage historique. Il joue un rôle considérable dans les événements politiques du IXe siècle. Il ne s'était pas distingué seulement par ces exploits guerriers qui ont le don de frapper vivement l'imagination populaire. Il s'était signalé par sa piété et avait donné à l'Eglise des marques durables de sa munificence, en fondant et en dotant richement plusieurs monastères. Nous avons, par suite, sur Girart deux groupes de documents : les uns nous le montrent homme politique, administrateur, guerrier, les autres se rapportent à sa vie privée et principalement à ses fondations pieuses. Dans aucun de ces documents, il ne porte le surnom de Roussillon. Il y a lieu de croire qu'au IXe siècle les surnoms étaient déjà en usage, mais ils ne paraissaient pas encore dans les documents écrits.

Nous n'avons aucun moyen de savoir si le comte Girart était, de son vivant, communément appelé Girart de Roussillon. Bornons-nous à dire que ce surnom, dont nous chercherons plus loin à établir l'origine, apparaît pour la première fois dans les récits poétiques.

Le comte Girart, type réel du Girart de Roussillon légendaire, est déjà un puissant personnage lorsqu'on le signale pour la première fois d'une façon certaine dans les monuments de notre histoire. Il est qualifié d' « illustris comes et marchio, » dans un diplôme de Lothaire, daté de 853 [1], où il est fait mention de lui comme ayant obtenu de cet empereur la restitution à l'Eglise de Lyon de certaines propriétés. Il n'est pas douteux qu'il était alors gouverneur de la partie de la Bourgogne qui appartenait à Lothaire, et dans laquelle était située la cité de Lyon. Lothaire mort, en 855, il eut la garde de son troisième fils, Charles, roi de Provence. En cette qualité il administra tout le royaume de Provence et les terres situées sur la rive gauche du Rhône qui en dépendaient. Dans un diplôme de l'an 856, il est qualifié par le roi Charles, au nom de qui l'acte est passé, de « inlustrissimus comes et parens noster ac nutritor [2] » ; dans un autre, en 862, de « inlustris comes ac magister noster [3] ». Nous savons par les Annales de Saint-Bertin que le roi de Provence, infirme et hors d'état de prendre la défense de ses états, fut plus d'une fois l'objet des entreprises de

1. Bouquet, VIII, 389 ; cf. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Revue historique*, VIII (1878), 251.

2. Bouquet, VIII, 396 ; Cf. Terrebasse, *Gerard de Roussillon* (Lyon, 1856), p. xvij, et Longnon, *l. l.*, 254.

3. Bouquet, VIII, 401 ; cf. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, I, 565 ; Longnon, *l. l.*, 255.

son frère Lothaire II [1] et de son oncle Charles le Chauve [2]. Il est permis de supposer, bien que les chroniques n'en disent rien, qu'en ces occasions le roi trouva en Girart un défenseur énergique, comme aussi, lorsque les rives du Rhône jusqu'à Valence furent ravagées par les pirates normands [3]. Charles étant décédé sans postérité en 863, ses frères Louis II, empereur d'Occident, et Lothaire II, roi de Lorraine, se partagèrent ses états. Lothaire eut pour sa part le Lyonnais, le Viennais, le Vivarais, que Girart continua à administrer au nom de son nouveau seigneur. Lorsque Lothaire mourut, en 869, l'empereur Louis, son frère survivant, se crut en droit de recueillir son héritage ; mais ses deux oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve, s'unirent pour l'en empêcher. Ils se partagèrent l'héritage : Charles prit les provinces du midi et de l'ouest, Louis s'adjugea les provinces voisines du Rhin. Mais Charles rencontra de l'opposition de la part de Girart, « soit, » dit M. Longnon, « que celui-ci « voulût conserver ces pays à l'héritier légitime de Lo- « thaire II, c'est-à-dire à l'empereur Louis, soit qu'il « pensât se rendre indépendant dans les contrées qui, « depuis quinze ans au moins, reconnaissaient son auto- « rité [4]. » M. Longnon incline vers la seconde hypothèse et pense que Girart visait à se rendre totalement indépendant. Cela n'a rien que de très vraisemblable. Toutefois la résistance ne fut pas de longue durée, et, quelle qu'elle ait été, Girart n'en eut pas le mérite. Charles le

1. *Annales de Saint-Bertin*, à l'année 856.
2. *Ibid.*, à l'année 861.
3. *Ibid.*, années 859 et 860; cf. Vaissète, I, 561.
4. *Revue historique, l. l.*, 261.

Chauve vint assiéger la cité de Vienne [1] : Girart n'y était pas, et la défense paraît avoir été dirigée par sa femme, Berte. Celle-ci toutefois reconnût qu'elle avait peu d'espoir de garder une ville dans laquelle l'ennemi avait su se ménager des intelligences. Aussi fit-elle mander son mari, qui vint rendre la place à Charles. Ensuite, avec la permission du vainqueur, il s'embarqua sur le Rhône, emmenant avec lui sa femme et ses biens meubles [2]. Le lieu où il se retira n'est pas déterminé, nous pouvous supposer, avec M. Longnon [3], que ce fut Avignon, où on sait d'ailleurs qu'il mourut quelques années après sa retraite [4].

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend de la vie politique du comte Girart. Nous allons maintenant aborder une autre série de faits qui appartiennent à la vie privée plutôt qu'à la vie politique du comte Girart.

Tous les érudits qui se sont occupés de notre personnage, soit au point de vue de l'histoire, soit au point de

1. «... Viennam, in qua Berta uxor Gerardi erat, obsessurus quanto-« cius adiit, nam Gerardus in altero morabatur castello; in qua ob-« sidione circumjacentes regiones nimis fuere vastatæ. Karolus autem « ingeniose inter eos qui in Vienna erant, illam custodientes, dissen-« tionem mittens, magnam partem eorum sibi conciliavit; quod sen-« tiens Berta, post Gerardum direxit, qui veniens Karolo civitatem de-« dit, in qua idem rex, vigilia nativitatis Domini intrans, nativitatem « Domini celebravit. » *Annales de Saint-Bertin*, à l'année 870, éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., pp. 219-20.

2. *Ibid.*, à l'année 871, p. 220.

3. Voy. Longnon, *l. l.*, pp. 262-3.

4. Girart mourut certainement avant le 5 mars 879, parce que des lettres pontificales font mention de lui à cette date en ces termes : « Gerardus *quondam* comes »; voy. Longnon, *l. l.*, 265, cf. Terrebasse, *Gerard de Roussillon*, p. XXXIV. Par des déductions ingénieuses, bien que seulement probables, M. Longnon arrive à fixer la mort de Girart au 5 mars 877, *l. l.*, 265-6.

vue de la légende, ont été unanimes pour identifier le comte Girart, gouverneur du royaume de Provence, avec le comte Girart qui, vers 863, fonda les monastères de Vezelai et de Pothières en Bourgogne. L'accord d'auteurs qui se copient ne saurait tenir lieu de preuves. Examinant, il y a quelques années [1], les arguments produits, je crus reconnaître qu'ils se réduisaient à une simple hypothèse fondée sur ces trois faits : les deux comtes s'appellent Girart; tous deux ont vécu sous Charles le Chauve; tous deux ont une femme appelée Berte. Je dus faire remarquer que ces coïncidences suffisaient à peine pour « instituer une présomption en faveur de l'identité [2]. » Mais, depuis, M. Longnon [3] a cité un texte qui m'avait échappé [4], et qui est comme un trait d'union entre Girart gouverneur de Provence et Girart fondateur de Pothières et de Vezelai : ce texte est l'analyse d'une lettre de Hincmar, conservée dans l'*Histoire de l'église de Reims* de Flodoard (l. III, ch. XXVI). On voit par ce document que le Girart de Provence avait mis sous la garde de l'apôtre saint Pierre certains monastères qui ne sont pas désignés nominativement, et dont il soupçonnait Charles le Chauve de vouloir s'emparer. Au cas où ces craintes viendraient à se réaliser, Gi-

1. *Romania*, VII, 176-7.

2. Je n'ai donc pas été jusqu'à nier l'identité des deux personnages comme M. Longnon (*Revue historique*, VIII, 242) le donne à entendre; j'ai seulement dit qu'elle n'était point établie.

3. Dans l'article précité, p. 257.

4. Ce texte n'aurait pas dû m'échapper. En effet, M. Longnon n'est pas le premier qui l'ait cité, comme on pourrait le croire à lire l'article de la *Revue historique*. Il avait été cité et analysé dès 1856 par M. de Terrebasse dans la préface (p. XXI) de sa réimpression du *Gerard de Roussillon* en prose.

rart prévenait l'archevêque Hincmar qu'il userait de représailles; Hincmar répondait que Girart n'avait rien à craindre de ce côté [1]. Les monastères auxquels il est fait allusion dans la lettre ne peuvent être que ceux de Vezelai et de Pothières fondés, aux termes de la charte de Girart et de Berte, « in honore Domini nostri Jesu Christi, et « veneratione beatissimorum apostolorum Petri et Pauli » et placés sous l'autorité directe du souverain pontife [2]. On ne saurait déterminer exactement la date des tentatives de Charles le Chauve sur les monastères fondés par Girart, ou, pour parler plus rigoureusement, la date de la correspondance qui eut lieu, à propos de ces tentatives vraies ou fausses, entre Girart et l'archevêque Hincmar [3]. On peut du moins déterminer approximativement la date de la fondation des deux monastères. Cette date doit être fixée à l'année 863 ou bien peu de temps auparavant. En effet, si la charte de fondation des deux monastères n'est pas datée, nous avons de Girart une longue lettre au pape Nicolas Ier, dont l'objet principal est de mettre sous la dépendance directe du Saint-Siège les deux abbayes. Or, cette lettre est datée de la 23e année du règne de Charles, ce qui peut se rapporter, selon

1. « De hoc etiam quod scripserat hic comes *(Gerardus)* se audisse « quod rex Karolus monasteria vellet usurpare quæ beato Paulo apos- « tolo idem Gerardus tradiderat, et quod si res ipsius *(Gerardi)* quæ « in hoc regno *(la France)* conjacerent ab eo *(Karolo)* forent ablata, « ipse *(Gerardus)*, licet invitus, res hujus regni, quæ in illo habeban- « tur regno *(le royaume de Provence)* præsumeret; respondet domnus « præsul quia, sua voluntate nemores ecclesiæ in suum periculum « usurparet... »

2. Voir le texte de la charte dans d'Achery. *Spicilegium*, éd. in-fol., II, 499; *Ven. Guiberti opera*, p. 654; Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, n° XLIII.

3. M. Longnon fixe cette date par conjecture à 862.

qu'on place le commencement du règne de Charles en 838, 839 ou 840, aux années 861, 862 ou 863. Quelques années plus tard, en 868, Charles le Chauve, agissant à la prière du comte Girart, qu'il qualifie de « ca-« rissimus valdeque amantissimus nobis », confirme la fondation de Vezelai par Girart et son épouse Berte [1]. Il faut noter dès maintenant que ce témoignage de bienveillance ne précède que de deux ans l'invasion du royaume de Provence et la prise de Vienne par Charles le Chauve. Nous verrons plus tard quelles conclusions peuvent être tirées de cette circonstance.

La charte de fondation de Pothières et de Vezelai est un document d'un grand intérêt, parce qu'elle contient des notions précises sur la famille de Girart [2] et sur celle de sa femme [3] et nous fait savoir qu'il avait été l'objet de la bienveillance de Louis le Pieux († 840) et de son épouse Judith († 843). Cet acte, la lettre au pape relative au même sujet, la confirmation faite en 868 par Charles le Chauve de cette fondation, enfin le texte de Hincmar cité plus haut, constituent les seuls documents, utilisés jusqu'à ce jour, qui constatent les liens par lesquels Girart se rattachait à la Haute-Bourgogne.

Il existe cependant d'autres documents sur le comte Girart, émanant de lui pour la plupart, et qui, depuis

1. Cet acte a été plusieurs fois publié (D'Achery, *Ven. Guiberti opera*, p. 657; Bouquet, VIII, 608). Il paraît provenir originairement du cartulaire de Vezelai, conservé à Florence, dont il sera question plus loin.

2. Longnon, p. 244.

3. Longnon, p. 250.

4. Longnon, p. 246, n. 4.

5. Ce que dit M. Longnon, p. 246, que Girart « semble avoir été favorisé dans sa jeunesse des bienfaits de l'impératrice Ermengarde » ne résulte pas du texte.

plus d'un siècle, ont été mis à la disposition des érudits dans un ouvrage fort volumineux et fort connu, où toutefois personne, jusqu'à présent, n'a eu l'idée de les aller chercher. En 1774 Bandini a publié, dans le t. I de son catalogue des manuscrits latins de la Laurentienne, col. 129 à 142, un petit cartulaire provenant originairement, selon toute apparence, de Vezelai, et contenant dix-neuf pièces dont huit intéressent de très près l'histoire du comte Girart. En voici les résumés que je dispose, non selon l'ordre du cartulaire[1], mais selon l'ordre chronologique :

(Bandini, n° III) « Gerardus » et son épouse « Alboara » cèdent au comte « Gerardus » et à son épouse « Berta » le village de Flei (*Flagiacus*), dans le pagus d'Avallon, en échange de biens situés dans le pagus de Tonnerre et pour une somme de 50 livres. — *Die Jovis in mense octobrio, regnante domino meo rege Ludovico, anno quinto regni ejus feliciter* (819).

(V) « Constantius » et « Ataila », son épouse, vendent au comte « Gerardus » [2] un pré situé près de Fontenai pour la somme de trois sous. — *Datum in mense septembrio in anno XIII Ludovici imperatoris* (827).

(VI) « Ermengaudus » vend au comte « G. » un pré situé à Fontenai pour la somme de cinq sous. — *Datum in mense novembrio, in anno XIV Ludovici imperatoris* (828).

(XIV) Charles [le Chauve] concède à « Roclinus » son fidèle

1. Plut., XIV, 21. C'est un petit volume de 33 ff. (hauteur 0,284, largeur 0,205) écrits d'une grosse écriture du commencement du XIIe siècle à 26 lignes par page. L'édition de Bandini, que j'ai collationnée sur le ms., est en général très exacte. Ces pièces seront prochainement réimprimées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* par M. Giry.

2. Berte n'est pas mentionnée.

22 maisons situées dans le pagus d'Avallon, à Domeci. — *Datum pridie kalendas Septembris, indict. V, anno III regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Castellione super fluvium Dornonia, in Dei nomine feliciter* (31 août 842).

(II) « Roclinus » et son épouse « Teutildis » vendent au comte « Gerardus » et à son épouse « Berta » certains biens situés dans le comté d'Avallon et sur le territoire (*ager*) de Domeci et qui lui avaient été concédés par le roi Charles. — *Mense Augusto anno XIII regnante Karolo rege* (852).

(IV) « Berillus » vend à « Gerardus » et à son épouse « Berta » des biens situés dans le pagus d'Avallon et dépendant du fisc de Fontenai pour le prix de douze sous. — *Actum Fontanas villa publice... Datum in mense Maio, regnante Karolo rege* (840-875).

Le même cartulaire renferme encore, sous les nos IX et X, la confirmation par Charles le Chauve de la fondation de Vezelai (868) et la confirmation par le même souverain du privilège du pape Jean VIII en faveur du même monastère. J'ai fait mention de ces deux pièces plus haut.

Les documents, non point inédits, mais inconnus, que je viens de produire, établissent de la façon la plus certaine un point que l'acte de fondation du monastère de Pothières et de Vezelai laissait déjà entrevoir : c'est que Girart résidait dans le pays d'Avallon dès les premières années du règne de Louis le Pieux, et que les biens qu'il y possédait étaient peu à peu devenus fort considérables. Dès qu'il est prouvé qu'il avait l'âge d'homme en 819, date de la première des chartes ci-dessus mentionnées, il n'y a aucune impossibilité, au moins quant aux dates, à ce que notre Girart soit identique, comme on l'a sup-

posé [1], avec Girart, comte de Paris, qui, en 837, jure fidélité au jeune roi Charles le Chauve, couronné, à cette date, roi d'une partie de la France, qui, plus tard, abandonnant le parti de Charles, combat à Fontenai en 841 dans l'armée de l'empereur Lothaire.

La chronologie des faits connus de la vie de Girart pourrait donc être fixée ainsi :

819, 827, 828, acquisition de divers biens dans l'Avallonnais;

827-40, comte de Paris;

841, se bat à Fontenai;

842, comte du palais de Lothaire;

852, nouvelle acquisition dans l'Avallonnais;

853-63, gouverneur du royaume de Provence au nom de Charles, roi de Provence;

863-70, gouverneur de la partie de l'ancien royaume de Provence qui était passée sous l'autorité du roi de Lorraine, Lothaire II;

870, Girart livre Vienne à Charles le Chauve;

Avant 879, Girart meurt à Avignon.

1. Longnon, *l. l.*, p. 248.

CHAPITRE II

LA POÉSIE. — GIRART DE VIENNE, GIRART DE FRETE, GIRART DE ROUSSILLON

Nous ne retrouverons, dans la légende, que bien peu des faits que l'histoire authentique rattache au nom de Girart. Mais, abordant le terrain de la poésie, nous nous trouvons en présence d'une difficulté analogue à celle que nous avons rencontrée sur le terrain historique, mais infiniment plus difficile à résoudre. La légende, comme l'histoire, nous offre plusieurs Girarts. Faut-il supposer qu'ils ont tous une origine réellement historique et que cette origine est une?

Notre ancienne poésie française connaît, outre Girart de Roussillon, au moins deux Girarts qui se présentent accompagnés d'un cortège de faits assez nombreux : Girart de Vienne et Girart de Frete.

Le poème de Girart de Vienne est, en somme, le récit d'un siège de Vienne par Charlemagne. Nous en avons deux rédactions; l'une, la plus ancienne, ne nous a pas été conservée dans sa forme originale, mais nous en possédons une traduction, qui paraît assez exacte, dans la *Karlamagnus Saga* [1]; l'autre est un remaniement fait, au commencement du XIIIe siècle, par Bertran de Bar-sur-

1. Voy. l'analyse qu'en a donnée M. G. Paris, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 5, V, 99.

Aube. Voici, en quelques mots, le résumé du récit commun à ces deux ouvrages. Girart a offensé l'empereur par son insolence et refusé de comparaître devant sa cour. L'empereur l'assiège dans Vienne. Le siège a duré sept ans, lorsqu'on convient de décider du sort de la ville par un combat singulier. Les champions choisis sont le jeune Rolant, neveu de l'empereur, et Olivier, neveu de Girart. Ils combattent trois jours sans succès de part ni d'autre. La guerre se termine par une réconciliation, laquelle est scellée par le mariage de Rolant avec la sœur d'Olivier. Dans la version de Bertran de Bar-sur-Aube, c'est un ange qui intervient pour mettre fin au combat; dans le poème plus ancien de la *Karlamagnus Saga,* c'est un prisonnier français qui suggère à Girart l'idée du mariage qui terminera la guerre.

Sur Girart de Frete, nous n'avons que des renseignements en quelque sorte épisodiques. Dans la chanson d'Aspremont, ce Girart ne se décide qu'à grand'peine à porter secours à Charles engagé dans une guerre en Italie contre le païen Agolant. Il se prétend indépendant de l'empereur contre qui il a jadis longuement guerroyé. Enfin il vient, mais plutôt en allié qu'en vassal, conduisant sa propre armée et agissant d'une façon indépendante [1]. Ailleurs, dans l'*Aspramonte* d'Andrea da Barberino, nous le voyons, à la suite de cette expédition contre Agolant, de nouveau en guerre contre l'empereur, assiégé dans Vienne, puis fuyant en Espagne, s'y faisant sarrasin et revenant, avec une immense armée d'infidèles, envahir la France. Il est battu, enfermé, par ses propres enfants dans une tour où il meurt, et Vienne est rendue

1. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne,* 324-5.

à Charlemagne. On pouvait conjecturer avec vraisemblance que ce récit n'avait point été inventé par Andrea da Barberino qui vivait à la fin du xive siècle et au commencement du xve : le vraisemblable est devenu certain, maintenant que nous savons qu'il est fait allusion à ce même récit dans l'*Entrée de Spagne* qui est de la fin du xiiie siècle[1]. On peut donc croire qu'il a existé une chanson de geste de Girart de Frete qui ne nous est pas parvenue.

Il y a longtemps déjà qu'on s'est accoutumé à considérer les histoires fabuleuses de Girart de Vienne et de Girart de Frete comme deux variantes du même récit [2]. Elles ont, en effet, deux traits communs : 1° l'idée d'une lutte entre un vassal orgueilleux appelé Girart et Charlemagne; 2° le rôle important que joue la ville de Vienne dans l'un et l'autre roman. Mais c'est tout, et c'est bien peu. L'idée, du reste séduisante, sur laquelle repose l'assimilation des deux histoires, est qu'il s'est conservé dans la mémoire du peuple quelques parcelles de l'histoire réelle du comte Girart, et que ces parcelles ont servi de base à des compositions poétiques indépendantes les unes des autres. Mais qu'y a-t-il de commun entre les romans qu'on a faits au xiie siècle sur Girart de Vienne et Girart de Frete, et ce que nous savons de la vie du comte Girart? Le nom de Girart et celui de la ville de Vienne, qui se rencontrent de part et d'autre, ne suffisent assurément pas à établir la continuité de traditions ayant pour point de départ le comte Girart.

1. Ant. Thomas, *Nouvelles recherches sur l'*Entrée de Spagne, *chanson de geste franco-italienne.* Paris, 1882 (*Biblioth. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*), p. 41.

2. P. Paris, *Hist. litt.*, XXII, 305; G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.*, 325; Longnon, *l. l.*, 276.

On a récemment essayé de donner, par une preuve nouvelle, un peu plus de corps à l'hypothèse selon laquelle le personnage fabuleux de Girart de Frete serait la transformation épique du comte Girart. « Girard de « *Fraite* ou de *Frete,* » dit M. Longnon, « est sans doute « le produit des traditions provençales sur Girard, car son « surnom est tiré de Frete ou *Freta,* localité du haut- « moyen âge qu'une charte de 982 montre avoir été le chef- « lieu d'un ager du comté d'Arles, et dont l'identité avec « la bourgade actuelle de Saint-Remy [1] (Bouches-du- « Rhône) semble suffisamment établie, grâce au roman « arlésien de Tersin que M. Paul Meyer a fait connaître[2]. » M. Longnon avance ici comme un fait évident ce qui n'est qu'une hypothèse, et j'ajoute, une hypothèse dénuée de fondement. La cité de « Freta », du roman de Tersin, l'*ager Fretensis* cité dans une charte de 982, étaient, en effet, situés en Provence, à l'endroit qu'indique M. Longnon [3], mais il est absolument impossible que la forme *Freta* ait produit, soit en français, soit en provençal, la forme *fraite* ou *frete* [4]. Girart de Frete ou de Fraite tirait probablement son surnom de quelque lieu dont le nom latin était *fracta.*

En somme, on ne peut prouver que les poèmes de Girart de Vienne et de Girart de Frete n'ont pas conservé quelque vague souvenir du comte Girart, mais l'hypothèse inverse, trop facilement adoptée jusqu'ici, n'est pas non plus susceptible de preuve.

1. Saint-Remy est beaucoup plus qu'une bourgade.

2. *L. l.*, p. 276.

3. M. Longnon ne fait, du reste, que répéter ce que j'avais dit en 1872 dans la *Romania,* I, 59-60.

4. On sait que le *t* entre deux voyelles s'efface en français et devient *d* en provençal.

Arrivons maintenant à Girart de Roussillon. Le poème que nous possédons sur ce personnage, et dont la traduction occupe le présent volume, n'est pas plus ancien que la seconde moitié du XIIe siècle. Mais ce n'est pas une œuvre originale. C'est une œuvre nouvelle dans la forme, non dans le fond. Notre chanson de Girart de Roussillon a été rédigée en la forme qui nous est parvenue d'après un poème plus ancien, dont elle a conservé en une mesure variable les récits. C'est une chanson rajeunie, ou, si l'on veut, renouvelée. Ces diverses propositions seront établies dans la suite de cette introduction. Actuellement je vais faire passer sous les yeux du lecteur quelques témoignages d'où il résulte que Girart de Roussillon était connu comme personnage épique bien avant le temps où fut renouvelée la chanson qui lui est consacrée. Ce serait peut-être ici lieu d'expliquer l'origine du surnom de Roussillon. Mais l'occasion de dire ce que l'on sait à ce sujet se présentera plus naturellement dans le chapitre suivant, où nous aurons à étudier un texte légendaire qui prétend indiquer le lieu où était situé le château de Roussillon [1].

Les premières apparitions de Girart de Roussillon dans la poésie remontent au XIe siècle, plus probablement à la seconde moitié de ce siècle qu'à la première. Dans *Rolant* (vv. 797, 2189, 2409), il est l'un des pairs les plus âgés de Charlemagne, et périt, comme tous ses compagnons, à Roncevaux. Il y a là, comme on voit, oubli complet du Girart de l'histoire qui devait être encore bien jeune lorsque Charlemagne mourut. Les données de l'épopée, qui placent Girart sous un roi

1. Voy. ci-après, p. XXX.

du nom de Charles Martel, ne sont pas mieux respectées. Il est visible que l'auteur de *Rolant* a pris au hasard ce nom de Girart de Roussillon dans la poésie de son temps, sans se soucier le moins du monde de lui prêter un rôle qui pût s'accorder avec les récits courants.

Nous trouvons des allusions plus précises à l'histoire fabuleuse de Girart de Roussillon dans des chansons de geste moins anciennes, à la vérité, que *Rolant,* mais dont les témoignages n'en ont pas moins une très grande valeur, parce qu'on peut prouver qu'ils se rapportent à une chanson de Girart de Roussillon différente de celle qui nous est parvenue, et sans aucun doute plus ancienne. Dans l'ordre chronologique, nous rencontrons d'abord le témoignage de la vieille chanson de Garin le Lorrain. Ce qui résulte de ce témoignage, c'est que des guerres interminables avaient eu lieu entre Charles Martel et Girart et que le pays en était resté appauvri jusqu'au temps du roi Pépin, le successeur de Charles Martel. Citons les textes. Nous voyons d'abord le traître Hardré dire à Pépin, pour le détourner de secourir Hervis attaqué par les Hongres :

« Hervis est riches et enforciés d'amis,
« Trés bien se puet salver et garantir.
« Tes regnes est soufreteus et chetis,
« Il n'i a homme qui s'i puisse esbaudir,
« Tant a Gerars, qui le Rossillon tint,
« Gasté la terre et trestout le païs.

(*Garin le Loherain*, éd. P. Paris, I, 53.)

Dans une autre occasion, il renouvelle la même objection :

« Drois empereres, entendés ci a mi :
« Charles Martiaus, qui maint estor vainqui
« (Jhesu de gloire ait de s'ame merci !)
« Envers le duc Girart gueroia il;
« Maint orfe firent et maint homme morir,
« Dont mainte dame remesrent sans mari.
« Mort sunt li pere, si sunt petit li fil,
« Tes regne est povres et d'argent escheris.

(*Ibid.*, I, 76-7.)

Et plus loin :

« La terre est povre et li païs gastés
« Par dant Gerart qu'est de Roucillon nés,
« Et par paiens, les cuivers defaés.

(*Ibid.*, I, 81.)

Jusqu'ici il ne s'agit que de ravages effroyables, résultats d'une guerre prolongée. De telles allusions pourraient être rapportées à la chanson renouvelée, si le renouvellement n'était, selon toute apparence, postérieur à *Garin le Lorrain*. Mais voici une autre allusion qui ne peut, en aucune façon, s'expliquer par la chanson renouvelée. Henri de Montaigu, cousin de Garin, s'adresse en ces termes à Pépin :

« Drois empereres, » ce dist li dux Henris,
« Montagu tieng de vous et mon païs,
« Et sui cosins germains au duc Garin,
« Et sa seror fu ma mere Heloïs.
« Onques mes aives li Loherens Hervis
« Le vostre pere, par mon chief, ne traït,
« *Si comme fist Hardrés li viés floris*
« *Envers Girart qui Roucillon maintint.* »

(*Ibid.*, I, 140.)

Le traître Hardré ne figure pas dans le *Girart de Roussillon* qui nous est parvenu, et les querelles entre Charles Martel et Girart y sont déterminées par de tout autres motifs.

Voici enfin un dernier témoignage, signalé pour la première fois par M. Longnon [1], et qui mérite une attention toute particulière. Il ne nous est pas fourni par un écrit bien ancien. La rédaction de *Renaut de Montauban* (autrement dit *les Quatre fils Aimon*), d'où il est tiré, ne remonte sûrement pas au-delà des dernières années du XIIe siècle, mais le récit auquel ce témoignage se rapporte est bien antérieur, comme on le verra plus loin. Notons que ce récit ne figure point dans notre chanson de Girart de Roussillon, d'où il est permis de présumer que l'allusion de *Renaut de Montauban* se réfère au vieux poème perdu de Girart de Roussillon. Le fonds de ce récit, c'est que l'empereur Charlemagne aurait été battu et pourchassé jusque sous Paris par Girart de Roussillon. Voici comment l'allusion est amenée dans *Renaut de Montauban*. On apporte à Charlemagne la tête de son ennemi, le duc Beuve d'Aigremont. L'empereur manifeste son contentement. Puis l'auteur continue ainsi (édit. Michelant, p. 45) :

Se li rois en fu liés, puis en ot marrement.
Girars l'en guerroia cui Rossillons apant
Et Doon de Nantueil o le grenon ferrant.
Cil manderent a Karle molt grant desfiement,
Puis l'enchaucierent il, le confanon pendant,
Dusque desos Paris en .j. pré verdoiant;
L'esperon ne donast por plain .j. val d'argent;
Mais puis se racorderent par le los de lor gent.

1. *Rev. hist.*, VIII, 273.

Gerars en fist yglises, je cuit par bon talent,
Et Karles en forma *(ferma?)* la cit de Bonevent,
Tant qu'il furent ensamble et ami et parent
Et que il s'entramerent trestot communaument,
Et vindrent a Paris et menu et sovent,
Et Karles lor dona maint riche garnement.

Tout ce récit, qui sera étudié plus en détail dans un autre chapitre, est accommodé à un état relativement récent de l'épopée carolingienne, dans lequel les vieilles histoires épiques sont remaniées de façon à converger toutes vers Charlemagne. Mais il n'en est pas moins fort ancien dans le fond, et nous le retrouverons tout à l'heure dans un texte de la fin du XIe siècle.

CHAPITRE III

L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE CHANSON DE GIRART DE ROUSSILLON

§ 1. La Vie latine de Girart de Roussillon. — § 2. Eléments a l'aide desquels elle a été composée. — § 3. L'ancienne chanson de geste, telle qu'on peut la connaître par la Vie latine, comparée avec la chanson renouvelée. — § 4. Le renouveleur, sa personnalité, son talent poétique. — § 5. Rapport entre le Girart historique et le Girart épique.

§ 1. — *La Vie latine de Girart de Roussillon.*

Si nous ne possédions sur l'ancienne chanson d'autres informations que les allusions fournies par *Garin le*

Lorrain et *Renaut de Montauban*, il nous serait assurément difficile de nous former une idée de ce vieux poème, et surtout de lui trouver un rapport quelconque avec l'histoire réelle du comte Girart. Bien plus, nous pourrions douter de l'existence même d'une chanson de geste ayant pour héros ou pour personnage principal Girart de Roussillon, car rien n'empêcherait que les allusions précitées se rapportassent à une tradition non écrite ou à quelque poème dans lequel Girart n'aurait joué qu'un rôle secondaire[1]. Mais un document de la fin du XIe siècle vient fort à propos dissiper nos doutes. Ce document est une légende latine de Girart de Roussillon[2] dont j'ai publié, il y a quelques années, le texte accompagné d'une ancienne traduction française, ou, plus exactement, bourguignonne[3]. Je reproduis ici le sommaire que j'ai donné de ce document dans la publication précitée[4].

(1) Bien que les faits du très-noble comte Girart de Rossellon soient répandus en tous lieux par la renommée, l'auteur ne croit pas inutile de faire un précis de ce qu'il a appris par la relation de ses devanciers. Girart, au rapport des Chroniques, vécut sous quatre rois : Charlemagne, Louis son fils († 840), Charles le Chauve († 876), Louis fils de celui-ci (Louis le Bègue, † 879). (4) Il était natif d'Avignon, son père était le comte Drogon. Eloge de sa piété; ses qualités physiques; étendue de ses possessions. (7) Il épouse Berte, fille de Hugues comte de Sens; Charles le

1. Nous verrons, au ch. V, que cette hypothèse est fondée, en ce qui concerne le témoignage fourni par *Renaut de Montauban*, qui se réfère en réalité à une rédaction perdue de *Beuve d'Aigremont*.

2. La rubrique initiale est ainsi conçue : « Incipit prologus in vita nobilissimi comitis Girardi de Rossellon ».

3 *Romania*, t. VII (1878).

4. Les chiffres entre () se réfèrent à la division en courts paragraphes que j'ai introduite dans ce texte.

Chauve épouse Eloyse sœur cadette de Berte. A la mort des parents de ces deux femmes, une guerre a lieu entre Charles et Girart, chacun prétendant avoir droit à l'héritage. Le roi chasse du royaume Girart, qui, réduit à se cacher, exerce pendant sept ans, par esprit de pénitence, le métier de charbonnier, tandis que sa femme s'est faite couturière. (19) Au bout de ce temps, une veille de Pentecôte, Girart et sa femme se présentent en habit de pèlerin à la reine, qui les reconnaît, et bientôt réussit à rétablir la paix et l'amitié entre le roi et Girart. (31) Girart et sa femme se livrent à la pratique des bonnes œuvres. (34) Mais bientôt le roi, excité par de mauvais conseillers, cherche une querelle à Girart. (44) Girart, suivant le conseil d'un sage vieillard de sa cour, envoie au roi un messager chargé de paroles de paix. Ce messager est repoussé injurieusement. Girart en envoie un second sans plus de succès. (54) La bataille a lieu à jour convenu, et le roi la perd. Girart, toujours magnanime, défend de le poursuivre. (61) Le roi tente de réparer sa perte par une nouvelle bataille. Avant d'en venir aux mains, Girart offre, comme précédemment, de faire droit, mais ses propositions ne sont pas agréées. La guerre recommença terrible, et, selon la rumeur populaire, il n'y eut pas moins de douze ou treize batailles entre eux, le roi étant finalement obligé de se réfugier dans Paris. (68) Là, tandis qu'il cherchait les moyens de continuer la lutte, un ange lui apparaît qui lui enjoint de faire la paix avec Girart. Le roi adresse alors à son adversaire des propositions que celui-ci s'empresse d'accepter, et les deux adversaires concluent une paix définitive.

(73) Girart eut de Berte, son épouse, deux enfants qui moururent avant leurs parents. Après cette perte, Girart et sa femme se livrèrent avec plus d'ardeur que jamais à l'accomplissement des œuvres pies. Ils firent construire en l'honneur des douze apôtres douze monastères, dont chacun contenait douze moines. Les deux plus illustres furent celui de Vezelai et celui de Pothières, ne relevant que de Rome. (83) Miracles qui s'accomplissent pendant la construction de chacune de ces abbayes. (102) Description du lieu où est située l'abbaye de Pothières et du mont Laçois qui est voisin. Sur ce mont était autrefois une ville forte appelée *Rossillon*, comme l'attestent des ruines importan-

tes. Les Vandales la tinrent sept ans assiégée. Au bout de ce temps, les habitants, manquant de vivres, songeaient à se rendre, lorsqu'ils réussissent à tromper leurs ennemis par l'emploi d'un stratagème qui consiste à laisser tomber aux mains de l'ennemi un jeune taureau nourri abondamment du peu de froment qui restait dans la ville. Les Vandales prennent le taureau, l'ouvrent, et, le voyant plein de froment, s'imaginent que les assiégés ont encore des vivres en abondance, et lèvent le siège. Mais les habitants se mettent imprudemment à leur poursuite; les Vandales leur résistent, les mettent en déroute, et rentrent avec eux dans la ville qu'ils ruinent de fond en comble. Mais ensuite la division se mit parmi les Vandales, et ils se détruisirent les uns les autres. (121) La ville fut rebâtie plus tard, mais sans atteindre à l'importance qu'elle avait eue jadis. Elle devint la résidence du comte Girart. Etymologies diverses du nom de Roussillon. C'est près de là qu'est situé le monastère de Pothières (« *Pulterias,* quasi pulverem terens »).

(126) Vient ensuite, sans transition, le récit d'une nouvelle guerre. Une querelle s'étant élevée entre le roi et Girart, le premier assiège Roussillon et s'en rend maître par trahison. (131) Girart ne tarde pas à reprendre son château à la suite d'un combat qui fut si sanglant que la vallée où il se livra fut depuis lors appelée « vallis sanguinolenta ». (137) Puis a lieu, à jour convenu, à Val-Béton, entre Vezelai et Pierre-Pertuise, une bataille plus sanglante encore, à ce point que la rivière qui court par cette vallée (Val-Beton) perdit son nom d' « Arsis » pour recevoir celui de « Core » (« a dolore *cordis* eorum quorum amici ibi interierant »). (148) Mais, au moment où la lutte était le plus acharnée, Dieu fit un miracle pour séparer les combattants : la terre trembla et les bannières des deux armées furent brûlées par le feu du ciel.

(150) Miracles accomplis en faveur de Girart. (167) Berte meurt sept ans avant son mari et est enterrée à Pothières. Girart mourut à Avignon, et, à ses derniers moments, fit promettre, sous la foi du serment, à ceux qui l'entouraient de faire transporter son corps à Pothières, afin qu'il y fût enseveli auprès de celui de son épouse. (180) Débats qui s'élèvent après sa mort : le peuple veut absolument garder le corps. On le garda en effet;

mais Dieu fit paraître son mécontentement de ce que les intentions du comte n'avaient pas été accomplies. Une sécheresse qui dura sept années frappa la terre de stérilité, et les habitants moururent en foule de misère et de maladie. On ordonne un jeûne de trois jours. La troisième nuit un ange apparaît à un religieux, et lui fait connaître la cause de la colère divine. On se décide alors à transporter le corps à Pothières, où il est accueilli avec enthousiasme. (195) Des miracles s'accomplirent alors et depuis sur la tombe, mais le récit en a péri dans l'incendie du monastère. On racontera ceux qui se sont produits dans les temps récents et qui sont attestés par des témoignages certains. — Série de miracles.

§ 2. — *Eléments à l'aide desquels la Vie latine a été composée.*

Il est, à première vue, évident que nous sommes en présence d'une de ces pieuses légendes dont le but n'était pas entièrement désintéressé, comme on en a tant composé au moyen âge. Le but de l'écrivain, qui était sans doute un moine de Pothières, a été visiblement d'attacher au nom de Girart un renom de sainteté, et, par suite, d'attirer à son couvent, où reposait le corps du personnage, un nombreux concours de pèlerins. Il n'est pas moins manifeste que cette vie est formée d'éléments divers entre lesquels on peut reconnaître des emprunts à des récits épiques[1]. Ce qui nous importe, c'est de savoir quand elle a été composée, et quels récits poéti-

1. La première phrase du document montre que l'auteur connaissait des récits populaires sur son héros : « Gesta nobilissimi comitis Girardi « de Rossellon, quanquam jubilatorio favore in populis ubique mul- « tipliciter divulgentur... » D'ailleurs, on ne voit pas d'où le surnom de « Rossellon » aurait pu être tiré, sinon d'une chanson de geste, puisque ce surnom ne paraît pas dans les documents historiques.

ques elle a mis à contribution. A ces deux questions on peut répondre avec certitude. Il y a dans le texte de la légende des mentions historiques qui ne permettent pas d'en placer la composition plus bas que les premières années du XIIe siècle. Selon toute apparence, elle date de la fin du siècle précedent [1]. Ce point acquis, on peut se tenir pour assuré que l'auteur de la légende a fait usage de l'ancienne rédaction du poème, puisque la nouvelle n'existait pas encore. On conçoit, dès lors, que la *Vita nobilissimi comitis Girardi de Rossellon* est le témoignage le plus précieux que nous possédions sur le vieux poème perdu, mais c'est un témoignage qu'on ne peut accepter en bloc et dont tous les détails demandent à être vérifiés. Le but du moine de Pothières était de transformer en saint un héros épique, plein de belles qualités assurément, mais ayant aussi, même au point de vue indulgent du moyen âge, d'assez graves défauts. On peut imaginer que le pieux hagiographe ne se sera pas fait faute de modifier ou de supprimer tout ce qui, dans la vieille chanson de geste, s'éloignait trop de son idéal. D'autre part, il a certainement mis à profit des informations puisées à des sources autres que la chanson de geste. Cherchons à enlever de son récit tous les éléments visiblement étrangers à l'ancien poème de Girart : ce qui subsistera nous représentera passablement ce même poème.

Les éléments étrangers à l'ancienne chanson peuvent se classer sous trois chefs : 1° notions historiques sur Girart et Berte et sur leurs parents ; 2° fondations pieuses et miracles ; 3° tradition locale sur le mont Laçois.

1. Voy. *Romania*, VII, 167.

1° *Notions historiques.* — Les notions historiques et généalogiques sur Girart et sur Berte qui occupent les premières lignes du récit sont données comme tirées des chroniques (§ 3). Girart aurait vécu sous Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve et Louis le Bègue. Je ne saurais dire de quelles annales sont tirées ces notions qui ne se déduisent qu'en partie des documents connus concernant le comte Girart ; je me borne à dire qu'autant que nous pouvons les contrôler, elles sont exactes. Car nous avons vu qu'en 819, cinq ans seulement après la mort de Charlemagne, Girart, le fondateur de Pothières et de Vezelai, était déjà l'époux de Berte. Nous avons vu aussi qu'il vivait encore en 871, mais qu'il n'était plus de ce monde en 879. Rien n'empêche que sa vie se soit prolongée jusqu'au delà du décès de Charles le Chauve, mort en 876. Notre biographe peut avoir eu à sa disposition des documents aujourd'hui perdus, notamment des pièces concernant l'abbaye de Pothières. Ce qu'il dit de la filiation de Girart et de Berte (§ 7) est sujet à discussion. Il n'y a guère de doute que le nom de Drogon, père de Girart, aura été tiré de l'ancienne chanson [1]. Hugues, comte de Sens, père de Berte, peut avoir été pris à la même source [2] : nous ne sommes pas en mesure de le vérifier, puisque l'ancienne chanson ne nous est pas parvenue et que la chanson renouvelée donne à Berte une tout autre origine. Il ne me paraît pas impossible, toutefois, que cette donnée ait été empruntée à la charte de fondation de Pothières et de Ve-

1. Du moins est-il que dans la chanson renouvelée le père de Girart s'appelle Drogon.

2. C'est l'opinion qui paraît la plus vraisemblable à M. Longnon p. 272.

zelai, où les parents de Berte sont appelés *Hugo* et *Bava* [1].

Une légende apocryphe, absurde même en toute sa teneur, qui est citée parfois sous le titre de « légende de saint Badilon [2] », raconte qu'en l'an 749, sous le règne de Louis le Pieux et de son fils Charles (!), le comte Girart, seigneur de la Bourgogne, envoya un certain Badilon en Provence, alors occupée et ravagée par les Sarrazins, avec mission d'en rapporter le corps de sainte Marie-Madeleine. Badilon réussit à enlever subrepticement le corps saint, qui fut placé dans l'abbaye de Vezelai. Les Bollandistes, qui se sont donné la peine de démontrer laborieusement la fausseté de ce récit, supposent qu'il a été composé après 1265. Il leur a échappé, ainsi qu'à d'autres qui sont venus après eux, qu'on en possède des manuscrits du XIIe siècle [3]. En réalité, c'est une fa-

1. M. Longnon, *l. l.*, trouve cette supposition peu vraisemblable. Il lui semble que si l'auteur de la Vie avait emprunté à la charte de fondation le nom du père de Berte, il lui aurait emprunté aussi le nom du père de Girart, qui, d'après cette charte, est Leuthard et non pas Drogon. Cette observation n'est pas sans valeur. Je ferai toutefois remarquer que les hagiographes du moyen âge se piquaient peu de logique. Il est fort probable que le père de Berte n'était pas mentionné dans l'ancienne chanson. Il est vrai que, d'après le début de la chanson renouvelée, Berte est fille de l'empereur de Constantinople, mais nous verrons plus loin que ce début est l'œuvre du renouveleur. Le moine de Pothières, auteur de la légende, a très bien pu s'en tenir aux données du vieux poème en ce qui concerne le père de Girart, et recourir à la charte pour le père de Berte qu'il ne trouvait pas nommé ailleurs.

2. Elle est ainsi désignée par Jacques de Guise; voir ci-après, ch. VI.

3. Voir ce que je dis, à ce sujet, dans la *Romania*, VII, 232-5. — Il me paraît très probable que la mention faite par Sigebert de Gembloux (A. D. 746) de la translation à Vezelai du corps de Marie-Madeleine, n'a pas d'autre source que la légende de saint Badilon. De Sigebert cette mention est passée dans de nombreuses chroniques.

brication du XIe siècle, dont l'objet était d'attirer les pèlerins à Vezelai. Le moine de Pothières, qui a fabriqué la vie de Girart de Roussillon, ne cite pas ce document émané d'une abbaye à laquelle Pothières cherchait à faire concurrence en inventant saint Girart de Roussillon, mais il l'a connu, car il lui a emprunté des expressions caractéristiques [1].

2° *Fondations pieuses et miracles.* — Il n'y a guère de doute que les fondations pieuses que le biographe énumère avec assez de précision lui ont été connues par des documents historiques, très probablement par des chartes. Selon lui, Girart et Berte avaient fondé douze monastères, entre lesquels il nomme ceux de Vezelai et de Pothières jouissant de la franchise de Rome (§ 77), cette dernière mention étant sans nul doute empruntée à la charte de fondation de ces deux monastères ; puis Saint-Pierre d'Auxerre, assertion qui est révoquée en doute, à tort ou à raison, par les auteurs de la *Gallia christiana* [2] ; enfin (§ 79), au diocèse de Soissons, un monastère de chanoines réguliers, qui doit être identifié avec l'église collégiale du Mont Notre-Dame [3]. Nous devons encore classer ici le récit de la translation à Pothières du corps de Girart (§§ 172 et suiv.), comme aussi celui des miracles opérés par la vertu de ce corps saint, au rapport de notre auteur (§§ 195 et suiv.). De ces miracles les uns auraient été recueillis de la tradition écrite, les autres de la tradition orale.

3° *Tradition locale sur le mont Laçois.* Le mont La-

1. Voy. *Romania*, VII, 233.
2. XII, 434-5; cf. *Romania*, VII, 229.
3. Voy. Longnon, article cité, p. 251, note 2.

çois [1] est une colline assez élevée qui s'élève, isolée, sur la rive gauche de la Seine, à 2 kilomètres environ de Pothières, dans la direction de Châtillon-sur-Seine. Le nom de *Laçois* est, depuis longtemps, tombé de l'usage; la dénomination actuelle est montagne de Vix [2], ou montagne Saint-Marcel [3]. Là était située, à l'époque romaine, et dès une époque plus ancienne peut-être, la ville de Latisco, détruite à l'époque des invasions barbares, mais dont le souvenir a été conservé par le *pagus Latiscensis,* ou Laçois. C'est sur cette montagne que notre hagiographe place le château de Roussillon, dans le voisinage immédiat de l'abbaye en l'honneur de laquelle il écrivait [4]. Cette indication très précise s'accorde fort bien avec les notions, moins nettes toutefois, qui se déduisent de la chanson renouvelée. Celle-ci place Roussillon près de la Seine [5], à peu de distance de Châtillon [6]. Il est assez probable que l'ancienne chanson faisait de même. Mais on ne peut se dissimuler que cet emplacement du château de Roussillon n'est confirmé ni par l'examen du mont Laçois, où on ne trouve aucune trace de constructions du moyen âge [7], ni par les textes historiques qui ne

1. *Lassois* dans la carte de l'Etat-major.

2. Vix est un village voisin, canton de Châtillon.

3. Une chapelle, située sur le penchant de la colline, est placée sous le vocable de saint Marcel.

4. « Pulteriense autem cenobium situm est super flumen Sequanicum, secus montem Latiscum quem vulgus corrupte *montem Lascum* nuncupat, in cujus summo vertice oppidum nobilissimum *Rossellon* quandam fuit, quod quidem a Wandalis olim destructum extitit. » Vie latine, § 102, *Romania*, VII, 196.

5. Voy. ci-après la traduction, §§ 258, 672.

6. §§ 119, 478-9, 617.

7. On y trouve, en revanche, en abondance des fragments de tuiles

font aucune mention d'un château appelé Roussillon [1] et situé sur le mont Laçois. Quoiqu'il en soit, s'il est vraisemblable que l'idée de placer ainsi Roussillon vient plus ou moins directement de la vieille chanson, il me paraît infiniment douteux que le récit de la prise de cette ville par les Vandales ait la même origine [2]. Ce récit, en effet, est totalement étranger à l'histoire de Girart. C'est une digression d'histoire ancienne, qui n'a pas de quoi étonner chez un écrivain ecclésiastique, tandis qu'elle serait bien surprenante dans une chanson de geste du XIe siècle. D'ailleurs, si on n'a pas trouvé jusqu'à présent la source même où l'hagiographe a puisé (à supposer qu'il ne l'ait pas inventé) l'épisode qu'il a jugé à propos d'introduire dans la vie de son héros, il ne faut pas oublier que les ravages exercés par les Vandales dans la Bourgogne sont fréquemment rappelés dans les vies des saints de cette région [3]. L'auteur de la vie de Girart de Roussillon était visiblement familier avec cette littérature. C'est de là, très vraisemblablement, qu'il se sera inspiré. Le procédé même que les assiégés emploient pour faire croire qu'ils ont abondance de vivres, alors qu'ils sont sur le point d'être affamés, n'est d'ailleurs rien de plus qu'un lieu

qui paraissent appartenir à l'époque gallo-romaine et qui, par conséquent, viendraient de l'ancien Latisco.

1. M. d'Arbois de Jubainville qui, dans sa notice sur le Laçois (*Bibl. de l'Éc. des Ch.* 4e série, IV, 349), a cité un assez grand nombre de lieux ayant fait partie de ce pagus, n'a rencontré aucun texte sur Roussillon. A la vérité, un itinéraire de Londres à Jérusalem conservé dans un ms. de la chronique de Mathieu de Paris, place Roussillon à l'endroit assigné par l'hagiographe de Pothières, mais il n'est pas antérieur au XIIIe siècle; voy. *Romania*, VII, 174. — M. Longnon considère aussi comme fabuleuse l'existence du château de Roussillon, *l. l.*, p. 272, n. 5.

2. M. Longnon est d'un avis contraire, *l. l.*, p. 272.

3. Voir, par ex., la vie de saint Didier de Langres dans les Bollan-

commun qui appartient, depuis l'antiquité, à la tradition écrite [1]. On le retrouve parmi les fables qui se sont formées à une époque peu ancienne du moyen âge sur le prétendu siège de Carcassonne par Charlemagne [2], et sans doute ailleurs.

Ces divers éléments ayant été successivement éliminés, on peut considérer ce qui subsiste de la vie latine comme tiré, avec plus ou moins d'exactitude, de l'ancien poème. Les récits empruntés à cette source sont au nombre de trois qui peuvent se résumer ainsi :

I (§§ 8-30). Guerre ayant pour cause un différend au sujet de l'héritage des parents de Berte, épouse de Girart, et d'Eloïse, épouse de Charles le Chauve. Girart est chassé du royaume; il est réduit à se cacher et à exercer pour vivre le métier de char-

distes, mai (23), V, 244, la vie de sainte Germaine de Bar-sur-Aube, oct. (1), I, 34, la vie de saint Antidius de Besançon, juin (25), V, 45.

1. Frontin, *Stratagematicon*, lib. III, cap. xv.

2. Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, après avoir montré que l'histoire de la prise de Carcassonne connue sous le nom de *Philomena* est un pur roman, continue ainsi (p. 408) :

« Ceste histoire fabuleuse de la prinse de Carcassone faicte par Char-
« lemagne a esté depuis amplifiée par de nouvelles fables, que ceux qui
« ont parlé de Carcassone (*sic*) ; car ils disent que Charlemagne, voyant
« qu'il ne pouvoit prendre par force la ville de Carcassone, tascha de
« la prendre par famine, leur ostant tous moyens de pouvoir recevoir
« des vivres. Ce siege fut si long que la pluspart des habitans de Car-
« cassone moururent des incommoditez qu'ils receurent durant la lon-
« gueur de ce siege; tellement que dame Carcas, dame de ladite ville,
« voyant la ville despourveue d'habitants, couvrit les murailles d'hom-
« mes de paille, lesquels elle faisoit changer de leur lieu a toutes
« heures, et afin que l'empereur ne creut pas que les vivres manquas-
« sent a leur ville, elle fit manger un minot de bled a une truye, et
« après la jetta morte dans les fossez, a dessein que les assiegans la
« voyant pleine de grain, eussent ceste opinion qu'ils avoient de bled
« en abondance, puisqu'ils en nourrisoient les truyes. »

bonnier, tandis que sa femme exerçait celui de couturière. Après sept ans d'exil et de pénitence, Girart rentre en grâce auprès de Charles, par l'entremise de sa belle-sœur Eloïse.

II (§§ 34-72). Excité par de mauvais conseillers, le roi cherche querelle à Girart, qui, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, se décide à faire la guerre. Le roi est vaincu en plusieurs batailles et refoulé jusque dans Paris. Là il se disposait à continuer la guerre, lorsqu'un ange lui apparut qui lui ordonna de faire la paix avec Girart. (§§ 72-125) C'est alors que Girart et Berte se vouent à l'accomplissement des bonnes œuvres et fondent des monastères.

III (§§ 125-149). Nouvelle guerre dont le motif n'est pas indiqué et dont la conclusion manque. Le roi prend Roussillon par trahison; Girart reprend son château. Une bataille à jour convenu a lieu à Val-Beton. Cette bataille était encore indécise lorsqu'une tempête épouvantable vint séparer les deux armées qui se retirèrent chacune de son côté.

Il est manifeste que ces récits ne peuvent être considérés comme un résumé fidèle de l'ancien poème. Girart est ici représenté comme un saint personnage, ne combattant qu'à son corps défendant. Le roi est visiblement sacrifié. De plus, la troisième guerre n'est pas motivée, et la seconde l'est à peine. Cependant, dans l'ensemble, ces récits nous donnent une idée de ce que pouvait contenir l'ancienne chanson de geste. Ils nous permettent de rattacher le Girart de Roussillon épique au Girart historique, conclusion que n'autorisaient pas les allusions relevées au chapitre précédent, puisqu'il n'y était question ni de Berte ni de la fondation des monastères de Vezelai et de Pothières.

§ 3. — *L'ancienne chanson de geste comparée à la chanson renouvelée.*

Prenons maintenant comme terme de comparaison la chanson renouvelée, et résumons les récits qu'elle nous offre. Il est incontestable que tous les traits que ces récits auront en commun avec la vie latine devront être considérés comme appartenant originairement au poème primitif d'où ils seront passés à la fois dans la vie latine et dans le poème renouvelé.

L'histoire des luttes de Girart et de Charles, que nous offre le poème renouvelé, se divise assez bien en trois parties qui correspondent fort exactement aux trois récits épiques de la vie latine qui, toutefois, ne se présentent pas dans le même ordre.

I (§§ 38-189). La guerre éclate pour un motif qui n'est nulle part clairement exprimé [1]. Charles s'empare du château de Roussillon par trahison. Girart le reprend. Bataille de Vaubeton à laquelle met fin un orage épouvantable accompagné de signes merveilleux. Les deux armées se séparent et la paix est conclue à cette condition que le duc Thierri d'Ascane (d'Ardenne?) sera exilé pendant cinq ans.

II (§§ 190-549). La paix dure tout le temps que Thierri reste en exil. Mais à son retour, il est tué en trahison par des cousins de Girart. Charles rend Girart responsable de ce meurtre. La guerre dure au moins cinq ans (§ 416). Girart battu, abandonné de presque tous les siens, est réduit à se cacher, et, pendant vingt-deux ans (§ 534), il exerce le métier de charbon-

1. Au § 38, le poète suppose que les bons sentiments de la reine pour Girart avaient excité la jalousie du roi. Mais ce motif ne reparaît plus nulle part.

nier, faisant en même temps pénitence de ses fautes, et notamment de celles que l'orgueil lui avait commettre. Sa femme travaille comme couturière. Enfin, la réconciliation a lieu, grâce à l'entremise de la reine, belle-sœur de Girart.

III (§§ 549-678). Toutefois le roi n'a pardonné qu'à contre-cœur. Il permet aux enfants de Thierri de recommencer la guerre contre Girart et les soutient, tandis que, de son côté, la reine aide Girart et les siens de ses conseils et de son argent. Mais les ennemis de Girart ne tardent pas à être battus et faits prisonniers. Girart, conseillé par la reine, se montre plein de générosité à leur égard ; il leur rend la liberté et une trêve de sept ans est conclue. Mais au bout de sept ans la guerre recommence (§ 617) et cette fois le roi y prend part ouvertement. Mal lui en prend, car il est battu et fait prisonnier. Girart, cette fois encore, se montre généreux. La paix est conclue par l'entremise du pape, et Girart consacre le reste de sa vie à des fondations de monastères et autres bonnes œuvres.

Je viens de dire que l'ordre des récits n'était pas le même dans la vie latine et dans le poème renouvelé. En effet, ces récits se correspondent d'un texte à l'autre selon le tableau suivant :

Vie latine.	*Poème.*
I,	II,
II,	III,
III.	I.

En somme, la différence consiste en ce que la vie latine place en troisième lieu le récit de la guerre qui se clôt par la bataille de Vaubeton, tandis que, dans le poème, cette guerre est la première des trois. Si on considère que, dans la vie latine, elle ne se rattache

aucunement à ce qui précède, qu'elle n'est nullement motivée, on sera sans doute porté à donner la préférence à l'ordre suivi dans le poème. D'ailleurs, puisqu'il faut nécessairement qu'il y ait eu transposition d'un côté ou de l'autre, il est aisé de comprendre que l'erreur a pu être commise plus facilement par l'hagiographe que par le renouveleur de la chanson de geste. L'hagiographe, en effet, se souciait médiocrement de reproduire avec exactitude les faits de guerre que racontait le vieux poème. Ces récits n'étaient que la partie accessoire de la vie qu'il rédigeait. Il est même fort possible qu'il n'ait jamais eu sous les yeux le texte du poème; les manuscrits des chansons de geste devaient être singulièrement rares à la fin du XIe siècle, et vraisemblablement ne sortaient pas des mains des jongleurs. Il peut n'avoir connu le vieux poème que pour l'avoir entendu réciter ou chanter, et, dans ce cas, il n'est point surprenant qu'il ait mis hors de sa place tel ou tel récit. Au contraire, on s'explique difficilement qu'on puisse remanier ou récrire un poème dont on n'a pas le texte à sa disposition. Si donc l'ordre primitif est celui que nous offre la vie latine, si la transposition doit être imputée au renouveleur, il faut qu'elle ait été faite avec intention, de propos délibéré, et on ne voit pas pour quel motif cette modification aurait été apportée à l'ordre suivi dans l'original [1].

1. A ces considérations, déjà très suffisantes pour justifier la thèse que je soutiens, on peut ajouter un argument fourni par le texte même de la vie latine. Non-seulement la troisième guerre, qui, selon moi, devrait être la première, est placée vers la fin de la vie comme un épisode sans connexion avec ce qui précède et avec ce qui suit, mais encore il est notable que la deuxième guerre, qui, à mon sens, devrait être la troisième et dernière, se termine par une paix qui, d'après les expressions même de l'hagiographe, semblerait ne devoir jamais être

Dans le cas que nous venons d'examiner, il est évident que le poème renouvelé a mieux conservé l'ordre du poème original que la vie latine. Mais c'est un pur accident. En général, lorsqu'une différence existe entre les récits du poème renouvelé et ceux de la vie latine, on peut affirmer en toute sécurité que cette dernière représente le mieux la rédaction originale. Nous allons passer en revue quelques-unes de ces différences. Nous nous formerons ainsi une idée de plus en plus exacte du contenu de l'ancien poème, et en même temps nous apprécierons de mieux en mieux la part d'originalité qui revient au renouveleur.

L'une des plus notables, entre les différences que présentent les récits de la vie latine comparés à ceux du poème renouvelé s'observe dès le début. Selon la vie latine, comme selon la chanson renouvelée, Charles [1] et Girart ont épousé les deux sœurs ; celui-ci a pour femme l'aînée, appelée Berte, celui-là la cadette, qui s'appelle dans la vie latine Eloïse, nom qui se rapproche assez du nom d'Elissent adopté par le poème; mais là se borne la parité des deux récits. Dans la vie latine, les deux sœurs ont pour père Hugues, comte de Sens [2] ; dans le poème, elles sont filles de l'empereur de Constantinople. On peut supposer que l'hagiographe a em-

troublée : « ... invicem rex et Girardus, commissis indultis et veteri-
« bus querelis sedatis, firmo perpetue et sincere dilectionis glutino in-
« vicem confederantur, Girardo nimirum suo jure libere ac quiete po-
« tiente, *et sic finis tam diuturne controversie fuit* » (§ 72).

1. Charles Martel selon le poème, Charles le Chauve — ce qui serait en tout cas plus conforme à l'histoire — selon la vie latine ; je reviendrai plus loin sur cette différence qui n'est peut-être qu'apparente.

2. Voy. ci-dessus, p. XXVII.

prunté ses notions généalogiques à la vieille chanson; on peut aussi admettre qu'il a pris à la charte de Pothières et de Vezelai le nom de Hugues, père de Berte, et au vieux poème le nom d'Eloïse, sœur de Berte et épouse du roi. Cette dernière opinion me semble fort soutenable, bien qu'elle ait été contestée [1]. De toute façon, l'histoire authentique est ici médiocrement respectée, puisque nous ne savons pas si en réalité Hugues était comte de Sens, puisque, d'autre part, le personnage d'Eloïse, sœur cadette de Berte et femme de Charles, est fabuleux. Mais la fable se donne une bien plus large carrière dans le poème renouvelé. Certes, peu de poèmes commencent par une exposition aussi belle. Elle est véritablement grandiose la scène du début où on voit Charles, le roi-empereur, entouré de ses grands vassaux, ayant auprès de lui le pape, tenir à Reims, le jour de Pentecôte, sa cour plénière. Le pape se lève et conjure le roi et ses barons de courir au secours de l'empereur de Constantinople que les païens attaquent du côté du Tyr et de Nicée, tandis que, d'autre part, ils ont assailli Rome, le fief de saint Pierre. L'empereur grec, à la demande de Drogon, père de Girart, s'est engagé à donner ses deux filles au roi Charles et à Girart. Drogon se lève à son tour et confirme les paroles du pape. Le roi accepte aussitôt. Suivi d'une nombreuse armée, il se rend en Italie, et en expulse les païens. Puis une ambassade nombreuse, ayant à sa tête le pape et Girart, est envoyée à Constantinople, et là, après diverses scènes bien faites pour donner une haute idée de la richesse de l'empereur byzantin, l'engagement des deux jeunes filles avec Charles et Girart est juré par les barons.

1. Voir ci-dessus, p. XXVIII, note 1.

C'est là, en quelque sorte, le premier acte ou, si l'on veut, le prologue du poème, mais c'est un prologue qui se rattache assez mal à la pièce. Dans aucune partie du poème, il n'est fait allusion à l'origine grecque des deux sœurs. Et cependant, lorsque Girart, vaincu et banni, est réduit à gagner sa vie en portant des sacs de charbon, il semble que lui ou sa femme auraient dû avoir la pensée de chercher un refuge auprès de l'empereur d'Orient. Il y a plus : tel des faits exprimés au commencement du poème est en contradiction absolue avec ce qui se lit dans la suite. Ainsi, au § 31, lorsque Girart se décide, sur les instances du pape, à céder à Charles Elissent, à laquelle il avait été fiancé, et à prendre Berte, qui d'abord avait été destinée au roi, il spécifie comme condition qu'il sera relevé de son hommage et tiendra son fief en alleu. Et, plus loin, au § 33, on lit en propres termes : « Il (Girart) fut relevé de son hommage et reçut son fief en alleu ». Mais, plus tard, lorsque, la guerre déjà engagée entre Charles et Girart, des négociations ont lieu en vue de rétablir la paix, il n'est plus question de l'acte solennel par lequel Girart a obtenu sa terre en alleu. Girart soutient, à la vérité, que Roussillon (§§ 54, 119) est un alleu, mais la raison qu'il invoque est que déjà son père possédait ce château à pareil titre (§ 54). Plus nous avançons dans le poème, plus la contradiction s'accentue : « Tu ne peux « nier ni escondire, » dit Odilon à Girart, son neveu, « que tu ne sois l'homme lige de Charles ni qu'il soit ton « seigneur. Tu ne peux donc le vaincre en bataille sans « forfaire ton fief » (§ 177). Et, à la page suivante, l'un des barons de Girart exprime la même idée avec plus de précision encore : « Girart est devenu son homme lige « (l'homme de Charles); je fus présent à l'hommage,

« quand il prit de lui en fief sa terre héréditaire » (§ 179). On pourrait multiplier les citations de passages où Girart est présenté comme l'homme de Charles. Le résultat est qu'on n'arrive pas à démêler quel est le point en litige, ni quelle a été l'origine de la lutte, tandis que le différend entre Charles et Girart a, dans la vie latine, une cause très nettement définie [1]. Il est donc évident que le renouveleur, après avoir, en commençant, fait œuvre originale, se rattache, à partir d'un certain endroit, à la vieille chanson, se mettant en contradiction avec les assertions du début. Il y a là une preuve bien forte que ce début est une pièce de rapport.

J'ai relevé, çà et là, dans les notes de ma traduction, un certain nombre de contradictions qui portent, en général, sur des points de détail [2]. Ces contradictions consistent, le plus souvent, en ceci, que le poème, rappelant un fait conté antérieurement, mentionne comme déjà connues des circonstances dont il n'a pas été dit un mot. Ce défaut de suite s'explique assez bien, selon moi, si on admet que le renouveleur, procédant à son remaniement, ne suivait son texte qu'avec une attention intermittente.

Mais c'est particulièrement vers la fin du poème que les incohérences se multiplient et deviennent véritable-

1. Le différend, qui aboutit à une guerre acharnée, a pour cause, dans la vie latine, les prétentions réciproques que Charles et Girart élevaient sur l'héritage des parents des deux sœurs qu'ils avaient épousées : « Interea, earum parentibus jam defunctis, suboritur inter « regem et Girardum acertissima luctuose altercationis simultas... « Nam rex, fastu regie ditionis tumidus, terram jure heredis sibi usur- « pare gestiebat; Girardus vero, ob primogenitam similiter eandem « sibi vindicare conabatur » (§§ 8, 9).

2. Voy. pp. 150, note 2; 151, n. 2; 166, n. 11; 183, n. 1; 187, n. 1; 251, n. 5.

ment choquantes. Nous avons vu que la troisième partie du poème renouvelé correspondait au deuxième des récits extraits de la vie latine (p. xxxv). Il ne s'agit toutefois que d'une analogie très générale. Les dissemblances qu'on peut constater entre les deux récits sont très considérables. De part et d'autre, le roi est vaincu, mais, dans la vie latine, il est poursuivi jusque sous les murs de Paris [1], et la guerre continuerait si un ange ne venait lui ordonner de conclure la paix avec Girart. Dans le poème renouvelé, le roi est non-seulement battu, mais fait prisonnier. Il ne lui est donc nullement loisisible de se réfugier dans Paris, comme dans l'autre récit qui vient sûrement de l'ancien poème, puisque, on l'a vu plus haut (p. xx), il se trouve non-seulement dans la vie latine, mais encore dans *Renaut de Montauban*. La paix est conclue grâce à l'entremise du pape et aux supplications du vainqueur. Il n'y a donc aucun doute que toute cette fin a été entièrement remaniée. Signalons quelques effets curieux de ce remaniement. Si Girart, au retour de son long exil, a obtenu du roi son pardon, c'est grâce à un véritable subterfuge de la reine (§ 545). Mais la parole du roi, accordée du reste à contre-cœur, n'engage nullement les anciens ennemis de Girart, les descendants du duc Thierri d'Ascane, dont la famille paraît avoir été de longue date en lutte avec celle de Girart [2]. Ceux-ci recommencent alors la guerre. Mais ce sont tous des personnages nouveaux. Thierri, en effet, est mort depuis longtemps, tué en trahison; ses neveux ou ses fils ont

1. « Novissime quoque eundem fugando, cecidit usque Parisius ur-« bem, ac intra menia ejus ipsum cum suis manu pervalida viriliter « detrusit » (§ 66).

2. Voy. § 41.

péri en bataille [1]. C'est donc une troisième génération qui entre en ligne. Il en est à peu près de même du côté de Girart. Ses cousins, ses alliés, Boson, Gilbert, Seguin, Bernart, Bégon, Landri, Fouchier, ont, les uns après les autres, trouvé la mort en combattant pour lui. Jusqu'ici, rien que de très naturel. Mais le rôle assigné aux survivants de tant de batailles l'est très peu. On va voir qu'il est fort mal approprié à leur âge Tout d'abord récapitulons les années qui se sont écoulées depuis le commencement du poème. Le temps compris entre la grande scène par laquelle débute le poème et la bataille de Vaubeton, qui termine la première guerre, ne peut être exactement calculé : les éléments font défaut. Négligeons-le. Mais la paix conclue à la suite de cette bataille dure autant que l'exil du duc Thierri, c'est-à-dire cinq ans (§§ 189 et 199). La guerre recommence à la suite du meurtre de Thierri et dure au moins le même nombre d'années (§ 416). Nous voilà à dix ans. Il y faut ajouter les vingt-deux ans passés par Girart et sa femme en exil (§ 534) [2]. Il y a donc, à tout le moins, trente-deux ans que Charles et Girart ont épousé les deux filles de l'empereur de Constantinople. Dans ces circonstances, nous voyons Elissent exercer sur son royal époux et sur les seigneurs de sa cour un pouvoir illimité, en employant des moyens qui conviendraient à une jeune reine. Lorsqu'elle a réussi, par d'habiles combinaisons, à amener la défaite des enne-

1. Voy. p. 254, n. 1.

2. D'après la vie latine, qui, sur ce point, peut s'être conformée à l'ancien poème, l'exil de Girart n'aurait duré que sept ans. Mais, même en tenant compte de cette différence, les faits qui vont être rapportés cadrent bien mal avec les données antérieures du poème.

mis de Girart, le roi, qui se doute bien de ses intrigues, lui fait mauvaise mine. Elle ne se déconcerte pas. « Elle « sourit, entre dans sa chambre, ôte sa robe et en met « une plus belle, d'une fine pourpre toute parfumée. « Elle avait la peau blanche, le teint clair. Elle était « belle comme une rose en fleur » (§ 604). Ainsi parée, elle se présente de nouveau au roi-empereur dont elle obtient ce qu'elle veut.

Berte ne paraît pas avoir souffert plus que sa sœur cadette de l'outrage du temps. Pendant les trente-deux ans ou plus qui se sont écoulés depuis son mariage, elle est restée stérile; mais, la paix rétablie, elle donne à son époux deux fils (§ 608) [1]. Ce n'est pas tout. Aux trente-deux ans dont nous avons fait le compte plus haut, ajoutons les sept années d'une trêve conclue à la suite des succès remportés par Girart sur ses ennemis (§ 607). Il y a trente-neuf ans au moins qu'elle est mariée, et c'est alors qu'elle est l'objet d'une tentative violente dont on peut lire les détails au § 648. « Elle avait une figure « agréable, » dit le poète, « un teint délicat et une peau « blanche comme fleur d'épine. » N'est-ce pas à croire que les deux sœurs avaient retrouvé la fontaine de Jouvence?

Du reste, elles ne sont pas, dans cette partie du poème, les deux seules femmes privilégiées. Aupais, fille du duc Thierri et nièce du roi, s'est fait donner le comte Fouque, pris lors de la dernière défaite subie par Girart dans sa seconde guerre contre Charles. Elle avait, sans doute, l'intention de faire subir une dure prison à celui qui

1. Chose singulière, cette circonstance avait été prévue par sa sœur, voy. § 588.

avait été l'allié le plus fidèle de l'ennemi de son père. Elle n'en fit rien. Elle devint amoureuse de son prisonnier (§ 551). Or, l'emprisonnement de Fouque ne peut avoir duré moins de vingt-deux ans, puisqu'il dura aussi longtemps que l'exil de Girart. De plus, au moment où cet exil commence, Aupais devait être déjà une grande fille, car son père Thierri est tué cinq ans avant la fuite de Girart et la prise de Fouque, et, au moment de sa mort, il avait plus de cent ans [1]. Et cependant Aupais est tout le temps considérée comme une jeune fille, et son prisonnier bien-aimé, qu'elle finit par épouser, est qualifié de jeune homme (§ 590), malgré vingt-deux ans de captivité précédés de dix ans au moins de chevalerie.

Il serait, je crois, superflu de pousser plus loin ces observations : on peut tenir pour démontré que la dernière partie du poème, celle qui commence au moment où Girart revient de l'exil, a été traitée par le renouveleur avec une extrême liberté. Il a modifié les données du vieux poème à ce point qu'il a fait œuvre d'auteur, et par là s'expliquent les contradictions qui existent entre cette partie et ce qui précède.

§ 4. — *Le renouveleur, sa personnalité, son talent poétique.*

Puisque le commencement et la fin du poème sont, sinon tout à fait, du moins dans une grande mesure, l'œuvre personnelle du renouveleur, ne serait-il pas possible de trouver entre ces deux extrémités de l'œuvre quelque point de contact, quelque trait commun, d'où

1. Il dit, au § 184 : « Il y a cent ans que je suis né, et plus, je crois, » et c'est cinq ans plus tard qu'il est tué en trahison.

l'on pourrait tirer à la fois une confirmation des vues ci-dessus exprimées et une notion quelconque sur la personne du renouveleur? Voici ce que je remarque de plus saillant à cet égard. Ce sont deux faits seulement, mais qui me paraissent avoir une certaine valeur. D'abord, on voit le pape jouer dans ces deux parties de la chanson un rôle considérable. C'est lui qui, tout au début, décide, par sa prédication, le roi de France et ses barons à marcher au secours de l'empereur de Constantinople, assailli de tous côtés par les païens; c'est lui encore qui, à la fin du poème, réconcilie définitivement le roi et Girart. Le second fait, moins important en lui-même, est peut-être plus caractéristique. Le poète parle de Constantinople comme s'il y avait été, de l'empereur comme s'il l'avait vu : « L'empereur a la tête chenue. Jamais je n'ai vu, « jamais je ne verrai si beau vieillard. Il a sens, largesse « et abord agréable » (§ 21). La note personnelle, si rare dans les chansons de geste, est ici très sensible. Or, à la fin du poème, l'auteur, après avoir raconté à propos de la fondation de Sainte-Sophie une légende qui semble avoir été recueillie à Constantinople même, fait dire à un de ses personnages : « J'ai vu le moutier de Sainte-So- « phie, et je ne crois pas qu'il y ait jamais eu ni que ja- « mais il y ait le pareil » (§ 654). Il me semble que ces divers passages doivent avoir été écrits par le même homme, et que cet homme avait été à Constantinople. Y a-t-il là un élément à l'aide duquel on puisse dater le renouvellement du poème avec quelque précision? Je n'oserais l'affirmer. Les rapports entre l'Occident et Byzance ont été très fréquents pendant toute la durée des croisades, et il serait vain de chercher à quel moment du XIIe siècle un jongleur de France a pu se trouver à

Constantinople. Je crois cependant devoir faire remarquer que ce moment doit être antérieur à la croisade de 1204. Ce qui se passa alors dans la capitale de l'empire d'Orient n'était guère fait pour inspirer à l'auteur la peinture qu'il nous trace des rapports tout pacifiques de l'empereur grec et des barons de France. Avant cette époque il n'y a guère qu'un empereur à qui puissent s'appliquer les paroles du poète : c'est Alexis II. Dans cette hypothèse, le renouvellement daterait des dernières années de ce prince, représenté comme étant déjà un vieillard, ou des années qui suivirent sa mort. Alexis II mourut en 1180. Tout ce qu'on peut dire de plus précis, c'est que le renouvellement date du dernier quart du XIIe siècle, et les arguments très incertains qu'on peut tirer de la langue et de la versification n'y contredisent pas.

La tendance, si visiblement religieuse et morale de la fin du poème et certains détails, tels que la citation, en partie textuelle [1], d'un verset des Psaumes, au § 671, semblent autoriser une autre conclusion qui a son importance. C'est que l'auteur du renouvellement devait être, non pas un simple jongleur, mais un clerc. Bien d'autres clercs, tant au nord qu'au midi de la France, ont composé en langue vulgaire des poésies profanes [2].

Ce serait peut-être ici le lieu de chercher à determiner la patrie du renouveleur. Mais c'est là un point qui ne peut être éclairci qu'à la suite d'un examen détaillé de la langue du renouvellement. Nous consacrerons plus loin à cette recherche un chapitre spécial.

1. Dans ma traduction, j'ai remis toute la citation en latin.

2. Voir ce que je dis à ce sujet dans l'introduction à la chanson de la croisade albigeoise, pp. XXXIV et XL.

Nous avons pu prouver que le renouveleur avait, au début et dans la dernière partie de son œuvre, modifié de la façon la plus grave les données du poème original. A-t-il, en d'autres endroits encore, traité ailleurs son modèle avec la même liberté? Je ne le pense pas : du moins la comparaison avec la vie latine n'en donne pas la preuve. D'ailleurs, s'il l'avait fait, que serait-il resté de l'œuvre primitive? Mais, entre une copie pure et simple et une reconstruction totale, il y a de la marge pour bien des retouches, et cette marge, notre renouveleur a pu en user largement à notre insu. Les récits que l'hagiographe a empruntés à l'ancien poème sont si écourtés, ils sont si loin de nous fournir une analyse fidèle et complète de l'original, que le renouveleur a pu se permettre de nombreuses libertés sans que nous soyons en état de le prendre sur le fait. Nous en savons assez toutefois pour être assurés qu'il était capable de *trouver* de lui-même, en prenant ce terme dans toute l'étendue qu'il comporte.

Et d'abord, il savait composer. La troisième partie du poème, où son imagination paraît s'être donné libre carrière, est, si on la prend en elle-même, un petit poème complet et assez compliqué. Les événements s'y pressent sans se confondre. Deux actions, tendant à un même dénouement, y courent parallèlement sans que la clarté de l'exposition en souffre. D'un côté, c'est la reine qui organise la défense; de l'autre, Girart et Fouque qui, se conformant fidèlement à ses conseils, combattent leurs ennemis et reconquièrent leurs héritages. Tout cela est mené avec une rapidité et un entrain qui ne laissent pas l'intérêt languir un instant.

Il savait voir juste et avait le don de communiquer en-

tière son impression. Ce romancier anonyme, de qui je voudrais savoir le nom pour l'inscrire parmi les plus illustres de notre ancienne littérature, sait, en quelques vers, tracer des tableaux d'une réalité frappante. Prenons comme exemple le meurtre du jeune fils de Girart. Le comte, au moment d'entrer en lutte contre le roi, et ayant cette fois le droit pour lui, a eu un mouvement d'orgueil en contemplant ses troupes assemblées; il a pris entre ses bras son jeune fils âgé de cinq ans et a juré que jamais l'enfant ne perdrait son héritage. Ecoutons ce qui suit :

620. Il y avait là un baron, Gui de Risnel, que Girart tenait pour le plus fidèle de ses hommes. Il était son serf et son sénéchal pour maints châteaux. Les paroles de Girart ne lui firent pas plaisir : il eut peur de voir la guerre recommencer, et le duc se révolter follement contre le roi. Il promit à l'enfant un oiseau d'or, le prit entre ses bras sous son manteau, le porta dans un verger sous un arbre, lui étendit le col comme à un agneau, et lui trancha la gorge avec un couteau. Il le jeta, une fois mort, dans le puits de pierre, monta à cheval et partit au galop. Quand il fut hors du château, il s'arrêta sous un ormeau, et, levant les yeux au ciel, il s'écria : « Ah! traître et félon que » je suis! Je suis pire que Caïn, le meurtrier d'Abel. Pour l'en- » fant, je livrerai mon corps à la mort. » Il descendit à la grande salle sous le donjon, et trouva le duc dans la chambre, près d'une cheminée. Il lui tendit l'épée par le pommeau en lui contant de quelle façon il avait tué de ses mains le franc damoisel.

621. Le jour finissait, c'était le soir, et le lendemain le comte devait se mettre en marche avec l'ost. Gui lui tend l'épée par la poignée : « Comte, fais de moi justice à ton plaisir. J'aime » mieux mourir, pendu ou brûlé, que de te voir recommencer » cette guerre. » Le comte est désespéré : « Fuis, d'ici, traître, » je ne puis plus te voir! » Il appelle son chambellan don Manacier : « Fais sortir et taire tout le monde. » La comtesse

entre pour se coucher. Elle vit le duc triste et sombre, et commença à soupçonner quelque malheur : « Sire, tu n'es pas » ainsi d'ordinaire. — Dame, promets-moi une chose. — Tout » ce que tu veux, mais dis-moi la vérité. — Ne laisse pas paraî» tre ta douleur pour ton fils : il est couché mort dans le puits » de pierre ; fais le retirer et porter au moutier ! » La comtesse ne put supporter cette nouvelle ; elle s'évanouit. Le comte la releva, la fit asseoir : « Dame cesse de t'affliger. Puisque Dieu » n'a pas voulu laisser vivre notre fils, faisons de lui (Dieu), s'il » lui plaît notre héritier. Mieux vaut lui donner que garder à » notre profit. — Dieu t'en donne le pouvoir et le loisir ! » répond la dame.

Il est impossible d'exposer en moins de paroles une scène aussi complexe. Il n'y a pas un mot de trop, mais aussi chaque mot porte. Les sentiments de l'assassin avant et après le crime, la douleur de Girart, l'inquiétude de Berte, son épouvante, tout cela est représenté avec une netteté que la concision du récit fait mieux ressortir que ne ferait une longue analyse psychologique. La scène n'est pas décrite : elle est mise sous nos yeux.

Ce talent de faire sentir beaucoup en disant peu reparaît en tant d'endroits du poème que je me confirme de plus en plus dans l'idée que le renouveleur a bien souvent modifié la teneur des récits du vieux poème perdu. Sa marque se retrouve là même où on peut croire qu'il n'a pas eu à innover dans le fond. Ainsi ce passage, où est décrit avec une si puissante concision le retour des guerriers victorieux, est tout à fait dans sa manière :

197. La bataille est gagnée et la lutte terminée. Girart est revenu du combat, avec lui mille chevaliers de ses privés. Ils ont perdu leurs lances ; leurs épées sont ébréchées. Ils les portent nues, ensanglantées ; elles ne rentreront au fourreau qu'après avoir été lavées, fourbies avec un linge et essuyées.

Il n'était pas moins habile dans l'art de tracer des caractères. Il sait créer des types variés et personnels. Il excelle à les opposer les uns aux autres dans des scènes véritablement dramatiques. On sent qu'il a non seulement la faculté d'imaginer, mais encore celle d'observer. Ses héros n'ont rien de conventionnel. Ils sont vivants; ils semblent copiés d'après nature. Berte est peut-être le type de femme le plus accompli que la poésie du moyen âge ait produit. Les héroïnes de notre épopée chevaleresque, Guibour, par exemple, dans *Aliscans,* ont parfois des qualités un peu trop exclusivement viriles : Berte, au contraire, a pleinement les sentiments d'une femme et d'une épouse. Chez elle, rien d'éclatant, rien d'héroïque. Elle n'a qu'un rôle effacé tant que Girart est en état de tenir la campagne contre le roi, mais quand arrive la période des revers, quand Girart fugitif est obligé de se cacher sous un nom d'emprunt, et de se livrer au plus vil métier pour gagner sa vie, c'est Berte qui le soutient et le console, c'est elle qui lui inspire la résignation nécessaire pour supporter la vie de misère à laquelle il est réduit (§§ 525 et suiv.).

Fouque, cousin de Girart, est l'homme sage et mesuré, qui aime la paix, qui ne se résigne à la guerre qu'à la dernière extrémité. Mais la guerre déclarée, même contre son avis, il se donne tout entier à son seigneur et est prêt pour lui à tous les dévouements. Boson est le type du chevalier batailleur par tempérament. Ardent, impétueux, il est incapable de mettre un frein à son désir de vengeance; il ne recule devant aucune cruauté. Son acharnement contre ses ennemis est, comme son courage, sans limites. Il serait humilié de mourir ailleurs qu'en champ de bataille. C'est lui qui, voyant Girart se

lamenter sur la perte de ses parents et de ses amis, s'écrie : « Par Dieu ! je ne veux pas pleurer. Nous avons « tous été élevés et dressés pour une telle fin ! Pas un de « nous n'a eu pour père un chevalier qui soit mort en « maison ni en chambre, mais en grande bataille par l'a- « cier froid, et je ne veux pas porter le reproche d'avoir « fini autrement ! » (§ 402). Faire ici la part de l'auteur primitif et celle du renouveleur, me semble bien hasardeux. Ce qui est certain, c'est qu'il y a dans la peinture des caractères une originalité de conception, une puissance et une délicatesse d'expression qui assignent à *Girart de Roussillon* une place à part entre toutes nos chansons de geste.

Notre auteur avait le don poétique. Il trouve des expressions d'une singulière élégance, des *concetti* qu'on s'attendrait plutôt à rencontrer chez un poète de la Renaissance que chez un romancier du moyen âge. Il veut dire que la reine parvient, à force de présents habilement distribués, à rallier à Girart les barons de la cour de de son époux, qu'en cela consiste sa force. Il dira : « Là où la reine sait un vaillant damoiseau, elle en- « voie ses dons en argent, en or vermeil. Donner, ce « sont ses tours et ses créneaux ! » (§ 560). Ailleurs, l'aspect des lances droites des guerriers chevauchant en bataille lui suggère l'idée d'un bois de frêne. Mais il ne procède pas par voie de comparaison. Bien plus poétiquement, il dit : « Boson, Fouchier, Fouque, « Seguin, conduisent leurs enseignes à travers le bois « de frêne. Le bois dont je vous parle est un bois où « les frênes avaient pour fleurs des pointes d'acier, « des enseignes de cendé et d'aucassin, des gonfa- « nons ornés d'orfrois et fraîchement teints en pour-

« pre dont tant de nobles vassaux reçurent le coup, « fatal » (§ 155) [1].

Il s'en faut que dans la chanson, telle que nous l'avons, tous les morceaux soient d'une valeur égale. L'inégalité se manifeste surtout dans les discours qui sont en nombre infini. Beaucoup ont quelque chose d'abrupte, d'écourté. La pensée est à peine indiquée, l'expression est peu nette. Dans d'autres, au contraire, elle se développe pleinement, sans rien perdre de la concision habituelle au poème. On peut citer, parmi ces derniers, l'allocution de Charles à ses barons, au moment d'engager une bataille. C'est un éloge magnifique de Fouque, le cousin et l'allié fidèle de Girart (§ 321). Là se reconnaît la main du renouveleur. D'ailleurs, la tirade où se trouve cette harangue est d'une longueur tout à fait inusitée. En d'autres endroits, notre poète a dû moins s'appliquer et suivre de plus près la vieille chanson.

Je ne veux pas pousser plus loin ces remarques. Le poème est maintenant à la portée de tous, et j'ai confiance que l'admiration qu'il m'a inspirée en tant qu'œuvre poétique ne sera trouvée exagérée par personne.

§ 5. — *Rapport entre le Girart historique et le Girart épique.*

Nous avons vu, dans le premier chapitre de cette introduction, ce que nous apprend l'histoire sur le comte

1. E. du Méril a fait ressortir, dans sa préface à *La mort de Garin* (pp. LI-LIII), l'absence d'art qui se remarque dans *Garin*, et ses remarques pourraient s'appliquer, dans une mesure variable, à la plupart de nos anciennes chansons de geste; mais aucune ne s'appliquerait à *Girart de Roussillon*.

Girart; nous venons d'étudier Girart de Roussillon dans la poésie, et nous sommes arrivés à distinguer en gros ce qui est propre au poème renouvelé de ce qui appartient à l'ancienne chanson. Par une fortune singulière, nous connaissons le même homme en son état historique et sous son aspect légendaire. Quel rapport y a-t-il entre le personnage historique et le héros épique? ou, pour préciser la question, les récits qui concernent le second ont-ils leur fondement dans les faits historiquement établis de la vie du premier? Girart de Roussillon est-il, en un mot, le comte Girart, grandi, transformé par l'imagination populaire? — Non, assurément non. C'est vainement qu'on a essayé de trouver une base historique aux guerres acharnées de Girart et de Charles [1]. Il n'y a pas de trace de telles guerres dans nos annales. On n'y trouvera rien qui rappelle la bataille de Vaubeton, l'exil de Girart, la fuite de Charles jusque sous Paris. Ce que l'histoire authentique nous enseigne est bien différent. Elle nous montre qu'en 868 le comte Girart est, aux yeux de Charles le Chauve, « carissimus valdeque amantissimus » [2], qu'en 870, lors du siège de Vienne, il n'intervient dans la lutte que pour rendre la ville assiégée à l'empereur.

Le seul rapport entre le comte Girart et Girart de Roussillon, c'est que l'un et l'autre ont une femme appelée Berte, et que l'un et l'autre ont fondé Pothières et Vézelai. On est donc conduit à se représenter de la façon suivante l'origine du Girart épique. La mémoire du comte Girart et de Berte, son épouse,

1. M. Longnon, *l. l.*, pp. 268-9.
2. Voy. ci-dessus, p. IX.

fut conservée par les fondations pieuses auxquelles ces deux personnages avaient attaché leurs noms. Il se forma dans les monastères fondés par eux une tradition que la vie latine, composée à la fin du XIe siècle, a eu pour but de consacrer et de répandre. C'est dans cette tradition, essentiellement monastique, qu'un poète a recueilli les noms de Girart et de Berte. Ce poète, à en juger par le choix du sujet, était probablement bourguignon. Il composait assurément avant la fin du XIe siècle, puisque son œuvre est antérieure à la vie latine. De l'histoire du comte Girart, il ne savait rien sinon le peu que lui en avait appris la tradition monastique. Et ce peu se réduisait à trois faits : que Girart était le contemporain et le vassal d'un roi appelé Charles; que sa femme avait nom Berte; que, d'accord avec celle-ci, il avait fondé divers monastères. Le reste, c'est-à-dire l'ensemble des récits dont il a composé son poème, il l'a *trouvé* selon l'expression du moyen âge, ou, comme nous dirions, inventé. Par là, je n'entends pas dire que tout, dans ces récits, soit imaginaire. Il y a dans le poème renouvelé beaucoup de noms de lieux qui peuvent être identifiés, beaucoup de noms de personnes qui se retrouvent dans l'histoire du IXe au XIe siècle, et il y en avait probablement plus encore dans le poème primitif. Tel ou tel récit de bataille a pu être emprunté à une tradition locale. Il y a toujours dans une œuvre d'imagination des éléments tirés de la réalité. Mais je veux dire que les éléments variés qu'a pu recueillir l'auteur n'avaient, selon toute vraisemblance, aucun lien avec l'histoire du comte Girart. On ne gagnerait rien à supposer que le poète aurait mis en œuvre une tradition déjà formée où se seraient trouvés réunis les principaux traits de la légende. J'inclinais ja-

dis vers cette hypothèse que j'ai dû abandonner. Ces traits en effet, par exemple le long exil de Girart, suivi de sa réapparition à la cour du roi, ne peuvent en aucune façon être rattachés à l'histoire réelle. Il faut de toute nécessité qu'ils aient été inventés par quelqu'un. Et pourquoi ce quelqu'un ne serait-il pas l'auteur de l'ancienne chanson? La même objection peut être opposée à l'hypothèse selon laquelle la chanson aurait été formée par la combinaison d'anciens chants populaires. Ce ne serait, d'ailleurs, que l'idée de Wolf sur les poèmes homériques appliquée à l'époque du moyen âge. Or, si l'hypothèse de Wolf est impuissante à expliquer la composition de l'Iliade et de l'Odyssée, elle s'applique plus mal encore à la formation de nos chansons de geste.

Il peut sembler étonnant que, dans un poème sérieux, qui assume toutes les apparences de la vérité, on ait en l'idée de faire jouer à Charles le Chauve et à Girart un rôle aussi contraire à la réalité. Mais quiconque est au fait de l'historiographie du moyen âge ne verra dans cette ignorance des faits historiques les plus considérables rien de surprenant. Qui donc, au XIe siècle, savait quoi que ce fût de l'histoire des siècles passés, à part un petit nombre d'abréviateurs de vieilles annales vivant isolés au fond des cloîtres? Les événements les plus graves tombaient dans l'oubli après quelques générations. Au XIIIe siècle encore, l'ignorance des laïques, en fait d'histoire, est inimaginable. Veut-on savoir comment un chroniqueur laïque du XIIIe siècle, se représentait la succession des rois de France au siècle précédent? Ecoutons l'auteur amusant et parfois bien informé qui, depuis l'édition de M. de Wailly, est connu sous le surnom de Ménestrel de Reims : « Il y eut en France, un temps après

« la mort de Godefroi de Bouillon et de Bauduoin son « frère, un roi appelé Raoul le justicier... Il eut de sa « femme deux fils, Robert et Louis. » Puis on nous raconte que Louis, le plus jeune des deux frères, fut élu roi par les barons du royaume au détriment de son frère aîné [1]. Voilà ce qui, vers 1260, c'est-à-dire cent vingt ans environ après les événements racontés, passait en France pour de l'histoire de France.

Un sentiment naturel porte les hommes, même ignorants, à s'intéresser aux actions de leurs ancêtres. Les auteurs de chansons de geste prétendaient donner satisfaction à ce sentiment. Et comme ils n'étaient pas moins ignorants que leur auditoire, ils furent naturellement conduits à donner libre carrière à leur imagination. Assurément certains ont pu se trouver en possession d'une matière véritablement historique et la reproduire plus ou ou moins fidèlement. Tel a pu être le cas, par exemple, de l'auteur du *Raoul de Cambrai* primitif, mais ce cas n'a pas été celui de l'auteur de *Girart de Roussillon*.

1. *Récits du Ménestrel de Reims au* XIIIe *siècle*, publiés par M. N. de Wailly, §§ 2-5.

CHAPITRE IV

ÉTAT DES PERSONNES ET CIVILISATION DANS *GIRART DE ROUSSILLON*

LE ROI. — LES SEIGNEURS. — LE CLERGÉ. — BOURGEOIS ET VILAINS. — LA GUERRE. — LES ARTS ; DÉCORATION DES ÉDIFICES ; COSTUME ; ARMES. — MŒURS.

Il n'y a rien à tirer de *Girart de Roussillon* pour la connaissance de l'époque, du reste très vaguement indiquée, où l'action est supposée se passer, et cette conclusion, que nous fondons sur la chanson renouvelée, pourrait être appliquée avec non moins de certitude à l'état premier de cette chanson. Par contre, il y a infiniment à prendre pour la connaissance de l'état des personnes des usages, des mœurs, en un mot, pour l'histoire de la civilisation, à l'époque où la chanson fut composée. Peu de chroniques, peu d'œuvres d'imagination du même temps nous fourniraient un tableau aussi réel, aussi vivant de la féodalité à son état le plus ancien. Et cette fois encore j'applique, dans une grande mesure, à la chanson ancienne, les conclusions qui se déduisent de la chanson renouvelée.

Le renouveleur, homme de grand talent, a modifié profondément sa matière en certaines parties, on l'a vu au chapitre précédent; il a pu, çà et là, accuser davantage les traits distinctifs de certains caractères, leur donner plus de relief et de vie, mais je crois que dans la

peinture des mœurs, en général, il s'est maintenu, sauf peut-être vers la fin, dans la donnée ancienne. Les renouveleurs de chansons de geste modifient la forme, retranchent et surtout ajoutent des épisodes, mais ils conservent assez bien la couleur archaïque qui est comme de tradition dans l'épopée du moyen âge à ses diverses époques. Puis, nous savons bien que la féodalité n'a pas subi, du XIe siècle au XIIe, une transformation subite, de sorte que les notions que nous fournit *Girart de Roussillon,* pour n'être pas rigoureusement datées, n'en sont pas moins instructives.

Nous allons passer en revue les différentes classes de personnes qui figurent dans le poème, en commençant par le roi.

Le roi. — Le plus souvent il est appelé Charles tout court, mais souvent il reçoit le surnom de Martel [1]. Est-ce Charles Martel ? Est-ce Charles le Chauve ? Le premier, semble-t-il, car l'auteur attribue à son Charles Martel un fils du nom de Pépin [2], ce qui convient au Charles Martel de l'histoire. Toutefois, vers la fin du poème, il y a un passage où Charles Martel a un ancêtre appelé du même nom, et reçoit lui-même le surnom de « le Chauve. » [3]. Nous pouvons donc admettre que le renouveleur, du moins, entendait par Charles Martel l'empereur Charles le Chauve [4], mais le premier auteur avait plutôt en vue

1. §§ 10, 17, 51, 56, 81, 89, 98, 112, 123, 128, etc.

2. §§ 561, 601, 611, 616. Notons que ces passages sont dans la partie la plus remaniée du poème, comme aussi celui qui va être indiqué à la note suivante.

3. § 636 : « Charles Martel, ton aïeul, fit de grands maux... Présen-« tement, ton nom doit être Charles le Chauve. »

4. Ce n'est point un fait isolé : la même confusion se retrouve dans

le véritable Charles Martel, comme on l'a vu par les allusions de *Garin* rapportées au second chapitre.

Charles est qualifié tantôt de roi, tantôt d'empereur. Cette double qualification est un souvenir de l'époque carolingienne, qui a été conservé dans toutes les chansons de geste où il est question de Charlemagne [1]. Le titre de roi ou d'empereur est employé d'une façon absolue; jamais il n'est complété par un nom de pays. Charles n'est pas appelé roi de France, mais il est qualifié par les noms des lieux où il fait sa résidence. C'est ainsi qu'il est appelé roi de Reims, aux §§ 149 et 485; ailleurs, Charles de Saint-Remi (de Reims), §§ 135-6; Charles Martel de Saint-Denis, § 163 [2]. Il a d'assez nombreuses résidences : Beauvais, Chartres, Compiègne, Laon, Orléans, Paris, Reims, Saint-Denis, Saint-Faire (?), Soissons [3], auxquelles il faut ajouter Aix-la-Chapelle, qui n'est mentionnée, en cette qualité, que dans la dernière partie du poème [4]. L'étendue du domaine royal n'est nulle part indiquée : on peut toutefois en tracer approximative-

le poème franco-italien d'Ugone d'Alvergna; voy. la notice de ce poème donnée par M. Graf dans le *Giornale di filologia romanza*, I (1878), pp. 93-4. On peut rappeler aussi, comme preuve des confusions qui s'étaient produites dans l'imagination populaire au sujet de Charles Martel et de Charles le Chauve, que, d'après J. Bodel (*Chanson des Saxons*, I, 165-6), ces deux princes se seraient succédé sans intermédiaire sur le trône de France, et auraient vécu avant Pépin le Bref et Charlemagne.

1. L'empereur de Constantinople est aussi, accidentellement, qualifié de roi; voy. §§ 16, 19.

2. Cette façon de désigner le roi de France s'observe ailleurs encore, mais moins fréquemment. Ainsi dans *Raoul de Cambrai* (éd. de la Société des Anciens Textes, vv. 824, 2519, 2800) *le roi de Saint Denis;* dans *Ogier*, v. 595, *Kallon de Saint Denis.*

3. Pour les passages du poème, voir la table à ces noms.

4. §§ 567, 586.

ment le périmètre à l'aide des lieux de résidence qui viennent d'être énumérés. Aix-la-Chapelle devrait rester en dehors de ce périmètre, car la Lorraine n'était pas du domaine direct du roi [1]. Les terres sur lesquelles s'étend la suzeraineté du roi sont considérables. Au temps où il a contre lui Girart et tous les vassaux de celui-ci, il compte dans les rangs de son armée, en dehors de ses vassaux directs, les hommes de la Flandre, de l'Artois, du Ponthieu, de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine [2]. Pour les Allemands et les Bavarois, le poème offre des passages contradictoires [3]. Mais les hommes de Cologne sont bien décidément avec le roi (§§ 161, 164). Il pourrait même, selon une bravade du commencement (§ 47), qui n'a probablement pas grande valeur, mander les Grecs, les Italiens, les Hongrois, les Ecossais, les Anglais. Ces derniers, toutefois, figurent ailleurs, avec les Bretons, dans l'armée de Charles (§ 428).

Le roi-empereur a un rôle un peu sacrifié : les sympathies du poète sont évidemment du côté de Girart [4]. Charles est jaloux de son autorité : il s'irrite parce qu'à Constantinople on a, sans le consulter, fait les parts (§ 24),

1. Une grande partie de la Lorraine a pour seigneur Thierri d'Ascane (§ 107); la partie qui avoisine Montbéliard appartient à l'un des alliés de Girart (§ 127).

2. Voy. à la table : Angevins, Aquitains, Berruyers, Blois, Bretons, Cologne, Flamands, Manceaux, Normands, Picards, Tourangeaux, Vermandois, et, en outre, Enguerrant d'Abbeville, Evroïn de Cambrai, Giraut vicomte de Limoges, Helluin de Boulogne, Rotrou de Nivelle.

3. Voir ces noms à la table.

4. L'auteur prend nettement le parti de Girart lorsqu'il dit, par exemple : « Ils (les Royaux) courent les frapper, et *les nôtres* courent sur eux » (§ 157).

attribuant l'une des filles de l'empereur grec à Girart et l'autre à lui : il veut avoir celle qui était réservée à son puissant vassal, et il l'a; il est envieux de la puissance de Girart, et, quel que soit le prétexte invoqué, l'envie est le mobile qui le porte à attaquer son beau-frère. Vers la fin du poème, dans la partie que l'on peut considérer comme l'œuvre entière du renouveleur, il joue un rôle presque ridicule, se laissant gouverner, pour ainsi dire malgré lui, par sa femme. Mais il est vaillant guerrier : il se rencontre sur le champ de bataille avec Girart et le désarçonne (§ 84). Il a surtout la qualité la plus haute du seigneur du moyen âge : « Il est, » dit le poète, « le meilleur justicier que je sache (§ 1). » Le bon justicier, aux premiers temps de la féodalité, ce n'est pas tout à fait celui qui sait juger avec intelligence un procès : c'est surtout celui qui ne se laisse pas corrompre à prix d'argent par l'une des parties (§ 200). Les débats sont d'ailleurs aisés à conduire, puisqu'on s'en remet le plus ordinairement, pour l'appréciation de la cause, au combat judiciaire.

Ainsi que dans la plupart des anciennes chansons de geste, le roi-empereur est comme entouré d'une auréole de majesté qu'il doit moins à sa puissance effective qu'à son titre. « De la mer jusqu'ici, » dit le poète, « il n'y a si ri- « che baron qui ne tremble lorsque le roi s'irrite » (§ 1). La majesté impériale se manifeste par des signes extérieurs. On disait proverbialement d'un homme de belle et fière apparence, qu'il avait la prestance d'un empereur (§ 275). Comme tout seigneur, le roi a droit au dévouement absolu de ses hommes; mais, lors même qu'il est en guerre avec des vassaux déliés de l'obligation féodale, il n'est pas avec ses adversaires sur le pied de l'égalité : il con-

serve le prestige mystique attaché à celui qui a été oint et sacré. Le poème, en ses dernières pages, nous en offre une preuve qui est le commentaire en action du mot célèbre attribué à Louis VI : « On ne prend pas le roi, « aux échecs. » Dans son dernier combat contre Girart, le roi est renversé de son cheval. Il eût été tué, peut-être sans être reconnu, lorsque Fouque, le cousin et l'allié de Girart, survient, met pied à terre, fait monter le roi sur son propre cheval, et protège sa fuite (§ 625)[1]. Du reste, il arrivait fréquemment que le roi, pour combattre plus librement, sans devenir le point de mire de toute l'armée ennemie, échangeait ses armes avec celles d'un de ses hommes. Dans un des combats racontés par notre poème, nous voyons (§ 82) que Charles avait pris le heaume et le haubert d'un simple soudoyer. L'histoire fournit beaucoup d'exemples de cet usage. Du Cange en a réuni quelques-uns dans une de ses notes sur Anne Comnène [2], auxquels on peut joindre ceux que j'ai cités dans une note de mon édition du poème de la Croisade albigeoise [3].

Le pouvoir royal est loin d'être absolu comme il le deviendra peu à peu vers la fin du régime féodal. Ce

1. Ce respect de la personne royale pourrait être constaté par maint autre témoignage. Ainsi dans *Raoul de Cambrai* (éd. de la Soc. des Anc. Textes, tirade CCLXIII), le roi vient d'être désarçonné par Ybert de de Ribemont. Aussitôt Bernier, le fils de celui-ci, détourne son père de continuer le combat : *Se m'en creés, ja iert laissié atant*; | *S'il nos assaillent bien soions deffendant*. Et Ybert se range à son avis. Cf. *ibid.*, CCCXXXII. Voir aussi la scène de Charles et de Renaut, dans *Renaut de Montauban*, éd. Michelant, p. 287.

2. A propos d'un passage du livre XIII, p. 401, de l'édition du Louvre; *Historiens grecs des Croisades* (Académie des Inscr. et Belles-Lettres), II, 97.

3. II, 165.

pouvoir est limité par le droit. Le roi ne peut, de son autorité propre, punir un de ses hommes, si coupable soit-il, sans d'abord l'avoir sommé de se justifier devant sa cour, et de faire droit, c'est-à-dire de payer l'amende correspondante au trouble qu'il aura apporté à la paix publique, au cas où les barons composant la cour royale le jugeraient coupable (§§ 226-7, 371). En pareil cas, le roi ne juge pas; il n'agit même pas comme président du plaid : nous voyons la sentence remise au jugement de barons royaux désignés comme arbitres (§§ 178, 230, 248). Sans doute, il n'existe aucun moyen de contraindre le roi à suivre cette procédure, et souvent il refuse de s'y soumettre, mais alors il est blâmé par son conseil (§ 183).

Les seigneurs. — Ils sont plus nombreux dans *Girart de Roussillon* que dans aucune autre chanson de geste. Les titres qu'ils portent sont ceux de duc, marquis, comte et vicomte. Baron est un titre générique qui s'applique à tout homme libre, à tout homme noble, comme on dira plus tard, de quelque rang qu'il soit.

Girart est qualifié, le plus souvent, de comte, moins souvent de duc, rarement de marquis [1]. Les titres de duc et de comte ont été appliqués indifféremment, pendant la seconde race, aux mêmes personnages. On sait que la plupart des comtes de Paris étaient en même temps ducs de France [2]. Les termes comte et duc perdirent un

1. Voir la table au nom « Girart », pour les passages où ces termes sont employés.

2. Le comte Girart, par exemple, est qualifié de duc dans une lettre qui lui est adressée par Loup de Ferrières (Bouquet, VIII, 516; cf. Terrebasse, *Gérard de Roussillon*, p. xv, note; Longnon, *Rev. hist.*, VIII, 253, note 3.)

peu de leur propriété, et les comtes dont l'autorité s'étendait sur un territoire assez considérable pour renfermer plusieurs cités, purent être qualifiés par l'un comme l'autre de ces deux titres. Quant au titre de marquis, il est ici très légitime, puisque, selon le poème, les terres de Girart formaient, du côté de l'Est, la frontière des pays sur lesquels s'étendait la suzeraineté du roi. Les autres personnages, en petit nombre, qui portent le titre de duc sont, du côté de Girart, Armant, duc de Frise (§§ 275, 398, 401), et Drogon, le père de Girart (§ 99)[1]; du côté du roi, le duc Bérart (§ 275), le duc Godefroi (§ 143), le duc Gui de Poitiers (§§ 143-5), Hugues, duc d'Aquitaine (§ 263), le duc Milon (§§ 421-2), le duc Otrant (§ 229) et Thierri d'Ascane (§§ 112-3-4). Il faut ajouter à ces noms le duc d'Alsace (§ 569) et le duc des Bretons (§ 567). Les marquis, si j'ai bien compté, se réduisent à trois : du côté du roi, Berlant, marquis de Mons et de Brabant (§ 146), et, du côté de Girart, Amadieu, seigneur de la vallée d'Aoste et de divers lieux du Piémont (§ 145), et Fouchier [2]. Les comtes sont très nombreux, comme on pourra en juger par un coup d'œil jeté sur la table. Ceux qui ont des possessions territoriales sont distingués des comtes palatins (§ 582).

L'emploi qui est fait dans le poème des titres de duc, marquis et comte, appelle une remarque. Originairement,

1. Il y aussi Aimeri duc de Narbonne § 319, mais « duc » est une leçon particulière au ms. de Paris. Le ms. d'Oxford, en général meilleur, porte « celui de Narbonne ».

2. J'ai traduit, par marquis, le *marcanso* du texte (§§ 75, 123, 202, 216, 255, 328) en suivant Raynouard, qui rend par « commandant de marche » (*Lexique roman*, IV, 157) ce mot dont je ne connais pas d'exemple en dehors de notre poème. — Fouchier est qualifié de « comte de Brieire » au § 297, mais le texte n'est pas sûr.

et en principe, on est duc ou marquis d'une province, d'une région contenant un certain nombre de cités; on est comte d'une cité. Il est plus d'une fois question, dans le poème, de duchés (§§ 49, 101, 675) et de comtés (§ 190), mais il est rare que le titre de comte soit déterminé par un nom de lieu. On peut citer des comtes d'Alsace (§ 551), de Balone (§ 319), de Carcassonne (§ 319), de Ponthieu (§ 451), de Saint-Médard (§ 275), de Troyes (§ 88), de Valençon (§ 170), mais c'est l'exception. Le plus souvent le titre de comte est employé d'une façon absolue, comme s'il existait indépendamment de toute possession territoriale. Dans certains cas, il se peut que le poète ait eu en vue des comtes palatins, tel qu'Evroïn de Cambrai (§ 124), mais ce ne peut être le cas de Girart, de son oncle Odilon, de ses cousins Bernart, Boson d'Escarpion, Fouque, Gilbert de Senesgart, et de tant d'autres, qui sont appelés comtes sans qu'on nous fasse connaître le nom de leurs comtés. Au contraire, le titre de duc est ordinairement déterminé par un nom de pays. Thierri d'Ascane, par exemple, est appelé « le duc d'Ascane » (§ 108). On en peut dire autant du titre de vicomte qui, du reste, est peu fréquent. Tandis que quatre des cousins de Girart portent le titre de comte, sans désignation de comté, un cinquième cousin, Seguin, est qualifié, tantôt de vicomte tout court, tantôt de vicomte de Besançon (§§ 75, 306). On peut encore citer Artaut vicomte de Dijon, Gace vicomte de Dreux, Giraut vicomte de Limoges [1]. Le titre de vicomte est beaucoup moins ancien que celui de comte [2]; il n'est pas surpre-

1. Et le vicomte de Saint-Martial (§ 226) qui est peut-être le même que le vicomte de Limoges.

2. Les vicomtes n'apparaissent guère que vers le milieu du IXe siècle; Vaissète, *Hist. de Languedoc*, I, 692.

nant qu'on ait conservé plus tard l'habitude de le compléter par le nom de la vicomté.

Les possessions qui correspondent à ces divers titres, paraissent héréditaires. Le cas, fréquent dans d'autres chansons de geste, par exemple dans *Raoul de Cambrai*, où le roi pourrait disposer d'un fief vacant, au détriment des enfants mineurs du dernier tenant, ne se présente pas dans *Girart de Roussillon*. Mais indépendamment de leurs biens héréditaires, certains barons ont des terres en *chasement*, c'est-à-dire qui leur ont été concédées à titre viager par leur seigneur [1]. Ainsi Girart tient du roi en chasement le château d'Orivent (§ 313); il est son *chasé*. Fouque est le *chasé* de Girart (§ 105). Lui-même a mille chevaliers chasés (il semble qu'il y ait ici un peu d'exagération poétique), sur des biens qu'il possède à Orléans (§ 116).

Girart et quelques-uns de ses alliés, son père Drogon notamment et son oncle Odilon, ont des possessions territoriales dont l'étendue est aussi invraisemblable que mal déterminée. Parfois, certains désaccords entre les données du poème montrent que le renouveleur n'a pas assez veillé à maintenir une parfaite harmonie entre toutes les parties de l'œuvre qu'il remaniait. Ainsi, au § 6, Girart reçoit la Flandre et le Brabant, mais dans la suite rien n'indique qu'il soit en possession de ces provinces, et l'on voit même les Flamands et les Brabançons combattre contre lui (§§ 164, 323, 617). On n'obtiendrait donc que des résultats assez vagues et même contradictoires si on essayait de reconstituer à l'aide des mentions éparses dans le poème, la géographie des fiefs tenus par les principaux personnages. Bornons-

1. Voy. p. 70, n. 4; 225, n. 6; 266, n. 2.

nous à quelques indications sommaires. Girart est né en Bourgogne (§§ 11, 99), qui paraît constituer son domaine direct, son duché. Il se tient ordinairement à Roussillon, château d'une existence plus ou moins problématique dont j'ai indiqué au chapitre précédent la situation d'après les données de la légende latine et d'après celles du poème. Je ne saurais dire exactement quelles étaient, dans la pensée de l'auteur, les limites de la Bourgogne : je n'ai pu réussir à identifier le château de Mont-Espir qui était situé à l'une des extrémités de cette province (§ 130), probablement vers le nord-est [1], mais il me paraît vraisemblable que vers le sud elles s'étendaient aussi loin que celles du premier royaume de Bourgogne, c'est-à-dire jusqu'à la Durance. En effet, Vienne et Avignon paraissent faire partie du domaine direct de Girart (§§ 72-3, 596). Le poète a donc raison de dire de la Bourgogne qu'elle est « grande et large » (§ 35).

Selon un passage du poème auquel il ne faut peut-être pas attribuer grande importance, les possessions de Girart auraient dépassé de beaucoup les limites de la Bourgogne. « Du Rhin à Bayonne, » dit le roi, « tout « le pays est à lui ; en Espagne, il s'étend jusqu'à Barce- « lone, et l'Aragon lui paie tribut » (§ 36). Nous allons voir que, d'après d'autres passages du poème, Girart ne possédait rien, au moins du vivant de son père, du côté de l'Espagne.

Entre les alliés de Girart, deux se distinguent par leur

1. Mont-Espir figure, mais comme nom appartenant à une géographie imaginaire, dans *Aspremont :*

Et Abilanz, li roi de Mont Espir.

(Ms. Barrois, fol. 134.)

puissance : Drogon son père, Odilon son oncle. On voit par le § 99 que Drogon avait le Roussillon, la Cerdagne et le nord-est de l'Espagne jusqu'à Barcelone. Les païens de Majorque et d'Afrique lui payaient tribut. Il résidait à Besaudun [1] (§ 134). Quant à Odilon, il tenait la Provence jusqu'à la Durance et aux Alpes (§§ 99, 134). Les guerriers provençaux qu'il conduit au secours de Girart sont au nombre de soixante mille (§§ 138, 156).

Le dévouement absolu au seigneur est le fondement de la morale féodale. Comme le dit un vieux poème :

> Soit drois, soit tors, s'ai oï tesmoignier,
> Doit li hons liges son droit seignor aidier.
>
> (*Gaydon*, p. 93.)

Aussi voyons-nous dans notre poème Fouque, qui représente en toute occasion le parti de la sagesse et de la modération, apporter à Girart, son cousin et son seigneur, un concours illimité dans une guerre qu'il a désapprouvée (§ 343). Un cousin germain de Girart combat dans l'armée de Charles, parce qu'il tient un fief du roi (§ 172). Tout cela est conforme au droit.

Il ne paraît pas que le service militaire dû par le vassal soit dès lors limité, mais il n'est pas gratuit. Le baron qui consent à servir à ses frais le dit expressément (§ 262).

Clergé. — Il y a peu de faits à recueillir dans *Girart de Roussillon* sur l'état du clergé. Notons cependant quelques traits. Le pape n'est point seigneur souverain. La suzeraineté de Rome appartient à l'empereur de

1. Besalu, selon la forme actuelle.

Constantinople (§§ 4, 5, 6), jusqu'au moment où cette cité est concédée, il n'est pas dit à quel titre [1], au roi de France (§ 35). Dans les dernières pages de la chanson, le pape entreprend de rétablir la paix entre le roi et Girart, et y réussit non sans peine (§§ 617, 633-6). Un évêque, frère bâtard du roi, combat, comme un autre chevalier, dans l'armée royale (§ 398-9). Des religieux accompagnaient les armées pour assister les mourants et faire le service des morts (§§ 344, 360). Les secours qu'on attend d'eux ne sont pas seulement d'ordre spirituel : ils font aussi l'office de médecins (§§ 75, 187). Occasionnellement nous voyons un moine envoyé à Charles dans une circonstance difficile pour lui porter des propositions de paix : Girart a eu garde de charger de son message un chevalier, craignant pour celui-ci la colère du roi (§§ 458-65). Les guerriers semblent n'avoir pour l'état monacal qu'une médiocre considération. Odilon jure que s'il se trouvait un lâche parmi ses fils, il le ferait moine (§ 157).

Bourgeois et vilains. — Il n'est guère question d'autres bourgeois que de ceux de Roussillon. Ils apparaissent sous un jour très différent au commencement et à la fin du poème. Au § 58, nous les voyons chargés par Girart de garder les remparts de Roussillon que Charles tient assiégé. Mais, la nuit venue, chacun des membres de cette garde civique improvisée va se coucher, abandonnant son poste. Un traître en profite pour introduire Charles dans la place. Aux §§ 556-7 et suivants, au contraire, les bourgeois de Roussillon méritent tous les élo-

1. Probablement comme faisant partie de la dot de celle de ses filles qui épousera le roi, voy. §§ 6, 35.

ges pour leur dévouement à leur seigneur. Ils pleurent de joie en apprenant que Girart est revenu de l'exil ; ils lui apportent leur concours dans la lutte qu'il est obligé de soutenir pour reconquérir son héritage. Mais il est visible qu'on n'a pas une confiance illimitée dans la solidité de ces milices citoyennes. On a soin de ne les engager qu'en seconde ligne et par grandes masses, et, avant de les conduire à l'ennemi, on relève leur moral par de flatteuses exhortations (§§ 574-7). — Quant aux vilains, l'auteur n'a guère occasion d'en parler. Il a soin de nous dire toutefois que le traître par qui Roussillon fut livré à Charles était un vilain de naissance, et, à cette occasion, il se récrie sur le danger qu'il y a à faire d'un vilain un chevalier. C'est là, comme je l'ai indiqué dans une note [1], un sentiment en quelque sorte traditionnel au moyen âge.

La guerre. — L'art de la guerre n'a point échappé à la décadence qui frappa tous les arts à la chute de l'empire romain, décadence causée par la rupture de la tradition et l'affaissement intellectuel qui furent les suites de l'établissement des Barbares sur le sol de l'empire. Mais, en ce qui concerne l'art de la guerre, il y eut une cause particulière, qui consiste dans le changement des conditions du service militaire. Au moyen âge, chaque seigneur a le commandement des hommes qui lui doivent le service militaire. L'étendue de ce commandement est donc proportionnée au rang du chef et nullement à ses talents pour la guerre. D'autre part, il n'y a plus de troupes régulières ; le nombre des hommes qui, par profession, se

1. P. 28, n. 2.

livrent au métier des armes est très limité, et toute expédition guerrière se fait avec le concours de levées qui n'ont aucune éducation militaire. Toute stratégie disparaît, et la tactique se réduit à quelques principes très élémentaires sur l'art de former les escadrons pour la charge, et sur celui de dresser des embuscades, ou, pour me servir de l'expression du moyen âge, des *aguets*. Certaines pratiques qui s'introduisent peu à peu contribuent à retarder le perfectionnement de la tactique. Ainsi tout homme qui a réussi à faire un prisonnier ou à mettre la main sur un cheval dont le cavalier a été désarçonné se croit permis de sortir de la mêlée pour mettre sa prise en lieu sûr [1]. De sorte que, la première phase de l'attaque passée, il n'y a plus de manœuvres possibles. Ce n'est pas avant le XIIe siècle que l'on voit des corps spéciaux, les Templiers et les Hospitaliers, obéir au commandement, rester en ligne ou se reformer après la charge, en un mot, manœuvrer en troupes disciplinées. Aussi voit-on par les historiens des croisades qu'ils sont les seuls qui entendent l'art militaire. Sur un seul point, on avait conservé quelque chose de la tradition de l'antiquité. L'attaque et la défense des places continuaient à s'opérer avec une certaine science [2]. Mais les opérations de siège étaient généralement dirigées par des hommes dont c'était la profession.

1. On voit dans le roman de Horn et Rimenhild (éd. Fr. Michel, vv. 3288-90) qu'il était nécessaire de défendre expressément de prendre des chevaux pendant le combat.

2. Il se peut même que, sur certains points, les gens du moyen âge aient perfectionné la poliorcétique des anciens. Anne Comnène dit que Boemond en savait plus que Démétrius Poliorcète lui-même (l. XII, ch. IX, éd. du Louvre, p. 370). Il y a là un sujet d'étude encore à peu près vierge.

Comme les chansons de geste abondent en récits de batailles, il est naturel d'aller chercher dans notre ancienne épopée des notions sur l'art militaire du XIe au XIIIe siècle. Toutefois, c'est une source à laquelle il convient de ne puiser qu'avec précaution. Nos jongleurs n'avaient sans doute pas souvent l'occasion d'assister à ces engagements de cavalerie qui sont les batailles du moyen âge, et d'ailleurs un combat de ce genre n'est pas facile à observer, même pour un œil exercé. Aussi les descriptions de batailles qui leur servaient à allonger leur matière sont-elles, en général, fort éloignées de la réalité. Leurs batailles consistent, le plus souvent, en une suite de combats singuliers racontés avec les détails les plus invraisemblables. Le désordre était grand, sans doute, mais il ne pouvait pas être tel qu'ils nous le représentent. Ils n'avaient d'ailleurs aucune idée de la puissance des coups portés ni des effets des blessures qu'ils se plaisent à décrire. A tout instant, il est question de gens pourfendus jusqu'à la ceinture, de bras et de jambes tranchés d'un coup d'épée. Ce sont là des blessures qui, dans la réalité, devaient être infiniment rares. En fait, nous savons que, dans les combats du moyen âge, on se faisait beaucoup de prisonniers, mais qu'on se tuait très peu de monde. Les assauts de villes fortifiées devaient être meurtriers, mais les chevaliers ne s'en mêlaient guère : c'était affaire aux sergents et aux ribauds. Les auteurs de chansons de geste nous représentent des chevaliers désarçonnés se remettant en selle après avoir perdu un bras, ou continuant à parler et à combattre alors que la cervelle sort de leur crâne entr'ouvert. Tout cela dénote un bien grand défaut d'observation.

Au contraire, dans *Girart de Roussillon*, les des-

criptions de batailles ont un certain air de réalité. Sur ce point, comme sur bien d'autres, notre poème contraste avantageusement avec la masse des chansons de geste françaises. On distingue, dans les engagements où Charles et Girart sont aux prises, des mouvements d'ensemble; les guerriers ne se portent pas de coups invraisemblables, les blessés ne survivent pas à des blessures mortelles. Groupons ici quelques faits.

Pour reprendre Roussillon qui lui a été enlevé par trahison, Girart combine une opération qui réussit à souhait. A un signal donné par un feu allumé à grande distance, un de ses alliés vient, à la tête d'une troupe peu nombreuse, défier le roi dans Roussillon. Celui-ci sort aussitôt à la tête des siens et est surpris par Girart qui lui inflige une sanglante défaite et le force, en lui coupant la retraite du côté de Roussillon, à se réfugier à Reims (§§ 75-89). Une circonstance notable, c'est que Girart, pour dérober sa marche, a eu soin de faire garder les passages des bois par où Charles aurait pu recevoir des informations. C'est presque de la stratégie.

L'engagement dont nous venons de parler a le caractère d'une surprise, et, du côté de Charles, toute disposition tactique fait défaut. Mais dans les batailles prévues de part et d'autre et où deux armées nombreuses sont mises aux prises, les troupes sont divisées en *échelles*. Ces divisions sont généralement formées d'hommes du même pays ou de pays voisins (§ 323). C'est du reste ce qui peut être constaté en une infinité d'autres textes. Mais ces corps n'étaient pas permanents : on les formait au moment de l'action quand on avait le temps [1], et souvent

1. Voy., pour ne citer qu'un exemple, le récit de la bataille d'Antio-

le temps manquait. Aussi lisons-nous dans un passage de notre poème : « Du côté de Charles, il ne fut pas « question de former les échelles, mais chacun joue de « l'éperon et se porte en avant le plus qu'il peut » (84).

Les guerriers les plus renommés ont le privilège de porter les premiers coups. Girart, récriminant contre Charles, dit : « C'est moi qui devrais guider son ost et porter « en bataille les premiers coups » (§ 300). Celui qui guide l'ost, c'est-à-dire qui marche avec l'avant-garde, n'est pas nécessairement le général en chef. Le roi, par exemple, commande la cinquième et dernière de ses échelles, celle qui peut passer pour la réserve (§ 323). Ce privilège de porter les premiers coups peut être concédé soit à un homme, soit à un contingent tout entier. Ainsi nous le voyons, au § 671, attribué aux Bretons. J'ai cité en note un texte historique d'où il résulte qu'à la bataille de Lincoln, en 1217, les Normands faisant partie de l'armée anglaise le réclamèrent comme un droit. Mais, d'autres fois, cet avantage si envié était accordé, au moment de la bataille, à qui le demandait, et, en le sollicitant, on gagnait la faveur de son seigneur (§ 484).

Il y a, dans les combats que décrit notre poème, et il y avait, en effet, dans la réalité, maints textes historiques en font foi, de véritables duels. On se défiait d'une armée à l'autre; on profitait de la rencontre sur un même champ de bataille pour vider de vieilles querelles privées. C'est ainsi que Drogon et Thierri qui jadis avaient été en guerre, se recherchent et se battent devant leurs troupes respectives (§ 151). Mais ces duels qui, dans la plu-

che dans les historiens de la première croisade, notamment dans les *Gesta Francorum*, IV, XXXIX (*Histor. occid. des crois.*, III, 150).

part de nos chansons de geste, constituent toute la bataille, ne sont, dans *Girart de Roussillon,* que des épisodes. Le poète a l'idée des mouvements d'ensemble; il nous représente les échelles chargeant en bataille après avoir poussé leur cri de guerre. Il sait quelle émotion invincible s'empare des âmes les mieux trempées au moment où les deux lignes vont s'aborder la lance baissée, et l'indique d'un mot où l'on ne peut méconnaître un profond sentiment de la réalité : « Les Bretons crient *Malo!* « les Gascons *Biez!* A l'abaisser des lances, tous se tai- « sent » (§ 147) [1]. Certains corps sont assez solides pour fournir une charge en retour, après avoir une première fois traversé la ligne ennemie (§§ 152, 392). On a soin d'ailleurs de garder en réserve des troupes sûres qu'on n'engage qu'au dernier moment (§ 392).

Dans les guerres du moyen âge, qui ont ordinairement un champ d'action assez restreint, la troupe la plus faible réussit facilement à se soustraire à la poursuite de l'ennemi en se réfugiant dans des châteaux-forts. Les engagements décisifs sont rares, et la guerre consiste surtout en sièges et en ravages réciproques exercés sur les territoires des deux seigneurs ennemis. Ces dévastations sont opérées avec une cruauté systématique. On incendie les villages, on brûle les moissons, on coupe les vignes et les arbres fruitiers, on enlève les troupeaux, on massacre, on mutile les paysans (§§ 121, 127, 132, 283). Mais, malgré ces ruines, les deux adversaires, pourvu qu'ils aient des lieux de refuge suffisamment forts et assez d'argent pour entretenir de petits corps de troupes, peuvent continuer longtemps la lutte. C'est à cette sorte de guerre que

1. Même idée et même expression à la fin du § 163.

se résigne Girart après avoir été vaincu à Civaux, sur les bords de la Vienne [1], et il la soutient pendant cinq ans, sans jamais, nous dit le poète, se laisser aborder en rase campagne par le gros des forces de Charles (§ 416). Pour éviter ces guerres indéfiniment prolongées et les ruines qu'elles causaient, on convenait parfois de se rencontrer à jour fixe en un lieu déterminé. C'est ce qu'on appelait une bataille *aramie,* c'est-à-dire convenue entre les parties adverses par un engagement solennel. Les batailles de Vaubeton et de Civaux (§§ 126 et 373) sont des batailles *aramies* [2]. On attribuait souvent à ces rencontres déterminées d'avance la valeur d'un jugement de Dieu. Tel fut, par exemple, le cas, pour citer un fait historique, de la bataille de Fontenai, en 841. Divers passages du poème montrent qu'il était d'usage, avant d'engager une grande bataille, de consulter les sorts [3].

Dans les combats de *Girart de Roussillon,* on ne voit guère figurer de gens de pied, sinon en qualité de convoyeurs (§§ 441, 627). Les masses de cavalerie conduites sur le champ de bataille dépassent toute vraisemblance. Odilon, l'oncle de Girart, chevauche à la tête de soixante mille Provençaux tous à cheval (§ 156) [4]. Cependant Girart compte parmi ses alliés les Navarrais et les Basques dont les armes sont des dards et un épieu, et qui, sans doute, combattent à pied (§§ 136, 342). Les sergents sont

1. Voy. p. 189, n. 3.
2. Voy. Du Cange, éd. Didot, I, 90, ARRAMIRE BELLUM.
3. Voy. p. 185, n. 4.
4. L'exagération est bien plus grande dans *Rolant*. Les dix échelles que Charlemagne forme au moment de livrer bataille à Baligant vont en croissant, de quinze mille hommes, chiffre des deux premières, jusqu'à cent mille, chiffre de la dernière. Le total s'élève à 360,000 combattants ! (*Rolant*, vv. 3014-85).

réservés à la défense des châteaux (§ 313). Ce n'est que vers la fin du poème, dans la partie qui est l'œuvre propre du renouveleur, qu'on voit les milices communales jouer un rôle, et nous avons vu plus haut (p. LXX) qu'elles n'inspiraient pas une confiance illimitée.

C'est aussi dans la dernière partie du poème que nous trouvons l'esquisse d'un plan destiné à assurer le service militaire, et qui comporte l'obligation pour les seigneurs terriens d'entretenir perpétuellement des chevaliers toujours prêts à marcher. Il est spécifié que ces chevaliers devront être amenés à la montre, c'est-à-dire passés en revue à certaines époques. Le roi s'engage du reste à contribuer, selon qu'il sera besoin, à l'entretien de ces troupes (§§ 638-9). Je doute que l'auteur du poème primitif eût conçu une pareille idée. Ce plan, si on considère le contexte, a pour but principal d'assurer la subsistance des chevaliers dépourvus de terres, qui déjà se récriaient à l'idée d'une paix qui allait leur enlever leurs moyens d'existence (voy. § 637). Mais il était sans doute aussi destiné à remédier à la lenteur et à l'incertitude des convocations. Toutefois ce dernier inconvénient ne se manifeste pas plus dans notre chanson de geste que dans les autres. L'appel des hommes et leur concentration s'opère avec une rapidité qui ne tient aucun compte des distances. Ainsi, au § 319, Girart envoie des messagers à ses vassaux ou alliés de Narbonne, de Carcassonne, de Barcelonne même, et, en moins de huit jours, il les a réunis auprès de lui (§ 319). Convenons ici que l'auteur, que ce soit le premier ou le second, ne respecte guère la vraisemblance.

Les arts. Décoration des édifices ; costume ; armes. — Les notions que nous fournissent sur les arts au moyen

âge les textes en langue vulgaire ont sur celles qu'on peut tirer des textes latins un avantage considérable : c'est de donner à chaque objet son véritable nom, tandis que les documents latins nous offrent ou des formes vulgaires latinisées, ou, ce qui est pis, des équivalents plus ou moins vagues. *Girart de Roussillon* est, parmi nos anciens poèmes, l'un de ceux où l'archéologue fera la plus riche moisson. Malheureusement, plusieurs des termes techniques dont le poète a fait usage sont, dans l'état actuel de nos connaissances linguistiques et archéologiques, fort difficiles à entendre.

Je n'ai rien noté concernant l'architecture proprement dite qui fût suffisamment précis pour mériter d'être relevé, mais, en ce qui concerne la décoration, soit extérieure, soit intérieure, des édifices, il y a quelques traits à signaler.

Au § 128, nous trouvons une curieuse description de la partie extérieure du palais du roi à Orléans. Au-devant de ce palais, il y avait une cour ou une terrasse (un *plan* dans le texte) close de murs. Dans cette cour étaient placés des perrons cimentés. Par cette expression, je crois qu'il faut entendre des bancs de pierre ou de marbre sur lesquels on s'asseyait (§§ 114, 117, 240-1), ou dont on s'aidait pour monter à cheval (§§ 464, 554) et pour en descendre (§ 585) [1]. Les perrons du palais royal d'Orléans étaient ornés d'une décoration représentant des animaux. C'est du moins ainsi que j'entends l'*art de bestiare* (*obra bestiaria* dans le ms. de Paris) du texte. Je ne sais s'il existe encore en France des

1. Cf. *Renaut de Montauban*, éd. Michelant, 78, 14-5 :

Karles vait à Paris, ki le poil et ferrant,
Et descent au perron sos le pin verdoiant.

spécimens de ce genre de décoration [1], mais, en Italie, on le trouve fréquemment appliqué au dallage du sol. Le pavement de San Miniato (Florence) peut servir d'exemple. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que la décoration était en mosaïque et qu'il y entrait de l'or. Le pavement de la cour était de marbre. Au centre était planté un pin [2]. Une fontaine, jaillissant de la bouche d'un cerf d'or, répandait la fraîcheur. — Au-devant du château de Roussillon, il y avait aussi un perron qui devait être de grande dimension, puisqu'il servait de piédestal à un taureau d'airain fondu, probablement une œuvre antique (§ 585). La cour intérieure de ce château est décrite au § 48. Malgré l'obscurité de quelques termes, on voit qu'elle était ornée d'une galerie dont les piliers et les arcs doubleaux [3] étaient incrustés de pierres précieuses. Les voûtes étaient de laiton pur. Cette galerie n'était donc pas voûtée en pierre.

Dans le château même se trouvait une tour construite en « pierre alamandine », ce qui paraît désigner une sorte de marbre. Cette tour était munie d'un porche fait par les Sarrazins, c'est-à-dire par les Romains.

L'intérieur des chambres est décoré de mosaïques

1. Viollet Le Duc, *Dict. d'archit. franç.*, VI, au mot MOSAÏQUE, ne signale que de rares spécimens, provenant de Saint-Denis et de Saint-Bertin.

2. Au moyen âge il y a presque toujours un pin au milieu des cours. ou des jardins (*vergiers*). Ainsi dans *Rolant* Charlemagne se tient avec ses barons en un « vergier »; il est assis sur un fauteuil d'or à l'ombre d'un pin (vv. 114-5). Il n'y a là rien de particulièrement germanique quoi qu'en ait dit l'auteur d'une dissertation pleine d'idées fausses sur la caractéristique des personnes dans la chanson de Rolant, qui a été publiée il y a peu d'années en Allemagne.

3. C'est ainsi que j'ai traduit, mais il y a dans les mss. *cebro* ou *cabro*, chevrons. Ce sont peut-être des linteaux en bois.

(§§ 103, 218), ou peint d'azur et d'or (§ 585). Des métaux précieux étaient appliqués sur les murs (§ 218). La chambre de Girart, à Avignon, est peinte « *a lioine* »; ce qui rappelle l'*art de bestiare* dont nous avons parlé plus haut; j'entends que des lions étaient figurés sur les murs. Dans cette même chambre, les piliers et les colonnes étaient de liais, et les chapiteaux de rouge sardoine (§ 73). Les salles, beaucoup plus vastes que les chambres [1], ne recevaient point ordinairement [2] une aussi riche décoration : on y suppléait par des tentures (§§ 1, 113, 116). Les pièces intérieures sont, selon un usage attesté par de nombreux témoignages, jonchées de fleurs (§ 1), mais, à Constantinople, des étoffes neuves de soie sont étendues sur le sol (§ 15), et la chambre de l'empereur est jonchée, non pas de fleurs, mais de fourrures [3] (§ 20).

Au moyen âge, l'ameublement est des plus élémentaires. Il est question, au § 546, de fauteuils d'or massif destinés au roi et à la reine, et, au § 74, de rideaux de fenêtres.

Le costume, tant civil que militaire, est, dans *Girart de Roussillon,* l'objet de descriptions à la fois précises et détaillées. Les chevaliers qui accompagnent Fouque en ambassade partent revêtus du costume civil [4] : ils ont

1. Voy., sur le sens précis de ces deux mots, p. 305, note 1.

2. Il faut excepter la salle du palais de Fouque, à Roussillon, qui était peinte en mosaïque jusqu'aux voûtes (§ 105).

3. J'ai traduit « de pierres précieuses » le texte portant *de vaires gemines* ou *gemmes;* mais si *gemmes* semble bien être le latin *gemma,* l'épithète *vaires* ne s'explique guère. La suite montre qu'il doit s'agir de fourrures.

4. Il y a, à cet endroit du poème, une contradiction. Au § 102, les chevaliers choisis par Fouque pour l'accompagner reçoivent l'ordre de porter le haubert et le heaume, tandis qu'au § 104 nous les voyons partir en costume civil.

des bliauts [1] de paile et de ciglaton [2], par dessus ils portent des pelisses de vair de gris et d'hermine, à boutons d'or et ayant ces longues traînes de martre (cf. § 292) que nous connaissons par d'autres textes [3].

Les §§ 236-9 nous font assister à la toilette de Pierre de Mont-Rabei, qui, nous dit-on, était habillé « à la guise de France » mode qui avait de la renommée [4]. Il met successivement des braies, une chemise de la plus fine toile et des chausses (*cauçon*) [5] de même étoffe. Puis viennent ce que je crois être des chaussons [6] destinés à être portés par dessus les chausses et dans les souliers. Ces chaussons étaient de paile africain, c'est-à-dire de

1. On trouvera une figure et une description de ce vêtement dans Quicherat, *Histoire du costume*, p. 139.

2. Voir p. 52, n. 4, Du Cange, et après lui Diez tirent ciglaton ou ciclaton de *cyclas*, robe d'apparat pour les femmes, mais la forme provençale *cisclato* n'est guère favorable à cette étymologie.

3. *Charroi de Nîmes* (dans mon *Recueil d'anciens textes*, n° 10, v. 161):

Veez le ci a ces granz peaus de martre.

Cf. *Rolant*, v. 302, *Garin le Lorrain*, éd. P. Paris, II, 180, *Aye d'Avignon*, p. 83, etc.

L'usage de ces fourrures qui étaient d'un prix très élevé, fut porté à un tel excès, que, lors de la croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, on dut l'interdire par ordonnance; voy. la première des dissertations de Du Cange sur l'*Histoire de saint Louis* (p. 2, col. 1 du *Glossaire* de Du Cange, éd. Didot).

4. Voy. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 137.

5. J'ai employé le mot *bas* dans ma traduction, ce qui revient au même, car au moyen âge on entendait par *chausses* la pièce du vêtement qu'on appelé *bas de chausses* au XVIe siècle, puis *bas* tout court. Voy. Quicherat, *Hist. du costume*, pp. 99 et 342.

6. *Caucces* ms. d'Oxford, *causas* ms. de Paris (v. 3155). C'est en tout cas un article distinct des chausses proprement dites, lesquelles sont mentionnées au vers précédent. Il faut donc réformer en ce sens ma traduction à la première ligne du § 238.

soie [1]. Ensuite sont mentionnés les souliers qui étaient rouges et dont le dessus était orné d'une fleur. Ce genre de décoration de la chaussure s'obtenait par l'applique d'une broderie ou de cuir découpé et s'observe à bien des époques du moyen âge [2]. Par dessus les chausses Pierre met des bottes de cuir de Cordoue (*hoses de corduan*) [3], sur lesquelles il attache ou se fait attacher ses éperons d'argent doré, et le vêtement du bas du corps est complet. Dans le vêtement du haut ne figure pas cette fois le bliaut : Pierre se revêt d'une pelisse ou d'un pelisson d'hermine « bien entaillé à bêtes de marbre ». Les archéologues verront si l'explication que j'ai proposée dans une note (p. 124) pour cette description assez obscure est acceptable. Par dessus il agrafe (*afiblet*) un manteau phrygien (*freis*) de zibeline, doublé en paile, teint en pourpre. Ce vêtement était orné d'un anneau et d'un bouton [4] d'or fin (§ 239). Un peu plus loin (§ 246) se

1. Dans *Aye d'Avignon* il est parlé de chevaliers « qui ont chauces de paille *(pallium)* » (p. 83).

2. Quicherat, ouvr. cité, pp. 101, 141, 157.

3. J'ai traduit (§ 238) *hoses* par « houseaux » ce qui n'est pas suffisamment exact, parce que les houseaux sont proprement de grandes guêtres ou jambières, et non des bottes. Toutefois, on peut dire que le mot « houseaux » a été usité autrefois dans les deux sens. Le dernier des exemples cités par Littré à l'historique de ce mot nous le montre employé comme synonime de « bottes », et d'autre part voici un exemple de la fin du XIIe siècle, où on voit que les « huesiaus » se laçaient, ce qui ne peut guère convenir qu'à des houseaux au sens actuel :

Les huesiaus fist en ses jambes lacier.
(*Auberi*, dans Tobler, *Mittheilungen*, p. 55, v. 23.)

Quant à *hoses, hueses*, de nombreux exemples prouvent que c'étaient des bottes, voy. Du Cange, sous OSA.

4. J'ai mis dans ma traduction « boutons » au pluriel, mais dans le

place la description de l'armement de Pierre, qui est chargé par le roi d'un message pour Girart. Il n'y est question que de pièces dont le nom et la forme sont connues depuis longtemps. On remarquera toutefois comme une curiosité le haubert fait d'argent et d'or, échiqueté d'un côté, écartelé de l'autre, et qui, en dépit de la nature des métaux dont il était composé, avait assez de solidité pour résister aux traits d'arbalète, et assez de légèreté pour ne pas peser plus qu'un vêtement [1]. Une arme aussi extraordinaire devait avoir une origine exotique, aussi nous apprend-on que ce merveilleux haubert venait de l'Inde.

A ce propos, on observera qu'ici plus souvent peut-être que dans aucune autre chanson de geste, toute arme précieuse, haubert, heaume, épée ou même lance (bien que cette dernière arme fût singulièrement fragile), a une origine illustre. En nous faisant connaître les noms des anciens possesseurs de ces armes, l'auteur nous a probablement fourni une liste de personnages plus ou moins épiques, sur lesquels en général nous ne savons rien. J'ai groupé ces noms dans la table [2] à l'article ARMES.

Il ne sera pas superflu d'appeler l'attention sur les allusions que le poème renferme à des ruines ou à des objets antiques, que le moyen âge, dans son ignorance gros-

texte il y a le singulier, ce qui me fait croire qu'il n'y avait qu'un bouton et qu'un anneau.

1. Ailleurs, § 159, il est question d'un haubert qui pesait moins qu'une gonelle.

2. Notons ici qu'il est question, dans la dernière partie du poème, d'un épieu qui aurait appartenu à Arthur de Cornouailles (§ 593). Voilà une mention qui ne peut guère venir de la première rédaction du poème.

sière, attribuait aux Sarrazins [1]. Nous avons déjà signalé plus haut le porche sarrazin de la tour de Roussillon (§ 65), et le taureau d'airain fondu qui était placé sur un perron, à l'entrée du château (§ 585). Dans le récit de la bataille de Vaubeton, on voit Girart monter sur un antique perron de marbre « du grant Douvin ». Mentionnons enfin le trésor « amassé par les Sarrazins », trouvé par Girart « dans les vieilles arênes, sous Autun » (§§ 613-5). Il n'y a pas de doute qu'entre ces hanaps « de l'œuvre Salomon », qu'on voit mentionnés en tant de textes (dans le nôtre, au § 216), figuraient des coupes antiques.

Mœurs. — Je terminerai ce chapitre de miscellanées par quelques observations sur l'état moral de la société du XIe au XIIe siècle, tel qu'il ressort de notre poème. L'ensemble d'idées que l'on comprend dans le terme générique de morale, n'a guère moins varié de l'antiquité au moyen âge, et du moyen âge à notre époque, que le costume ou l'armement. La notion du mal a de tout autres fondements pour nos ancêtres que pour nous. Aussi, des actes dont la cruauté nous épouvante étaient-ils considérés comme excusables, souvent même comme légitimes. Ces actes ne sont point criminels en eux-mêmes : ils ne le deviennent que dans des circonstances spéciales qui, à nos yeux, n'en changent guère la nature. Chose étrange, en un temps où chacun est chrétien, et chrétien pratiquant, les lois les plus éternellement vraies

1. Dans l'album de Villart de Honnecourt (éd. Lassus, pl, x), un tombeau romain assez bien dessiné est accompagné de cette explication : *De tel maniere fu li sepouture d'un Sarrazin que jo vi une fois.* D'autres exemples de cet emploi du mot « sarrazin » ont été relevés par Du Méril, dans la préface de la *Mort de Garin*, p. XXXII.

de la morale chrétienne sont mises en oubli, tandis qu'on se ferait scrupule de manquer à l'observation de préceptes secondaires. Raoul de Cambrai n'a aucun regret d'avoir brûlé le moutier d'Origni et les religieuses inoffensives qui l'habitaient, mais il se garde bien de manger gras le vendredi saint. Voici quelques faits caractéristiques qu'on peut relever dans *Girart de Roussillon*. Après la victoire, on massacre les prisonniers, ne réservant que les riches barons qui peuvent payer rançon (§ 89). C'est l'usage constant de tout le moyen âge. Après la prise ou la capitulation d'une ville, on mutile les soudoyers de la garnison, afin de les mettre hors de service (§§ 602, 607). On tue les paysans de son adversaire au même titre qu'on lui détruit ses moissons ou qu'on lui coupe ses vignes ou ses arbres fruitiers (§§ 121, 127, 132). Par là, on le ruine.

Ces actes ne sont point répréhensibles en eux-mêmes. Ils ne le deviennent qu'en deux cas. D'abord, lorsque les hommes sans défense ainsi mis à mort de sang froid sont sous la protection d'une église. Girart viole le droit d'asile en massacrant cent hommes du roi qui se tenaient pressés autour d'une croix. « Il n'était pas possible, » nous dit le poète, « que Dieu n'entrât pas en courroux « contre Girart; et, dès lors, la guerre tourna à son dés- « avantage » (§ 413). Le second cas est celui où le meurtre a été accompli par un vassal sur la personne de son seigneur. Girart, réfugié dans les bois, avoue à un vieil ermite qu'il nourrit le dessein de se placer en embuscade dans les bois où Charles va chasser, et de le tuer. Le vieillard se récrie : « Tu veux tuer ton seigneur direct! « Mais alors tu ne trouveras plus ni clerc, ni saint homme, « ni évêque, ni pape, ni docteur, qui consente jamais à te

« donner pénitence. La théologie et les auteurs nous « montrent dans la loi du Rédempteur quelle justice on « doit faire d'un traître. On doit l'écarteler avec des che- « vaux, le brûler sur le bûcher, et là où sa cendre tombe « il ne croît plus d'herbe et le labour reste inutile; les « arbres, la verdure y dépérissent » (§ 520). L'ermite croit exprimer des idées chrétiennes : il exprime surtout les idées féodales. Il semble presque légitime de tuer, même en temps de paix, même en trahison, un ennemi. Lorsque le vieux duc Thierri est revenu de l'exil imposé par Girart comme l'une des conditions de la paix, Boson et ses frères le tuent, à une fête de Pâques (§§ 201 et suiv.). L'acte est si évidemment criminel que le poète ne l'excuse pas; mais il est remarquable que lorsque Girart est accusé par le roi d'avoir été de connivence avec Boson, il se borne à repousser strictement l'accusation et à déclarer qu'il n'a pas donné asile à Boson, mais il se garde bien de renier son cousin : celui-ci est à Roussillon, à la cour de Girart, au moment où se présente le messager qui apporte la sommation du roi (§ 269). L'assassinat de Thierri n'empêche pas le meurtrier d'être réputé « le « meilleur chevalier qui fût jamais » (§ 672). Le droit de vengeance qu'a exercé Boson à l'égard de Thierri, droit si contraire à toute morale et à toute police, est l'un des points sur lesquels, pendant tout l'ancien moyen âge, les idées germaniques ont réussi à tenir en échec les idées chrétiennes.

On avait pourtant l'idée vague que ces guerres sans fin qui s'engendraient l'une l'autre en suscitant sans cesse de nouveaux motifs de vengeance, étaient chose mauvaise. Le clergé, d'ailleurs, s'entremettait pour les faire cesser, on le voit surtout par la fin du poème. De là, ce

vœu si souvent répété au moyen âge, que les barons unissent leurs forces contre les Sarrasins, au lieu de se déchirer entre eux (§ 124) [1]. Mais, par une application imparfaite de l'idée chrétienne de la satisfaction, on croyait réparer tous ses torts par des fondations pieuses. Et c'est pourquoi le roi et Girart sont représentés fondant de nombreux monastères (§§ 188, 634, 636, 672, 674-5). Observons, en passant, que la dernière partie du poème, où la main du renouveleur se laisse reconnaître d'une façon si évidente, se distingue par une douceur de mœurs, par un sentiment tout chrétien de la supériorité de la paix sur la guerre, qui sont loin de se manifester au même degré dans le reste de la chanson.

Le vice le plus grave et le plus répugnant de la société du moyen âge, c'est la cupidité. C'est surtout dans les hautes classes qu'il s'étale sans vergogne. Lorsque, dans les chansons de geste, nous voyons Charlemagne accorder ses faveurs à un coquin qui lui a fait un riche présent, nous sommes tout d'abord portés à croire qu'il y a eu de la part du poète une intention satirique. Il y a simplement peinture des mœurs du temps. Ces mœurs sont dues, pour une grande part, à l'introduction des idées germaniques dans nos pays, lors de la chute de l'empire romain. Les coutumes barbares substituaient aux idées abstraites de crime et de châtiment les idées matérielles de dommage et de compensation. On s'accoutuma de plus en plus à croire que tout pouvait être matière à transaction pécuniaire. Dès l'époque mérovingienne, on

1. Au texte cité dans la note relative à cette tirade, on en pourrait ajouter bien d'autres : Elias Cairel, *Archiv*, xxxv, 442 ; G. Figueira, *Del preveire major*, coupl. I; G. Riquier, *Karitatz*, coupl. VII ; *Besant*, vv. 835-9; J. de Garlande, *Hist. litt.* XXII, 82, etc.

offre de l'argent au roi pour obtenir un évêché; à l'époque féodale, le roi ou les seigneurs donnent au plus offrant les riches héritières, filles ou veuves, qui tiennent d'eux un fief; on arrête à volonté par des présents le cours de la justice. Le fait caractéristique est que ces transactions, à part celles qui concernent les dignités ecclésiastiques, sont considérées comme légitimes. On a la conscience très large quant aux moyens de se procurer de l'argent. On n'est pas déshonoré, au moins dans certains cas, pour avoir recours au vol.

Il fallait bien, du reste, qu'on fût peu scrupuleux : au XIe et au XIIe siècle on voit les grands rivaliser de luxe et de prodigalités, s'épuiser à entretenir des suites de plus en plus nombreuses. Leurs revenus, du reste très mal administrés, ne pouvant suffire à ces dépenses croissantes, il était nécessaire — à une époque où il n'était pas encore facile de s'endetter, faute de prêteurs [1] — de multiplier les ressources extraordinaires. La cupidité des Latins est, avec leur insupportable loquacité, ce qui frappa tout d'abord les Byzantins lorsqu'ils se trouvèrent en rapport avec les croisés [2]. Ici il est à remarquer que les reproches contre la convoitise et l'avarice des seigneurs abondent chez nos anciens poètes, mais il faut considérer quelle est la tendance de ces reproches. Trouvères et troubadours blâment les seigneurs, non pas de la façon dont ils se procurent des richesses, mais du peu

1. Il est question, dans le poème, de gens qui ont emprunté — naturellement sur nantissement — mais seulement dans la dernière partie (§. 633).

2. « Ἔστι μὲν γὰρ τὸ τῶν Λατίνων γένος φιλοχρηματώτατον. » Anne Comnène, l. X, chap. VI; cf. l. VI, chap. VI, éd. du Louvre pp. 163, 286, et voir les textes cités par Du Cange dans son commentaire sur le passage de la p. 163.

d'empressement que certains mettent à les distribuer entre leurs hommes. Notre chanson nous offre divers exemples des traits d'immoralité, pour parler le langage de notre temps, que je viens d'indiquer en termes généraux. L'un des plus puissants alliés de Girart, Fouchier, pénètre la nuit dans le palais du roi et fait main basse sur les richesses qu'il y trouve (§ 216). A ce moment, la guerre n'est pas encore définitivement déclarée entre Charles et Girart. Il est d'ailleurs coutumier de tels faits, mais sa considération n'en est pas sensiblement diminuée : on lui sait gré d'épargner les pauvres gens, et d'exercer ses aptitudes sur les seigneurs renommés par leur avarice (§ 127). C'est par la corruption que, dans la dernière partie du poème, la reine parvient à trouver, à la cour même du roi, des alliés pour Girart (§ 560). Oudin, fait prisonnier dans une guerre qu'il a entreprise avec la connivence du roi, est obligé de donner de l'argent à celui-ci pour l'intéresser à son sort (§§ 602-605).

CHAPITRE V

GIRART DE ROUSSILLON DANS L'ÉPOPÉE FRANÇAISE

La chanson de Girart de Roussillon, aussi bien dans sa seconde forme que dans la première, est totalement indépendante de cet ensemble de chansons de geste composées au nord de la Loire, du XIe au XIIIe siècle, qui constituent l'épopée française. Elle s'en rapproche

par certains rapports de forme; elle s'en distingue absolument par le fond. Je ne prends pas ici en considération la différence de langue, car à cet égard nous n'avons de certitude que pour la seconde rédaction, la première ne nous étant pas parvenue. Mais la différence du fond suffit pour assigner à notre chanson une place isolée en dehors de l'épopée française. L'isolement est toujours resté complet. *Girart de Roussillon* n'est pas devenu, comme *Garin le Lorrain,* le centre d'un petit cycle se développant en divers sens par des branches successives; il n'a pas, non plus, subi de remaniement ayant pour objet de le faire entrer dans un des cycles existants. Toutefois, on ne peut pas dire qu'il soit resté tout à fait sans influence sur notre épopée. A une époque où les jongleurs, désireux de profiter de la faveur avec laquelle on accueillait les chansons de geste, étaient toujours en quête de matières nouvelles, on ne saurait être surpris que quelques uns d'entre eux aient eu l'idée d'emprunter à *Girart de Roussillon* soit des noms propres, et particulièrement celui du principal personnage du poème, soit des épisodes ou des situations, pour les introduire avec plus ou moins d'à-propos dans leurs compositions. Ces emprunts ont dû commencer de très bonne heure, puisque Girart de Roussillon lui-même figure dans *Rolant* parmi les douze pairs de Charlemagne [1]. Ils ont pu être faits soit à l'ancienne chanson, soit à la nouvelle, et, dans le premier cas, ils peuvent nous fournir quelques lumières sur le premier état de notre poème. Assurément la chanson renouvelée ne tarda pas à supplanter dans la faveur du public le poème pri-

1. Voy. p. XVII.

mitif, celui que connaissait l'auteur de la vie latine de Girart, mais on conçoit que la substitution n'a pas dû se faire instantanément. Le poème du XIe siècle ne s'est probablement pas éclipsé du jour au lendemain comme un objet mis en réforme. C'est ce qui explique qu'un poème assez peu ancien, *Renaut de Montauban,* ait pu nous fournir une allusion à l'ancienne chanson.

Recherchons donc les traces des emprunts que notre ancienne épopée a pu faire à *Girart de Roussillon :* nous aurons là comme autant de témoignages sur la popularité dont notre poème a joui sous l'une ou l'autre de ses deux formes successives.

§ 1. — *Girart de Roussillon dans* Doon de Nanteuil, Beuve d'Aigremont, Gaufrei.

Dans la chanson de *Renaut de Montauban,* dans la rédaction même qui nous a fourni une si précieuse allusion à un épisode du vieux poème que n'a pas conservé le nouveau, il est souvent fait mention de Girart de Roussillon. Celui-ci est rattaché à une famille qui fut célèbre dans l'épopée carolingienne. Il a trois frères : Aimon de Dordone, Doon de Nanteuil, Beuve d'Aigremont [1]. Deux de ces barons, Doon et Girart, ont jadis été en guerre contre Charlemagne. Le poème de *Renaut de Montauban,* ou, pour parler plus exactement, la partie qui lui sert de préambule et qu'on pourrait appeler *la mort Beuve d'Aigremont,* fait allusion à cette guerre dans les passages ci-après cités. Charlemagne explique

1. Ils sont mentionnés successivement dans cet ordre, au début du poème, *Renaut de Montauban*, éd. Michelant (Stuttgart, 1862), p. 1.

pourquoi le duc Beuve d'Aigremont refuse de venir à sa cour :

Il me het por son frere, que je bien sai et voi,
Cui je toli Nantueil, s'abati le bofoi.
Girars de Rossillon en guerroia vers moi
Chaitif l'en fis fuïr parmi le sablonoiz.

(Éd. Michelant, p. 5.)

Plus loin, la femme de Beuve rappelle à son époux la défaite subie par ses deux frères, pour l'engager à se montrer prudent :

Membre vos de Doon vo frere, le guerrier.
Entre lui et Girart, ki molt s'avoient chier,
Assés le [1] guerroierent au fer et a l'acier;
Mais a la pardefin ne porent avancier :
Fuïr les en covint et le païs vuidier.
Par l'esfors des amis les fist il repairier,
Par la proiere d'aus, n'en quist autre loier.
Or revolés le roi de novel guerroier!

(*Ibid.*, p. 13.)

M. G. Paris a conclu de ces passages qu'il a dû exister sur *Girart de Roussillon* « un poème français assez différent, et d'une date reculée, bien que moins ancien que le provençal [2] ». Cette opinion doit être, ce me semble, modifiée, en ce sens que le poème auquel se réfèrent ces deux allusions était, non point une chanson de Girart de Roussillon, mais une chanson de Doon de Nanteuil, qui ne s'est pas conservée, sur laquelle toutefois nous avons des témoignages certains [3]. Girart de Roussillon de-

1. *Le* c'est le roi.
2. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 298.
3. M. G Paris a réuni quelques uns de ces témoignages, ouvr.

vait y figurer comme allié de son frère Doon, mais non comme personnage principal. La chanson perdue de Doon de Nanteuil a dû être composée au XIIe siècle, et probablement vers le milieu de ce siècle, car il y est fait allusion dans la partie ancienne d'*Aie d'Avignon* [1], qui est certainement antérieure d'au moins vingt ou trente ans à l'an 1200. C'est donc à une époque passablement ancienne que Girart de Roussillon a été introduit dans l'épopée carolingienne.

C'est ici le lieu de noter que dans l'*Ogier le Danois* de Raimbert de Paris, poème qui, dans la rédaction que nous en possédons, ne paraît pas remonter au delà du dernier quart du XIIe siècle, on voit figurer Girart de Roussillon [2] en compagnie de Doon de Nanteuil et d'Aimon de Dordone. Il n'est pas dit que ces trois barons soient frères. Il est probable, toutefois, que ces personnages ont été empruntés à *Doon de Nanteuil* ou à une ancienne rédaction de *Beuve d'Aigremont*.

Nous avons maintenant à examiner deux autres témoignages assez difficiles à classer que nous fournit encore *Renaut de Montauban*. Le premier a été cité dans

cité, pp. 299-300. Fauchet, à la fin du XVIe siècle, possédait un ms. de *Doon de Nanteuil* dont il cite quelques vers. Ce ms. ne s'est pas conservé, mais, j'en ai retrouvé des extraits, que je ferai connaître prochainement, dans un recueil de notes écrites de la main de Fauchet lui-même. On voit par ces extraits que ce poème était le remaniement fait au XIIIe siècle (non au XIVe, comme le dit M. G. Paris, p. 300) d'une chanson plus ancienne. Les témoignages fournis tant par *Renaut de Montauban* que par d'autres romans, se rapportent sans nul doute à cette première forme de *Doon de Nanteuil*.

1 Voy. pp. 11, 81, 83 de l'édition que M. Guessard et moi avons donnée de ce poème (Paris, 1861).

2. Edition Barrois, vv. 9514, 9530, 9678, 12693.

le second chapitre de cette introduction (p. xx). Le trait notable du passage en question, est que cette fois Charlemagne est battu par Girart et Doon, et poursuivi jusque sous Paris. J'ai fait remarquer (p. XLI) que ce trait devait être emprunté à l'ancienne chanson de Girart de Roussillon, puisqu'il se retrouve dans la vie latine qui ne peut l'avoir puisé ailleurs. Mais le témoignage n'en est pas moins embarrassant, dès qu'on cherche à quel poème de l'épopée carolingienne il convient de le rapporter. En effet, il ne peut aucunement être fait allusion ici à un récit contenu dans le poème perdu de Doon de Nanteuil. L'auteur de *Renaut de Montauban* vient de nous dire que Charlemagne avait permis à quelques uns de ses hommes de dresser des embûches à Beuve d'Aigremont, en pleine paix. Le duc Beuve avait succombé après une vaillante défense et les meurtriers apportaient sa tête au roi. Mais, dit le poète, Charles eut lieu de se repentir de cette trahison, car Girart de Roussillon et Doon de Nanteuil lui envoyèrent un défi et le poursuivirent jusque sous Paris. Ensuite ils firent la paix, et Girart, à titre d'expiation, fonda de nombreux monastères. Ce témoignage se trouve dans la première partie du poème, celle qu'on pourrait intituler la mort du duc Beuve d'Aigremont. Plus loin, dans le même poème, mais dans la partie qui est proprement la chanson de Renaut de Montauban ou des quatre fils Aimon, on lit un second témoignage tout semblable au premier, mais où les faits annoncés dans celui-ci comme à venir, sont présentés comme accomplis. Un des barons de Charlemagne résume les faits exposés dans la *Mort Beuve d'Aigremont*, et, après avoir rappelé comment le duc Beuve avait été tué alors qu'il

pouvait se croire sous la protection de Charlemagne, il ajoute :

Girars le [1] guerroia, li dus de Rosillon,
Et dans Do de Nantueil par fiere contençon,
Kar il estoient frere, que de fi le set on.
Il desconfirent Karle, lui et ses compaignons;
S'en estora [2] Saint Pere de Cluigni le baron,
Et puis la Charité et Vezelai selonc,
Saint Beneoit sor Loire, la ou li moine sont.

(Ed. Michelant, p. 156.)

Ainsi le même événement, c'est-à-dire une guerre faite par Doon et Girart à Charlemagne à la suite du meurtre de Beuve d'Aigremont, est d'abord annoncé, puis rappelé comme accompli, et cependant n'est conté dans aucun des poèmes de l'épopée carolingienne qui nous sont parvenus. La seule explication que je trouve à cette singularité consiste à supposer que la *Mort Beuve d'Aigremont* nous est parvenue sous une forme remaniée et abrégée [3], et que, dans une rédaction plus ancienne, on voyait, conformément aux témoignages ci-dessus rapportés, Girart et Doon venger la mort de leur frère en infligeant à Charles une défaite [4].

1. *Le* c'est Charlemagne.

2. Il s'agit de Girart.

3. Il serait plus juste de dire « sous *deux* formes remaniées et abrégées », car, outre la rédaction publiée par M. Michelant, il en existe une autre plus courte qui se rencontre en plusieurs mss.

4. Je présume que c'est à la même guerre que se rapportent certaines allusions de *Gui de Nanteuil*. P. 22 de l'édition de ce poème, Charlemagne s'exprime ainsi :

Maintez hontes m'a faites li richez parentés :
Girart de Roussillon me guerroia assés;

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, il est de toute façon à peu près certain que l'épisode où Charlemagne était représenté fuyant jusqu'à Paris, avec Girart et Doon à ses trousses, doit avoir été imité de l'ancienne chanson de Girart de Roussillon.

Il me semble reconnaître d'autres traces d'imitation dans la *Mort Beuve d'Aigremont*. Non seulement on y voit figurer Girart de Roussillon, qui vient, de même que Doon de Nanteuil et Aimon de Dordon, secourir son frère Beuve contre Charles, et joue dans la lutte un rôle assez important; mais, parmi les guerriers qu'amène Girart, il en est trois qui ont certainement été empruntés au poème de Girart de Roussillon [1], à savoir Fouque [2], Coine [3], neveux de Girart, et Amadeus [4], qui est le marquis Ama-

Renaut le fix Aymon et Doon le barbé.
Ichil me desconfirent desous Nantueil es prés.

Et, p. 58, un baron dit à Gui de Nanteuil qui est le petit-fils de Doon :

« En la moie foi, sire, » dist li quens de Chalon,
« Ains que Kalles eüst poil flouri ne guernon,
« Le desconfist Girart, le ber, de Roussillon :
« Es prés desous Nanteuil fist il la livreson;
« Vostre ael (*Doon*) l'encaucha, bessié le confanon
« .III. lieuez moult plenierez, a coste d'esperon.
« Moult grand avoir en orent tous .ij. de raenchon. »

1. Je ne puis distinguer si, dans le cas présent, l'emprunt a été fait à l'ancienne ou à la nouvelle chanson : le fait est que les trois personnages en question figurent dans la nouvelle chanson, ce qui n'empêche nullement qu'ils aient pu figurer dans l'ancienne, d'autant plus que ce sont de hauts barons.

2. Ed. Michelant, p. 36, v. 9 : *Et les neveus Girart, Foucon et Enguerrant.* Dans le poème tel qu'il nous est parvenu, Girart n'a pas de neveu du nom d'Enguerrant.

3. *Ibid*, p. 33, v. 36-7. Toutefois, dans notre chanson de Girart de Roussillon, Coine (voir la table) est simplement allié de Girart.

4. *Ibid.*, p. 36, v. 10; p. 37, v. 37.

dieu de notre chanson. Il est même remarquable que dans une version inédite de la *Mort Beuve d'Aigremont,* version qui diffère beaucoup de celle qu'a publiée M. Michelant, Fouque joue un rôle conciliateur tout à fait semblable à celui qui lui est attribué dans *Girart de Roussillon* [1].

Nous avons vu que Girart de Roussillon avait été introduit dans l'épopée carolingienne dès le XIIe siècle. Etait-il déjà présenté dans le poème perdu de Doon de Nanteuil comme le frère de Doon? C'est ce que nous pouvons considérer comme assez probable, sans toutefois qu'il nous soit permis de l'affirmer. Sur ce point, *Renaut de Montauban* ne paraît pas avoir innové. Mais le groupement en une seule famille de Girart, de Doon, d'Aimon et de Beuve n'était qu'un premier pas dans une voie où des poètes postérieurs devaient aller très loin. De ces quatre frères, l'un, Aimon de Dordone, avait des fils (les quatre fils Aimon) plus célèbres que leur père. Doon de Nanteuil eut un fils, Garnier de Nanteuil, l'époux d'Aie d'Avignon. Garnier lui-même fit souche d'honnêtes chevaliers, et Gui de Nanteuil son fils, Tristan de Nanteuil son petit-fils, ont eu chacun leur chanson de geste. Mais il restait à trouver des ascendants aux quatre frères. C'est ce que fit, au XIIIe siècle, l'auteur de *Gaufrei,* qui en même temps porta le nombre des frè-

1. Ms. de la Bodléienne (Oxford) Douce 121 :

« Beau sire, » ce dist Foques qui a la paix entent,
« Quer oiez mon conseil que vos dirai briement
« A vos et a mon oncle que voi ci en present :
« Acordon nos a Kalle au fier contenement,
« Et devenon si homme, jel vos lo loiaument,
« Et perdonon la mort vostre frere briment .. »

res de quatre à douze [1]. Le père de cette nombreuse lignée est Doon de Mayence, et ses douze fils se suivent dans cet ordre : 1° Gaufrei (père d'Ogier le Danois); 2° Doon de Nanteuil; 3° Grifon d'Hautefeuille; 4° Aimon de Dordone; 5° Beuve d'Aigremont; 6° Othon; 7° Ripeus; 8° Seguin de Bordeaux (père de Huon de Bordeaux); 9°, Pierre (père du chevalier au cygne); 10° Morant de Riviers; 11° Hernaut de Girone [2]; 12° Girart de Roussillon. Arrivé à ce dernier, l'auteur a voulu montrer qu'il le connaissait autrement que par *Doon de Nanteuil* ou *Renaut de Montauban* :

> Et le .xij°. fu Girart de Roussillon
> A qui fist mout de peine l'empereor Kallon,
> Et l'encaucha tant eurez de son mestre roion,
> Pui fu il carbonnier et vendi le carbon [3].
>
> (Ed. Guessard et Chabaille, p. 5.)

Ces vers peuvent aussi bien faire allusion à l'ancienne chanson de Girart de Roussillon qu'à la nouvelle. Mais il y a, dans la suite du même poème, un vers qui semble indiquer une connaissance assez précise de la rédaction même de *Girart de Roussillon* qui nous est parvenue. Avant de le citer, il est besoin de dire que, selon

1. Déjà dans les dernières pages de *Doon de Mayence*, il est question des douze fils engendrés par le héros du poème en six ans (v. 11347), mais un seul, Gaufrei, est désigné nominativement.

2. Celui-là est un personnage épique très ancien, qui probablement a réellement existé: voy. ci-après, p. 106, n. 3.

3. Il y a, dans la chronique de Jean d'Outremeuse, où le poème de Doon de Mayence est assez fidèlement analysé, une liste des douze fils de Doon; elle est fort différente de celle de *Gaufrei*, et Girart de Roussillon n'y figure pas (voir l'édition, II, 521).

l'auteur de *Gaufrei,* à qui il en coûte peu d'ajouter à la tradition épique les traits les plus invraisemblables, le château de Roussillon appartenait à un Sarrazin à qui Girart l'enleva. Ce Sarrazin s'appelait Heraut :

> Chil tenoit Roussillon et toute la contrée,
> Girart l'ochist en champ, a la chiere membrée,
> Soue en fu Roussillon et toute la contrée.
>
> (P. 91.)

Et plus loin, en effet, nous voyons Gaufrei mettre son jeune frère Girart, qu'il appelle « Girardet le roux » (p. 144) [1], en possession du château de Roussillon. Il n'y a pas trace ailleurs de cette singulière invention. Avant le moment où Girart acquiert ainsi la seigneurie de Roussillon, un amiral païen a occasion d'envoyer un messager à Roussillon. Le messager

> Vers Roussillon s'en va, *la ou l'escarbougle art.*
>
> (P. 123, v. 4054.)

Les mots que j'ai soulignés ne semblent pas être une cheville insignifiante. J'y vois une allusion à un passage de la chanson renouvelée (§ 53) où Girart parle de l'escarboucle étincelante qui éclaire son château, tellement qu'à minuit on se croirait en plein jour.

1. Il y a un « Gerardot le roux » dans *Elie de Saint-Gilles,* édit. de la Société des Anciens Textes français, v. 168.

§ 2. — *Girart de Roussillon dans* Hervis de Metz.

Hervis de Metz est le père de Garin le Lorrain. Tardivement, vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, un romancier ignoré, mais qui sans aucun doute appartenait au pays messin, a fait de lui le héros d'une chanson de geste pleine de merveilleuses aventures. Entre les quatre mss. qui nous l'ont conservée [1], deux renferment un épisode assez mal ajusté avec le reste du poème [2] où Girart de Roussillon joue le rôle principal. Charles Martel est en guerre avec Girart. Il sollicite du pape l'autorisation de lever sur les biens de l'Eglise un subside afin de faire face aux dépenses de la guerre. Un concile se rassemble à Lyon. Charles expose son dénuement, qu'il attribue aux dons excessifs par lui faits à l'ordre de saint Benoît. Le pape accède à sa demande, et le roi se trouve bientôt en état de lever et d'équiper une armée. Cependant Girart s'est avancé jusqu'à Bar-sur-Aube, où il s'est établi, et jusqu'à Soissons, où il a laissé une forte garnison. Il annonce à Charles qu'il l'attaquera jusque dans Paris. Le roi craint de n'avoir pas encore de forces suffisantes pour lutter contre un si puissant adversaire. C'est alors que l'un de ses barons lui conseille d'envoyer demander du

1. Bibl. nat., fr. 19160; Bibl. de l'Arsenal, 3143 (anc. B. L. fr. 181), et Bibl. nat. de Turin, L. II, 14. De plus, *Hervis* a été mis en prose par Philippe de Vigneulles; voy. Bonnardot, dans la *Romania*, III, 198.

2. Le ms. de l'Arsenal (ff. 41 et suiv.), et celui de Turin (ff. 173 et suiv.)

secours à Hervis de Metz. Charles se range, non sans quelque répugnance, à cet avis, et envoie trois évêques à Hervis. Celui-ci promet son concours et ne tarde pas à se mettre en marche. Mais il n'était pas encore arrivé lorsque Charles apprend que Girart vient de mourir, après une courte maladie, exprimant son repentir d'avoir fait la guerre à son seigneur. Girart est enterré à Bar-sur-Aube où il avait fondé une abbaye [1], et c'est ainsi que se termine l'épisode qui sert, pour ainsi dire, de transition entre *Hervis de Metz* et *Garin le Lorrain* [2].

En dehors du poème perdu de Doon de Nanteuil, de la *Mort de Beuve d'Aigremont* et enfin de l'épisode, de Hervis de Metz dont je viens de donner une rapide analyse, je ne connais aucune chanson de geste où Girart joue un rôle tant soit peu considérable. Dans *Aimeri de Narbonne,* poème peu ancien, au moins en la forme sous laquelle il nous est parvenu, Girart de Roussillon figure au nombre des messagers chargés de demander en

1. Ms. de l'Arsenal, fol. 43 v° *b* :

Et dist li rois : « Mesagiers, biax amis,
« Puet estre voirs que Ger. soit fenis
« De Rossillon qui tant m'a mal basti?
— Oïl voir, sire, se Diex et foiz m'aïst;
« Assez pria, quant il dut defenir,
« C'on vous mandast pour crier la merci,
« Mais cil (si?) neveu n'i vorent obeïr.
« Hui a .iij. jors qu'il fu en terre mis
« A une abie qu'il estora et fist
« De Bar sor Aube, por voir le vous afi. »

2. On en trouvera une analyse plus détaillée dans une dissertation dont voici le titre : *Die Beziehungen zwischen den chansons de Hervis de Mes und Garin le loherain.* Inaugural-dissertation... von August Rhode. Marburg, 1881, pp. 28-34.

mariage, pour Aimeri, la fille du roi des Lombards [1]. Ajoutons enfin qu'Andrea da Barberino, ayant trouvé dans ses lectures (probablement dans *Renaut de Montauban*) le nom de notre Girart, l'a introduit dans les généalogies qui occupent le chap. IX du cinquième livre des *Reali di Francia*.

CHAPITRE VI

TÉMOIGNAGES DIVERS

Je me propose de grouper sous cette rubrique un certain nombre d'allusions à l'histoire épique de Girart, qui peuvent servir à prouver quel degré de popularité elle a atteint. Cette popularité n'a pas été en rapport avec la valeur de celle des chansons relatives à Girart qui nous est parvenue. Des poèmes d'un mérite très inférieur ont été plus répandus et plus souvent cités.

Parmi les témoignages qui vont être rapportés, il n'en est pas, sauf erreur, qui soit antérieur au XIIIe siècle. Il est donc bien peu probable qu'aucun d'eux se réfère à la chanson primitive, celle que nous connaissons par *Garin le Lorrain* et par la vie latine, mais il ne faut pas se hâter de conclure que tous visent la chanson renouvelée : il en est qui nous font supposer l'existence d'une chanson, maintenant perdue, qui aurait été comme

1. Voy. Gautier, *Epopées françaises*, III, 243.

un nouveau remaniement, exécuté dans la France septentrionale, de notre chanson renouvelée.

Témoignages provençaux. — On verra plus loin que la chanson renouvelée a été écrite ou récrite dans une langue intermédiaire entre le français et le provençal. On conçoit, dès lors, que des copistes ont pu être tentés, selon leur origine, soit de franciser, soit de provençaliser un texte qui se présentait à eux sous une forme assez peu ordinaire. Et c'est ce qui est arrivé. L'un des manuscrits de *Girart de Roussillon,* celui de la Bibliothèque nationale de Paris, nous offre le poème sous une forme à peu près complètement provençale, ou, plus exactement, perigourdine. *Girart de Roussillon* ne paraît cependant pas avoir été très répandu dans le Midi de la France. Deux textes, maintes fois cités depuis Raynouard [1], sont les seuls témoignages qu'on ait découverts sur *Girart* dans toute la littérature provençale. Dans l'un, Guiraut de Cabrera reproche à son jongleur Cabra de ne rien savoir de « Girart de Rossillon » [2]; dans l'autre, on voit Charles Martel et Girart de Roussillon contés au nombre de ceux qui ont causé les plus grandes tueries humaines :

Anc Carles Martel ni Girartz
Ni Marsilis ni Aigolans
Nil reis Gormons ni Ysembartz

1. *Choix des poésies originales des troubadours,* II, 285.

2. Bartsch, *Deukmæler d. prov. Literatur*, p. 90. J'ai donné dans la préface de *Daurel et Beton* (Société des Anciens Textes français, 1880), p. 1, note, les motifs qui me portent à croire, contrairement à l'opinion admise jusque-là, que ce Guiraut de Cabrera n'est pas antérieur au XIIIe siècle.

Non aucizeron homes tans
Que n'aion estort
Lo valen d'un ort..

(*Per folz*...)

Cette pièce paraît avoir été composée en 1212 [1].

Témoignages français. — La littérature française nous offre une moisson plus abondante. Nous avons cité dans les pages qui précèdent, les témoignages si précieux de *Garin* et de *Renaut*. Celui qui maintenant, dans l'ordre des dates, se présente le premier à notre examen, nous est fourni par une chanson de geste rédigée vers la fin du XIIe siècle, *Aubri le bourguignon*. Tout au début de ce poème, on lit ces vers, où Girart de Roussillon et Girart de Frete (ici d'*Euffrate*) sont étrangement confondus :

Voirs fu que Charles au coraige hardi
Fu a Paris eu palais seignori
Ou repairoit volentiers a touz dis.
Souvent li orent mestier si bon ami,
Com vos orroiz se la chanson voz di;
Que vers Girart ot grant chaple acoilli
De Roussillon au coraige hardi,
Qui tante painne et tant grant mal souffri.
Bien en avez par maintes fois oï,
Mais en la fin le desconfit il si
Que de la terre d'Euffrate s'en fuï,
Molt esgarez et forment esbahis,
Povres d'avoir, ne fu onques mais si.
Charles Martiaus, seignor, que je voz di,
Cil qui l'avoient es grans estors servi
Le lor service richement lor meri :

1. Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, p. 460.

Molt lor donna ainz qu'en fuissent parti
Chevax et armes et deniers autressi.
Bazin ama et durement chieri,
Que por s'amor ot maint estor forni,
Mainte bataille au brant d'acier forbi.
Tant le servi qu'il le tint a ami;
Donna lui fame et grant terre autressi;
De grant honor li rois le revesti,
Que de Borgoingne en droit fié le saisi [1].

Bien que l'auteur ne se soit pas expliqué d'une façon très nette, on voit que la guerre entre Girart de Roussillon ou d'Euffrate est rappelée ici uniquement pour expliquer à la suite de quelles circonstances Charles Martel avait pu donner la Bourgogne à son favori Basin. Il n'y a peut-être pas lieu de faire grand fond sur un témoignage visiblement adapté à un récit nouvellelement inventé. Nous ne rechercherons pas si l'auteur d'*Aubri* a suivi quelque récit particulier, peut-être un récit relatif à Girart de Frete, ou s'il a fait œuvre d'imagination : notons seulement le témoignage qu'il nous apporte sur la popularité de l'histoire fabuleuse de Girart : *Bien en avez par maintes fois oï.*

Le plus précis des témoignages que nous ayons sur notre poème est celui de Philippe Mousket, qui, dans sa chronique, analyse assez exactement le poème tel qu'il nous est parvenu [2]. Je ne transcrirai point cette analyse, qui est un peu longue : elle a, du reste, été citée par M. Fr. Michel dans la préface de son édition de *Girart de Roussillon.*

1. Bibl. nat, fr. 860, fol. 134.
2. *Chronique rimée*, p. p. le baron de Reiffenberg, I, 75, vv. 1810 et suiv.

Le débat des « deus troveors ribaus » où sont énumérés tant de titres de chansons de geste, n'oublie pas « Girart de Roxillon [1]. »

Dans une *fatrasie* publiée par Jubinal [2], on lit ce coq-à-l'âne peu spirituel où figure notre chanson de geste :

. . . . . .
Que tantost vint l'ame prendre
La teste d'un porion,
Pour ce qu'il voloit aprendre
De Gerart de Roussillon.

Adenet rappelle, dans la seconde tirade de *Berte aus grans piés,* l'histoire de Girart de Roussillon :

A cel tans dont vous ai l'estoire commencie
Avoit un roi en France de moult grant seignorie
Qui moult fu fel et fiers et de grant estoutie :
Charles Martiaus ot non; mainte grant envahie
Fist Gerart et Foucon et ceus de lor partie;
Mainte ame en fu de cors sevrée et departie,
Et maint hauberc rompu, mainte targe percie,
Mainte tour abatue, mainte vile essilie.
Puis en fu la pais si et faite et establie
Qu'il furent bon ami sans mal et sans envie.

(Ed. Scheler, p. 2.)

1. Robert, *Fabliaux inédits tirés du ms. de la Bibliothèque du Roi n° 1830 ou 1239* (Paris, 1834), p. 25.

2. *Nouveau recueil de contes dits et fabliaux*, II, 219. Il est à remarquer que toutes les « fatrasies » ou « resveries » contiennent des témoignages sur les romans en vogue. Dans celle-ci, par exemple, il est encore question de Renart, d'Ogier le Danois et de la « chanson d'Audain ».

On pourrait, à la rigueur, trouver une allusion à *Girart de Roussillon* dans ces vers d'*Élie de Saint-Gilles :*

> Karles Marteus le dist .j. jor en reprover,
> Selonc que dist la letre, la *forche paist le pré.*
>
> (Edit. de la Société des Anciens Textes français, vv. 2383-4.)

Ce proverbe bien connu se trouve, en effet, quoi qu'ait pu dire au contraire l'éditeur d'*Élie* [1], au § 624 de notre poème. Il n'est pas placé, à la vérité, dans la bouche de Charles Martel, mais il lui est appliqué. C'est au moment où Charles est battu par les forces supérieures de Girart que le proverbe intervient comme pour résumer la situation des deux partis.

Girart de Roussillon a été connu dans le nord de l'Italie. Nous verrons plus loin que notre plus précieux manuscrit de ce poème a été copié dans cette contrée. Aussi ne serons-nous pas surpris que l'auteur anonyme de l'*Entrée de Spagne,* qui était de Padoue et écrivait à la fin du XIIIe siècle, ait fait une allusion précise à notre poème. En voici les termes :

> En Valbeton ou fu l'assenblemant
> Des Berguegnons et de la Franche gent,
> Ou fu Gerart et Folches son parant,
> Envers Carlon Martel ou cors valant,
> N'i fo esfor si greu ne si pesant
> Cum vos oirois, s'un petit plu vos çant [2].

Je crois retrouver une autre allusion, bien fugitive il

1. P. XXII de la préface.
2. A. Thomas, *Nouvelles recherches sur l'Entrée de Spagne,* p. 45.

est vrai, dans un texte fort interpolé du roman d'Alexandre dont le manuscrit a été certainement exécuté à Venise ou en Vénétie, comme le prouve évidemment le style des miniatures dont il est orné. Dans une des parties interpolées de ce ms. on lit ceci :

Li amiral se sist desor un bel peiron,
Et un suen almansor et li rei environ.
Desoz l'ombra d'un pin qui lor flairoit bon
Se sist Nabusardans sire de Saint Margon,
E s'i estoit Falez fils lo rei Fareon,
Li dus de Pincenie qui bien sembla baron
Et li princes d'Alquei qui a bele raison,
Enqui cante un juglar, Amaristot ot non,
A son col sa viele, en sa main son arçon.
Del tens ancienor lor dist une chançon
E de la grant bataille qui fu en Val Beton,
De .vj. reis d'une part contre un fol fellon *(sic)* :
Ce fu reis Arioz fil lo rei Egeon,
Quant il les ot vencuz, s'en torne en son reon... [1].

Bien que le manuscrit soit indubitablement d'une écriture italienne, j'hésiterais à affirmer que ces vers, d'une facture très médiocre, mais toutefois correcte, soient l'œuvre d'un Italien. Mais ils peuvent avoir été composés dans le nord de l'Italie par un des nombreux jongleurs français qui venaient y gagner leur vie. Quoi qu'il en soit, l'idée d'une bataille livrée « en Valbeton », ne peut guère être venue qu'à un homme à qui la chanson de Girart de Roussillon était familière.

Pour terminer, je rappelle que plus haut, p. XCVIII, on a eu la preuve que l'auteur de *Gaufrei* connaissait notre poème.

1. Museo civico, n° 665, fol. 81 v°.

Témoignages tirés de chroniques. — L'immense production épique de la France n'a pas été sans exercer sur l'historiographie une certaine influence. Beaucoup de faits entièrement controuvés ont été admis par des chroniqueurs à qui la défiance et les moyens de vérification faisaient également défaut. C'est principalement chez les compilateurs d'une époque peu ancienne que les légendes créées par les auteurs de chanson de gestes ont trouvé accès. Certains, à la vérité, n'ont accueilli qu'avec réserve des récits qui étaient manifestement en contradiction avec les données de l'histoire réelle : qu'ils y aient cru ou non, ils nous ont laissé sur l'épopée du moyen âge de nombreux et souvent très précieux témoignages. Voyons quel sont, entre ces témoignages, ceux qui concernent Girart de Roussillon.

J'aurais pu classer ici le texte de Philippe Mousket, cité plus haut. Mais, pour la partie où il se trouve, la chronique rimée de Mousket n'est vraiment pas de l'histoire.

Une chronique saintongeaise, composée vers le milieu du XIIIe siècle et intercalée dans la traduction du Pseudo-Turpin faite par Nicolas de Senlis [1], contient une longue série d'informations plus ou moins authentiques sur les translations de reliques et de trésors d'églises qui furent effectuées au IXe siècle afin de mettre ces richesses à l'abri des ravages des Normands. On y lit qu'au temps des incursions normandes, les Hongrois vinrent en Bourgogne et détruisirent l'abbaye de Souvigny [2] fondée par Gi-

1. Biblioth. nat., fr. 5714 ; voy. sur cette chronique l'*Histoire littéraire de la France*, XXI, 741 ; G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, pp. 52-3 ; Boucherie, *Revue des langues romanes*, II (1871), p. 119.

2. Diocèse de Clermont (ch.-l. de c. de l'arr. de Moulins).

rart de Roussillon [1]. J'ignore d'où est tirée cette notion qui est certainement du domaine de la légende, car, s'il est vrai qu'il existait au IXe siècle à Souvigni une église dédiée à saint Pierre [2], aucun document authentique n'en fait connaître le fondateur, et d'ailleurs le surnom « de Roussillon » indique que l'interpolateur saintongeais a puisé, directement ou indirectement, à une source non historique.

La chronique d'Aubri de Trois-Fontaines, cette mine si précieuse d'allusions à notre vieille épopée, contient le passage ci-après que l'on a cru pouvoir appliquer à notre héros :

Anno DCCCLXVI... Sequitur GUIDO [3] : Quod regnum Burgundie, quia spectare constabat ad imperatorem, fratrem defuncti Karoli, Ludovicum, qui tunc expellendis adhuc ab Italia Sarracenis instabat, tante presumptionis invasionem et cupiditatis a Karolo rege factam, *Gerardus Viennensis,* utriusque Burgundie dux potentissimus, adeo tulisse graviter, et ob hoc tamdiu distulisse subjectus eidem Karolo fieri, et tot et tanta detrimenta rerum et hominum alter intulisse creditur alteri, quousque nimia fatigatione per semetipsam tam longa concertatio se consumpsit. Regi tamen Karolo cessisse Gerardum et victoriam ei concessisse perhibent heroice cantilene.

(Pertz, *Scriptores,* XXIII, 739.)

Il y a ici un mélange de l'histoire réelle du comte Gi-

1. « Eisi cum li Normant vindrent per France et per Aguiaine, vin-« drent li Angre en Borguognie, e destruissirent l'abaia de Sauvignié « que Girarz de Rossillo funda. » Ms 5714. fol. 37 *b* ; cf. Peigné Delacourt, *Les Normans dans le Noyonnais* (Noyon, 1868), p. 95.

2. *Gallia christiana,* II, 377.

3. Gui de Bazoches, chantre de l'église cathédrale de Châlons, dont la chronique, l'une des sources principales d'Aubri, a été récemment retrouvée par le comte Riant (*Note sur les œuvres de Gui de Bazoches,* par le comte Riant. Paris, 1877, in-8°, 11 pages).

rart, régent de Provence [1], et de l'histoire fabuleuse de Girart de Vienne [2]. Aubri, après avoir introduit dans sa narration ce morceau de Gui de Bazoches, dit que ce Girart est celui qui fit transporter à Vezelai les reliques de sainte Marie-Madeleine, à Avalon celles de saint Lazare, et qui fonda de nombreuses abbayes, entre autres celles de Vezelai et de Pothières. On voit qu'Aubri identifie le comte Girart, Girart de Vienne, et enfin Girart comte de Bourgogne, qui, selon plusieurs chroniques [3], fit transporter le corps de la Madeleine à Vezelai. Mais nous devons remarquer qu'Aubri ne donne point au Girart dont il parle le surnom de Roussillon. D'où on peut conclure qu'il n'a connu ni la vie latine de Girart de Roussillon ni aucune chanson de geste sur ce personnage [4].

Dans la chronique attribuée à Baudouin d'Avesne, qui appartient à la fin du XIIIe siècle [5], il y a une mention rapide des luttes de Girart et de Charles Martel.

1. Voir ci-dessus, chap. I.

2. Ce que dit Aubri, ou plutôt Gui de Bazoches, dans le passage précité, se rapporte peut-être, non pas à la chanson perdue de Girart de Vienne dont le contenu nous est connu par la Karlamagnus-Saga, ni au renouvellement dû à Bertran de Bas-sur-Aube (voy. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, 325-8), mais à un poème perdu de Girart de Roussillon, dont il va être question à la page suivante.

3. Sigebert de Gembloux à l'année 745 (Pertz, *Scriptores*, VI, 331; et ceux qui l'ont copié, par exemple Aubri, à l'année 746 (Pertz, *Scriptores*, XXIII, 706). Cf. ci-dessus, p. XXVIII.

4. En réalité, le texte précité d'Aubri ne peut être considéré comme un témoignage sur le Girart de Roussillon épique. Si je l'ai cité et discuté, c'est parce qu'une citation tronquée, faite par M. Fr. Michel, de ce passage, dans la préface de son édition (p. IX), pouvait faire croire qu'Aubri avait eu en vue notre chanson de geste.

5. Voir, au sujet de cette chronique, l'article de V. Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire*, XXI, 753-764.

Après avoir conté comment ce dernier battit les Sarrasins et leur tua 375,000 hommes, le compilateur poursuit ainsi :

Puis ot Charles Martiaus mout de batailles contre Gerart de Roussillon, et i ot grant destruction de gens et de terres. En la fin prist Charles Roussillon et pluisours chités et chastiaus et laissa ses gardes ou païs et puis s'en repaira en Franche. Puis après resmut la guerre entre le roi Charlon et le duc Oedon.....

(Bibl, nat. fr. 17264, fol. xxxvj *c*; cf. fr. 15460, fol. 69 *c*.)

Ce passage se retrouve, légèrement modifié, dans les chroniques de Flandres analysées et partiellement publiées par Buchon d'après un manuscrit du xve siècle :

Tantost après ces advenues que vous avez oy ci dessus, Charles Martel eut guerre a Gerart de Roussillon. Et y eult grant destruction d'une partie et d'aultre. Mais a la fin Charles print Roussillon et plusieurs aultres chasteaulx dudit Gerart, et mist ses garnisons dedens [1].

Les Annales du Hainaut de Jacques de Guise nous fournissent un témoignage très précis dont l'importance consiste en ceci, qu'il se rapporte à un poème dérivé, à ce qu'il semble, de notre chanson renouvelée, mais sûrement différent. Voici ce texte, qui est au livre XI, ch. XLIX (édition Fortia d'Urban, VIII, 188-90) :

SIGEBERTUS. Hoc anno, Aquensi urbe a Sarracenis desolata, corpus inde beatæ Mariæ Magdalenæ a Gerardo comite Burgundiæ ad cœnobium Versiliacum a se constructum transfertur [2].

1. *Choix des chroniques et mémoires sur l'histoire de France* (Panthéon littéraire, 1841), pp. 639-40.

2. C'est le passage de Sigebert auquel renvoie la note 3 de la page précédente.

— ACTOR. De isto Gerardo aliqua reperi in quodam libro metrificato in vulgari, cujus tenor talis est : Gerardus, Burgundionum dux, cognomento de Rousselione, extitit comes comitatus Nerviensis atque Bracbatentis, et usque ad mare fuit possessio sua. Hic in uxorem accepit filiam imperatoris Constantinopolitani, sororem uxoris Karoli Martelli. Hi duo in principio amicitias inter se plurimas habentes, tandem inimicitiæ graves valide exortæ de malo in pejus per longa tempora successerunt. Contra comitatum Haynauci duxit guerras, et prosecutus est eas Gerardus de Vienna, ejus consanguineus, per plures annos. Sed suffultus auxilio Karoli Tuditis (*Martel*), ipse comes Haynauci in omnibus triumphans, prius destructis castris notabilibus, quæ dicebantur Gerardi Mansus et Mons Gerardi [1] et Castri Viennæ [2], comitatus Nerviensis finaliter pace longa potiti sunt. Hic in dicto suo comitatu plures ecclesias legitur ædificasse, utputa abbatiam de Lutosa, in qua instituit abbatem sanctum Badilorem confessorem, cujus legendam hic consequenter annotavi ; item et ecclesiam beatæ Mariæ Antonensis [3], et illuc misit, prout aliqui ferunt, corpus beati Maximi, episcopi et confessoris et sanctæ Ecclesiæ doctoris eximii, cujus etiam legendam, prout accepi a dicta ecclesia, etiam successive conscripsi.....

Nous avons ici l'analyse partielle d'un poème français (*liber metrificatus in vulgari*). Ce poème offre avec notre chanson renouvelée une coïncidence importante : c'est que Charles Martel et Girart sont représentés comme ayant épousé les deux filles de l'empereur de Constantinople. L'origine des deux épouses est toute différente dans la vie latine, et on a soutenu que celle-ci s'accordait en ce point avec la chanson primitive [4]. Si donc l'idée de donner pour père aux deux jeunes fil-

1. Grammont sur la Deure (note de l'édition).
2. Viane, au midi de Grammont (note de l'édition).
3. Le chapitre de N.-D. d'Antoing, dioc. de Cambrai.
4. Voir ci-dessus, p. XXVII, note 2.

les l'empereur de Constantinople appartient à l'auteur de la chanson renouvelée, il faut que le poème auquel Jacques de Guise fait allusion ait suivi cette chanson, au moins sur ce point.

Jacques de Guise compilait à la fin du XIVe siècle, et en un pays où l'usage de composer des poèmes en forme de chanson de geste s'est conservé bien plus tard qu'ailleurs [1]. Il est donc probable que le poème dont il nous donne une idée sommaire ne devait pas être bien vieux; présomption qui, du reste, est confirmée par le peu que notre compilateur nous fait connaître de son roman. Une chanson de geste où Girart de Roussillon a pour cousin et auxiliaire Girart de Vienne appartient visiblement à l'époque où les romanciers se plaisaient à établir entre les héros épiques des relations de parenté plus imaginaires encore que ces héros eux-mêmes. Un autre trait distinctif de ce roman, c'est que Girart y était rattaché aux pays belges, tout en restant duc de Bourgogne. Le point de départ de cette idée c'est, si je ne me trompe, le passage de la chanson renouvelée (§ 6), où il est dit que Charles Martel avait octroyé à Girart la Flandre et le Brabant. Remarquons, à la fin de la citation de Jacques de Guise, la mention de Badilon et des fondations pieuses de Girart. Est-ce encore tiré du roman perdu? Ce peut bien être. Je n'ai vu nulle autre part que l'apocryphe Badilon ait été abbé de Leuze [2]. Le compilateur a pris de là occasion d'insérer dans ses annales la légende de Badilon [3], comme

1. *Hugue Capet, Baudouin de Sebourg, Tristan de Nanteuil*, les dernières suites du roman d'Alexandre (La *Vengeance*, de Jean le Nivelois, les *Vœux*, le *Restor* et le *Parfait du Paon*) appartiennent à la Flandre ou aux pays wallons.

2. Diocèse de Cambrai.

3. Sur cette légende, voy. ci-dessus, p. XXVIII.

du reste il l'annonce (*cujus legendam consequenter hic annotavi*). Elle occupe les chapitres L à LIV du onzième livre.

Nous trouverons plus loin, dans le roman en prose de Wauquelin, une autre allusion au roman dont Jacques de Guise vient de nous révéler l'existence.

Un autre compilateur belge, qui écrivait peu d'années après Jacques de Guise, et qui avait sinon beaucoup de jugement, du moins une lecture immense, Jean d'Outremeuse, mentionne en ces termes Girart de Roussillon, après avoir conté, d'après Sigebert, la translation de la Madeleine à Vezelai.

En cel an (724) oit une grant bataille entre Char-Martel roy de Franche et Gerard de Rossellon; mais Gerard fut desconfis et ly meïsmes mult navreis. (*Le Myreur des histors*, II, 443.)

Dans une chronique française qui s'arrête à l'an 1390, et où les emprunts à nos anciens poèmes chevaleresques sont très nombreux [1], on lit, à la suite de la mort de Charles Martel :

Gerart de Rosseillon, conte de Borgoigne, fist lors translater le corps de la benoiste Madelaine en l'abbaye de Vezelay qu'il avoit fondée.

(Bibl. nat., fr. 5003, fol. 91 v°.)

Ce n'est point autre chose, au fond, que le passage de Sigebert cité plus haut. Mais Sigebert dit simplement

1. Voir sur cette chronique, qui a appartenu à Fauchet, G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, pp. 104-5 et 483; L. Delisle, *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr. et Belles-Lettres*, 1879, p. 199 (cf. *Romania*, VIII, 633).

« Girart comte de Bourgogne » ; ici nous avons en plus le surnom « de Rosseillon », par lequel se manifeste l'influence de la légende. Il est à noter, du reste, que la même chronique ne souffle mot de Girart, ni sous le règne de Charles Martel, ni sous celui de Charles le Chauve.

Au XVIe siècle encore, on trouve dans les compilations historiques un écho tardif de la renommée que le romancier avait faite à Girart de Roussillon. Voici un passage du chroniqueur Jacques Meyer où figure une fille de Girart, ce qui est en contradiction absolue avec tous les monuments que nous connaissons de la légende de ce personnage. Le *quidam... referunt* de la seconde phrase semble faire allusion à Jacques de Guise :

DCCLXV. Lydericus Harlebecanus in demortui patris Estoredi successit opes ductaque uxore Hermengarde filia Gerardi Ruscionensis, Englerannum filium sustulit, factusque est præfectus littoris ac maris Flandrici. Hunc Gerardum Ruscionensem quidam in Nerviis ad usque Oceanum imperitasse referunt, ut scripsimus alibi [1].

Ce passage de Jacques Meyer est reproduit en substance dans les *Chroniques et Annales de Flandre* d'Oudegherst (Anvers, 1571), fol. 30.

Plusieurs des témoignages qui précèdent montrent que les récits légendaires concernant Girart de Roussillon ont eu dans les Flandres un grand retentissement. Les textes qui vont être produits maintenant

1. *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum libri septendecim*, autore Jacobo Meyero Baliolano. Antuerpiæ, MDLXI. In-fol.

établissent que des récits analogues avaient cours en Bourgogne, ce qui du reste sera démontré d'une façon plus directe dans le chapitre suivant. Ces textes sont empruntés à des chroniques locales d'une époque relativement récente, dont les sources ne peuvent pas toujours être déterminées avec précision.

Il y avait dans la bibliothèque de feu A.-F. Didot un manuscrit composé de quinze feuillets de vélin, dont onze ornés d'assez belles miniatures représentant chacune une scène de l'histoire de Bourgogne. La rubrique initiale du ms. était ainsi conçue : « S'ensievent aulcu-« nes chroniques extraittes d'aulcuns anciens registres, « et aultres enseignemens d'anciens rois, princes et « pluiseurs saintes personnes issus de la trés noble « et anchienne maison de Bourgongne. » Il résulte de divers indices relevés dans le catalogue dressé pour la vente [1] que ce ms. a dû être exécuté entre 1481 et 1486. La sixième de ces miniatures est ainsi décrite dans le catalogue : « Gérard de Roussillon... remporte une « victoire sur le roi de France. Au fond, on voit l'abbaye « de Vezelay, fondée par Theochus, roy de Bourgogne, « père de Gérard, et terminée par ce dernier; sur la « route, on distingue le cortège qui y transporte le « corps de la glorieuse Magdelaine, comme il appert « en sa légende. » Ce ms. a été acquis, pour le prix

1. *Bibliothèque A.-Firmin Didot. Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés.* Juin 1878, p. 51 (n° 65). Quatre des miniatures sont reproduites (trois en noir et une en chromolithographie) dans l'édition sur papier vélin qui a été faite du catalogue Didot sous le titre de *Catalogue illustré des livres précieux, manuscrits et imprimés, faisant partie de la Bibliothèque* de M. Ambroise Firmin-Didot.

fort élevé de 20,500 fr., par M. D. Morgand, libraire, qui a bien voulu me le communiquer. J'en ai extrait le passage suivant :

(Fol. 7 v°) Theochus fut roy de Bourgongne et fonda l'abbaye de Vezelay emprès Avalon en Bourgongne.

Gerard de Rossillon, filz du roy de Bourgongne, parfist la ditte abbaye et eglise de Vezelay et y fist *(fol. 8)* aporter le corps de la glorieuse Magdelaine, comme il appert en sa legende. Le dit Gerard gaigna .xvij. batailles contre le roy de France et en eubt la victoire. En memoire desqueles, et pour l'honneur de Dieu, fonda .xvij. eglises, tant canoniales come abbaciales, a sçavoir ledit Vezelay, Avalon, Grandmont, Leuze, l'abbaye de Poitiers [1], entre Troies et Bar sur Saine [2], et aultres, et recouvra tout le royaulme de Bourgongne que les roys de France avoient usurpé. Et fist refaire le chastel de Grismont [3] sur Poligny, ouquel il se tira au temps de son adversité. Ledit Gerard mourut en son pays de Prouvence, quy lors estoit royaulme de Bourgongne [4] en la dicte eglise de Poitiers ou il gist.

Cette chronique bourguignonne se retrouve en abrégé dans un petit opuscule dont on a plusieurs mss. et qui a été imprimée sous ce titre :

Extraictz daucuns anciens registres et autres enseignemens trouvez tant au viel chasteau de Grimon que en la thresorerie de Poligny et ailleurs, touchant les roix, princes et autres sainctes personnes yssuz de la tresnoble et victorieuse maison de Bourgongne. — Imprimé en Anvers lan MDLIII.

1. C.-à-d. Pothières.

2. Ce n'est pas exact : l'abbaye de Pothières est située près de la Seine en amont de Bar, entre cette ville et Chatillon-sur-Seine.

3. *Griefmont* ou *Grimont*, était un ancien château dont les ruines se voient encore auprès de Poligni (Jura).

4. *Sic ;* suppléez [*et fut porté*] ?

On lit à la fin :

Imprimé en Anvers en lhostel M. Ant. des Gors lan MDXLIII. — 12 ff. in-8° (Bibl. nat. L³ m 144. Réserve) [1].

D'après un témoignage dont je dois la connaissance à M. B. Prost, ancien archiviste du Jura, l'auteur de cet opuscule, ou peut-être de la chronique telle que l'offre le ms. Didot, serait un certain Philippe Martin, ancien chambellan du duc Philippe le Bon. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on lit dans l'imprimé, au fol. B .iiij. r° :

Diocus fut roy de Bourgongne et fonda Veselay, et depuis vint Gerad de Rossillon, filz du roy de Bourgongne, lequel parfeit ledit Veselay et y feit apporter le corps de la glorieuse Magdeleine, et fonda dix-sept abbaies. Et recouvra tout le royaume de Bourgongne que les roix de France avoient usurpez, et feit refaire le chastel de Grymon sur Poligny, auquel il se sauva et retira au temps de son adversité.

Enfin, je dois encore à l'obligeance de M. B. Prost la communication d'une courte chronique manuscrite des premières années du XVIe siècle, ayant pour titre « Fondation de la ville de Poligny et des lieux circonvoisins, extraite du vieux original, entre les titres de Bourgogne », et dans laquelle, après avoir parlé de la fondation du bourg de Frin [2], l'auteur poursuit ainsi :

Depuis la fondation desquels château et bourg, ledit lieu fut appellé Frin jusqu'à ce que le roy Charles le Chauve, roy de

1. Cette chronique doit être identique, au moins pour la plus grande partie de son contenu, à deux opuscules décrits par Brunet que je n'ai pu rencontrer nulle part (voy. *Manuel du libraire*, 5e édit. I, 1875 : *Les croniques des roys, ducz et comtes de Bourgogne...*).

2. Lieu dit du territoire de Poligni.

France, suscita guerre à Girard de Rossillon, fils de Rahon, roy de Bourgogne, lequel de Rahon estoit pour lors aux Espagnes à l'encontre des infideles et ennemis de la foy chrestienne, a raison de quoy le dit roy Charles ne fist savoir aucune defiance audit Girard de Rossillon, et conspira trahison par un nommé Guy de Montmorency, lequel, en l'absence dudit de Rahon, roy de Bourgogne investit legerement aucunes places sur ledit Girard, comme le chasteau de Sainte Croix Badalil étant desu Poitier [1], que haute [2] et fit grandes conquetes jusqu'a ce que ledit Girard lors estant en Provence, avec une sienne sœur femme du comte de Provence, se tira en Bourgogne avec quatre de ses neveux, fils de sa dite sœur, a sçavoir Fouques, Saugnin, Gours et Adrien, atout ce qu'il peut assembler de genz, et vint audit Frin, et fist remuer et refaire ledit chasteau de Grimont, et la fit son armée pour illec attendre ledit roy Charles le Chauve, lequel avoit déjà assiegé une place nommée Gaillardon [3], distante a une lieue et demie dudit Frin, et illec bastit et fonda un chasteau qu'il appella Chastel Charlon [4] en son nom, durant qu'il fut devant ledit Gaillardon. Pendant lesquelles choses ledit Girard de Rossillon alloit et venoit souvent par le pays pour amasser gens; de meme contre un chasteau qui se nomme a Jontroyne [5], a raison de quoy plusieurs de ses capitaines n'etoient point contents de sa longue demeure qu'il faisoit au dit Frin, qui dura plus de dixhuit mois, disant qu'il devoit combattre sans la tant surattendre. Lequel Girard de Rossillon avertit de ce que dessus, fit assembler ses capitaines en conseil, leur remontrant que ce qu'il avoit tant differé de combatre estoit qu'il esperoit toujours amasser gens pour son armée, et qu'ils pouvoient bien connoistre la grande puissance du roy Charles, qu'estoit telle que le dit roy Charles avoit vingt hommes contre un des siens,

1. Est-ce un château voisin de l'abbaye de Pothières ?
2. Corr. *que autres ?*
3. Les ruines du château de Gaillardon se voient encore près de Menetru-le-Vignoble, cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saulnier.
4. Château-Chalon, Jura, cant. de Voiteur.
5. Frontenay, cant. de Voiteur?

et les trahisons; avec ce nonobstant qu'il esperoit, au plaisir de Dieu en bref les combattre. Et dit, en donnant courage a ses gens, en son langage bourguignon, qu'encour avoit il bien eloigné ledit roy, ledit Girard, leur remontrant le peu de distance qu'estoit depuis ledit Frin jusqu'audit Chastel-Charlon, ou ledit Charles estoit avec sa grande puissance. Pour lequel mot et raison d'iceluy fut appellé ledit lieu de Frin Pouligny [1], que l'on dit a present Poligny; et de ce print ledit lieu son nom. Aussi audit chasteau de Grimont par ledit Girard furent fondées des nones de l'ordre de Saint Benoit en la cour basse d'iceluy, lequelles furent translatées dois ledit chasteau au lieu de Colonne [2], et depuis ledit lieu, par Frederic Barberousse lors querellant ledit royaume de Bourgogne, furent derechef translatées dois ledit Colonne au lieu de Saint Jean d'Authun, auquel elles sont encores a present [3].

Il est visible que le rédacteur anonyme de ce récit, a connu la chronique bourguignonne citée précédemment. Ce qu'il dit au sujet du château de Grimont ne laisse guère de doute à cet égard. Mais, de plus, il a dû connaître l'histoire en prose de Girard de Roussillon compilée en 1447, par Wauquelin, qui sera étudiée dans notre prochain chapitre : c'est là qu'il a trouvé ce Gui de Montmorenci, qui aurait occupé, au profit de Charles le Chauve, plusieurs des villes de Girart [4]. C'est à la

1. Ceci est visiblement tiré de la rédaction en prose de Wauquelin (voy. ci-après, p. CXLII), où on lit : « Si deist par aventure en son langaige bourguignon que encores avoit il pouloigné (*pourloignié*, réd. en vers, v. 1623) le roi Charle, pour lequel mot ainsi dict et proferé ses gens mirent nom a la dite place Pouligny, qui encores dure et a duré jusques aujourd'hui » (ch. XLV).

2. Arr. et cant. de Poligni.

3. La chronique d'où ce morceau est tiré fait partie de la bibliothèque de M. le comte de Laubespin (Mss. de l'abbé Guillaume, t. II, p. 171-9).

4. Voir ci-après, p. CXXX.

même compilation qu'il a emprunté sa bizarre étymologie de Poligni. Rahon ou de Rahon, roi de Bourgogne et père de Girart, n'est pas différent de Drogon qui figure, sinon comme roi de Bourgogne, du moins comme père de Girart, dans la chanson aussi bien que dans Wauquelin.

Les légendes, une fois localisées, sont difficiles à déraciner. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver encore quelques traces de toutes ces fables chez l'historien bourguignon Gollut, qui mourut en 1595 [1].

1. Voici ce qu'on lit chez cet écrivain dont l'ouvrage a été publié pour la première fois en 1592 :

« Soubs le temps de ce prince l'on mect la construction de Chastel-« Chalon qu'il feit bastir contre Girard de Roussillon qui estoit gou-« verneur du comté de Bourgongne, et qui havoit prins les armes, soit « qu'il favorisat l'empereur, ou qu'il pensat que le païs luy appertenoit, « ou pour quelque autre raison.

« Les bonnes gens du païs monstrent un lieu, sur le territoire de « Pontarlier, ou ils disent que Girard fut veincu, ainsi que ces vers de « vieille façon disent :

Entre le Doux et le Drugeon
Mourut Girart de Roussillon.

« Autres disent que Girard n'i mourut pas, mais que après ceste ba-« taille il se retirat au chasteau de Griefmont, sur Poligny, et, comme « quelquès-uns disent, il bastit la ville de Poligny, de laquelle la noble « maison de Poligny porte le nom, qui me faict penser qu'elle seroit « descendue de ce brave seigneur. » *Les mémoires historiques de la république Sequanoise et des princes de Franche-Comté de la Bourgongne* (l. IV, ch. VIII, col. 334 de l'édition de 1846).

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce morceau, c'est le dicton populaire que nous a conservé Gollut. J'avoue que je ne devine pas d'après quelle tradition il peut avoir été composé. M. de Terrebasse le cite, sans indication de source, avec la variante *perit* au lieu de *mourut*, p. XXVIII de la préface de sa réimpression du *Girart de Roussillon* en

CHAPITRE VII

LES ROMANS EN VERS ET EN PROSE DE GIRART DE ROUSSILLON AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

Girart de Roussillon était un héros bourguignon. Il possédait la Bourgogne; il portait le titre de duc. Des écrivains désireux de gagner la faveur des ducs de Bourgogne comprirent qu'il y avait là une matière à exploiter. Au XIVe siècle, on reprit l'histoire du vieux héros épique et on la rédigea en alexandrins français pour le duc de Bourgogne, Eudes IV, et pour sa sœur, Jeanne de Bourgogne. Au XVe siècle, on la rédigea deux fois en prose, d'après des sources différentes, pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Nous allons passer en revue ces diverses compositions.

prose. Il en rapporte aussi une autre version, tirée de la *Bibliothèque historiale* de Nicolas Viguier (Paris, 1587, fol.), II, 477 :

> Autour de Val et Daliron,
> De Vendemaur et Montbaston
> Perist Girard de Roussillon.

Viguier connaissait des romans sur Girart de Roussillon, car, après avoir parlé de la courte lutte du comte Girart contre Charles le Chauve, en 870 (cf. ci-dessus, pp. v, vi), il ajoute *(l. l.)* : « Quant au comte « Girard... il semble que c'est luy qu'on dit avoir esté surnommé de « Roussillon, duquel les Romains (*lis.* Romans) racontent tant de fa- « bles et de mensonges. » — Paradin (*Annales de Bourgongne*, Lyon, 1566, p. 94) fait aussi allusion à un roman de Girart de Roussillon.

§ 1. *Le roman en alexandrins de Girart de Roussillon*

Ce roman, dont on possède plusieurs manuscrits [1], et

1. Ces mss. n'ayant été indiqués qu'incomplètement et d'une façon confuse dans la préface de l'édition, je crois devoir en donner ici la liste exacte :

Bruxelles, Bibl. roy. de Belgique, 11181 ; xve s. ; papier; 113 ff. à 30 vers par page. Ce ms. a fait partie de la librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il est ainsi décrit dans l'inventaire de 1467 (Barrois, *Bibliothèque protypographiqne*, n° 1446) : « Ung livre couvert de cuir blanc, en papier, intitulé au dehors : *C'est le livre Gerard de Roucillon*, duc de Bourgogne, en ryme, comenchant ou second feuillet *Cilz quy n'a que doner*, et au dernier *ne le corps.* » Cf. l'inventaire de 1487 Barrois n° 2167, et l'inventaire fait par ordre de Philippe II, en 1568, Bibl. nat. Cinq cents de Colbert, n° 130, fol. 111 v°.

Montpellier, Bibl. de la Faculté de médecine, 349. Parchemin, fin du xive siècle. 103 feuillets. Ce ms., qui provient de la cathédrale de Sens, me paraît être le plus ancien et le meilleur de tous. Il est malheureusement fort incomplet, ayant perdu, çà et là, plusieurs feuillets qui ont été rétablis d'après le ms. de Paris, sous la direction de Sainte-Palaye.

Même bibliothèque, 244, anciennement Bouhier D 13, parchemin et papier ; xve siècle ; 126 feuillets.

Paris, fr. 15103 (anc. 254 [2] du supplément français), copie exécutée à Châtillon-sur-Seine, par Eude Savesterot, prêtre, et datée du 9 janvier 1416 (A. S.) ; papier, 143 feuillets dont 138 occupés par le poème. A fait partie de la librairie des ducs de Bourgogne. Inventaire de 1467 (Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 1449) : « Ung autre livre petit, couvert « de cuir blanc, intitulé au dehors *C'est le romant de Gerart de Rou-* « *cillon ducq de Bourgogne*, començant au second feuillet *Nulz ne* « *luy doit tollir*, et au dernier *ou lieu ou je.*» Cf. d'autres mentions du même ms. dans les inventaires de 1487, Barrois n° 2168, et de 1568, Bibl. nat., Cinq cents de Colbert n° 130, fol. 106.

Il y a à la bibliothèque de Troyes, sous le n° 742 une copie (anc. Bouhier 14) du ms. 244 de Montpellier. De cette copie est dérivée une autre copie, faite par Barbazan, sur laquelle Sainte-Palaye a ajouté les principales variantes du ms. de Montpellier 349, qui était alors à

une fort mauvaise édition [1], est adressé à Jeanne de Bourgogne « femme le roi des Frans », à Eudes, comte de Bourgogne et d'Artois, sire de Salins, et à Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre [2]. Plusieurs érudits et, avec eux, l'éditeur du poème, ont cru que Jeanne de Bourgogne était la femme de Philippe le Long, laquelle mourut en 1330. Voulant préciser davantage, les mêmes érudits, se copiant les uns les autres sans se livrer à aucune vérification, ont supposé que le poème datait de 1316 [3]. Littré, rendant compte de l'édition dans le *Journal des savants* [4], s'aperçut que cette date était inadmissible, car, Eudes n'ayant eu le titre de comte d'Artois qu'à la mort de sa belle-mère, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, il serait inexplicable que l'auteur eût présenté celle-ci comme vivante au temps où Eudes était comte d'Artois. M. Delisle [5] a trouvé la solution du petit problème que Littré avait posé sans le résoudre : Jeanne de Bourgogne n'est

Sens. C'est le n° 3322 (anc. B. L. Fr. 184) de l'Arsenal. — Le ms. de Bruxelles est connu par les morceaux étendus que Mone en a publiés dans l'*Anzeiger f. Kunde d. deutschen Mittelalters*, 1835, col. 208-222. — Enfin, le ms. de Paris a servi de base à l'édition ci-après indiquée.

1. *Le roman en vers de très excellent, puissant et noble homme Girart de Roussillon, jadis duc de Bourgogne*, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes... par MIGNARD. Paris et Dijon, 1858. In 8°, XLVIII-458 pages. — M. Mignard, n'ayant pas eu l'idée de comparer le poème qu'il a édité avec ses sources, a laissé à faire tout le travail critique sans lequel cet ouvrage ne peut être placé à son rang dans la série des compositions relatives à Girart de Roussillon.

2. Edition, pp. 14 et 15.

3. *Ibid.*, préface, p. x.

4. 1860, p. 278; ou dans l'*Histoire de la langue française* du même, II, 404.

5. *Le Cabinet des manuscrits*, I, 15, note 1.

pas ici la femme de Philippe le Long, mais son homonyme, la femme de Philippe de Valois. La date de l'ouvrage doit être resserrée entre l'année 1330, où Eudes IV devint comte de Bourgogne et d'Artois, et l'année 1334, où mourut Robert, comte de Tonnerre. Jeanne, Eudes et Robert étaient frères et sœur.

L'auteur ne s'est point nommé, et on ne possède jusqu'à présent aucun moyen de découvrir son nom. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'il était bourguignon. L'appel qu'il adresse aux personnages bourguignons mentionnés ci-dessus, la connaissance qu'il déploie de la géographie de la Bourgogne, l'introduction dans son récit de nombreux personnages du même pays, l'usage fréquent chez lui d'invoquer des saints bourguignons [1], enfin certaines particularités de son langage, portent témoignage de son origine. C'était, quoi qu'ait pu dire son éditeur, un versificateur médiocre, dépourvu à la fois d'originalité et de sentiment poétique. Chez lui, l'érudition tient lieu d'imagination. Il s'applique à suivre ses autorités, que nous déterminerons tout à l'heure, et confesse avec modestie, que le voulût-il, il ne saurait s'en départir « pour sa très grant rudesse » (p. 151). Il avait certainement beaucoup de lecture pour un homme de son temps. C'est en toute sincérité qu'il a pu dire :

J'ai leü en mains livres, en romant, en latin,
Mains jours y ai musé le soir et le matin;
J'ai leü les croniques de Challe, de Rolant,
De Ferragu le dur [2], d'Iamont et d'Agolant [3],

1. « Saint Anthone, le saint aux Bourguoignons », p. 31; « Saint Gengou », p. 36, etc.

2. Il fait sans doute ici allusion à la chronique de Turpin.

3. C'est la chanson d'Aspremont.

Et de Sanxe le fort [1] et du bon Lancelot,
De Tristan, de Gavain et dès le temps de Lot....

(Edition, pp. 190-1.)

Outre les romans ici énumérés, il cite le Renouart au tinel des chansons de Guillaume d'Orange (pp. 65, 201) Perceval (pp. 67, 71, 149, 163), la guerre de Troie (pp. 75, 165), la partie du roman d'Alexandre connue sous le nom de *Fuerre de Gadres* [2] (p. 210). Il n'était pas moins familier avec la littérature des clercs qu'avec les romans. Il cite le Pseudo-Caton, l'auteur des célèbres distiques (p. 58), la vie de saint Paul l'ermite (p. 102). Il connaissait Vincent de Beauvais, car il se plaît à introduire dans sa narration des exemples moraux qui tous sont tirés du *Speculum historiale* et du *Speculum doctrinale* de cet auteur [3]. Il avait lu des chroniques (les chroniques de Saint-Denis peut-être) qu'il appelle « chroniques des rois » (pp. 11, 188).

Tout cela n'est qu'accessoire : ce qui nous importe surtout ici, c'est de déterminer les éléments à l'aide desquels l'auteur a raconté la vie de Girart de Roussillon. Ces éléments sont au nombre de deux : la vie latine et la chanson renouvelée. Là où ces deux documents sont en contradiction, il suit de préférence le latin, et, en historien consciencieux, il indique la divergence.

1. Le Samson de la Bible, appelé souvent en ancien français « Sanson fortin »; cf. *Hist. litt.* XXII, 325.

2. Il y a, dans les mss., soit « le feivre de gordres », soit « le feivre de guesdres », soit encore « le faire des Gaules », leçons qui ont singulièrement embarrassé le pauvre éditeur, comme le montre sa note sur ce passage. La restitution *fuerre de Gadres* est incontestable.

3. C'est ce qu'a montré M. Kœhler dans un article du *Jahrbuch fur romanische u. englische Literatur*, 2e série, II, 1-31.

C'est ainsi qu'il adopte, d'après la vie latine, Charles le Chauve, contre Charles Martel de la chanson :

Cilz Charles fut nommés, saichés, Charles li Chauves...
La cronique en latin ainssin me le reconte;
Cilz qui fist le romant en fait ung autre conte
Et dist Charles Martiaux.....

(P. 6.)

Puis, ayant rappelé, pour justifier l'opinion à laquelle il se range, la succession généalogique de Charles Martel, Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, il continue, ainsi, en en marquant de plus en plus sa défiance pour « le romant » :

Encore dit moult chouses qu'il baille pour notoires,
Que, selonc le latin, je ne trove pas voires,
Et, pour ce, au latin me vuil du tout aordre ;
Quar en pluseurs mostiers le lisent la gent d'ordre.
Cil qui ne m'en croira a Poutieres s'en voise,
A Vezelay aussi : si saura si l'on boise ;
Quar on lit au maingier, c'est chose toute certe,
Ainssi comme de sains les fais Girart et Berte.

(Pp. 6-7.)

Ces derniers vers sont intéressants en ce qu'ils nous montrent qu'encore au XIVe siècle la vie latine de Girart de Roussillon, véritable composition hagiographique, était lue à Pothières pendant les repas, comme un texte édifiant. On en peut conclure aussi que notre romancier était allé se renseigner dans cette abbaye; ce qui, du reste, se déduit d'autres passages encore plus décisifs. Ainsi, p. 15, l'auteur reproduit en huit vers une épitaphe qui, dit-il, se lisait (sans doute en latin) sur la tombe de

Girart[1]. « La chronique en latin » (p. 14), le latin (p. 151), « mon livre en latin » (p. 262), « mon livre » (pp. 266-7), « mon auteur » (p. 270), sont autant d'expressions par lesquelles il faut entendre la vie latine.

Mais, si, pour la trame du récit, l'auteur suit assez généralement la vie latine, pour le développement des faits, il puise largement dans la chanson. C'est ce que montrera clairement une rapide analyse.

Il y a dans le roman de Girart de Roussillon trois guerres successives, comme dans la vie latine et comme dans la chanson. Mais sur un point l'auteur s'est écarté de la vie latine. Il intervertit l'ordre des deux dernières guerres résumées par celle-ci, racontant en second lieu la lutte qui se termine à Vaubeton, et en troisième celle où on voit Charles poursuivi par Girart jusque sous les murs de Paris. Après d'assez longs préliminaires, l'auteur, entrant enfin en matière, parle de la fondation de Pothières où Girart est enseveli, de « Laussois », mont sur lequel était bâti le château de Roussillon, du siège mis devant ce château par les Wandres, du stratagème par lequel ceux-ci furent amenés à se retirer, puis de leur retour offensif, de la prise et de la mise à sac du château, de sa reconstruction et de l'étymologie des noms de Roussillon et de Pothières (pp. 16-27). Tout cela est pris, souvent même traduit fort exactement, de la vie latine, §§ 102-124. Les

1. Cette épitaphe ne semble pas avoir laissé de traces ailleurs que dans notre roman. Au commencement du XVIIIe siècle, les deux religieux de Saint-Maur auteurs du *Voyage littéraire* (Paris, 1717, 4°) n'ont trouvé à Pothières, sur les tombeaux de Girart et de Berte, que des inscriptions assez modernes, dont ils ont rapporté le texte (I, 105).

modifications et les additions sont rares et sans importance [1].

Le double mariage de Charles et de Girart (p. 29) est conté d'après la vie latine, § 7. De même aussi la cause de la guerre, qui éclate à la suite d'une querelle sur la succession des parents des deux épouses, Charles et Girart réclamant l'héritage, le premier en sa qualité de roi, le second parce qu'il avait épousé l'aînée des deux filles (roman, pp. 30-33; vie, § 9); mais ici le romancier développe assez longuement les données très concises du latin. Incidemment il nous entretient de la guerre qui, au temps de Charlemagne, avait eu lieu entre Thierri d'Ardene (le Thierri d'*Ascané* de la chanson) et Droon, le père de Girart (p. 33). Cette notion est tirée de la chanson, § 112, mais développée. Le discours pacifique de Thierri (pp. 35-7) est conforme au caractère sage et prudent que la chanson attribue à ce personnage. Mais, à partir de ce point, le roman commence un récit qui lui paraît propre, ou du moins dont je ne trouve trace ni dans la vie latine ni dans la chanson. Le roi envoie dans les terres de Girart un messager, Gui de Montmorenci, qui a pour mission de détacher les hommes de Girart du parti de leur seigneur. Il réussit en n'épargnant pas les promesses ni les dons. Girart, qui était à Toulouse (p. 54), ne tarde pas à apprendre que le roi a occupé le comté de Sens, Roussillon, et une grande partie de sa terre. Berte cependant l'engage, en un long et fasti-

1. P. 26, l'auteur du roman, parlant du mont Laçois, ajoute ceci à sa matière :

On y puet bien veoir l'espée saint Marcel
Et des belles reliques en haut, en habitacle,
Ou lay en arriers ont esté fait bel miracle.

dieux discours (pp. 57-8), à user de modération et à envoyer au roi un messager chargé de propositions de paix. Girart, après avoir consulté ses barons, députe au roi son neveu Fouque (p. 63), qui reçoit le plus mauvais accueil. Il y a là certainement une imitation lointaine de la chanson, §§ 100 et suivants. L'imitation est plus sensible dans le passage (pp. 68-9) où le roi fait l'éloge de Fouque qui vient de s'éloigner, non sans danger, de sa cour; cf. la chanson, § 321 [1]. La guerre continue, mais Girart ne trouve où se réfugier, car le roi lui a enlevé tous ses châteaux (p. 72; cf. la chanson, § 404). Il s'arrête un instant à Gaillardon, puis en un lieu où il construit un château qu'il appelle Poligni (p. 73), tandis que Charles construit, sur une hauteur voisine Château-Challon. Ce sont là des inventions bourguignonnes dont il n'y a trace ni dans la vie latine ni dans la chanson [2]. Gi-

1. Voici, par exemple, des vers qui sont presque traduits de la chanson :

Il est saiges, courtois, biaux parliers, debonaires,
Humbles, doulz et piteux, segurs en tous affaires.
Il aime sainte Eglise, Dieu sert, povres gens garde...
Il aime paix sur touz, je le vous jure par m'arme...
Bien sai qu'il est dolans de ce qu'avons a faire
Entre moi et Girart. . . . . .
Par mon Dieu, mieux voudroie li du tout resambler
Que cinc reals povoir ou le mien assambler.

(Pp. 69-70.)

Cf. ces vers de la chanson :

Anz es proz e cortes e affaitatz.
E fraus e debonaire, ben enparlaz...
Durement ama Deu e Trinitaz...
E si het mout la guerre, s'aime la paz...
E saichaz d'iste guerre mout li desplaz.
E s'en es ab Girart souvent mesclaz...
Melz vougre estre Folque si enteichaz,
Qe de catre reiaumes sires clamaz.

2. Nous les avons déjà rencontrées dans des chroniques d'une date

rart livre bataille au roi avec le peu de troupes qu'il avait pu rassembler. Malgré ses exploits, il est mis en déroute. Le roman place ici (pp. 78-81) la mort de Guibert (le Gilbert de Senesgart de la chanson) et du comte Hugues et la prise de Fourque (cf. la chanson, § 495). Girart veut s'enfuir du côté de Dijon, mais l'ennemi occupe le chemin [1]. Il se réfugie à Besançon, tandis que le roi se fait

bien postérieure à notre poème ; voir la fin du précédent chapitre. Mais on ne peut affirmer absolument que ces fables aient été imaginées par notre romancier. Il peut les avoir puisées dans quelques récit antérieur d'eù elles auront pu passer aussi dans les petites chroniques citées ci-dessus.

1. Il y a ici dans le roman deux vers empruntés à la chanson, § 495 :

La vie li unt toute qu'es de Dijun,
De nuit s'en es annatz a Besençon.

Roman, p. 81 :

François li ont tolu de vers Dijon la voie,
De nuit s'en est alés fuiant a Besançon.

Les pages 82 à 86 donnent matière à plusieurs rapprochements tout aussi concluants, par exemple, chanson, § 496 :

Aiqui ac un donzel Girart parent,
Demande la comtesse e vait querent ;
Dedins un monester la trobe orent,
E preie Damlideu omnipotent
Que garisse Girart lui e sa gent.
Li duncels debunaire per bras la prent :
« Comtesse, mou d'aiqui, non fare lent :
« Is castels es traïz, quel reis lo prent.
« Vencut sunt en bataille vostre garent.
« Girarz s'en es estors, non sai coment
« A Besençon annet erser fuient. »
Et quant la donne l'ot, pasmade estent.

Roman, p. 83 :

Girars out ung parant qui ist de celle presse,
En ung mostier trouva Dieu priant la contesse :
« Or sus, dame, » dit il, « que pour fin estouvoir
« De Dijon vous convient fuïr et remouvoir,

rendre Dijon, d'où la comtesse Berte s'enfuit en grande hâte et va rejoindre son mari à Besançon (p. 84; cf. chanson, §§ 496-9). Elle lui conseille (p. 85) d'aller en Hongrie, vers le roi Oton qui est de sa lignée (cf. la chanson, § 497). Ils se mettent en route. Girart n'a avec lui que sept hommes. Chemin faisant, il rencontre onze Lorrains et les tue ou blesse. L'un d'eux échappe, rencontre un certain comte Giraut et lui conte l'affaire. Celui-ci, à la tête d'une vingtaine d'hommes, fond sur Girart, qui, malgré une défense désespérée, perd six de ses hommes et s'enfuit emmenant le septième, qui est blessé (pp. 87-9). Cet épisode est emprunté à la chanson, §§ 501-509. Girart se réfugie dans la forêt d'Ardenne auprès d'un ermite; le blessé meurt. La nuit, des voleurs enlèvent à Girart chevaux et armes (p. 90; chanson, §§ 510-1). Tout ce qui suit jusqu'à la p. 108, l'entrevue de Girart avec un second ermite, la scène dans laquelle le comte, transporté de fureur, déclare qu'il tuera le roi en trahison, les admonestations de l'ermite, les prières de Berte, le repentir de Girart qui se résigne à faire pénitence et vit pendant sept ans dans la forêt d'Ardenne, faisant le métier de charbonnier, tous ces épisodes émouvants sont reproduits assez exactement, bien qu'affaiblis, d'après la chanson (§§ 512-33). Sur un point, l'auteur du roman s'est rattaché à la vie latine. D'accord avec celle-ci (§ 12), il fixe à sept ans la durée de la durée de la pénitence du comte (pp. 102, 108) au lieu de vingt-deux, chiffre fourni par la chanson (§ 534). On voit que cette première

« Cils païs est traïs : li rois vient por tout prendre ;
« Girars a tout perdu, seulz s'en va senz attendre.
« A Besançon s'en va dès ier a la vesprée. »
Quant la dame l'oït, a terre chiet pasmée.

partie de poème raconte la deuxième des guerres de la chanson, mais en empruntant, au début, quelques traits au récit que la chanson fait de la première.

Girart rentre en grâce auprès du roi, grâce à l'entremise de la reine, comme dans la chanson, plus facilement toutefois, et sans que la reine ait besoin d'avoir recours à aucun subterfuge. Lorsque Charles voit son ancien ennemi, il lui fait fête, il l'honore « malgré les traïteurs et leur puant murmure » (p. 114). Contrairement au récit de la chanson, le comte rentre paisiblement en possession de son héritage. Sa femme et lui mènent une vie exemplaire. L'imitation de la vie latine (§ 31) se reconnaît dans le passage où Berte est comparée successivement à Marthe et à Marie (p. 120). C'est ici (pp. 119-33) que l'auteur a inséré plusieurs des exemples moraux tirés de Vincent de Beauvais dont il a été question plus haut.

Mais le diable (*antiquus hostis,* vie latine, § 33) ne pouvait voir sans envie la paix régner entre Charles et Girart. Il réussit à raviver les querelles passées. La cause de la guerre, déjà indiquée dans la vie latine (§ 39), énoncée avec plus de détails dans le roman (pp. 136 et suiv.) est une querelle au sujet de l'héritage des parents de Berte. Girart, vigoureusement attaqué par le roi, recule et se laisse enfermer dans son château de Roussillon, évitant de se battre contre son seigneur. Enfin, il se décide comme dans la vie latine (§§ 48-52), sur le conseil d'un sage vieillard, à envoyer par deux fois au roi un messager chargé de propositions pacifiques. Ces propositions sont repoussées avec violence et Girart se décide à se battre. Notons en passant que, par un souvenir de la chanson — bien que toute cette partie du roman soit

tirée de la vie latine — c'est Fourque qui est chargé du second message (p. 148), Charles est battu, et il doit à la générosité de son adversaire de n'être pas poursuivi (roman, p. 152 ; cf. vie latine, § 59). Je ne sais d'après quelle information l'auteur du roman dit (p. 153) que cette bataille eut lieu « en Flandres ». Il n'y a rien de pareil ni dans la vie, ni dans la chanson.

Le roi se prépare à recommencer la lutte; il ne se laisse pas fléchir par une nouvelle ambassade de Girart, et se fait battre une seconde fois, près de Soissons, dit le roman (p. 155), je ne sais d'après quelle source. Mais il ne s'avoue pas vaincu, et tente la fortune une troisième fois. Ici l'auteur place le récit de la bataille de Vaubeton qui appartient, comme on l'a vu plus haut (p. xxxv) à la troisième guerre de la vie latine, à la première de la chanson. Le récit en est fait pour certaines parties d'après la vie [1], pour le reste d'après la chanson. C'est peut-être une tradition locale, ce n'est certainement ni la vie latine, ni la chanson, qui a fait dire à l'auteur du roman que les morts restés sur le champ de bataille furent enterrés à Quarré-les-tombes (p. 180) [2].

Le roman raconte ensuite (p. 181) comment Girart ayant reçu du pape Jean [VIII] les corps des saints Eusèbe et Poncien, les fit placer l'un à Pothières, l'autre

1. Cf. roman, p. 156 ; vie, §§ 137-9 ; roman, pp. 167-8; vie, §§147-9.

2. Ch.-l. de c. de l'arr. d'Avallon, à peu de distance de Vezelai. Cette tradition, si tradition il y a, vient de ce qu'il y avait au moyen âge en ce lieu une grande quantité de cercueils en pierre dont cent cinquante se voient encore dans le cimetière de ce village (voy. Quentin, *Répertoire archéologique du dép. de l'Yonne*, p. 107). Il y avait donc là un dépôt de cercueils ou un vaste cimetière antique, d'où le nom de Quarré *les tombes;* cf. Longnon, *Revue historique*, VIII, 269, note 2, et A. de Terrebasse, *Gérard de Roussillon*, p. x.

à Vezelai. Il s'est sans doute renseigné dans ces abbayes, à moins qu'il ait connu la chronique de Robert d'Auxerre, où cette double translation est mentionnée[1]. Puis il continue en faisant le récit de l'enlèvement du corps de sainte Marie-Madeleine, jusque-là conservé en Provence, et de sa translation à Vezelai. Ce récit, il ne l'a pas tiré de la vie latine, qui, écrite à Pothières, n'en souffle mot; il ne l'a pas pris non plus à la chanson qui ne le donne que sous une forme très abrégée (§§ 612-3, 666-7) et en le dénaturant : il l'a traduit de la « légende de saint Badilon », ce document hagiographique fabriqué au XIe siècle dont il a été question plus haut, p. XXVIII. Il se peut même qu'il l'ait trouvé copié à la suite de la vie latine, car nous avons lieu de croire que ces deux écrits ont été parfois transcrits à la suite l'un de l'autre [2].

Arrivé au bout de son récit, l'auteur du roman, qui était un homme consciencieux, bien que peu critique, croit devoir faire remarquer (p. 188) que, selon

> ... la cronique qui les grans faiz reconte
> De tous les rois françois.....

la translation du corps de Marie-Madeleine aurait eu

1. « Anno 865 corpora SS. martyrum Eusebii et Pontiani, comes « Girardus de Rossilione, largitione papæ Nicolai ab Urbe in Gallias « transtulit, et B. Eusebium Pulteriaci, Pontianum vero Verzelliaci, in « monasteriis scilicet quæ ipse fundaverat in Lingonensi diœcesi, « ubi hodie requiescunt, honorifice composuit. » *Chronologia... auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiodorum... monacho...* edita opera et studio N. Camuzæi Tricassini Trecis. 1608, 4°, fol. 69 v°. En marge de ce passage, l'édition indique comme source un nécrologe de Pothières. — Cf. Bollandistes, août, V, 113 D.

2. C'est le cas que présente le ms. où se trouve l'ancienne traduction bourguignonne de la vie latine; voy. *Romania*, VII, 106.

lieu sous le règne de Charlemagne, ce qui ne laisse pas que de l'embarrasser puisqu'il place l'action de son poème sous Charles le Chauve. Il prend, du reste, aisément son parti de cette contradiction qui n'est pas la seule dont il ait eu à se tirer :

> Je ne suis pas du temps ; si n'en sai le voir dire :
> De deux opinions povés vous une eslire.
>
> (P. 188.)

Je ne sais quelle est la chronique à laquelle il fait allusion. Chez Sigebert de Gembloux comme chez tous les chroniqueurs qui l'ont copié, l'événement en question est placé en 745 ou 746 [1]. Dans la légende de Badilon, il est daté de 749. Mais Jacques de Varaggio, qui reproduit la même rédaction en l'abrégeant, place le fait sous le règne de Charlemagne, tout en gardant la date de 749 [2]. La même date aura sans doute été adoptée par la chronique qu'a suivie le romancier. Notre auteur ne peut taire non plus que les Provençaux, de leur côté, prétendaient bien avoir conservé le corps de la Madeleine, mais il préfère s'en tenir à l'autre opinion, se fondant sur les nombreux miracles opérés à Vezelai au tombeau de la sainte. Il n'a pas songé à une

1. Cf. ci-dessus, p. CXI, n. 3.

2. « Temporibus autem Caroli magni, scilicet anno Domini 749, « Girardus, dux Burgundie cum de uxore sua filium habere non pos^m « set... » Voilà ce que portent les anciennes éditions (je cite d'après une édition de Venise, 1512, fol. 121, col. 1). Il y a dans une ancienne version française (Bibl. nat. fr. 818, fol. 245) : « El tens de Charlon le grant, anno Domini .vij.c. et .xlix. ». Græsse, dans son édition (Jacobi a Voragine *Legenda aurea*, Dresdæ et Lipsiæ, 1846. p. 415), a mis tranquillement « DCCLXIX » pour supprimer l'anachronisme.

troisième opinion qui est la vraie : c'est que Madeleine, vivante ou morte, n'avait jamais quitté la Judée.

Le romancier bourguignon, qui ne se fait aucun scrupule de combiner arbitrairement les données de la vie et celles de la chanson, va chercher maintenant, dans le premier de ces deux ouvrages, le début de la guerre dont il vient de conter la fin. Il nous dit (pp. 189-190; vie, §§ 128 et suiv.) comment Charles avait corrompu par dons et par promesses « le chambellan de Girart », puis il se rattache au récit de la deuxième guerre de la chanson, et y prend des événements dont il n'est pas question dans la vie latine. C'est ainsi qu'il nous représente (p. 191) Girart se réfugiant à Olivant, l'*Orivent* ou *Aurivent* de la chanson de geste (§ 313), qu'il suppose avoir reçu depuis le nom de Semur [1]. Il y a quelques souvenirs lointains du même poème dans le récit de la bataille qui s'engage sous Roussillon entre Charles et Girart, et à la suite de laquelle ce dernier rentre en possession de son château [2]. De temps en temps aussi

1. Voy. p. 154, n. 1. Je doute qu'il y ait grand fond sur des notions géographiques de ce genre. Il est vrai que beaucoup de lieux ont changé de nom pendant le cours du moyen âge, mais il est arrivé aussi que des chroniqueurs ou des écrivains à prétentions historiques ont supposé des changements purement imaginaires, soit, comme ce peut être ici le cas, pour identifier des noms inconnus, soit pour tout autre motif. On trouvera dans la chronique de Jacques d'Acqui (G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 505) plusieurs de ces identifications de noms embarassants avec des noms actuels. C'est de même encore que Girart d'Amiens (G. Paris, *ibid.*, p. 479) suppose que l'ancien nom de la Normandie était *Qualocane*, et que Liège s'appelait jadis *Aumacie*.

2. La mort de Fouchier (p. 192; chanson, § 396), quoique les circonstances soient très différentes; le châtiment du traître qui avait livré Roussillon et que Fouque pend de ses propres mains (pp. 197-8; chanson, § 90).

on remarque un trait emprunté à la vie latine. C'est de celle-ci (§ 134) que vient « li ruz sangolant » du roman (p. 197). Une nouvelle bataille a lieu dans laquelle « Booz d'Escarpion » est tué (p. 206). Là encore il y a un souvenir de la chanson (§ 495), mais dans l'ensemble, ce récit est original. Girart, encore une fois vainqueur, rassemble son ban et son arrière-ban à Sens. Il livre à Charles une troisième bataille « en ung lieu près de Pons que l'on appelle Sixte [1] » (p. 213), et remporte encore la victoire. Le roi s'enfuit jusqu'à Paris. Douze ou treize fois les deux adversaires se rencontrèrent, jusqu'à ce qu'enfin Dieu envoya un ange à Charles pour lui ordonner de faire la paix (p. 224). On reconnaît ici l'imitation de la vie latine (§§ 64-72), à laquelle du reste le romancier se réfère expressément (p. 222).

Il ne reste plus à conter que les dernières années de la vie de Girart et de Berte, leur mort et les miracles accomplis auprès de leur tombeau. Le romancier, suivant désormais uniquement la vie latine, raconte la naissance et la mort prématurée des deux enfants de Girart (p. 226; vie, § 74), la fondation de nombreux monastères (pp. 227-9; vie, §§ 76-83), le miracle de Vezelai (pp. 229-33; vie, §§ 83-91), le miracle de Pothières (pp. 234-5); vie, §§ 92-101); la tentation de Girart, épisode de la vie privée tout à fait caractéristique de la moralité du moyen âge (pp. 235-42; vie, §§ 150-66). Suit un plaidoyer en faveur de Girart (pp. 243-7; vie, §§ 222-

1. Cf. ces vers de la p. 228 :

Ung noble prioré que l'on appelle Siste
Qu'est au dessoubz de Sens.....

Pons est Pont-sur-Yonne, à une dizaine de kilomètres en aval de Sens; Sixte est un hameau de la commune de Michery, canton de Pont-sur-Yonne. C'était un prieuré dépendant de Pothières.

33). Vient enfin le récit des derniers moments de Girart, de la translation de son corps à Pothières, et des miracles opérés à son tombeau (pp. 247-76); vie, §§ 167-221, 234-256) [1].

En somme, l'auteur du roman n'a pas voulu faire une œuvre d'imagination. Il a voulu mettre à la portée de ses contemporains une histoire sur l'authenticité de laquelle il ne concevait aucun doute, et qui lui paraissait de nature à intéresser à un haut degré les seigneurs bourguignons de qui il attendait la rémunération de son travail. Cette histoire se présentait à lui sous deux formes : un récit hagiographique en latin, une chanson de geste qui, par son ancienneté relative, par l'idiome même dans lequel on l'avait rédigée, n'était plus facilement intelligible pour des lecteurs de son temps. Entre ces deux documents, il a choisi comme le guide le plus certain, la vie latine. Toutefois, il est visible qu'il n'a pu se résigner à suivre son guide aveuglément. Il a été choqué du désordre avec lequel cette mauvaise composition a été rédigée. Il lui a semblé naturel de placer tout au commencement les détails sur le mont Laçois, qui, dans la vie, interviennent mal à propos au milieu du récit. Il a jugé, non sans raison, qu'entre les trois guerres de la vie latine celle qui terminait le plus naturellement la longue inimitié du roi et de Girart était la seconde, celle où le roi est contraint, par l'intervention divine, de faire la paix. D'aussi importantes modifications au plan du récit original en ont entraîné d'autres. Et, comme notre romancier ne trouvait

1. Notons que le roman contient (pp. 275-6) la vision du reclus qui, du vivant de Girart et de Berte, avait vu dans le paradis les deux lits réservés à ces deux saints personnages. Ce miracle ne se trouve pas dans notre texte de la vie latine, mais il a été conservé par l'ancienne traduction de cette vie (§§ 250-6).

dans la vie latine qu'une matière très sèche, il a justement pensé qu'il n'y avait pas plus d'inconvénient à nourrir son récit par des emprunts faits à la chanson, qu'à inventer lui-même. Il a donc tiré de celle-ci beaucoup de détails; il lui a pris un certain nombre de personnages. Mais aucune chanson de geste n'a jamais obtenu, au moyen âge, l'autorité qui s'attachait aux textes latins. D'ailleurs il y avait dans la chanson, qui elle-même était le remaniement d'un poème du XIe siècle, bien des faits, bien des noms qui, au XIVe siècle, ne pouvaient plus intéresser personne. Aussi a-t-il traité les données qu'il lui empruntait avec beaucoup de liberté, tandis qu'il ne modifie guère celles qu'il tire de la vie latine. Il ne s'est pas fait faute notamment d'introduire dans son récit un grand nombre de noms appartenant à des familles bourguignonnes de son temps, augmentant ainsi, dans une notable proportion, les chances de succès de son œuvre. Cette œuvre, prise pour ce qu'elle est, n'est assurément pas dépourvue d'intérêt. C'est un poème *sui generis,* se rattachant à l'épopée, mais n'ayant presque aucun des caractères de la chanson de geste. C'est un document curieux de la littérature du XIVe siècle, mais il n'y a rien à en tirer pour l'histoire de Girart de Roussillon, personnage légendaire, ni, à plus forte raison, pour celle du comte Girart, personnage historique. C'est cependant cet ouvrage de seconde main, dont nous possédons les sources, qui a été la base principale des travaux que certains érudits locaux ont consacrés au Girart de la poésie et au Girart de l'histoire [1].

1. Voir notamment le mémoire publié par M. le président Clerc sous ce titre : *Gerard de Roussillon, récit du* IXe *siècle,* Paris et Besançon, 1869, 80 p. in-8° (Extrait des Mémoires de l'Académie de Besançon).

§ 2. — *L'histoire de Girart de Roussillon par Jean Wauquelin.*

Jean Wauquelin, bourgeois de Mons, fut l'un des plus féconds entre les écrivains qui, au xve siècle, furent employés par les ducs de Bourgogne à composer des ouvrages ayant en général le caractère de compilations ou de traductions. On possède de lui [1] :

La traduction du *Brut* de Gaufrei de Monmouth [2]. — 1445 ;

Une histoire d'Alexandre le Grand, mise en prose d'après le roman en vers alexandrins de Lambert le Tort, Alexandre de Paris et autres auteurs. Cet ouvrage doit être un peu antérieur à 1446 [3];

L'histoire de Girart de Roussillon qui va être l'objet de notre étude. — 1447 ;

Le roman de la belle Hélène de Constantinople. — 1448 [4];

1. La liste qui suit est dressée en partie d'après les renseignements donnés par M. de Ram dans son édition de la *Chronique des ducs de Brabant*, d'Edmond de Dynter, pp. xcix et suiv. (Collection des chroniques belges, in-4°.)

2. M. de Ram (p. cxv) considère cette traduction comme perdue. Il ne la connaît que par un ancien catalogue de la bibliothèque de Philippe le Bon, pour qui, sans doute, elle fut exécutée. Mais il y en a, au Musée britannique, dans le ms. Lansdowne 214, une copie à la fin de laquelle on lit : « Et fut translatée par un bourgois de Mons en « Haynau només Jehan Wauquelin, en l'an de N. S. mille .iiij. cens « .xlv., le .xxve. jour de juillet. »

3. Voir ce que je dis de ce roman en prose dans mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, chap. xi.

4. La Bibliothèque royale de Belgique possède de cet ouvrage un magnifique ms. (9967) fait pour le duc de Bourgogne, Philippe le Bon,

La traduction du « Gouvernement des princes », de Gilles de Rome. — 1450;

La traduction de la chronique des ducs de Brabant, d'Edmond de Dynter;

Enfin, un compte de 1453 nous apprend à la fois que Wauquelin avait fait une copie de Froissart pour le duc de Bourgogne, et qu'il ne vivait plus à la date du 5 octobre 1453 [1].

Occupons-nous présentement du *Girart de Roussillon* de Wauquelin [2].

Jean Wauquelin nous a donné deux fois la date de son travail. Dans son prologue, il la fixe à l'année 1447. Dans une ballade qui, dans les mss., est transcrite à la suite de l'ouvrage, il précise davantage : c'est le 16 juin 1447 que fut accompli ce « ce traictié petis ». Le traité n'est pas si petit. Il se compose de 186 chapitres, et occupe, dans l'édition qu'on en a donnée récemment, 516 pages grand in-8° [3]. Wauquelin a indiqué assez

et sur lequel on peut lire un mémoire de Frocheur dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*. Gand, 1846, pp. 169-208.

1. Voy. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, II, LVI.

2. On en possède quatre mss. : 1° à la Bibl. imp. et roy. de Vienne, ms. ayant été exécuté pour Philippe le Bon. Il est décrit aux pp. 528-30 de l'édition ci-dessous indiquée; — 2° à Paris, Bibl. nat., fr. 852; — 3° *Ibid.*, fr. 12568; — 4° Ms. de l'Hôtel-Dieu de Beaune, ayant servi à la publication. — Deux mss. du même ouvrage sont décrits dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, sous les n°s 1447 et 1448 (ce dernier encore sous le n° 1695). L'un des deux est, selon toute apparence, identique au ms. de Vienne. Je crois aussi que c'est le ms. de Vienne qui figure dans l'inventaire des livres de Marguerite d'Autriche (1523), *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire* (de Belgique), 3e série, XII, 52.

3. *Chronicques des faiz de feurent Monseigneur Girart de Rossillon, a son vivant duc de Bourgoingne, et de dame Berthe sa femme, fille du comte de Sans*, que Martin Besançon fist escripre en l'an

exactement les sources auxquelles il a puisé, mais il s'est exprimé de manière à nous induire en erreur sur l'importance relative des emprunts qu'il leur a faits. A lire son prologue, on croirait qu'il a surtout fait usage de la vie latine. Il nous expose en effet que, sur l'ordre du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, il s'est déterminé à « mect-« tre, composer et ordonner par escript en nostre langaige « maternel que nous disons *walet*[1] ou françoys, la noble « procreation, les nobles fais, les nobles emprises d'armes, « les calamités, miseres et adventures que fist et acheva, « porta et souffrit en son temps le noble vaillant conque-« rant fort et trés puissant prince monseigneur Gerard de « Roussillon, ainsi que je l'ay trouvé et entendu en ung « traictié fait et composé en son nom et intitulé *Gesta* « *nobilissimi comitis Girardi de Roussillon* » (édition, p. 24). C'est à peu près (sauf qu'il y a *Gesta* au lieu de *Vita*) le titre de la légende latine. Mais nous allons voir apparaître la mention d'un autre document qui est, en réalité, sa source principale. En effet, un peu plus loin, au second chapitre, Wauquelin s'élève contre un roman qui mettait Girart de Roussillon aux prises avec Charles Martel : « Combien que j'aye leu ung roman qui dit « que Charles Marthiaul fut cellui qui le chassa hors de ses

M.CCCLXIX, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune..... par L. de Montille. Paris, Champion, 1880, In-8°, xl-586 p. (Publication de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.) — J'ai rendu compte de cette édition, qui est à tous égards très défectueuse, dans la *Romania*, IX (1880), 314-9. M. de Montille n'a pas eu l'idée de comparer l'ouvrage de Wauquelin avec ses sources. Je suis donc obligé, pour rendre compte de cette compilation et pour en indiquer le caractère, de faire le travail qui incombait à l'éditeur.

1. Il y a *walecq* dans le ms. fr. 852.

« terres et pays et qui le deshonora : saulve la grace de « l'acteur, il me semble que ainsi faire ne se povoit, car « onques Charles Martiaul ne fut roy de France, mais « seulement regent... car l'istoire dit ainsi : *Claruit au-* « *tem idem preclarissimus vir, sicut utique historica* « *annalium cronicarum series liquide depallat...* » Ce sont les termes de la vie latine, § 3, et ce n'est pas la seule fois que ce récit est cité textuellement [1]. Le roman contre lequel s'élève Wauquelin n'est autre que la chanson de geste du XIIe siècle où, en effet, le roi de France qui est en lutte avec Girart porte le nom de Charles Martel. Mais le mérite de l'observation critique faite dans le passage qu'on vient de lire doit être rendu à son véritable auteur, et cet auteur n'est nullement Wauquelin, c'est l'auteur anonyme qui composa entre 1330 et 1334, comme il a été dit plus haut, le roman de Girart de Roussillon. Wauquelin a eu visiblement sous les yeux ces vers (p. 6 de l'édition de M. Mignard) que nous avons déjà cités ci-dessus, p. CXXVIII :

Cilz Charles fut nommés, saichés, Charles li Chauves...
La cronique en latin ainssin me le reconte ;
Cilz qui fist le romant en fait ung autre conte
Et dist Charles Martiaux...

Et plus loin Wauquelin dit encore : « Encoires dit le- « dit roman moult d'autres choses que il baille et mect « pour notoires et vrayes, lesquelles, selon le latin, je « ne treuve point estre certaines. Et pour ce au « latin je me vueil du tout adherer [2], car, ainsi que je

1. Il est cité de la même manière ailleurs encore, ainsi ch. CVI (cf. la vie, § 144), CXXVIII (cf. la vie, § 129), CLI (cf. la vie, § 69).
2. Il y a *aherdre*, qui vaut mieux, dans le ms. 852.

« cuide, en pluseurs religions et ordres, et par especial « a Pouthieres et a Vezelay, qui aler y vouldra, on trou- « vera que pour certain, ainsi que on lit et recorde la « vie des anciens peres, on lit et recorde de jour en « jour les vies et fais de monseigneur Gerard et de « madame Berte sa femme [1]. » (Édit. p. 28; ms. 852, fol. 11 v°). Wauquelin ne fait ici que traduire, sans le dire, les vers du poème du XIVe siècle (Mignard, pp. 6-7) qu'on a lus ci-dessus, p. CXXVIII.

Notre auteur aurait cru faire tort à son œuvre en avouant qu'il l'avait tirée d'un roman en vers. Aussi n'hésite-t-il pas à invoquer « la chronique », alors qu'il ne fait autre chose que de paraphraser en prose les vers du XIVe siècle. Ainsi, dans ce portrait de Girart (ch. III) : « *Et dit la cronique* que il estoit si fort et si puissant « que par sa pure force il estendoit et ouvroit a ses mains « quatre fers de cheval. Et que plus est, encore dit que, « quant il estoit armé en bataille contre aucuns de ses « anemis, il confundoit et abatoit d'ung coup par terre « cheval et chevalier ; ne n'estoit homme nul si fort a son « temps comme il estoit. Tousjours se tenoit en robes et « en atours moult noblement. Une arbelestre a tour a ses « mains tendoit... » (édit., pp. 30-31) ; la « chronique » c'est le roman du XIVe siècle (éd. Mignard, pp. 13-4) :

Quatre fers de cheval a ses mains estandoit,
Cheval et chevalier tout armez pourfandoit,
Noblement se tenoit en robes, en atour,
Et tendoit a ses mains une arbalete a tour [2].

1. Pour la fin de cette phrase, je suis le texte du ms. 852, celui de l'édition étant tout à fait mauvais.

2. Remarquons en passant que ce portrait de Girart est imité de ce-

D'autres fois il lui plaît de dire « le sage » : « Et pour « ce, comme dit le saige : Oïr dire, lire et recorder les « beaulx dis et les bienfaiz des preudhommes est la chose « au monde qui plus fait toutes bonnes gens resjouyr. « Car les bons en deviennent meilleurs et les mauvais « en amendent, et moult de biens en viennent » (ch. I, édit. p. 24). C'est le début même du poème :

La chouse qui plus fait toute gent resjoïr,
C'est des diz et des faiz des bons parler oïr.
Li bon bien les entendent et meilleur en deviennent,
Li malvais en amendent; maint autre bien en viennent.

Cependant il ne serait pas exact de dire que Wauquelin a voulu dissimuler constamment les emprunts qu'il a faits au roman versifié. Il le cite parfois, nous faisant même savoir que cet ouvrage lui avait été communiqué par le duc Philippe le Bon. Ainsi, au chap. III, avant de rapporter l'épitaphe qui se lisait sur la tombe de Girart à Pothières, il dit : « laquelle escripture m'a esté « donnée et presentée par mondit trés redoubté seigneur « en ung livret rymé parlant de la vye et des faiz du dit « Girart de Roussillon, qui contient ce qui s'ensuit ». Suivent les huit vers français de cette épitaphe qu'on peut lire dans le roman publié par M. Mignard, p. 15. Au ch. CLIV, à propos d'un passage de la vie latine

lui que le Pseudo-Turpin a tracé de Charlemagne (éd. Reiffenberg, ch. XX). Voici le passage correspondant, d'après la traduction donnée par les chroniques de Saint-Denis (éd. P. Paris, II, 253) : « De si « grant force, estoit plain qu'il coupoit un chevalier armé, c'est assa- « voir un de ses ennemis seant sur son cheval, dès la teste jusques aux « cuisses, a un seul coup, et luy et le cheval, de Joieuse s'espée. Les « bras et les poings avoit si fors, qu'il estandoit legierement quatre « fers de cheval tous ensemble... »

(§ 80) où il est dit que Girart fonda en Flandre un monastère qui n'est pas autrement spécifié, Wauquelin s'exprime ainsi : « L'ACTEUR : Et me semble que « c'est l'eglise Saint Bertin qui est située en la ville de « Saint Omer, et ce me appert par ung livret rimé a moy « delivré par mondit trés redoubté seigneur le duc Phe- « lippe, par la grace de Dieu a present duc de Bour- « goingne, pour qui et au commandement duquel est « ceste histoire composée. » Que le « livret rimé » soit le poème du XIVe siècle, c'est ce dont on ne peut douter, puisqu'on lit dans ce poème (Mignard, p. 228) :

L'autre est assise en Flandres, de moines bien puplée,
Saint Bertin l'appel'on, qu'est de grant renommée.

Ailleurs encore, au début du ch. CLXXXV, Wauquelin mentionne « ung livret en romant duquel je me suy en « pluseurs pas, pour la composition de l'istoire devant « dicte, aydié, » et le récit qu'il lui emprunte se retrouve dans le poème publié par M. Mignard, pp. 273-4.

En réalité, l'œuvre de Wauquelin est une paraphrase très prolixe du roman bourguignon. L'ordre des événements est le même de part et d'autre, sauf une modification peu importante au commencement [1]. Très souvent, au milieu de développements qui, du reste, ne touchent jamais à l'essentiel du récit, on retrouve les

1. Cette modification consiste en ceci que Wauquelin a conté en ses chapitres III à XV des matières qui occupent dans le poème les pages 13 à 26 (portrait de Girart, description du mont Laçois, prise de Roussillon par les Wandales), et reproduit aux chap. XVI à XXI ce que le poème dit aux pages 7 à 13 (débuts de la querelle entre Charles et Girart). Cette transposition est assez judicieuse, en ce qu'elle place au début des préliminaires qui, dans le poème, interrompent le récit.

expressions mêmes du poème, à ce point que les fautes de l'un des deux textes peuvent être parfois corrigées à l'aide de l'autre [1]. J'ai comparé, d'un bout à l'autre le roman en vers et la version en prose, et j'ai constaté qu'il eût été possible (et c'eût été pour le lecteur une grande commodité) de donner pour presque tous les chapitres une concordance exacte avec les vers du roman en vers.

Ce n'est pas à dire pourtant que Wauquelin n'ait pas fait usage de la vie latine. J'ai dit plus haut qu'il la connaissait, que parfois même il la citait textuellement. Mais il y a plus. En certains endroits, il a préféré prendre directement dans la vie latine les récits que le roman en vers ne lui aurait fournis que de seconde main. Tel est le cas pour les chapitres CLVI à CLXIV qui contiennent des miracles ou des réflexions de l'hagiographe sur Girart. Mais ici encore l'influence du poème est manifeste, car l'ordre de ces chapitres ne correspond pas à celui du latin : il est exactement celui du poème, et, de plus, on voit de temps en temps, après quelques phrases traduites du latin, apparaître des morceaux qui sont la paraphrase du poème. Ce sont là de menus faits qu'il eût été aisé d'indiquer en détail dans les notes d'une édition, mais qui ne peuvent être ici que l'objet d'une remarque générale.

Outre la vie latine et le poème du XIVe siècle, qui sont ses principales sources, l'auteur a mis de temps en temps à contribution des ouvrages qu'il ne cite pas avec

1. Ainsi, on lit dans Wauquelin, p. 219 de l'édition : « Je cuide, « comme dit nostre histoire, que la *certaine* partie ne vous en pour- « roit estre contée ne dicte ». Il y a dans le poème, p. 116 :

Que ne vous en puis dire la *centeime* partie.

précision, et dont la recherche reste à faire. « Et a esté « ceste presente hystoire retrouvée et rassemblée de plu- « seurs volumes et livres par grand songne et par grant « labeur d'estude, » nous dit-il au ch. CLXXVII (édit. p. 487). De même au début du ch. II, il nous fait savoir qu'il est loin d'être le premier romancier qui se soit occupé de Girart de Roussillon : « Et a celle fin que on ne cuide « que j'en soye le premier romancier, il est vray que par « pluseurs volumes et livres, tant en romant comme en « latin et autre langaige, les faiz, les oeuvres, les traces « dudit monseigneur Girard de Roussillon sont escrip- « tes, expresses et mises. » Les documents qu'il a connus en dehors de la vie latine et du poème bourguignon, sont deux textes latins, empruntés peut-être à une même source, et une chanson de geste perdue. C'est ce qui résulte des passages qui suivent.

A la fin du ch. XCVIII, Wauquelin s'exprime ainsi :

Et ay veu une histoire laquelle commence ainsi : *Gerardus Burgondionum dux, cognomento de Rossillone extitit comes comitatus Nerviensis atque Bracbactensis, et usque ad mare fuit possessio sua*, etc. C'est a dire, Gerard duc de Bourgoigne, surnommé de Rossillon, fut a son temps conte des contés de Nerves et de Barbans ou Bracbant, et s'estendoit sa possession jusques a la mer... Et dit ceste histoire que il mena grant temps guerre au conté de Hainault, a cause de la conté de Nerves, lesquelles guerres poursuivit contre le conte de Hainnault ung parent que avoit monseigneur Gerard de Rossillon nommé Gerard de Vienne, par pluseurs ans. Et avoit a ce temps la conté de Hainnault trois fortes villes, c'est assavoir Blaton, Chierve et Aath, que encoire dit on en Burbant, par lesquelles il tenoit frontiere oultre la riviere et palus de la Haynne contre monseigneur Gerard de Rossillon et contre son cousin Gerard de Vienne, lesquelx se tenoient a trés grant puissance en trois places trés fortes que monseigneur Gerard

de Rossillon avoit fait edifier es devant dictes contés, lesquelles forteresses nomme ainsi l'istoire : *Gerardi mansum*, *Mons Gerardi* et *Castrum Vienne*, etc. *Gerardi mansum* ne say je, et *Mons Gerardi*, c'est Gerardmont, en Flandres ; et le chastel de Vienne qui est assis près, en allant vers Enguien en Hainnault, lesquex trois forteresses destruisit et rua jus le comte de Hainnault a l'ayde du roy de France, comme tesmoignent les histoires de Hainnault ; et depuis fut la paix faicte et eurent grandes amistiés les ungs aux autres...

Ce morceau n'est pas nouveau pour nous : c'est l'extrait de Jacques de Guise qui a été cité au chapitre précédent (p. CXIII). La façon dont Wauquelin l'a introduit dans sa narration : « Et ay veü une histoire laquelle commence ainsi... » donnerait à supposer que ce texte a pu exister indépendamment de Jacques de Guise, mais je ne m'arrête pas à cette hypothèse, car il s'agit d'un passage qui, chez cet auteur, est précédé de la rubrique *actor* et qui, par conséquent, est l'œuvre même du chroniqueur. Du reste, quand, à la fin du passage cité, Wauquelin invoque « les histoires de Hainnault », il ne peut guère avoir visé que la chronique de Jacques de Guise.

Au ch. CLIV, nouvelle citation du même morceau de Jacques de Guise :

En ceste partie dit l'acteur... que au propous des fondacions des eglises que fonda monseigneur Gerard de Roussillon, il a trouvé sur le pas de l'istoire qui se commence *Girardus Burgondionum dux*, etc., comme dessus est dit, en la conséquence de l'istoire, après autres choses, ce qui s'ensuit : *Hic comes dictus Gerardus in suo dicto comitatu Nerviensi supra, plures ecclessias construxit, ut puta* [1] *abbatiam de Lutosa, in qua instituit*

1. Au lieu de *ut puta*, il y a dans l'édition « *VI : puta* » !!

abbatem sanctum Badilonem confessorem; item ecclesiam Beate Marie Antoginensis[2], *et illuc misit*, etc.

L'autre document latin utilisé par Wauquelin, et qu'il a pu prendre aussi dans Jacques de Guise[2], est le récit de l'enlèvement subreptice du corps de sainte Marie Madeleine, et de son transport à Vezelai, autrement dit, la légende de saint Badilon. Au lieu de prendre ce récit dans le poème du XIVe siècle, notre auteur l'a paraphrasé directement d'après le latin (ch. CXXI-CXXV). Il l'annonce, du reste, à la fin du ch. CXX, où, parlant de l'acquisition du corps saint par l'abbaye de Vezelai, il ajoute : « ainsi que le recite la legende sainct Badilon « qui fut abbé de l'eglise de Leuse, emprés Tournay ».

La chanson de geste que Wauquelin a connue — à laquelle du reste il se borne à faire allusion en passant — est certainement identique au « liber metrificatus in « vulgari » de Jacques de Guise. Au ch. XX, après avoir parlé du double mariage de Charles le Chauve et de Girart, Wauquelin ajoute : « en quel temps ils se ma- « rierent, ou ensemble ou l'un après l'autre, je ne l'ay « point trouvé par nostre latin, mais j'ay trouvé en « l'*istoire qui est attribuée au temps Charles Martel* « que ilz se marierent tous deux en ung jour, et que « Charles voult avoir Eloyse, pour ce qu'elle estoit la « plus jeune et la plus belle de regard. Et de ce me rap- « porte je a la discrecion des lisans. » — Nous avons vu, au chapitre précédent, que le poème dont parle Jacques de Guise mettait aux prises avec Girart, non pas Charles

1. Edition : *Avergnensis*; je corrige d'après le ms. 852. Voy. ci-dessus, p. CXIII, note 3.

2. Voy. ci-dessus, p. CXIV.

le Chauve, mais Charles Martel. En cela il était d'accord avec l'ancienne chanson, comme avec la chanson renouvelée. Nous ne pourrions donc déterminer le poème auquel Wauquelin fait allusion, si nous n'avions pour nous guider que ce passage. Mais en voici un autre qui est décisif. C'est au ch. LXVI où sont contés l'exil de Girart et la misère où il se trouva plongé :

L'ACTEUR : De la cité ou monseigneur Gerard portoit vendre son charbon je n'en ay point trouvé le nom par nostre histoire, ne en quelle marche ce estoit; mais je cuide avoir leu en une histoire, laquelle parle de Gerard de Rossillon, selon la memoire que j'en ay, que c'estoit dans la cité de Rains en Champaigne, ou de Laon; *et estoit ceste histoire attribuée au regne de Charle Martel et non point de Charle le Chauve,* ne sçay se c'estoit par vice d'escripvain ou aultrement : je m'en rapporte a la discrecion des lisans.

Ici encore il s'agit du poème dont l'action est supposée se passer sous Charles le Chauve, mais il y a une circonstance caractéristique, c'est que Girart vendait son charbon à Reims ou à Laon. Au contraire, dans la chanson renouvelée, ce détail n'est point indiqué. Il est seulement dit que Girart séjournait à « Aurillac sous Troilon » (§§ 532-3) [1].

Rappelons-nous le début du chap. II, où Wauquelin mentionne sommairement les livres « tant en romant comme en latin et autre langaige » où étaient rapportés les faits et gestes de Girart de Roussillon. Par les livres latins il faut entendre la vie latine de Girart, le

1. La leçon n'est pas tout à fait sûre : il y a *Aurilac soz Torilon* dans le ms. d'Oxford, *Aurilac soz Troïlon* dans celui de Londres, enfin *Orliac soz Troïlo* dans celui de Paris, mais ce qui est sûr, c'est qu'il ne s'agit ni de Reims ni de Laon.

récit de la translation de la Madeleine (ou légende de saint Badilon) et Jacques de Guise. Les livres « en romant » ne peuvent être que le roman bourguignon du XIVe siècle, fidèlement paraphrasé par Wauquelin, et le poème perdu dont nous n'avons connaissance jusqu'à ce moment que par les allusions du même Wauquelin et de Jacques de Guise. Restent les livres « en autre langaige ». Qu'est-ce que cela peut bien être ? En dehors du roman, entendu en son sens le plus général, et du latin, nous ne connaissons aucune histoire de Girart de Roussillon. Si « autre langaige » n'est pas un mot de remplissage destinée à arrondir la phrase, je suppose que notre auteur a voulu désigner par cette expression trop vague, la chanson renouvelée, qui est assurément en roman, mais en un roman un peu spécial que Wauquelin ne devait pas comprendre aisément, et qui a pu lui faire l'effet d'un langage étranger, tout comme les auteurs des *Leys d'amors* écrivant à Toulouse, qualifiaient le gascon de « lengatge estranh ».

C'est en 1447, comme on l'a vu plus haut, que fut achevé le travail de Wauquelin. Faut-il croire que l'ouvrage parut un peu trop volumineux, à une époque pourtant où les in-folios n'effrayaient guère les lecteurs ? Le fait est qu'aussitôt après son achèvement il en fut fait un abrégé en vingt-sept chapitres qui nous est parvenu dans trois conditions distinctes :

1° Dans une compilation en prose faite en 1448 d'après diverses chansons de geste, et qui a pour objet l'histoire (histoire fabuleuse, s'entend) de Charles Martel. Il sera traité de cette compilation dans la troisième partie du présent chapitre ;

2° Dans la compilation historique de Jean Mansel qui a pour titre la *Fleur des histoires*;

3° Imprimé à part, en deux éditions qui appartiennent l'une et l'autre au commencement du XVIe siècle.

Nous verrons plus loin comment l'abrégé de Wauquelin, qui place le récit sous Charles le Chauve, a pu entrer dans une compilation dont l'objet principal est l'histoire de Charles Martel racontée d'après les chansons de geste. Nous ne parlerons pour le présent que de la *Fleur des histoires* et des deux anciennes éditions.

La *Fleur des histoires* de Jean Mansel est une vaste compilation divisée en quatre livres ou volumes, qui conduit l'histoire depuis la création jusqu'à la mort de Charles VI. Elle n'a jamais été imprimée ni étudiée de près [1]. On y trouve beaucoup de matières qui ne sont pas historiques et notamment de longs extraits du Dialogue de saint Grégoire. Ces quatre livres occupent, selon les exemplaires, soit trois, soit quatre tomes de très grand format. La plupart des exemplaires que j'en connais sont incomplets. C'est dans le « quart et derrenier volume » de l'ouvrage qu'a pris place l'abrégé de Wauquelin. Jean Man-

1. La notice d'A. Dinaux, *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouv. série, II (1838), Valenciennes, pp. 549-50, est insignifiante. — Le rédacteur du catalogue La Vallière dit (III, 44), à propos du ms. 4503 qui est un volume dépareillé de la *Fleur des histoires* : « Jean Mansel de Hesdin, son auteur, compila l'ouvrage au commandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel il le présenta. » Jean Mansel est, en effet, qualifié de « receveur de Hesdin » dans une quittance de 1449 qu'a publiée M. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 2e partie, II, 214. Il demeura en fonctions jusqu'en 1470, selon les recherches de M. Pinchart, *Messager des sciences historiques*, Gand, année 1860, p. 134, ou *Archives des arts, sciences et lettres* (tirage à part du *Messager*), II (1863), 121.

sel, après avoir conté la mort de Charles le Chauve, introduit en ces termes l'histoire de Girart de Roussillon[1] :

En ce temps fu Gerard de Roussillon duc de Bourgoigne et de Aquitaine contre lequel cestui roi Charles eut guerre si mortele que le duc Gerard fut constraint et vint a si bas estat que pour son vivre gaignier il porta .vij. ans continuels charbon a vendre de ville en ville. Mais depuis il revint en son estat et vainquit en bataille cestui roy Charles par .xj. fois, puis furent appaisez par notable miracle, et fonda depuis ce duch Gerard .xj. notables abbayes pour remission de ses pechiez et de ceulx qui eurent esté tuez en leurs batailles, comme vous pourrez oyr maintenant par son hystoire que nous avons recouvrée, laquele, pour ce qu'elle nous semble digne de memore, nous l'avons yci inserée pour ampliation de notre oeuvre.

Cy commence l'istore de monseigneur Gerard de Roussillon jadis duch et conte de Bourgoingne et de Acquitaine, et dit premierement comment les Wandales destruisirent le chastel de Laccoiz, et comment tantost après, par divin jugement, ilz s'entretuerent tous.

Pour avoir l'entendement et la congnoissance de la vie des fais et des adventures de noble et puissant prince, monseigneur Gerard de Roussillon, jadis duc et comte de Bourgoingne, seigneur de Auvergne, de Gascongne, d'Avignon, de Limosin, d'Auxerre et de Tonnerre, de Nevers et de grant partie des provinces d'Espaigne et d'Alemaigne, loist sçavoir premierement que, non obstant sa grande seigneurie et puissance, et que de son corps il feust le plus fort, le plus vaillant, le plus preux et le plus hardy prince qui fust en son temps, car l'istoire tesmoigne qu'il avoit .viij. piez de hault...

La *Fleur des histoires* n'a été, jusqu'ici, l'objet d'au-

1. Je cite d'après le ms. Bibl. nat., fr. 304 (anc. 6928), f. CXLV c. Le même texte se trouve à la Bibl. roy. de Belgique dans le n° 9233, ff. v^c^xvj et suiv., et dans le n° 9260, ff. cxxx et suiv. Il a été signalé

cun travail critique. Les extraits donnés par Sinner[1] n'attirèrent l'attention d'aucune des personnes qui se sont occupées de Girart de Roussillon. D'autre part, la compilation relative à Charles Martel où se rencontre le même abrégé est restée jusqu'à ce jour à peu près ignorée. Par suite, l'abrégé de Wauquelin n'a été connu jusqu'à ces derniers temps que par les éditions, ou, pour parler plus exactement, par l'une des éditions, du XVIe siècle. Aussi est-il arrivé que M. de Terrebasse, réimprimant en 1856 celle de ces deux éditions qu'il connaissait, a cru que l'abrégé avait été fait en vue de l'impression[2]. Nous venons de voir, au contraire, que, dès 1448, il était introduit dans une compilation de chansons de geste mises en prose.

La première édition, sans date, a été faite à Lyon par Olivier Arnoullet; la seconde, datée de 1520, à Paris, par Michel Le Noir. Par un hasard singulier, on ne connaît de chacune de ces deux impressions qu'un seul exemplaire. Celui de l'édition Arnoullet a été décrit par Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, GIRARD DE ROUSSILLON, puis par M. de Terrebasse, qui l'a réimprimé, y joignant une préface qui contient d'excellentes recherches sur le comte Girart de l'histoire[3]. Il appartient main-

dans un exemplaire de la *Fleur des histoires* appartenant à la Bibliothèque de Berne par Sinner (*Catalogus codicum mss. Bibliothecæ Bernensis*, II, 188-215) qui en a publié le début et les rubriques.

1. Voir la note précédente.

2. Voy. p. XI de la réimpression indiquée à la note suivante.

3. *Gerard de Roussillon*, s'ensuyt l'hystoire de monseigneur Gerard de Roussillon, jadis duc et comte de Bourgongne et d'Acquitaine. Lyon, par Louis Perrin, 1856; 1-149 pages. — La préface n'est pas signée, mais elle se termine par la devise parlante de M. de Terrebasse : un bœuf couché au-dessus duquel on lit RUMINAT HERBAS.

tenant à la bibliothèque publique de Grenoble. L'exemplaire de l'édition de Michel Le Noir n'est connu que depuis peu d'années. Il a été acquis en 1878 par la Bibliothèque nationale [1]. C'est un in-4° composé de six cahiers (A-F) formant, dans l'état actuel du livre, trente-deux feuillets. Le titre et le premier feuillet manquent. L'ouvrage commence au fol. Aij qui contient la fin de la table. On lit au dernier feuillet :

Cy finist lhystoire de monseigneur Gerard de | Roussillon. iadis duc & côte de Bourgongne et d'Acqui- | -taine Imprimé nouuellement a paris par Michel | le noir libraire iure en luniversité de paris demou- | -rant en la grant rue sainct Jacques a lenseigne de la Roze blanche couronnee. Lan mil cinq cens & ix le xxiij. iour de decembre.

Les deux éditions, étant la reproduction l'une de l'autre, offrent identiquement le même texte, qui est aussi celui de la *Fleur des histoires*. Ce texte est une réduction assez bien proportionnée du long et verbeux roman de Wauquelin. L'abréviateur, procédant avec intelligence, a supprimé ou très notablement écourté les discours ; il a aussi coupé les exemples moraux qui tiennent tant de place dans le roman bourguignon et chez Wauquelin. Rarement il ajoute une idée ou une phrase de son crû. Cependant, à la fin du ch. IX, reproduisant en substance le passage où Wauquelin nous dit, d'après le roman perdu, que Girart vendait son charbon à Reims ou à Laon [2], il ajoute, j'ignore d'après quelle source : « Les autres dyent que ce fut a Mestz ». Rien dans cette rédaction n'indique qu'elle est l'abrégé du roman fait par Wauquelin pour Philippe le Bon.

1. Réserve 8° Y² 25. — 2. Cf. ci-dessus, p. CLIII.

§ 3. — *L'histoire de Charles Martel.*

Au temps même où Wauquelin achevait son volumineux roman, un autre compilateur, dont le nom ne nous est pas connu, s'occupait de rédiger, d'après des chansons de geste, une vaste histoire de Charles Martel et de Pépin, dans laquelle Girart de Roussillon occupé une place considérable. Cette nouvelle compilation n'est connue jusqu'à présent que par un seul exemplaire formant quatre énormes volumes in-folio qui sont conservés à la Bibliothèque royale de Belgique sous les nos 6 à 9. L'auteur anonyme dit en son prologue [1] que, si l'on n'ignore pas que Charles Martel eut pour fils Pépin, « lequel après lui « fut empereur de Rome », on ne sait généralement pas de qui ce Charles Martel était fils ni comment il obtint la couronne de France. C'est là ce que notre anonyme s'est proposé de raconter, avec bien d'autres choses. Il a puisé ses informations dans les livres les moins dignes de foi qu'il pût rencontrer : dans des chansons de geste qu'il ne possédait pas sous leur forme la plus ancienne, et à l'une desquelles s'appliquerait avec plus de propriété le nom de roman de chevalerie. Dans cette compilation il ne mettra rien du sien, nous dit-il, « mais m'efforcheray « d'ensieuvir la matiere, laquelle j'ai prinse et translatée « d'anchiennes histoires rymées jadiz, et redduite en « cette prose, pour ce que aujourd'huy les grans prin- « ces et autres seigneurs appetent plus la prose que la « ryme, et pour le langaige quy est plus entier et n'est « mie tant constraint ». De ces dernières paroles on peut

1. On en trouvera le texte ci-après, à l'appendice.

induire que la compilation a été faite pour quelque grand seigneur. Mais pour qui en particulier? L'auteur ne nous le dit pas, et, sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures. Peut-être nous l'eût-il appris, peut-être aussi se serait-il fait connaître, s'il avait présenté lui-même son œuvre à celui pour qui il l'avait entreprise. Mais il ne paraît pas que cette présentation ait eu lieu, ou du moins il n'y en a pas trace dans l'unique exemplaire qui nous est parvenu. Cet exemplaire est l'œuvre de David Aubert, le copiste principal de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, ou plutôt le chef de l'atelier des copistes qui travaillaient pour ces princes [1]. Selon sa coutume, David Aubert a joint à sa copie un prologue et divers épilogues de sa façon; et il est fort possible qu'en même temps qu'il se mettait en évidence, il ait supprimé la préface de présentation, ou, si l'on veut, la dédicace, de l'ouvrage qu'il transcrivait. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'il nous apprend tant sur la copie exécutée par ses soins que sur la date de l'ouvrage copié. En son prologue placé en tête du premier volume [2], il nous dit que par le commandement de Philippe, duc de Bourgogne,

1. L'étude des nombreuses copies et compilations que les ducs de Bourgogne ont fait exécuter par David Aubert pourrait fournir la matière d'un mémoire intéressant. Je me borne présentement à remarquer que ces œuvres, toutes d'une exécution somptueuse, sont maintenant dispersées en un grand nombre de bibliothèques, à Bruxelles, à Paris, à Londres, à Oxford (voir *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 6e série, III, 305), à Breslau (le Froissart richement illuminé qui fut exécuté pour Antoine, bâtard de Bourgogne). David Aubert avait l'habitude de dater les mss. qu'il exécutait. Ceux d'entre eux que je connais se placent entre 1458 (les *Conquestes de Charlemaine*, à Bruxelles) et 1479 (la *Vie du Christ*, Musée brit. Old royal, 16. G. III).

2. Voir le texte à l'appendice : *Prologue declairant qui a fait grosser cestuy volume et autres trois enssieuvans.*

etc., ce volume et les trois suivants ont été « grossés » c'est à dire écrits en grosse lettre, par lui, David Aubert, en 1463. Mais il eût été plus exact de dire que la copie fut commencée en 1463, car à la fin du second volume, celui coté n° 7, au fol. 435, Aubert s'exprime ainsi, nous donnant à la fois la date de la copie de ce second volume et celle de l'ouvrage copié : « Et pour la cause que « dit est, cestuy second volume prend icy fin, lequel et « tous les trois autres furent reduits de ryme en prose « au mois de may l'an mil .cccc. quarante huit. Et de- « puis, en l'an de grace mil .cccc. soixante cinq, par le « commandement et ordonnence de trés hault, trés ex- « cellent et trés puissant prince et mon trés redoubté « seigneur triomphant en gloire pardessus tous princes « terriens, Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bour- « goingne..... a esté grossé par David Aubert, son « indigne escrivain, en la forme et maniere quy s'en- sieut [1] ».

C'est donc en 1448, moins d'un an après le moment où Wauquelin achevait son roman de Girart de Roussillon, que cette compilation a été terminée. Si on considère la date de l'ouvrage et la place très considérable qu'y occupent les récits légendaires relatifs à Girart de Roussillon, on sera porté à conjecturer qu'il a dû être fait, comme le travail de Wauquelin, pour Philippe le Bon.

Les quatre énormes volumes copiés par David Aubert

1. Ce passage a déjà été cité par M. Pinchart dans son mémoire intitulé *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, publié dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 4e année (1865). Voy. p. 506 de ce volume, ou pp. 35-6 du tirage à part.

sont désignés comme suit dans l'inventaire de Bruges, vers 1467 :

Item, quatre volumes de livres en parchemin non lyés ne historiés, dont le premier volume parle de Charles Martel, parfait et collacioné. Le second volume parle de Gerart de Rossillon et de Lorrain Garin, parfait et collacioné. Le troisieme de la mort du comte Froment de Lens et de son filz Fromondin, parfait et collacioné. Le quatrieme et dernier volume finant les gestes du Lorrain Garin, parfait et collacionné [1].

On voit par cette description très sommaire qu'une partie du second volume et les tomes III et IV sont occupés par la geste des Lorrains, mise en prose. C'est dans le premier et dans le second volumes seulement qu'il est question de Girart de Roussillon, dont la fabuleuse histoire est contée d'après deux sources totalement différentes : d'abord, au t. I, d'après deux chansons de geste ou peut-être trois, puis au t. II d'après Wauquelin. Dans le premier cas, l'action se passe sous Charles Martel, dans le second sous Charles le Chauve.

Occupons-nous d'abord du tome I, qui seul a pour l'histoire de Girart de Roussillon une réelle importance.

Je ne puis entreprendre ici de faire connaître en détail le contenu de ce premier volume ni d'en indiquer avec précision les sources diverses. Je rencontrerais, chemin faisant, diverses questions délicates, qui ne peuvent être résolues qu'à la suite de recherches étrangères au sujet

1. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1596 à 1599. L'éditeur a eu tort de diviser cet article en quatre. Le même ouvrage est catalogué cette fois avec mention de la reliure et des premiers mots du second feuillet dans l'inventaire fait à Bruxelles en 1487 (Barrois, nos 1749-52). — Cf. pour ce qui concerne l'ornementation de ces volumes le mémoire précité de M. Pinchart, *Bulletin*, etc., IV, 508-9.

de cette introduction. Il n'est guère douteux d'ailleurs que le premier tome de *Charles Martel,* sinon la totalité de cette longue et souvent fastidieuse compilation, trouvera quelque jour un éditeur, à qui incombera la tâche de nous renseigner exactement sur la composition de l'ouvrage. L'Académie royale de Belgique, toujours si empressée de mettre au jour les œuvres littéraires composées dans les Flandres, le Hainaut, le Brabant, ne manquera pas d'accueillir celle-ci, lorsque l'intérêt lui en aura été signalé. Si elle recule devant cette tâche, je l'entreprendrai peut-être quelque jour. Tout ce que je puis faire présentement, consiste à donner, en appendice, la suite des rubriques du premier volume, avec quelques extraits propres à faire voir la relation de ce texte avec notre chanson de geste. Ce qui ressort avec évidence de l'examen du *Charles Martel,* c'est que l'auteur, tout en traduisant avec un certain degré de fidélité des poèmes vieux alors de deux ou trois siècles, a combiné les récits qu'il tirait de ces sources diverses, passant arbitrairement d'un poème à un autre, mais sans dissimuler que, sur certains points, ces fabuleuses histoires étaient en désacoord. Il a soin, du reste, de nous avertir lorsqu'il change d'original [1]. Les originaux qu'il a suivis tour à tour paraissent avoir été au nombre de deux : un poème perdu relatif à Charles Martel, une chanson de Girart de Roussillon qui ne paraît pas avoir été différente de la nôtre. Il n'est pas non plus impossible qu'il ait connu quelque autre poème, peut-être la rédaction de *Girart de Roussillon* dont nous avons plus haut (pp. CXIII et CLIII) supposé l'existence d'après

1. Voy. les morceaux publiés à l'appendice, ff. 475 v° et 519 r°.

Jacques de Guise et Wauquelin. Le poème sur Charles Martel paraît avoir été un de ces romans volumineux et compliqués que les pays wallons ont produits en si grand nombre du XIIIe siècle au XVe. Charles Martel y était gratifié d'une généalogie tout à fait fabuleuse, son père étant un certain Eustache de Berry, son aïeul un duc de Berry nommé Gloriant. Il devenait amoureux de Marcebille, fille du roi de France Theodorus, et l'épousait contre la volonté de ce dernier. Il se rencontrait fortuitement avec le duc Girart de Roussillon, avec qui il se liait d'amitié. Tous deux se rendaient à Constantinople, pour se mettre au service de l'empereur de Grèce et se trouvaient séparés à la suite des aventures les plus romanesques pour se rencontrer ensuite face à face, à un moment où le premier était devenu roi de France et le second duc de Bourgogne.

Je ne puis m'attarder à l'analyse de tous ces contes, et je dois renvoyer le lecteur aux rubriques publiées en appendice à cette introduction, ou, si les rubriques ne lui suffisent pas, au livre même d'où sont tirées ces rubriques. Tout ce qui importe ici, c'est d'établir à l'aide de quels éléments a été constitué le rôle de Girart de Roussillon, tel qu'il apparaît dans l'Histoire en prose de Charles Martel, en distinguant, autant que possible, ce qui vient de chacun des ouvrages mis à contribution par le compilateur de cette histoire. Il n'y a pas de doute que l'auteur du poème perdu de Charles Martel, œuvre peu ancienne, nous l'avons dit, donnait à Girart de Roussillon un rôle considérable. Que l'invention y ait eu une grande part, on n'est pas tenté de le contester, lorsqu'on a lu les aventures que l'Histoire de Charles Martel raconte d'après ce poème perdu. Mais il n'en est pas moins certain que

l'auteur du poème n'a pas tout inventé, et qu'il s'est inspiré d'une chanson de geste sur Girart de Roussillon qui n'était pas notre chanson renouvelée. Ce qui le prouve, c'est la contradiction que le compilateur de l'Histoire de Charles Martel constate entre deux récits d'un même événement puisés, l'un dans le poème perdu de Charles Martel, l'autre, dans notre chanson renouvelée de Girart. Voici un exemple décisif de cette contradiction. Aux ff. 463 et 464 du ms. 6 de Bruxelles, nous voyons que Girart, malgré les efforts de l'ermite pour l'amener à résipiscence, persiste dans sa rancune contre Charles Martel et déclare que, plutôt que de lui pardonner, il deviendrait diable d'enfer. Cela dit, il s'en va furieux. C'est là ce que le compilateur aura trouvé dans son roman de Charles Martel. Mais il en va tout autrement dans notre chanson renouvelée où Girart, au contraire, finit par céder aux prières de l'ermite. Et c'est aussi ce que nous dit le compilateur : « Mais j'ay lu *en ung autre* « *livre rymé de grant anchienneté* que le saint homme « le remist en la bonne voye et le retourna a repen- « tance; ne sçay mie bien lequel croire. » L' « autre livre « rimé de grant anchienneté » ne peut être que notre chanson renouvelée. Les deux sources de la compilation sont indiquées, et même opposées l'une à l'autre, d'une façon non moins évidente, au fol. 519. Le passage est à l'appendice. Peut-être même y a-t-il lieu de supposer l'existence d'une troisième source, d'après ce passage du fol. 475 : « Mais a tant se taist pour le present l'istoire « du noble et vaillant prince Gerard de Roncillon, pour « racompter des Sarrazins quy descendirent en France « pour la conquerir, voire, comme je trouve en ung li- « vre different a celluy sur quoy je treuve du prince Ge-

« rard de Roncillon seulement [1]. » Ici deux ouvrages sont opposés : un roman de Girart de Roussillon et un roman où il était parlé des invasions des Sarrazins en France. Que le second de ces romans soit le roman perdu de Charles Martel d'après lequel une bonne partie de la compilation du ms. de Bruxelles a été rédigée, c'est ce que l'on peut très légitimement supposer, mais il n'est pas impossible non plus qu'il s'agisse de quelque autre roman qui resterait à identifier, peut-être, selon l'hypothèse déjà exprimée plus haut, du *Girart de Roussillon* auquel Jacques de Guise et Wauquelin font allusion.

Toute la fin du ms. 6 de Bruxelles, à partir du fol. 360, peut être en réalité considérée comme une histoire (fabuleuse, s'entend) de Girart de Roussillon. Quiconque prendra la peine de parcourir, depuis le point indiqué, la série des rubriques publiées à l'appendice, reconnaîtra que la suite des événements est à peu près celle qu'offre la chanson renouvelée. Et, en effet, comme on l'a vu plus haut, la chanson renouvelée a été mise largement à contribution dans cette partie. Mais, je le répète, il doit y avoir aussi des éléments importants tirés du poème perdu de Charles Martel, bien que le départ des deux provenances ne soit pas toujours facile. Voici, par exemple, une particularité notable que je ne sais trop à quelle source rapporter. Précisément au point que j'indiquais tout à l'heure, au fol. 460, est conté, selon les termes de la rubrique, « comment le roy Charles Mar-« tel de France et le duc Gerard de Roncillon se vou-« lurent marier aux deux filles du roi de Honguerie ».

1. Le passage est publié plus au long à l'appendice.

Voilà qui n'est conforme ni à la chanson renouvelée qui fait des épouses de Charles et de Girart les filles de l'empereur de Constantinople, ni à la vie latine qui donne pour père à ces deux jeunes filles un certain comte de Sens appelé Hugues [1]. Il n'y a pas ici à tenir compte du compilateur du xve siècle qui traduit, mais n'invente pas. Il faut donc que cette notion, sur l'origine des deux jeunes filles, ait été puisée par ce compilateur soit dans le poème perdu de Charles Martel, soit dans un *Girart de Roussillon* inconnu. Les deux hypothèses se confondent, en ce sens que l'auteur du poème perdu sur Charles Martel a lui-même puisé dans un *Girart de Roussillon* plus ou moins différent du nôtre. Or, il ne serait pas impossible, tout bien considéré, que l'idée de donner pour père à Berte et à Elissent [2] un roi de Hongrie, appelé Oton, remontât, à travers un ou plusieurs intermédiaires, à la chanson primitive. Au § 515 de la chanson renouvelée [3], nous voyons Girart manifester l'intention de se rendre en Hongrie, auprès du roi Oton. D'où lui vient cette idée? Que ne cherche-t-il plutôt un asile auprès de l'empereur de Constantinople son beau-père? Mais sa décision s'expliquerait le plus naturellement du monde si son beau-père était en réalité le roi Oton. Il se pourrait donc que le renouveleur eût conservé par inadvertance, au § 515, un détail qui, dans la chanson primitive seulement, avait sa raison d'être.

Laissons ces questions, qui ne peuvent être encore dé-

1. Voy. ci-dessus, p. xxxvii.

2. Je dis *Elissent* d'après la chanson; l'épouse de Charles a, dans la compilation de Bruxelles, le nom beaucoup plus moderne d'Alexandrine.

3. Cf. § 521 et la note 2 de la page 239.

finitivement résolues, et voyons, pour terminer ce chapitre, comment notre compilateur s'est trouvé amené à insérer dans son volumineux ouvrage l'abrégé de Wauquelin, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, p. CLIV. Il nous fait, à cet égard, sa confession avec une louable simplicité. Il avait, nous dit-il, au début de son tome II [1], composé tout son premier volume qui traite de Charles Martel et de Girart, lorsqu'il apprit qu'il avait été fait un livre où Girart de Roussillon est mis aux prises non plus avec Charles Martel, mais avec Charles le Chauve. Il crut bien faire en mettant sous les yeux du lecteur le résumé de ce livre : « J'ay prins ma « conclusion de mettre par maniere de proheme la subs- « tance dudit volume en la forme qui s'ensieut. » Suit l'abrégé de Wauquelin que nous avons déjà reconnu dans la *Fleur des Histoires* de Jean Mansel et dont nous avons indiqué deux éditions du XVIe siècle. Des termes dont se sert notre compilateur, on pourrait conclure qu'ayant eu sous les yeux le texte complet de Wauquelin, il l'a abrégé en la forme qui nous a été conservée tant par son Histoire de Charles Martel que par Jean Mansel et par les deux éditions. Mais cette hypothèse semblera bien peu probable si on considère que dans l'Histoire de Charles Martel l'abrégé est moins complet qu'ailleurs, car il y manque le début, à savoir tout le premier chapitre et une partie du second et la fin à partir du chapitre XXV [2]. J'aime mieux supposer que notre compilateur comme Jean Mansel, ayant trouvé cet abrégé

1. Ms. n° 7 de la Bibliothèque royale de Belgique. Voir le passage à l'appendice.

2. Voir ci-après, à l'appendice.

tout fait, l'aura simplement inséré dans son ouvrage, sans y apporter de notables modifications.

Après avoir ainsi transcrit l'abrégé de Wauquelin, notre compilateur qui, à défaut de critique, avait du moins une certaine dose de prudence, a cru devoir nous faire part du résultat de ses méditations sur la question de savoir si Girart de Roussillon avait vécu sous Charles Martel ou sous Charles le Chauve, et, tout compte fait, il s'est assez malheureusement décidé pour la première hypothèse. On trouvera à l'appendice le passage dans lequel il tente de justifier sa manière de voir.

Ce peut être ici le lieu de remarquer que, par suite de la popularité de notre Girart en tant que héros épique, le nom de Girart de Roussillon a été assez répandu au moyen âge en diverses parties de la France. M. de Terrebasse a déjà dit à ce sujet : « Si le nom de Gérard se « montre assez souvent dans la généalogie des seigneurs « de Roussillon en Dauphiné, il faut en conclure seule- « ment que ces artifices de la vanité nobiliaire ne sont « pas d'invention moderne [1]. » Un seigneur de Vauche, en Forez [2], à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, portait le nom de Girart de Rossillon [3]. Au XVe siècle, Chastellain parle longuement d'un écuyer de

1. *Gérard de Rousillon*, p. XXXI.
2. Loire, arr. de Montbrison.
3. La Mure *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, édit. de Chantelauze, I, 317, 347.

Bourgogne nommé Girart de Roussillon, dans son livre des faits de Jacques de Lalaing [1].

Nous voilà enfin parvenus au terme de cette longue excursion à travers la littérature du moyen âge, pendant laquelle nous avons cherché les traces des divers récits relatifs à Girart de Roussillon qui se sont succédé d'âge en âge, en s'accommodant au goût de chaque époque, nous efforçant de classer ces récits, de montrer comment ils sont sortis les uns des autres. Il ne sera pas hors de propos de dresser ici une sorte de tableau généalogique qui sera comme le résumé des principaux résultats qu'on s'est efforcé d'établir dans cette longue introduction [2].

1. Buchon, *Choix de chroniques et de mémoires sur l'histoire de France, xve siècle*, ch. LXVIII, p. 679 (*Panthéon littéraire*); *Œuvres de Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, VIII, 214-6, chap. LVI.

2. Dans ce tableau, les italiques désignent les poèmes perdus.

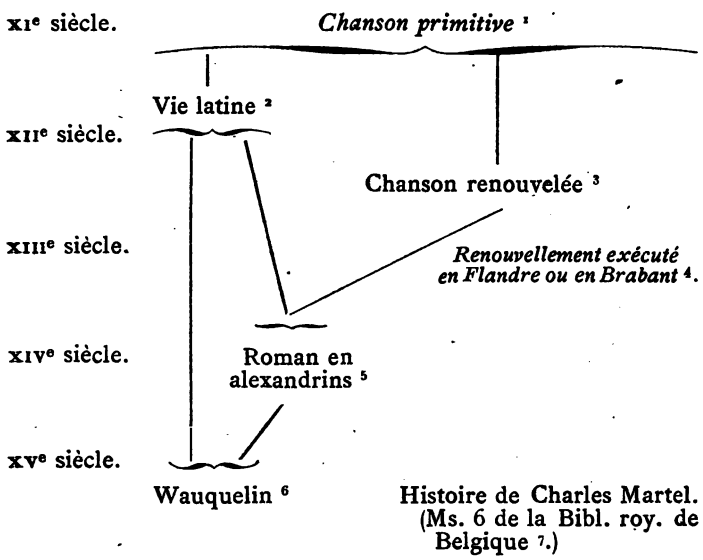

1. Fin du chap. II; chap. III, § 3.

2. Chap. II, §§ 1, 2.

3. Le poème dont le présent volume contient la traduction.

4. Ce renouvellement ne nous est connu que par les témoignages de Jacques de Guise, p. CXIII, et de Wauquelin, p. CLIII. Il se peut aussi que l'auteur de l'Histoire de Charles Martel en ait fait usage, voy. p. CLXIII. L'existence de ce roman perdu semble donc démontrée. Toutefois, il est digne de remarque que la bibliothèque des ducs de Bourgogne si riche en romans de Girart de Roussillon (voir l'appendice ci-après) ne contenait aucune autre rédaction que celles qui nous sont parvenues.

5. Chap. VII, § 1.

6. Chap. VII, § 2.

7. Chap. VII, § 3. Je m'abstiens de marquer la descendance de cette composition, parce que je n'ai point à cet égard de certitude. Il est assuré que le compilateur a eu à sa disposition deux sources au moins : un poëme sur Charles Martel et notre chanson de Girart de Roussillon; mais, il a peut-être eu une troisième source, et d'ailleurs il faudrait connaître exactement les éléments à l'aide desquels a été composé le poëme perdu sur Charles Martel.

P.-S. — Aux témoignages sur *Girart de Roussillon* qui ont été rapportés pp. CIV et suiv., il faut ajouter celui-ci qui est tiré de la chanson des Saxons, de Jean Bodel (éd. Fr. Michel, II, 75) :

> Voirs est que molt morut de gent en Roncevax,
> Et anz ou Val Beton, ou fu Karles Martiaux.

Depuis que la p. CXLII de cette introduction a été tirée, un nouvel ouvrage de Jean Wauquelin a été signalé. C'est une rédaction en prose du poème de la Manekine, de Philippe de Beaumanoir. Le ms., fort mutilé, de cette mise en prose se trouve à Turin. Il va être édité par M. Suchier, pour la Société des Anciens textes français, en appendice au texte en vers de la Manekine; voy. le *Bulletin de la Société des anciens textes français,* année 1883, séance du 25 juin.

APPENDICE

I. — MANUSCRITS ET LANGUE DE LA CHANSON RENOUVELÉE

Entre les questions si variées que soulèvent les compositions relatives à Girart de Roussillon, j'ai dû m'attacher, de préférence, à éclaircir celles qui intéressent l'histoire littéraire. Les discussions qui portent sur la grammaire et sur l'établissement du texte ne peuvent trouver une place appropriée que dans la préface d'une édition. Cependant, comme ma traduction n'est fondée sur aucune des éditions que nous possédons de *Girart de Roussillon,* comme je l'ai faite en m'aidant des manuscrits, et avec des idées arrêtées sur la valeur relative de ces manuscrits, comme, enfin, certaines conclusions importantes pour l'histoire du poème sont tirées de la constatation de faits linguistiques, je suis amené à étudier ici certaines questions d'ordre philologique que j'espère traiter un jour plus à fond dans la préface d'une édition.

§ 1. — *Manuscrits existants.*

Les mss. ou fragments de mss. qui nous ont conservé la chanson renouvelée, sont au nombre de quatre.

1° Oxford, Bodléienne, Canonici misc. 63. Ms. exécuté dans le nord de l'Italie, vers le milieu du XIIIe siècle. Il faisait jadis partie de la bibliothèque de Gonzague de Mantoue[1]. L'édition qu'en a récemment donnée M.W. Fœrster, dans le t. V des *Romanische Studien,* quoique n'étant pas entièrement satisfaisante [2], annule la publication antérieure dont le même manuscrit avait été l'objet dans les *Gedichte der Troubadours* de M. Mahn.

2° Londres, Musée britannique, Harl. 4334. Milieu du XIIIe siècle. C'est un fragment contenant environ 3500 vers, qui a été publié d'abord, fort incorrectement, par M. Fr. Michel, dans son édition de Girart de Roussillon (Paris, 1856, Bibliothèque elzévirienne), puis, en forme de reproduction diplomatique, par M Stuerzinger, dans le t. V des *Romanische Studien,* pp. 203-82.

3° Passy. Fragment de cinq feuillets dont deux fort endommagés, qui est en ma possession. L'écriture est de la première moitié du XIIIe siècle.

4° Paris, Bibl. nat. fr. 2180. Milieu du XIIIe siècle. Manque au commencement un cahier entier contenant à peu près 560 vers. C'est le plus anciennement connu de nos mss., mais non le meilleur [3]. Raynouard s'en est servi pour les extraits qu'il a donnés de *Girart de Roussillon,* dans le t. I du *Lexique roman.* Il a été publié en entier par M. Fr. Michel (Paris, 1856, *Bibliothèque elzévirienne*) et par M. C. Hofmann (Berlin, 1855-7, dans les *Werke der*

1. N° 48 du catalogue de cette bibliothèque, rédigé en 1407; voy. *Romania,* IX, 512.

2. Voy. ce que j'en dis, *Romania*, X, 305.

3. Au XVIIe siècle, l'érudit Caseneuve († 1652) en a cité quelques vers dans ses *Origines de la langue françoise;* voy. *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, II, 48. Il appartenait alors à Pierre Dupuy, comme l'indique une note écrite au haut du premier feuillet. Au commencement du XVIIIe siècle, il appartenait à Châtre de Cangé. Il figure à la p. 79 du catalogue de cet amateur, imprimé à Paris en 1733.

Troubadours, de Mahn). La première de ces éditions contient toutes les erreurs imaginables; la seconde, quoique très supérieure, est loin d'être exempte de fautes. Elle a été récemment collationnée sur le ms. par M. Apfelstedt. Les résultats de cette collation occupent les pages 282 à 295 du t. V des *Romanische Studien*. Le ms. de Paris a été exécuté en Périgord [1].

Ces quatre mss. ou fragments de mss. se répartissent entre deux familles. A la première, qui est en général la meilleure, appartiennent les trois premiers, la seconde est constituée par le ms. de Paris. J'ai donné, en 1870, les preuves de ce classement dans un mémoire dont les conclusions n'ont jamais été sérieusement contestées, et que les études que j'ai faites depuis lors n'ont fait que confirmer [2].

Ma traduction est fondée sur le texte de la première famille, corrigé là où besoin était, soit à l'aide de la seconde famille, soit, mais rarement, par conjecture. J'ai pris soin d'indiquer, ou par une note, ou par des points, les passages trop nombreux dont il m'a été impossible de tirer un sens satisfaisant. J'ai numéroté les tirades du poème, comme a fait de son côté M. Fœrster, dans son édition du mss. d'Oxford. Si cette édition avait été publiée à l'époque où j'ai mis sous presse le présent ouvrage [3], je me serais attaché à suivre exactement la numérotation adoptée par M. Fœrster. Malheureusement, lorsque le fascicule qui la contient a paru, ma traduction était déjà imprimée jusqu'à la feuille 9 inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à la tirade 288. C'est par hasard que les chiffres de l'édition et ceux de ma traduction se trouvent correspondre depuis la tirade 172 [4]. J'ai

1. C'est du moins ce que je crois avoir démontré dans un article publié en 1860 dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 5e série, II, 45-7.

2. Voy. *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, XI, 121-42.

3. En 1878.

4. En effet, je n'ai pas traduit les trois premières tirades, qui sont

fait en sorte de maintenir la concordance jusqu'à la fin.

§ 2. — *Manuscrits perdus.*

Dans l'inventaire, rédigé en 1365, de la bibliothèque de Jean de Saffres, doyen du chapitre de Langres, est mentionné, parmi d'autres romans de chevalerie, un *Girart de Roussillon* en français et un autre en provençal. On remarquera que ce dernier est évalué à un prix très bas :

11. Item, romancium *Girardi de Rossillon*, in francisco, taxatum precio quindecim grossorum.
20. Item, romancium *Girardi de Rossillon*, in provinciali lingua, taxatum precio unius grossi [1].

Nous n'avons aucun moyen d'identifier ces deux mss. avec aucun de ceux qui nous sont parvenus. Le second contenait sans doute notre chanson renouvelée, quant au premier il y a place pour des conjectures variées. Ce pouvait être le poème en alexandrins, ou le roman auquel fait allusion Jacques de Guise, ou même le poème primitif.

Charles V possédait deux mss. de la chanson renouvelée qui sont ainsi décrits dans l'inventaire de la librairie du Louvre :

1107. Foulques, Faucon, Girard le conte, rimé en gascoing. *E Carles.*

une sorte d'introduction du réviseur, dans laquelle plusieurs vers sont pour moi tout à fait inintelligibles. Par suite, mes chiffres devraient se trouver constamment en retard de trois unités sur ceux de M. Fœrster. Mais j'ai divisé en deux la tirade 138 de M. Fœrster, ce qui réduit la différence à deux, et en trois la tirade 169 (voy. p. 96, n. 1), ce qui rétablit l'équilibre.

1. *Bulletin du Bibliophile*, 1857, p. 472.

1108. Foulques, Faucon et Girard de Roussillon, petit et tres bien enluminé, trés vieil, escript en françois. *Se guart par* [1].

E Carles et *Se guart par* sont respectivement les premiers mots du second feuillet de chacun de ces deux mss. *E Carles* peut être le début des vers 90, 111, 118, 135 du poème, d'après le ms. d'Oxford, le seul complet. Le second feuillet de ce dernier ms. commence tout autrement; aucun des trois autres ne contient le commencement, mais on peut assurer qu'ils étaient différents du ms. de 1107 de la librairie du Louvre, car le ms. de Londres a 60 vers par feuillet, celui de Paris 64, et le fragment qui m'appartient 66. Par conséquent aucun des chiffres indiqués plus haut ne convient au vers initial du second feuillet de ces ms. Pour la même raison, il est impossible d'identifier avec aucun de nos mss. le n° 1108, dont le second feuillet commençait par *Se guart par* (ou *per*) [*afanar ne la soanz*], c'est-à-dire au v. 110.

On lit dans l'inventaire qui fut dressé de la librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après la mort de ce prince, en 1467 [2], un article ainsi conçu :

Un livre couvert de cuir rouge, intitulé au dehors : *C'est le roman de Gerard de Roucillon,* etc., et est rimé en gascon a trois coulombes; començant ou second feuillet : *Mes pour son fieu,* et on dernier *si non faucon* [3].

1. Je cite d'après l'édition donnée par M. L. Delisle, dans le t. III de son *Cabinet des manuscrits.*

2. J'ai cité ci-dessus (pp. CXXIV et CLXI) cet inventaire sous le titre d'inventaire de Bruges, 1467, d'accord en cela avec Barrois qui l'a édité. Il est bon de dire que, selon M. Pinchart (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, IV, 491, note), il aurait été exécuté à Lille en 1469.

3. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 209 (n° 1450).

Dans l'inventaire dressé en 1487, le même article reparaît sous une forme un peu différente, et plus complète en ce qui concerne le premier vers du second feuillet, qui cette fois est donné en entier :

Ung autre grand volume, couvert de cuir rouge, a deux petitz cloaus de leton, intitulé : *Le livre de Gerard de Roussillon*, rigmé en gascon; comenchant ou second feuillet : *Mes por son fieu li folle tot quitent*, et finissant ou derrenier : *Explicit Gerardus de Roussillon* [1].

Ce volume figure encore sur l'inventaire de la librairie des ducs de Bourgogne, fait en 1568 par ordre de Philippe II [2], dans celui de 1577, connu sous le nom d'inventaire de Viglius [3], sur ceux de Sanderus en 1643, et de Franquen en 1731 [4], mais il manque à l'inventaire de Gerard, fait en 1797. On peut donc croire que ce ms. est au nombre de ceux qui furent enlevés en 1749 à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, et qui furent ensuite pour la plupart déposés à la Bibliothèque du Roi, à Paris [5]. Mais, par une exception que je ne saurais expliquer, ce ms. ne figure ni parmi les mss. restitués à la Belgique en 1770, ni parmi ceux en petit nombre, qui furent gardés à Paris. La vérité est, selon toute apparence, qu'il ne fut jamais déposé à la Bibliothèque du Roi [6].

1. Ouvr. cité, p. 249 (n° 1741).
2. Bibl. nat. Cinq cents de Colbert, n° 130, fol. 101 v°.
3. Sous le n° 207; *Catalogue de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne (sic)*, Bruxelles, 1842, I, CCLV.
4. *Ibid.*, n°s 183 de Sanderus et 494 de Franquen.
5. Voir, pour les circonstances de cette opération, qui eut un caractère subreptice, la notice de Marchal sur la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, en tête du catalogue précité, pp. CLIV et suiv.
6. Les ms. des ducs de Bourgogne ont été très dispersés. Il y en a, non seulement à Bruxelles, leur place régulière, et à Paris, mais encore en Angleterre, à Vienne et à Florence.

Il ne faut pas désespérer encore de voir quelque jour reparaître à la lumière ce manuscrit, qui fournirait un élément assurément précieux pour la constitution du texte de la chanson renouvelée. C'est, en effet, cette chanson qui s'y trouve : le vers cité par les anciens inventaires est le v. 440 du poème, d'après le ms. d'Oxford, où il est ainsi conçu : *Mais pur son fiu li solve tan cuitement* [1].

On voit que la librairie des ducs de Bourgogne contenait tous les romans de Girart de Roussillon, que nous possédons encore maintenant. Nous avons vu, en effet, plus haut (pp. CXXIV et CXLIII), qu'il s'y trouvait deux exemplaires de la rédaction bourguignonne en alexandrins, et deux aussi de la mise en prose de Wauquelin [2].

Il y avait dans la bibliothèque du roi d'Aragon Martin († 1410), un « Romans de Girart en francés [3] ». Mais on ne saurait affirmer que ce fût *Girart de Roussillon* plutôt que *Girart de Vienne*, par exemple.

1. Le second feuillet commençant avec le v. 440, il faut supposer que le ms., que nous savons, par l'inventaire de 1467, avoir été écrit à trois colonnes par page, contenant 73 vers à la colonne. C'était donc un livre de très grand format, et en même temps très mince. Les 10,000 vers du poème ne devaient guère occuper que vingt-trois feuillets.

2. Il y avait aussi un exemplaire de la vie latine, ainsi décrit dans l'inventaire de 1568 (Cinq Cents de Colbert, 130, fol. 99) : « Autre « petit volume en grande forme, escript à la main, couvert de parche- « min, intitulé : *La vie de Girard, le comte de Rossillon*, en latin, com- « menchant au second feuillet : *Octo in regis domo.* ».

3. Sous le n° 87 de l'inventaire publié par M. Milà y Fontanals, *Trovadores en España*, pp. 488-9. M. Milà cite, entre parenthèses, ces mots : *A gran folina... beaus amic*, sans nous dire à quelle partie du ms. ils appartiennent. Il serait à désirer qu'on fît une édition nouvelle et exacte de cet inventaire, qui est intéressant.

§ 3. — *Langue de la chanson renouvelée.*

Ce qui suit est moins une étude sur la langue dans laquelle est écrite la chanson renouvelée qu'une suite de recherches ayant pour objet de déterminer par les caractères linguistiques la patrie du renouveleur. Une étude sur la langue de ce poème est un sujet qu'on ne saurait traiter accessoirement, et qui d'ailleurs ne peut être entrepris que concurremment à une édition critique qui nous manque encore. Je choisis les faits qui me paraissent utiles au but que je me propose, comme je choisis aussi les preuves que je donne de ces faits, ne pouvant entreprendre ici de donner, pour chaque particularité, un dépouillement complet du poème. Je me sers exclusivement des exemples fournis par les rimes.

Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on examine, même superficiellement, la langue de *Girart,* c'est la divergence des formes. Et comme cette divergence s'accuse non-seulement dans le corps des vers, où les copistes pourraient en être responsables, mais aussi à la rime, on est bien obligé de reconnaître qu'on se trouve en présence d'un idiome assez mélangé, quelle que puisse être d'ailleurs la cause qui a réuni sous la plume du même poète, des formes qui n'ont pas coutume de se trouver ensemble. Habitués que nous sommes par tradition à voir le roman de France divisé en deux idiomes : langue d'oui ou français, et langue d'oc ou provençal — division qui ne répond aucunement à la réalité — nous sommes portés à regarder la langue de *Girart* comme un mélange plus ou moins arbitraire de provençal et de français. Cette vue n'est ni tout à fait fausse ni tout à fait correcte. Pour savoir à quoi nous en tenir, voyons d'abord en quoi consistent les contradictions

de formes que présente la chanson. Le problème une fois posé, nous tâcherons de le résoudre.

a tonique latin se conserve dans les mêmes cas qu'en provençal. Voy. pour *a* libre les rimes en *al, ar, as, at, au, az*, qui sont nombreuses; pour *a* nasalisé, les rimes *an* 346 [1], 486, 580, 590, et *ans* 139. Les exceptions ne laissent pas d'être assez fréquentes pour le premier cas : *cler* (clarum) 246 [2]; un certain nombre de participes passés de la première conjugaison (*herbergez, blasmez, irez*, etc.) et de 2e pers. du plur. subj. prés. des conjugaisons II-IV (*irascez, oblidez*, etc.), dans des rimes en *ez* 53, 180, 260, et dans une rime en *eiz*, (242) [3]. Pour le second cas, les exceptions sont moins nombreuses : *encien* 121, *meriene* (meridiana) 514, *crestien* 510. — *au* latin est traité de deux manières : il reste *au* comme au midi, ou devient *o* comme au centre et au nord de la France. Pour le premier cas, il suffit de citer *frau* (fraudem), *Peitau, blau* (franç. *bloi*), *esclau* (fr. *esclo*), *clau* (claudit) 113, 497, 509, en rime avec des mots tels que *mau, naturau, Artau,* ou encore *repaus, laus* (franç. *repos, los*) en rime avec *leiaus, maus, taus,* 636. Pour le second cas, voir la tirade 515, en *or* ouvert, qui nous présente l'accord des bases latines *au* et *ŏ* : d'une part *lor, tor, sor, or* (prov. *laur, taur, saur, aur*), d'autre part *cor, trifor, sor* (soror), *for*. Je ne tiens pas compte de *tresor*, qui est régulièrement *tresaur,* en provençal, mais qui se trouve pourtant employé sous la forme *tresor*, comme en français. Voir encore, tirade 402, *pou, fou, clou, blou* (prov. *pauc, fau, clau, blau*), *ou*, plus près, quant à la voyelle, du fr. *ot* que du prov. *ac, lou* (laudet), en rime avec des mots

1. Les chiffres se rapportent aux tirades du ms. d'Oxford, d'après l'édition de M. Fœrster.

2. La rime est en *er*, en français *ier*.

3. *oiz* français.

où la base latine a non pas *au*, mais *ŏ*, tels que *sou* (solet). *Carou* (Carrofum), *cou* (collum); tirade 643, *poure* (*pauperam) en rime avec *moure* (*móvere), *roure* (robur), *oure* (opera), etc. Notons que la base latine *au* se trouve assimilée à la base *ŏ*, mais jamais à *ō*. C'est ce qui arrive en français, du moins jusqu'à un certain point[1].

ē et *ī*, libres, se réduisent à un son commun qui, dans le midi de la France, est celui de l'*é* fermé, dans le centre et dans le nord *ei*, plus tard, en une région qu'il n'est pas utile de déterminer ici, *oi*. Il est à noter que le domaine de l'*é* fermé, pour le latin *ē*, *ī*, s'étend, du côté de l'ouest, vers l'Atlantique, plus au nord qu'ailleurs. Il est bien connu d'autre part que, dans le domaine propre à *ei* et *oi*, certains mots substituent *i* à *ei* ou *oi*, ainsi *pris*, *marchis*, *merci*; de même encore *quis* (partic. de *querre*) et ses composés. Dans le midi, au contraire, cette exception n'a pas lieu : on dit *pres*, *marques*, *merces*, *ques*, de même qu'*aver* de habere. La chanson renouvelée présente, ici encore des rimes contradictoires : d'une part, *marces*, *marches*, *pages*, et les partic. *mes*, *trames*, *pres*, *ques*, *conques* 115, 118, 309, 311, 318, 323, 441, etc.[2]; d'autre part, *mercis*, *marquis*, *païs*, *mis*, *tramis*, *pris*, *quîs*, *conquis* 191, 203, 220, 279, 368, 396, 432, 521, c'est-à-dire les mêmes mots avec une finale en *is* au lieu d'*és*.

Des contradictions non moins évidentes se montrent dans la flexion. Citons en quelques-unes Habeat donne au midi *aia*, ou *aja*. Par un phénomène fréquent dans la conjugaison française, le second *a* disparaît au centre et au nord, tandis que le *t* se conserve, d'où la forme *ait*. De même, siat devient, selon la latitude, *sia*, et *seit* (ou *soit*). Ici nous

1. La différence est qu'en français plusieurs des mots cités qui ont en latin *ŏ*, auraient non pas *o*, mais *ue*.

2. Au lieu d'*es* on trouve dans les tirades 15, 182, 199, 215, 574, *eis*, mais c'est là un point de graphie qui n'a pas d'importance dans le cas présent. On trouve de même *el* et *eil*.

trouvons les deux formes : *aie* dans la seule tirade en *aie* qu'offre le poème, la tirade 72 ; *ait* dans la tirade 632 ; *sie* dans les tir. 29, 79, 431, *seit* dans la tir. 37, la seule en *eit*. — Habuit est *ac* au midi, et plus au nord *ot*. L'origine est la même, mais le procédé de dérivation est totalement différent. Ici nous trouvons d'une part *ac* 529, 658, et *ou* dans la tirade 402. Cet *ou* est une forme nouvelle, sensiblement plus rapprochée du fr. *ot* que du prov. *ac*, et fort comparable à *lou* (laudet) qui se trouve dans la même tirade.

Ces faits étant constatés, nous devons d'abord chercher à nous rendre compte des contradictions qu'ils impliquent, puis déterminer, dans la mesure du possible, tant par les mêmes faits que par tous autres caractères linguistiques, la région où a été composée la chanson renouvelée.

Et d'abord que faut-il penser des contradictions dont nous avons donné des exemples? On ne peut, ce me semble, avoir recours qu'à trois hypothèses :

1° Les deux séries divergentes de formes qu'on observe dans le poème émanent de deux auteurs différents. Les formes méridionales, en général les plus usuelles, appartiennent au renouveleur; les formes que, par opposition, nous pouvons appeler septentrionales, viennent du poème primitif, qui, nous l'avons vu, avait été probablement composé en Bourgogne, et plutôt dans le nord de la Bourgogne que dans le sud, par conséquent dans un pays de langue d'oui;

2° Ces divergences existaient dans la langue du renouveleur qui a écrit comme il parlait;

3° Ces divergences n'existaient pas dans la langue du renouveleur qui a fait usage arbitrairement de formes empruntées à la langue d'un pays voisin.

La première hypothèse, fort séduisante à première vue, rencontre de si graves difficultés que je n'hésite pas à la rejeter. Si le poème offre de nombreuses divergences quant aux formes, il n'en présente aucune quant au style, qui est fort

caractéristique. Il ne s'y trouve pas une tirade, pas une phrase qui aurait pu être écrite par l'un quelconque des nombreux auteurs à qui sont dues nos chansons de geste. De là, il faut conclure que la chanson primitive a dû être remaniée très profondément dans toutes ses parties, ce qui exclut naturellement l'hypothèse d'après laquelle des tirades de l'ancien poème auraient pu être conservées dans le nouveau. D'ailleurs, ces tirades devaient être assonantes et non rimées. Il faut aussi remarquer que le début, qui, selon toutes les apparences, appartient en propre au renouveleur, n'offre pas moins de formes divergentes que le reste.

La seconde hypothèse est difficilement admissible : une langue aussi pleine d'inconséquences serait un phénomène sans exemple dans les variétés infinies du roman. Qu'à l'époque actuelle il se trouve des localités où, par suite de circonstances spéciales, coexistent des formes venues de pays différents, on peut et même on doit l'admettre [1], mais on n'est pas autorisé jusqu'à présent à supposer au moyen âge un état de choses aussi exceptionnel.

Reste la troisième hypothèse qui me paraît la seule possible et que je m'efforcerai de rendre vraisemblable. En principe, l'admission de formes divergentes dans les textes romans du moyen âge, principalement dans la poésie et plus particulièrement dans la poésie rimée, n'a rien d'exceptionnel. Plusieurs des contradictions qu'on peut relever dans *Girart de Roussillon* peuvent être observées ailleurs. Si notre chanson emploie, selon la rime, *far* (578) et *faire* (630), *tener* (18, 120, 170) et *tenir* (7, 277, 283), on trouve de même, chez les troubadours, *far* et *faire, tener* et *tenir*. Il

1. Voir, par exemple, ce qui est dit du patois mixte de Puimangou (Dordogne), Aubeterre-sur-Dronne (Charente), et autres lieux voisins, par MM. de Tourtoulon et Bringuier, dans leurs recherches sur la limité de la langue d'oc et de la langue d'oui, *Archives des Missions*, 3e série, III, 578 et suiv. Cf. pour un autre territoire de langue mixte, situé un peu plus au nord, le même travail, 584 et suiv.

n'y a guère de poème provençal un peu long dans lequel on ne puisse relever maint exemple de formes divergentes admises à la rime. Dans nos vieilles chansons de geste, on trouve *tenir* et *tenoir*, *veïr* et *veoir*, *avera* et *avra*, *va* et *vait*, des premières personnes du pluriel en *omes* à côté des formes plus habituelles en *om* et en *ons*, des secondes personnes du pluriel des futurs et de certains subjonctifs présents en *oiz* et en *éz*, des imparfaits de l'indicatif, première conjugaison, en *ot* et en *oit*, etc. Entre ces formes, il en est assurément qui se sont développées sur le même terrain, ordinairement par des procédés différents, les unes étant le résultat de la dérivation étymologique, les autres étant le produit de l'analogie. On conçoit que de telles formes aient pu coexister dans le même pays et être employées *ad libitum;* tel est le cas de *tenoir* et *tenir*, de *veoir* et *veïr*, des secondes personnes en *oiz* et en *éz*. Mais cette explication ne saurait rendre compte de toutes les divergences, et il faut bien admettre aussi que souvent les poètes se sont donné la liberté d'associer dans la même composition des formes appartenant à des territoires distincts.

Or, telle est, si j'ai bien observé les faits, la cause des inconséquences qu'on observe dans la langue de notre chanson. L'auteur n'écrit pas strictement l'idiome d'une localité déterminée : il recueille les éléments de sa langue sur un espace relativement vaste, donnant instinctivement la préférence à l'usage de son pays d'origine, mais ne se faisant pas scrupule d'employer concurremment un usage différent lorsqu'il y trouve une commodité plus grande pour faire sa rime. Toutes ses formes sont en elles-mêmes correctes et régulières; seule, leur réunion constitue l'irrégularité. C'est à grand'peine qu'on peut trouver, de loin en loin, quelque cas de modification arbitraire, et encore est-il à noter que ces cas sont fournis à peu près uniquement par des noms de personnes. Par exemple, le Thierri d'*Ascane* des tirades 104, 204, 384, devient Thierri d'*Ascance* aux tirades 111, 211,

273; la forêt d'Ardenne s'appelle *Ardence* à la tirade 463. Notons, en passant, que ce ne sont pas là des transformations motivées par le passage des assonances aux rimes : les finales *ane* et *ance*, *ene* et *ence* seraient distinctes dans les assonances comme elles le sont dans les rimes. Ce sont des altérations arbitraires dont on a, du reste, des exemples en d'autres poèmes[1]. Si l'on compare les inconséquences linguistiques de *Girart de Roussillon* avec celles bien autrement graves qu'offre Guillaume de Tudèle dans la première partie du poème de la croisade, on se convaincra aisément qu'il n'y a entre les deux cas qu'une analogie apparente. Guillaume de Tudèle est absolument incorrect. Il essaie d'écrire dans une langue qui n'est pas la sienne et qu'il sait mal. Il emploie des formes et des locutions contraires à tout usage. Il fait de constants emprunts au français des chansons de geste qu'il avait lues, qu'il savait plus ou moins par cœur, puisqu'il avait été jongleur avant d'être honoré d'un canonicat par le comte Baudouin. Il s'est trouvé dans des circonstances particulières que nous devons admettre en présence du témoignage de l'auteur lui-même, mais que nous ne pouvons supposer en aucun autre cas. Sa langue est formée par la voie littéraire plutôt que par l'usage; elle est donc artificielle au plus haut degré.

Tout autre est la langue du *Girart de Roussillon* renouvelé : on n'y voit point paraître ces locutions banales, pour ainsi dire stéréotypées, qui abondent dans les chansons de geste française. C'est une langue naturelle, fondée sur l'usage. Seulement cet usage n'est pas celui d'une seule localité; l'auteur s'est permis des excursions sur le terrain voisin. C'est là, assurément, une licence, mais une licence circonscrite par les limites du territoire qui englobait les formes divergentes employées concur-

1. Ainsi dans la seconde partie du poème de la croisade albigeoise; voy. mon introduction à ce poème, pp. CVIII, CIX.

remment [1]. Il nous reste à déterminer, si faire se peut, les limites de ce territoire.

Les formes divergentes employées dans *Girart de Roussillon* se répartissent assez inégalement entre trois classes. Les unes appartiennent au roman du midi : ce sont les plus fréquemment employées; d'autres peuvent être réclamées par le roman du nord; quelques-unes enfin, par ex. *ou* (habet), *lou* (laudet), semblent intermédiaires entre ces deux variétés du roman. Comme les formes le plus habituellement employées sont, à tout prendre, méridionales, il faut supposer que l'auteur appartenait à l'un des pays compris sous la désignation un peu vague de pays de langue d'oc, mais il faut admettre en même temps que ce pays était peu distant de la région où commençaient à se montrer les formes des deux autres catégories. Présentée en ces termes, la proposition n'est ni contestée ni contestable, mais elle est bien peu précise, car la limite entre la langue d'oc et la langue d'ou est tout arbitraire et peut être placée plus haut ou plus bas, selon le caractère linguistique dont on se servira pour la déterminer. En outre, cette limite ne peut nous fournir que la latitude du pays cherché, et il restera à trouver la longitude.

Reprenons quelques-uns des faits cités plus haut et complétons-les par d'autres que nous n'avons pas encore eu l'occasion de mentionner. La région la plus septentrionale où l'*a* tonique libre du latin persiste, est indiquée avec assez de précision par les noms de lieux où se trouve un tel *a*. Elle est limitée du côté du nord par une ligne partant de La Tremblade (Char.-Infér.) et passant un peu au dessus de Cognac, Jarnac, Confolens, Boussac, Montluçon, Gannat, Lyon, Nantua et Genève [2].

1. Les inconséquences qu'on a constatées depuis longtemps dans la langue de la *Passion* (ms. de Clermont), offrent, si je ne me trompe, un cas analogue à celui de *Girart de Roussillon*.

2. Ce sont là des indications sommaires qui demanderaient à être

Dans la même région, *a* posttonique est souvent rendu par *e*, comme en français, et tel est l'usage de notre poème : à preuve la tirade 416 : *guerre*, *terre*, *querre*, *cimentere*, *enquerre*, *conquerre*, *enserre* où les deux premiers mots et le dernier auraient en prov. la finale *a;* la tirade 533, en *ere* (ouvert), dont toutes les finales seraient en prov. *eira* (ou *iera*), sauf *derrere*, *Pere* (Petrum); les tirades en *aire* où on trouve de temps en temps une finale qui en latin est *a* : *esclaire* (98, 513, 630, 670), *flaire* (513), *declaire* 670; la tirade 172, en *aive*, qui contient aussi deux mots à terminaison latine *a* : *Blaive* (Blavia) et *saive* (sapia); la rime *entre*, où figure *entre* (intrat) à côté des inf. *entendre*, *prendre*, etc. (427, 475, 568); la tirade 643, où *ovre* (opera) et *povre* (*paupera) riment avec des mots qui en latin ne se terminent pas par *a*. Je n'ai pas la prétention de déterminer avec précision la prononciation de cet *e* final : entre l'*a* et l'*e* il y a bien des nuances; nous constatons seulement que l'*a* final de la base latine est affaibli au point d'être rendu par *e*, ce qui n'implique pas nécessairement la prononciation très affaiblie qu'on peut attribuer à l'*e* féminin en ancien français.

A la même latitude, la graphie oscille entre *au* et *o*, d'où l'on peut conclure que les deux sons marqués par ces deux signes se rapprochaient singulièrement. L'inconséquence du poète qui, selon les rimes, adopte tantôt *au* et tantôt *o* est par là expliquée et atténuée : *au* et *o* ouvert étaient bien près de se confondre dans la prononciation.

é pour le latin *ē*, *ī*, se trouve, au moins sporadiquement, dans tout l'ouest de la France, jusqu'en Bretagne. Ce n'est donc pas, de ce côté, un caractère bien précis. Mais au centre et à l'est *ei*, *oi*, s'introduisent dans le même cas à une latitude notablement inférieure : vers

précisées et qui comportent de nombreuses distinctions. Mais ce n'est pas ici la place d'une dissertation de géographie linguistique.

46°. Pour l'est, les documents du Lyonnais et du Forez nous fournissent des exemples en abondance; pour le centre, il y a malheureusement disette de documents. On peut supposer qu'un auteur chez qui les formes *e* et *ei* sont employées indifféremment devait vivre à la latitude de Lyon environ. Mais il n'y a pas grand résultat à espérer de ce caractère, d'abord parce qu'il est difficile de savoir si la forme habituelle de l'auteur était plutôt *e* qu'*ei*, ensuite parce que ce même caractère devient vers l'ouest très vague. On arriverait probablement à une notion plus précise si on savait exactement jusqu'où s'étendent vers le sud les formes en *is, i,* telles que *mis, pris, merci,* etc., mais ici encore sur une partie notable de la ligne à parcourir, les recherches sont arrêtées par la disette des documents.

La conjugaison, à prendre les formes assurées par les rimes, offre, en général, les caractères du roman méridional. Cependant les formes du centre et du nord ne manquent pas. On a vu plus haut que les rimes attestaient les formes *ait, seit* (habeat, siat), d'une part, et *aie, sie,* d'autre part. On peut encore citer *funt* (faciunt) 69, qui serait, dans le pur domaine provençal, *faun, fau* ou *fan*. De là on peut inférer que les formes *vont, vunt* (vadunt), fréquentes à l'intérieur des vers, appartiennent aussi à l'auteur. Il y a beaucoup d'autres formes, je n'ose dire françaises — ce serait préjuger la question, — au moins usitées dans la France du nord, par exemple des premières personnes du pluriel en *um, un, ons,* et des troisièmes personnes du singulier en *a* dans les prétérits de la première conjugaison; mais, comme elles ne paraissent pas en rime, je les laisse de côté. Toutefois ces formes, plutôt françaises que provençales, sont assez fréquentes pour laisser l'impression que la conjugaison de *Girart de Roussillon* est, en somme, plus septentrionale qu'il paraît à en juger par les rimes seulement.

Ces faits, qui ne sont pas, à beaucoup près, les seuls qu'on

puisse citer, suffisent à prouver que *Girart de Roussillon* a été composé bien près de la région où commencent, lorsqu'on vient du sud, à se montrer certaines des formes qui dominent dans le roman du centre de la France, c'est-à-dire bien peu au-dessous du 46e parallèle. Nous avons la latitude; cherchons maintenant la longitude. Ici, la disette de documents signalée plus haut nuit singulièrement à la précision du résultat. En réalité, nous n'avons, à la latitude indiquée, de textes de langue que vers l'est. Au centre, c'est-à-dire au sud du Bourbonnais et du Berry et au nord du Limousin, je n'en connais pas; à l'ouest, dans l'Aunis et dans la Saintonge, les documents ne font pas défaut, mais ils sont suspects. Voici pourquoi. Il est maintenant bien constaté que, dans le nord de la Gironde, on passe sans transition du patois gascon à des patois qui ont le caractère saintongeais très prononcé [1]. C'est là un état de choses qui, pour être assez fréquent, n'est nullement naturel. Il a dû se passer, dans le nord de la Gironde et dans le sud des Charentes, un fait analogue à celui qui a été constaté dans le nord et le nord-est de l'Italie, où l'italien de la Lombardie a recouvert, à la façon d'une alluvion, le ladin qui apparaît encore à l'état de tronçons dans la vallée supérieure de l'Adige et dans la province d'Udine. De même le roman parlé au nord de la Charente a dû, par une translation dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir [2], recouvrir un idiome qui faisait la transition entre le gascon et le poitevin. Cet état de choses, constaté actuellement par les patois, n'est pas récent. Il peut être constaté, dès le commencement du XIIIe siècle, par la comparaison des documents écrits dans le sud des Charentes avec les noms de lieux de la même région. *Cognac, Jonzac* nous montrent l'*a* tonique libre du latin persistant en roman; les chartes en langue vulgaire des mêmes

1. Voy. le travail précité de MM. de Tourtoulon et Bringuier, dans les *Archives des Missions*.

2. Les enclaves connues sous le nom de Grande et de Petite Gava-

lieux nous montrent cet *a* modifié en *é*. Mais les chartes ne paraissent pas avant le XIIIe siècle, et nous ne savons pas si l'invasion du poitevin avait produit son effet au XIIe siècle, époque où fut renouvelée notre chanson de geste. Il y eut indubitablement un moment, à quelque époque qu'on veuille le placer, où l'idiome indigène et l'idiome nouvellement établi se sont trouvés en lutte; alors on dut entendre, dans les mêmes lieux, des formes originaires de pays plus ou moins distants. Si la chanson renouvelée a été composée à ce moment et en un de ces lieux, les inconséquences grammaticales qu'on y observe s'expliquent de la façon la plus naturelle. Mais on conçoit que cette hypothèse n'est pas susceptible de preuve, et l'explication proposée plus haut (p. CLXXXV) suffit.

Par contre, ce qui peut être prouvé, c'est que notre chanson n'appartient pas à la région orientale de la zône ci-dessus indiquée. A partir de Lyon, en allant vers l'est, le roman présente un caractère très notable, qui a servi naguère à définir un nouveau groupe roman, celui des dialectes franco-provençaux [1]. Ce caractère consiste en ceci que, dans plusieurs séries de formes, notamment dans les infinitifs de la première conjugaison, *a* tonique libre devient *é* lorsqu'il est précédé d'un son mouillé (*i* semi-voyelle, *g, ch, l* et *n* mouillées, etc.), tandis que, en tout autre cas, il persiste sans changement. Ainsi *laissier, mengier, travallier,* mais *amar, chantar*. Or, cette règle ne se vérifie pas dans *Girart* : les sons mouillés n'empêchent nullement l'*a* de se conserver. Notre poème a donc été composé, selon toute probabilité, à la latitude de Lyon, mais sûrement plus à l'ouest.

En terminant cette dissertation, que je donne non comme

cherie sont peut-être les derniers effets de ce mouvement de translation.

1. Voy. les *Schizzi franco-provenzali* de M. Ascoli, dans le t. III de l'*Archivio glottologico*.

une étude complète, mais comme une simple esquisse, j'ajouterai qu'un indice tiré d'un tout autre ordre d'idées me porterait à placer la patrie du poète vers le sud du Poitou. C'est le récit de la bataille livrée à Civaux sur les bords de la Vienne, §§ 383 et suiv., où il ne manque pas d'indications topographiques qui semblent déceler un intérêt particulier pour le pays situé entre Poitiers et Bordeaux [1]. Tandis que les noms de villes appartenant à la Bourgogne ne prouvent rien pour la patrie du renouveleur, puisque ces noms étaient fournis par l'ancien poème, l'introduction d'un épisode qui se passe en Poitou peut être une sorte de marque d'origine.

II. — RUBRIQUES ET EXTRAITS DE L'*HISTOIRE DE CHARLES MARTEL*, COMPILÉE EN 1448 ET GROSSOYÉE PAR DAVID AUBERT EN 1465.

(Ms. de la Bibliothèque royale de Belgique, n° 6.)

Cy commence la table des rubriches de cest present volume parlant des fais du duc Gloriant de Berry, de la naissance et regne de son filz Charles Martel et d'autres besongnes, comme de haultes vaillances de luy, du prince Gerard de Roncillon et de leurs guerres et adventures.

Et premierement :

Prologue declairant qui a fait grosser cestuy volume et autres trois enssieuvans, affin qu'il en soit perpetuelle memoire[1], sur le fueillet. 1 [2]

1. Par exemple, la mention de Charroux, § 402.

1. Ce prologue et e prologue de l'acteur qui suit sont mprimés ci-après p. cci

2. Pour épargner l'espace, e convertis les chiffres romains du manuscrit en chiffres arabes.

Prologue de l'acteur.

1 [1]. — Comment ung duc de Berry nommé Gloriant assiega la cité de Lusarne en Espaigne, lors Sarrazine 2

2. — Comment messire Huitasse de Berry conquist Ydorie la pucelle sur Orrible de Lusarne jaiant 7

3. — Comment l'admiral de Lusarne sceut le mariage de dame Ydorie sa fille, et comment il se venga sur les chrestiens, et par especial sur la personne de messire Huitasse 13

4. — Comment Huitasse l'aisné fils de Gloriant duc de Berry fut debouté et chassé de la cité de Bourges par le pourchas de l'un de ses freres 16

5. — Comment le roi Theodorus cuida faire morir le filz de messire Huitasse de Berry, nommé Charles Martel, ou despit du notable clerc, pour ce qu'il avoit trouvé par la constellation du firmament qu'en son temps il seroit couronné et jouiroit plainement par sa prouesse du royaulme de France 24

6. — Comment le duc Gloriant de Berry fut delivré de la prison (v°) de l'amiral Priant de Lusarne Sarrazin 28

7. — Comment le noble duc Gloriant de Bourges retourna en Berry, et comment il mist d'accord ses enffans quy estoient divisez l'un contre l'autre en l'absence de leur pere 34

8. — Comment Charlot filz a messire Huitasse de Berry fut en sa jeunesse nourry et eslevé en l'ostel de Raimbault mareschal, demourant a Saint Denys, et de Hermentine sa femme 37

9. — Comment le premier filz de Huitasse duc de Berry fut appellé Charles Martel, et des fais et vaillances du jeune vassal 39

10. — Comment Raymbault le fevre fut bouté prisonnier pour le cheval du noble duc d'Ardenne et pour son harnois, que le damoisel Charlot avoit prins a l'ostel de son pere 45

11. — Comment Charlot aux marteaulx conquist le pris des joustes en Paris, et l'amour de Marcebille, la fille du roy Theodorus, pour quy celle assamblée se faisoit illec 46

12. — Comment Charlot aux marteaulx fut retenu ou service du roy de France 55

13. — Comment Charlot aux marteaux espousa dame Marsebille, fille du roy Theodorus, en la puissante cité de Avignon 59

14. — Comment le roy Theodorus de France fist emprisonner l'abbé de Saint Denis et Galleran, conte de Prouvence, pour le mariage de Charles Martel et de sa fille la belle dame Marsebille 67

1. Pour la commodité des citations, je donne aux chapitres des numéros qui manquent dans le manuscrit.

15. — Comment le conte Galleran de Prouvence fut de par le roy Theodorus renvoié en Avignon pour arrester et retenir Charles Martel et Marsebille, qui desja s'estoient esvanuiz d'illec..... 75

16. — Comment le duc Gerard de Ronsillon et Charles Martel se entracointerent, et comment ung espace de temps ilz furent compaignons et freres d'armes ensemble, et de leurs fais..... 77

17. — Comment Raimbault de Morueil mareschal combati et desconfy en champ mortel ung redoubté chevallier nommé Guion de Losenne, pour la querelle de l'abbé de Saint Denis et de Charles Martel..... 81

18. — Comment Gerard de Roncillon et Charles Martel alerent servir l'empereur de Constantinople..... 86

19. — Comment l'empereur Belinas de Grece ala pour secourir ceulx de sa cité de Tricople a l'ayde des deux vaillans princes Charles Martel et Gerard de Ronsillon lors compaignons..... 91

20. — Comment le roy Theodorus de France, doubtant la destinée de Charles Martel, fist son filz Ydrich couronner a roy de France en sa plaine vie..... 100

21. Comment Raimbault le mareschal trouva prince Gerard de Ronsillon qui ramenoit au roy Theodorus de France sa fille Marsebille, femme du vaillant chevalier Charles Martel..... 103

22. — Comment Charles Martel fut delivré, luy estant prisonnier en Dammarie, par Sagramoire, fille du roy Menelaus de Dammarie, et d'autres fais..... 108

23. — Comment le roy Agoulant de Jherusalem assiega la cité de Damarie, et comment il aquointa Raymbault, mareschal de Saint Denis, puis parle de ses entreprinses et vallances..... 112

24. — Comment le roy Menelaus fut occis par le trés vaillant chevallier Raymbault, et comment la cité de Damarie fut conquise.. 117

25. — Comment, après la conqueste de Dammarie, le roy Agoulant donna congié à Raymbault de Morueil..... 122

26. — Comment Charles Martel arriva en Constantinoble ou il cuida trouver Marsebille sa femme et le vaillant chevallier Gerard de Roncillon..... 125

27. — Comment la guere encommença ou royaulme de France d'entre la roy Theodorus et le noble duc Witasse de Berry, a cause des oultrages fais a Charles Martel son filz..... 127

28. — Comment Huitasse de Berry assambla nouvelles gens pour aler secourir ses quatre freres la seconde fois, et de leurs fais... 132

29. — Comment Charles Martel fut recongneu par le roy Theodorus a l'escu qu'il portoit et aux horions qu'il donnoit; comment il fut prins et enmené prisonnier, et comment les gens du roy Theodorus furent

par armes reculez et contrains de habandonner le champ, et eulx hastivement retraire.. 139

30. — Comment le noble prince Gerard de Roncillon par sa prudence saulva la vie au gentil chevallier Charles Martel que le roy Theodorus juga estre pendu et tantost mené aux fourches..... 147

31. — Comment Gerard de Roncillon fut mené prisonnier a Paris, et comment il racompta a Marsebille certaines nouvelles de Charles Martel..... 156

32. — Comment Raimbault, le vaillant mareschal, trouva Gerard de Roncillon, filz au noble duc Droon de Bourgoingne, et Marsebille fille du roy Theodorus et femme de Charles Martel, et comment le duc Huitasse de Berry et la belle Ydorie sa femme eurent vraie congnoissance de leur filz Charles Martel..... 160

33. — Comment Guimart de Montferrant fut attaint en coulpe et combattu, matté et convainquu en champ cloz par Raymbault de Morueil, pour la trahison qu'il avoit voulu faire sur le duc Huitasse de Berry, sur Charles son filz, et sur la cité qu'il avoit prommis de livrer au roy Theodorus qui pour ce faire lui promettoit de moult grans dons..... 169

34. — Comment le vaillant prince Monseigneur Gerard de Roncillon vint assaillir le roy Theodorus en son ost d'une part, et le duc Huitasse de Berry, Charles son filz, Raimbault et leur compaignie d'autre part..... 176

35. — Comment le roy Agoulant de Surie espousa la belle Sagramoire, fille du roy Menelaus de Dammarie, et comment elle enfanta Archefer que Charles Martel avoit engendré en elle..... 180

36. — Comment Archefer sceut par sa mere qu'il estoit filz de Charles Martel de France et qu'il n'estoit pas filz de Agoulant roy de Jherusalem..... 185

37. — Comment le roy Theodorus de France moru, et comment il laissa son filz Ydrich roy, lequel ne sceut gouverner le royaume 189

38. — Comment Charles Martel combaty et chassa les Sarrazins qui tenoient siege devant les citez de Laon et de Soissons hors de la contrée..... 193

39. — Comment Charles Martel conquist le roy Archefer son filz devant Rains la cité, et comment il luy fist recepvoir le saint sacrement de baptesme..... 197

40. — Comment a l'entreprinse de Charles Martel et de Gerard de Roncillon le siege des Sarrazins fut levé de devant la cité de Mès et chassez par la prouesse de chrestiens jusques oultre les monts de Montjeu en Piemond, a leur trés grant perte..... 210

41. — Comment les princes et barons de France envoiennent par

devers le duc d'Acquitaine pour le couronner roy de France comme prochain heritier, a cause du roy Theodorus duquel il estoit frere 220

42. — Comment le roy Charles Martel et son filz Archefer passerent la mer pour aller faire baptisier la royne Sagramoire et convertir le royaulme de Ammarie a la foy catholique..... 225

43. — Comment la royne Sagramoire, mere du roy Archefer, fut prinse en la cité de Ammarie et condempnée a ardoir par le roy Labam de Tartarie, ou despit de Archefer son filz, et comment Archefer, par sa haulte vaillance, la preserva de ce dangier..... 228

44. — Comment le roy Labam de Tartarie assambla ses grans ostz pour les chrestiens assegier, qui pour lors tenoient la noble cité de Ammarie..... 234

45. — Comment la royne Marsebille de France, femme du roy Charles Martel, ala au secours de son seigneur qui estoit assegié par les Sarrazins en la cité de Ammarie..... 236

46. — Comment le conte Raymbault fut prins par les Sarrazins en la bataille devant Ammarie, et comment il fut livré au roy Labam de Tartarie quy le vouloit faire incontinent mettre a mort..... 242

47. — Comment le conte Raymbault de Ponthieu par son sens trompa le roy Labam de Tartarie, et comment il l'enmena en Ammarie la cité prisonnier..... 245

48. — Comment le roy Archefer de Ammarie et la royne Sagramoire, sa mere, parlementerent aveuc le roy Labam de Tartarie la mort de la royne Marsebille de France, et comment, a cause de celle mort, le roy Labam de Tartarie fut delivré de prison..... 251

49. — Comment le chastel de Eraquans fut prins par le roy Labam de Tartarie, et comment il fist ardoir en ung grant feu les deux roynes Marsebille et Sagramoire..... 255

50. — Comment les Sarrazins furent desconfis devant la cité de Ammarie; comment le roy Labam fut prins, et comment le prince Archefer fut par Labam accusé de la trahison que sa mere Sagramoire et luy avoient faicte sur la royne Marsebille..... 259

51. — Comment le roy Archefer fut prisonnier de par le roy Charles Martel, son pere, pour la trahison qu'il avoit faitte touchant la mort de la royne Marsebille de France..... 264

52. — Comment icy parle du voyage que fist Archefer lorsqu'il ala en enfer au commandement du roy Charles Martel son pere. Puis dist comment Archefer en alant son chemin fut retenu au service du roy de Sathalie..... 271

53. — Comment Archefer vainqui Sorbrin l'enchanteur en champ cloz, et comment après ce il desconfy le roy Gloriant de Chippre pareillement..... 275

54. — Comment Archefer ala en enfer par la science qu'il aprist de Carniquant l'enchanteur et par la lectre qu'il avoit par avant de Sorbrin, le maistre enchanteur du roy Agoulant de Chippre, qu'il avoit occis en champ cloz devant la cité de Bonyvent en Puille..... 285

55. — Comment le roy Archefer de Ammarie retourna vers son pere Charles Martel, et comment Archefer luy presenta de par Lucifer le grant noir cheval quy le porta aux enfers..... 290

56. — Comment Charles Martel fut couronné a Rains par le gré et consentement des nobles pers et haulx barons de France et des citez et bonnes villes..... 294

57. — Comment le vaillant prince Gérard de Roncillon entreprist d'aler au saint sepulchre en Jherusalem, ou nostre redempteur Jhesu Crist voult resusciter de mort a vie..... 296

58. — Comment le vaillant duc Gerard de Roncillon prinst a femme et espeuse la belle Alexandrine, fille du roy Othon de Hongrie.. 303

59. — Comment le duc Hillaire d'Acquitaine voulu estre couronné roy de France comme prochain heritier, a cause de Theodorus, son frere, par la mort du roy Ydrich..... 306

60. — Comment le duc Hillaire d'Acquitaine entra en France a puissance de gens, et comment il acquist l'amour de plusieurs barons de Bourgoingne et d'Aulvergne..... 309

61. — Comment le roy Charles Martel, doubtant en partie ce qu'il luy advint, fist son mandement et son armée pour garder son royaulme et pour resister aux entreprinses du duc d'Acquitaine..... 311

62. — Comment le roy Charles Martel fut desconfy en bataille et par vifve force chassé du champ, luy et les siens, a l'entreprinse de Hillaire, duc d'Acquitaine, et de ses barons..... 315

63. — Comment Clervax, seant a quatre lieues de Chartres, fut nommé Nogent le Roy par le roy Charles Martel et par les Ademans et autres nations quy le venoient secourir..... 323

64. — Comment le puissant et noble prince Monseigneur Gerard de Roncillon, a son retour qu'il fist de Jheruzalem, ouy nouvelles de la guerre du roy Charles Martel et de Hillaire, duc d'Acquitaine..... 325

65. — Comment la cité de Chartres fut vendue au duc Hillaire d'Acquitaine par ung capitaine qui leans estoit de par le roy Charles Martel, et comment les bourgois de la ville furent deceus..... 328

66. — Comment le duc Gerard de Roncillon encommença la guerre contre les nobles de son sang, pour tant qu'ilz estoient pour le duc d'Acquitaine a l'encontre de Charles Martel, roy..... 334

67. — Comment le roy Charles Martel, a l'ayde des princes de son alyance desconfi en bataille, devant Nogent, le duc Hillaire d'Acquitaine..... 338

68. — Comment Gerard de Roncillon se appointa avecques aucuns barons de Bourgoingne de son sang, lesquelz avoient servy le duc Hillaire d'Acquitaine contre Charles Martel, au moyen et pourchas du conte Seguin de Besanchon..... 346

69. — Comment Charles Martel assiega le duc Hillaire d'Acquitaine en la cité de Chartres; comment il l'envoya deffier pour le combatre a oultrance; comment la journée de combatre fut prinse, et comment le duc Hillaire se rendi a Charles Martel, en soy departant du droit qu'il avoit tousjours demandé a la couronne de France..... 351

70. — Comment le roy Charles Martel eust la cité de Chartres a sa voulenté, et comment il fist morir le conte Othon de Pavie, et les gens du duc Hillaire fist mettre prisonniers en divers lieux..... 360

71. — Comment le roy Charles Martel de France et le duc Gerard de Roncillon se voulurent marier aux deux filles du roi Othon de Honguerie..... 362

72. — Comment le roy Charles Martel manda au duc Gerard de Roncillon qu'il le venist servir comme il faisoit avant que il lui eüst quittié son hommage..... 370

73. — Comment Charles Martel mena guerre au duc Gerard, et comment il eust le chastel de Roncillon par trahison, et ce qu'il en advint..... 376

74. — Comment le duc Gerard reconquist son chastel de Roncillon, et comment il chassa Charles Martel du champ par armes..... 382

75. — Comment le duc Gerard de Roncillon envoia par le conseil de ses barons devers Charles Martel pour trouver un bon traittié de paix avecques luy..... 386

76. — Comment le duc Gerard de Roncillon assambla ses hommes pour combatre le roy Charles Martel et son pouoir en la plaine de Vaulbeton..... 390

77. — Comment Charles Martel et Gerard de Roncillon occirent et bouterent les Sarrazins hors de France qu'ilz vouloient occuper [1]. 396

78. — Comment le duc Thierry d'Ardenne et ses deux filz furent occis vers Saint Germain des Prés lez Paris par les enffans du conte Huydres, et ce que depuis en advint..... 399

79. — Comment le roy Charles Martel manda au duc Gerard de Roncillon qu'il luy alast faire droit a Paris ou ailleurs, la ou il sejourneroit, de la mort de Thierry, duc d'Ardenne, et de ses deux filz, ou qu'il luy envoyast les complices..... 402

80. — Comment le roy Charles Martel fist son assamblée de gens

1. Ce chapitre est imprimé ci-après, p. CCIII.

d'armes pour recommencier la guerre au gentil duc de Roncillon, et comment il en advint..... 409

81. — Comment le roy Charles Martel envoya prendre et mettre en sa main la plus part du paiis de Gascoingne qui estoit en l'obeïssance du duc Gerard. Comment il poursieuvy et livra bataille au noble duc auprès de Sens, et comment il fut illec prins et livré prisonnier a Madame Berthe, femme au duc Gerard..... 415

82. — Comment le roy Charles Martel envoia devers le noble duc Gerard son mortel ennemy impetrer la paix telle que la duchesse Berthe luy declaira, et comment la guerre recommença d'entre les deulx haulx princes comme paravant..... 421

83. — Comment le roy Charles Martel mist la seconde fois son siege devant le fort chastel de Roncillon qu'il gaigna par trahison comme autrefois avoit fait..... 431

84. — Comment le noble duc Gerard ala assegier son chastel de Roncillon que Charles Martel, lorsqu'il l'eust, le bailla aux deux freres Guion et Hurtault de Monpensier..... 435

85. — Comment le duc Gerard envoia de son motif devers Charles Martel pour paix requerir, et comment il la luy reffusa plainement..... 441

86. — Comment ung chevallier françois prisonnier au duc Gerard manda a Charles Martel l'entreprinse que faisoit le duc, et comment il ordonna de ses besognes sur ce..... 446

87. — Comment le noble duc Gerard de Roncillon fut en bataille desconfy et chassé du champ, et Boos de Carpion occis et Guibert laïssié pour mort, et le conte Fourques navré et puis prins par les François et livré au roy Charles Martel..... 446

88. — Comment le duc Charles Martel chassa le vaillant duc Gerard de Roncillon jusques a Besançon la cité, et comment de la il le chassa hors de toutes ses terres et seigneuries par force de guerre et autrement..... 451

89. — Comment le vaillant prince Monseigneur Gerard de Roncillon se mist au chemin comme esgaré par la force de Charles Martel qui le chassa et exilla par la guerre qu'il luy mena hors de ses seignouries, et comment il le poursieuvy pour l'avoir vif ou mort.. 456

90. — Comment le noble prince Gerard de Roncillon devint charbonnier par fine contrainte de povreté et misere [1]..... 459

91. — Comment le puissant roy Bondiffer de Cordres assambla ses grans ostz pour venir en France a l'encontre du roy Charles Mar-

1. La plus grande partie de ce chapitre est imprimée ci-après, pp. CCVI et suiv.

tel..... 477

92. — Comment la noble duchesse Berthe fut, de par le duc Gerard son seigneur, envoiée devers la royne Alexandrine sa suer. 479

93. — Comment Charles Martel, le puissant roy, assambla grans gens de toutes pars pour chevauchier sur les Sarrazins lesquels avoient assegié le fort chastel de Roncillon..... 485

94. — Comment Gerard de Roncillon et Berault de Couvelences entrerent dedens le fort chastel de Roncillon, et comment Gerard occist Guion et Hurtault de Monpensier en soy vengant de la grant trahison qu'ilz lui avoient faitte..... 490

95. — Comment l'admiral Bondiffer sceut la venue du roy Charles Martel, pour quoy il fist hastivement ses grans osts deslogier..... 495

96. — Comment le duc de Bretaigne livra ses prisonniers qu'il avoit conquestez sur le puissant admiral d'Orbrie, Sarrazin, au roy Charles Martel, et ceulx aussi qu'il avoit conquis sur le roy Yseré de Nerbonne..... 497

97. — Comment le duc Gerard de Roncillon sailly de son chastel pour aler aidier au roy Charles Martel qu'il saulva de mort, et chassa par sa vaillance le roy Bondiffer du champ..... 501

98. — Comment le roy Charles Martel fut adverty qu'il avoit esté secouru et preservé de mort par la vaillance du duc Gerard de Roncillon que l'on appelloit le chevallier aux noires armes..... 507

99. — Comment le duc Gerard de Roncillon retourna par devers la duchesse Berthe sa femme pour luy racompter de ses nouvelles. 510

100. — Comment, par vifve force, le roy Charles Martel et le duc Gerard de Roncillon chasserent les Sarrazins hors de France et de Bourguingne, ou ilz eurent grant honneur et prouffit..... 515

101. — Cy s'ensieut une declaration ou prologue declairant comment le facteur de ceste euvre a trouvé ung autre traittié parlant encoires des fais de Charles Martel, du noble duc Gerard, de Fourques, son parent, et de leurs adventures..... 519

102. — Comment la royne de France fist rendre et delivrer au duc Gerard Roncillon et ses autres places sans le sceu du roy..... 526

103. — Comment le conte Oudin et les parens du duc d'Ardenne firent leur armée pour aler contre Ampaix, la damoiselle quy, de par le roy, tenoit le conte Fourques prisonnier en Auridon..... 529

104. — Comment le roy Charles Martel envoya par devers la damoiselle Ampaix, sa niepce, en Auridon, et comment il luy mandoit que incontinent elle luy amenast son prisonnier Fourques..... 536

1 : Ce chapitre est imprimé en partie ci-après.

105. — Comment la duchesse Berthe ala par devers le roy Charles Martel, et comment, par le moien de la royne, elle trouva fachon que le roy et le duc son seigneur eurent tresves ensemble pour huit ans entiers 539

106. — Comment le jeune prince Pepin fut fait empereur de Romme par le moien et pourchas du noble et puissant duc Monseigneur Gerard, duc de Roncillon et de Bourgoingne 542

107. — Comment le filz du puissant duc Gerard de Roncillon fut occis et jetté en un puis secrettement pour une parole qu'il dist, et comment la paix finale fut faitte du murdrier ou complice par force de guerre hastive et soubdaine 545

108. — Comment Berthe, duchesse de Bourgoingne, fist encommenchier la Magdalene de Vezelay, qui encoires est, de l'argent et grant tresor qu'elle y trouva par revelation 554

109. — Comment le duc Gerard de Roncillon fut en jalousie de la bonne dame Berthe sa femme, a grand tort, de ung sien escuier nommé Tamins, et comment il en fut a sa paix 557

Cy fine la table des rubriches de ce premier volume particulier, parlant de la naissance et règne de Charles Martel, et des vaillances et adversitez du tres recommandé prince et duc Monseigneur Gerard de Roncillon.

(*Fol. j.*) *Prologue declairant quy a fait grosser cestuy volume et autres trois, affin qu'il en soit perpetuelle memoire.*

Les haulz, nobles et vertueulz fais des anciens doit l'en volontiers oyr lyre et tres diligamment retenir pour le bien et prouffit que l'en y peult acquerir, tant en proesse et chevallerie comme autrement. Et pour ce que paroles sont tost passées et escriptures demeurent permanentes, par lesquelles l'en peult sçavoir les merveilleux fais jadis advenuz, ce que pas ne feust se par cy devant les clercs et orateurs ne se feussent trés (v°) diligamment employés a les descripre et mettre par ordre, par le commandement et ordonnance de trés hault, trés excellent et trés puissant prince et mon trés redoubté et souverain seigneur, tryumphant en gloire et en paix, Phelippe, par

la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothrijk [1], de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, cestuy volume et trois autres ensieuvans et servans a ceste matiere, en la fourme qu'yl appert, ont esté grossez par D. Aubert, l'an de grace mil cccclxiij.

Prologue de l'acteur.

En racomptant des merveilles de ce monde, non mie trop anciennes, treuve l'en es croniques de France, ou nombre des roys, Charles Martel, duquel on parle en moult de manieres de ses fais et de sa chevallerie, de sa crudelité, des conquestes que il fist en son temps, tant que le volume seroit moult grant ou tous seroient bien comprins. Toutefois, l'en scet assez que Pepin descendy de luy, lequel après luy fut empereur de Romme et roy de France; et depuis Pepin engendra Charlemaine quy fut en son temps aussi emperere de Romme et roy de France. Mais chascun ne scet pas quy engendra celluy Charles Martel, de quelle lignie il fut ne comment il parvint a estre couronné roy de France. Pourquoy, selon mon petit entendement, je le vous vœul declairer en cler françois, au mieulx qu'il me sera possible, sans y oster ne adjouster rien du mien ne de l'autruy (*fol. ij*), mais m'efforcheray d'ensieuvir la matiere, laquelle j'ay prinse et translatée d'anchiennes histoires rymées jadiz et reduitte en ceste prose, pour ce que au jour d'huy les grans princes et autres seigneurs appetent plus la prose que la ryme, pour le langaige quy est plus entier et n'est mie tant constraint. Et pour ce que moy, quy ay prins le loisir de ce faire en passant le temps, ne me puis mie retrouver en la presence de tous ceulx qui ceste hystoire lirront ou orront lire ou racompter, leur requiers que se ilz y treuvent aucunes choses fortes a croire, ilz ne s'i vœullent arrester ne y empeschier leur imagination ou entendement, car a la verité le mien n'est pas a ce

1. Pour l'emploi de l'*i* long, ici et dans *paijs*, etc., je me conforme à la graphie flamande de David Aubert.

pour y rien gloser, retrenchier ou adjouster, sinon de moy y conduire tellement que ma conscience n'en soit charge, et tout ainsi que ou dit volume rymé l'ay trouvé, sur lequel j'ay ceste besongne encommencée, priant a tous ceulx quy la lirront ou orront lire vœullent suppleer a mon trés petit entendement et corrigier les faultes, s'aucunes en y a.

77. — *Comment Charles Martel et Gerard de Roncillon occirent et bouterent les Sarrazins hors de France qu'ilz vouloient occuper*[1].

L'istoire ancienne racompte que, comme nouvelles sont tost espandues par les contrées, les Sarrazins furent advertis de la grande et mortelle guerre quy estoit en France et que tant de peuple chrestien avoit occis l'un l'autre ; se bouterent les Sarrazins d'Espaigne et des contrées prochaines joingnans et voisines au royaulme de France, et, a si grosse (*f. iij^c iiij^xx xvij*) puissance et armée comme ilz peurent plus, se misrent en vaisseaulx et en groz nafvîres ; si nagerent tant qu'ilz arriverent en la riviere de Geronde, et conquirent la plus part de la terre du conte Huidres quy fut occis en la bataille de Vaulbeton, comme dessus est declairé, et furent jusques en Terrascon, en Barselonne et en la terre de Prouvence et de Languedoch, et pareillement en la terre de Nerbonne, dont les princes et seigneurs furent comme esbahis. Or estoient ce temps pendant les nobles princes chrestiens en France, ou ilz sejournoient avecques leurs amis, et se raffreschissoient en pensant de remettre sur leurs besongnes en memoire et souvenance des guerres qu'ilz avoient eues, a quoy ilz ne vouloient plus penser, car bien leur sembloit que de tous poins ilz en estoient dehors. Mais tant leur revint a besongnier que bien leur pouoit du temps passé souvenir. Car tous a une foiz leur envoierent ceulx du paijs quatre messages, dont les deux alerent par devers le roy Charles Martel et les deux autres devers le noble duc Gerard, l'un et l'autre par devers le conte Fourques.

1. Cf. la chanson, §§ 190-9.

Ceulx quy vindrent devers le roy Charles, lequel pour lors estoit plus embesongnié que mais pieça n'avoit esté, car la guerre luy survenoit contre les Frisons quy a luy ne vouloient nullement obeïr, ne declaire point l'istoire la cause, mais bien dist qu'il avoit son conseil assamblé pour y trouver appointement; quand la vindrent les deux messages dont l'un estoit appellé Ansseys, et venoit de Nerbonne [1], (p°) et dist au roy devant ceulx quy la estoient en telle maniere : « Sire, vers vous suys envoié « de par ceulx de Nerbonne, lesquelz vous requierent de secours, « et le plus tost que possible vous sera, car les Sarrazins sont « descendus en leur paijs et l'ont tout pourprins, pillié et robé. « Si ne scevent les Nerbonnois ou avoir recours, sinon a vous, « comme ceulx quy tous les ans vous viennent faire hommage « de leur terre. Et se bien brief ne les secourez ou envoiés chose « quy les puist reconforter, sachiés qu'ilz s'adrecheront par de- « vers le puissant duc Gerard de Roncillon ». Si fut tant dolant que merveilles le noble roy quant il ouy racompter si dures nouvelles, non pas pour le nom du prince Gerard, mais pour la querelle qu'il avoit aux Frisons, quy trop asprement le pressoient de son honneur en plusieurs manieres. Et comme il pensoit sur la response qu'il devoit rendre au messagier, vint illec ung jeune prince moult nobles homs appellé Hervault [2] de Geronde, lequel se mist a deux genoulz devant luy, et luy dist si haultement que bien fut entendu :

« Sire, vous estes souverain seigneur de toute la terre cres- « tienne; au moings vous avez tous jours eue en vostre domi- « nation toute la terre de par decha la mer, en laquelle les Sar- « rasins sont de nouvel entrez a si grosse puissance qu'en petit « de temps ilz pourront venir jusques au Rosne et par decha, quy « remede n'y mettra bien prochainement ». Si fut adont Charles Martel tant esbahy que merveilles, car oncques nu fut plus,

1. En présence de ce texte il n'est pas possible de maintenir la correction d'*Anseis* en *Aimeri*, proposée à la fin de la note 4 de la page 106.

2. *Sic*, il faudrait *Hernault*, dans la chanson (§ 192) Ernaut de Gironde. C'est donc avec raison que la leçon *Ernaut* de *P.* a été adoptée (voy. p. 106, n. 3) contrairement à la leçon *Tenarz*, donnée par *O. L.*

et moult maudist fortune, disant (*fol. .iij^c .iiij^xx. xviij*) qu'elle luy est trop contraire a tout, et pense aux Frisons quy luy veulent desobeïr et aux Sarrazins quy en la chrestienté sont descendus tant tost et si mal a point. Puis regrette ses hommes qu'il a perdus a mener guerre au duc Gerard de Roncillon, mais au fort il se reconfortoit sur le noble duc, disant que moult estoit vaillant en armes, puissant d'avoir et d'amis et fort enlinagié, et que il est certain qu'il ne luy fauldra mie a ce besoing. Adont il assamble ses hommes, et tant en a mandé ça et la pour les avoir plus legierement, qu'en peu de temps il luy en vint bien quarante mil, mais pas ne se tint a tant, ainchois semondi le gentil duc Gerard de Roncillon et luy rescript comment il va sur les Sarrazins delivrer ses païjs meïsmes, et que il vueille hastivement chevauchier après luy. Et lors s'en part le roy et tant exploitte que il approche ses ennemis; et le bon duc, quant il entend ce que le roy luy mande, il fait dilligence double, car desja avoit eu nouvelles des Sarrazins, dont le roy estoit adverty, et a tout son ost s'en va après Charles Martel, lequel, incontinent qu'il arriva sur les Sarrazins, atout tel pouoir comme il avoit, se fery parmy eulx. Mais trop eust son honneur esté petitement gardé, n'eust esté le duc Gerard, lequel si a point luy vint, pour faire l'istoire briefve, que Segurans roy de Fulie [1] fut par luy desconfy. Et la fut la terrible batalle gaigniée contre les paiens et Sarrazins ennemis de nostre sainte foy, lesquelz au commencement de l'estour avoient esté fiers et orgueilleux a l'encontre de Charles Martel.

(*v°*) Quant la bataille fut desconfite et le gaaing et butin assamblé, l'en le presenta au roy Charles Martel de par Gerard duc de Roncillon, mais il n'en voulu riens prendre, ainchois remercia le duc du bon secours qu'il luy avoit fait, et la fut la paix d'eulx deux si trés bien confermée que elle dura depuis bien soixante mois tous plains. Et après ceste bataille ainsi terminée et achiefvée, le roy Charles Martel poursieuvy tousjours avant, et livra plusieurs autres batailles contre les Sarrazins, dont il vint honnorablement a son dessus, a l'ayde du duc Gerard. Et quant celle guerre eust pris fin et que les Sarrazins fu-

1. *Sic*, pour *Sulie*, Syrie; cf. la chanson, § 195.

rent chassez de la crestienté, mors et destruits, le roy a grant ost vint sur les Frisons, et fist tellement a l'ayde du duc Gerard, que il les subjugua, et par force il les fist au roy obeïr. Après toutes ces haultes besongnes, le roy retourna a Paris et le noble duc avecques luy, lequel fut tant bien des princes et barons de France que oncques mais il ne l'avoit mieulx esté. Et quant le roy avoit a passer on accorder aucune chose, il ne l'eust point passé sans le sceu du noble duc, lequel estoit pour lors son principal conseillier et gouverneur. Et durant celluy temps, furent les princes et barons, tant d'ung costé comme d'autre, bons et amis ensemble, [1] la paix final des deux ducs Gerard de Roucillon et Thierry d'Ardenne, mais elle ne dura pas moult, car il fut occis meschamment par les amis du duc Gerard, dont si grant meschief recommença en France que la premiere guerre n'avoit pas esté si grande comme elle fut depuis, comme cy après (*fol. iij^c. .iiij^xx. xix.*) vous sera bien au long declairé. Et advint ce meschief par les amis du comte Huidres quy fut occis en la bataille de Vaulbeton, quy voulurent vengier sa mort sur le duc Thierry. Mais pour venir a la vraie matiere, sans traverser ne querir autres alibis, dist l'istoire :

78. — *Comment le duc Thierry d'Ardenne et ses deux filz furent occis vers Saint Germain des Prez lez Paris par les enffans du comte Huidres, et ce que depuis en advint.*

L'ancienne histoire raconte que le terme venu des tresves que le duc Gerard et le duc Thierry avoient ensemble . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

90. — *Comment le noble prince Gerard de Roncillon devint charbonnier par fine contrainte de povreté et misere.*

. . . . . .

1. Il faut sans doute suppléer *et fut faite*, ou l'équivalent.

A l'eure que le noble duc et sa compaignie arriverent en l'ermitage ou le saint preudhomme estoit a deux genoulx par grant devotion, car il estoit heure de vespres, si le regarda moult le bon duc pour tant qu'il le veoit estrangement vestu de une vieille pel d'un chevreu quy mie ne luy couvroit la moittié de son humanité. [§ 515 [1]] Et quand le saint preudhome eust son oraison finée, il se leva en son estant et s'en ala appuiant d'un baston tout bellement comme celluy quy bien en estoit aisié, et regarda la compaignie qu'il arraisonna, et demanda au duc dont il estoit; et le duc luy respondy qu'il estoit de Bourgoingne et filz d'un riche baron lequel avoit eu guerre au roy Charles (*fol. iiij^c lx*) Martel de France, lequel par force les avoit desheritez et chassez du paijs comme il povoit veoir. Adont l'ancien hermite luy demanda ou il aloit pour lors : « En bonne foy, beau pere, » respondy le duc, « je vouldroie bien estre en Hongrie, car la « demeure le pere de ceste dame lequel, comme je tiens, nous « requeillera avecques luy et me aidera a vengier du roy Charles « Martel que je ne pourroie amer en cœur, ainchois l'ay en telle « hayne que je le vouldroie avoir occis, et l'en me deüst incon- « tinent apres ce oster la vie du corps. »

Le saint preudhomme, quy a tel propos ne voulu ancoires nulle response donner, luy demanda qui l'avoit celle part adrechié, disant que ce n'estoit pas bien son chemin pour aler en Hongrerie. Si luy respondy le duc : « Certainement, beau pere, « au jour d'huy me suis party de l'hermitage d'un bon saint « preudhomme hermite, lequel demeure a une lieue d'icy, au- « quel je cuiday ung mien escuier faire confesser, pour tant qu'il « estoit malade jusques au morir, mais celluy hermite n'est « point, a mon advis, duit du mestier. Si me dist que vers vous « venisse confesser ung peché que je vous viens declairer a celle « fin qu'il luy puist valloir au prouffit de son ame, et qu'elle « ne soit pour ce cas empeschie. » Si le prinst fort a regarder le bon hermite, et dist que avecques luy feussent reposans pour celle nuit, et que le lendemain au matin il l'escouteroit voulentiers, se son aise et son plaisir estoit de soi ainsi conduire, a quoy le duc respondy qu'il le feroit ainsi.

1. Je place entre [] les numéros des §§ correspondants du poème.

[§ 516] (να) A la requeste du saint preudhomme hermite, le très noble prince Gerard demoura illec celle nuitiée. Et en passant le surplus de la journée, se chaufferent et aisierent ensemble, luy, la dame, la jeune damoiselle et le saint homme, quy de fait apensé les avoit retenus pour plus aiseement sçavoir la bonne ou mauvaise voulenté du vaillant duc que point ne congnoissoit ancoires. Touteffois il luy enquist de son estat, lorsque le jour fut venu, le plus aguement qu'il peust, et le duc luy en racompta assez près pour de luy et de son estat et renom donner aucune congnoissance. Et quant l'eure du repos fut venue, ilz prindrent a eulx mettre a repos pour dormir. Mais très petit reposa le noble prince, ainchois ne fina de toute la nuit penser a son estat qu'il souloit maintenir en hautesse, en honneur, en grant pompe et en toute prosperité et joieuseté mondaine. Et ores luy convenoit sieuvir le chemin et les termes de povreté, de adversité, de dangier et de toute tribulation, en quoy il se veoit tout plainement bouté, et par quoy il povoit venir au trés douloureux manoir et logeis de desesperance. Et en bonne verité l'istoire maintient que par plusieurs foiz eust esté surprins des temptations de l'ennemy d'enfer, tant estoit desconforté, n'eust esté le sens et la bonne discretion de la vaillant duchesse, quy a tous propos le reconfortoit en luy remoustrant les fortunes et la muableté des choses mondaines et les haultes vertus des choses infinies de Dieu moult doulcement et amiablement. Et en celle meisme nuit, comme vous pouez de (*fol. iiiic lxj*) legier penser, ne dormit guaires le saint preudhomme hermite, ainchois escoutoit les complaintes du douloureux prince et les grandes lamentations qu'il faisoit a soy meismes, disant en son courage en gemissant et jettant de griefz souspirs : « Ha a! » fait il, « comme de trés malle heure « feuz je né de mere, pour en mes vieulx jours estre subject a « si grant misere et meschanceté comme je perchoy plainement « quy desja encommence a moy approchier pour me courir « seure. Las! moy chetif, or souloie estre grant seigneur, grant « et riche terrien, en tous biens habondant et haultement hon- « nouré de tous princes, chevalliers et nobles hommes; j'avoie « mes grandes citez, mes fors chasteaulx, mes champs, mes « prez, mes bois et mes rivieres pour moy desduire. Certes, j'a-

« voie mes veneurs, mes braquonniers, mes chiens, mes oiseaulx « et mes gentilz hommes et serviteurs quy honnourablement vi- « voient entour moy. Je souloie naguaires avoir mes palais, mes « sales et mes chambres tendues et mes pourvisions et garnisons « pour mon estat noblement soustenir et joieuse vie demener. « Je souloie avoir mes chevalliers, escuiers, vassaulz, officiers et « gens de guerre quy estoient tous appareilliés de garder mon « corps et mon honneur. Je souloie avoir mes coffres garnis « d'or et d'argent et mes riches joiaulx en bonnes gardes. L'en « me souloit aporter mes rentes et mes revenues, mes tailles et « mes gabelles de toutes pars de jour en jour, et avecques tout « ce je souloie avoir l'amour de mes nobles hommes et de mon « poeuple quy a present ne m'aime guaires, et non sans cause, « (v°) car ilz sont par mon oultrage et mauvais conseil apovris, « occis et emprisonnez par la guerre que j'ay maintenue tant et « si longuement que je n'en puis plus. Ainchois me fault lan- « guir en douleur, vivre en povreté, user le remanant de mes « jours en continuelle desplaisance, lamenter, regretter, plourer, « gemir, doulouser, plaindre souspirer, et en maniere de descon- « fort batre mes paulmes, detordre mes poings, esrachier ma « barbe et mes cheveulx et dire : « Helas! chetif, helas! dolant, « helas, trés malheureux crestien, que deviendras tu ? »

[§ 517] Comme entendre pouez se passa celle nuyt et le lendemain au plus matin se leva le saint preudhomme quy bien avoit entendu les plaintifz que le noble duc Gerard avoit fais. Et quant il eust dit ses devotions par loisir, il adresça sa parole au duc Gerard, et luy demanda se a luy il vouloit parler ; et il luy dist que ouy moult voulentier, quant bon luy sembleroit. Adont la preudhomme mena le duc Gerard en ung requoy a part ou il n'y eust fors eulx deux tant seulement, et la fut Gerard par le saint homme admonnesté par paroles moult gracieusement, et tellement que a luy se confessa des pechiés, oultrages et torffais qu'il avoit commis et faits commettre durant la guerre du roy Charles Martel et de luy ; mais qu'il eust onques eu tort de avoir livré guerre au roy Charles Martel ne voulu il onques faire conscience ne en requerir pardon. Et quant le saint hermite l'eust trés bien escouté, il luy demanda la cause pourquoy il ne vouloit nullement faire conscience de ce que tant hayoit Char-

les Martel qu'il avoit tant (*fol. iiij^c lxij*) longuement et si mortellement guerroié, pour laquelle cause, comme il maintenoit, si grant nombre de vaillans hommes et de bon pœuple estoit mort, que plus de trois cens mile hommes avoient celle guerre comparée, dont c'estoit pitié et douleur. — « Certes, sire preu-« dhomme, » respondi le noble duc Gerard, « vous dittes trés « bien, mais se j'en avoie le pouoir, ancoires en fineroit il par « glaive autretant ainchois que je n'en venisse a mon dessus. « Et, si c'est vostre plaisir, je vous recompteray dont la guerre « d'entre Charles Martel et moy proceda[1].» Adont le trés noble prince Gerard luy prinst a racompter du commencement jusques en la fin en gros les aydes, les services et les plaisirs qu'il avoit fais a Charles Martel du temps de Marsebille, sa premiere femme, comment il avoit traveillié pour le faire couronner roy, et comment il avoit menée a fin la guerre qu'il avoit eu a l'encontre de Hillaire, duc d'Acquitaine. Et puis luy racompta les conditions et comment ilz s'estoient mariez, et comment le roy[2] et pourquoy il [avoit] voulu avoir la femme qu'il avoit fiancée en change de la sienne quy luy estoit envoyée a sa requeste de Honguerie. Et pour ce faire, comment il luy avoit nettement quittié tout le paijs de Bourgoingne et tous les hommages des autres terres qu'il tenoit de luy, et que après toutes ces choses il l'avoit fait sommer de venir a sa court pour lui faire hommage de la terre de Bourgoingne et de toutes les autres terres qu'il tenoit, et pour ce qu'il avoit esté reffusant de ce faire s'estoit leur guerre encommenciée.

(*v°*) Tout par loisir escouta le saint homme, les raisons du vaillant duc Gerard lequel en nulle maniere ne voulu son grant courage desmouvoir de la hayne mortelle qu'il avoit au roy Charles Martel, mais il vouloit sçavoir en conclusion qu'il estoit advenu de leur guerre, sur quoy Gerard luy respondi, disant : « En verité, beau pere, de nostre guerre il est ainsi advenu que « la plus part de mes hommes y ont esté mors et dettenchiés.

1. L'exposé qui suit, jusqu'à l'endroit où est placé le renvoi au § 518, se rapporte à des événements racontés plus haut, d'après une source autre que notre chanson de Girart de Roussillon.

2. *Sic*, lacune? où faut-il substiter *le roy* à *il* qui suit.

« J'ay mes bons amis charnelz perdus en bataille. Il m'a, par « sa force, tollu mes citez, mes villes, mes chasteaulx et mes « forteresses, mes terres et mes possessions, et moy meismes « m'a tellement dechassé que pour le jour d'huy je ne tiens une « seule roye de terre, comme tout ce povez plainement veoir; « de quoy mon cœur est si trés douloureuz que jamais je n'auray ne bon jour ne demy jusques a ce que j'en aie eu vengement. »

[518 [1]] Adont le saint ermite luy demanda par quelle maniere il pensoit d'en estre vengié puisque il n'avoit quelque povoir contre luy. — « Certes, sire, » respondy le bon prince, « je viz « en bon espoir, car ceste dame que j'ay espousée est fille du « roy de Hongrie, duquel, après son trespas, je tendray le « royaulme. Et lors je menneray en France tant de Hongres « que je desheriteray Charles Martel. — Voire, » dist adont le saint homme, « mais comment parvendrez vous a la seignourie « du royaulme de Hongrie, veu que le roy est ancoires pour lon- « guement vivre; la chose est apparante d'une trop longue at- « tente. — Certes, beau pere, » respondy le bon (*fol. iiij^c lxiij*) prince, « de ce me soussie je peu; » mais il vous fault entendre qu'il estoit attaint d'un rayon de rage deabolique qui terriblement le traveilloit. Puis dist : « Sachiés que je le feray avant « mourir par poisons ou autrement, a celle fin que de mes ter- « res et seignouries je puisse jouyr paisiblement et a ma plai- « sance, et tout ce pour mes voulentez accomplir. » Et quant le saint preudhomme eust entendu le duc Gerard quy ainsi estoit malement encouragié, il se leva de son lieu et s'en ala querir une estole qu'yl luy jetta au col, et en le seignant par trois fois, dist en moult grant devotion : « Partés d'icy, faulx enne- « mis d'enfer, et a moy seul laissiés convenir de ce pecheur. » Si fut adont Gerard si courrouchié et si pensif qu'il eust deux ou trois fois voulenté, et de fait delibera en son courage, que au saint hermite il couperoit la gorge d'un trenchant coustel.

Certainement le saint hermitte fut en moult grant dangier de sa vie a celle fois, et non pour tant qu'il veist au desolé prince esroullier les paupieres et estraindre les dens, se prinst il cou-

1. Les premières lignes seulement de cet alinéa semblent se référer au § 518 de la chanson.

rage, et luy dist par bonne maniere : [519] « Beaux amis je t'ay « bien entendu, et trop es en perilleux dangier si tu ne reprens « ton bon sens, car le deable quy en ton corps est te fait parler « et penser tout ce quy est contraire au salut de ton âme quant « tu dis que tu te vengeras de celluy quy est trop plus puissant « que tu n'es, et quy par sa force t'a desherité et tollu ton paijs « et tes seignouries. Sur quoy je te respons qu'il a bien fait, et « mal t'en prendra si tu ne viens a amendement. » Si fut le duc (*v°*) trop plus courrouchié que devant. Et bien dist que plus tost yroit oultre mer Dieu renoier que voirement ne s'en vengast, pour tant que a tort luy avoit fait guerre et qu'il luy avoit redemandé ce que autreffois luy avoit donné et quittié franchement par le traittié de son mariage. Adont lui respondy le saint hermite moult courtoisement disant : « Certes, chevallier, tu m'as icy racompté « des choses bien terribles et merveilleuses, a quoy je te vueil « faire une response. Presuposé tout ce que tu m'as dit, et que « tu ne tiens point Charles Martel a seigneur, pour ytant que « ja pieça il te quittast ta terre et te eust affranchy en ton ma- « riage faisant, saches que il ne povoit ce bonnement faire se tous « les douze pers de France ne l'avoient accordé et placquié leurs « seaulx a la chartre sur ce donnée ; car ung roy de France ne « peult luy ne ses hoirs, selon raison juste et vaillable, desheriter ; « et si sont les pers et conseilliers de France ordonnez pour « garder que l'honneur du royaulme ne soit par le roy meisme « ne par autre diminué ; si vaulsist trop mieulx, quoy que tu « penses en ton orgueilleux courage, que tu eusses le roy servy « quant par ses messages il t'en envoya requerre, et pas ne « feusses orendroit de tes seignouries fourbany. Et fais grant « doubte que du pœuple dont tant est mort comme tu dis ne « conviengne que tu en soies devant Dieu respondant. Si ne te « sçauroie mieulx conseillier fors que tu t'en repentes de bon « vouloir et que tu retournes par devers tes amis, lesquelz tu « requerras que ilz prient au roy pour toy tellement que de sa « (*fol. iiij^c lxiiij*) benigne grace il te vueille pardonner tout ce « que tu luy peulx avoir fourfait, et que il te rende tes terres et « seignouries ; et tu le serviras comme tu es tenu de faire, toy « bien conseillié. »

Trop merveilleusement fut courrouchié le vaillant duc Gerard

quant il eust entendu le saint preudhomme hermite quy ainsi le cuidoit chastoier, et quy tel conseil luy donnoit ; il le prinst lors ci a maudire moult asprement, disant que avant il devendroit deable d'enfer. A tant il se leva de devant luy et s'en retourna devers la duchesse et luy dist : « Ma compaigne, partons « nous hastivement d'icy, car se plus me y faittes demourer je « sçay de vray que j'osteray la vie a cest hermite. » Mais j'ay leu en ung autre livre rymé de grant anchienneté que le saint homme le remist en la bonne voye et le retourna a repentance [1]; ne sçay mie bien lequel croire. Car tant estoit le duc Gerard fier et criminel que nul plus. Au fort, sans plus mot sonner, luy, la dame et la demoiselle se misrent au chemin comme ung homme desolé et quy n'est mie en son bon sens naturel ; et ainsi la noble dame le sieuvy, laquelle oncques pour peine, pour meschief ne pour traveil que elle eust a souffrir ne luy aussi ne le voulu laissier, mais en elle meismes demena ung deuil merveilleux, disant en detordant ses bras, en esgratinant sa belle face, en esrachant ses cheveulx et soy cruciffiant par ung inestimable dueil : « Ha, a! lasse, moy dolante, que fist mon pere « Othon quant a ung si merveilleux chevallier me donna par « mariage. Certainement trop (*v°*) mieulx ne venist avoir estée « en ung puis jettée ou en la mer, quant a luy fus par nom de « mariage assignée! »

Elle essaie en vain de ramener son époux à des sentiments moins farouches : celui-ci déclare que, dût-il donner son âme « a Sathan, a Bulgibus ou a Lucifer », il se vengera du roi. Chemin faisant, ils rencontrèrent des marchands venant de Honguerie.

[521] (*fol. iiij^c lxvj*) Lors la noble princesse leurs prinst a demander des nouvelles de Honguerie, et ilz dirent que le roy Othon estoit alé de vie par mort, et que desja le roy Charles Martel avoit en sa main tout le royaulme, car il y avoit envoié gens tous propices quy avoient de par luy prins la possession et

1. Cf. le poème § 520, et ci-dessus, p. CLXV.

la saisine de tous le paiis (*vo*) et pour prendre Girard de Roncillon se il y venoit par aucune adventure. Si fut pour ces nouvelles le noble prince Gerard plus doulant que l'en ne vous sçauroit racompter. Et trouva lors une bourde si tost faitte et pourpensée que l'on ne pourroit mieulx, disant a iceux marchans que Gérard de Roncillon, quy si longuement avoit mené guerre a l'encontre du roy Charles Martel, estoit mort. Et lors luy demanderent les marchans ou ce estoit advenu que le prince Gerart estoit mort et que a paines le pourroient ilz croire, pour tant que Dieu n'avoit point accoustumé de si tost prendre une mauvaise personne. Et affin que iceulx marchans publiassent en France ces nouvelles, il leur respondi lors : « Sachiés, beaus « seigneurs, que en ung bois ou nous cheminasmes l'autre jour « je ves le noble duc Gerard vif et mort. Et n'en doubtez point, « car plus ne meffera au roy ne a quelque autre personne en « nulle maniere que ce soit, mais pour guerre qu'il ait menée « en soy deffendant, l'un ne le doit point tant maudire, aïnchois « sommes tous tenuz de prier pour les trespassez [1]. » Si adjousterent foy iceulx marchans a ses paroles, et tellement chevauchierent par leurs journées que ilz arriverent en Paris ou Charles Martel estoit, auquel ilz racompterent ces nouvelles (§ 522), et les lui certiffierent estre vrayes, et dirent comment ilz l'avoient ouy dire a pellerins, lesquelz avoient veu en ung bois Gerard de Roncillon mort et vif. Mais quant le roy fut adverty de ce que dit est, vous devez sçavoir qu'il fut moult joieux, comme celluy quy le haioit trop mortellement, et au contraire la royne en fut tant (*fol. iiij^c lxvij*) si parfondement a plourer que rappaisier ne se povoit la noble dame..... [§ 525] Au fort ilz partirent d'illec, et tant cheminerent qu'ilz s'embatirent en ung village dont le seigneur et deux filz qu'il avoit estoient derrenierement demourez mors devant Roncillon et plusieurs de leurs hommes, dont les dames, les damoiselles et en grant nombre d'autres femmes plouroient et crioient comme celles qui n'avoient pas longtemps esté adverties de la douloureuse

1. Dans la chanson, où la scène est bien autrement dramatique, c'est Berte qui affirme aux marchands que Girart est mort.

journée et occision quy faitte y avoit esté. Et maudissoient le duc Gerard....

Girart se laisse de nouveau abandonner à la douleur : il résiste aux supplications de sa femme qui l'engage à s'humilier envers Charles.

Arrivés au bout du village, les deux fugitifs pensent y prendre logement chez une femme qui entre en conversation avec eux au sujet de la guerre récente, et qui, voyant le nouveau venu prendre le parti de Girart de Roussillon contre le roi, le met lui et sa femme à la porte. « Et ce fait, « s'en monta au planchier, et par les fenestres jetta sur Ge- « rard et sur la duchesse..... ung pot plain d'escloy et d'or- « dure » (*fol. iiij^c lxviij r^o*). Girart et Berte vont se réfugier chez un fournier et se chauffent à son four. Puis, à l'insu de sa femme, Girard va mettre le feu à la maison d'où on venait de l'expulser. Il revient ensuite prendre sa femme et l'emmène hors du village. Celle-ci est désolée de l'acte que vient de commettre son mari. Sur son avis, ils changent tous deux de nom : il se fera désormais appeler « Josse le mauvais » et elle « Beatrix » [cf. § 526].

(*Fol. iiij^c lxix v^o*) Ainsi se misrent a nom le noble prince et la noble princesse Josse et Beatrix. Si cheminerent a piet par plusieurs jours tant qu'ilz approcherent ung bras de mer lequel il convenoit passer. Et la trouverent assez près gens ausquelz ilz demanderent des nouvelles du paiis d'Allemaigne et de Honguerie. Et ilz leur dirent qu'en tout le paijs il n'y avoit nulles plus grans nouvelles sinon que mort estoit le roy Othon de Honguerie, et que le roy Charles Martel avoit fait publier (*fol. iiij^c lxx*) par tout le royaulme de Honguerie, de France, par toute Bourgoingne et en mainte autre contrée que quy porroit le duc Gerard de Roncillon avoir en vie, et luy en feroit present, il luy feroit donner son pesant de bon argent monnoyé. Si devez sçavoir que le noble prince fut de ces nouvelles si trés dolant que plus n'en pouoit. Et croist l'istoire que par plusieurs

fois il se fust desesperé ou en une maniere ou en autre, se la bonne duchesse ne l'en eust detourné en le trés aigrement reprenant, et en luy remoustrant comment il convenoit avoir pacience, et que tout ce luy procedoit par son oultrage, et que c'estoit pugnition de Dieu.

Pour abregier nostre narration le prince Gerard et la princhesse sa compaigne se destournerent de icelluy chemin et tant cheminerent qu'ilz approcherent une cité ou ville que l'on appelloit Roos [1], et la entrerent et se logerent en la maison d'une trés perverse femme laquelle leur refusa son logeis pour l'amour de Dieu. Et pour ce qu'il estoit feste si solempnele comme du jour de Noel, la duchesse requist a celle femme qu'en l'onneur de Dieu et de sa benoite nativité et du bon jour, qu'elle les voulsist herbergier. Adont le mari, oiant ce que dit est, vint a eulx et les loga soulz une montée ou le vent venoit de toutes pars et y faisoit une telle froidure que la prinst Gerart une telle maladie que tout le corps luy empira et deffist en quatre jours et quatre nuits que la se tindrent. [§ 527] Et comme il est dessus declairé, le noble duc avoit eue sa robe toute deschirée et rompue par les bois et par les espines, par les arroinches et autrement, si que la dame, quy tant estoit bonne ouvriere que nulle plus, la refaisoit de telle heure (*vo*) que la bourgoise chiés quy ilz estoient logiés vint illec et regarda la noble dame besongnier. Si fut comme fole et eschervelée et bouta hors de sa maison la dame et son mary, disant qu'elle n'avoit cure de telle truandaille qui estoient grans et fors et qui bien sçavoient gaignier leur vie se a eulx ne tenoit. Or estoit Gerard tellement agravé de maladie qu'il ne se povoit bonnement soustenir. [§§ 528-9] Si s'en perceu trés bien ung notable bourgois de Roos lequel se faisoit Henry appeller, lequel passoit par illec et luy dist qu'il s'en venist en son hostel et que pour l'honneur de Dieu trés voulentiers feroit penser de luy, comme il fist veritablement. Et tant bien en fist penser qu'en petit de temps il prinst a guerir. [§ 530] Ung jour entre les autres estant le noble duc Gerard

1. Il y a dans la chanson (§ 526) *Porz cairaz*, ou *dauraz*, ou encore *miraz*, selon les mss.

couchié ou lit malade chiés le bourgois, ou il avoit ja esté plusieurs jours moult affoibly, par les grans mesaises de famine, de froit, de morfonture, de malheureté, de paine, de traveil et de merancolie, mist ses bras a l'air hors du lit, si les regarda par grant admiration, et les vist meisgres, povres et si descharnez que plus n'y avoit de substance fors le cuir, les nerfs et les os. Adont il encommença de soy seignier, et se prinst a repentir des maulx qu'en son temps il avoit fais, disant : « Beaulx sire « Dieu, mon pere, mon createur et mon redempteur, tant estes « envers moy courrouchié. Et comme chierement me sont « prendroit vendus les maulx quy a ma cause ont en mon temps « estez commis. Ha a! Fourques, franc et noble chevallier, « or vous ay je bien perdu, et si ne sçay comment ou se vous « estes mort ou vif. Et vous Boos, Bernard, Fouchier et Seguin « quy en tant d'estours et de mortelles batailles (*fol. iiij^c. lxxj*) « vous estes trouvez pour mon honneur soustenir et a voz po- « voirs garder! Comme pour vostre amour fut mon cœur do- « lant quant sur la champaigne je vous percheuz devant moy « mors gesir tous estendus a la terre!..... »

Adont la noble duchesse, oyant son seigneur ainsi souspirer haulça le chief pour le regarder et lui dist : « Mon chier seigneur « quy vous meult de ainsi plourer et souspirer?..... » (*v°*) Et pour le ung petit consoler luy recorda la vie d'un saint preudhomme lequel, pour pacientement avoir enduré les tribulations de ce monde, fut en la fin saulvé. Et tant de bonnes vertus et de bonnes euvres luy remonstra et par tant de fois que il en amenda sa vie et devint plus humble et plus recongnoissant que par avant n'avoit esté, et se maintint en tel estat de mieulx en mieulx, voire en recongnoissant son createur autrement qu'il n'avoit accoustumé de faire; de quoy la dame quy tant estoit de toutes vertus garnie fut moult joieuse, et non sans cause. [§ 531] Et quant le vaillant prince fut guery, il prinst congié au bourgois et se mist au chemin vers les grans bois d'Ardenne en approchant la ville de Buillon[1]; et advint que comme il traversait le chemin il ouy es bois des charpentiers ou au moins gens quy abatoient arbres, lesquelz il escouta et tira celle part pour les trouver, car il ne

1. Il n'est pas question de Bouillon dans la chanson.

luy chailloit a quoy faire il gaignast sa vie, mais que ce fust par honneur. Si trouva deux charbonniers qui se chauffoient a ung grant feu, dont l'un estoit appellé Richier et l'autre Hubert [1], et estoient natifz de celle contrée.

Celluy Hubert, quy plus estoit mocqueur et gabeur que Richier, demanda au fortuné prince Gerard se luy et la dame estoient pellerins, et de quel paijs ilz venoient. A quoy Gerard respondy que voirement ilz estoient pellerins et que leur argent estoit failly; si en gaigneroient voulentiers pour avoir la vie de luy et de sa femme. [§ 533] Pour abregier, ilz menerent le noble prince (*fol. iiij^c lxxij*) et la duchesse en la ville dont ilz estoient, nommée Aurical, assez près de Buillon en Ardenne, et accompaignerent Gerard pour porter charbon en la bonne ville et gaignier a butin. Car Gerard estoit plus grant et plus fort que nul d'eulx, et autant en eust porté tout seul que ilz eussent fait eulx deux. Et finablement ilz firent a Gerard louer une chambre en Aurical chiès une vaillant femme avecques laquelle Berthe la noble dame besongnoit en linge, en lange, en soye, voire de l'esguille tant bien que son labeur et ouvrage fut moustré, si qu'en peu de temps elle eust en ses mains toutes les bonnes besongnes des gentilz hommes, des seigneurs, d'eglise, de bourgois, des marchans, des dames, des damoiselles et bourgoises de la contrée. Et tant estoit belle, doulce, gracieuse et courtoise que toutes gens la regardoient moult voulentiers, et souvent frequentoient les filz de bourgois et jennes gentilz hommes entour elle pour son amour cuidier emprunter, mais saigement leur sçavoit respondre et donner excusations solventes et vaillables quant l'en luy disoit que moult belle estoit pour ung grant seigneur ou pour ung filz de chevallier ou de noble homme, et qu'elle seroit requise de habandonner celluy paysant charbonnier son mary quy estoit noir, embroullié, grant, hideux et trop mal fait, tellement qu'il n'estoit point digne d'avoir la compaignie d'une telle figure comme elle portoit, et que moult la plaingnoient a celle cause.

1. Ce ne sont pas les noms que portent les deux charbonniers dans la chanson.

Certes la noble dame fut par maintes fois constrainte de ouyr plenté de paroles dont moult voulentiers elle se feust passée. Mais elle leur répondoit (v°) moult sagement et disoit : « Ha ! « ha ! beaus seigneurs, de ce ne me vueillés parler, car pour nul « tresor je ne vouldroye celluy laissier ne habandonner quy po- « vre fille m'a prins et qui m'a eslevée et nourrie, tellement « que jamais je ne le pourroie hayr. » Si en tindrent grant compte tous ceulx quy ainsi l'ouoient excuser. Et bien dirent qu'elle estoit moult vaillant femme quant ainsi se sçavoit honnourablement maintenir et gouverner en sa povreté; et, quy plus estoit, par le grant sens qu'elle avoit, jamais de tout ce ne faisoit quelque mention a son seigneur Gerard, lequel se occupoit par chascun jour a aler au bois querir et porter le charbon a son col jusques en la ville de Buillon ou il le vendoit tout le mieulx qu'il pouoit, et revenoit une foix ou deux la sepmaine a l'ostel vers la dame quy tant l'aymoit que l'en ne pourroit plus et luy elle. [§ 534] Et dist l'istoire que ilz furent ensemble assez longuement vivans en telle et si austere povreté que nul homme n'eust jamais pour rien recogneu Gerard, nonmie Aymon duc d'Ardenne [1] et filz au vaillant duc Thierry que Boos et Seguin son parent occirent a Saint Germain des prez lez Paris, comme dit est. Si veoit le duc Gerard moult souvent les barons lors qu'il alloit a Buillon et es autres bonnes villes du paijs, et si veoit des chevalliers et nobles hommes qui jamais ne l'eussent recongneu ne pensé a son fait, tant estoit de charbon ou de poussier noir et espouentable a regarder.

Il advint ung jour entre les autres, ainsi comme le duc Gerard et la duchesse Berthe vivoient en telle povreté comme vous avez ouy racompter, et que les seigneurs du paijs estoient en paix, que plus n'avoient de (*fol. iiij^c lxxiij*) guerre, ilz voulurent a une haute feste faire unes joustes ou ung tournoy emprès Buillon, et la devoient estre tous les nobles hommes, les dames et les damoiselles de la contrée. Et avoient pour ce faire dreschié hourdeis et eschaffaulx pour arrengier dessus les anciens che-

1. Ce personnage doit-il être identifié avec l'*Aimenon* ou *Aimon*, seigneur de Bourges et l'un des fils ou des neveux de Thierri, qui paraît à diverses reprises dans la chanson ? Voy. ce nom à la table.

valliers, les dames et damoiselles a leur aise et plus plaisamment. Et fut celluy tournoy si publicquement, haultement et notablement rementeu que chascun le sçavoit certainement, et se esmeurent pour le aler veoir plenté d'hommes des villes voisines et des villages d'environ. Et finablement y allerent le duc Gerard et sa femme pour le veoir. Et pour le mieulx regarder, se misrent sur le doz d'un petit tertre quy la estoit, et se seirent comme les autres, car moult grant plaisir prenoit le noble duc a veoir bouhourder ; et aussi comme vous sçavez c'estoit son premier mestier. Et si estoit aussi la plaisance des dames de veoir rompre lances, de perchier escus, de couper mailles de haubert et de verser chevalliers et escuiers jambes levées jus des chevaulx. Or estoient la le duc d'Aiglent, le duc d'Ardenne et plusieurs contes, chevalliers, escuiers et nobles hommes du pais d'Ardenne, d'Allemaigne, du Liege, de Loheraine et d'ailleurs, quy d'armes faisoient autant que a eulx estoit possible, mais quy mieulx s'i porta, qui mieulx s'i contint ne qui le pris conquesta ne racompte point la vraie histoire, car elle ne voeult faire mention que du duc Gerard et de la dame Berthe quy la estoient pour jugier a eulx et parler de ceulx quy joustoient le mieulx. Et advint ainsi que Gerard, quy estoit assez près de Berthe sa femme, laquelle avoit moult longuement (v°) devisé a luy, fut moult ennuyé pour tant qu'il estoit de ce mestier ouvrier et maistre, et mist sa teste ou geron de la duchesse laquelle regardoit moult ententifvement les hourdeis, les paremens des eschaffaulx et les dames et damoiselles quy dessus estoient richement atournées, vestues et parées. Adont il luy souvint que ainsi souloit elle estre et deust ancoires, se raison eust gouverné fortu[n]e ; puis luy souvint de Alexandrine sa suer quy estoit royne de France ; si luy surunda le cœur par telle fachon qu'il en sourdy une eaue quy luy monta jusques aux ieulx, et de la descendirent au long de sa belle fache, tellement qu'elles chairent jusques sur le menton de Gerard, son espeux, quy lors la regarda lermoier.

Merveilleusement fut grant le courroux que le noble prince Gerard eust a son cuer quant il percheu la duchesse plourer. Il luy dist lors comme par despit : « Par ma foy, dame, bien per« choy, et plus ne le pouez celer, que ma compaignie vous des-

« plaist, mais vous n'avez pas trop mauvaise cause, quy la ve-
« rité en diroit. Car avecques moy vous usez voz jours en trop
« grant misere, en grant chetiveté et en povre mendicité, quy
« estes de tant noble estration, comme fille de roy que l'on
« deust selon raison servir noblement en accomplissant voz
« bons plaisirs et souhais. Si vous conseille, et autreffois vous en
« ay requis, que vous me laissiés seul endurer et porter le mal
« que je meismes par mon trés grant oultrage ay acquis et
« desservy, et vous retraiés par devers vostre suer la royne,
« laquelle, comme je pense, se bonne foy et vraie nature ne
« sont en elle faillies, vous (*fol. iiij^c lxxiiij*) recepvera beni-
« gnement, considerant que vous estes son ainsnée, et tant
« fera envers le roy qu'il pour son honneur vous baillera estat
« pour vivre vous et vos servans bien et honnourablement. Si
« vous convoieray jusques en France la ou nulz ne me sçavroit
« jamais en tel estat comme je suis recongnoistre, et je demour-
« ray par de la attendant la grace de Dieu et de fortune qui se
« pourra par adventure tellement tourner en aucun temps que
« je parvendray a ce que je ravray de quoy guerroier Charles
« Martel que jamais mon cœur ne pourroit aymer, pour mourir
« en mendiant et en demendant mon pain. »

Berte répond en protestant que jamais elle ne quittera son époux. Tous deux reviennent tranquillement à Aurical « et là vesquirent ainsi comme ilz avoient accoustumé ».

Peu après, Girard, obsédé par la haine qu'il portait à Charles Martel, eut comme un accès de folie. Un jour qu'il était dans le bois, il devint furieux, arracha une branche de chêne et se mit à batailler contre les arbres avec tant d'acharnement « que a celle heure, se il eust rencontré les « deables de enffer, l'istoire croist que il se feust a eulx com-« battu (*fol. iiij^c lxxv v^o*). » Quatre ribauds, qui l'avaient pris en haine, choisirent assez malheureusement ce moment pour fondre sur lui. Girart en assomma trois, le quatrième réussissant à s'échapper. Berte, informée de cette aventure, comprit qu'à la suite d'une telle affaire, son époux

courrait grand risque d'être découvert, et lui conseilla de fuir [1].

Ils partirent d'illec et se mirent au chemin par nuit et si secretement que de ce jour en avant ilz ne furent plus veus en ces marches. Mais atant se taist pour le present l'istoire du noble et vaillant prince Gerard de (v°) Roncillon pour racompter des Sarrazins quy descendirent en France pour la conquerir. Voire, comme je treuve en ung livre different a celluy sur quoy je treuve du prince Gerard de Roncillon seulement. Et a celle fin que aucune faulte n'y ait, et que tout se puist retrouver par les poins ainsi comme je les treuve rymez, en diray de l'un et de l'autre a mon povoir tout le plus veritablement que possible me sera, par protestation de non estre reprins se aucune faulte y avoit, car je ne puis racompter ne descripre en prose fors autant que j'en treuve en ryme.

91. — *Comment le puissant roy Bondiffer de Cordres assembla ses grans ost pour venir en France a l'encontre du roy Charles Martel.*

L'ancienne et vraye histoire racompte qu'en celluy temps la guerre fut en France si trés grande et si mortelle d'entre le roy Charles Martel et le puissant duc Gerard de Roncillon, que maint vaillant chevallier y perdirent la vie, mainte dame et damoiselle y demourerent vesves..... et si mal fut le royaulme de France mené a cause d'icelle guerre que les Sarrazins en mainte contrée en ouïrent les nouvelles.....

101. — *Cy s'ensieut une collation ou prologue déclairant comment le facteur de ceste euvre a trouvé ung autre traittié parlant encore des fais de Charles Martel, du duc Gérard de Fourques et d'autres* [2].

Vous avez cy dessus peu ouyr comment le roy Charles Mar-

1. Il n'y a rien de tout cela dans la chanson.

2. La fin de la rubrique est rédigée autrement dans la table des rubriques; voy. ci-dessus.

tal et le noble duc Gerard de Roucillon furent pacifiés ensemble de la grant guerre que ilz avoient menée l'un contre l'autre, selon ce que declaire l'un des livres sur ce composé et escript en vieille rime ; si convient prendre la peyne de vous reduire d'icelle rime en prose, et vous de le lire et entendre, se bon vous semble, une autre maniere de pacification que je ay trouvée et veue en ung autre livre rimé pareillement, lequel racompte du gentil duc si amplement que il declaire de ses fais jusques a sa fin, et sa mort meisme contient cestuy derrenier livre, et parle de son cousin Fourques quy toujours estoit en la prison du roy Charles Martel, puis vous racomptera comment (*fol. v° xix, v°*) l'église de Veselay fut fondée par beaulx miracles et de la vie de la noble duchesse Berthe, sa femme, qui vesquy moult saintement, mais de sa fin ne racomptera point l'istoire, car elle ne parlera fors jusques a la fin du duc. Et de la mort du roy Charles Martel racomptera l'istoire en ung autre livre subsequent, lequel fera mention de son filz Pepin le petit, lequel fut en son temps garny de grant vaillance, jasoit ce qu'il fust de petite corpulence et stature. Si reprendra l'istoire a racompter du prince Gerard quy estoit au tournoy, ou luy et sa compaignie regardoient jouster les barons auprès de Buillon, la ou elle ploura mainte lerme en ramenant a memoire le temps passé, tellement que ses lermes cheoient sur la face de son seigneur quy son chief avoit mis ou giron de la dame ainsi comme par ennuy [1]. Et ce que je diray, a celle fin que ce ne semble reditte aux liseurs ou aux escoutans abregeray couramment tout le mieulx que je pourray, jusques a ce que la matiere soit changie que vous avez ja entendue. Si pourrez croire lequel que mieux vous semblera digne pour y adjouster foy, car en deux manieres ne peurent les deux princes estre veritablement pacifiés. Et pour tant que je meisme ne le pourroie croire, vous fay la recitation de ce que j'ay trouvé par escript comme dit est. Et puis par ce croire qne tous livres ne se ressemblent mie, combien qu'ilz parlent tout d'une matiere.

Quant le desolé prince Gerard se senty moullié des lermes quy des yeulx de la dame cheirent sur sa face, et il luy eust

1. Cf. la chanson, § 534.

dit ce que cy dessus est contenu, (*fol. v^c xx*) elle le semondy et requist qu'il voulsist retourner a Paris, la ou il sçauroit estre le roy, disant que quaresme estoit et bon temps, et que tout homme se devoit amender contre le jour de Pasques quy approuchoit, ayant fiance en la royne sa suer, laquelle pourchaceroit sa paix comme elle l'avoit en une nuit songié. Et, fin de compte, elle fist tant par ses parlers que le duc son seigneur s'i accorda. Lors ilz partirent d'illec et enquirent ou le roy se tenoit, et l'en leur dist qu'il aloit faire ses Pasques a Orleans. Si cheminerent tant qu'ilz viendrent en la cité tout ainsi mal habilliés povrement, comme vous le povez penser que si estoient ilz [1]...

102. — *Comment la royne de France fist rendre et delivrer au duc Gerard Roncillon et ses autres places sans le sceu du roy.*

L'anchienne histoire racompte que quant le duc Gerard et la duchesse Berthe sa femme eurent estez au roy Charles Martel presentez par la royne, quy l'ottroy avoit et le don de la paix du duc Gerard et de Berthe sa suer [2], et le roy eust regardé le roy [3] par despit et respondu a la royne qu'elle l'avoit trahy en la presence des barons quy la estoient, il [4] fu tant esbahy que merveilles, et non sans cause quant il le vist partir du prael sans avoir de luy nulle bonne response. Et dist a la royne qu'il vouldroit estre (*fol. v^c xxvij*) dont il estoit venu, puis que autrement ne se povoit avecques le roy appointier. Et luy requist qu'elle luy feist ses meschans habis rapporter et qu'elle le feist secretement conduire en la cité, voire par ainsi que sa femme Berthe luy demourast, et qu'il s'en alast tout seul a son aventure. Si devez sçavoir que grant fut le dueil que la duchesse demena quant elle ouy ainsi parler son seigneur, et respondi

1. Cf. la chanson, § 536.
2. Cf. la chanson, § 547.
3. *Sic*, corr. *Gerard*.
4. Gerard.

devant la royne quy en eust tout grant pitié que elle plus ne pouoit : « Lasse ! » fait elle, « mon chier seigneur, vous voulez « ainsi eslongier d'icy sans moy, quant si longuement et jusques « aujourd'uy vous ay tenu tant bonne compaignie »....

Ainsi comme la se doulousoient le duc Gerard et la duchesse, vint devant la royne ung escuier de moult bonne part, lequel estoit filz d'un ancien preudhomme et vaillant chevallier nommé Begon de Valaloy ; et se faisoit son filz appeller Bertran de Valaloy [1], quy de loyaulté, de preudhommie et de bonté estoit duit et asseuré par nature a enssieuvir les meurs et les (v°) conditions de son pere Begon, et dist a la royne par trés grant sens : « Madame, je viens vers vous privéement pour mon cousin Gerard « qui cy est aidier de tout mon pouoir a saulver se je pouoie. « Et sachiés que le roy est tres mal meu par l'enhort de son « conseil qui traitte avecques luy de la mort du conte Fourques « et de la sienne niepce, dont a paines se pourra garder se brief « vous n'y remediés, car les parens du duc d'Ardenne en sont « de ceste heure a conseil, duquel je me suy party hastivement « pour vous en venir advertir. » Si fut le noble duc de ces nouvelles plus doulant que par avant [2], et moult en remerchia son cousin, priant humblement a la royne qu'elle le voulsist de leans delivrer. — « Certes, sire Gerard », fet elle, « non feray. Et ja « n'aiés paour, car, maulgré tous voz ennemis, je vous remet- « tray en vostre seignourie, puisque le roy m'a le don de vostre « paix ottroié, et bien en est en moy par les manieres que vous « orrez, et sanz ce que le roy ne autre m'en sceust reprendre. « Vray est que ja piecha fut au roy et a moy par pelerins rap- « porté et certiffié pour verité que vous estiés mort. Si deman- « day au roy le douaire de ma suer quy est icy, pour lequel il « me donna Roncillon et tout le païs, Montargon, Dijon, Chas- « tillon, Vaulcoulour [3] et plusieurs autres places fortes assez, « lesquelles j'ay tous jours depuis tenues en ma main, les ay « fournies de gens quy y sont pour moy et qui, sans nulle con- « tradiction, seront a mes commendemens obeïssans. Si vous y

1. Cf la chanson, fin du § 551.
2. Cf. § 554.
3. Même énumération au § 553 de la chanson.

« envoieray premiers, et ma suer et moy nous sieuvrons avec-
« ques Bertran et plusieurs autres qui me tendront compaignie.
« Et au triboul comme (*fol. v^c xxviij*) au triboul, le roy se ra-
« paisera après s'il voeult. »

Quant la royne eut en son cœur entreprins la salvation du duc Gerard, elle manda ung moult noble homme nommé Droon [1], lequel avoit un filz, chevalier preu, sage et vaillant, nommé Anchier quy le chastel de Roncillon avoit en garde de par la royne, et luy dist : « Vous me ferez finance de gens, sire Droon », fet elle, « et me conduirez le mien frere Gerard que cy est, sur vos-
« tre vie, jusques a Roncillon, et direz de par moy a vostre filz
« Anchier qu'il le rechoive leans et qu'il luy livre le chastel et
« tous ceulx de la contrée, et que je iray brief par dela après
« vous. » Pour abregier, Droon obey de bon cœur a son commandement, et par l'ordonnance de la royne luy fist un cheval delivrer tel que ou païs n'en avoit point de meilleur. Si s'en partirent et chevauchierent tant qu'il arriverent près de Roncillon. Et quant ilz furent auques près, ou prochain bois, Droon dist au noble duc que bon seroit qu'il demourast illec jusques à ce qu'il feust retourné de Roncillon [2]. « Et que voulez vous aler
« faire a Roncillon, sire Droon ? » ce luy dist lors le duc.— « Je
« m'en yray parler a mon filz Anchier, sire duc », fet il, « et
« sçauray se les manans et habitans de leans seront joieulx de
« vostre venue ou non. » Et fin de compte s'en party et laissa le duc en la forest quy estoit ung petit pensif pourquoy Droon tenoit ces termes, mais l'istoire dit que pour ce le faisoit qu'il sçavoit de vray que tant l'aymoient ceulx du paijs que a l'en devant de luy vendroient honnourablement, mais que ilz sceussent de vray sa venue. Et quant Droon fut leans arrivé, Anchier le receupt moult joyeusement et luy demanda des nouvelles de la court [3], et il luy racompta la venue du noble duc Gerard, le traittié du (*v°*) roy et de luy, et comment la royne l'envoioit en Roncillon pour luy faire ses terres delivrer.

1. Cf. la chanson § 554, où toutefois il n'est pas parlé d'Anchier.
2. Cf. § 555.
3. Cf. le § 556 où cette question est attribuée aux habitants de Roussillon en général.

Merveilleusement fut joieux Anchier quant il ouy les nouvelles du noble duc Gerard quy celle part venoit. Il assambla lors le clergié et les notables bourgois de leans et leur declaira le fait, dont tous furent joieux que plus ne pouoient, et se delibererent d'aler au devant de luy en notable procession [1]. Et ainsi fut le gentil duc Gerard receu de ses hommes, quy tant avoient eu a souffrir pour sa guerre que desheritez en estoient les plusieurs et en grant nombre, mais tous plouroient de joye pour sa venue et lui offrirent leurs corps, leurs biens et leurs services jusques au mourir. Si les eust le duc pour celle cause tellement recommendez qu'en la fin il leur en fut de mieulx. Et quant il se vit en Roncillon obey, et il sceut que le chastel estoit trés bien garny de vivres et de bonne artillerie, il requist au notable chevalier Droon et a son filz Anchier que ilz voulsissent parfournir le commandement de la royne. Adont ilz firent par tout e paijs assavoir la paix du noble duc, sa venue et l'aliance que la royne avoit avecques luy, en leur priant que de gens ne luy voulsissent faillir pour aler secourir Fourques, son cousin, en Auridon, se les parens du duc d'Ardenne le vouloient par aucune aventure aler illec assegier [2]. Et ilz luy manderent que de ce ne se soussiast, et que ja ne luy fauldroient de gens, d'argent ne de bon vouloir. Et adont le vaillant prince Gerard rendi graces a nostre Seigneur de la bonté qu'il luy avoit par sa debonnaireté faitte, comme d'avoir ainsi acquis l'amour (*fol. v^c xxix*) de la royne. Si se taist atant l'istoire du gentil duc Gerard, et de ceulx de Roncillon, et parle de la royne qui estoit alée a Orleans pour ouyr de toutes nouvelles et de ses anchiens ennemis.

. . . . . .

. . . . . .

FIN DU VOLUME

Ainsi fut le duc hors de la pensée ou Atamins l'avoit mis a

1. Cf. § 557.
2. Cf. § 559.

tort et sans cause. Et quant ilz furent dedens le chastel, lors paru le jour bel, si cuida le duc soy vengier du traittre, mais fuy s'en estoit [1]. Et lors le duc manda le gentil chevallier Guitrain, pour l'amour de la duchesse seulement qu'il avoit si loiaument compagnie; et tant le regarda le duc en parlant a luy, qu'il le recongneu et luy demanda se il estoit Guitrain son parent, et il luy respondi que ouy, car plus ne se pouoit celer. Adont il l'embrassa bien amoureusement, et luy demanda ou il avoit si longuement esté; et il luy dist qu'il s'en estoit fuy de la bataille lorsque le conte Fourques fut prins devant Roncillon, et passa la mer ou il fut prins des Sarrazins qui l'avoient tenu prisonnier l'espace de vingt ans, mais il en estoit eschappé par les prieres qu'il avoit faittes par grant devotion a la sainte Magdalene [2]. Et quant Guintrain eust son estat et sa grant povreté racomptez, il demanda au noble duc Gerard du sien. Et il luy en respondi tout ce que cy devant en avez ouy racompter. Et finablement le retint le bon duc a sa court, et tant le honnoura qu'il luy donna Vezelay et plenté d'autres seignouries, dont il vesqui moult honnourablement, et fut a sa court avecques (*fol. v c lxj*) les deux prudents et sages chevalliers Audicas et Bedelon quy longuement le servirent. Et depuis celluy temps envieillirent tous moult fort, et se changa en telle maniere le monde que a paines pouoient les jeunes recongnoistre les anciens. Et le duc Gerard departi aucunes de ses terres aus trois filz du conte Fourques [3]. Et desja estoit l'ainsné pourveu de la duchié d'Ardenne comme dit est, mais comment il les departi ne fait l'istoire aucune mention, ainchois dist que tant comme il eust depuis la vie ou corps, il vesquy haultement et en trés grant honneur, et pour entretenir la couvenence qu'il avoit fait au pere saint et au roy Charles Martel, il voulu faire machonner et fonder treze abbayes.

En la derrenere eschevée des treze abbayes, laquelle fut la ou la balaille de Roncillon avoit esté faitte, en la plaine

1. C. § 663.
2. Cf. § 666.
3. Cf. § 673 où il est dit que Fouque avait, non pas trois, mais quatre fils.

d'icelluy lieu fist le noble duc fonder moisnes noirs jusques a cent, ainsi que racompte l'istoire, et y fist faire de moult beaux jardinages esquelz il prendoit moult grant plaisir, et souvent s'en alloit par iceulx desduire et esbatre, pour tant que il y faisoit joyeulx a merveilles et que le lieu estoit si trés delitable [1]. Et en celluy temps estoit le vaillant prince moult anchien, pour quoy il ne demandoit que l'aise et le repos. Si advint qu'il s'en ala ung jour esbatre et passer temps en icelluy jardin tant delitable. Et en oyant chanter les petits oisillons, en soy par illec pourmenant, entra en une pensée, et luy souvint de ses parens et bons amis quy mors estoient par la guerre de luy et de Charles Martel, et plus du conte Boos de Carpion que (v°) de nul autre, car tant l'avoit aymé que les lermes luy devalerent adont des yeulx. Et tellement eust le cœur destroit d'angoisseux courroux que il retourna vers l'ostel, et comme celluy quy plus ne peust avoir sa parole a delivre, requist a ceulx quy le menoient ou monstra par signe qu'il vouloit incontinent aler sur son lit reposer, et de fait y ala. Et lors vint illec la noble duchesse quy bien le cuida reconforter, mais il ne la fist fors regarder, car tant avoit le cœur serré qu'il ne pouoit avoir sa parole. Si fut la dame moult esbahie et non sans cause. Adont elle manda l'abbé qui la vint avecques de ses religieux quy bien et soingneusement le visitterent a leur pouoir.

A chief de piece, par vertu de certaines prieres que l'on fist illec, le noble duc recouvra sa parole et fist son ordonnance [2], en requerant estre confessé et avoir le corps de nostre Seigneur, lequel ne luy fut point reffusé. Et fin de compte, son derrenier jour estoit venu et convenoit qu'il passast de ce monde; ne dist point l'istoire combien de jours après, mais bien racompte que l'on fist pour son ame le plus beau service que l'en peust faire [3], et fut enterré si solempnellement qu'on n'eust sceu mieulx. Et ainsi fini le noble et vaillant duc Gerard de Roncillon par ceste maniere, car il ne pouoit plus la mort eschever. C'est une

1. C'est ici pour la première fois que nous voyons Girart représenté sous l'aspect d'un amateur de jardins.

2. C'est-à-dire son testament.

3. La chanson, du moins, ne dit rien des obsèques de Girart.

chose que personne nulle ne peult fuïr quant l'eure est venue ne nul quel qu'il soit n'en eschapera, ainchois convendra les ungs passer après les autres [1]. Mais en cest present volume n'est plus parlé que de luy et de sa fin, car de (*fol. v^c lxij*) la vertueuse duchesse Berthe ne parle plus, du roy de France ne du conte Fourques quy moult anchien estoit. Et au regard de Charles Martel, il ne vesquy guaires depuis, car les Sarrazins quy bien sceurent la mort du duc Gerard vindrent en France a merveilleusement grosse armée, et tant eurent d'affaires les François que trop, comme l'en treuve en ung autre livre subsequent a cestuy, devisant la mort du redoubté prince Charles Martel, et comment son filz Pepin fut couronné, voire et a quelle difficulté, pour la pepitesse (*sic*) de luy quy en son temps fist de moult haultes et belles vaillances et fut bien amé de son pœuple. Et pour ce que la narration de cestes croniques est moult longue, il est expedient d'en faire plusieurs volumes, dont cestuy est le premier de quatre esquelz sont contenues les guerres du Loherain Guerin, du commencement, en enssieuvant, de temps en temps et de regne en autre, voire autant qu'il en a esté trouvé.

Cy fine le premier des quatre volumes dessus déclarés ou prologue de ung chascun d'iceulx et en la fin.

DÉBUT DU SECOND VOLUME

(Ms. n° 7 de la Bibliothèque royale de Belgique.)

(*Fol. j*) *Prologue du second volume parlant des vaillances des deux trés nobles princes Charles le Chalf et monseigneur Gerart de Roncillon le puissant duc.*

Pour ce que les fais des anciens ont esté de haulte recommandation, est il a la fois convenable de une meisme matiere faire plus de ung volume. Pourquoy, voyant le premier livre

1. Juste observation.

estre de bonne grandeur, j'ay comparty ces presentes cronicques en quatre volumes, comme il appert et come plus a plain est declairé ou prologue du premier volume. Et en ensieuvant nostre matiere, en delaissant ou premier volume a parler des faiz de monseigneur Gerard de Roncillon, quy retourna devers madame Berthe, sa femme, pour luy racompter de ses nouvelles et adventures, nous dirons en la maniere quy s'ensieut.

(*V°*) *Prologue du translateur.*

Vous avez ou volume precedent ouy recorder bien au long les grans fais et proesses de deux nobles et vaillans princhés Charles Martel et Gerard de Ronssillon, et comment après grant amour ilz eurent grant guerre ensamble, mais pource que depuis celluy volume precedent achiefvé, j'ay sceu qu'il en a esté fait et compilé ung autre quy racompte comment le noble et puissant prince monseigneur Gerard regna au temps de Charles le Chaulf, et que les deux damoiselles qu'ilz eurent espousées feurent filles du conte de Sens, et aussi que depuis l'exil et banissement de monseigneur Gerard et qu'ils furent pacifiés ensemble, ilz eurent plusieurs batailles l'un contre l'autre, j'ay prins ma conclusion de mettre par maniere de proheme la substance dudit volume en la fourme quy s'ensieut [1] :

Vray [2] est que le noble prince monseigneur Gerard de Rons-

1. Voy. ci-dessus, p. CLXVIII.

2. C'est l'abrégé de Wauquelin, commençant ici, non point au premier chapitre, mais à une phrase qui se trouve dans le courant du second chapitre : « Cestuy noble prince Gerard de Rossillon fut filz du « duc Droon de Bourgogne, lequel ayda a Charlemaigne en ses con- « questes, et fut homme de grant pouoir, riche et puissant, saige et « prudent en tous ses faitz, lequel, après la mort du puissant roy « Charlemaigne, demoura atout son ost en Espaigne la ou il souffrit « maintes paines et maint travail pour accroistre et augmenter la loy de nostre saulveur Jesucrist. » Edit. de M. de Terrebasse, p. 16; cf. J. Mansel, Bibl. nat. fr. 304, fol. cxlvij *c*. qui offre exactement le même texte, sauf variantes graphiques. — On voit qu'il y a quelques différences et quê, notamment, le ms. de Bruxelles a omis une partie de la phrase.

sillon fut filz du vaillant Droon, duc de Bourgoingne, lequel, après la mort du noble empereur Charlemaine, demoura en Espaigne ou il souffry moult de travaulz pour accroistre et augmenter la loy de nostre benoit saulveur Jhesucrist. Et ancoires y estoit il prisonnier aux Sarrazins, si comme aucuns dient, quant la guerre encommença d'entre Charles le Chaulf et monseigneur Gerard. Et la cause pourquoy celle guerre mut d'entre ces deux nobles et puissans princes fut telle. Quant l'empereur Charlemaine fust trespassé, il laissa Loys, son filz, quy tint la monarchie ou empire de Romme, de France et d'Allemaigne. Cestuy empereur Loys, qui fut surnommé (*fol. ij*) le debonnaire, laissa trois filz après son trespas, c'est assavoir : Lothaire le premier, Loys le second et Charles le Chaulf fut le tiers. Quant Loys leur pere fut trespassé, Lothaire voult tenir toute la monarchie d'Italie, de France et d'Allemaigne, comme avoit fait son pere, et voult assigner ses deux freres Loys et Charles sur autres seignouries particulieres, de quoy Loys et Charles ne furent pas bien contemps, mais vouloient avoir leur part chascun par soy es seignouries que leur pere avoit possessé.....

(*Fol. xlix*) Quant le renclus eut entendu l'angle de nostre Seigneur, il obey a son commandement, car lorsque l'evesque, ceulx de l'eglise et le peuple eurent ces paroles ouyes, ilz encommencerent tous par grant devotion a rendre graces a Dieu de ce que ainsi les avoit daigniés visitter. Et lors, a moult grant honneur et reverence, ilz alerent descouvrir le corps saint quy avoit reposé sept ans en ce lieu et le trouverent odourant moult souef et tout entier. Le bon evesque quy de ce lieu le leva, le mist en un trés riche cendal, puis le posa en une noble chasse, et en ce point le porterent a grant honneur et jubilation chantant continuellement hympnes et pseaulmes jusques dedens l'eglise de Poultieres, ouquel lieu leur (*v°*) vindrent au devant l'abbé dudit lieu de Poultieres, les nobles hommes et le pœuple, et le receurent a trés grant reverence; et, en chantant pseaulmes devottement a nostre Seigneur, l'enterrerent en icelle notable eglise en ung moult riche sarcus et trés bien ediffié a merveilles, au plus près de madame Berthe, sa femme, sur lequel sarcus est en escript en ung epitaphe son nom et sa vie, c'est assavoir comment il fonda douze eglises, coment il vainquy par douze

fois le roy Charles le Chaulf de France, et comment il mendia par sept ans entiers pendant lequel temps il portoit le charbon vendre [1].

Touteffois, jasoit ce que ceste histoire puist estre ou non estre veritable, comme j'aye trouvé es croniques Martiniennes Charles Martel mis pour la guerre qu'il eut encontre monseigneur Gerard de Roncillon, duc et conte de Bourgoingne, et après ce que j'ay veu Vincent en son Miroir Historial, ouquel il racompte que ou temps de Charles Martel par Gerard de Ronssillon, duc de Bourgoingne, fut translatté le corps de la benoitte Magdalene en l'eglise de Vezelay fondée par ledit monseigneur Gerard [2]; attendu aussi qu'en toutes les

1. Voici la partie correspondante dans l'abrégé imprimé (début du ch. XXV, édit. Terrebasse, p. 137) : « Ces nouvelles ouyes, ilz com-« mencerent tous par vraye devotion a regracier Dieu de ce que ainsi « il les avoit visités. Et alors, a grant honneur et reverence ilz alerent « descouvrir le sainct corps qui sept ans entiers geut en ce lieu et le « trouverent odourant trés sonef et tout entier. Et l'evesque le leva et « l'enveloppa en ung net cendal, et puis ilz le mirent en une noble « chasse et riche et le mirent en ce point sur une lictiere, et le mene-« rent a grant honneur et jubilation jusques a l'eglise de Poytiers « (Poultieres, *J. Mansel*), dont, quant ilz approcherent du lieu, l'abbé « et le clergié et tous les nobles et le peuple du pays environ vindrent « a torches et a banieres en notable procession a l'encontre du corps « sainct et le receurent et le porterent a l'église en chantant graces et « loenges a nostre Seigneur, et l'enterrerent en ladicte eglise de Poy-« tiers en ung noble sarcuz moult riche et bien entaillié, au plus près « de madame Berte sa femme. Quant le service divin fut acomply, « chascun s'en alla en sa place en rendant graces a Dieu de l'honneur « que leur eust fait et de leur donner telz intercesseurs au ciel, ayant « esperance de Dieu que, par le merite de ces deulx sainctes person-« nes, nostre Seigneur exaulceroit leurs prieres, et que tout le pays en « vauldroit mieulx. Et lors fut mis par escript toute leur vie, leur con-« versation et leurs faictz, et furent gardées leurs legendes en ladicte « eglise de Poytiers longtemps après leurs trepas. Mais aulcuns temps « après ladicte église fut arse et destruycte..... » Même leçon dans J. Mansel, ms. cité, fol. clxxj *d*.

2. Vincent, *Spec. hist.* l. XXIII, ch. CLI, reproduit le passage de Sigebert, cité plus haut (p. CXII), d'après Jacques de Guise.

conquestes de l'empereur Charlemaine n'est point parlé du duc Droon, pere de icelluy duc Gerard, j'ay eu plusieurs debats en moy, et, tout debatu et consideré, je suis mieulx d'oppinion que ces choses advindrent du temps de Charles Martel que au temps de Charles le Chaulf. Neantmains, de tout ce et de toutes autres choses, je me rapporte (*fol. l*) en la correction de ceulx quy prendront la paine d'en sçavoir la verité, et requiers aux lisans que se en mon euvre ilz treuvent chose ou il y ait a reprendre, qu'ilz le vueillent corrigier en excusant mon ygnorance, priant a Jhesucrist, filz de la trés glorieuse vierge, qu'il doinst a tous loiaulx princes chrestiens tellement gouverner leurs subgets, qu'il leur puist redonder a gloire et a loenges, et en la fin soient herbegiés en la mansion eternelle, amen, en laquelle nous maine le Pere, le Filz et le Saint Esperit. Amen.

Cy fine le proheme et histoire des haulz et vertueulz loables et puissans fais du noble duc et conte de Bourgoingne, monseigneur Gerard de Ronssillon.

TABLE DE L'INTRODUCTION

Pages.

CHAPITRE Ier. — L'histoire. — Le comte Girart..... III

— II. — La poésie. — Girart de Vienne, Girart de Frette, Girart de Roussillon..... XIII

— III. — L'ancienne et la nouvelle chanson de Girart de Roussillon..... XXI

— IV. — Etat des personnes et civilisation dans *Girart de Roussillon*..... LVII

— V. — Girart de Roussillon dans l'épopée française. LXXXIX

— VI. — Témoignages divers..... CII

— VII. — Les romans en vers et en prose de Girart de Roussillon aux XIVe et XVe siècles..... CXXIII

CONCLUSION..... CLXXI

APPENDICE. — I. Manuscrits et langue de la chanson renouvelée..... CLXXIII

II. Rubriques et extraits de l'*Histoire de Charles Martel* compilée en 1448 et grossoyée par David Aubert en 1465..... CXCII

GIRART DE ROUSSILLON

1. Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps ; Charles tenait sa cour à Reims. Il y avait maintes personnes au cœur franc; le Pape y fut et prêcha. La messe dite, Charles monte au palais jonché de fleurs [1]; au dehors Girart et sa mesnie bâtissent des quintaines[2], et se livrent à maint exercice. Le roi l'apprend et le leur défend : il craint que des jeux on en vienne aux disputes, et jure par la sainte croix qu'il n'y a si puissant homme à qui il ne fasse arracher les yeux, s'il fait scandale en sa cour. Charles est le meilleur justicier que je sache. De la mer jusqu'ici il n'y a si riche baron qui ne tremble lorsque le roi s'irrite.

2. Quand le roi a suivi la procession, on monte au palais

1. Sur l'usage de joncher de fleurs les appartements on peut voir mon édition de *Flamenca*, p. 288.

2. Du Cange, dans la septième de ses dissertations sur l'histoire de saint Louis, définit la quintaine « une espèce de bust posé sur un po- » teau où il tourne sur un pivot, en telle sorte que celui qui avec la » lance n'adresse pas au milieu de la poitrine, mais aux extrémitez le » fait tourner; et comme il (le buste) tient dans la main droite un » baston ou une épée, et de la gauche un bouclier, il en frappe celui qui » a mal porté son coup. » Diez. *Etymologisches Wœrterbuch*, I, *quintana*, n'enregistre ce mot que pour dire que l'étymologie n'en a pas encore été trouvée. L'article du *Dictionnaire du mobilier*, de Viollet le Duc (II, 406), est superficiel et sans précision. On trouvera dans Strutt, *The Sports and Pastimes of the People of England*, l. III, ch. I (éd. W. Hone, 1834, p. 113 et suiv.), un long article sur la quintaine, avec diverses représentations tirées de mss. du XIVe siècle.

qui est tel qu'on n'en vit jamais : arbalète ni arc ne sauraient lancer un trait aussi loin qu'il s'étend en tout sens. Les murs et les boiseries disparaissent sous les étoffes[1]. Chambellans et huissiers sont à leurs postes; ils étaient plus de cent fiers et farouches. Chacun a vêtu une pelisse vairée et tient lance ou guisarme, hache ou bâton. Il n'entre au palais damoisel ni jeune homme, s'il n'est personne de haut rang ou riche baron. Les archevêques y viennent de leur province; évêques et abbés sont plus de mille, et Drogon y a mené trois cent comtes et ducs... Drogon donna terre à Girart, Odilon à Fouque[2]. Le Pape prend la parole :

3. « Seigneurs, dit le Pape, entendez-moi tous : Je ne suis » venu ici ni pour mon profit ni pour mon plaisir, mais » pour faire le service de Dieu... et à cause de la gent païenne » qui nous détruit. Barons, pour Dieu je vous prie, allez-y » tous, guidez là les barons...

4. » Au-delà de Constantinople, devers Tyr, l'empereur » est engagé dans une guerre dont il ne peut se délivrer. En « même temps il a Rome a gouverner [3]. De sa première

1. Mot à mot : « les *pailes* et les *ciclatons* (deux sortes d'étoffes de soie sur lesquelles on a beaucoup écrit) sont si épais, qu'on ne voit mur, pierre, bois ni charbon » ; *charbon* semble n'intervenir ici que pour la rime ; cependant il paraît, d'après le vers 4011 du poëme de la croisade albigeoise, que le charbon était employé dans la construction.

2. Drogon et Odilon sont respectivement pères de Girart et de Fouque. « Donner terre » est un équivalent approximatif de *casar*, anc. fr. *chaser;* voy. les exemples cités par Du Cange, au mot CHASEATI, SOUS CASATI.

3. C'est la tradition des premiers temps du moyen âge, alors que Rome reconnaissait la suzeraineté de l'empereur de Constantinople. Plus loin on verra Charles se faire couronner à Rome que l'empereur byzantin lui a donnée. La tradition généralement acceptée dans l'épopée française est que Rome appartient à Charlemagne ou à ses successeurs. Ainsi dans le *Couronnement de Louis*, v. 880 ss. :

Par droit est Rome nostre empereor Karle,
Tote Romaine de si que en Arabe,

» femme il n'a que deux filles. J'ai vu Drogon demander
» l'une pour vous, Charles, et engager l'autre pour vous,
» son fils Girart. Et moi je suis venu ici pour vous appeler
» au secours du fief saint Pierre que les païens ravagent.
» Barons, allez-y tous pour le service de Dieu!

5. « Si l'empereur a guerre par devers Nicée, à Rome
» sont venus les païens d'Afrique, où réside le serviteur de
» saint Pierre, qui vous prêche. Allez-y tous, puissants ba-
» rons! » Et Charles dit à tous : « Qu'en cette cour aucun
» prudhomme n'abandonne Dieu! »

6. Drogon le sage parla en sa langue : « Seigneurs, j'ai
» passé la mer, j'ai été à Constantinople il y a deux ans. Le
» roi me fit guider par ses drogmans; j'allai au saint Sépul-
» cre avec de nombreux compagnons, muni de sauf-conduits
» de marchands. Puis je revins auprès de l'empereur. Il me
» conta ses guerres et ses tribulations : comment les païens
» félons, et du côté de Rome les Africains, lui ont enlevé es
» ravagé sa terre. Il me montra ses deux filles (oncques
» homme ne vit si belles ni si semblables) et les engagea à
» toi et à mon fils. Après sa mort, il laisse Rome à ses en-
» fants. Pour la terre que tu en auras, qui est grande, tu as
» octroyé à Girart Flandre et Brabant. Voici que de là (de
» Constantinople) te vient le mandement : garde-toi, par
» par crainte de peine, de refuser [1]. » Et Charles répondit
sans feinte : « Je veux et la femme et la terre et la peine;

S. Pere en est et li ponz et li arches,
Et l'apostoiles qui desoz lui le garde.

Et plus loin v. 2505-6 :

Par droit est Rome Karlon de S. Denis,
Et après lui la tendra Looys.

1. Il n'est point contraire aux données historiques que l'empereur de Constantinople ait demandé aux puissances de l'Occident du secours contre les Sarrazins, s'il est vrai qu'Alexis Comnène fit une démarche en ce sens, lors du concile tenu à Plaisance en 1095 ; voy. J.-C. Ro-

» et j'enverrai de puissants et dignes messagers. » Et il ôta son gant et en fit le serment.

7. Drogon et Odilon s'en retournent devers Espagne pour guerroyer païens, la gent étrangère. Et Charles et Girart et leur compagnie, Français, Normands, Bretons, Bourguignons, Lorrains, Allemands passent le Jura et Monjoux [1], la haute montagne; là ils livrent une fière bataille et tuent deux rois d'outre Cerdagne ; [ceux-ci] avaient si complètement dévasté..... [2], la Calabre, la Pouille, la Romagne, qu'on n'y pouvait plus labourer. Désormais la terre restera en paix.

8. Et quand la bataille fut finie, on prit cent messagers dans l'armée royale : cinquante étaient clercs, les autres de puissants comtes. On choisit [pour les accompagner] dix mille hommes d'élite; le pire était hardi guerrier, et ils avaient hauberts et heaumes et bons chevaux. De Brindes ils passèrent à Duras sur des navires. Pendant que Charles revient sur ses pas, ils chevauchent tant par monts et par plaines qu'ils arrivent aux portes de Constantinople. Dehors, dans la prairie, ils tendent leurs pavillons, et envoient dans la ville deux cardinaux et avec eux Foucher le maréchal.

bertson, *History of the christian Church*, éd. 1875, IV, 383 n. d. On pourrait aussi invoquer la lettre d'Alexis à Robert de Flandre (1092) pour exciter les chrétiens d'Occident à la croisade, si elle n'était apocryphe; voy. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, I, ccij.

1. Ms. *Jur e Mongeu*. La seconde de ces deux montagnes, très-fréquemment nommée dans l'ancienne poésie française (voy par ex. *Ogier*. 221, 262, 273, 284, 3083, 3374, etc.) est le *Mons Jovis* des documents latins, le Grand Saint-Bernard, voy. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, I, 70. *Jur* ne peut être que le Jura qui se trouve en effet avant le Saint-Bernard quand on vient de France.

2. *Vouterne*, serait-ce Volterra? mais il s'agit plutôt d'un nom de pays. Il y a dans *Rolant*, 199, 931, 1291, un *Valterne* qu'on identifie avec Valtierra en Navarre (voy. L. Gautier, note sur le v. 199 de ce poëme), et qui, en tout cas, doit être cherché en Espagne; mais ici il ne peut s'agir que d'un pays d'Italie.

9. Ils trouvèrent l'empereur dans le grand palais ; devant lui des rois païens et des émirs qu'il avait fait prisonniers quelques jours avant dans un combat. Les messagers lui annoncent les nouvelles : que les Français vont délivrant sa terre, qu'Arabes et Africains sont détruits ; ce qui lui causa grand plaisir. Il monte sur un mulet amblant et se rend au-devant de l'ambassade. Chemin faisant, il s'enquérait de Girart et de Charles.

10. « Dites-moi quel homme est Charles Martel ? — Sire, » adroit aux armes, et bon et beau, hardi, sûr, et jeune » homme; il a le regard plus vif qu'un oiseau. Aussi a-t-il » déja conquis cent châteaux, trois comtes preux et riches » dont il est le guide, et mille autres personnes, ses fidèles, à » qui il donne crosses et bons anneaux [1]. Aussi loin que la » terre s'étend et que le ciel la recouvre, il n'est roi dont la » personne et le sceau soient aussi redoutés.

11. — Et quel homme est Girart, ce bourguignon ? — « Sire, il n'y a pas d'homme plus vaillant ni meilleur à » l'attaque. Sa terre occupe trente journées; il conduit en » guerre cent mille chevaliers. A lui sont les Provençaux et » les Gascons, et il a dans le poing assez de prouesse et de » valeur pour ne pas craindre qu'on lui rogne son fief. »

12. En approchant du camp français ils virent les pommes et les aigles d'or espagnol, les pavillons de soie grecque, et tant de chevaux de prix, et tant de riches harnachements ! Le roi loua grandement tout ce qu'il vit : jamais on ne vit tant de courtoisie chez un roi aussi puissant. Il descendit au pavillon du pape. Là entrèrent aussi Girart, qu'il avait mandé, les comtes, les riches marquis, les évêques qui l'ont délivré de ses ennemis; il les baisa et les remercia, puis il leur apprit l'honneur que Dieu lui avait fait en le rendant victorieux de ses ennemis [2].

1. C'est-à-dire, peut-être, « à qui il donne des abbayes. »
2. Le texte est ici corrompu et le sens obscur. L'empereur de C. P.

13. « Sire, » dit le pape, « vos affaires sont en bon train, » mais pour cela, ne brisez pas notre convention. Charles » m'a juré qu'il prendrait ta [1] fille Berte si tu y consentais; » l'autre, tu ne peux la donner à un plus vaillant que Gi- » rart, ce duc à qui je l'offre [2]. — A ta volonté, » reprend l'empereur en riant. « Mais d'abord, vous, évêques, abbés et » barons, viendrez en ma cité et prendrez logement avec » moi; ensuite, je ferai tout ce qu'il vous plaira. »

14. Les cent barons montent sur les mulets; chacun n'ayant à sa suite que trois personnes : le chambellan, le cuisinier, le garçon. En tête marchent le pape et le duc Girart, et les docteurs savants en tous les arts. Girart prie chacun de se hâter. Puisque l'empereur est en paix de tous côtés, le hardi ne vaut pas plus ici que le couart. Un Longobard [3] les guide dans la cité, où ils trouvent nobles gens aux sentiments généreux.

15. Dans le bourg Sainte-Sophie, près du moutier, l'empereur fait héberger chacun en riche demeure. Là, vous auriez vu les étoffes neuves de soie étendues sur le sol, et tant d'épices répandre une bonne odeur; c'est du baume qu'il fait brûler partout [4]. Aucun autre roi ne serait assez riche pour

fait probablement allusion aux victoires qu'il a de son côté remportées sur les Sarrazins, voy. § 9.

1. Comme beaucoup d'anciens poëmes, celui-ci mêle dans les discours les *tu* et les *vous*. J'ai conservé dans ma traduction cette particularité.

2. Par ces mots le pape veut dire tout simplement qu'il se porte garant de l'acceptation de Girart.

3. Du xe siècle au xiiie environ, on trouve le nom de Longobard *(Longobardus,* anc. fr. *Longuebart)* appliqué aux habitants de l'Italie méridionale ou de la Sicile; voir les textes que j'ai rassemblés à cet égard dans une note de ma traduction du poëme de la croisade albigeoise, p. 67-8. Il est assez naturel qu'un italien du sud ait été choisi pour guide à C. P. Le sud de l'Italie, où il y avait de nombreuses colonies grecques, qui actuellement ne sont pas entièrement éteintes, a été au moyen âge en rapports constants avec Byzance.

4. On lit de même dans *Flamenca*, v. 402 et suiv., que le seigneur

l'acheter. La nuit, il les fait servir à leur volonté, et le jour siéger au palais avec lui. Ils commencent à parler de leur mission ; lui, cependant, leur fait voir ses jeux étranges. Par son ordre, ses magiciens excitent la pluie et la tempête et font apparaître des signes éclatants [1]. Et quand il les a remplis de terreur, il leur présente par artifice d'autres merveilles, des tours ingénieux et plaisants à voir; si bien qu'ils s'y oublièrent jusqu'au lendemain soir. Mais c'étaient de grands et sages personnages, qui ne voulurent point se laisser amuser plus longtemps; et lorsque l'empereur vit qu'il ne les pouvait retenir davantage, il fit bonnement à leur volonté.

16. Tandis qu'il les recrée de la sorte, honorant par dessus tous le duc Girart, le roi fait conduire à l'ost un si grand convoi qu'on ne pourrait sans ennui en conter ou entendre le détail. Il leur fit donner des besants, de l'or cuit, des étoffes de soie et des *pailes* [2] neufs en telle abondance que

Archimbaut, avait rassemblé à Bourbon, à l'occasion d'une fête, tant d'épices qu'il en put faire brûler un plein chaudron à chacun des carrefours de la ville.

1. Ç'a été au moyen âge et depuis les derniers temps de l'antiquité, une superstition très-répandue que de croire à la possibilité d'exciter des tempêtes par des artifices empruntés à la magie. On appelait ceux à qui on attribuait ce pouvoir : *tempestarii, immissores tempestatum.* voy. Du Cange au mot *tempestarii.* Les merveilles dont il est question paraissent être un souvenir de ces jeux de l'Hippodrome de Constantinople sur lesquels on a des témoignages qui se rapprochent des faits indiqués dans ce passage de *Girart de Roussillon.* Voy. Torfæus, *Historiæ rerum Norvegicarum*, III, 458 (Hafniæ, 1711) et surtout P. Riant, *Expéditions et pélerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 199-200. — Des récits analogues se rencontrent ailleurs. Ainsi, dans les *Enfances Guillaume,* autrement dit le *Département des Enfants Aimeri*, Orable, fiancée contre son gré au sarrazin Tiébaut, profite du banquet de noces pour bafouer son époux par ce qu'elle appelle « les jeux d'Orange. » Il y a là une scène d'enchantements qui n'est pas sans analogie avec les jeux des nécromanciens de l'empereur bysantin. Voy. *Guillaume d'Orange*, chansons de geste publ. p. Jonckbloet, II, 18.

2. Le *paile* est une étoffe de soie.

les plus avides en eurent assez. Cependant Girart ne veut pas demeurer plus longtemps : on presse la conclusion de l'affaire, et l'empereur fait amener ses filles; Berthe d'abord, au clair visage, au doux regard. Son père lui a fait apprendre les arts; elle sait mettre en roman le chaldéen [1] et le grec, et connaît à fond le latin et l'hébreu; pour le sens, la beauté, le gent parler, on ne saurait au monde trouver sa pareille. Et disent comtes et ducs et évêques et pairs : « Voici celle » qui doit porter la couronne, nous sommes prêts à nous » porter garants, par notre serment, que le roi de France la » prendra pour femme. » On fait apporter les reliques, et on commence à faire le compte de son oscle [2] : cent châteaux et cités, vingt sur mer. De tous les cent, pas un; si puissant fût-il, ne s'est refusé à prêter le serment.

17. Le pape parle, qui a subtil sens : « Sire, maintenant, » avec l'autre [de tes filles], fais ton fils de Girart. Je ne sais » plus riche homme ni de plus haute naissance. — A ta vo- » lonté, » répond l'empereur. Alors l'amènent ses Grecs... [3] Elle a un corps charmant et tout virginal et un maintien si digne que les plus sages restaient silencieux, émerveillés de sa beauté. Pour elle, Charles méprisa celle qui lui avait été donnée, et par suite, la guerre dévasta les royaumes.

18. Après parla l'abbé de Saint-Rémi : « Je ne vois point » ici de reliques de saint André, de saint Jean, de saint Paul, » de saint Mathieu. — Des autres et de ceux-là, » dit l'em-

1. *Candiu*, dans le ms. paraît devoir être corrigé en *caudiu*, pour *caldiu*. Dans le roman d'Alexandre (éd. Michelant, p. 8, v. 27) il est dit qu'Aristote enseignait à son royal élève :

Griu, ebriu e *caldiu* et latin ensement.

2. Voir plus loin, p. 17, n. 4.

2. *Si Griu e Begoïl*. Je n'entends pas *Begoïl*. Est-ce une forme corrompue de *Bogomile*? La secte des Bogomiles était surtout répandue en Thrace; voy. entre autres C. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares*, I, 12-3, t. II, 57-62; J.-C. Robertson, *History of the Christian Church*, V, 289-90.

pereur, « j'en possède [1]. » Il fait appeler Florent, son évêque grec, qui garde les reliques et lit le bref [2].

19. Girart, l'empereur et le pape entrèrent au moutier du Capitole. Le roi les emmena dans la crypte où gisent les apôtres.... Il fait appeler son évêque Flore, qui garde les reliques et lit l'histoire. Ils se recommandent à ses prières, afin que Dieu leur accorde honneur, vertu et gloire, puis ils veulent aller au Bras Saint-Georges [3]; mais avant, l'empereur leur donna de chères épices et de la mandragore [4].

20. Et quand il leur eut montré les fils de Dieu [5], il les mena en sa chambre voûtée, dont le sol était jonché de

1. Constantinople se glorifiait de posséder les reliques de plusieurs apôtres : notamment le corps entier de saint Paul et le chef de saint Jean-Baptiste; voy. Du Cange, *Constant. Christ.*, I, IV, v. Le chef de saint Jean fut, après la croisade de 1204, transporté à Amiens, voy. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ,* I, clxvij. II, 97. L'abbaye de Saint-Jean-d'Angély se glorifiait de posséder la même relique : « Caput Baptistæ Dominici cum Constantinopolitani habere se dicant, Angeriacenses monachi idem se habere testantur », Guibert de Nogent, *de Pignoribus sanctorum,* I, III, éd. d'Achery, p. 336 I A.

2. « Qui guarde les vertus e *lis lo briu* »; à la tirade suivante « e lis l'estoire ». Ce sont deux variantes d'une même expression qui peut s'entendre en deux sens. Il se peut qu'elle ne désigne rien de plus que l'épithète « lisant » qui, dans l'ancienne littérature française, est si fréquemment le qualificatif des clercs, cf. *legendiers* dans le poëme de la croisade albigeoise, au vocabulaire de mon édition; mais un sens plus spécial est possible : « Les églises de l'Orient », dit M. Riant, » possédaient toutes des inventaires de leurs trésors respectifs. Cet » inventaires se nommaient Βρέβια; un certain nombre sont parvenus » jusqu'à nous; » *Exuviæ,* I, cc. C'est le latin *breve* au sens d'inventaire, voy. Du Cange, BREVIS I.

3. Sans doute du monastère de Saint-George, d'où le nom de Bras Saint-George donné au Bosphore, voy. Du Cange, *C. P. christiana*, p. 124-5.

4. On sait que la mandragore passait pour avoir des vertus très-diverses; voy. par ex. Du Cange, MANDRAGORA, et Le Roux de Lincy *Le livre des légendes* (1836), p. 135.

5. *Los Deu fillols,* les saints, les reliques.

pierres précieuses, et dit à chacun : « Prends-en à ta vo-« lonté. » Il leur met au cou des peaux zibelines et leur donne des anneaux et des boutons, des étoffes neuves de pourpre, de samit, de soie; il leur remplit leurs sacs de thériaque et de baume. Celui qui moins en emporta fut le plus mal avisé, et cependant son don valait en France cent mille sous [1].

21. L'empereur à la tête chenue. Jamais je n'ai vu, jamais je ne verrai si beau vieillard [2]. Il a sens, largesse et abord agréable. Lorsqu'il eut accompli tous les désirs des barons, lorsqu'il leur eut fait montrer par ses magiciens de tels jeux que le plus savant en était émerveillé, il donna à ses filles abondance d'or, de besants, de drap de soie, de pailes...; deux mille chameaux chargés et amblants; à chacune quatre éléphants chargés de vaisseaux ciselés d'or massif; il leur donna des lions..., des dragons enchaînés fiers et volants, des alérions [3] mués... Puis les Français relèvent les pa-

1. Les immenses richesses de Constantinople étaient célèbres dans tout l'Occident et n'ont pas peu contribué à faire dévier vers l'empire grec la croisade de 1204. Les historiens occidentaux des croisades racontent avec admiration les traits de largesse des empereurs grecs, voy. par ex. Albert d'Aix II, XVIII, XIX, Ernoul, éd. de Mas Latrie. p. 59. L'imagination populaire arrivait à peine à dépasser la réalité, voy. dans la *Knytlinga saga* la scène de l'arrivée de Sigurd à Constantinople, Riant, *Scandinaves en Terre-Sainte*, p. 197, et les étonnants récits de l'ancien poëme français connu sous le titre de *Voyage de Charlemagne à Jérusalem.*

2. La note personnelle, très-rare dans les chansons de gestes françaises, est assez fréquente dans *Gir. de Roussillon.* Ce passage et quelques autres semblent indiquer que le poète avait été à Constantinople et qu'il parle *de visu.*

3. Ici et plus bas, le texte porte *aurion; alérion,* terme qui s'est conservé dans la langue du blason, est une autre forme du même mot. Un exemple de Jean de Salisbury, cité par Du Cange (ALARIO), donne l'idée que l'alerion était une grande espèce d'aigle. Mais le dernier éditeur de Du Cange a déjà remarqué que ce passage de J. de Salisbury paraissait corrompu. M. Littré le croit correct, et de ce qu'*alérion* est un mot dont l'existence est d'ailleurs prouvée, il conclut qu'*alario* doit être conservé dans le texte cité. La conclusion n'est pas rigou-

villons... et s'en retournent à petites journées. Pendant la route, la tristesse et les querelles furent bannies; l'enthousiasme, l'allégresse, la joie, les chants régnèrent jusqu'à la mer, qu'on repassa dans les chalants.

22. Avant que les deux femmes soient à mi-chemin, Girart envoie en France des messagers. Ils étaient vingt, munis de chevaux..., de palefrois, de chameaux, de mulets coursiers. Les trois premiers, Foucherant, Artaut et Ponsenier, se présentèrent au roi qu'ils trouvèrent à Saint-Denis au moutier. Charles s'empresse d'interroger les messagers : Que pas un ne s'avise de le tromper! — « Sire, nous vous dirons » la vérité. Jamais on n'a vu tel avoir ni tant de deniers. » L'empereur vous envoie des lions et des dragons enchaî- » nés, avec leurs gardiens, de brillantes escarboucles... des » aigles de montagne (?) qui ont des ailes plus tranchante » qu'acier... » Et Charles les traite de fous hableurs : ce qu'il voudrait savoir d'abord, « vous le mettez à la fin. C'est des » femmes que vous devriez parler en premier! — Personne » ne dira qu'aucun chevalier ait jamais vu si belles... »

23. Charles prend les messagers à part. « Dites-moi la- » quelle vous tenez pour la plus belle. Si vous m'en disiez » mensonge, que j'en aie la preuve, je vous ferais mourir. » — Sire, c'est l'aînée qu'on t'a par serment engagée; et tes » comtes et *comtors* [1], disent qu'ils n'avaient jamais vue plus

reuse. J'ajoute que si le texte de J. de Salisbury devait être accepté, la définition qui en résulte serait bien embarassante, car l'*alerion*, en blason, n'est nullement un grand aigle, mais au contraire un petit aigle. En outre, on voit ici, et on verra mieux encore au § 45, que l'alerion était un oiseau de chasse, par conséquent une sorte de faucon bien plutôt qu'une sorte d'aigle. Je ne dériverais pas ce nom de *aquilario*, proposé par M. Littré, mais plutôt de *ala*, *alaris*, *alario*, ce qui désignerait un oiseau particulièrement remarquable par son vol; et cette explication est en accord avec ce que les textes nous disent de l'*aurion* ou *alérion*, voy. notamment ci-dessous le § 45.

1. *Comtor*, « qualité après celle de vicomte.» Raynouard, *Lex. rom.* II, 453; cf. Du Cange, COMITORES, et de Gaujal, *Études historiques sur*

» belle. Puis, ils ont donné à Girart la cadette, et si la pre-
» mière est belle, la seconde l'est plus encore. L'homme le
» plus farouche, le plus triste, ne peut la regarder en face
» qu'il ne se sente radouci. — Je choisirai la meilleure, »
dit Charles, et sans plus tarder il monte à cheval.

24. Dès ce moment le roi la désira : il envoie chercher sa mesnie. Il quitte Paris, passe le Mont-Cenis, et rencontre à Bénévent la cour qu'il cherchait. Il descend au bas des degrés taillés au ciseau, entre au moutier par les escaliers de marbre bis, et fait une courte prière aux pieds du crucifix; puis il entre au cloître par le parvis. Les dames n'en surent rien jusqu'à tant qu'on leur dit : « Damoiselles, c'est le roi,
» celui qui a le visage fier. » Berte, à sa vue, prit peur, l'autre se leva, rougit et s'inclina profondément. Lui la prit, l'embrassa une fois et l'assit près de soi. Jamais il n'avait vu beauté en laquelle il n'eût trouvé défaut ou prétexte à raillerie, mais celle-ci valait tant, qu'il en eut le cœur touché, et rit. — « Sire, dit l'abbé de Saint-Denis, cette autre est ta
» femme, tu es engagé avec elle; nous l'avons juré dans son
» pays.— Par mon chef », dit Charles, « c'est moi qui décide.
» Si là-bas Girart a fait les parts, ici je choisis. » Et l'abbé répondit : « Sire, vous avez dit une malheureuse parole. »

25. Girart et le pape et les barons étaient allés dehors, dans la campagne, pour parler. Lorsqu'ils apprennent l'arrivée du du roi, ils reviennent, descendent au perron et entrent au petit pas. Le roi baisa Girart le fils de Drogon, le pape, et [parmi les barons] le seul don Gace. L'abbé de Saint-Denis, mandé par l'évêque de Soissons, commença le débat ; il avait entendu les paroles du roi et les répéta : « Sire, Charles nous fait une
» folle demande, quand il veut qu'on lui donne la femme
» de Girart. — Je la demande, en effet, sire, » répond Charles. Le pape en jure par Jésus du ciel : « Tu n'y gagne-

le Rouergue (1858), III, 311-31. Ce titre paraît n'avoir existé que dans e midi de la France.

» rais pas le prix d'un bouton pour le sens, la beauté, les » manières; mais, va, prends ta femme, et que Dieu t'en » donne joie! » Tel fut le sentiment de tous ceux qui étaient présents, mais, dise oui qui voudra, Charles dit non.

26. Le pape le prie de ne plus parler ainsi : « Devant le » moûtier Sainte-Sophie, cent l'ont juré, dont pas un ne » voudrait manquer à son serment; mais, va, prends la » femme à qui tu es engagé, et laisse au comte Girart sa » mie. — Par mon chef, » dit Charles, « d'abord elle est » mienne; quant à celle qu'on m'a donnée, qu'elle soit à » Girart, et qu'encore il prenne tout l'avoir qu'on m'en- » voie ! » Et Girart était courroucé et ne pensait pas à rire. Pour un peu il eût défié le roi, si le respect du clergé ne l'eût retenu. Ce débat occupa pendant un jour sans qu'on parvînt à l'arranger.

27. Berte entend la cour en dispute, elle se voit dédaignée, évitée par le roi ; elle ne songe plus à la joie... ; elle s'éloigne en pleurant sous un olivier; à ses pieds est assise sa gouvernante grecque; on ne saurait trouver plus savante ni qui sache mieux écrire. La damoiselle s'écrie souvent : « Ché- » tive! maudite soit de Dieu la mer... et le port et le na- » vire qui m'a fait aborder ici! Mieux aimerais-je mourir » là-bas, que vivre ici. »

28. On passa la nuit à réfléchir. Le matin, au point du jour, le pape réunit tout le monde en conseil dans le moutier de Bénévent. Il fit asseoir Girart auprès de lui, et, le prenant par la main! « Sire, nous sommes tous bien attristés » à cause de ce débat; il n'y a personne, si bien apprise soit- » elle, qui sache se contenir. Tout cela pour un fou roi, fé- » lon, à la tête légère qui envoie demander une femme et ne » la prend pas. Si on la renvoie si follement, ce sera le plus » fol présent dont j'aie jamais ouï parler, et vous et les cent » autres deviendrez parjures! Jamais je n'ai vu damoiselle » parler si bien ni se comporter avec tant de simplicité. Son

» air est loyal et prévenant, son teint et ses yeux sont clairs, » son visage riant. Par la foi que je dois au Dieu tout-puis- » sant, je préfère Berte à Elissent. Comte, va, prends la » femme et tout l'argent, les chevaux, les pailes, les orne- » ments. Si tu veux en avoir fief, terre ou accroissement » [de fief], Charles en fera à ta volonté, selon ce qu'il m'a » dit, s'il ne m'a pas menti. » Là-dessus Girart est entouré de ses parents : il sera honni s'il consent à prendre de l'avoir [1] : que simplement Charles le tienne quite de son fief, de façon que le comte ne relève plus de lui en rien. A ces mots, Girart s'enflamme.

29. Le pape était un clerc qui savait beaucoup ; il parla avec sagesse et à-propos : « Girart, fais cela pour moi, » homme courtois, et parce que je te porte amitié et te veux » du bien, et pour l'amour du père (l'empereur de C.-P.) » qui est si vaillant, qui nous fait tant d'honneur et de si » riches présents. — Mais ce serait pour moi l'avilissement, » la honte et le mépris de tous ! — Non, sire, mais un acte » généreux, et notre salut à tous, et notre sauvegarde. »

30. « Girart », dit le pape, « fais cela pour moi. — Sire, » dit le comte, « par la foi que je vous dois, je ne veux pas que » le roi gagne à mes dépens; mais, puisque vous le voulez » tous, je ne puis que céder : je la prendrai plutôt que de la » voir renvoyer. » Girart prend à part Elissent; avec lui il mena l'abbé de Saint-Remi et Anchier, un riche comte plein de loyauté. « Qui préférez-vous, damoiselle, moi ou ce roi? » — Si Dieu m'aide, cher sire, j'aime mieux toi. — Si vous » m'aviez dit un mot orgueilleux ou déplacé, jamais il ne » vous eût tenue à ses côtés. Or le prenez, damoiselle, je te » l'octroie; et je prendrai ta sœur pour l'amour de toi. »

31. Girart retourne auprès des barons; il leur dit sa pensée. « Cet accord m'est pénible et dur; j'en veux avoir une

1. L'avoir désigne toujours la richesse immobilière, par opposition aux biens fonds; voy., par ex., plus bas le § 41.

» garantie et un bon gage pour qu'on ne me le reproche » point comme honteux et avilissant; [je veux] que le roi » m'octroie, à moi et à mon lignage, mon fief en alleu, » sans hommage. » Ces mots sont rapportés à Charles par les messagers. « Il me demande », dit-il, « un grand sacri- » fice, et pourtant je le ferai, par ce gage [1]. »

32. Girart vit la damoiselle au corps délicat, à l'air modeste; il dit que le roi le croyait trop sot, et soupira de cœur pensif. L'archevêque de Reims écrivit le bref [2], et entraîna Charles et le pape sous un tilleul : « Seigneurs (dit-il), Girart » se repent, je vous assure; mais hâtez votre accord avant » qu'il ne vaille plus rien.

33. — « Sire, » dit le pape, « hâtez cet accord avant que » le comte en ait tout à fait regret, et gardez-vous d'orgueil » et d'excès et faites au duc [3] toutes ses volontés. — Tout » comme il vous plaira », dit Charles. Le roi, accompagné de ses barons, les plus sages et les plus lettrés, va trouver le duc; on fit entendre à Girart de sages paroles; tout d'abord, il fut juré que cet accord ne lui serait ni honte ni avilissement, que jamais le roi, si irrité qu'il pût être, ne le lui reprocherait. Il fut relevé de son hommage et reçut son fief en alleu. Mais Charles est malveillant et rusé : « Le bois de » Roussillon, les herbages et les prairies, les miens ont cou- » tume d'y chasser en rivière [4]. Je veux que vous me le lais- » siez. — J'y consens, » répondit Girart. C'est par là que dans la suite le comte fut pris. Le pape, qui est plein de sagesse, prend la parole : « Comte, aujourd'hui la cour et le

1. Il faut supposer qu'en disant ces mots, le roi présente en effet un gage matériel, qui doit rester comme le témoignage de son engagement.

2. Sens douteux. Le passage est corrompu : j'entends que l'archevêque rédigea l'acte de l'accord dont il va être question.

3. Girart est appelé tantôt duc, tantôt comte; mais cette dernière qualification est la plus fréquente.

4. C'est la chasse à l'oiseau.

» palais sont vôtres. Prenez, quoique vous en ayez, votre » épouse. Elle a tant de sens et de beauté qu'il n'est si riche » homme qui n'en fût honoré, et ainsi serez-vous, comte, si » vous l'aimez. — Ainsi ferai-je, sire.. » Là la conduisent par la main Gui et Daumas. Grand était le baronnage tout à l'entour. Elle se jette aux pieds de Girart, sur un degré, et baisa le soulier dont il était chaussé. Là le comte la releva et la prit entre ses bras, et alors s'éteignit l'ire qu'il avait au cœur. Là, le comte palatin la prit à femme; et par la suite il en eut bon service et douce consolation, et devint si humble de cœur qu'il demeura fermé à orgueil et malice.

34. Lorsque Girart et sa compagne eurent reçu la bénédiction, Charles dit tout haut : « A ce que je vois, chacun a » choisi à son gré pour le mieux. » Ne croyez pas que Girart parle follement. « Seigneurs, » dit le comte, « entendez ma » parole : puisque Charles est si léger qu'on ne peut se fier à » lui, s'il fait tort ou injustice à ma dame [1], je ne manquerai » pas de l'aider à défendre son droit. » La cour entière déclare qu'il le doit faire. « J'y consens sur ma foi, » dit Charles; puis il ajoute à voix basse et à part : « Ce comte Girart » m'a tenu trop serré avec cet accord, mais je le lui ferai » payer cher, tôt ou tard. »

35. La cour s'agrandit et s'accroît, car elle avait été proclamée. Girart épousa sa femme. Plus il la connut et plus il l'aima; il n'avait jamais vu sa pareille pour la sagesse et le sens. Elle était instruite de tous les bons arts. Le roi vint à Rome qui lui est donnée et lui fut garantie à son gré. Il fut couronné et elle couronnée, ointe, bénie et signée. Ensuite, la cour retourna en France. Girart envoya d'avance en sa contrée, et fit amener sur la route un énorme convoi de vivres. Il y avait tout le gibier qu'on avait pu chasser, du poisson d'eau douce et d'eau de mer. Il en fit servir le roi et sa

1. « Ma dame », c'est celle que Girart devait épouser.

mesnie à Tournus [1] sur la Saône, en une prairie. Il n'y eut baron en Bourgogne, qui est grande et large, ni chevalier, ni dame de prix, qui n'eût là pavillon, tente ou feuillée [2]. La reine fut honorée par dessus tous. Le lendemain, ils partirent au point du jour.

36. Charles est logé sur la Saône; il prit par la gonelle Tibert de Valbeton, Isembert et Brochart et leur parla ainsi : « Grande richesse à Girart, et bonne terre. Du Rhin à » Bayonne, tout le pays est à lui; en Espagne, il s'étend » jusqu'à Barcelone, et l'Aragon lui paie tribut. Ah! bien » fol est le roi qui donne un tel fief, et celui qui me le de- » mande en alleu me tient un fâcheux discours [3]; il démem- » bre et dépeuple le royaume, et moi je n'ai de plus que lui » que la couronne; mais j'entends bien le rogner jusqu'à la » Garonne. — Maudit soit, » dit Tibert, « qui ose en souf- » fler mot! Mais qui a fol désir le cache jusqu'à tant que » nous soyons à Sens sur Yonne. »

37. Le lendemain, ils se séparèrent au point du jour. Girart prit à part la reine sous un arbre; avec lui, il mena deux comtes et sa femme. « Que me direz-vous, femme d'empe- » reur, de cet échange que j'ai fait de vous avec eux? Je sais » bien que vous m'en tenez pour méprisable. — Non, sire, » mais pour homme de grand prix et de valeur. Vous m'a- » vez faite reine, et ma sœur vous l'avez prise pour l'amour » de moi. Bertolais et Gervais, vous deux, riches comtes, » soyez-m'en otages, et lui tenant, et vous, ma chère sœur, » recevez-en l'aveu, et par dessus tous, Jésus le rédempteur, » que je donne par cet anneau mon amour au duc. Je » lui donne de mon oscle [4] la fleur parce que je l'aime plus

1. *Tros*, c'est peut-être Trévoux.

2. Faute de tente, on s'installait sous des abris de feuillage. Voy. *Flamenca*, p. 269, note 2.

3. Ici commence le ms. de Paris.

4. L'*oscle* est la donation faite avant le mariage, par l'époux à l'épouse « interveniente osculo », *Cod. Thcod.*, éd. Ritter, III, v, 5,

» que mon père et mon seigneur; en me séparant de lui, je » ne puis m'empêcher de pleurer. »

38. Ainsi dura toujours leur amour pur de tout reproche, sans qu'il y eût autre chose que bon vouloir et entente cachée. Et pourtant, Charles en conçut une telle jalousie que, pour un autre grief dont il chargea le duc, il se montra farouche et irrité. Ils en firent bataille par les plaines herbues ; et il y eut tant de morts que les vivants en demeurèrent sombres, et que jamais plus un mot d'amour ne fut prononcé [entre eux].

39. Charles quitte Girart et la Bourgogne. Malgré tout le service qu'il avait eu du comte, il n'eut pas honte [de faire ce qu'il fit]. Il s'en alla par la Lorraine à Cologne; il manda ses Bavarois et ses Saxons, et dit, sans hésiter, à son conseil, qu'il ne prisait pas un œuf toute sa puissance s'il ne rognait à Girart sa terre, Provence, Auvergne et Gascogne. Jamais vous ne vîtes roi aussi irrité.

40. Charles manda sa gent sans dire pourquoi, et commanda à chacun d'amener promptement avec soi ses chiens et ses lévriers et son harnais, simplement [1] un cheval et ses armes. Et Tibert demanda : « Des armes! pourquoi ? » Le roi appela Thierri, et ils furent trois : « A vous deux je le

cf. Du Cange, IV, 742 *c*. L'anneau remis par la reine à Girart avait fait partie du don de noces. Il devient ici à la fois un signe d'investiture et un gage d'amour comme dans maints textes du moyen âge. Ainsi dans le lai de l'Ombre (Michel, *Lais inédits*, p. 62) :

> Retenez moi par .j. joiel
> Ou par çainture ou par anel.

Et dans *Amadas* (v. 1262-5) :

> .j. anel oste de son doi,
> Ou sien le mist et dist : « Amis,
> Par cest anel d'or vous saisis
> De m'amour tous jours loiaument. »

1. *E pur cheval;* c'est-à-dire un cheval de guerre, non pas un palefroi.

» dirai en qui j'ai le plus de confiance. Girart n'est pas mon
» homme et ne tient point fief de moi. En lui faisant du mal,
» si je le puis, je n'agirai pas déloyalement. J'irai à Roussil-
» lon prendre mon droit : la chasse en bois et en rivière et
» mon *conroi* [1], cela et plus encore, si j'en ai le loisir. — Ce
» n'est pas mon avis, » dit Tibert, « que vous fassiez mal au
» comte, ni qu'il vous guerroie. »

41. — Et vous, Thierri, » dit le roi, « que m'en direz-
» vous ? — Sire, les pères [2] sont mes ennemis ; je ne veux
» point vous donner le conseil d'un homme léger, pour que
» tes hommes et tes amis disent ensuite que je les ai jetés
» dans la guerre et dans la détresse : je les [3] sais si riches
» en terre et en avoir qu'ils seront malaisés à conquérir,
» je vous assure. — Je ne veux pas de sermon, » dit
Charles : « que les vieux restent, et viennent les jeunes ! et
» je ferai riche le plus pauvre. — Sire, vous aurez besoin
» des vieux comme des plus jeunes, et je ne puis vous man-
» quer au moment critique. »

42. Charles voit près d'un bois une centaine de comtes,
tous jeunes et pleins de fierté. Il pique son cheval et les
aborde : « Allons chasser en rivière et en bois : mieux vaut
» ainsi aller que de rester chez soi. Aidez-moi à me venger
» de celui qui me cause le plus de tourment. Je vous aime
» mieux qu'il [4] ne fait. — Sire, chevauche à bandon, et prends-

1. *Mon conrei ;* c'est une variété du droit de gîte ou de procuration ; voy. Du Cange au mot *conredium*. Dans les anciens textes, *conroi* est l'hospitalité offerte à titre gracieux ; voir, par exemple, *Aye d'Avignon*, v. 2386 et 2439. Un homme *que sab gent conrear* (*Gir. de Rouss.*, éd. Hofm., v. 3466) est un homme qui reçoit bien ses hôtes. C'est à tort que Raynouard fait deux mots distincts de *conrei* et de *conre* (*Lex. rom.*, II, 48-9).

2. Drogon, et Odilon, le père et l'oncle de Girart ; cette inimitié, dont la cause n'est nulle part expliquée, est dans le poëme l'objet de fréquentes allusions.

3. Girart et les siens.

4. Girart ; le sens n'est pas très-assuré ; le vers manque dans P.

» nous avec toi. Conquier fiefs et terres, donne et reçois. Que » tours ni donjon ne te défendent aucun trésor, et que pluie, » ni tempête ne nous arrêtent ! — Vous me donnez le con- » seil que je demande ; il n'y a si pauvre, dès qu'il sera avec » moi, à qui je ne donne tout ce qu'il pourra convoiter. »

43. Charles a corps vaillant et cœur fier ; il dit qu'il ne souffre point de pair en sa terre. Avec lui furent ses comtes et ses barons ; ils avaient leurs meutes et leurs chiens braques. Ils traversent l'Ardenne et la forêt d'Argonne [1], prenant abondance de venaison. La reine l'apprit et manda à Girart d'avoir à se garder de trahison. Mais le comte a le cœur si noble qu'il n'y crut pas jusqu'au moment où il se vit provoqué ; et pour cela il manda le comte Fouque, Boson et Seguin de Besançon.

44. Charles vient de chasser par un sentier. Ses compagnons lui conseillent tous de se rendre au moûtier de Saint Prezant (?). « Là on trouve de l'eau douce, du poisson en vi- » vier ; nos destriers entreront dans les terrains bas ; mulets » et bêtes de somme paîtront par les prés. » Voici que commencent le ressentiment et la querelle dont moururent par suite tant de chevaliers. Vous allez entendre ce que Charles réclamait à Girart.

45. Charles vient de la forêt d'Ardenne où il a chassé. Il avait en sa compagnie cent comtes tous jeunes, chacun menant enchaîné veautre [2] ou levrier ; ils portent des alérions [3] à la penne vigoureuse. Suit le reste de la mesnie que le roi conduit. Jusqu'à Roussillon, il ne tira pas sa rêne. Ils se logent devant les murs, sur le sable, faisant courir leurs chevaux par la campagne ; les bêtes de somme paissent par la plaine, c'est la première étrenne de la guerre. Elle durera

1. On a vu plus haut que Charles, en quittant Girart, s'était rendu à Cologne.

2. C'est le terme de l'ancien français ; ital. *veltro*, sorte de grand chien de chasse.

3. Voir § 21 et la note.

longtemps. Au temps où elle commença, la lune était en son plein.

46. Charles est envieux plus qu'aucun homme. Vous ne vîtes onques roi si orgueilleux. Ils se logent sous Roussillon, dans les prés herbus, et font tendre soixante deux [1] tentes, chacune est surmontée d'une pomme d'or resplendissante, les chevaux, au piquet, paissent l'herbe couverte de rosée. Le roi vit avec convoitise le château, et, jurant le nom de Dieu glorieux : « Si j'étais là-haut, » dit-il, « comme je suis ici-
» bas, Girart ne serait pas un comte puissant ! » Il y avait là un jeune damoiseau qui lui répondit un mot vif : « A moins,
» sire, d'y employer la trahison, votre tête noire deviendra
» rousse avant que vous lui ayez enlevé de terre un plein
» gant. Je sais Girart si habile à la guerre, qu'il se soucie de
» vos attaques comme d'un tronçon de lance. »

47. Quand Charles Martel entendit qu'il ne pourrait avoir le château que par trahison, il appela un de ses damoiseaux, Bernart, le fils de Pons de Tabarie [2] : « Bernart, » dit-il, va
» de ma part auprès de Girart, et invite le moi à me rendre
» la seigneurie du château, je lui en laisserai la *donzelia* [3].
» Et s'il n'y consent pas, s'il me refuse, avant quarante
» jours, je lui montrerai une ost où il y aura cent mille che-
» valiers de Lombardie [4], sans compter les Grecs, les Romains
» et ceux d'Hongrie, les Ecossais, les Anglais, guidés par
» Amailes [5] de Ranchopie dont le père a été tué par Milon

1. « Deux » est là pour la rime.

2. Nom qui ne peut être qu'un souvenir des croisades; voy., sur les princes de Tabarie et de Galilée, les *Familles d'Outre-mer*, de Du Cange, p. 443 (dans les *Documents inédits)*.

3. C'est-à-dire la jouissance avec le titre de « donzel », en français » damoisel ». Le titre de damoiseau était attaché à certaines seigneuries; voy. le P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*. I, 130 (l. III, ch. VI.)

4. On sait que ce nom désigne très-souvent au moyen âge toute l'Italie.

5. *Sic* dans Oxf.; *Aracles*, dans P. (v. 139), est peut-être préférable. Au temps où a été rédigé le poëme, le nom d'*Eracle* était bien connu.

» sous Quinquenie [1]. Là où la terre leur manquera, ils saute-
» ront. Jamais par eux ne fut assaillie une cité dont les rem-
» parts aient pu les arrêter. Et quand ils auront mis Girart
» en mon pouvoir, que je cesse d'être roi si je ne le fais pen-
» dre! » Le damoisel monte à cheval et se met en route. Charles fit un acte d'orgueil et de fanfaronade, quand il envoya un tel message. C'est le commencement d'une conduite orgueilleuse et folle dont on n'est pas près de voir la fin.

48. Par dehors, à la grande porte de Roussillon, à droite, quand on entre, il y a un perron. Tout autour règne une galerie dont les piliers et les colonnettes [2], et même les doubleaux [3] sont incrustés de sardoines; les voûtes [4] sont de pur laiton. Là Girart gorge son faucon [5]; autour de lui, un millier d'hommes de sa mesnie, vêtus de hoquetons bordés d'orfrois et de jupons de soie vermeille. Voici qu'entre Bernart le fils de Pons : il salua en homme bien appris : « Dieu
» protége le comte Girart, le puissant baron! — Ami, »
répond Girart, « Dieu te protége! Vous me semblez un mes-
» sager de la part de Charles. — Si Dieu m'aide, je le suis
» en effet. Je vais te dire de quoi je te semons : c'est de lui
» rendre le donjon et l'habitation; et si vous dites non, vous

1. Allusion à un récit qui d'ailleurs nous est complètement inconnu.

2. *Li pirar e l'estelon*, Oxf., *lhi pilar e li stilo*, P. (v. 154). Raynouard, *Lex. rom.*, V, 179 traduit *stilo* par « les péristyles », ce qui est évidemment erroné. Je crois qu'il s'agit des bases des piliers, des stylobates, et je rattache ce mot par l'intermédiaire du bas-latin (voy. Du Cange, STILLUS), au grec στύλος. Cette interprétation, qui reste conjecturale, convient assez au v. 555 du ms. de Paris (ci-après § 73) où sont mentionnées *li estel*, à côté des piliers et des colonnes.

3. Mot à mot « les chevrons », ce qui ne peut trouver son application ici. Ce mot termine le vers, et peut avoir été appelé par la rime.

4. Mot à mot « les cryptes et les voûtes. »

5. Cf. *la mort de Garin*, éd. du Méril, p. 124 :

Fromondin trove sor le pont torneïs,
Desor son poin ot un espervier mis,
Gorge li fait d'une aile de pocin.

» ne verrez point passer la fête des Rogations sans que mon » seigneur vous ait montré tant de riches barons, et là de- » hors, par ces prés, tant de pavillons, bleus, vermeils, » jaunes, variés comme la queue du paon, qu'on n'aura ja- » mais vu tant d'enseignes couvrir la campagne, ni tant de » riches barons assemblés pour combattre. — Ami, » dit Girart, « laissez cela. Que le roi ne me cherche point que- » relle, mais qu'il prenne le mien comme le sien. » Alors sa mesnie entière s'écrie d'une voix : « Il ne faut point avoir » affaire à un homme insensé; car s'il peut te tirer d'ici par » trahison, ou il te fera pendre comme larron, ou il te tien- » dra toute ta vie en prison. Jamais on ne vit roi si cruel : » il a consenti à la mort des fils d'Yon [1].... »

49. Girart entend le messager à la parole hautaine. Il s'est levé et à parlé : « Bernart, tu t'en iras à la tente de Charles, » et tu lui demanderas pourquoi il me cherche querelle ? » Car je tiens en aleu tout mon duché. Je n'irai pas à sa » cour de tout l'été. Je ne me sens pas assez dépourvu de » sens pour lui rendre aussi folement le château. Que mon » âme n'aille point à Dieu, si d'abord mille hommes n'ont » eu leur jugement en champ de bataille, si maint franc che- » valier n'est renversé à terre! Les champs seront humides » de sang, et jamais roi n'aura été si courroucé.

50. — Que me direz-vous de ceci ? » reprend Bernart ; « le

1. *Eion* Oxf., *Yo* P. (v. 183). Allusion fort obscure à un récit, d'ailleurs inconnu, où se trouve mêlé le roi Yon, peut-être cet Yon de Gascogne que nous connaissons par divers poëmes, *Renaut de Montauban*, par exemple, *Aiol*, *Girart de Vienne*, et qui a récemment été identifié avec le duc d'Aquitaine *Eudo*, voy. Longnon, *Revue des Questions historiques*, 1er janv. 1879, p. 185 et suiv. Voici l'une des façons dont on pourrait traduire le texte, probablement corrompu dans les deux mss., qui est remplacé ci-dessus par des points : « ... des fils d'Yon qui ne » purent obtenir un accord à *Dueon (sic* Oxf., Dijon ? *Doro* dans P.), » et passèrent la mer pour se rendre auprès du roi Oton; ne pouvant » rien faire de plus à celui-ci, il l'empêcha de leur donner asile dans » Avalon. »

» roi mandera tous ceux de Metz, les Français, les Anglais [1]
» et ceux d'Aix-la-Chapelle. Quand vous verrez cent mille
» guerriers d'élite, vous n'aurez si fort mur qui ne soit
» abattu ; si nombreux que vous soyez dessus il vous faudra
» descendre. — Bernart, » dit Girart, « entendez-moi : par
» le baptême auquel vous avez foi, je méprise vos menaces.
» Avant qu'il y ait dix hommes dans le fossé, vous en verrez
» tant mourir, et des meilleurs, qu'il n'y aura pas un prêtre
» pour chacun. Si vous venez, je serais bien étonné de ne
» vous point voir hébergés ici morts ou vaincus. — Et qu'en
» savez-vous ? » reprend Bernart. « Si vous persistez dans
» votre orgueil, dans votre tort, dans votre manque de foi,
» le roi sera bien faible et bien pacifique, si vous ne rétrac-
» tez point cette parole.

51. — Que me direz-vous de ceci ? » dit Bernart ; « je
» sais Charles si habile à la guerre, si dur et si plein de res-
» sources, qu'il mandera ses hommes depuis la mer jusqu'en
» bas [2]. Alors cent mille preux guerriers fondront sur vous :
» vous n'aurez si fort mur qui ne s'écroule ; si nombreux
» que vous soyez en haut, il vous faudra descendre. Mais
» faites une chose qui est grandement de votre intérêt : re-
» cevez céans l'empereur avec vous, livrez-lui ces clochers,
» ces murs, ces tours.... » Alors parla Fouque en preux da-
moiseau : « Bernart, j'en prends à témoin le Dieu le glo-
» rieux, Charles Martel a de si grands torts envers nous que
» s'il entre céans avec plus de deux hommes, vous verrez de
» bons heaumes brunis souillés de terre, et maint franc che-
» valier étendu sanglant sur ce perron. Jamais roi n'aura été
» si courroucé !

52. — Bernart, » dit Girart, « pourquoi me dis-tu cela ?
» Je connais bien le roi et ses mauvaises intentions : s'il
» était dans cette tour, à l'endroit le plus sûr, il verrait mon

1. Selon P. (v. 202) : les Normands et les Français.
2. Depuis le Nord jusqu'à la limite méridionale de ses possessions.

» château comme il est construit, comme il est cimenté de-
» puis la base, il verrait mes étangs dans les bois fleuris, il
» verrait mes damoiseaux que j'ai élevés; je craindrais qu'il
» me portât envie, et je demeurerais sot et ébahi.

53. « Je te dirai plus encore, Bernart, » dit Girart, « quand
» il verrait ma salle resplendissante, toute de pierres de taille
» habilement appareillées, et l'escarboucle étincelante qui
» fait qu'à minuit on se croirait à midi [1], je craindrais que
» Charles le convoitât. Mais il me tuerait avant que je le
» lui abandonne. Il m'assiégera, comme tu dis, mais il ne
» me prendra pas tant que je vivrai. Grand tort me fait le
» roi quand il m'attaque sous un prétexte aussi fou. »

54. Au dernier mot, Girart dit sa pensée : « Roussillon a
» toujours été l'aleu de mon père. Notre empereur [2] me l'a
» ainsi octroyé avec tout le reste de ma terre jusqu'à Saint-
» Faire : jamais le fils de ma mère ne lui en fera service!
» Le château est fort, le mur en pierres de taille; je ne le
» tiens pas de lui, et je ne lui manque pas de foi. Il ne sau-
» rait me retirer aucun de mes chevaliers. J'ai quatre vail-
» lants neveux tous frères : le moindre d'entre eux est capa-
» ble d'aller le honnir, si je le veux, à Laon, sa résidence.

55 » Bernart, » dit Girart, « maintenant va-t'en, et dis
» au roi qu'il agit très mal, car, de la Loire jusqu'ici, je
» tiens tout le pays en aleu. Je n'irai point à son jugement
» tant que je vivrai; et puisse Dieu ne me point laisser voir
» le mois de mai, si avant ce temps je ne commence telle
» entreprise où je pourrai bien perdre du sang, plutôt que

1. C'était une croyance généralement répandue que l'escarboucle possédait par elle-même un pouvoir éclairant. Ainsi, le palais qui est décrit à la fin de la célèbre lettre du Prêtre Jean était illuminé par des escarboucles : « Nec foramina nec fenestre sunt in palatio, quia » satis videmus intus ex claritate carbunculorum et aliorum lapidum », édit. Zarnke, dans les comptes-rendus de la Société royale de Saxe. 1877, p. 153. Cf. encore *Floire et Blancheflor,* édit. Du Méril, p. 24.

2. Charles Martel lui-même, voy. § 33.

» de rendre le château ou plein la main de ma terre! — » C'est bien, » dit Bernart, et il s'en retourne.

56. Bernart s'en retourne et se rend droit à la tente du roi. Et Charles lui demande en le voyant ; « Dis-moi, » Bernart, qu'as-tu entendu? Malheur à toi si tu mens! — Que Roussillon est véritablement un aleu : son père n'a » jamais servi personne, et il ne vous servira pas non plus. » — A ces mots, Charles Martel se courrouça : de douleur et de rage, il devint tout noir. Il a mandé ses clercs, écrit ses brefs; de France, d'Auvergne [1], de Berry, il réunit plus de barons qu'on en vit jamais pour marcher sur Girart le comte, le hardi guerrier, Ils tinrent le siége tout un été. Un matin, au point du jour, ils assaillirent Roussillon. Mais Girart ne s'oublia pas, et pas un de ses hommes ne lui fit défaut. Ils sortirent quatre cents, armés de hauberts et de heaumes, et aux grandes barrières [2] ils tuèrent tant de leurs adversaires que des ruisseaux de sang coulèrent par le camp, et si Charles avec les siens l'attaqua, cette première fois il n'eut pas à s'en féliciter.

57. Girart leur a tué maint franc damoiseau; il rapporte son gonfanon rouge de sang, qui lui coule le long de la hampe jusqu'au pied [3]. Tous ses hommes en sont émerveillés. Il regarda à droite par les champs : il n'y a chevalier qui ait sur la tête autant de cheveux qu'il vit reluire de heaumes au soleil. Il entra au château, sous un tilleul; fermant après lui toutes les portes, et réunit en conseil ses meilleurs amis : « Ecoutez-moi, Armant de Monbresel [4] : Boson, Fouque et Seguin » sont mes fidèles : ils vont parcourir ma terre, rassemblant » mes amis. Si Charles me guerroie, je ne m'estimerai pas un

1. D'Allemagne, selon P. (v. 289).

2. Il s'agit probablement de retranchements du camp de Charles.

3. Il portait sans doute la lance appuyée sur le pied.

4. Ou « de Mon Espel », dans P. Ce personnage qui ne reparait plus dans la suite, a probablement été inventé pour le besoin de la rime.

» grillon, si je ne le pousse l'épée à la main de telle sorte
» que son heaume aura de la peine à lui garantir la tête ; et si
» Dieu veut que je me rencontre face à face avec lui en ba-
» taille, jamais roi n'aura éprouvé douleur comparable à la
» sienne! »

58. Les trois messagers s'apprêtent : Il ne veulent pour rien au monde, faillir à leur droit seigneur et ne pensent qu'à servir Girart à son gré. Ils sortirent par une petite porte, sans être vus de Charles ni des siens, et vont chercher du secours. Mais, avant de le revoir, Girart aura lieu de soupirer. Il eut une idée folle : ce fut de faire occuper les murs par ses bourgeois. Il les pria de veiller comme s'il y allait de leur vie. « Et si Charles vient vous assaillir, jetez pierres et ro-
» ches, avec telle violence que vous les faciez reculer loin en
» arrière. » Ils se soucient bien de ses recommandations! Dieu les maudisse! Ils les oublièrent dès qu'il se fut éloigné : qui a gentille femme va jouer avec, et qui n'en a pas, va trouver sa mie. Tous par le château, vont se coucher, vous n'auriez entendu parler ni sonner mot, ni sentinelle jouer de la flûte, ni cor retentir. On n'aura pas de peine désormais à les honnir. Le garçon se leva, celui qui devait les trahir et faire entrer Charles et les siens.

59. Girart fit une autre chose qui lui porta malheur. Il envoya à la tente du roi don Fouchier le maréchal [1]. Fouchier fit un tel enchantement qu'il ne reste plus ni pavillon ni tref [2], ni pomme d'or cuit d'Arabie ou de cristal [3]. Puis il vint sous le Mont Laçois [4], dans la plaine. Là paissent cent

1. Ce personnage, qui est ici représenté comme un enchanteur, comme Maugis dans *Renaut de Montauban*, est peut-être à rapprocher du *Folcers lo laire* qui figure au v. 1251 des fragments d'*Aigar* et *Maurin*, publiés récemment par M. Scheler.

2. Sorte de tente. Il faut conserver ce mot.

3. Les boules qui surmontaient les tentes.

4. *Mont Lascon,* Oxf., *Mon Leo* dans P. (v. 351). Le mont Laçois, connu maintenant sous le nom de *montagne de Vix* (Vix est un vil-

mulets et cent chevaux. Il les emmène tous, les fait charger de butin, passe sous Roussillon au premier chant du coq, et entre à Escarpion [1] par la grande porte. La vaisselle d'or qu'il y mit en sureté, je ne saurais en évaluer seulement le poids. Girart cependant reçut un terrible échec, car il perdit Roussillon, le château souverain, par Richier de Sordane son sénéchal.

60. Ah Dieu ! qu'il est mal récompensé le bon guerrier qui de fils de vilain fait chevalier, et puis son sénéchal et son conseiller [2] ! comme fit le comte Girart de ce Richier, à qui il donna femme et grande terre; puis celui-ci vendit Roussillon à Charles le fier. Dieu ! pourquoi fallut-il que le comte ne le sût point la veille ! il y aurait eu à la porte un meilleur portier.

61. Girart avait un ami, son homme de confiance (c'était bien mal emploÿer ses soins), à qui il donna femme et fief. Ce garçon résolut un soir, étant couché, de trahir son seigneur pendant son sommeil ; il se chaussa et se vêtit sans tarder,

lage voisin), est situé entre Pothières et Châtillon-sur-Seine. Il tirait son nom de l'ancienne ville de *Latisco*, détruit à l'époque des invasions barbares. Sur les limites du *pagus Latiscensis*, voy. d'Arbois de Jubainville, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 4e série, IV, 349-54.

1. Ici et plus loin (§ 75) *Carpion* dans Oxf., mais *Escarpion* au § 91, *Escorpio*, dans P. (v. 356); ce lieu, d'où Boson, l'un des cousins de Girart, tirait son surnom, a résisté à toutes mes recherches.

2. Cette défiance à l'égard des vilains est constante au moyen âge et se manifeste dans des écrits de nature très-différente, et même dans des compositions (par exemple *Baudouin de Sebourg*), qui se distinguent par une grande liberté d'idées. Dans le *Couronnement de Louis*, Charlemagne, conseillant son fils, lui dit (édit. Jonckbloet, v. 206-10) :

Et autre chose te veill, fiz, accointier
Que, se tu veus, il t'aura grant mestier :
Que de vilain ne faces conseillier,
Fill à prevost ne de fill a voier :
Il boiseroient à petit por loier.

Dans le Roman d'Alexandre, Aristote donne des conseils, tout sem-

vint au lit du comte, prit les clés, ouvrit précipitamment la porte, et vint courant à la tente de Charles. Arrivé à la porte, « Dites-moi votre pensée : celui qui vous rendrait » Roussillon, en serait-il récompensé? aurait-il en France » aucun fief? » Et Charles répondit aussitôt : « A sa vo- » lonté, ou Ravenne, ou Bénévent; je lui laisse le choix; » et il ne l'aura pas si pauvrement qu'il n'en ait, s'il peut » longuement tenir la terre, mille chevaliers sous ses or- » dres. — A cette condition, je me donne à toi et te rend le » château. » Charles, tout le premier, s'apprête, ses hommes s'arment également, et avant que l'aube eût paru, ils occupaient les approches de Roussillon, et le garçon leur rendait les clés de la porte. Je ne sais ce que deviendra Girart : si Dieu ne le conseille, il est perdu.

62. Charles prit Roussillon sans qu'il y eût porte brisée, pierrière ni palissade dressée, ni donné coup de bâton ou de hache, sans qu'aucun chevalier ait reçu horion ni blessure (?). Les bourgeois firent cette nuit une folle garde. Ce fut eux qui y perdirent le plus ; toute la male honte retomba sur eux. Ah ! Girart, riche comte, que t'ont-t'ils fait là !

blables à son royal élève (voy. édit. Michelant, p. 8, v. 35, et p. 251, v. 4 et suiv.) On lit dans *Cleomadès* (édit. Van Hasselt, v. 161-4) :

Li haus homs moult folement œuvre
Qui grant conseil vilain descuevre,
Car qui par vilain veut ouvrer
De s'onnour bien doit meserrer.

Dans *Baudouin de Sebourg*. (I, 120, v. 759) :

Qui d'un serf fait signour il a malvais loier.

Adam de la Halle (éd. Coussemaker, p. 45) dit de même :

Car qui de serf fait signour
Ses anemis mouteplie.

La même idée a été exprimée avec concision en latin : « Non exal- » tabis servum », est l'un des conseils qu'un chevalier français, sur le point de mourir, donne à son fils, selon Gautier Mape, *De nugis curialium*, p. 106.

63. Le comte Girart reposait dans une tour ; il n'y avait avec lui que trois comtors [1]. Ceux-ci s'étaient endormis au frais. Le comte se réveilla au bruit; il entend le tumulte et la rumeur que font au dehors damoiseaux et vavasseurs, étrangers et hommes de la ville, grands et petits, qui appellent Girart leur droit seigneur : il revêt son haubert et met son heaume le plus fort; il prend son écu et sa meilleure lance, et court où il savait qu'était son cheval. Déjà quatre vauriens l'entraînaient; à chacun il fait voler la tête, puis il monte vitement et s'enfuit plein de tristesse par une petite porte, en appelant le roi traître parjure. Dieu! quelle affliction pour un comte de perdre sa terre!

64. La nuit était ténébreuse lorsque les hommes de Charles entrèrent par le mur. Ils occupèrent vigoureusement les rues, et parmi eux il n'en était pas un qui ne complotât ou ne jurât la mort de Girart. Le comte s'enfuit, malgré tout, par une petite porte peinte d'azur. Son cheval l'emporte d'une telle allure que je ne crois pas qu'aucune bête meilleure paisse l'herbe. Il jura par saint Martin le bon tafur [2],

1. Voy. p. 11, n. 1.

2. *Tafur*, ce mot est ici bien détourné de son acception primitive et même de l'acception dérivée qu'il recevait au moyen âge. C'est un mot qui est sûrement d'origine arabe bien qu'il y ait doute sur l'étymologie (voy. Diez, *Etymologisches Wœrterbuch*, I, *tafuro)*. Il apparaît pour la première fois dans les *Gesta Dei per Francos* de Guibert de Nogent. Cet historien nous apprend qu'un chevalier normand s'étant mis à la tête d'une troupe de gens sans aveu qui faisaient partie de la première croisade, fut dès lors appelé « le roi Tafur ». Guibert donne de ce surnom l'explication que voici : « *Tafur* autem apud Gentiles dicuntur quos nos, ut minus litteraliter loquar, *Trudennes* (= *truands*) vocamus. » (VII, XXIII de l'édition des *Historiens occidentaux des croisades ;* VII, XX des éditions de d'Achery et de Bongars.) Le « roi Tafur », qui paraît être une sorte de roi des ribauds, figure à la cour de Charlemagne dans *Huon de Bordeaux*, v. 38. *Tafur* est employé dans le sens de ribaud, truant, dans maints textes, voy. par ex. *Alexandre*, éd. Michelant, p. 167, v. 17 et p. 467, v. 24 (l'éditeur lit à tort *cafur*), la chanson des Albigeois, vv. 863 et 1530, *Aspremont*,

qu'il aimait mieux se battre que de fuir ; « dussé-je en mou-
» rir comme un parjure, je tuerai le roi, tôt ou tard, et ja-
» mais on n'aura vu guerre durer si longtemps. »

65. Il y avait à Roussillon une tour de pierre cimentée dont l'appareil était de pierre alamandine [1] ; le porche, en dehors, avait été fait par les Sarrazins ; elle était munie d'un toit (?), le sol en était vert comme sabine [2]. C'est là que vont tous ceux qui veulent riche butin, ou couverture de martre, de gris ou d'hermine, coupe d'argent ou d'or : tel en a un setier, tel une émine. Les garçons, les gens de rien eurent plus de richesses qu'il n'y en a dans le trésor de Milon d'Aigline [3]. L'avoir de Girart est ainsi mis au pillage. Qui trouve sa parente ou sa cousine [4], lui fait violence sur place. Le comte s'enfuit la tête baissée, et Charles commence une guerre qui sera de longue durée.

66. Or s'en va Girart au galop, sur Ramont [5], un cheval si bon qu'en tout le monde on n'en trouverait pas un qui pût le vaincre à la course. Il gravit Saint-Flor [6], un pui arrondi, et

dans Bekker, *Ferabras*, p. LXV, v. 1180, Rambaut d'Orange, dans Mahn, *Gedichte der Troubadours*, nos 626-7, couplet 6 ; pour d'autres exemples, en français et en provençal, voy. Gachet, *Glossaire du Chevalier au cygne*, et Raynouard, *Lexique roman*, V, 294. Ici, *Tafur* paraît signifier « guerrier », et ce que ce nom comporte de défavorable est corrigé par l'épithète « bon ».

1. Du Cange, sous ALAMANDINÆ, a plusieurs exemples d'*alamandina* ou de *gemma alamandina* ou *alavandina* qu'il interprète, d'après d'anciens glossaires, par pierre précieuse venant d'Alabanda, en Asie mineure (Carie). *Alabandicus*, « genus marmoris », également dans Du Cange, est sans doute une autre forme du même mot.

2. Sorte de genevrier.

3. *Aigline* peut bien être une forme arrangée en vue de la rime. Milon d'*Aiglent* est mentionné dans le fragment de *Maurin*, publié par M. Scheler, v. 96, dans *Gui de Nanteuil*, v. 1213, etc.; Milon d'*Aiglant* ou d'*Anglé*, selon la rime, paraît dans *Renaut de Montauban*, éd. Michelant, p. 45, v. 17, p. 146, v. 25, etc.

4. Il faut entendre *même* ou *fût-ce* sa parente...

5. Ce cheval sera nommé de nouveau au § 84.

6. Leçon de P. (v. 457) ; *raus* et *flors* (roseaux et fleurs) dans Ox-

passa sous..... [1] auprès d'une fontaine; il entend la noise que les Royaux font dans son château, et les rires dans sa tour, et il sait bien pourquoi : c'est son trésor qu'on emporte; il pousse des gémissements de douleur, des rugissements de colère, et dans son cœur il pense comment il pourra faire honte au roi. Il vint sous Roussillon, auprès du pont; là il trouva Manecier le fils Raimon, avec lui deux fils de comtes : il les jeta morts dans le fossé profond. On poussa des cris par le château... et Girart se met aussitôt en route, jurant Dieu et saint Simon que s'il ne réussit pas à écraser Charles par les armes, au moins lui fera-t-il plus de mal qu'homme du monde.

67. Jamais vous ne vîtes chasse pareille! Voici d'abord venir Renier, un fidèle de Charles; il se met à menacer Girart aussitôt qu'il le voit, lui criant : « Sire vaincu, vous avez perdu » la capitale de votre terre; c'est aujourd'hui que vous ferez » au roi un salut douloureux! » Girart l'entend, et si cette parole lui fut cuisante, il le fit bien voir. Il fit tourner vivement son cheval et alla le férir sur l'écu de telle sorte qu'il le lui a brisé et fendu; il lui fausse et découd le haubert et l'abat mort sur le pré herbu. « On ne vous entend plus faire » le fanfaron, maintenant! » lui dit-il; « voilà ce qu'on gagne » à m'attaquer, puisse Dieu me secourir! »

68. Charles avait un damoiseau... au cœur fier et plein de rage qui frappa Girart au passage et lui perça son haubert; et Girart à son tour le frappa si bien qu'il lui trancha le cœur dans la poitrine. Il l'abatit mort, puis lui dit : « Nous voilà quittes! » et il prit le cheval par la bride.

69. Girart s'en va avec une grave blessure; le sang lui coule à travers le haubert. Il ne s'en soucie guère : il a pris les che-

ford. Il n'y a pas de colline qui porte actuellement le nom de Saint-Flour ou aucun nom approchant dans les environs de la montagne de Vix, où était bâti le château de Roussillon.

1. La leçon d'Oxf., *soz un ni*, cache probablement un nom de lieu; la leçon de Paris, *escotet sot si* (v. 458), paraît refaite.

vaux [1] comme si de rien n'était, et dit une fière parole : « J'en prendrai encore! Malheur à qui acceptera une trêve » avant d'avoir encore tâté de la guerre! »

70. Girart s'en va vers Avignon, sans vouloir s'arrêter à Dijon. Il y fut sept jours après avoir quitté Roussillon. Voici que vient au devant de lui le comte Boson, qui arrivait en hâte le secourir avec mille bons chevaliers. Lorsqu'il vit Girart blessé, il en fut tout dolent, mais quand il vit que la blessure pouvait se guérir, il ne s'en soucia pas plus que d'un bouton; puis il lui demanda des nouvelles de Roussillon. — « L'autre soir Charles me l'a » enlevé par trahison, grâce à un traître de ma maison. — « Je m'en moque », dit Boson, « puisse Dieu me venir en aide ! » Dès que Dieu vous a fait échapper à sa prison, je ne fais pas » plus de cas de votre perte que d'un denier [2]. Vous avez trois » cents châteaux en son royaume [3], trente cités seigneuria- » les y compris Avignon : faisons lui une telle guerre qu'il » ait besoin, pour s'en tirer, de ses éperons. Faisons la guerre » à ce roi, le mauvais félon ! — Voilà un conseil que j'ap- » prouve », dit Girart.

71. Voici Seguin le vicomte, de vers Béziers [4], il vint d'au-delà de Narbonne et.... [5]; avec lui furent deux mille damoiseaux vaillants qui ne sont pas chiches de montrer leurs armes. Devant eux ne dure acier ni fer. Les chevaux qu'ils mon-

1. Des chevaliers qu'il vient d'abattre; il pouvait y en avoir trois ou quatre.

2. P. *moissato* (v. 520), un denier de Moissac ? *moisserun*, Oxf., m'est encore plus obscur.

3. Le royaume de Charles.

4. *Beers* dans Oxf., ce pourrait être le Béarn ; « au-delà de Narbonne » qui vient ensuite, s'expliquerait mieux dans cette hypothèse. Ce Séguin est le Séguin de Besançon mentionné §§ 43 et 57, et qui paraîtra fréquemment par la suite.

5. *De lamers* Oxf., et *da nivers* (ou *vivers*) P. (v. 528), me sont également obscurs. Viviers, et surtout Nevers, ne sauraient convenir ici.

tent sont.... [1], courants et emportés plus que des cerfs. Ces hommes là feront à Girart grande joie : ils lui rendront Roussillon, si fort soit-il, et le roi en sera dolent, triste et sombre.

72. Fouque entre en Avignon du côté des jardins (?). Quand il descendit de cheval il n'avait pas l'air d'un garçon. Avec lui étaient dix mille Escobarts [2] preux, hardis, vaillants, nourris dans la montagne qui ferme la Lombardie, et qui s'étend depuis la Provence, du Pont du Gard(?) [3], jusqu'en Allemagne, en Beauregard [4], à l'endroit où Montbeliart forme la limite. Le marquis Amadieu[5], Pons et Ricart étaient leurs seigneurs, et Fouque était le quatrième. Girart est leur cousin germain ; c'est pourquoi ils arrivent au secours de tant de côtés. Fouque les conduira, et sans tarder Charles ne s'en retournera pas sans courir de grands dangers.

73. Girart est en Avignon sur le Rhône, en une chambre voûtée peinte en brun [6]; les chapitaux sont de rouge sardoine, les piliers et les colonnes de liais ; les pierres d'angle (?) et les

1. *De vaumers* Oxf., *tan evers* P. (V. 352) ?

2. Nation que je n'ai jamais vu figurer en aucun autre texte ; peut-être y a-t-il ici un souvenir des *Ascoparts* ou *Azoparts*, qui figurent dans plusieurs anciens poëmes ? voy. *Romania*, VII, 440, note 5.

3. Oxf. *des pons des jarz*, P. *dels poinh desartz* (v. 542), la leçon serait donc corrompue de part et d'autre.

4. Ou *Belesgart* P. (v. 543), lieu que je ne saurais déterminer.

5. Le même personnage est appelé plus loin, § 145, « le marquis Amadieu *del val de Cluis* » (*de Clus*, P. v. 1806) et « le marquis Amadieu à qui fut Turin » (P. 1809). Le nom d'Amadieu (Amédée) a été porté dès le XIe siècle par plusieurs comtes de Maurienne et de Savoie. L'auteur de *Renaut de Montauban*, peut-être par une réminiscence de *Gir. de Roussillon*, fait paraître « Amadex » à côté de Girart et de Fouque ; voy. éd. Michelant, p. 36, v. 10, p. 37, v. 3, 37.

6. *A lioine*, peut-être cette expression signifie-t-elle que des lions étaient peints sur les murs, mais dans un exemple qui, à la vérité, n'est que du XVIe siècle (Du Cange, LEONATUS), on voit « color castaneus » ayant pour synonyme « leonatus ».

bases [1] sont de marbre bien entaillé à l'œuvre de Salomon [2]. Sur un feutre ouvré de Capadoine [3] gît le comte Girart ayant près de lui un moine : il n'y a tel médecin jusqu'en Babylone. Là entre Fouque et avec lui Coine, le marquis Amadieu, don Antoine. Girart va leur faire connaître son projet. Son ennemi même porterait témoignage que jamais comte n'eut meilleur conseiller (?).

74. La chambre est obscure ; tous gardent le silence, personne n'oserait parler. Les fenêtres sont closes et arrêtent le jour ; les rideaux bordés d'orfrois sont tendus, mais les pierres précieuses répandent plus de clarté que ne ferait un cierge [4]. Girart, étendu blessé sur un lit, pense à la guerre qu'il veut faire à Charles. Là entrent sept comtes et un marquis. Fouque parla le premier, comme il convenait : « Comte, voici ta » mesnie qui vient à toi. » Girart en fut si heureux qu'il se dressa, et croyez bien qu'il n'oublia pas d'en baiser un seul [5]. Puis, les ayant fait asseoir autour de soi : « Vous êtes » mes amis, mes hommes, mes parents en qui j'ai confiance. » J'ai perdu Roussillon, par grande trahison : Charles me » l'a, enlevé l'autre nuit, l'impudent ! Maintenant, que cha- » cun se dispose à la guerre ! Où il trouvera son ennemi,

1. Cf. ci-dessus, p. 22, n. 2.

2. *A l'obre de Salemoine.* Je l'conserve expression devenue proverbiale en ancien français, et qui exprime la perfection du travail. On en trouvera de nombreux exemples dans Depping et Fr. Michel, *Véland le Forgeron* (Paris, 1833, in-8), p. 80-1.

3. Probablement *Cappadoce,* altéré en vue de la rime. Dans *Rolant,* v. 1571, *Capadoce* figure dans une laisse féminine en *o* ouvert, comme ici.

4. Cf. § 53.

5. L'usage de baiser les amis qu'on recevait est constaté par un grand nombre de textes ; voy. *Huon de Bordeaux,* v. 345 ; *Flamenca,* v. 7273, etc. Cet usage se conservait encore au XVIe siècle en Angleterre, et était pratiqué par les deux sexes ; Erasme le constate avec une satisfaction non dissimulée dans une de ses lettres, éd. de Bâle, 1558, p. 223, cf. la préface de M. Furnivall, à la nouvelle édition de Harrison, *Description of England* (New Shakespere Society), p. lxj.

» qu'il le combatte! Qu'il le fasse montrer au doigt mort ou » vaincu! Nous irons à Roussillon faire tournoi. Ma bles- » sure, je m'en soucie comme d'un champignon! »

75. Girart prit don Fouque et don Boson et Seguin, le vicomte de Besançon; il les tira à part en un coin : « Vous » êtes mes amis et mes barons; faites dire à ceux qui sont » là dehors qu'ils campent dans les prés sous Avignon. Mais » qu'ils ne dressent ni trefs ni pavillons : qu'ils attachent » leurs chevaux comme chez eux. Faites crier dans la ville » par un garçon qu'on leur fasse au dehors de grandes livrai- » sons de pain, de vin, d'avoine; de l'herbe ils en trouve- » ront par la campagne. » Puis il appela don Fouchier le maréchal. « Cousin, vous m'en irez à Garignon; dites au » comte Gilbert qu'il se donne garde du côté de la forêt de » Montargon : quand il verra s'élever une fumée, qu'il en- » voie une troupe à Roussillon : cent chevaliers avec une » bannière qui frapperont de toutes leurs forces à la porte en » criant que Charles est un traître félon [1]. Puis, tournez vers » Escarpion [2]. Ils vous suivront au galop; nous viendrons » par derrière, par la rive (de la Seine?), et nous prendrons » des leurs autant qu'il nous plaira. » C'est ainsi que Girart leur expose son plan.

76. Fouchier monte à cheval et se met en route. Jamais il n'y eut si parfait larron, ni tel espion. Il a plus volé de richesses que Pavie [3] n'en possède; et pourtant, à un homme de sa naissance cela ne convenait guère, car il n'y a meilleur comte jusqu'en Hongrie, mais il ne pouvait se tenir de faire le larron. Il emmena sept chevaliers avec lui; au cin-

1. C'est une forme de défi.

3. Dans P. (v. 608), *Scorpio* (en d'autres passages *Escorpio*, voy. § 59). Je ne puis identifier les diverses localités mentionnées dans ce passage, bien qu'elles ne paraissent pas imaginaires.

2. « Por tout l'or de Pavie », *Raoul de Cambrai*, p. 168, etc. Pavie au moyen âge est surtout célèbre par ses heaumes; voy. Fr. Michel, *Guerre de Navarre*, p. 535.

quième jour il fut à Garignon, et ce qu'il pria Gilbert de faire fut fait sans délai. Ecoutez maintenant la prouesse de Girart. Ne croyez pas que sa blessure lui fasse rien : il se ceint et se lie d'une bande de soie, se chausse et se vêt comme il avait accoutumé ; il monte sur un mulet de Bulgarie qui à l'amble allait plus vite qu'un cheval au galop. Vingt-cinq mille hommes le suivent, guidés par Fouque.

77. Girart chevauche comme pour une courte expédition. Il n'a point convoqué son host, ni envoyé au loin ses messagers, et pourtant sa chevauchée ne comptait pas moins de vingt-cinq mille hommes bien armés. A Lyon, ils traversent le Rhône, et à Macon, la Saône. Ils campèrent la nuit dans la prairie jusqu'au lendemain à l'ajournée ; ils passent Chalon pendant le jour, logent à Montaigu [1], par la campagne, et prennent le *conroi* [2] au milieu de la route. De là à Dijon, il n'y eut rène tirée [3]. Ils se logent hors des murs, près de la brêche [4], et donnent aux chevaux de l'herbe et de l'avoine. Guillaume d'Autun et sa troupe exercée gardent les passages du bois, ne laissant passer âme qui vive, de peur que Charles soit informé [5]. Avant que le roi ni sa mesnie sachent ce qui se prépare, sa gent aura subi un rude échec.

78. Pendant le jour, ils se reposent : ils pansent les chevaux et vont dormir jusqu'à tant que la nuit vienne avec la fraîcheur. Alors Fouque les conduit selon sa volonté. On ne tira pas les rênes jusqu'à la Seine. Ils mettent pied à terre sous Châtillon, dans le bois, pour dormir jusqu'à l'aube. Alors ils font allumer un feu à Montargon. Gilbert de Senesgart reconnut le signal ; il encourage sa mesnie : « Ar-

1. P.-ê. le château de Montaigu, dont les ruines existent encore sur le territoire de Touches, à 12 kil. N. O. de Châlon.

2. Voy. p. 19, n. 1.

3. C'est-à-dire « on ne s'arrêta point. »

4. *Lonc la taillade ?*

5. Cela est notable : il est rare qu'on voie, dans les récits du moyen âge, une troupe prendre soin de cacher ses mouvements.

» mez-vous, chevaliers; nous allons livrer assaut à Roussillon. » Nous donnerons à Charles des nouvelles de Girart, et je » pense lui faire telle chose dont il aura lieu de s'affliger. » Ils n'étaient pas plus de cent ceux qui allèrent s'apprêter; ils sortent par une petite porte.

79. Gilbert guida les siens par une vallée; ils n'étaient pas plus de cent cavaliers. Ils vont livrer assaut à Roussillon. Gilbert frappe de sa lance à la grande porte, et appelle Charles traître et mauvais, envieux et déloyal. Charles fut rempli de colère, toutefois il s'écria à haute voix : « Armez-» vous, chevaliers! » Lui-même, tout le premier, saute sur son cheval, prend son écu et sa lance, sans vouloir rien de plus [1]. Ils sortent ensemble par la porte; ils n'étaient que dix mille royaux. Le roi galoppait en avant, criant : « Gil-» bert! Que sert de fuir? » Charles le frappa, mais sans l'atteindre grièvement. Girart cependant vient par la rive de la Seine; ils sont vingt-cinq mille qui se jettent sur les traces du roi et l'atteignent sous Belfau [2]. Là furent frappés tant de coups mortels, que le roi éprouva un échec comme il n'en avait jamais éprouvé.

80. Sous Belfau ils les [3] atteignent, en une plaine. Là Girart et ses hommes poussèrent leur cri. Au premier engagement il n'y eut lance qui ne fût brisée. Le comte leur montrera de quoi il est capable. A l'épée les deux partis se poussent vigoureusement. Le roi vit sa perte, qui fut si grande; il cria aux siens : « Cessons la lutte. Gilbert nous a pris en » traître! » Et il se mit en retraite près d'un marais. Mais Gilbert tourna sur lui près de la montagne et courut l'attaquer dans la plaine.

81. Fouque vint, le premier, par une petite plaine, sur un cheval rapide, à la crinière fauve, le visage coloré par l'ar-

1. Probablement sans prendre le temps de revêtir le haubert.
2. Lieu que je ne puis déterminer.
3. Le roi et les siens.

deur de la lutte. Il va frapper Bernart de Rochemaure : du coup, il lui perce l'écu, lui rompt le haubert, en arrache les clous, et retire son enseigne bleue toute rouge de sang. Girart eut lieu de se louer de cette journée, tandis qu'en ce jour l'enseigne de Charles Martel fut enrouée [1].

82. Charles vient au secours des siens par la plaine ; il a pris le heaume et le haubert d'un soudoyer et poussa son cri... « Frappez-les, chevaliers... » Là vous auriez vu donner tant de bons coups, que tels mille tombèrent par le pré, dont pas un n'avait le cœur ni la tête intacts, ni n'était en état de distinguer la clarté d'avec l'obscurité. Aucun de ceux-là ne revit plus sa demeure.

83. Charles voit que les hommes de Girart ont le dessus. Il aperçut Fouque le comte qui s'avançait, portant une enseigne toute sanglante : il leur avait tué Bernart le fils Armant. Le roi vit Boson qui rangeait les siens, le marquis Amadieu, chevauchant après eux. Alors Charles n'eut pas envie de chanter : « Frappez sur eux, chevaliers, je vous le » commande : nos enfants n'y perdront de leur terre, ni un » demi pied, ni plein la main, ni plein un gant ! » Et les siens, à ces mots, s'élancent pleins de fureur, et la lutte [2] s'étend.

84. Du côté de Charles, il ne fut pas question de former les lignes, mais chacun joue de l'éperon et se porte en avant le plus qu'il peut. Voici au premier rang Charles et Hugues de Broyes [3], Galeran de Senlis et Godefroi. Le roi fut bien aise de les voir autour de lui. Mais une autre chose le met en grand effroi : c'est qu'il voit venir Fouque, le long

1. C. à d., si je comprends bien, le cri de guerre du roi ne se fit pas longtemps entendre. Le cri et l'enseigne sont, comme on sait, très-fréquemment associés.

2. *Dois* Oxf. que je n'entends pas ; *reis* P. (v.725) n'a pas de sens ici. P.-ê. *doils?*

3. Broyes était au moyen âge une baronnie relevant du comté de Champagne. Dans la maison de Broyes, dont l'histoire a été écrite par Du Chesne, le nom de Hugues paraît avoir été héréditaire. Ce personnage et les deux qui suivent paraissent encore ensemble plus loin, § 106.

d'une aunaie. Il déploya son enseigne, pour la faire flotter au vent; les pans et les plis en étaient pleins de sang. Avec lui vinrent trois ou quatre comtes, Pons, Ricart et Coine et les Desertois [1]. Chacun cria son enseigne, et là où ils se heurtèrent il y eut grand fracas. Il n'y a si bon écu qui ne se brise, raide lance qui ne vole en éclats ou ne se courbe. La maille du haubert ne valut pas plus qu'un morceau de cuir. Fouque se mesure avec Arbert [2], Girart avec le roi. Voici Arbert renversé du cheval noir, et Girart abattu de Ramon près d'un..... Mais à leurs secours, il y eut un tel tumulte, que celui qui fut frappé et ne tomba pas, eut certes la protection de Dieu et de saint Remi. Fouque fit prisonnier Arbert sous les yeux du roi. Trois mille restèrent morts sur le champ de bataille; Girart fit beaucoup de prisonniers. C'est pour son malheur que Charles se laissa entraîner à l'orgueil, qu'il crut

1. *Desertei* (rime), *Desertes,* v. 1282 (rime), *Desertan* 2068, *Desertenc* v. 2173, 4380 (rime), mêmes leçons dans O. et P., *Desertanz del Pui de Trez,* 1796, sont autant de variantes d'un nom qui désigne assurément les habitants d'une contrée déserte : du Berry peut-être (il faudrait trouver dans cette région le *Pui de Trez*) qui paraît avoir porté le nom de « Terre déserte ». On lit dans *Lancelot du Lac* : « Li rois [Bans] avoit .j. sien voisin qui marchissoit a lui par devers » Berri, qui lors estoit apellée la Terre deserte. Icil voisins avoit a » nom Claudas, et estoit sires de Beorges (Bourges) et del païs tot en- » viron... La terre de son regne estoit apelée deserte porce que tote » fu adesertée par Uter Pandragon » (Bibl. nat., fr. 344, fol. 184 *b*). Il se peut qu'en effet le Berri ait porté ce nom; toutefois il n'est pas impossible qu'il y ait là un essai d'étymologie populaire du nom *Berri;* on sait qu'en ancien fr. *berrie* désigne une plaine déserte, voy. Du Cange, *beria*, Raynouard, *Lex. rom.*, II, 213, *berja* (lisez *beria*). Il semble toutefois difficile que le Berry ait été tenu de Girart.

2. Arbert de Troyes, comme on va le voir. Ici il est appelé *Albert*, mais plus loin *Arbert*. Ce n'est pas un personnage inventé. Deux Herberts, comtes de Champagne, ayant aussi porté le titre de comtes de Troyes, figurent dans l'histoire au xe siècle; voy. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne,* I, 75 et suiv., 158, note 1, etc.

un traître, un trompeur, pour s'emparer de Roussillon par des moyens déloyaux.

85. Girart le comte est à pied dans un guéret : il fallait que Charles fut bon chevalier pour l'avoir abattu ; il lui eût fait pis, s'il lui était venu du secours. Là vous auriez vu tant de beaux coups, de çà et de là tant d'écus brisés, tant de vassaux blessés dont le sang s'échappe à flots ! Girart eut gain de cause ; de ceux de Charles il en resta tant sur le champ de bataille qu'il ne s'en échappa pas un millier. Le comte aura de quoi payer ses hommes.

86. Amadieu et Antelme, celui de Verdun, le comte Boson et Guillaume d'Autun, entrent dans la bataille précipitamment. Du choc des épées, ils firent jaillir du feu sans fumée, répandirent le sang..., couchèrent sur la terre tant de corps privés d'âme, dont aucun ne vint puis à la rescousse du roi Charles. Le roi eût mieux aimé être à Mont-Laon.

87. Au temps où la rose se couvre de feuilles et de fleurs [1] fut faite cette bataille sous Fierenause [2]. La mesnie de Girart du roi ne se repose point : Charles bat en retraite avec une troupe en désordre, et Girart reste maître du champ de bataille.

88. Onques vous ne vîtes un combat ou l'on ait si bien frappé : vous auriez vu tant de bons vassaux étendus morts, tant de têtes séparées du tronc à coup d'épée ! Le gonfanon du roi fut abattu, mis en pièces au fort de la mêlée, Arbert le comte de Troyes fut pris ; Charles a perdu mille barons faits prisonniers, sans compter les morts. Charles voit que les siens ont cessé de crier son enseigne ; il se retire au loin en arrière, sur Pui-aigu. Gace [3] et le comte Joffroi [4] sont venus

1. Au printemps.

2. *Peiranausa,* P.

3. Gace de Dreux, qui reparaîtra plus loin.

4. Joffroi d'Angers (cf. v. 2015). Quatre comtes d'Angers ont porté ce nom aux xe et xie siècles. « Gefreiz d'Anjou » paraît dans la Chanson

l'y rejoindre et lui crient : « Fuis d'ici ! de dix mille hommes » il ne te reste pas sept cents écus. Point de salut du côté de » Roussillon ; ils nous ont enlevé les passages et les voies, » les bois, les entrées, les terrains bas. — Suis-je donc perdu ? » dit Charles. — « Non, sire, si tu es habile. Va à Saint-Remi [1], » sous l'église voûtée, et là mande tes hommes, appelle-les à » ton aide. » Là-dessus le roi s'en va, plein de dépit ; Gace et le comte Joffroi l'accompagnent.

89. Or, s'en va le roi sur Carbonel [2], avec Gace et le comte Joffroi, sous la ramée. Cependant Girart et les siens font le massacre [3]. Ils ont gardé entre les vivants, deux cent quatre vingts hommes possesseurs de châteaux, qu'ils ont mis à part. Puis Girart dit aux siens une parole qui leur plut : « Puisque Dieu et saint Michel nous ont accordé la victoire » sur Charles Martel, nous ne devons plus désormais conti- » nuer la chasse. Retournons ensemble au château [de » Roussillon]. Don Richier de Sordane [4] en a la garde, à qui » le roi a donné la terre d'outre Verdel [5]. — Je m'embar- » rasse peu de ce misérable [6] », dit Fouque, « je lui mettrai » au cou un tel carcan qu'il donnera a faire au gibet de » Montsorel ! » Il place l'écu devant lui, en chanteau [7] ; ils

de Rolant, 106, 2883, etc. ; « Jofroi l'Angevin » est père de Gaidon, dans ce poëme consacré à ce dernier personnage.

1. Saint-Remi de Reims.

2. Son cheval.

3. Le massacre des blessés ou des prisonniers, après la victoire.

4. Voy. §§ 60, 61.

5. *D'otra Vezel*, P.

6. *Fradel* (P. v. 809, cf. v. 8132) est vraisemblablement analogue pour le sens au fr. *frarin*, l'un et l'autre étant également dérivés de *fratèr*.

7. Je conserve cette expression du moyen âge, qui naturellement n'a pas de correspondant en français moderne, puisque l'idée même n'existe plus, les boucliers étant hors d'usage ; « en chanteau » exprime la même chose, avec plus de précision, que « devant soi », c'est-à-dire, comme l'explique avec raison Gachet (Glossaire du *Chevalier au*

vont ensemble, comme un vol d'étourneaux [1], jusqu'à Roussillon, sous l'orme. Girart s'écria : « Nouveau siège ! mais je » ne veux pas qu'on descelle une seule pierre du mur ! » Là sont descendus [de cheval] mille jeunes guerriers qui se mettent à trancher les barrières et le fléau [2], mais ils ne trouvent personne qui du dedans leur résiste; chacun s'en va fuyant en bateau [3], ils sont venus se réfugier auprès de Charles Martel.

90. Girart fit une chose dont je me réjouis. Il a gagné la bataille, repris son château : chevalier ni personne ne le lui défend. Fouque descend vers la rivière, ayant bien sept cents combattants à sa suite, tous hommes preux et vaillants de sa mesnie. Ils ne rencontrent pas un des hommes de Charles sans l'étendre mort. Le traître [4] s'en allait, cherchant à s'échapper. Fouque le rencontra à la descente d'une colline, comme il arrivait à une pêcherie de la Seine. Le batelier qui menait le mécréant, et que celui-ci avait battu et fait sanglant, quand il reconnut Fouque, eut le cœur joyeux : il vira de bord à dessein, et heurta le bateau contre terre si violemment qu'il le rompit [5]. Et Fouque, à cette vue, accourut

Cygne, CANTIEL), la surface extérieure du bouclier, le chanteau ou *cantel* (le même mot s'employait pour désigner le dos de la main), faisant face à l'ennemi.

1. On sait que les étourneaux vivent en bandes qui se plaisent à tourbillonner en l'air :

E come gli stornei ne portan l'ali,
Nel freddo tempo, a schiera larga e piena.
(*Inferno,* v. 40-1.)

2. La barre de bois ou de fer qui tient fermée les deux ventaux d'une porte.

3. Roussillon était sur une hauteur, à quelque distance de la Seine; on verra plus loin le traître Richier chercher à fuir en bateau.

4. Richier de Sordane, qui avait livré Roussillon à Charles.

5. La scène est contée d'une façon concise et par suite obscure; sans doute Richier était monté dans le bateau et allait s'échapper en pas-

au galop; il ne laisse pas au traître le temps de parler ni de le défendre, mais il le saisit furieusement par les cheveux, et le tenant au long de son cheval, il le mène en haut au vent [1], et le conduit à un gibet élevé. Là il branlera à tout jamais. Voilà vengeance prise du traître qui a causé la mort de tant jeunes hommes!

91. Si Charles fit trahison, c'est lui qui la but. Il fut pour cela poursuivi par une plaine, et ne s'arrêta pas jusqu'à Troyes. Girart et les siens, cependant, prennent le butin. Il en donna à ses hommes autant qu'il le devait, de telle sorte que depuis lors aucun d'eux ne lui manqua au moment critique. Le roi s'en est allé à Saint-Remi; là il manda ses hommes, avec qui il délibéra. Fouque et don Bégon pensèrent rétablir la paix entre Girart et Charles, comme cela devait être, mais Boson d'Escarpion le premier rompit la trève: il suscita une querelle quand il en eut l'occasion, et tua Thierri le duc, par rancune. Le meurtre de ce baron fit naître un deuil d'où sortirent des maux infinis, jusqu'à ce qu'enfin Girart fut dépouillé de sa terre [2].

92. Jamais vous ne vîtes roi aussi dépité que l'était Charles, parce qu'il avait été mis en fuite et vaincu. On lui a pris le comte Arbert de Troyes; il a perdu mille barons sans compter les morts. Charles jura Dieu et sa puissance que s'il pouvait prendre Girart..., avant que la nouvelle en fût allée loin, il l'aurait fait pendre. Vingt jours ne se passeront pas qu'il n'ait rassemblé cent mille boucliers sous Orléans la cité, dans la prairie herbue.

93. Charles manda ses hommes de nombreuses parts. Cependant, le comte Girart était à Roussillon avec le marquis Amadieu, Pons et Ricart, quand leur vint un messager des

sant le fleuve, lorsque le marinier manœuvra de façon à se rapprocher de la rive qu'il venait de quitter.

1. Sur la colline.

2. C'est l'annonce des évènements qui seront contés dans la suite du poëme.

Bruns-Essarts. C'était un bon chevalier, preux et vaillant. Girart, aussitôt qu'il l'aperçut, alla, sans tarder, lui parler, lui quatrième. Les nouvelles qu'il apprend le mettent en souci

94. Girart cessa l'entretien, et dit à tous : « Seigneurs, ap-
» prenez les nouvelles dans les termes mêmes [où je les ai re-
» çues]. Le roi assemble son ost à Claradoz [1], dans la prairie
» sous Orléans, le long de la Loire, dans le bois d'Agoz. Il a
» juré la croix sainte que s'il ne me dépossède pas de ma
» terre, il n'est plus un preux. Il veut venir sur nous, le fé-
» lon couard! il tranchera nos vignes et nos arbres; il effon-
» drera nos murs et nos viviers, il ouvrira nos conduits
» d'eau! J'ai plus d'hommes que lui et de plus hardis. Si je
» ne les mets pas tous à rançon, que je soie un misérable! Je
» veux que l'argent [nous] vienne comme l'eau au ruisseau.
» De la guerre de Charles, je m'en soucie comme d'une noix.»

95. Fouque entend ce discours, il dit sa pensée; pour donner bon conseil, il ne se fit point attendre. « Girart, il agit
» mal le riche homme qui fait paraître de tels sentiments :
» Charles est votre sire, le droit empereur. Vous tenez cent
» mille hommes de sa terre; il n'y a pas de duc, juste ni pé-
» cheur, qui en ait de meilleurs. S'il vous a fait une indi-
» gnité, contre tout droit, et s'il vous a enlevé Roussillon
» par trahison, vous l'avez recouvré, et non point comme un
» larron, mais de façon à vous faire honneur. Pour tout
» cela, je ne veux pas que [maintenant] vous vous donniez
» tort. Envoyez un messager à Charles, à sa résidence, à
» Reims ou à Soissons ou à Saint-Faire [2], pour que le roi
» vous fasse connaître son cœur et sa pensée, si, sans plus de
» retard, il prendra votre droit [3], et s'il le dédaigne, par saint

1. *Claradoz* veut dire « clair ruisseau »; est-ce le Loiret?

2. Lieu que nous avons déjà vu mentionné au § 54 où P. a *Sant Fraire;* ici P. porte *o a Belcaire* (v. 903), ce qui n'est pas admissible.

3. Prendre le droit de quelqu'un, expression qui revient à diverses reprises, c'est accepter de lui une composition amiable.

» Sicaire [1] ! dès lors je t'aiderai, moi et mes frères. Fol est » Charles Martel, notre empereur, s'il vous pense rogner » votre terre. »

96. Don Amadieu se leva; le plus grand chevalier était petit à côté de lui : « Girart, crois-en ton neveu Fouque, car » si Charles passe de ce côté avec les siens, il dévastera la » terre et les fiefs d'autrui. » Et Girart répondit : « Que Dieu » me damne si le roi reçoit de moi chartre ou bref! Là n'i- » ront de ma part messager ni courrier, que d'abord j'aie » combattu avec lui et avec les siens. Je le rendrai recréant » tout vif, le païen [2], et cinq cent mille hommes videront » les étriers. Et si je ne tiens pas ma parole, je ne suis qu'un » juif [3] ! »

97. Don Boson donna un conseil de jeune homme. Il se tourna plein de colère vers Girart : « Sire, n'écoutez pas » ces donneurs d'avis qui ont des terres franches et ne » songent qu'à mettre leurs richesses en lieu sûr. Si vous » les croyez, vous serez déshonoré. Mais ne fussions-nous » que vous et moi, avec nos hommes, nous combattrons » Charles par les plaines herbues jusqu'à la défaite du roi

1. *Sicarius* ou *Sicharius* est le nom d'un saint du Périgord (Bolland., 2 mai). Par suite, le nom de saint Sicaire, anciennement *Sant Sicari*, est porté par plusieurs lieux de la Dordogne (voir le Dictionnaire topographique de ce département par M. de Gourgues). Un autre *Sicarius* fut évêque de Lyon, et fut également canonisé (Bolland., 26 mars). C'est plus probablement ce dernier qui est invoqué ici. Remarquons que la forme *Sicaire*, ici assurée par la rime, est plutôt française que provençale.

2. *Li chenelieus* Oxf.; *lo canineus* P. (v. 919); ce mot, employé ici et au v. 6416 comme injure, désigne, dans *Rolant* et dans plusieurs de nos anciens poëmes, un peuple païen. C'est le latin *Chananæus*; voir sur ce nom une petite dissertation dans la *Romania*, VII, 441-4.

3. Formule d'imprécation qui, au rapport de Guill. de Puylaurens, était d'un usage ordinaire dans le Midi : « Unde, sicut dicitur *mallem esse judæus*, sic dicebatur *mallem esse capellanus*..... » (*Recueil des Histor. de France*, XIX, 194.)

» envieux. » Girart sourit et baissa les yeux : « Beau neveu, » dit-il, vous êtes preux ; votre ardeur juvénile serait bonne, » si vous aviez la sagesse. »

98. Landri, qui tint Nevers [1], parla à haute voix et posément : « Boson, tu nous as dit une bien folle parole.... Tu » as l'outrecuidance, diable incarné [2], de dire qu'avec les » gens que tu as ici tu combattras Charles Martel ! Et si Gi- » rart te croit, il est rasé de sa terre. Mais qu'il fasse en tout » cela selon ce que je vais dire : qu'il lui envoie prompte- » ment un message à Reims ou à Soissons, ou à Beauvais. » Girart, s'il veut ton droit, tu le lui feras ; s'il le dédaigne, » par saint Thomas, mande alors tes hommes, tous ceux » que tu pourras réunir ; si Charles cherche bataille, qu'il ne » te trouve pas sans force ; s'il ravage ta terre, tu iras au-de- » vant de lui, et si tu ne la lui défends, que le feu te brûle ! — Ce conseil », dit Girart, « je le tiens pour bon, et puis- » qu'il a été mis en avant, je ne le mettrai point arrière. »

99. « Un conseil », dit Girart, « j'en suis un fort bon : si » le roi ne veut prendre mon droit et me refuse, j'enverrai » auprès de mon père le duc Drogon qui tient le Roussillonais » et Roussillon [3], Besalu et Girone jusqu'à Auson [4], Berga-

1. Landri, comte de Nevers, est un personnage historique. Il fut mêlé à plusieurs guerres féodales à la fin du xe siècle et au commencement du xie. Il mourut vers 1028 ; voy. *Art de vérif. les dates*, II, 558, d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, I, 220, 237-8, 322.

2. *Vis satanaz*, expression qui correspond au *vif diable*, si fréquent dans les anciens poëmes français.

3. Il y a ici un souvenir de l'ancien *Ruscino*, qui aurait été détruit vers 858 par les Normands ou par les Sarrazins, selon D. Vaissète, I, 560 (voir la note de l'édition Privat, I, 1081). On ne trouve plus de trace de cette ancienne ville dans les documents historiques après 816, selon M. Alart, *Société des Pyrénées orientales*, XII, 109.

4. *Tres qu'en Auson* Oxf. ; *tro en Anco* P. (v. 957) ; D. Manuel Milà y Fontanals, qui a étudié ces désignations géographiques d'après l'édition de M. Fr. Michel (ms. de Paris) dans ses *Trovadores en España*,

» dan [1] et la Cerdagne et Montcardon, Purgele [2] et Ribagorza [3]
» et Barcelone. Il y a longtemps qu'il n'a eu guerre, sinon
» avec les païens. Ces félons, il les a tous conquis par force. De
» Majorque, d'Afrique, de chez les Esclavons [4], on lui apporte
» le tribut en sa maison. Le comte est à Besaude [5] en sa de-
» meure; il se fait servir de la viande et du poisson [6]; ceux qui
» gardent sa terre sont cent mille; c'est un chevalier excel-
» lent. Drogon le duc tiendra le gonfanon avant que je perde
» la Bourgogne, dont je suis né. Par deçà, je manderai mon
» oncle, le comte Odilon, qui tient toute la Provence jusqu'à
» Toulon [7], Arles et Forcalquier et Sisteron, Embrun, Gap
» et Rame [8] et Briançon. De là viendront cent mille hom-

p. 51 (Barcelonne, 1861, in-8°), conjecture qu'il s'agit de Tarragone (Terraco), mais, dans nos anciens poëmes, la forme de ce mot est toujours féminine, comme encore maintenant; en outre, la leçon d'Oxf. exclut absolument cette explication. Serait-ce Vic d'Osona (*Ausonensis vicus*)?

1. Identification assez douteuse que j'emprunte à D. Manuel Milà *(l. l.)*. Le texte porte *Vergedaigne,* dénomination qui revient encore au v. 1656, § 134.

2. *Purgele* Oxf., *Purgela* P. (v. 959); même leçon au v. 1657. On ne peut donc songer à Urgel, qui se présente assez naturellement, ni à Puycerda, proposé par D. Manuel Milà.

3. *Rubicaire* dans P., mais *Ribecorce* dans Oxf.; c'est le comté de Ribagorza, sur les confins de l'Aragon et de la Catalogne.

4. *E d'Escalo* P., Ascalon ne peut figurer ici, tout au plus Escalona en Espagne; *e l'Esclavon* Oxf., n'est pas non plus très-satisfaisant.

5. *Besaude* Oxf., *Belsoude* P. (v. 964). Est-ce Besalu?

6. Leçon de P., « du vin et de la boisson », Oxf.

7. Jusqu'à *Chalon*, selon P. (v. 971).

8. Rame est l'ancienne *Rama*, station des Alpes Cottiennes entre Embrun et Briançon, que mentionnent l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem *(mutatio Ramae)* et les vases Apollinaires; voy. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, 1869, p. 424-5. « Rame était située « dans une petite plaine à la » droite de la Durance, entre la Roche et Chancella..... L'empereur » Frédéric Ier donna aux comtes d'Albon, en 1152, une mine d'argent à » Rame. Saint Pelade, natif et archevêque d'Embrun, y consacra, dès le

» mes avec le vieux Guigue. Et si vous approuvez mes pa-
» roles, rassemblons nos forces. » Plusieurs des barons de la cour répondent : « Ce conseil vaut mieux que celui
» de Boson. »

100. Girart prit don Fouque par son manteau, et le tira à part près d'une grille : « Neveu, écoutez la parole que je
» vais vous dire : Nous ne trouverons pas chez le roi de
» bonne foi à notre égard. — Je m'en afflige, » dit Fouque, « par saint Marcel, et pourtant je m'en irai vers le roi
» Martel ; je lui présenterai ton droit avec cet anneau : je
» n'y porterai lettre, bref ni sceau. Nous serons pour ser-
» vir d'ôtages cent jeunes hommes. Si nous avons un
» ennemi qui se dresse contre nous, qui défasse l'accord et
» le combatte, nous reviendrons par la grande route, nous
» garnirons contre le roi de nombreux châteaux, aban-
» donnant les vieux, faisant choix des plus nouveaux; il
» ne les aura pas conquis à la Saint-Michel! Puis nous
» lui ferons une guerre dure et sanglante, dont maint ri-
» che homme aura la coiffe trouée. Je crois que de bons
» chevaliers seront jetés bas de leurs chevaux, ou sur le
» dos ou sur le ventre.

101. — Neveu », dit Girart, « oyez chose certaine. Nous
» avons là pour ennemi Thierri d'Ascane : il est natif de
» Lorraine la *Thierrienne* [1]. Mon père lui enleva le duché

» VIe siècle, une église sous le titre de saint Laurens martyr, où il dé-
» posa des reliques de ce grand saint. Rame faisait alors une paroisse;
» mais les débordements de la Durance, qui emportèrent insensible-
» ment le terroir de cette ville, obligèrent les habitants à aller se fixer
» ailleurs ; en 1444, le nombre de ceux qui y restaient était déjà si
» petit que le pape Eugène IV unit la paroisse de Rame à celle de la
» Roche ». [Albert] *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun,* 1783, I, 163-4.

1. *Lohereine la tieriane;* est-ce par allusion aux Thierris qui furent rois d'Austrasie? ou simplement parce que le Thierri dont il est ici question était, comme on le verra plus loin, duc de Lorraine? Ce Thierri est peut-être un souvenir du duc de la Haute-Lorraine du

» de Braine [1] ; par suite, il vécut sept ans dans les bois,
» sous Comejane [2], équarrissant des bois de charpente,
» quand un jour Louis [3] l'en tira ; il lui donna avec sa terre
» sa sœur germaine. De la mort de nos pères le vieux se
» vante : il dit que, s'il peut les rencontrer en plein champ,
» ils ne trouveront refuge en bois ni en garenne. —
» Cela », dit Fouque, « je le tiens pour fanfaronade; les
» menaces, j'en fais autant de cas que d'une noisette. »

102. Fouque quitte le conseil et rentre chez lui. Cent barons de sa terre le suivirent, tous vicomtes, comtors, puissants seigneurs. Il les tire à part sous la voûte d'une fenêtre. « Seigneurs francs chevaliers, je n'ai qu'une chose à

même nom qui lutta contre Lothaire lors du siège de Verdun (984) et qui eut plus tard (1023) des démêlés avec Eudes Ier comte de Champagne. Thierri d'Ardenne (peut-être le même que le Thierri d'Argone de *Rolant*), est mentionné dans plusieurs chansons de geste françaises, par exemple dans *Renaut de Montauban*, dans *Gaidon*, dans *Fierabras*. Ce dernier poëme contient un passage qui doit être cité ici, parce qu'il y est fait allusion à un récit plus ou moins légendaire selon lequel Thierri aurait vécu dans la forêt d'Ardenne de la vie des bannis. Il paraît probable que c'est à ce même récit que va faire allusion Girart. Voici le passage de *Fierabras*. Dans une tour assiégée par les Sarazins sont enfermés plusieurs Français :

S'i est li quens Berars qui mout nous a grevés
Et Tieris l'ardenois o le grenon mellé,
.I. viellart, .j. cenu de mout grant cruauté
Qui plus a de .M. hommes mordris et estranlés
En la forest d'Ardane ou il a conversé.

(v. 3702-6.)

Je ne saurais déterminer le lieu « d'Ascane », ailleurs, pour la rime, « d'Ascanse » (v. 1141, 3646), d'où notre Thierri tire son surnom.

1. *Brane* Oxf., *Barbana* P. (v. 998).

2. *Cormarana* P. (v. 999).

3. Le roi Louis, qui est mentionné plus loin, v. 5107, à l'occasion du même fait, et encore au v. 6617, cette fois comme actuellement vivant; c'était donc, pour l'auteur de la chanson, non un ancêtre du roi Charles Martel, mais un contemporain de celui-ci.

» vous dire : c'est que je suis envoyé en message à la » cour royale. Je veux que vous entendiez [tout ce qui s'y » dira] le bien comme le mal. Que chacun emmène deux » écuyers, sans plus, qui ne porteront ni malles, ni lit ni » caisses (?). Les bons chevaux seront menés en dextre; on » portera le haubert blanc jaseran [1], le heaume orné de » cristal [2], la vieille épée [à la poignée] d'or, le bon écu, la » lance acérée bien fourbie, le penon de cendal [3]. Quiconque » portera un vieux clavain [4], même comme poitrail [5], il ne » tiendra plus de ma terre ni maison ni casal. Le roi est à » Orléans avec ses seigneurs. Sous la ville il rassemble son » ost en la prairie; [ce sera une] ost grande, complète, gé- » nérale. Seigneurs, soyons à cheval au premier chant du » coq. Mardi nous prendrons nos logis à Bourges. »

103. Fouque fut compris; on se conforma à ses ordres quant à l'équippement. Sur ces entrefaites, un damoiseau vient à lui : « Sire, la table est servie, pour vous et pour » vos fidèles. » .... Ils entrèrent dans la salle que fit Teüs [6], elle était entièrement peinte en mosaïque [7] jusqu'aux voûtes. Un vieillard en cheveux blancs leur fit donner l'eau. Quelle admirable richesse leur fut montrée! jamais jeune homme n'avait rien vu de tel. C'étaient des hanaps, des

1. Ce mot, qui doit être conservé puisqu'il n'a pas de correspondant en français moderne, désigne probablement une cotte de maille algérienne, voy. Diez, *Etym. Wœrt.* I, GHIAZZERINO, Littré, JASERAN. D'autres étymologies ont été proposées; voy. *Revue critique*, 1868, II, 407.

2. D'une boule de cristal, au sommet.

3. Étoffe de soie.

4. *Clavel;* le *clavel* ou *clavain* désigne ordinairement une sorte de pèlerine de mailles qui s'attachait au haubert. Voy. ma traduction de la *Chanson de la croisade albigeoise*, p. 229, note 1.

5. Armure qui protégeait le poitrail des chevaux; voy. l'ouvrage précité, p. 212, note 4, et 324, note 3.

6. *Queüiz* P. (v. 1032) qui n'est pas moins étrange que *Teüs*.

7. *A musec* (v. 1033), c'est l'*opus musivum* ou *mosaicum*; on disait *musivo pingere*, voy. Du Cange, IV, 588 *c*.

vases en or battu, des bassins, des aiguières grandes et petites ; [il y avait là] quatre cents damoiseaux éveillés, qui allèrent au trésorier appelé Auruz [1] ; chacun reçut un vase précieux. Ils ne furent pas lents et nonchalants à servir. Il y avait là mille chevaliers portant l'écu. Le repas fini et le soir venu, ils allèrent se coucher, déchaussés et nus. Ils se lèvent à minuit [2], par le clair de lune. Ils étaient les cent barons dont j'ai fait mention, vicomtes et comtors, puissants et renommés. Ils entendront le message lorsqu'il sera présenté, et sauront si l'accord est conclu ou rompu. Il n'y aura là mauvaise langue, si perverse soit-elle, qui, lorsque Fouque parlera, ne soit réduite au silence.

104. Or s'en va don Fouque avec ses barons. Ils sont cent chevaliers vêtus de bliauts [3] de paile et de ciglaton [4] ; leurs pelisses étaient de vair, de gris et d'hermine ; ils portent des peaux traînantes de martre et des boutons d'or. Cette nuit ils logèrent à Avalon, et de là se rendirent à Nevers quand il fit jour ; au troisième jour ils furent à Bourges [5] avec Aimenon [6], qui leur prépara une gracieuse hospitalité dans sa maison. Quand ils eurent mangé suffisamment, les lits furent bons : ils reposèrent jusqu'à ce que le soleil parut au ciel. Les damoiseaux sont chaussés et vêtus ; ils font mettre aux chevaux les freins et les selles aux arçons d'or ; ils entendent messe et matines à Saint-Simon, puis le comte Aimon les conduisit. Jusqu'au pont d'Orléans, ils l'eurent pour guide.

1. Nom corrompu ? Le vers manque dans P.

2. Au premier chant du coq, ainsi qu'on a vu au § précédent.

3. Vêtement de dessus, sorte de tunique par dessus laquelle on revêtait la pelisse ou haubert.

4. Diverses étoffes de soie. Voy. Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, 234.

5. Il est évident que cette route n'est pas la plus directe pour aller d'Avalon à Orléans.

6. Appelé plus bas « Aimon ».

105. Aimon a guidé Fouque et les siens jusqu'au pont de la cité d'Orléans. Ils descendent le long de la Loire en un pré. Alors Fouque, s'adressant à Aimon de Montismat [1], le seigneur de Bourges et de la contrée : « Don, quand vous » serez dans la cité, faites connaître au roi mes intentions : » nous sommes entrés ici sous votre sauvegarde ; nous som- » mes messagers de Girart et ses chasés [2]. Nous lui ferons » droit s'il y consent. Prévenez Belfadieu [3], le juif, qu'il » fasse préparer mes logis au Bourg l'Abbé [4]; qu'il dis- » pose mon palais de sorte qu'il n'y manque rien, car » si je le savais cela irait mal. — C'est bien, » répondit Aimon. Il entra dans la ville, les autres restèrent; et Fouque parla aux siens : « Oyez, francs chevaliers, ce » que j'ai pensé. Ne répondons au roi aucune parole » outrecuidante : point de mots hautains, point de me- » naces; mais tenons-nous bien d'accord, afin que, lorsque » nous serons de retour, on ne dise point que nous ayons » été fous ni sots; car on tient pour hors du sens le che- » valier qui combat avec la langue. » Laissons maintenant Fouque, le chevalier de renom, et parlons d'Aimon, le vaillant guerrier.

106. Aimon entre au palais, et paraît devant le roi qui

1. *De Montegat*, P. (v. 1067).

2. Ceux à qui il a concédé des fiefs. C'est un mot de l'ancien français qu'il vaut mieux conserver que remplacer par une périphrase.

3. *Belfadu* Oxf.; plus loin, dans le même ms. (§§ 106, 113), *Baufadus, Baufadu*, mais dans P. *Belfadieus, Belfadieu* (v. 1074, 1106, 1231).

4. *El borc l'abat* Oxf. ; *e la ciptat* P. ; mais au v. 1109 les deux textes portent *borc l'abat*. On verra plus loin (§ 116) que Fouque possédait à Orléans un palais situé dans les dépendances d'une abbaye, le moûtier Saint-Éloi. Le juif Belfadieu en avait la garde (voir § 113). Le rôle que ce personnage joue dans ce poëme est digne de remarque. Il est présenté comme un homme important et considéré. On verra par la suite que les juifs d'Orléans étaient sous la sauvegarde de Fouque.

parlait avec Thierri et avec Joffroi. Il y avait Richier [1] de Dreux et Hugues de Broyes, Galeran de Senlis et Godefroi. Ils parlaient de ce comte, Arbert de Troyes, que Girart avait pris peu de jours avant dans le combat sanglant avec mille barons, sans compter les morts. Aimon entre, salue, et dit au roi : « Seigneur, voici Fouque qui vient à » vous, sous ma sauvegarde. Il vous fera droit, s'en remet- » tant à votre merci. » Et Charles répondit : « J'ai peine à le croire. » Il le baisa et le fit asseoir près de soi. Aimon regarde par le palais : près d'un endroit ombragé il voit Belfadieu, le juif, qui change de couleur, et se tenait immobile : entendant menacer Girart, il s'était effrayé. Aimon l'appela, lui faisant signe du doigt : « Va-moi au Boûrg l'Abbé prépa- » rer des logis [2] — car Fouque viendra ce soir, — comme » pour cent chevaliers, pas plus, sans compter les écuyers » et les domestiques. » Et le juif en jure sa loi que de sa vie hospitalité plus agréable n'aura été préparée. Le juif descend avec Andrefroi ; il va trouver l'abbé de Saint-Eloi, tandis qu'Aimon reste à parler au roi.

107. Andefroi et Aimon et Aimeri étaient trois frères, neveux de Thierri et comtes de haute naissance, riches et puissants. Aimon était comte de Bourges, comme je vous le dis, Andrefroi tint Mantes et tout ..... [3] et Aimeri Noyon et ..... [4], et Thierri la Lorraine jusqu'à .... [5]. Il a pour femme la sœur du roi Louis [6], et avant elle il en avait eu trois;

1. *Gaces* P. (v. 1094), leçon peut-être préférable, cf. §§ 88-9.

2. *Faire un conrei*, cf. p. 19, note 1.

3. *E tot Meuslic* Oxf. (plutôt que *Menslic* que porte l'édition); le vers manque dans P.

4. *Montestic* Oxf. ; le vers manque dans P.

5. *Sorric* Oxf. ; *Sortic* P. (v. 1142.)

6. Je ne sais qui peut être ce roi Louis dont il a déjà été question un peu plus haut (v. 1000) et auquel il est fait de nouveau allusion au v. 6617. On verra un peu plus loin Thierri racontant lui-même les faits dont il s'agit ici, dire qu'il a épousé la sœur de Charles, non de Louis.

de la quatrième il a deux fils, les plus beaux qu'on ait vus. On le regarde en France comme l'homme le plus âgé, et c'est pourquoi on ne fait état d'aucun conseil au prix du sien, et, à la cour, on estime les autres moins qu'un ver de terre (?)...

108. Il y avait auprès de Charles environ cent riches barons : c'était la fleur du conseil de France, sans compter les simples chevaliers et la jeunesse. Ces derniers, Charles les renvoie du palais, et commande au portier de tenir la porte fermée sous peine d'avoir les yeux arrachés. Puis il ouvre la séance. « Que celui qui sait juger le droit com-
» mence. » Le premier, qui parla, ce fut le duc d'Ascance [1]. « Don roi », dit Thierri, « c'est vous qui avez commencé la
» querelle, quand vous avez pris Roussillon par votre or-
» gueil : il n'y eut écu troué ni lance brisée : un gars de
» vilaine apparence vous le livra, qui maintenant pend et
» balance sur le pui de Montsorel. C'est bien fait si Girart
» en a pris vengeance, et Dieu vous l'a montré, lorsqu'en-
» suite vous avez livré bataille à Charles. »

109. Isembart de Riom [2] se leva de sa place. Il était père de Beton, frère de Genenc [3] : « Sire duc, je ne vous
» enlève point la parole, [mais] si Girart tient Roussillon
» de Charles, en refusant de relever son fief de lui il a eu
» tort. — Isembart, » dit Thierri, « ici je vous avertis :
» cette parole me semble..... [4]. Charles tout le premier est
» venu sur lui, amenant au siège tant de combattants ; plus

1. Ailleurs *Ascane ;* ici *Ascance* à cause de la rime.

2. *De Rion* P. (v. 1146) ; *d'Aunon* Oxf. Le même que l'Isembert du § 36 ? Ici aussi il y a *Isembert* dans P.

3. D'après P. (v. 1150) : « frère de Béton, père de Genenc. »

4. *Semble molt de belenc ;* les deux mss. sont d'accord, il n'est donc pas légitime de corriger le texte, ce qu'a fait M. Hofmann, qui imprime *d'edelenc*, correction mauvaise à tous égards. Mais que veut dire *belenc,* qui ne peut avoir, comme dans la vie de Sainte Enimie, le sens de « rocher » ? (Diez, *Etym. Wært.* II, *c.* au mot *benc.)*

» de cent mille, si je ne mens point; ses veautres [1], ses lé-
» vriers, ses... [2], ses ours, et ses *broons* [3], le tout par mau-
» vaise intention; il lui a enlevé de Roussillon la tour et la
» roche. Girart a fait ce qui était juste : il a vaincu le roi en
» bataille. Désormais riche homme ne doit pas se fier à un
» serf [4]. Si grand bien qu'il lui fasse, il en sera trahi. »

110. Don Enguerrant parla debout, doucement, avec calme et sans détour : « En ma foi, sire roi, je ne sais rien
» vous dire, sinon qu'après que vous avez jeté Girart en bas
» de la montagne, s'il a réussi à y remonter, on ne peut l'en
» blâmer. Or, considérez comme il se comporte en comte
» franc et loyal : il vous envoie Fouque, son riche captal, le
» meilleur chevalier et le plus loyal qu'il y ait en France,
» en Auvergne, en Poitou. Sous le ciel il n'y a, les armes à
» la main, plus vaillant guerrier, car il est bon à pied et à

1. Voy. p. 20, note 2.

2. *Pudenc* Oxf., *pradenc* P. (v. 1159), chien pour la chasse en plaine *(prat)?*

3. *Leos* P. (v. 1160), ce qui paraît une correction arbitraire. Le *broon, brohon, broion* est fréquemment nommé dans nos anciens poëmes et désigne certainement un jeune ours. Dans *Rolant*, Charlemagne songe qu'il tient un *brohon* enchaîné, et voilà que des ours viennent le lui réclamer, disant : « Nostre *parent* devons estre a sucurs » (v. 2562) Il est donc légitime de rapprocher le *broon* d'un passage de Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum*, ch. XII; éd. Ruinart, p. 211) rappelé par Du Cange (s. v. BRACCO) où il est dit, à propos du nom propre *Bracchio* « quod [nomen] in eorum lingua interpretatur *ursi catulus.* » Le contexte montre que « eorum lingua » désigne ici la langue des Arvernes. Ce nom serait donc d'origine celtique. On trouvera dans la *Zeitschrift f. romanische Philologie*, II, 172-3, de nombreux exemples du mot *broon*. Sainte-Palaye, ayant en vue ce passage de *Gir. de Rouss.*, a supposé (*Mém. sur l'anc. chevalerie*, éd. Nodier, II, 251) que les animaux sauvages que Charles emmenait avec lui faisaient partie de son équipage de chasse : il est plus probable qu'ils étaient destinés à l'amusement du roi et de sa cour.

4. Je traduis d'après P. *mai hui sirvenc* (v. 1164); le sens de *mestiz sebenc* Oxf. m'échappe. Ces derniers mots font allusion à la trahison de Richier de Sordane; voir plus haut, §§ 59-61.

» cheval. Pour donner un riche conseil, on ne connaît pas » son pareil. Sire, faites-lui bon accueil, sans rancune. Ses » logis sont déjà pris au Bourg; là descendra le comte à son » hôtel, puis il viendra vers nous au perron gris, devant » votre chapelle de Saint Marcel. Qu'il ne vous trouve point » trop dur à recevoir les otages! » De colère le roi ferma les yeux : « Seigneurs, moi et Girart sommes donc égaux? » Je passerais la mer dans un navire; je serais sept ans » ermite en une forêt, avant que vous me mettiez sous ses » pieds [1] ! »

111. Laissons le conseil que le roi n'accueille pas. Ses barons lui retracent le grand orgueil [qu'il a montré] quand il prit de Roussillon le donjon élevé. De la colère qu'éprouve le roi, ses yeux se ferment : « Seigneurs, or, écoutez ce que » je veux dire : de la perte que j'ai subie j'éprouve une vive » douleur. Voyez-vous par ces prés cette forêt de lances, ces » hauberts, ces lances? Avec tout cela, je ferai à Girart deuil » et tourment. Ne croyez pas que je lui laisse sa terre! Je » ne laisserai subsister ville sur sol ni arbre fruitier que je » ne déracine, de sorte que branches et feuilles s'en dessè- » cheront. » Et Thierri répondit : « Roi, Dieu t'affole! »

112. Ce dit le duc Thierri : « Mal nous est pris quand » Charles, par ruse, nous demande conseil. Malheur à qui » le conseillera de tout ce mois! Ce n'est pas droit que » je veuille du bien à Girart : son père [Drogon] et son » oncle, le comte Odilon, m'enlevèrent jadis ma terre » et mon pays; sept ans, j'ai été proscrit, vivant dans les » bois épais, travaillant de mes mains pour vivre, quand le

1. Je traduis d'après Oxf.: *Que vos ja me metez en escabau,* vers où, si je comprends bien, se trouve la même figure que dans ce verset : *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum (Act.* II, 35); la leçon de P. (v. 1188) est moins nette : *Que ja vos mi metatz ab lui cabau;* ce qui semble vouloir dire : « Que vous me mettiez chef *(cabau captal)* » avec lui », c'est-à-dire « de pair avec lui », ou encore, en rapportant *cabau à lui,* « avec lui pour chef », c'est-à-dire au-dessous de lui.

» roi Charles m'en tira par sa merci. Il me rendit mon du-
» ché tout entier et me donna sa sœur; avant elle j'avais
» déjà eu trois femmes ; de celle-ci, j'ai deux fils, charmants
» enfants [1] ; mais, pour nul ennemi que j'aie, je ne dois
» être félon ni hésitant envers le droit, car quiconque fausse
» le droit est un traître indigne et la cour où il est tombe
» en interdit. C'est pour toi, Martel, que je le dis, qui re-
» pousses le droit, qui écoutes et regardes et ne vois rien,
» non plus que les Juifs ne voyaient le Messie qu'ils crucifiè-
» rent ! »

113. Le conseil des barons se sépara. Le duc Thierri d'Ascane sortit le premier, plein de colère et maudissant Charles; il descendit par le pont voûté [2]. Galeran de Senlis prit le premier la parole : « Allons au devant de Fouque, faisons lui
» accueil. — J'y suis tout disposé [3] », dirent Aimon et don David, et Andefroi de Noion tout dispos. « Attendons Ai-
» meri sous Cauiz [4]; nous serons vingt barons choisis.» Belfadieu s'est mis en route tout le premier, avec lui les quatre fils de dame Beatrix, une dame veuve qui avait eu deux maris. De chacun elle eut deux fils qu'elle nourrit, l'un s'appelait Pons, l'autre Artaut, le troisième Félix, le quatrième Saloine de Mont-Escliz [5]. Vous ne vîtes jamais si gracieux, si bien appris. Ils passent le pont de Loire aux arceaux voûtés, et vont à don Fouque, dans les prés fleuris. Le comte vit les enfants, il leur fit bon accueil : « Vous reste-
» rez avec moi, le cœur me le dit, mais je vous vois encore
» trop jeunes pour prendre les armes. Mettez-vous à mon
» service : vous grandirez et vous serez pourvus d'armes et
» de bons chevaux bien dressés ? » Les enfants s'inclinèrent : « Sire, nous serons vos hommes liges. » Belfadieu le juif

1. Voir ci dessus, § 101.
2. *Voltiz*, construit à voûte, sur arcades.
3. Ou, d'après Oxf., « me voici monté à cheval ».
4. *Sic* Oxf.; P. (v. 1229) *Sanh Litz*.
5. Nom fabriqué ou déformé en vue de la rime.

prit Fouque à part sous un aune : « Sire, votre hôtel est » prêt, et partout tendu de pailes et de tapis. L'abbé est » tout joyeux de votre venue. — Ce n'est pas un hypo- » crite », dit Fouque, « ni un fou ni un avare cachant ses » trésors ; je lui croîtrai son fief du bourg de Saint-Félix : » mille hommes lui en feront service lige, et s'il y a guerre, » comme on le dit, le bourg ne sera pas dévasté ni ruiné, » mais, à cause de l'abbé, il sera épargné. — Vous êtes plein » de sens, » répondit le juif.

114. Il y avait à Orléans, dans la garenne, un palais avec des bancs de pierre de taille, les unes vertes [1], les autres grises [2]. Là prirent place le duc Thierri, Enguerant, Gace le vicomte de Dreux, Galeran, et Helluin [3] de Boulogne à qui appartenait Wissant [4], le Ponthieu, le Vimeu, le Brabant [5]. Il

1. *Sic* dans les deux mss.

2. *Blaus*, couleur qu'il n'est pas aisé de déterminer.

3. Ce personnage qui reparaîtra au v. 1791, est certainement *Herluinus*, comte de Ponthieu, sur lequel on peut voir *Art de vér. les dates*, II, 751, Louandre, *Histoire d'Abbeville et du Ponthieu*, I, 93, 102. C'est de lui qu'il est question dans ce vers de *Raoul de Cambrai* (éd. Le Glay, p. 146) :

En Pontiu va Heluïs au vis fier.

4. Wissant (*Guitsanç* Oxf, *Lauçans* P.), est un village situé près du Cap Gris-Nez, entre Boulogne et Calais, qu'on a cherché à identifier avec le *Portus Itius* de César, opinion maintenant abandonnée (voy. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, I, 348-57). Du Cange, partisan de cette identification, a du moins prouvé que, du VIe siècle jusqu'à l'occupation de Calais par les Anglais, Wissant fut un lieu d'embarquement fréquent pour ceux qui du nord de la France voulaient se rendre en Angleterre ; voy. sa XXVIIIe dissertation sur l'histoire de saint Louis. Wissant était employé proverbialement pour désigner l'une des extrémités de la France, s'il faut, comme il est probable, reconnaître ce lieu dans le *Huiscent* de *Gui de Bourgogne* (p. 3) :

Des Huiscent sor la mer de ci que a Saint Gile.

5. On a vu cependant au § 6 que le Brabant avait été octroyé à Girart par Charles.

y avait là des Bavarois et des Allemands, l'un parle tiois [1], l'autre roman. Vingt d'entre eux sont partis, montés sur des mulets amblants; ils passent le pont de Loire...., et vont à don Fouque dans les prés de Sans [2]. Le comte les vit venir, il se leva et les baisa tous les vingt sans nulle fierté. S'il en est un qui soit malveillant pour l'autre, il ne le laisse pas voir.

115. Les comtes mirent pied à terre dans les prés. Il y avait là Enguerrant et le comte Joffroi, Aimon et Aimeri et Andefroi; les autres damoiseaux étaient des barons tiois. « Seigneurs », dit Fouque, « pourquoi cette armée que je » vois assemblée par ces prés, par les collines, par les plaines, » par les bois? Sur qui veut marcher le roi Charles? — Sur » le comte Girart, » dit Andefroi, « il lui enlèvera la Bour- » gogne, comme il en a le droit. — Par mon chef! » dit Fouque, « non! il ne sera pas dit que par sa mauvaise foi » il aura dépouillé le comte! Je connais assez Girart le puis- » sant marquis pour dire que, si le roi marche sur lui deux » mois ou trois, les Lorrains frapperont de l'épée, comme » aussi les Bourguignons, les Désertois [3], les Bigots [4], les

1. Bas-allemand.

2. *Sic* Oxf. et P. Je ne sais ce que c'est.

3. Voy. p. 40, note 1.

4. Caseneuve, qui a eu entre les mains un ms. de *Gir. de Rouss.*, celui qui appartient maintenant à la Bibliothèque nationale, a remarqué sur ce passage, dans ses notes sur le *Dict. étym.* de Ménage, 1724, I, 194, au mot BIGOT, qu'ici Bigot est un nom de peuple; il l'entend « des peuples du Bas-Languedoc qui étoient anciennement appelés » Gots ou Wisigots, de sorte qu'il y a apparence que *bigot* est un » nom formé par contraction de *Wisigots*, et qu'il a été depuis appli- » qué aux hypocrites : d'autant que les Wisigots étant hérétiques » arriens, n'étoient religieux qu'en apparence. Quoi qu'il en soit, le » dernier vers de ce roman [il s'agit du v. 1896 du ms. de Paris : » *Bigot e Proensal vengon essems*] témoignent que c'étoient deux » peuples voisins. » M. Fr. Michel accepte cette étymologie et voit encore les Goths dans le nom de *cagot* (*ca goth*, chien *goth*),

» Provençaux, les Rouergats, les Basques, les Gascons, les » Bordelais. Mille barons seront couchés et morts, sans par- » ler de ceux dont on ne fera pas le compte [1] ? Il y aura bien » en tout deux cent mille [2] hommes réunis. Maintenant » parlons au roi sérieusement. Nous lui ferons droit en tout, » mais rien de plus. » Sur ces paroles ils montent sur les palefrois et rentrent par le pont à Orléans.

116. Au moûtier Saint-Eloi il y avait un palais d'antique fondation, que Fouque avait reçu en héritage de ses parents. Fouque y avait mille chevaliers chasés. Le comte entre au moûtier où il fit sa prière, puis il monta en la salle par les degrés ; on n'y voyait mur ni pierre, ni bois, ni latte (?), mais seulement des courtines de soie et..... [3] entourées des plus beaux pailes que vous puissiez voir. Le jour vient à travers les vitraux. Les tables sont servies, on donne l'eau [4]. Aucun met délicat ne manqua au repas. Fouque fut très-aimé ; avec lui sont les barons que je vous ai nommés, ce sont les conseillers les plus estimés de Charles. Lorsqu'ils eurent mangé, le soleil était bas sur l'horizon ; ils firent enlever les nappes et se levèrent de table. Désormais le message sera exposé, considéré, délibéré. Ce n'est pas chacun qui

Hist. des Races maudites, I, 355-60. M. Littré (Dict., au mot BIGOT) paraît disposé à l'accepter. Il y a cependant deux difficultés phonétiques : le changement de *w* en *b* et la perte de l'*s*. Mais, de toute façon, il faut reconnaître avec Caseneuve que *Bigot* désigne ici un peuple de la Gaule méridionale, et il ne paraît pas douteux qu'il convient d'attribuer le même sens au même mot dans le passage bien connu de Wace (cité notamment par du Cange, s. v° BIGOTHI) où on voit les Français donner aux Normands, avec une intention injurieuse, le surnom de *bigots* (éd. Pluquet, II, 71) ; l'explication de ce surnom par *by God*, n'a aucune valeur, quoique Diez (*Etym. Wœrt.* II *c*) semble l'accepter.

1. Les gens de pied, les sergents.

2. D'après P. (v. 1287). Sept cent mille, Oxf., me paraît une exagération de copiste.

3. *Ellui buschatz* Oxf., *e esbusehatz* P. (v. 1299).

4. Pour se laver les mains, avant le repas.

dira son avis. L'abbé fit faire les lits par le palais, lits blancs et douillets : les voilà couchés. Ils restèrent au lit jusqu'au soleil levé, ils se lèvent, s'habillent, se chaussent; ils entendent la messe et les matines que leur dit Daumas. C'est aujourd'hui que le message sera présenté au roi, que, de la part de Girart, le droit sera offert à Charles.

117. Les comtes sont sortis du moûtier et vont à Sainte-Croix [1] pour y prier. Charles était au perron [2] où il a coutume de s'asseoir ; autour de lui, les barons de ce pays(?) A ce moment voici venir Fouque et Manecier, Enguerrant et Pons de Belvezer; ils rappelleront [au roi] l'accord [3] et le débat : « Sire, voici Fouque arrivé d'hier soir. — Oui, » reprit le comte, « pour demander merci de la part de Girart, » mon oncle, en qui je mets mon espoir. Sire, ne veuillez » point lui faire la guerre : tel par prudence ne s'est pas » déclaré qui l'aidera de tout son pouvoir. Roi, ne nous » manifestez pas votre colère, car si vous faites périr les » hommes dont vous êtes seigneur, Dieu vous abandonnera. » Vous avez excité la guerre : arrêtez-la ; retenez Girart » [pour votre homme] et ses possessions. Ne croyez point » les flatteurs désireux de vous plaire, car un baron doit se » garder d'exciter une si grave querelle.

118. — Si Dieu m'aide, don Fouque, vous parlez bien ! » J'agirai comme il convient. Si Girart tient Roussillon en » aleu, ainsi peut-il faire de la Bourgogne..... [4] Je lui enlè- » verai mille marcs [5] de sa terre ; il n'aura si fort château

1. L'église cathédrale d'Orléans, fondée au IVe siècle par saint Euverte; voy. Le Maire, *Histoire de l'Église et Diocèse d'Orléans*, 1648, in-fol., p. 28. On a vu plus haut, § 94, le roi Charles, séjournant à Orléans, jurer par la sainte croix.

2 Un banc de pierre; *perron* désigne, au moyen âge, toute construction massive en pierre.

3. Accord non conclu, mais seulement projeté.

4. *Qu'el a demen* Oxf., *que a de men* P. (v. 1340), « qu'il a (qu'il tient) de moi », conviendrait au sens, mais *men* pour *me* est bien douteux.

5. D'après Oxf.; marc est pris au sens du bas-latin *marcata*,

» que je n'abatte, haute tour que je ne brise ou mette en
» pièces. — Le premier parla don Begon, le fils Bazen :
» Don roi, trop de menaces n'excitent que le mépris. Avant
» tout, Girart se propose de vous mettre un frein avec le-
» quel il vous tiendra plus aisément qu'un poulain. Certes,
» le comte ne perdra ni four ni moulin, ni herbage de sa
» terre, ni fourrage ni foin ; et, si vous voulez la guerre,
» vous l'aurez, et bataille rangée; car je vous promets que
» maint riche baron en sera blessé par la poitrine, tellement
» que le cœur sera mis à nu et qu'il succombera. Dieu me
» maudisse, s'il n'est pas vrai que tu ne crois d'autre conseil
» que le tien !

119. — Sire, » dit don Fouque, « voici le droit, de la part
» de Girart mon oncle, sans injustice. S'il vous a fait tort
» sans raison, nous vous en ferons droit ici même. Nous
» serons à titre d'otages, par la foi que je vous dois, cent
» barons de naissance, damoiseaux choisis. Roussillon est un
» aleu, j'en conviens, mais outre Seine, le long du courant,
» en la forêt de Montargon [1], vous avez pour un mois droit
» de chasse et de gîte, quatorze jours l'été, quinze l'hiver ;
» pendant les quatorze jours, Girart vous doit le *conroi* [2] ;
» on l'apporte par Seine en bateau, là où se dressent ces pins
» et ces lauriers, où vous vous déportez et vous ébattez.
» Girar y possède quatre châteaux : Garenne, Châtillon et
» Montalois [3] ; le quatrième est Senesgart, qui les domine

une terre produisant un marc de revenu. P. *mas*, c'est-à-dire *mansus*.

1. *Montargeich*, à cause de la rime.

2. Voir, pour ce mot, la note 1 de la page 19. On voit par ce qui suit que le *conroi*, dans ce passage ci, désigne particulièrement la nourriture due à Charles et à sa suite.

3. *Garane e Casteleon e Montaleich* Oxf., *Quarena e Castelo e Montaleh* P. (v. 1371). Il est probable que *Casteleon* ou *Castelo* est Châtillon-sur-Seine, mais je ne saurais déterminer les deux autres noms. La finale *eich* du ms. d'Oxford, *eh* du ms. de Paris, répond au français

» tous. Et si tout cela n'est pas comme je vous l'ai dit, j'en » ferai la preuve et la défense [1]. Si j'ai tort, je ne veux pas » qu'on en fasse accord [2]. » A ces mots, il tendit son gant plié [3].

120. « Seigneur, [reprit-il,] prenez ce gant que je vous » tends : de la part de Girart, mon oncle, je vous offre droit. » S'il vous a fait tort à son escient, il vous en fera droit à » votre discrétion. Nous serons comme otages cent cheva- » liers, dont pas un ne mentirait pour or ni pour argent. » — Malheur sur moi, » dit le roi, « si je prends ce gant, » jusqu'à ce que j'aie forcé par les armes Girart à se taire ! » — Ce ne sera pas tant qu'il vivra, » répond Fouque ; mais » d'abord, faites-lui droit tout le premier. Celui qu'on » accuse de félonie, s'il ne se défend, n'est pas digne de tenir » terre ni apanage. Vous l'avez fait parjurer, lui et les siens : » c'étaient des comtes, des ducs, des hommes sages, et le » pape lui-même qui tient Rome. A Constantinople, on l'a » entendu, ils jurèrent que vous prendriez en mariage la » fille du riche empereur, et que Girart prendrait sa sœur. » Les siens le jurèrent pour lui. Ils s'en revenaient joyeux » lorsque vous vîntes à leur rencontre à Bénévent [4]. Celui- » là est vraiment traître à ses propres yeux qui laisse sa » femme et prend celle d'autrui, comme tu as fait de la » tienne, roi mécréant, en enlevant à Girart celle qui l'ai-

oi ; c'est pourquoi j'ai traduit *Montalois*. Peut-être est-ce une corruption du *Mont-Laçois,* lieu sur lequel voy. p. 27, note 4.

1. C'est-à-dire : je le prouverai par le duel

2. Il s'engage, s'il est vaincu, à subir les conséquences de sa défaite, et repousse d'avance toute idée de composition.

3. D'autres témoignages constatent l'usage de présenter *plié* l'objet qui constituait le gage, notamment le gant, ainsi dans *Rolant*, v. 2677 : « Si l'en dunez cest guant ad or *pleiet* », c. a d. donnez lui *plié* ce gant orné d'or. Voy. encore Du Cange, PLICARE VADIA, V, 309, et VADIUM PLICARE, VI, 719 *a*, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, III (1876), 129-30, *Raoul de Cambrai*, p. 212, v. 4.

4. Voy. ci-dessus §§ 17, 24.

» mait. Vous n'avez pas de calomniateur à la langue affilée, » que je ne sois prêt à rendre mort ou recréant [1] s'il ose se » présenter pour votre champion ! — Malheur sur moi, » dit le roi, « si maintenant j'accepte le défi ! Il viendra un » temps où vous aurez assez de douleur, quand sur le » champ de bataille seront étendus cent mille de vos plus » vaillants hommes. — Sais-je, » dit Fouque, « si le roi dit » la vérité ? Nous attendrons un mois entier. »

121. Alors parla don Fouque ; il était tout près du roi : » Ecoutez, francs chevaliers ! La guerre de Girart ne sera » pas un jeu. Il ne s'agira pas d'enlever des vaches ni des » bœufs : le comte ne prendra cité qu'il ne la brûle, ni si bon » chevalier qu'il ne le pende ; jamais on n'aura vu terre aussi » dévastée par la guerre ; et moi, par qui cette guerre est » déclarée, j'en éprouve une vive douleur.

122. — Par mon chef ! » dit le roi, « de cela je n'ai soin. » Fouque, je me soucie de vos menaces comme d'un coing. » Tout chevalier que j'aurai pris, je le honnirai, je lui » couperai le nez ou les oreilles ; le pied ou le bras, si c'est » un sergent [2] ou un marchand. Si nous nous rencontrons » en bataille, nous verrons comment se comporteront Fran- » çais et Bourguignons, et qui frappe le mieux de l'épée et » attaque le plus en face.— Et nous », répond Fouque, « nous » aurons des chevaux gascons [3] pour suivre de près et fuir » au loin ! »

123. Le marquis Fouchier [4] s'avança : il était cousin germain de Girart, fils d'Estais [5] ; nul pays ne nourrit meil-

1. *Recréant* est celui qui rétracte ses paroles, qui s'avoue vaincu.

2. *Sirvent*, on appelait ainsi les soudoyers de classe inférieure, ceux qui servaient à pied.

3. On sait combien est fréquente, dans l'ancienne poésie française, la qualification de gascon appliquée aux chevaux ; voy. les exemples réunis par M. F. Michel, *Hist. de la guerre de Navarre*, p. 507, note 3

4. Le même qu'on a vu paraître aux §§ 59, 75, 76.

5. P. (v. 1432) « neveu d'Eutais ».

leur chevalier, nul meilleur vassal ne brisa sa lance. Il avait le corps élancé, délié et vif. Il dira une parole dont le roi s'irritera : « Par Dieu ! Charles Martel, c'est mal à toi » de jeter le trouble par tout le monde Mais je crois que » Girart t'abaissera par les armes à tout jamais, et moi, que » je sois un lâche [1] si je ne te le fais payer! Je conduirai » mille chevaliers, tous vaillants guerriers, et je te pousserai » de telle façon jusqu'à Aix, qu'il n'y aura si fort château » que je n'assaille. De tes domaines, je compte bien engrais- » ser les miens. » Le roi l'entend, le sang lui monte au visage. Il les ferait tous pendre, quand Evroïn, le seigneur de Cambrai, prit la parole avec Enguerran, Thierri et Pons de Clais : « Roi, tu es mort, si en ta cour tu fais félonie : si » tu te charges d'une telle lâcheté, tu n'as si riche baron qui » dès lors ne t'abandonne ! »

124. Evroïn de Cambrai prend la parole. Il donnerait bon conseil, le comte palatin, si on voulait l'en croire. « Messager, vous n'êtes pas fin devin dans les affaires de » la guerre. Quand deux seigneurs souverains sont voisins, » l'un comte, l'autre roi, ils sont plus âpres à la guerre que » des chiens à la poursuite du sanglier. Si nous unissions » nos forces pour faire la guerre aux Sarrazins, je crois qu'on » en aurait bientôt fini avec eux [2]. »

125. En l'entendant, Charles se renfrogna, « Voici, » dit-il, « que don Evroïn nous a fait un sermon comme le vieux » prédicateur de Saint-Denis, qui prêche son peuple et le » convertit ; mais nous ne quitterons pas le vair ni le gris, » les blancs hauberts ni les heaumes brunis, jusqu'à tant

1. Mot à mot « un renard *(vulpis)*. Traiter quelqu'un de *gourpil*, c'était lui faire la plus grave injure. Voy. Du Cange au mot *vulpecula*,

2. La même pensée faisait dire à Peire Vidal : « C'est mal aux » quatre rois d'Espagne de ne vouloir pas avoir paix entre eux... Si » seulement ils voulaient tourner leur guerre contre la gent qui n'a pas » notre croyance, jusqu'à tant que l'Espagne fût toute entière d'une » même foi ! » *(Plus quel paubres.)*

» que j'aie par guerre écrasé Girart qui m'a pris ou tué mes » hommes! — Ah! roi, » répond Fouque, « c'est toi qui as » fait tout le mal, mais avant que tes menaces se soient vé- » rifiées, tu auras plus perdu ou plus conquis.

126. « Sire, nous allons partir : nous n'emporterons » avec nous ni accord, ni droit, ni amour. Nous conterons » ce que nous avons entendu ici; nous le redirons à Girart en » sa cour plénière. Vous avez assemblé votre armée, nous » manderons la nôtre. Dans les plaines de Vaubeton [1], nous » nous verrons, dans la campagne où coule la rivière d'Ar- » sen [2]. Si nous y sommes les premiers, nous la passerons. » — Charles répondit : « Qu'il soit convenu que le vaincu » passera la mer et s'exilera [3]. — Soit! » répond Fouque,

1. Je n'ai pas réussi à trouver de texte purement historique sur ce Vaubeton ou est assigné rendez-vous pour la bataille entre Charles et Girart. Ce n'était sans doute pas un lieu imaginaire : on a vu plus haut ce nom de lieu employé comme surnom (Tibert de Vaubeton, § 36). D'après la légende latine Vaubeton aurait été situé entre Vezelai et Pierre-Perthuis (arr. d'Avallon) : « Rex.... denunciat ei (Girardo) » bellum cum omni sua virtute, in valle videlicet Betun, que sita est » inter monten Verzeliacum et castrum quod Petra Pertosa nuncu- » patur » (§ 137, *Romania*, VII, 202).

2. La détermination géographique de ce cours d'eau dépend naturellement de la détermination de Vaubeton. Si au sujet de ce lieu on admet les données de la légende latine citée à la note précédente, le seul cours d'eau auquel on puisse penser est la Cure, petite rivière qui passe à Pierre-Perthuis et se jette dans l'Yonne un peu avant Auxerre. Cette identification a été faite par l'auteur de la légende latine, qui prétend qu'à cause de la douleur de cœur (*dolore cordis*) éprouvée par les amis de ceux qui périrent dans la bataille, la rivière appelée jusque-là *Arsis*, prit le nom de Core. Cette bizarre étymologie mise de côté, le fait même du changement de nom n'est peut-être pas en lui-même inadmissible, bien que je ne voie aucune raison de le supposer.

3. Cf. *Ogier*, v. 8754-7 :

> Ains passerai outre la mer a nage,
> Au Saint Sepulcre ferai pelerinage,
> Que vostre bon de tot en tot ne fache.

On a une infinité de témoignages qui constatent ce genre d'engage-

» et maintenant, Aimon, guidez-nous, puisque vous nous » avez amenés.

127. — Je guiderai bien volontiers, » dit Aimon, « mais » mon cœur est triste et courroucé pour cet empereur qui » est si fier. Sire roi, pour la dernière fois, recevez les otages » de ces chevaliers! — Non certes, » dit Charles, « mais ce » mois de mai et juin tout entier passeront, et je serai sur la » terre de Girart. C'est moi qui ferai sa moisson : je tranche- » rai ses vignes et ses vergers, et je verrai la mesnie qu'aura » Fouchier : il peut, [dit-il,] mener contre moi mille chevaliers[1], » et sa terre n'a pas mille pas! Mais il se repentira d'avoir » eu telle pensée, le larron! s'il se laisse prendre, je le fera » pendre plus haut qu'un clocher! — Ah! roi, » répond Fouque, « tu parles légèrement! Tu as dans le cœur de » mauvais desseins; la bataille aura lieu, puisque tu la veux, » mais prends garde que Fouchier te rencontre en champ de » bataille! Il a des instincts cruels et sanguinaires. Il n'y a » homme plus entendu en aucun métier, ni épervier plus » habile à prendre la caille [2] que lui n'est exercé au métier » des armes. Il tiendra contre vous mille chevaliers. Pour » nourrir ses hommes, il ne fait pas de distributions de » viande; son sénéchal ne vous donne pas quatre pains ni » son bouteiller deux pleins hanaps de vin, mais on remet

ment; voy. *Raoul de Cambrai*, p. 65 *(Outre la mer les en ferai nagier)*, Renaut de Montauban, éd. Michelant, p. 235-6, 288, etc. On sait que l'exil outre-mer, c'est-à-dire en Terre-Sainte, était l'une des pénitences imposées par l'Église dans les cas graves; voy. L. Lalanne, *Des Pèlerinages en Terre-Sainte avant les Croisades* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 2, II, 12-4).

1. Voy. § 123.

2. Comparaison courante; ainsi Peire Vital *(Dogoman senher)* :

> C'aqui mezeis cant home lor me mentau,
> Mi temon plus que caillas esparvier.

Et Bertran de Born *(Mieg sirventes)* :

> Anz vol guerra mais que qualha esparviers.

» la monnaie aux pourvoyeurs, et ce n'est rien de moins » que du pur argent [1]. Il sait se faire sa part dans les trésors » des barons, de ceux qu'il sait mauvais et usuriers; il n'y a » fermeture ni clous d'acier qui puissent les garantir, car il » sait plus de magie (?) qu'un magicien (?). Ce n'est pas lui » qui ferait tort à aucun voyageur, bourgeois, vilain ou » marchand, mais là où il sait qu'il y a un baron cupide » ayant quatre ou cinq châteaux, c'est l'avoir dont il se » montre large et généreux. Il a sur vous l'avantage de pos- » séder un pan de la Lorraine, du côté de Montbéliart, sur » Causiers [2]. Il en aura en aide bien sept mille hommes. » Là dessus ils quittent la place, descendent rapidement par les escaliers jusqu'au perron [3], où les attendent leurs écuyers qui ont amené les armes et les destriers. Fouque s'est renforcé de mille chevaliers, et Fouchier de quatre cents damoiseaux légers, pris les uns et les autres comme soudoyers, à la cour [du roi]. C'est Fouchier qui recommencera la guerre.

128. Entre le mur et le palais, sur une terrasse, il y a des perrons cimentés avec art, ornés d'une décoration d'animaux [4] figurés en mosaïque avec un or resplendissant. Le

1. Payer en espèces monayées quand on pouvait payer en nature, c'était, pour le XIe siècle surtout, la marque d'une richesse exceptionnelle. Ce passage est inintelligible dans P. où les vers 1509 et 1512 sont corrompus.

2. P. *Chasiers* (v. 1524).

3. *Perron* est au moyen âge un terme assez vague qui désigne toute construction massive en pierre.

4. *Ob art de bestiaire* Oxf., *a obra bestiaria* P. (v. 1536). Il y a abondance de textes et de monuments qui constatent l'emploi de représentations d'animaux dans la décoration. Ainsi dans *Floire et Blancheflor*, 1re version, edit. Du Méril, p. 23 :

N'a sous ciel beste ne oisel
Ne soit assis en cel tombel,
Ne serpent qu'on sache nomer,
Ne poisson d'iaue ne de mer.

Cf. la 2e version, *ibid.*, p. 167.

pavement était de marbre [1]. Au milieu il y avait un pin qui protégeait contre la chaleur. Là soufflait un air doux qui embaumait plus qu'encens ni piment [2]. D'une pente sort une fontaine ; il y avait un cerf (?) d'or [de la bouche ?] duquel jaillissait l'eau. L'entrée de ce lieu est interdite aux hommes de basse condition. C'est là que Charles Martel tint son parlement avec son conseil principal, tout secrètement. Don Fouque lui a dit ce qu'il pensait, puis est parti avec les siens sans qu'il y ait eu congé donné ni demandé. Il se rend à Saint-Eloi où l'attendent plus de sept cents des barons de la terre. L'abbé Joffroi prit le premier la parole : « Que feras-tu de tes hommes [3] ? il faut y » pourvoir. Partiront-ils ou resteront-ils ici ? — J'y ai pourvu » au mieux que j'ai su », dit Fouque. « Je ne veux pas qu'ils » perdent honneur ni chasement [4], mais que ceux qui ne » possèdent ni terre ni tenure, aillent trouver Fouchier, » mon parent, qui fera riche jusqu'au plus pauvre d'en- » tre eux. » Sur le champ plus de quatre cents lui prêtent serment, dont pas un ne lui fit défaut, pour or ni pour argent, puis chacun va s'armer. Aimon le comte les guida jusqu'à ce qu'ils fussent en sûreté.

129. Aimon les a guidés hier, ainsi fera-t-il aujourd'hui : il eut sous sa sauvegarde Fouque et Fouchier et cinq cents

1. D'après P. (v. 1538); la leçon d'Oxf., *de clarematre vitre* m'est obscure.

2. Ne pas perdre de vue que le piment est une boisson épicée et sans doute parfumée.

3. Les hommes qui dépendaient de son fief d'Orléans, voy. § 116.

4. Je conserve les expressions du texte sans pouvoir déterminer le sens précis de chacune d'elles, sans même pouvoir affirmer que l'auteur ait entendu désigner par *honneur* et par *chasement* deux sortes de bénéfices. L'un et l'autre en effet sont concédés à titre viager, du moins à l'origine. La différence est que le *casamentum* est toujours une concession de terre, tandis que l'*honor* est une concession quelconque, celle d'une dignité par exemple.

chevaliers ; ils traversent le pont de Loire.... [1] Ils laissent de côté la vallée et le Pui Monlui, et, lorsqu'ils arrivèrent au gué de Saint-Ambrui [2], Fouque regarda amont.... [3]; il vit une enseigne blanche dans le bois... [4], trois petits gonfanons et [il entendit] un grand cliquetis [d'armes] : ce sont mille chevaliers qui marchent à la suite de Milon d'Alui. Fouchier eut envie de se mesurer avec eux.

130. Fouchier dit à don Fouque et à Aimon de Bel-Aïr : « Je « viens de voir cinq gonfanons sortir d'un bois. Il y a derrière » mille chevaliers, selon mon estime : c'est un puissant vas- » sal du roi qui va le servir. Si vous vouliez me le permet- » tre, j'essaierais de vous les déconfire. — C'est une grande » folie que je vous entends dire, » répond Aimon ; « vous » êtes sous ma sauvegarde pour votre protection, et je ne » dois pas non plus faillir à Charles, mon seigneur. Si vous » êtes cinq cents, ils sont un millier d'hommes tels qu'il n'y » en a pas en toute France de meilleurs : deux chevaliers » peuvent bien venir à bout d'un seul, le prendre et le tuer » s'il veut se défendre. » — « J'en ai tel dépit », dit Fouque, » que j'en soupire ! » Fouchier ne put supporter cette honte : il s'éloigna avec les siens et se rendit à son château, à Mont-Espir [5], qui est à l'extrémité de la Bourgogne sur le pui de Mir. Il ne craint duc ni comte à l'attaque ; de là il guerroiera contre Charles. Fouque se rend à Bel-Aïr, un château où Aimon le fait servir.

131. Fouque arrive à la nuit à Bel-Aïr ; personne ne se refuse à le servir. Les hanaps remplis tenaient un muid.

1. Oxf. *lan peregui*, P. *lonc le regui* (v. 1566).

2. *Ambrui* pour la rime, comme plus haut (v. 1564) *Folcui* pour *Folchier*. Il se peut que ce soit Saint-Ambroix, cant. de Charost, arr. de Bourges, village situé sur l'Arnon, affluent du Cher. On a vu plus haut, § 104, qu'à l'aller Fouque était passé par Bourges.

3. Oxf. *per plan sarcui*, P. *pel pla savui* (v. 1568).

4. Oxf. *deiui*, P. *de lui* (v. 1569) ; p.-e. pour *dejus ?*

5. Nom qui figure encore dans les *Enfances Ogier*, v. 1506.

Les lits ne furent ni pauvres ni vides ; les couettes [1] étaient de paile[2]. Ils reposèrent jusqu'au moment où le soleil parut sur la montagne ; ils se chaussèrent et se vêtirent comme damoiseaux bien appris ; ils font mettre les freins et les selles piquées d'or cuit. Ils chevauchent ensemble le long d'un bois [3] en suivant le cours d'eau qui descend du pui de Buic. Fouque et les siens s'en vont ainsi à Roussillon.

132. Voici Fouque arrivé à Roussillon : il descendit à l'orme en dehors auprès du perron. Cent chevaliers accourent à l'envi, prenant sa rêne, son étrier, son bon cheval. Le comte entre au moûtier, fait sa prière, puis, s'éloignant des autres, va trouver Girart qui conversait avec Amadieu et Boson. Ceux-ci se levèrent et lui souhaitèrent la bienvenue. Mais Girart se hâte de parler : « Neveu, avons-nous » bon accord du roi Charles? — Par mon chef ! » dit Fouque, « pour cela, non ! Je lui ai offert le droit de ta » part, en sa demeure ; il n'en veut rien prendre, il le » méprise. Mais je lui ai reproché la trahison par laquelle il » a fait parjurer tant de riches barons [4]. Je crois bien que » cet été il fera la moisson sur vos terres[5] : vous n'avez bois » ni vigne qu'il ne coupe, ni fossé, ni motte, ni vaste donjon » dont il ne convertisse en charbon les charpentes les plus » élevées. Mande tes amis et tes hommes, semons-les de » t'aider dans ta guerre contre Charles qui veut te déshéri- » ter sous un prétexte. Je lui ai juré la bataille en Vaube- » ton, et lui et ses barons m'en ont engagé leur foi, et » l'ont acceptée avec cette condition que le vaincu prendra » le bourdon et passera la mer. — Je le trouve bon », dit Girart, « par Dieu du ciel ! Sous peu de jours j'aurai » tant de eompagnons qu'ils seront cinq cent mille dans

1. « Les rideaux », selon P. (v. 1600).
2. Etoffe de soie (maintenant *poële*, avec un sens plus restreint).
3. D'après P. (v. 1604) : je n'entends pas, Oxf. *dolonc biuic*.
4. Voy. § 120.
5. Cf. § 127.

» la plaine, et, s'il veut la bataille, je la lui donnerai ! »

133. Les barons du château, quand ils ont entendu que don Fouque est venu, sont arrivés. Et je vous dirai quels ils étaient, si je ne les oublie pas : c'étaient Bernart, Gilbert, Boson, et Elin et Oudin, tout dispos, Artaut, Grimau d'Oitran[1], hommes choisis. Ils ont fait de Landri de Nevers leur guide. Ils furent dix barons de telle puissance que le plus pauvre d'entre eux avait à lui cinq cents chevaliers. Le comte entra en la chambre, se plaça sur un tapis, et leur parla avec décision.

134. « Seigneurs, de tous les partis à prendre, je n'en » veux qu'un : c'est que chacun mande [ses hommes] par » sa terre, sans rechigner. Charles va fondre sur nous : » nous n'avons bois ni vigne qu'il ne coupe, fossé ni motte » qu'il ne détruise. » Le premier qui parla ce fut Guillaume d'Autun : « Mande tes amis et tes hommes partout où tu » en as. — J'ai envoyé un messager à mon père, à Besalu, » qui convoquera tous ceux de Val de Dun, le Berga- » dan[2], la Cerdagne et Montcardon[3], Purgele[4], et Ri- » bagorza et Barcelone. De ce côté-ci [des Pyrénées], j'ai » appelé mon oncle, don Odilon qui tient toute la Pro- » vence jusqu'à Toulon[5], Arles, Forcalquier et Embrun, » les vallées de la Maurienne et d'Anseün[6]. Trois lundis » ne seront pas écoulés que cinq cent mille hommes seront » assemblés. Charles de Mont-Laon[7] aura bataille. »

1. *Guinans d'Oltran* P. (v 1640).
2. *Vergedaigne*, cf., p. 48, n. 1.
3. *Molgradun* P. (v. 1656).
4. Cf. p. 48, n. 2.
5. *Tonun* Oxf., *Diiun* P. (v. 1659) ; il y a *Tolon* dans Oxf., § 98, (ci-dessus, p. 48, n. 7).
6. *Auceün* P. (v. 1661). Ce semble être la forme masculine du nom d'*Anseüne* sur lequel nous avons divers témoignages, voy. *Romania*, IV, 191.
7. Laon. Ce surnom, si fréquent dans certaines chansons de geste,

135. « Par la foi que je vous dois », dit Girart, « je savais » bien que je n'aurais de la part du roi ni accord, ni droit, » ni bienveillance. C'est pourquoi j'ai choisi cinquante mes- » sagers. J'ai fait prévenir mes amis, comme je devais le » faire ; j'ai mandé mes hommes, les appelant, au nom de » la foi jurée, à m'aider dans ma guerre contre le roi qui » veut me déshériter contre tout droit. Même à Montbé- » liart j'ai envoyé Joffroi, Hugue [1] mon chambellan et » Amanfroi, pour qu'Auchier [2] et le comte Guinart viennent » à moi, avec tous les marquis de la vallée de Cabrars [3], » aussi loin que s'étend la montagne couverte de neige. Ce » sont de bons chevaliers de toute manière ; nous aurons » deux cent mille hommes et plus, je crois. Charles de » Saint-Remi [4] en aura bataille ». Et Fouque répondit : « Dieu le veuille ! Que celui-là soit un lâche qui reculera, » et moi que je sois un couard prouvé si j'entends à aucune » négociation, dès l'instant que je n'ai pu trouver merci » auprès de Charles ! »

136. — « J'y ai perdu », dit Fouque, « je le sais bien, » mille chevaliers chasés [5] que j'ai dans la terre [de Char- » les], et, si nous obtenons un accord, je les recouvrerai, » mais toutefois, je ne manquerai pas à Girart, tant que je » vivrai. — Beau neveu, » dit Girart, « je ferai la guerre, mais » tu ne perdras pas là-bas autant que je te rendrai ici : je » te donnerai un pan de mon duché ». Et Fouque répondit : « Je ne l'accepterai pas. Ce n'est pas un ami, mais un

est ici exceptionnel. Cependant le roi est représenté au v. 5383, comme séjournant à Laon ; cf. aussi § 86.

1. *Ugon* Oxf., *Bego* P. (v. 1673).

2. *Aucers* Oxf., *Augiers* P. (v. 1674), mais plus loin (v. 1736) *Auchiers*.

3. *Chambrai* P. (v. 1675).

4. On a vu que Reims et Saint-Remi étaient l'un des séjours favoris de Charles (§§ 1, 88, 91, 95, 98).

5. Cf. § 116.

» homme mauvais, celui qui prent, comme un usurier, terre,
» château ou maison à son seigneur, mais il doit l'aider fi-
» dèlement avec les siens[1] . Une fois la paix faite, s'il prend
» le prix de ses services, je ne saurais l'en blâmer. » Tandis que Girart parle, voici venir Elinei : « Sire, je viens de
» Gascogne où j'étais allé. Je vous amène Senebrun de Saint-
» Ambroise[2], avec vingt mille Gascons, selon mon estime.

1. C'est le même sentiment qui, dans le *Charroi de Nîmes*, conduit Guillaume à refuser l'offre que lui fait le roi Louis d'un quartier du domaine royal.

2. Le même qui est nommé plus loin (§147) Senebrun de Bordeaux. Il existe sur ce personnage une légende latine que M. Rabanis a publiée d'après trois mss. des archives municipales de Bordeaux, à la suite de sa *Notice sur Florimont, sire de Lesparre* (Bordeaux, 1843, p. 102-14). Ce sont trois copies (elles ont en général les mêmes fautes) d'un même original. La même légende a été rééditée d'après l'une de ces copies dans le t. I des *Archives municipales de Bordeaux*. (Le *Livre des Bouillons*, Bordeaux. 1867, in-4), p. 474-83. D'après ce récit, Vespasien donne pour femme à son second fils, nommé Senebrun, Galienne, fille de l'empereur Titus. Ce Senebrun est roi de Bordeaux, il a sept enfants entre lesquels il partage son royaume. Longtemps après, à une époque indéterminée, un autre Senebrun, descendant du fils de Vespasien, se rend au Saint Sépulcre, où il se signale par ses exploits contre les Sarrazins. Fait prisonnier, il est envoyé au Soudan. Celui-ci le fait combattre, par manière de passe-temps, avec l'un de ses plus redoutables guerriers nommé Eneas. Senebrun sort vainqueur de la lutte. Là-dessus, la fille du Soudan, Fenice, devient amoureuse de lui et songe à le délivrer. Le Soudan, qui voudrait amener Senebrun à renier la foi chrétienne, ne trouve rien de mieux que de charger sa fille de ce soin. Naturellement les deux jeunes gens s'engagent à la première entrevue, et, profitant d'une absence du Soudan, ils s'enfuient à Damiette (? dans le texte *Danatham*). Là ils se marient, Fenice ayant, au préalable, reçu le baptême et changé son nom pour celui de Marie; puis ils partent pour Acre (*Athon* dans le texte, lisez *Accon*) d'où ils se rendent à Bordeaux en passant par Marseille. Senebrun trouve en arrivant que ses frères se sont partagé sa terre, d'où une guerre bientôt suivie d'un arrangement. Les deux époux ont un fils, Gaufridus, qui fut évêque de Bordeaux. La légende se termine par le récit de miracles et de fondations pieuses, notamment de la fondation de l'église de Souillac en Médoc.

» Les Navarrais et les Basques et ceux d'Agenais sont vingt
» mille aussi... Chacun porte trois dards et un épieu. Je les
» ai menés au bois de Vaubeton. — J'y consens », dit Girart,
» et je l'ordonne. Charles de Saint-Remi en aura bataille. »

137. — Tandis que Girart parle des Escuariens [1] qui

M. Rabanis dit, à la p. 6 de la *Notice* précitée, que cette légende fut « sans aucun doute imaginée et répandue par la naïve ignorance » de nos aïeux à l'époque de la plus grande splendeur de la maison » de Lesparre, au temps de Senebrun IV et de Florimont son fils, *et* » *par conséquent entre les années* 1324 et 1394. » Puis, p. 101, il lui paraît que « d'après le style et les idées *elle peut être rapportée au* » xve *siècle.* » Cela fait supposer que les mss. (sur lesquels M. Rabanis ne s'explique pas autrement) ne sont que du xve siècle. J'en connais un du xive dans la bibliothèque du comte d'Ashburnham. On y lit à l'explicit cette note qui ne manque pas d'intérêt :

« Hanc ystoriam invenit magister Vitalis de Sancto Severo, cano-
» nicus Sancti Severini Burdegalensis, gallice scriptam in cronicis
» ecclesie Viennensis, quam transcripsit et per ipsum transcriptam
» postmodum invenit eam magister Ar. de Listrac, in abbacia S. Do-
» minici Exiliensis, Burgensis dyocesis (S. Dominique de Silos, dioc.
» de Burgos), in principio cujusdam libri phisice. »

Je n'ai aucun renseignement sur Vidal de Saint-Sever ni sur Arnaut de Listrac (il y a deux *Listrac* dans la Gironde). Quant à la rédaction latine de la légende de Senebrun, elle peut fort bien n'être pas antérieure au xive siècle, mais les chroniques françaises de l'Église de Vienne dont il est fait mention dans la note précitée (et sur lesquelles d'ailleurs je ne sais rien) sont vraisemblablement plus anciennes. En outre, il me paraît que ces chroniques elles-mêmes ont dû emprunter leur récit à un ancien poëme, à une chanson de geste perdue, qui ne peut guère avoir été composée plus tard que la première moitié du xiiie siècle. Cette jeune fille Sarrazine qui s'éprend d'un chevalier chrétien est un type commun à une quantité de chansons de gestes. C'est l'Esclarmonde d'*Huon de Bordeaux*, la Floripes de *Fierabras*, la Maugalie de *Floovant*. D'ailleurs on voit par le passage de *Girart de Roussillon* qui a donné lieu à cette note que Senebrun n'était pas inconnu à notre ancienne épopée.

1. *D'Escharans* Oxf., *dels Esquartans* P. (v. 1708). Mon interprétation n'est pas très-sûre : 1° parce qu'on n'a aucun exemple aussi ancien, à beaucoup près, du nom *escuarien ;* 2° parce que *escharans* pourrait être identifié avec *scarani*, dérivé de *scara,* mais ce mot ne

portent quatre dards en leurs mains [1] et sont plus rapides que cerf en la plaine, voici un autre messager qui n'est pas un homme de rien, mais un chevalier vaillant, preux et sûr : « Girart [dit-il], votre père vient avec les Catalans ; ils » sont plus de cent mille par ces plaines. — Par Dieu ! » dit Girart, « je suis sauvé : mon armée reçoit des renforts des » pays les plus éloignés. Raimon, mène-les-moi dans Si- » vrans [2], lieu noble, fort et antique ; il ne leur manquera » ni viande, ni vin, ni pain. Charles en aura bataille à bref » terme. »

138. Tandis que Girart s'occupe des logements, voici venir Rigaut [3] qui tint Argence [4] : « Girart, j'ai à vous an- » noncer une nouvelle qui vous fera plaisir : voici votre » oncle Odilon amenant avec lui la Provence. Ils sont » soixante mille, n'en doutez pas, chacun portant hau- » bert, heaume et connaissances [5]. Ils jurent le Dieu in- » carné qu'ils ne laisseront en France cette..... [6]. — Par Dieu ! » dit Girart, « voilà qui me plaît ! Quand le roi a dé-

paraît se rencontrer qu'en Italie et à une époque peu ancienne (voy. Du Cange) et avec le sens de brigands. Ici ce qui est dit des *Escharans* convient parfaitement aux Navarrais et aux Basques mentionnés plus haut.

1. Plus loin encore (P. v. 4568) le dard est représenté comme étant l'arme principale des Basques. Giraut le Cambrien, décrivant les armes des Irlandais, dit qu'ils portent une courte lance et deux javelots, « in quibus et Basclensium morem sunt imitati », *Topographia Hibernica*, III, 10 (collection du Maître des Rôles, V, 151). L'agilité des Basques est constatée dès l'antiquité, voy. Bladé, *Etude sur l'origine des Basques*, p. 227.

2. *Sic* Oxf., *Surras* P. (v. 1717).

3. *G.* P. (v. 11722).

4. *Vengence* Oxf., *Vergensa* P. (v. 1722). La terre d'Argence, nom que je substitue à ces deux formes pour moi inintelligibles, était sur la rive droite du Rhône, en face Tarascon et Arles.

5. Signes distinctifs placés sur l'écu ; c'est la première forme des armoiries. Cette expression se trouve déjà dans *Rolant*, v. 3090.

6. *Este pience* Oxf., le vers manque dans P.

» daigné mon droit, et traité avec mépris mon neveu, il a » fait une faute. Dieu veuille que je l'en voie repentir! »

139. Ce qu'il vint à Girart de secours, on ne le saurait dire, ni les messagers qu'il lui plut d'envoyer, ni l'étendue de la terre qu'il avait à gouverner. De la frontière d'Allemagne jusqu'aux ports [1] d'Espagne et de Cize [2] il ne reste chevalier... [3] Auchier et le comte Guinart vinrent au conseil, avec eux plus de vingt mille Allemands. Les Roussillonais vinrent aussi, disposés à vaincre, et Girart les accueillit tout joyeux et remercia Dieu et saint Basile [4]. Voilà des gens qui en la bataille feront un grand massacre.

140. La guerre de Girart ne fut pas entreprise après qu'on eut consulté le sort [5] : d'Allemagne jusqu'aux golfes de Provence, du port de Mont-Joux [6] jusqu'à celui d'Aspe [7], arrivent les barons; pas un ne retourne en arrière. Mais si grand est l'effort de Charles, qu'on tenterait vainement de le savoir et de le dire; ils sont en Orlenois, par les plaines et les champs cultivés; ils passent le Berri et le val de

1. Les passages des Pyrénées.

2. *Sire* Oxf. et P.; sans doute la vallée de Cize, « vallée qui comprend la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port en entier et la commune de Suhescun, » P. Raymond, *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*. Ce sont les ports de *Sizre*, mentionnés dans *Rolant* (vv. 583, 719 2939), voy. P. Raymond, *Revue de Gascogne*, X (1869), 365; G. Paris, *Revue critique*, 1869, II, 173, Gautier, *Chanson de Rolant*, édition classique (1875), p. 418.

3. *De grant ausire* Oxf. et P. (v. 1735).

4. Ce saint est amené ici par la rime.

5. *Ne mut per sorz* Oxf., *no moc per sort* P. (1742). Je ne me rends pas bien compte de ce que peut être une guerre *mogude per sort*, et par conséquent je ne suis pas assuré du sens que j'ai adopté.

6. Voy. p. 4, n. 1.

7. La vallée d'Aspe, Basses-Pyrénées, l'un des passages les plus fréquentés au moyen âge entre la France et l'Espagne. On lit dans *Aiol* (v. 9563) :

Guerpissent les pors d'Apes, si tienent ceus de Sire.

Borz [1]. Charles ne les laissera pas longtemps en repos : il marche sur Girart, à droit ou à raison ; il chevauche vers Vaubeton, où il y eut tant de morts, qu'on en fit une montagne plus élevée que n'est Niort [2].

141. Vastes sont les plaines de Vaubeton : elles s'étendent bien sur quatre lieues tout d'une traite, sans mauvais passage, marais, bois, ni herbage : seule, la rivière d'Arsen [3] les divise. Charles Martel chevauche jusqu'à Avalon, croyant prendre le château, mais il n'en fut rien. En un pui est Fouchier le marquis, avec lui mille vaillants chevaliers; il crut pouvoir faire du butin sur l'ost [de Charles], mais il n'en fut rien, car le roi et ses barons en furent informés. Le roi mande à ceux qui étaient restés à l'ost, qu'aucun chevalier ne se mette à la poursuite de Fouchier [4]. Là-dessus Fouchier s'en va vers Roussillon. Il rencontra Drogon et Odilon, le premier était père de Girart, l'autre de Fouque; puis Guillaume [5] et Rainaut qui tenait Mâcon. Ils entrent par l'une des extrémités dans Vaubeton. Là vous eussiez vu dresser tant de gonfanons, tant d'enseignes variées et tant de penons, que l'espace qu'ils occupent a plus de sept lieues. Vous eussiez dit, en les voyant en plaine, que jamais en ce monde il n'y eût tant d'hommes assemblés.

1. *Val de Borz* Oxf., le vers manque dans P. Ce ne peut être Bourges, appelé *Beorges* (Oxf.) aux §§ 104, 105.

2. Niort est là pour la rime; si c'est bien du chef-lieu des Deux-Sèvres qu'il s'agit. Cette ville n'est point sur une hauteur, non plus que Niort, Aude, cant. de Belcaire.

3. *Arsanz* Oxf. (mais *Arsem*, en rime, § 126), *Arcen* P. (v. 1756).

4. La tentative de Fouchier et les mesures prises à l'encontre par le roi ne sont pas contées clairement. L'auteur veut dire, ce semble, que Fouchier, profitant de l'absence de Charles qui s'était dirigé vers Avalon dans l'espoir de s'en emparer par surprise, fit une attaque feinte sur le camp ennemi, afin de provoquer une sortie de la part de ceux qui le gardaient, de les entraîner à sa suite tandis qu'une troupe apostée aurait pillé le camp laissé sans défense. C'est pourquoi Charles donne des ordres pour interdire toute sortie.

5. Guillaume d'Autun? Cf. §§ 77, 86.

142. Ce fut un lundi, à l'aube du jour, au temps où les près fleurissent, où les bois se couvrent de feuilles. Charles fait sonner à la fois trente cors d'ivoire, pour faire connaître aux barons qu'il pense à livrer une bataille rangée. L'ost se rassemble et se met en marche. Les vagues de la mer sont moins pressées que les enseignes que vous eussiez vu flotter au vent. Charles les dirige vers Vaubeton, où se livra la bataille forte et amère : celui qui y tomba ne put se relever, ni plus jamais revenir à sa demeure.

143. La bataille fut forte et fière, comme vous entendrez : vous pouvez le demander aux prêtres et aux clercs qui en perdirent leurs dîmes légitimes. Du côté de Charles, furent le comte Joffroi [1], Aimon, Aimeri et Andefroi [2], et Helluin de Boulogne [3] et le fort Chapois [4], vingt mille Bavarois et Allemands [5] dont l'oriflamme était portée par le duc Godefroi. Les Aquitains formèrent cette fois l'avant-garde. Le duc Gui de Poitiers, guerrier choisi, à la tête de vingt mille Aquitains[6] qui lui sont fidèles, fut fait le chef (?) de l'avant-garde de Charles. Celle de Girart était formée par vingt mille Desertains du Pui de Trez [7]; parmi eux, pas un couart ni un lâche. Là où les avant-gardes se rencontrèrent, la mêlée fut telle qu'on n'en verra jamais de plus grande.

144. Le duc Gui de Poitiers ne recule pas. Suivi de vingt

1. Joffroi d'Angers, cf. p. 41, n. 4.

2. Voy. § 107.

3. Voy. p. 59, n. 3.

4. *Capez* Oxf., *Capes* P. (v. 1791), dans une rime en *ez* où *e* répond généralement en français *oi*.

5. « Allemands » est pris en son sens propre (*Alemanni*), les populations germaniques de la Suisse et de la Souabe.

6. « Aquitains » n'est pas très-sur. Ici et au § suivant il y a dans Oxf. *Agiant*, dans P. (vv. 1790 et 1801) *Gaines*. Gui de Poitiers qui les conduit pourrait bien avoir été introduit ici par souvenir de Gui-Joffroi, duc de Guienne et comte de Poitiers de 1058 à 1087.

7. *Trez* Oxf., *Tres* P. (v. 1796) serait probablement en français *Trois;* voir sur les Desertois ou Desertains p. 40, n. 1.

mille Aquitains, sans plus, armés de hauberts et de heaumes luisants, il ne cherche pas à éviter l'avant-garde de Girart. Je vous dirai d'abord qui la commandait. C'étaient Pons, Ricart [1], Coine [2], Joan Chatuis [3] et le marquis Amadieu de Val de Clus [4]. Chacun commande à quatre mille hommes montés [5]..... Je serai bien étonné s'il n'y a pas lance brisée.

145. Le marquis Amadieu était seigneur de Turin, Mont-Jarnes [6], Mont-Joux [7] et le chemin, Aoste, Suse, Mont Cenis [8]. Il avait, le palatin, sept comtes avec lui. Il était cousin germain de Girart et son allié. Il était grand et beau de corps, et encore fort jeune. Il montait un bai à longs crins ; la lame de son épée était ancienne, sur son écu était représentée une couleuvre. Il vit l'enseigne de Charles par une saussaie ; il sortit du rang et s'écria : « Y a-t-il un vas-« sal [9] qui soit prêt à se mesurer contre un autre ? » Le duc Gui de Poitiers était là tout près; il avait de si bonnes armes, le poitevin, qu'on n'en aurait pas fait le compte en deux jours. Le cheval qu'il montait n'était pas un roncin [10]. Il s'élance hors du rang plus vite qu'un faucon de montagne. Ils se précipitent l'un contre l'autre par la plaine, ils se frap-

1. Déjà mentionnés ensemble aux §§ 72 et 93.

2. Déjà mentionné au § 73.

3. *Joans quartus* P. (v. 1805).

4. Cf. p. 34, n. 5.

5. Par conséquent en tout vingt mille cavaliers, nombre égal à celui de leurs adversaires.

6. *Monjarnes* Oxf., il y a par erreur dans P. *Moncenis* (v. 1810), lieu qui reparaît à sa vraie place, au vers suivant. « Mont Jarnes » serait-il le mont Genèvre, par où on passe de Briançon dans la vallée de la Dora Riparia ?

7. Le Grand Saint-Bernard, cf. p. 4, n. 1.

8. *Mont Senins* Oxf., *Moncianis* P. (v. 1811). La plus ancienne mention du Mont Cenis est du VIIIe siècle, voy. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine*, I, 82, n. 5.

9. Au sens ancien, guerrier.

10. Cheval de trait.

pent sur les écus neufs de Beauvais [1] : cuir, bois, colle, vermillon, sont tranchés. De part et d'autre, les hauberts doubles sont faussés ; ils se portent les lances dans... [2], et se renversent mutuellement sur la route. Vous eussiez vu mille jeunes guerriers galoper à la rescousse.

146. Là où les deux marquis joûtèrent, l'écu ne leur valut pas un gland, ni le haubert un bliaut [3]... L'un pousse sa lance à travers l'autre jusqu'auprès du gant [4]. Leur vie est finie ; c'est l'affaire de quiconque les a aimés de les retirer de la mêlée. Viennent à la rescousse ceux que la chanson va vous faire connaître. Pons frappa Arluin [5], Gilbert [6] Armant, Coine frappa Gérome [7], Rogier [8] Deitrant [9], Ricart Aelart, Garin, Guintrant, Jehan Freelent, Arpin Berlant puissant marquis de Mons et de Brabant. De tous ceux-là il n'en resta pas deux debout. Leurs compagnies chevauchent, sans qu'un seul homme reste en arrière : ils chargent au galop, la lance baissée, et là où ils se rencontrèrent, il y

1. P. *molt voluntis*, v. 1827, mauvaise leçon. Il est souvent question des écus « *biauvoisins* » dans les chansons de geste ; voy. *Aliscans*, éd. Guessard, v. 5156 ; *Auberi*, éd. Tobler, p. 177 ; *Saxons*, I, 111.

2. *Per les seïns* Oxf., *saïs* P. (v. 1829) ; est-ce *saginum ?*

3. *Escharamant* Oxf., *escariman* P. (v. 1834). Le sens de ce mot, qui se rencontre souvent en anc. fr., principalement sous la seconde de ces deux formes comme épithète de *bliaut* ou de *paile*, ne m'est pas connu.

4. Ils se percent de part en part, de telle sorte que la main gantée qui tenait la lance se trouve tout près du corps de l'adversaire.

5. *Arlion* P. (v. 1841), c'est peut-être le Helluin qui paraît déjà aux §§ 114 et 143, ou est-ce l'Arluin du § 158 ?

6. *Gibers* Oxf., mais c'est probablement Gilbert de Senesgart, voy. §§ 75-6, 78-9.

7. *Giroine* ou *Girome* Oxf.

8. D'après P. (v. 1842), Oxf. *Roge*. Dans cette série de noms, réunis deux à deux, il faut sous-entendre « frappe » après le premier nom de chaque couple. Cela est plus clair dans le texte où les sujets sont pourvus de l'*s* qui marque le nominatif.

9. *Doltran* P. (v. 1842).

eut grand fracas. Vous auriez vu trouer les écus, les pans des hauberts, les côtés, les flancs, les poitrines. Les lances brisées, on tire les épées avec lesquelles on fend les heaumes flamboyants. Le sang et la cervelle se répandent à terre. Il y en a tant d'abattus à la renverse ou sur le côté, que vingt mille chevaux de prix vont sans cavaliers, traînant leurs rênes entre leurs pieds. Il n'y a là personne pour les prendre ou les demander. Charles voit que son avant-garde diminue, Girart que la sienne subit de fortes pertes. Ils ont, l'un et l'autre, tant perdu qu'ils n'ont pas lieu de se vanter.

147. Charles a douze échelles [1] et Girart dix, chacune de vingt mille combattants; ceux qui sont légèrement armés vont les premiers, comme vous savez. Hoël [2], à la tête des Bretons, forme son échelle auprès d'un fossé. Du côté de Girart sont les Gascons. Senebrun, de Bordeaux, vassal choisi, leur crie : « Gascons, chargez! C'est pour votre sei-
» gneur que vous combattez : vous serez sauvés si vous y
» restez [3]. » Et Hoël dit aux siens : « Frappez! ce sera lâ-
» cheté si vous êtes repoussés; » et ils répondent : « Vous
» dites bien. » Les Bretons crient *Malo!* les Gascons *Biez* [4]! A l'abaisser des lances tous se taisent : ils se frap-

1. Corps de troupes formé en bataille.

2. Hoël de Nantes figure dans le Pseudo-Turpin, dans *Ogier* (v. 5934, 6509, etc.), dans *Gaidon* (v. 1237, etc.). Il y a au xe siècle un comte de Nantes ainsi appelé, et au xie un duc de Bretagne.

3. C'est l'extension de l'idée régnante au moyen âge que les croisés mourant pour le service de Dieu étaient infailliblement sauvés.

4. *Breton crident Maslou* Oxf. (*crido en aut* P. est la correction d'un copiste qui ne comprenait pas). Ce cri des Bretons est mentionné dans la dissertation de Du Cange sur le *Cri d'armes* (Du Cange Henschel, t. VII, *Dissertations*, p. 51 *a*). C'est Saint-Malo, cf. *Ogier*, v. 12694 :

> Et *Saint-Malo* (escrie) hautement Salemons.

Et dans Aspremont (ms. Barrois, Ashburnham Place, fol. 129 v°) :

> La ont Breton lor enseigne escriée :
> C'est S. Merloz de Bretaigne la lée.

Cf. encore *Rou*, 7845 (où Pluquet a imprimé *Maslon* au lieu de *Mas-*

pent par les écus qu'ils mettent en pièces; le bruit des lances qui se brisaient semblait une tempête. « Ah Dieu! » dit Girart, « tiens-moi en paix! Je ferais de bon cœur droit au » roi. » Et Charles dit aux siens : « Levez les mains, invo- » quez et répétez les noms de Dieu [1], qu'il nous donne de » vaincre l'orgueil de nos ennemis. Nous sommes plus » nombreux qu'eux, et nous les vaincrons bien si vous » voulez. »

148. Les Bretons et les Gascons sont face à face. Leurs lignes se joignent sans broncher. Vous auriez vu tant d'écus, tant de lances se briser, tant de guerriers tomber de cheval! C'est au moment où on tira l'épée qu'il y eut un tumulte : on fend hauberts et heaumes. Plus de sept mille restèrent sur le champ de bataille. Maint chevaux de prix s'enfuirent, qui ne furent jamais recouvrés par leurs maîtres. Les Bretons et les Gascons, je le dis avec confiance, n'auront reproche en nul lieu en France.

149. Les Bigots et les Provençaux vinrent ensemble. Ils sont du côté de Girart, sur deux lignes. Du côté de Charles, sont les Normands et les Picards [2], tous vaillants et nobles guerriers. Les lignes se joignent, sans qu'un seul recule. Vous

lou); *Saxons*, I, 195, *Beuve de Commerci*, éd. Scheler, v. 3775, etc. Quant au cri des Gascons, je ne l'entends point.

1. *Les noms*, allusion à des prières contenant l'énumération des divers noms que Dieu reçoit dans les livres sacrés. L'une de ces pièces, contenant « les 72 noms de Dieu, comme on les dit en hébreu, en latin et en grec », est mentionnée dans *Flamenca*, v. 2286-90; cf. la note de mon édition, p. 316-7; voir aussi *Revue des sociétés savantes*, 2, III (1860), 660-1, et la longue pièce des cent noms de Dieu, par Ramon Lull (édit. Rosello. p. 201).

2. *Poerens* Oxf., *Pohorenxs* P. (v. 1898). L'accord des deux mss. empêche de corriger *Loerens*. Il s'agit vraisemblablement de ceux du pays de Poix, en anc. fr. *Pohiers*, nom remplacé depuis le XIVe siècle environ par celui de *Picards*, dont l'étymologie reste encore douteuse. Voy. Du Cange POHERI, et, avec précaution, Gachet, *Gloss. du chevalier au Cygne*, PHOHIER.

verriez trouer écus et jaserans [1], et tant de têtes tomber avec le heaume. Plus de dix mille restèrent... [2], par les puis, les plaines, les... [3]. Charles en fut dolent, le roi de Reims; Girart, s'assombrit et soupira. Il pria Dieu qui nous racheta, disant : « Sire, en ce jour aide-moi, que je ne perde » rien ! »

150. Voici parmi la mêlée le vieux Drogon, le père de Girart, l'oncle de Fouque. Il montait un cheval bai... [4] et avait revêtu un haubert sorti de la forge d'Espandragon [5], que jamais arme n'avait faussé; son heaume... [6] lacé étincelait d'or et de pierreries. Il avait ceint l'épée de Marmion [7], et portait écu et lance à gonfanon. Il vint à petits sauts par le champ; à le voir retenir doucement son cheval on reconnaissait un baron. Il cria au roi : « Je ne refuse aucun » chevalier! » Voici le duc Thierri devant Charles : « Sire » roi, connaissez-vous ce bourguignon? — Non, » dit le roi. — « C'est Drogon, le vieux de Roussillon, le père de » Girart, l'oncle de Fouque : jadis il m'enleva ma terre, et » sept ans j'ai été proscrit dans les bois [8]; tenez-moi pour » couart et lâche, puisqu'il me demande bataille, si je ne la » lui donne! — Je vous le permets, » répond Charles, « vous n'avez que trop tardé à vous venger. Je veux voir » cette bataille sans remise. »

151. Voici le duc Thierri sorti du rang, piqué des paroles du roi : il était monté sur un cheval almoravide, et avait son corps couvert de bonnes armes; il vint à petits

1. Voy. p. 51, n. 1.

2. Oxf. *per uns uslens,* que je n'entends pas; P. (v. 1904) *mort e sanglens,* leçon claire, mais qui a tout l'air d'une correction de copiste.

3. *Per rodens?*

4. Oxf. *Godemucon,* P. (v. 1911) *qu'ac de Muco.*

5. Ce nom, qui fait penser à l'Uter Pandragon des chroniques galloises, est peut-être corrompu. Le vers manque dans P.

6. *De baraton?*

7. *Marbio* P. (v. 1917.)

8. Voy. ci-dessus §§ 101 et 112.

sauts par le pré fleuri, suivi de ses hommes. Thierri s'écrie : « Allons, vieux hibou moisi [1] ! vous avez donc renoncé à la » chevalerie, qu'on vous voit enfoui parmi les vôtres ? » Et Drogon répondit : « Me voilà tout prêt ; je n'aime pas ceux » qui me menacent (?). » Il pique le cheval qui bondit. Voilà les deux chevaux près l'un de l'autre. Ils se férirent de telle manière que leurs écus sont brisés et les haubercs faussés et défaits. Voilà Drogon du coup mort et fini [2], avec une aune de la lance de frêne dans le corps, la pointe et le gonfanon sortant de l'autre côté. Thierri se détourna heureusement : il eut son écu et son hauberc cousus ensemble par la lance de Drogon, mais Dieu le protégea, et il ne fut pas touché en chair. Drogon se retire vers les siens qui sont désolés, et voici Thierri hors de la rivière et dans la plaine [3]. Leurs échelles se joignent avec tant d'ardeur que vous eussiez vu trouer les écus, ouvrir les poitrines, couper les têtes armées du heaume, abattre pieds, poings, oreilles. La claire eau de l'Arsen en était couverte, et devint rouge du sang des morts. Les hommes de Drogon avaient bien disposé leur attaque. Si leur seigneur n'était mort, ils étaient sauvés ! Thierri se voit perdu : de vingt mille hommes, il ne lui en reste pas mille.

152. Manceaux, Angevins et Tourangeaux [4] étaient auprès de Charles au nombre de vingt mille. Les blancs hauberts vêtus, les heaumes lacés, la tête baissée, ils marchent dis-

1. Oxf. *veil chaumesit*, P. (v. 1938) *vilh cau musit*. Une interprétation toute différente de ce passage, mais évidemment fautive, a été donnée par M. Bartsch, voy. *Romania*, IV, 131. M. Chabaneau (*Rev. des langues romanes*, VIII, 228), prend *chau* ou *cau* pour *caput*, « tête blanche », mais *cau*, de *caput*, serait une forme bien exceptionnelle dans ce texte.

2. Pas tout à fait mort, car on va le voir s'en retourner avec ses hommes.

3. Il avait, paraît-il, traversé la rivière d'Arsen, après son combat singulier avec Drogon.

4. *Toloignaz* Oxf., plus loin, § 155, *Toloignac*, P (v. 1966) *Toronjatz*.

posés au combat, ardents comme des veautres tenus en laisse. Le comte Joffroi leur seigneur les guide. Ils traversent les gués de l'Arsen ; après eux passe Charles avec ses barons. Girart, tout entier au deuil de son père, n'en sait encore rien, lorsque Fouque lui parle en homme sensé : « Par » Dieu ! Girart, laissez le deuil, puisque le duc est absous » et communié : quand ce sera possible, vous le vengerez ! » Alors, il monte à cheval, et, s'appuyant sur une lance neuve, il se tourne vers les siens, et leur dit : « Faites paix ! Sei- » gneurs francs chevaliers, écoutez-moi. Quand vous serez » dans la mêlée, frappez, tuez, renversez tout, jusqu'à ce » que vous ayez traversé les rangs ennemis, et alors retour- » nez tous ensemble sur eux : Prouesse vaut mieux que lâ- » cheté ! » Et ses hommes répondent : « Qu'avez-vous à » nous prêcher ! Mais allons les attaquer de toutes parts. » Alors la bataille devint acharnée.

153. Boson, Fouque et Seguin et les plus vaillants furent plus de vingt mille à la charge. Vous auriez vu briller tant d'or et tant d'argent, étinceller tant d'acier et de vernis [1], et tant de lances aiguisées ornées d'une flamme [2], tant de damoiseaux habiles à l'attaque ! Ensuite [3] sont venus d'autres combattants [4], Pons, Ricart, Coine, les guerriers. Girart chevauche avec ardeur ; Odilon, son oncle, le suivait à courte distance. Dans cette arrière-garde ils étaient, je vous le garantis, soixante mille combattants, qui savent pousser à fond une attaque. Chacun, voyant son ennemi, lui court sus et le porte à terre. Girart chevauche avec fureur contre Charles Martel l'empereur. Charles vient à lui fièrement. Voilà une première rencontre qui sera douloureuse.

154. Là où les armées se rencontrèrent il y avait une

1. Le vernis des boucliers.

2. M. à m. d'une fleur d'or, *aurieflor*.

3. *En apres* P. (1999), je n'entends pas *E non prenc* Oxf.

4. A traduire littéralement, nous aurions ici des « combattants » (*feridor*) et, au début du §, des « hommes qui commencent l'attaque »

belle plaine; on n'y voyait ni fossé, ni barrière, ni bois, ni ramée. Les Angevins marchent les premiers avec les Manceaux, le comte Joffroi d'Angers et les Tourangeaux. Girart a vingt mille hommes en un corps. Il n'y en a parmi eux un seul trop vieux ni imberbe [1]. Boson, Fouque et Séguin en tiennent la tête, les uns crient *Valée* [2]! les autres *Rossel* [3]! le plus grand nombre poussent le cri de Charles Martel. Tout ainsi que le faucon fait sa pointe quand il se jette sur l'oiseau, tout de même les jouvenceaux se précipitent les uns sur les autres. Il n'y a si fort écu qui ne soit brisé, ou fendu ou percé ou écorné, roide lance de frêne qui ne se rompe, ni si fort haubert qui ne soit décloué. Vous verriez tant de douleurs nouvelles, tant de cuisses tomber avec le trumeau, tant de pieds, de poings, tant de coudes! Il est resté plus d'hommes sur le champ de bataille, qu'il n'y en a de vivants ou de morts dans Bordeaux. Celui qui se retira de ce massacre, eut Dieu et saint Gabriel pour protecteurs.

155. Bien frappèrent les Manceaux, les Angevins, les Tou-

(*comensador*). Mais il ne faut pas chercher un sens précis dans des expressions appelées par la rime.

1. *Barbustel* (P. v. 2017), ainsi traduit Raynouard, *Lex. rom.*, II, 185.

2. *Valée* ou *Valie* est le cri bien connu des Angevins : voy. Du Cange, dissertation XI (à la suite du *Glossarium*, éd. Didot, VII, II, 52 *a*); cf. *Rou*, v. 4666, *Gaidon*, v. 2692, 2939, 4983, le troubadour Marcabrun, dans l'*Archiv* de Herrig, LI, 32 *b*, etc. C'est un nom de lieu, comme tous les cris d'armes : *Valeia*, dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, pp. 88, 91. Dans *Renaut de Montauban*, édit. Michelant, p. 142, le duc Gefroi d'Angers a parmi ses troupes « cinq cens archiers de *Valie* ». M. C. Port veut bien m'écrire à ce sujet « que la Vallée, comme on disait autrefois, ou » Vallée de Beaufort, comme on dit aujourd'hui, comprend tout le val » de la rive droite de la Loire, depuis les confins de la Touraine jus- » qu'aux Ponts-de-Cé. C'est un pays, non pas « voisin », comme le » dit Du Cange (*loc. cit.*), mais à peu près de tout temps dépendant » du comté d'Anjou. »

3. Ce cri m'est inconnu.

rangeaux, les Flamands de Baudouin [1]. Les hommes de Girart ne le leur cèdent en rien : Boson, Fouchier, Fouque, Seguin conduisent leurs enseignes à travers le bois de frêne. Le bois dont je vous parle est un bois où les frênes avaient pour fleurs des pointes d'acier, des enseignes de cendé et d'aucassin [2], des gonfanons ornés d'orfrois et fraîchement teints en pourpre, dont tant de nobles vassaux reçurent le coup fatal. Girart eut la rage au cœur : il mit pied à terre sous un pin, et ficha son enseigne près d'un bloc de marbre ; c'était une ruine antique du temps du vieux Douvin [3], qui eut jadis un château construit sur la rivière et entouré d'eau. Louis [4] le détruisit un jour quand il le dépossèda de cette terre [5]. Girart monte sur la ruine du grant Douvin : dans sa colère il maudit le roi Charles : « Ah! roi, Dieu te confonde, cœur » de mâtin ! »

156. Excités par Girart, ses hommes résistèrent de pied ferme sans qu'aucun d'eux reculât. Ecoutez! Voici l'ar-

1. Six comtes de Flandre ont porté ce nom du IXe au XIe siècle.

2. De *cendaz e d'aucassin*, Oxf. ; le vers manque dans P. ; le *cendat*, en français *cendé*, est une étoffe de soie, voy. Du Cange, CENDALUM, CENDATUM, Diez, *Wœrt.*, I, ZENDALO. L'*aucassin* était aussi une étoffe de soie : *alchaz* est cité par Du Cange d'après une ancienne charte écrite en Espagne, et expliqué par l'arabe *khazz*, « sericum grossius. » C'est proprement la soie écrue.

3. *Un perrun d'anti tans del viel elfin,* Oxf., la leçon de P. est visiblement corrompue ; plus loin *Girart puie au perrun le grant douuin* Oxf., ... *lo gran devi* P. (v. 2047). Le *viel elfin* du premier vers et le *grant douuin* du second désignent vraissemblablement le même personnage, mais je n'oserais dire qu'il s'agisse, comme le suppose M. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, VIII, 229) d'un dauphin : ce mot, en tant que titre féodal, n'apparaît pas avant 1140 (voy. Du Cange, DELPHINUS) et l'origine en est incertaine. L'allusion que renferme ce passage m'est tout à fait obscure.

4. Celui de qui il est question aux §§ 101 et 107 ?

5. *D'iquel aisin* Oxf. ; *aisin* peut signifier « ainsi », mais je ne sais si ce ne serait pas un dérivé de *agicis, aicis,* qui paraît avoir été dans le midi l'équivalent de *vicaria*, voy. Du Cange, AIACIS.

rière-garde des Provençaux qui passent auprès de Girart par un pré : ils sont soixante mille, tous à cheval. Don Odilon les conduit, le riche captal, en la mêlée qui fut forte et fière. De lances et d'épées ils frappent des coups mortels, tellement que les hommes de Charles ont reculé de plus d'une portée de flèche. Thierri dit à Charles : « Nous ne sommes plus de force égale : Donnez-moi trente mille hommes des plus solides. Par eux le bien triomphera du mal. » Et le roi lui donne les Bavarois et les Tiois : on ne saurait trouver plus ardents au combat. Thierri, duc royal, porta l'enseigne. Tous ensemble s'avancèrent, le long d'un vallon. C'est aujourd'hui que les braves se feront connaître.

157. Les Désertains font par le champ un grand massacre; ils vont par la mêlée comme un tourbillon. Don Odilon vint chevauchant par un chaume. Jamais vous ne vîtes vieillard savoir aussi bien se retourner et porter des coups. Boson, Fouque et Seguin furent ses fils; ils sont venus devant lui, les trois damoiseaux, vêtus de hauberts noirs comme du charbon [1] : Odilon jure Dieu et saint Ostril [2] que s'il trouvait un lâche parmi eux, il le ferait moine en un moûtier. Tandis qu'il les exhorte, sans qu'aucun dise mot, voici venir Thierri de Mont-Causil [3] avec les Bavarois et les

1. *Cum de faiʒil*, Oxf. (*e de fesil* P. 2075 est corrompu); c'est sans doute le même mot que le fr. *fraisil*, résidu de forge, dont l'origine n'est pas connue, car *fractilhum*, proposé par M. Littré, est inadmissible, comme l'a dit avec raison M. Scheler. Du reste, l'*r* est sans doute d'introduction récente, car *faisi*, *fesi* existe dans divers patois du Nord et même dans des textes anciens. Voy. Du Cange, FASILIA; Hécart, *Dict. rouchi*, FASI.

2. Saint Austregesil, archevêque de Bourges (VIIe siècle). Ce nom vient ici pour la rime.

3. Ce surnom doit venir d'une terre éloignée possédée par Thierri, ou peut-être qu'il avait simplement habitée. Plus loin, § 201 (P. v. 2702), nous le verrons revenir de Mont-Causil où il avait passé un temps d'exil. C'est sans doute le même lieu que le *Moncausei* où une première fois il s'était réfugié (ci-après § 184).

Allemands [1]. Ils courent les frapper, et les nôtres [2] courent sur eux. Il n'y a écu de tremble ni de tilleul, bleu, jaune, vert, gris ni vermeil, que les grosses lance de frêne ne mettent en pièces, haubert qui ne soit rougi du sang qui s'échappe à flots du corps des vaillants guerriers. Mais c'est quand on tira l'épée que le péril devint grand : on tranche les hauberts, les heaumes têtes et chevelures, yeux et bouches, nez et sourcis, pieds, poings, oreilles [3]. Homme couard et lâche n'y voudrait être pour toute la richesse qu'il y ait jusqu'à Gazil [4].

158. Odilon vint chevauchant par un chaume. Vous ne vîtes oncques vieillart si remuant, ni si ardent à faire chevalerie. Devant lui il vit venir un fort tiois appelé Arluin de Val-Landesc [5] ; il était sénéchal du roi, à la plus haute table ; je m'étonne d'où il a pu avoir une telle dignité. Don Odilon le frappe sur l'écu : le haubert ne lui valut pas un.... [6] pour empêcher la lance avec le gonfanon de passer d'outre en outre. Il fut abattu à la renverse du bai maure, et se laissa tomber de telle façon que cent chevaux lui passèrent sur le corps (?). Jamais je n'ouï parler d'une lutte aussi acharnée, de tant de combats corps à corps livrés en un champ. De tant d'hommes tombés aucun ne se releva plus.

159. Fouchier vint éperonnant sur Facebelle, un cheval rapide de Compostelle. Il avait revêtu un haubert étincelant qui pesait moins qu'une gonelle ; le guerrier qui l'a sur le dos ne craint pas d'affronter la mort. Fouchier vint chevau-

1. Les mêmes qui viennent d'être appelés « Tiois ».

2. « Les nôtres » ce sont les hommes de Girart.

3. Il y a plusieurs énumérations de ce genre dans le poême de la croisade albigeoise.

4. Est-ce *Gaza*, modifié pour la rime ? *tro a Caumil* P. (v. 2093).

5. *Arlio de Valendesc* P. (v. 2098).

6. *Beresc* Oxf., *varesc* P. (v. 2102), « chaume », selon Raynouard, *Lex. rom.*, III, 423, d'après cet unique exemple, explication sans valeur.

chant par le pré (?) [1], cherchant l'occasion d'un exploit chevaleresque. Et s'il la demande, il l'aura belle. Voici au devant de lui Rotrou, le seigneur de Nivelle [2] : il frappe Fouchier sur la targe aux rayons d'or, la lui fend et en enlève un côté, mais le haubert est si fort qu'il ne rompt point. Fouchier le frappe à l'estomac, lui perce le cœur sous la mamelle et le jette à bas de sa selle. Puis il crie aux siens : « Frappez! qu'aucun des hommes du roi ne nous échappe! »

160. Baudouin le flamand voit comme Fouchier leur a abattu Rotrou, le vaillant comte; il court férir Conon, guerrier lombard né dans le désert de Brun-Essart; il lui donna sur l'écu un tel coup qu'il en enleva un quartier et que la lance passa d'outre en outre. Il l'abattit mort du cheval gris. Ah Dieu! quelle perte pour Girart! Voici qu'alors arrive Fouque, mais il est venu trop tard; pourtant il le vengera.

161. Fouque vint en galopant à la rescousse; il ne poursuivit pas Baudouin, qui se déroba, n'ayant pas honte de fuir. Il frappa Helluin de Boulogne, et lui porta un tel coup sur la targe cerclée d'or qu'il lui faussa le blanc haubert et le jeta mort de son cheval gris. Les hommes de Cologne chevauchent en bataille, Charles vient avec ses Saxons, ceux de Trémoigne [3]. Ceux-là feront une lutte acharnée.

162 [4]. Odilon vint à Girart pour l'animer : « Par ma foi, » cher neveu, tu as un cœur bien timide! C'est Charles, que » je vois descendre de la montagne! Fouque et les siens veu- » lent l'attendre; mais, si nous n'allons à son secours, nous » serons battus. » Et Girart répondit : « Merci, cher sire; je » considérais le lieu où je veux les prendre. Ils ne se forme- » ront plus en ligne, car je vais en finir avec eux. » Il des-

1. *Verzele* Oxf., *varela* P, (v. 2115), cf. Du Cange, *verceillum*.

2. *Rotrieu que tenc Niela* P. (v. 2118.)

3. Nom qui reparaît dans plusieurs chansons de geste; c'est Dortmund, en Westphalie.

4. Laisse qui manque dans P.

cendit du perron [1], prit ses armes, sonna un cor d'ivoire pour avertir les siens, et chevaucha devant tous avec l'air d'un guerrier qui va au combat.

163. Or chevauche Girart avec ses amis, avec des compagnies venues de pays éloignés. Ils ne portent en bataille ni vair ni gris, mais des bliauts foncés et festonnés, et par dessus du fer et de l'acier qui reluit, de l'azur et du vernis qui resplendit [2]. C'est Girart, Fouque, Boson, toujours prêt, Pons, Ricart, Coine et Otoïs. Ils sont quatre cent mille, le bref [3] le dit, endurcis et ardents au combat, la tête inclinée sous le heaume. Ils attendent que Charles les attaque, et ainsi fera-t-il avant peu, ils le savent bien. Du haut d'une colline, près d'une brêche, descend Charles Martel de Saint-Denis, avec lui les Bavarois, les Saxons, les Letis [4], les Allemands, les Lorrains, vaillants. Thierri, duc marquis, portait leur enseigne. Il les conduit par la campagne fleurie, et tel était leur nombre que l'homme le plus habile n'aurait su l'estimer. A l'abaisser des lances, il n'y eut pas un mot de prononcé, mais onques depuis lors il n'y eut tel deuil.

164. Là où les deux lignes se rencontrèrent, pas un ne retint frein ni étriers, et on frappa pour de bon. Fouque et le comte Girart étaient au premier rang, avec eux les Allemands et les Désertois, ceux de Montbéliart et de Vaubenc, Renier et Oudin les fils d'Ardenc. C'est maintenant que frappent Provençaux, Viennois, Navarrais, Aragonais.... [5], et de l'autre part Bavarois, Saxons, ceux de Cologne, Normands, Français, Flamands; ils frappent devant eux comme ils se trouvent; l'écu ne vaut pas pour celui qui le porte une

1. Voy. § 155.

2. Le fer et l'acier des hauberts, l'azur et le vernis des boucliers.

3. La chronique, l'histoire.

4. Les *Leutiz*, ou *Lutiz* qui figurent dans *Rolant*, v. 3205, dans *Gormont*, v. 444, et ailleurs; ce sont les Wilzes, habitants des bords de l'Oder; voy. G. Paris, *Romania*, II, 331-2.

5. *E li Rossenc* Oxf., *Rochenc* P. (v. 2177.)

pelure d'oignon (?), car celui qui échappe à l'un est repris par l'autre. Là meurent par l'épée tant de vaillants combattants, tant de nobles guerriers ! là tombèrent tant d'hommes dont pas un ne se releva, ni jamais ne se relèvera jusqu'au jour du jugement pour lequel je me prépare!

165. La bataille fut forte et fière, comme vous l'entendez. Les compagnies se précipitent les unes sur les autres et se massacrent; puis elles commencent à se lasser et à mourir, les las se reposent, les frais entrent dans la lutte. Girart leur crie d'attaquer, et Charles encourage les siens.... Hé Dieu! ils sont destinés à rester sur le terrain ! De terres étrangères ils sont venus mourir.

166. La bataille de Vaubeton avait été prédite cent ans d'avance en un vieil écrit [1]. La cinquième partie des hommes y reçut martyre sans jugement [2]. Contre chaque captal il y a un baron : voici le duc Thierri contre Odilon, et don Seguin le fils de celui-ci contre Aimon, contre Auchier Aimeri, le seigneur de Noion, contre le comte Guinart, le brabançon qui était duc de Bavière. On aurait plus tôt fait d'aller à Rome, au pré de Néron [3], que de compter seulement les barons. C'est entre eux une lutte à mort.

167. Odilon voit Thierri qui a tué son frère (Drogon) [4] : il ne remet pas sa vengeance, il se tourne de son côté et d'un coup de lance le jette à bas du cheval gris; puis il crie son enseigne : « Dunort! Dunort! cherchez maintenant qui vous emporte ! »

168. La bataille dont vous venez d'entendre le récit eut

1. Interprétation aventurée; les deux mss. sont d'accord et le mot à mot serait : « Avant que fut faite la bataille de Vaubeton, elle avait été » prêchée (ou plutôt, selon P., il avait été prêché) cent ans dans le » vieux sermon. » Qu'est-ce que cela veut dire ?

2. *Jutgamen no* P. (v. 2201); la leçon d'Oxf., qui substitue *fon* à *no*, ne me paraît pas donner un sens bien clair; p.-ê. « ce fut un jugement », c.-à-d. une bataille considérée comme jugement de Dieu ?

3. Le Berlant du § 146 ?

4. Voy. § 151.

lieu pendant les plus longs jours de mai, et dura jusqu'au coucher du soleil. Voici Thierri remonté sur son cheval noir; il va frapper Odilon avec une telle force, qu'il lui perce l'écu et la cuirasse [1]. Le fer [de la cuirasse] ne peut résister à l'acier, et le bois de la lance ressortit de l'autre côté. Jeté à bas de son cheval noir, Odilon ne vécut que cinq jours. Les siens piquent des deux pour l'aller secourir, mais par la volonté de Dieu un orage éclata, fort, fier, horrible et redoutable. Charles vit son enseigne brûler et Girart la sienne tomber en charbon. A la vue de ces signes que Dieu leur manifeste, ils arrêtent le combat.

169. La nuit est venue, le jour est fini, le ciel est sombre et rembruni. Dieu leur montra un miracle qui fut un avertissement [2]. Des flammes descendirent du ciel entr'ouvert : le gonfanon de Girart en fut tout brûlé, et aussi celui de Charles qui était orné d'or [3]. La chair tremblait aux plus hardis et la terre s'agitait sous leurs pieds. « C'est la fin du monde ! » se disait-on l'un à l'autre. Le comte Girart fut saisi de frayeur, et Charles, au milieu des siens, était tout troublé. Les deux armées se séparent, et dès lors il ne fut plus question de se battre. Toute la nuit on resta [de part et d'autre] le haubert vêtu. Quand le jour parut, au contentement de tous,

1. Le texte *(el cuir d'azer)* n'est pas très clair, *azer* ne peut ici signifier « acier »; il s'agit sans doute d'une *broigne*, cuirasse en cuir, revêtue d'écailles de fer imbriquées.

2. Ici commence le ms. de Londres (L.).

3. Cette description, où on peut reconnaître les effets exagérés du phénomène connu sous le nom de feu Saint-Elme, fait penser au songe de Charlemagne, dans Rolant, vv., 2532 et suiv. :

Carles guardat amunt envers le ciel,
Veit les tuneires e les venz e les giels,
E les orez, les merveillus tempiers,
E fous e flambe i est apareilliez,
Isnelement sur tute sa gent chiet,
Ardent ces hanstes de fraisne et de pumier,
E cil escut jesqu'as bucles d'ormier.....

vous auriez vu la terre jonchée d'écus bombés, de blancs hauberts, de heaumes ornés d'or resplendissant, de cristaux et d'améthistes, un tel enchevêtrement de lances avec les gonfanons! Le champ de bataille était couvert et sanglant des guerriers morts étendus par les prés fleuris. Boson, Fouque, Girart reformèrent leurs compagnies, lorsqu'il fit jour.

170 [1]. L'un des premiers parla [2], plein de colère, David, frère de Helluin qui tenait le Ponthieu; il était comte de Valençon [3] et de Vautriz [4] : « Ha! roi séparé de Dieu, comme » tu es plein de malédiction! Par ton orgueil tu nous a ré- » duits à l'état de serfs, et toi-même tu t'es ruiné et tu nous » as trahis. Girart le comte n'est pas encore en fuite : avant » qu'il soit vaincu et déconfit, plus de monde encore pé- » rira, j'en suis assuré. Vous avez laissé tant des vôtres sur » le champ de bataille que jamais le deuil de leur perte ne » s'effacera. J'y ai perdu mon frère [5] et mes deux fils : les » voilà morts sous Cauiz [6]; et, pour ma part, j'ai dans le » corps deux pointes dont aucun médecin ne saurait me gué- » rir. Et pourtant, si je ne craignais d'être raillé, je serais » d'avis qu'on demandât un accord au nom de l'âme des ba- » rons qui ont succombé. » Au conseil proposé par lui, cent » des meilleurs barons furent réunis.

171. Le premier qui prit la parole fut Galeran de Senlis : « Roi, puisque c'est toi qui es cause de tant de douleurs, de » pertes, de lamentations, crois en tes barons, tes amis ju- » rés : qu'un accord soit fait avec le comte [Girart]. » Et

1. Les §§ 169, 170 et 171 ne forment par la rime, qu'une seule tirade, que je coupe en trois, me conformant aux divisions marquées dans les mss. par l'emploi de grandes capitales.

2. Dans l'armée de Charles.

3. Il y a un lieu du nom de Valençon, dans le Pas-de-Calais, com. de Preures, arr. de Montreuil-sur-mer.

4. *Voltriz* P. (v. 2261).

5. Helluin de Ponthieu, voy. § 161.

6. Leçon d'O. L.; ce nom paraît déjà au § 113; P. (v. 2270) *causitz*.

Charles jura par la Mère de Dieu, qu'il aimerait mieux être enterré que de demander un accord qui serait sa honte, « Car » si Girart me refusait par rancune, alors je serais honni et » avili. — Sire, si Girart refuse comme tu dis, c'est de » son côté que sera le tort et que le droit aura été mis en » oubli. Tu auras accompli notre désir; dès lors nous t'ai- » derons de bon cœur et celui qui mourra pour toi n'aura » pas succombé pour une mauvaise cause [1]. » La démarche fut adoptée et le messager choisi : ce fut Tibert de Vaubeton, le vieillard gris, qui parlait bien et sagement. Il avait jugé selon le droit en mille causes, sans avoir été contredit ni démenti une seule fois. C'est lui qui fournira le message. Mais, quoi qu'il advienne de l'accord, Vaubeton ne demeure pas moins couvert de morts, et cent mille dames sont veuves de leurs maris.

172. Tibert mena avec lui Garnier de Blaye, cousin germain de Girart et fils d'Araive [2], mais il était homme lige de Charles pour le fief de son aïeul. Monté sur un cheval gascon, il passa par-dessus les corps de mille damoiseaux frappés par l'épée, et parla à Girart en homme sage.

173. Girart était debout, triste et soucieux, quand il vit devant lui les deux messagers. Garnier parla le premier en preux damoiseau : « Girart, fais droit et prends-nous [3]. » Et le comte répondit plein de colère : « Je vous en jure le Père » glorieux, que si un autre que vous m'était venu apporter » ce message, je lui aurais fait couper pied ou poing. Il m'a » tué mon père, ce roi... [4], et maintenant il me propose un

1. *Non er peritz;* il y a là une idée religieuse : *perir* indique la mort de l'âme, voy. Du Cange PERITIO ; mourir pour une bonne cause était assimilé au martyre; voy. p. 83, n. 3.

2. Plus loin, § 175, « Garnier le fils d'Aimon ».

3. A titre d'ôtages.

4. *Reis de soudoz* Oxf., *reis de sotos* L., *rei dissopdos* P. (v. 2314), je ne sais ce que cela veut dire.

» un accord si désavantageux [1], sur le champ même où » j'ai éprouvé une telle perte ! Mais avant [que j'y consente], » l'un de nous s'en retournera plein de honte ! »

174. Or parle Tibert après Garnier, en baron qui cherche la paix ; il s'abstient de toute parole orgueilleuse ou blessante : « Girart, prends conseil avec les tiens. Je vois ici » Fouque, ton conseiller, Landri et Henri et don Auchier. » Hé ! francs chevaliers, inspirez-lui de bons sentiments en- » vers le roi, car si le tort reste de votre côté, à nous l'avan- » tage ! — Il faut prendre conseil, » dit Landri. « Là-bas » sur la rive, au pied d'un arbre, gît blessé depuis hier le » comte Odilon. Onques ne vis-je baron si entendu, si sage, » si preux, si bon guerrier. Comte, va lui demander conseil, » et ce qu'il te dira fais-le volontiers. »

175. Girart va demander conseil à Odilon : avec soi il mena Gilbert et don Fouque, Landri et Henri et don Guigue. En bas, sur la rive, en un champ, gît Odilon sur un paile de ciclaton ; il prie qu'on lui donne l'ordre de saint Benoît [2], lorsque viennent ses fils et les barons, et Girart qui s'agenouille et lui dit : « Oncle, je te requiers conseil, » donne-le-moi bon, et tel qu'il ne m'apporte point honte ni » déshonneur. Charles me propose accord et pardon : il m'a » envoyé Tibert de Vaubeton, et mon cousin Garnier le fils » Aimon. — Beau neveu, j'en rends grâces à Dieu : c'est une » bonne parole, et sans reproche puisque Charles en a eu la » première pensée. Accorde-toi de bonne grâce, sans débat. » — Moi ! comment aimerais-je un roi aussi félon, quand il a » pour conseiller Thierri qui m'a tué mon père, le duc Dro-

1. Remarquons pourtant que les messagers de Charles n'ont indiqué aucune condition.

2. On sait combien était fréquent l'usage de revêtir l'habit monastique au moment de la mort. Sainte-Palaye a recueilli à cet égard divers témoignages dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, note 12 de la cinquième partie (édit. Nodier, I, 385-6).

» gon, et toi aussi! Jamais je ne ferai hommage à Charles
» de rien qui soit mien, sinon qu'il me fasse de bonnes con-
» ditions et chasse Thierri de son royaume! — Je ne te ferai
» pas un long sermon, » dit Odilon, « si tu veux suivre
» mon conseil, tu ne seras pas blâmé ni accusé de trahison
» envers ton seigneur lige; et après ma mort, crois mon fils
» Fouque, qui ne te donnera que de bons conseils.

176. — Je ne croirai conseil que l'on me die, si d'abord
» Charles ne chasse Thierri et les siens; si ensuite il ne me fait
» droit de sa trahison quand, à tort, il a pris et saisi ma terre,
» tué mon père, détruit mes gens. S'il ne me fait un tel ac-
» cord, jamais il ne sera mon seigneur ni moi son homme!

177. — Neveu, » répond Odilon attristé, « tu as peu de
» sens et fol jugement. Depuis que Dieu mis en croix reçut
» le martyre, on n'a point vu si grand malheur arriver par
» un homme, ni journée si meurtrière. Tu en as [sur la
» conscience] un péché plus grand que je ne saurais le dire,
» qu'on ne pourrait le conter, que clerc ne saurait l'écrire.
» Tu ne peux nier ni escondire [1] que tu sois l'homme lige
» de Charles ni qu'il soit ton seigneur. Tu ne peux donc
» le défaire en bataille sans forfaire ton fief. Maintenant vous
» ne m'entendrez plus parler de ce sujet. Je désire l'ordre de
» saint Benoît et de saint Basile; pensez-y.» Girart l'entend,
de douleur il soupire.

178. — Seigneurs », dit Girart, « je ne sais que faire. Com-
» ment m'accorder avec le roi de France, qui m'a enlevé ma
» terre et tué mon père? » Gale de Niort répondit le pre-
» mier : « Que Charles fasse droit le premier, lui qui a le
» tort de son côté, d'après le jugement du comte de Mont-

1. Terme juridique, sans équivalent dans la langue actuelle, qui signifie se justifier d'une accusation par l'une des preuves judiciaires en usage. *Escondire* a été vers le xve siècle corrompu, par suite d'une fausse étymologie en « éconduire », et a pris peu à peu, depuis lors, le sens de « conduire au-dehors » indiqué par l'étymologie qu'on lui supposait.

» fort ou d'un autre baron qui ne soit pas partial envers » lui [1]. S'il refuse, c'est qu'il dédaigne ton amitié. »

179. Alors se leva et parla Landri : « Gale, ce que vous » dites semble folie. Tous les sages de Rome et de Carthage, » les sept juges... [2] ne pourraient juger le droit [3] pour de » telles pertes. Jusqu'à la mer, il n'y a baron chevalier d'au- » cune famille qui n'ait perdu quelqu'un des siens. Mais » puisque Dieu nous mit dans l'esprit l'idée d'un accord (?) » la faisant apparaître par des signes visibles [4], puisque » Charles te demande ton amitié par ses messagers, gardons- » nous de répondre une parole hautaine, dure, outrageante. » Girart est devenu son homme lige, je fus présent à l'hom- » mage, quand il prit de lui en fief sa terre héréditaire. Il » reçut alors amitié et seigneurie [5]. Que maintenant le comte » rentre dans son hommage, que le roi lui rende toute sa » terre dans les conditions qui furent réglées lors du ma- » riage [6]. — Voilà bien parlé, » dirent les sages, « c'est un » homme de grand sens et de courage. »

180. Girart entend qu'il est blâmé par ses barons, et voit que son oncle est irrité. Il se place debout auprès de lui : » Oncle, merci pour Dieu ; ne vous irritez pas. Je ferai vrai-

1. *Qui nel deport*, cf. Du Cange DEPORTARE 1.

2. *Ne li set jugeor del ren deufrage* Oxf., vers passé dans L. et dans P.

3. Le texte (P. 2395) varie selon les mss., mais je pense être dans le sens. Juger le droit (cf. p. 45, n. 3), c'est prononcer la compensation, l'indemnité due pour un méfait. L'orateur veut dire que pour un désastre aussi grand, il n'y a pas de compensation possible.

4. La tempête qui interrompit la bataille.

5. C'est-à-dire, si j'entends bien, il entra alors dans l'amitié et dans la seigneurie de Charles.

6. Ce passage et plusieurs autres (par ex. les paroles de l'oncle de Girart, § 177) sont en contradiction avec ce qui est dit au commencement du poëme des conditions obtenues par Girart lorsqu'il consentit à faire avec le roi l'échange de leurs fiancées respectives, voy. §§ 31 et 33.

» ment cet accord, puisque vous le voulez.— C'est bien, » dit le comte; « or garantissez-moi que vous ne vous dédirez pas » de votre promesse. Boson, Fouque et Seguin, avancez; ju- » rez-moi cette promesse; faites entrer dans le serment Gil- » bert de Senesgart et aussi Bernart mon plus jeune fils. Gar- » dez-le moi bien et entretenez-le. Chers fils, observez » toujours mesure et sens; aimez votre seigneur, portez-lui » foi; ainsi vous ne perdrez de votre vie aucun de vos biens. » Allez, comte, mandez au roi que vous lui rendrez tout ce » que vous avez à lui; accordez-vous avec lui, servez-le; ce » sera votre profit, votre prouesse, votre prix. »

181. Girart quitte le conseil, plein de dépit. Voici les » messagers qui, d'un autre côté, viennent à lui. « Sire, vous » manderez à Charles ce que bon vous semblera. — Je ferai » vraiment accord, puisqu'on me le conseille, mais je vous » jure Dieu et ses bontés, que je ne serai pas son fidèle, ni » lui mon ami, si avant tout le duc n'est mis en dehors de » l'accord, de façon qu'il n'ait [1] plus aucun lien d'amitié » avec lui!

182. « Le roi et ses Français ont eu un grand tort, à Or- » léans, quand j'y envoyai des messagers [2]. On ne m'a ac- » cordé ni droit ni loi [3]. Sans que je lui aie refusé de faire » droit, ni fait aucun tort, il a occupé ma terre et mon » pays, tué mon père, saisi mon fief. Mais puisque mon » oncle Odilon le désire, et que les barons de mon pays l'ap- » prouvent, je ferai vraiment un accord, pourvu que le duc » [Thierri] n'y soit pas compris. » Les messagers retiennent cette parole et s'en vont là où était le roi, ayant autour de

1. Le texte permet de traduire « que je n'aie », la première et la troisième personne étant identiques au singulier du subjonctif présent, mais le sens est déterminé par la fin du § 183.

2. §§ 117 et suiv.

3. *Ne dreiz ne leis;* le second de ces deux termes s'emploie souvent, de même que le premier, au sens d'amende, compensation, voy. Du Cange, LEX, IV, 89 *c*.

lui ses barons et ses marquis. Thierri d'Ascane s'y trouvait, tout blessé qu'il était. Il est, entre tous, le plus sage et le plus courtois, et, quand il parle, on l'écoute avec respect. Les messagers descendent là, et Charles les interroge : « Dites ce » qu'il en est ? »

183. « Sire, » dit Tibert, parlant comme un homme attristé, « sans qu'il t'eût fait tort ni refusé le droit, tu as oc- » cupé sa terre ; tu lui as tué son père à grand péché, blessé » à mort Odilon, son oncle ; toutefois, pour l'amour de Jésus » qui fait partie de la Trinité, qui nous a fait paraître des si- » gnes éclatants, pour se conformer aux conseils de ses barons, » il consentirait à ce que tous les torts fussent pardonnés. » Là dessus tous [1] étaient d'accord, mais, par une dernière » parole, il a ajouté une dure condition, jurant Dieu de » majesté qu'il ne sera jamais ton fidèle ni ton privé, si avant » tout le duc [Thierri] n'est excepté de l'accord, de façon » qu'il n'ait plus amitié avec toi.

184. — Par mon chef ! » dit le roi, « pour rien au monde, » je ne voudrais avoir commis une telle injustice, que le duc » ait guerre sans moi ! » Et Thierri répondit : « Sire, merci ! » Ne plaise à Dieu, le grand roi, que jamais personne fasse » guerre à cause de moi ! Il y a cent ans que je suis né, et » plus je crois [2] ; j'ai le poil blanc comme neige. Chassé de » France à grand tort, j'ai traversé un bras de mer, et sept » ans je suis resté en exil à Mont-Caucei [3]. J'y retourne- » rai, avec la permission du roi, lui laissant mes trois fils, » Aimon, Aimeri et Andefroi. Quand Girart sera réconcilié » avec le roi, mes amis et seigneurs, priez-le pour moi, car » je veux me mettre entièrement à sa merci. »

185. A ces mots, Charles éprouva une grande douleur :

1. Tous les conseillers de Girart.

2. Il faut se souvenir qu'au moyen âge il est rare qu'on sache exactement son âge.

3. Cf. p. 90, n. 3.

» Mes comtes, mes fidèles et mes comtors [1], évêques, abbés, » docteurs, qui avez à me défendre, moi et mon royaume, » par la foi, par l'amour que vous me devez, donnez au- » jourd'hui à votre seigneur un conseil qui le sauve du » déshonneur. Je ne faillirai pas au duc, à aucun jour; je ne » voudrais pas le faire à l'égard du moindre de ceux qui ont » combattu avec moi. » Et le duc répondit avec une grande douceur : « Ne plaise à Dieu, au Rédempteur que pour moi » nos hommes soient en lutte avec les leurs. Avant que le » duc [Girart] fît la guerre à l'empereur, ses ancêtres me » voulaient grand mal, et maintenant ses fils, je le vois, » m'en veulent plus encore. »

186. Galeran de Senlis tout le premier parla au roi avec sagesse : « Charles, je sais que Dieu veut l'accord; tu as vu » que pendant la bataille il l'a fait paraître, lorsqu'il a dirigé » sur nous le feu ardent. Tant de barons sont restés [dans la » bataille] morts et sanglants que la France ne s'en relèvera » pas de ton vivant. Mais fais au duc des conditions conve- » nables, car celui qui à tort guerroie longuement, y trouve » rarement son bénéfice et souvent sa perte. Ce qu'il obtient, » il l'achète cher et le vend de même. Pour une fois qu'il » monte, il descend deux. Rendez donc au comte son cha- » sement. — Faites, » dit Charles, « à votre volonté, mais » ce me sera une grande douleur si Girart [ne lui pardonne » son ressentiment [2]. »

187. Le roi voulut chercher un autre arrangement; il s'efforça d'accorder le duc et le comte, mais Girart n'y voulut aucunement consentir, non plus que Boson d'Escarpion, ni Seguin. Le duc prit congé et se mit en route. Là vous auriez vu tant de barons pleurer pour lui! Il me faut maintenant parler bref. Evêques et pairs, à force de parlementer,

1. Voy. p. 11, n. 1.

2. Son ressentiment à lui Girart; j'emploie « pardonner » dans le sens ancien, « faire grâce de ».

réussirent à faire désarmer les compagnies et à décider Girart à se mettre aux pieds du roi. Ils l'amenèrent à jurer son hommage, à renoncer à toute rancune, à donner le baiser de paix [à Charles]. Ils firent pardonner la rancune des morts [1], mettre en liberté les vivants qui étaient prisonniers. On réunit les évêques et les abbés et on leur confie la garde du champ de bataille, le soin d'enfouir les morts, de guérir les blessés. Il reste là tant de francs barons étendus morts, que la douleur s'étend au loin. Leurs amis auront assez à pleurer et dames et damoiselles à se lamenter.

188. Jamais je n'ouïs parler de plus forte bataille, car il n'y en eut telle depuis que Dieu s'incarna. Fouque et Girart y perdent chacun son père. Maintenant nous n'avons pas à parler des morts : à Dieu les âmes, au suaire les corps! Quant la guerre finit, Girart fit faire de moutiers je ne sais combien, qu'il remplit de moines et de reliques. Girart retourne chez lui, à Roussillon; Fouque et ses frères s'en vont en Provence; Charles le roi revient en France.

189. De Drogon il ne resta d'autres fils que Girart, d'Odilon, plusieurs et de vaillants : ce furent Boson et Seguin; Fouque et Bernart, et don Gilbert, le comte de Senesgart. Et si Thierri s'en va [en exil] à cause d'eux, et pour [assurer] la paix, voulant la fin de la guerre, il ne doit pas être appelé félon ni couard. On pria tant les comtes [2], des deux côtés, que Girart lui assigna un terme de cinq ans. Par suite [de cette convention] le comte fut plus tard appelé traître : et pourtant il agit sans détour ni ruse, mais Boson d'Escarpion se

1. *Feide,* voy. *faida* dans Du Cange; c'est le sentiment d'inimitié que fait naître dans une famille le meurtre d'un de ses membres. Si la *faida* n'est pas pardonnée, c'est-à-dire si ceux chez qui elle est née n'y renoncent pas, soit spontanément, soit à la suite d'un accord, d'un *plaid (placitum)*, des représailles pourront être exercées et la guerre se perpétuera. C'est la *vendetta* corse.

2. Girart et ses cousins.

conduisit comme un chien [1], ainsi que don Seguin son frère, lui et Fouchier.

190. Gilbert tint Senesgart et Montargon, et Seguin le comté de Besançon, et don Boson la terre [2] d'Escarpion, et Bernart le comté de Tarascon [3], et Fouque le duché de Barcelone, Aoste et Suse et Avignon : le tout venait de la terre du vieux Drogon [4], et Girart de Roussillon en était le seigneur suzerain. Mais païens et Esclavons lui en ont enlevé plus de quatre journées tout environ. Lorsqu'ils ouïrent la douleur et la rumeur de la lutte qui eut lieu à Vaubeton, où moururent comtes et barons, ils passèrent les ports [des Pyrénées] sans obstacle, et vinrent jusqu'à la Gironde tout d'une traite. Pour demander du secours sont venus quatre Gascons : deux vont à Girart et à Fouque, les autres deux en France au roi Charles. Le roi est à Paris, en son donjon, en un palais qui fut au roi Francion [5]. Là il demande conseil

1. *Gaignarz*, rattaché à tort par Raynouard, *Lex, rom.*, III, 449, à *gazanh*, et conséquemment entendu au sens de « pillard ». L'opinion de M. Scheler qui rattache ce mot à *gaignon*, mâtin, chien de garde, est au moins très probable (*Bueves de Commarchis*, note sur le v. 3529).

2. Ici et plus bas je traduis *onor* par « terre ». C'est le terme le plus vague et, par conséquent, celui qui rend le mieux l'expression du texte.

3. *Terascon* Oxf., *Tarascon* L., *Tarasco* P. Ces formes excluent Tarragone. Il ne peut être question de Tarascon-sur-Rhône qui n'a jamais été le chef-lieu d'un comté ni même d'une seigneurie, non plus que Tarascon-sur-Ariège.

4. Il semble qu'ici le nom de Drogon ait été, par une erreur commune à nos trois mss., substitué à celui d'Odilon. En effet, c'est d'Odilon leur père et non de Drogon leur oncle, que Gilbert, Séguin, Bernart et Fouque avaient dû hériter. En outre, les terres nommées ici appartiennent (sauf Barcelone dont la mention est à la vérité inexplicable) à la région des Alpes, tandis que les possessions de Drogon étaient en Espagne ; voy. §§ 99, 134, 137.

5. Personnage fabuleux duquel, selon la légende de l'origine troyenne des Francs, ceux-ci auraient tiré leur nom; voir Frédégaire, dans Ruinart, *Gregorii Turon. opera*, pp. 549, 705.

au sujet du roi frison qui lui a déclaré la guerre [1], ainsi que les Saxons. Les messagers descendent tous au perron; ils entrent là où Charles se tient, et lui disent des nouvelles qui ne lui plaisent guère.

191. Le premier parla un comte, don Anséis : « Ah! Char-
» les Martel, comme tu as mal fait lorsque, en Vaubeton, tu
» as livré bataille et tué Drogon, ton baron. Tu as cru gagner
» en puissance, et tu t'es affaibli! Nous avons perdu les mar-
» ches que le duc [Drogon] avait conquises [2] : d'un côté, te
» sont venus les Almoravides, et, de l'autre, te font la guerre
» Saxons et Frisons. Si Girart ne te vient en aide, tu es
» pris. » Et le roi, de tristesse devint sombre.

192. Ensuite par la Ernaut [3], qui tint Girone : « Sire roi,
» votre amour ne m'est pas profitable. Là-bas, du côté de
» l'Espagne, tu m'as placé en bordure : je suis assailli par
» les païens du monde entier. Je ne puis voler en France, je
» ne suis pas une hirondelle, et je n'ose sauter en la mer :
» elle est trop profonde. Que Jésus confonde tout votre se-
» cours! Je ferai hommage à Girart, par Dieu du monde! »
Et le roi ne trouve rien à lui répondre.

193. Anséis de Narbonne [4] parla en baron : « Sire roi,

1. Raimbaut, roi de Frise? voir ci-après § 199. Il est le héros de traditions qui ne nous sont parvenues que fort incomplètes; voy. G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 293.

2. Cf. § 99.

3. D'après P (v. 2591); *Tenarz*, Oxf. et L., ne me rappelle rien. Ernaut de Girone, au contraire, est un personnage épique qui figure comme héros principal dans un poëme latin dont un notable fragment, mis en prose, nous a été conservé : le fragment de la Haye; voy. G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.*, p. 84. Le même personnage est mentionné par occasions en diverses chansons de geste, par ex. dans *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, vv. 2140, 4135, 4933, dans *Gaufrei*, v. 114, etc.; voy. aussi mes *Recherches sur l'épopée française*, p. 24 et 25 (ou *Bibl. de l'École des chartes*, 6, III, 52). La leçon *Ernaut* étant adoptée, il devient nécessaire de traduire le *Gironde* du texte par *Girone*, et non, comme plus haut, § 190, par *Gironde*.

4. Anséis est, comme Ernaut, un personnage épique (voir mes *Recher-*

» aucun de nous ne te devrait aimer. Croyez-vous que mal
» agir vous fasse aimer? Nous ne sommes pas des Anglais
» d'outre-mer [1]! Quand tu alas en Espagne à la tête de ton
» armée, où je portai ton enseigne pour guider, tu m'as
» laissé dans le pire lieu que tu as pu trouver, à Narbonne,
» me chargeant de te la garder. Là m'assaillent les païens
» d'outre-mer : ils m'ont fait clore et terrasser mes portes [2].
» Vous n'auriez pas été assez preux, assez fort guerrier pour
» venir de France me secourir. Je me tiendrai avec Girart, si
» Dieu me protège! » Et le roi fut si affligé qu'il ne sut que faire, mais il demande son cheval et monte.

194. Là-dessus, Charles est monté pour porter secours. Jamais un roi n'eut si grande valeur. Il envoya ses messagers tout à l'entour, et manda ses barons et ses vavasseurs. En quatre jours, il en eut quinze mille, qui se joignirent à lui à Tours. Il envoya pour Girart en ce besoin. Ce fut orgueil, félonie et malveillance que sans lui il commença la grande bataille, et pourtant Girart en eut l'honneur.

ches, p. 25, note 2), mais, d'après la chanson qui porte son nom, c'est l'Espagne, et non Narbonne, qui lui est confiée par Charlemagne. Le discours qui est ici placé dans la bouche d'Anséis conviendrait donc mieux à Aimeri de Narbonne, héros bien connu des chansons françaises de Guillaume au court nez. La leçon *Anseïs* (qui manque au ms. P. où on lit simplement *Ducs de Narbona*, v. 2599), semble la répétition du nom du comte Anséis que nous venons de voir parler le premier dans le conseil de Charles. Je suis donc porté à croire, contrairement à ce que j'ai dit dans mes *Recherches (l. l.)*, qu'on peut corriger « Aimeri de Narbonne », quoique plus loin (ms. de Paris v. 4193 et 4222) Aimeri figure au nombre des vassaux de Girart, et non, comme ici, parmi ceux de Charles.

1. C'est-à-dire : nous ne sommes pas, comme les Anglais, protégés par la mer contre les Sarrazins.

2. En cas de siège, on obstruait les portes par des terrassements, voy. Du Cange *terratus*. Cette opération fut faite en 1202 par les habitants de Mirebeau, assiégés par le roi Jean-sans-Terre, Bouquet, XVIII, 95); en 1340 par ceux de Tournai qu'assiégeait Édouard III, voy. Froissart, éd. Luce, II, 232.

195. Ce fut dans les brillants et longs jours de mai, à la belle saison, que Charles livra bataille près de la Gironde aux païens d'Esclaudie [1], une gent blonde ; il y avait aussi des Africains, noirs comme l'hirondelle. Seguran de Syrie, à qui est Mappemonde [2], conduit cette gent que Dieu confonde ! De ces païens mauvais il y a un tel nombre que Charles n'y voudrait pas être pour le monde entier. Il ne trouve personne qui réponde au cri de son enseigne, quand le comte Girart débouche de Vaupréonde, portant lance acérée et targe ronde. Sa première échelle et la seconde abordent ensemble l'ennemi. Alors la bataille fut si acharnée, que l'eau est rouge du sang qui coule vers la mer [3].

196. Jamais vous ne vîtes roi aussi désolé, quand Girart le comte aborda l'ennemi. Jamais je ne vis baron si preux, si dur, ni si grande prouesse de comte. Tout le jour ils se battent jusqu'à la brune. A la nuit tombante [4], les Turcs sont vaincus, les païens et les Africains du roi Seguran, et aucun n'échappa sinon par la fuite.

197. La bataille est gagnée et la lutte terminée et Girart

1. L'*Esclaudie* est mentionnée, d'une façon fort peu précise, dans *Ogier*, v. 12020, et dans la *Prise de Rome*, v. 76 (*Romaina*, II, 7). Dans ce dernier texte il est dit de Laban, père de Fierabras :

> L'Arabie tient tote desque la Rouge mer,
> Et Aufrike et Europe, *Esclaudie* sa pier.

Est-ce le pays des *Esclaus* ou Esclavons (cf. § 190)? l'épithète « blonde » serait en faveur de cette interprétation. L'*Esclaudie* est souvent nommée dans un poëme moins ancien, le *Chevalier au cygne*, éd. Reiffenberg, vv. 9425, 1055, 11690, 14621, etc. Dans le même poëme est indiqué un fleuve d'*Esclaudie* qui serait voisin d'Ascalon, vv. 21764, 33234. Un fabuleux roi d'Esclaudie est mentionné dans le *Bastart de Bouillon*, v. 3043.

2. *Fist la pennunde* Oxf., est évidemment corrompu ; *fist Mapemonde* L., n'est pas clair ; je suis P. (v. 2626) *cui er Mapmonda*, leçon qui n'est pas non plus bien satisfaisante.

3. C'est d'après P. (v. 2635) l'eau de la Gironde.

4. D'après P. (v. 2641) ; « à l'aube apparaissante » Oxf. L

est revenu du combat, avec lui mille chevaliers de ses privés, qui ont perdu leurs lances, et ébréché leurs épées; ils les portent nues, ensanglantées; elles ne rentreront au fourreau qu'après avoir été lavées, fourbies avec un linge et essuyées. Par le conseil de Fouque, qui est plein de sagesse, le butin entier fut présenté à Charles, et celui-ci dit : « Comte Girart, » prenez le tout, et le distribuez à ceux de vos hommes que » vous aimez le mieux. Par vous, comte, je serai estimé, » respecté, craint et redouté, et, à moins que vous ayez du » ressentiment pour moi, je vous aimerai plus qu'homme » au monde. — Et moi de même, » dit Girart, « s'il vous » plaît. » Leur amitié n'eût jamais été rompue, sans Boson d'Escarpion, qui les a divisés. Ce fut son malheur et son péché, car par suite il en mourut, et Girart le comte fut deshérité, son château détruit et ruiné.

198. Si grande était l'amitié de Girart et du roi, que celui-ci l'emmena avec lui en France à Saint-Remi. Il lui dit tous ses secrets, tant il l'aime et se fie à lui. Désormais Girart peut faire en France le tort et le droit. Il n'y a si puissant homme, dès qu'il s'élève contre lui, qui n'ait forfait sa terre et son pays : on la donne à Girart le riche marquis. Le comte fait à son gré justice de tous.

199 [1]. Le comte et le roi sont si bien ensemble qu'il n'y a baron en France ni en Vermandois, en Berry ni en Auvergne ni en Forez, s'il a commis tort ou déloyauté envers Charles, qui n'ait forfait sa terre et son pays. On la rend à Girart le riche marquis. Ainsi dura bien leur entente soixante mois, sans que Girart fît au roi rien qui lui pesât; bien au contraire il se battit pour lui contre trois païens, et lui soumit de vive force Raimbaut le frison [2]. Le terme est arrivé qu'il a im-

1. Cette laisse et la précédente, l'une en *ei* et l'autre en *eis*, devaient originairement n'en former qu'une.

2. *Rabeu le freis* Oxf., *Robrieu lo fres* Paris, manque dans le ms. de Londres. L'identification que je propose, Rambaut de Frise (voyez ci-dessus, p. 106, note 1), est conjecturale.

posé à Thierri [1] et Charles lui demanda merci pour son duc. Et Girart lui pardonne tout ce qu'il a forfait. Alors, sans retard, fut mandé Thierri à Saint-Denis en France ; Girart y fut. Ce fut un malheur pour le duc, d'être retourné en son pays, il en mourut par un véritable meurtre ; et ce fut félonie et déloyauté.

200. Charles manda sa cour, et elle fut grande : composée de barons lorrains, allemands, tiois, de français, de normands. Thierri d'Ascane, revenu de l'exil, y était, le sage, le droiturier, le vieillard aux cheveux gris, qui jamais n'avait prononcé un jugement injuste, à son escient, ni reçu de loyer la valeur d'une paire de gants. Il était accompagné de ses deux enfants : Girart les prit pour ses hommes et ses recommandés. Ce jour-là Boson les occit en traître. Ainsi recommença l'inimitié et la lutte et la guerre mortelle pires qu'avant.

201. Le duc est revenu du lointain exil, du sommet de la montagne de Mont-Causil [3]. Charles manda sa cour à Méravil [4]. Boson et Seguin et leurs damoiseaux s'y rendent : si les pères ont eu guerre, les fils l'auront à leur tour. Boson coupa la tête à Thierri, et par là recommença la guerre. Mille hommes en moururent en une plaine, et dix charretées de lances en furent brisées en une mêlée, et Charles en fut poursuivi à travers un champ : sans le château de Roussillon, il était mort [5].

202. Vous avez ouï la guerre de Charles et de Girart de Roussillon, comment Boson d'Escarpion la causa en donnant

1. Le terme de cinq ans dont il a été parlé plus haut, § 189.

2. Cf. § 112.

3. Cf. plus haut, § 184.

4. *Merevil* Oxf. L., *Meravil* Paris ; je ne sais quel est ce lieu : je ne trouve rien qui s'en rapproche dans la liste des *palatia regia* de Du Cange. P.-ê. est-ce un nom commun, « à merveille », une cour merveilleusement nombreuse ?

5. Ceci fait allusion à un fait de guerre qui sera conté plus loin (P. v. 5841 et suiv.).

asile au marquis Fouchier qui enleva les chevaux de Charles [1], sous Montargon, quand le roi était au siège de Roussillon ; vous avez entendu celle de Thierri le duc, le riche baron, de la bataille de Vaubeton où il tua Drogon et Odilon, l'un père de Girart, l'autre de Fouque; ses enfans [2] furent bons chevaliers, et tels [d'entre eux] qui étaient [au temps de la bataille de Vaubeton] de jeunes hommes, ont grandi et sont maintenant chevaliers. A un lundi de Pâques, ils rencontrent Thierri à la cour du roi Charles : pourquoi mentirais-je? ils le tuèrent.

203. Ce fut à unes Pâques, ce m'est avis, que Charles tint cour plénière à Paris. Thierri, le duc d'Ascane, y fut occis. Boson d'Escarpion lui mit sa lance dans le corps, vengeant ainsi son père et son oncle. Ainsi recommença la guerre qui, depuis ce jour, ne put être terminée par un accord.

204. Ce fut un lundi, le premier jour de la semaine. Charles tint sa cour, grande et puissante, à Paris, en sa salle qui est vaste et ancienne. Après avoir mangé, le roi fait la sieste. Les damoiseaux vont jouter à la quintaine, aval, sous la cité, auprès de la source. Entre eux s'éleva une dispute, ils tuèrent Thierri, le duc d'Ascane : Don Boson d'Escarpion, qui tint Jordane [3], lui enfonça sa lance par les entrailles, lui et tels soixante autres desquels aucun ne s'en vante. Le duc ne vécut pas jusqu'au lendemain au jour; mais ensuite Hugues de Monbrisane le vengea, par

1. Cf. ci-dessus § 59. Toutefois, dans ce passage, il est simplement conté que Fouchier, ayant enlevé à Charles des chevaux et divers objets précieux, mit son butin en sûreté à Escarpion, le château de Boson; mais il n'est nullement dit que cette circonstance ait été la cause de la guerre, qui était déjà commencée avant cet épisode. Le poète dit seulement que ce fut là une action qui porta malheur à Girart.

2. Les enfants de Thierri, cf. §§ 112 et 200.

3. Leçon de L. et de P. (v. 2744); *Cordane* Oxf.; je ne saurais identifier ce nom.

le conseil de Gautier, le fort, de Brane [1]. Cette vengeance ne fut point accomplie d'une façon honteuse, mais en champ de bataille, où vous auriez vu plus de mille hommes par la plaine frappés au cœur ou à la tête.

205. Sous Paris, en un champ, une quintaine fut établie par trahison. C'est Boson et Seguin de Besançon qui la firent. Les fils de Thierri, tout jeunes gens, y vont, l'un portant une badine, l'autre un javelot. Ils se rendent vers la mesnie que Dieu puisse maudire! Boson enleva à chacun la tête sous le menton. Pour cela recommença une guerre qui ne fut point terminée par un accord, jusqu'à tant que Boson d'Escarpion fut tué, Charles pourchassé par une plaine, et Girart expulsé de sa terre, obligé, par la suite, de porter du charbon dans les bois.

206. Les fils de Thierri portent là des badines pelées [2]; la mesnie de Boson des targes roées; sous leurs gonelles ils ont des broignes safrées [3]. Ils dressèrent leurs embûches à Saint-Germain [4]. Là ils leur ont coupé la tête, et pour cela recommencent les guerres si acharnées, que cent mille hommes sortirent de leurs pays [5], et seulement des chefs il y eut cinq cents charretées, par suite de quoi la contrée est dévastée et réduite en désert.

207. Les fils de Thierri portent là des bliauts froncés, ceux de la mesnie de Boson ont revêtu sous leurs gonelles des hauberts forts et à triple maille. Ceux qu'ils vont prendre en trahison se rendent à la mesnie. Boson coupa à cha-

1. C'est ce que nous verrons plus loin (P. v. 6302). Le nom de « Monbrisane » semble mis ici pour la rime, car il ne reparaît pas dans le récit de la mort de Boson. Il n'est pas question, non plus, dans ce récit, de Gautier de Brane (de *Braine?*).

2. *Verges peladas;* c'est un symbole de paix, de même que les *verges blanches* citées par Du Cange sous VIRGA.

3. Colorées en bleu avec du *safre* (oxide de cobalt).

4. Saint-Germain-des-Prés.

5. Appelés par le service militaire.

cun d'eux la tête, puis, le parjure, il tua sans risque leur père, le duc Thierri d'Ascane.

208. Charles entre en sa chambre pour se reposer; le duc Thierri d'Ascane s'en alla. Il ne savait mot de la mêlée, lorsqu'il l'entendit, ni de ses jeunes fils qu'il aimait tant. Il y courut pour les séparer. Boson et Seguin qui le cherchaient le rencontrent : ils baissent leurs lances et le frappent. Vous eussiez entendu le bruit du fer qui grince et s'ébrèche en passant au travers du corps de Thierri. La vie du baron ne put durer, et, sans qu'aucun des siens pût lui venir en aide, l'âme lui partit du corps.

209. Charles ouït la mêlée et sortit au cri. Il demanda son haubert et le revêtit. Sur son chemin, il trouva le duc mort. Avant qu'il fût arrivé, Boson et les siens s'étaient enfuis. Voici Girart revenu à Roussillon. Charles le rend responsable [du meurtre] : il dit que Girart a été de connivence : s'il ne s'en escondit [1] pas par bataille [2], avant un mois accompli, il (Charles) aura saisi le fief que Girart tient de lui. Pour commencer, il prend celui de Fouque et l'occupe (?). Ne croyez pas que Girart s'oublie : loin de là, il fera guerre au roi, dit-il.

210. Ils ont tué Thierri le duc, le riche baron, et le bruit se répand en France que c'est Boson et les siens qui l'ont tué à la cour du roi. Boson s'en est allé à Escarpion. Il avait là deux châteaux près de Montargon. Il confia l'un à Seguin, l'autre à Fouque. Quand Charles l'apprit, il ne fut pas content. Ainsi recommença la guerre et la lutte.

211. Ils ont tué Thierri le duc, le seigneur d'Ascane; Don Boson d'Escarpion lui a mis sa lance [par le corps], prenant vengeance pour son père et pour son oncle. C'est pour cela que Charles, par la suite, faillit être pris, et que Girart dut quitter son pays [3]. La haine dura vingt ans sans qu'il (Gi-

1. Voy. p. 99, n. 1.
2. Le combat judiciaire.
3. Evénements déjà annoncés au § 206.

rart) osât se montrer dans le royaume de France, jusqu'à ce que les jeunes gens furent devenus chenus et que Hugues eut tué Boson [1].

212. Comme le père de Hugues était frère de Thierri, Boson et Hugues furent ennemis acharnés. Ils se rencontrèrent en bataille, comme je vous dis, et là où ils se reconnurent, pas un ne recula (?) : ils coururent se frapper avec telle violence que celui qui tomba resta sur le terrain. Ainsi Hugues vengea son oncle comme son ami.

213. Aimon, Aimeri et Andefroi étaient neveux de Thierri : ils avaient été élevés chez lui [2]. C'est lui qui les avait armés et équipés. Il [3] alla crier merci au roi Charles : « Sire, laisse moi mener ta mesnie avec moi. J'aurai demain » vengé mon oncle, je crois. » Et Charles lui répond : « J'y » consens. » Ce fut une parole funeste.

214. « Un messager m'est venu d'Avalon, [m'annonçant] » que ce soir Girart se dirigera du côté de Dijon [et doit » passer par Roussillon [4]]. Je mettrai mon embuscade à » Clarençon [5]. Que Boson entre à Escarpion, que Seguin » s'en aille vers Besançon, que Fouchier s'en retourne vers » Montargon [ou que Girart entre à Roussillon], sur le » premier de tous [6] que Dieu m'abandonnera, je prendrai la » vengeance de mon oncle. » Et Charles répondit : « Je te » le permets. » Ce fut la parole qui fit tout le mal.

215. Aimon, Aimeri et Andefroi montent aussitôt avec la mesnie du roi. Ils furent quatre cents, tous français, embus-

1. Cf. § 204.

2. Cf. § 107.

3. L'un des trois neveux de Thierri; on ne dit pas lequel. P. (vv. 2830-2) a corrigé cette négligence en mettant les verbes au pluriel, ce qui l'entraîne à un changement arbitraire à la rime du v. 2831.

4. Ici et deux lignes plus loin, ce qui est entre [ ] ne se trouve que dans P. (vv. 2837, 2842.)

5. *Valanço* P. (v. 2838.)

6. Des trois, selon Oxf. et L. qui ne mentionnent ici que Boson, Seguin et Fouchier.

qués dans les bois épais d'Escarpion. Ils mirent pied à terre en dessous du chemin et y restèrent toute la nuit jusqu'au jour. Mais Girart n'y passa point ni personne envoyée par lui, ni Boson d'Escarpion, ni aucun des siens. Les hommes de l'embuscade remontèrent à cheval sans avoir rien fait. Girart l'apprit, et j'ose dire qu'il en fut irrité. « Le roi », dit-il, « me jette hors de sa fidélité [1], lorsque, sans m'avoir défié, » il m'a dressé une embuscade ! »

216. La nuit se leva le marquis Fouchier ; avec lui il mena douze [2] valets. Il les fait vêtir de peaux, comme des garçons, et se rend à Paris. La nuit venue, ils montèrent dans la salle [du palais du roi] par les escaliers, pénétrèrent en la chambre [3] voûtée, sous le toit, et enlevèrent à Charles de grandes richesses. Ils emportent trois cents hanaps de l'œuvre du roi Salomon [4] et le heaume et la broigne de Meiron [5] que le roi Alexandre prit aux Turcions [6]. La nouvelle en fut contée à Charles, le matin comme il venait de faire ses oraisons. Et Charles jura par le Dieu du ciel qu'il détruirait les lâches, les misérables, et que Girart nommément et ses brigands, s'il ne lui rend son avoir et les voleurs, perdrait Val-Nuble [7] et Besançon.

217. Charles revient de prier avant le lever du soleil; après avoir ouï la messe à Saint-Marcel [8], il est rentré dans sa chambre voûtée qui est ornée de marbre jaune, blanc et ver-

1. Au sens du droit féodal. Ceux-là sont dans la fidélité du roi qui lui ont prêté le serment de foi, qui, en retour, lie la partie qui le reçoit.

2. 200 selon P. (v. 2860).

3. La chambre à coucher de Charles.

4. Cf. p. 35, n. 2.

5. *Nerios* dans P. (v. 2869); le passage manque dans L.

6. Je ne vois, dans les divers poëmes d'Alexandre, rien à quoi puisse s'appliquer cette allusion.

7. Leçon de P. (v. 2877); *Vaurubes* Oxf., *Valnubes* L. Je ne sais quel est ce lieu.

8. *Saint-Maurèil* Oxf.

meil. C'est là que le roi est entré avec ses fidèles, à qui il demande conseil au sujet de Girart.

218. Le roi entre en sa chambre qui est telle qu'on n'en vit jamais. Elle est voûtée et toute revêtue de précieux métal, et décorée symétriquement de mosaïques. Merveilleux en sont les vitraux qui luisent plus que l'étoile du matin. Le pavement en est de marbre taillé [1]. Là est entré le roi avec ses vassaux, comtes, vicomtes, évêques et riches seigneurs, parmi eux le vicomte de Limoges, Giraut, fils d'Audoïn et neveu de Foucaut, guerrier vaillant, preux, fort et hardi, qui sait donner conseil bon et loyal en homme élevé en cour royale [2]. Le roi parla de ce qui lui tenait le plus à cœur, prenant conseil au sujet de Girart à qui il en veut.

219. Charles manda tous les chefs de sa nation. Ils vinrent à lui au nombre de cent, et se tinrent en sa chambre, sur le pavement. Le roi leur dit à tous ensemble : « Seigneurs, qui sait et entend le droit, me donne conseil sincèrement, le mieux qu'il pourra. En cette cour on m'a fait cette honte qu'on m'a tué Thierri le duc, un mien parent; on m'a enlevé mon or cuit et mon argent. J'en rends Girart responsable. Je dis qu'il l'a comploté, qu'il l'a voulu. S'il ne s'en défend par bataille, il ne s'écoulera pas un mois que je n'aie saisi le fief qu'il tient de moi [3] ! » Quand il a parlé, les barons répondent doucement, et quiconque a un conseil à donner le donne sans tarder.

1. *Taillat d'avau* Oxf. et P. (v. 2890). Je ne saisis pas le sens précis de *d'avau*.

2. On voit figurer en divers actes, de 970 à 988, un vicomte de Limoges qui porte ce nom, mais dont les relations de parenté, à la vérité assez peu assurées, ne paraissent pas avoir été celles qui sont ici indiquées ; on sait seulement que son père s'appelait *Hildegarius* (= Audegier); voy. R. de Lasteyrie, *Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges* (Paris, 1874), p. 80 (où le passage de *G. de Rouss.* est cité), et le même, dans le *Bulletin de la Société scientifique de Brive*, II (1880), 50.

3. Cf. § 209.

220. Le premier qui prit la parole fut un comte, don Emoïs : « Sire roi, pourquoi mentirais-je? Boson d'Escar-
» pion a tué Thierri; mais, si Girart n'en a rien su, n'a pas
» été de connivence, s'il peut, comme un homme sage, s'en
» escondire, il ne doit pas perdre une aune de sa terre. —
Par mon chef, » dit Charles, « puissé-je l'entendre parler
» ainsi! Je ne lui demande rien de plus que de se défendre,
» mais il ne le pourrait faire, pour tout Paris! — Alors, »
reprend l'autre, « je n'ai plus rien à ajouter, et je m'en tiens
» à ce que j'ai dit.

221. — Conseillez-moi, barons, pour l'amour de Dieu. Il
» s'agit de Girart qui m'a trompé, de Girart qui naguère
» avait pour moi tant d'affection. Comme je ne me défiais
» pas de lui, il m'a fait cette honte, ce déshonneur, de tuer
» Thierri d'Ascane, le meilleur de mes fidèles, à qui moi et
» mes frères avions donné notre [1] sœur. C'est pour cela que
» je vous demande conseil, seigneurs. Puisqu'il est un traî-
» tre prouvé, je ne lui laisserai pas un château, pas une
» tour; il ne lui restera pas, si je puis, une maison de sa
» terre!

222. « Je vous en prie tous qui êtes ici présents, pour
» Dieu! qui sait conseil me le donne, au sujet de Girart, ce
» comte de Roussillon, qui, le jour où il avait mangé en ma
» maison, prémédita la mort de mon baron, la trahison à
» laquelle succomba le duc Thierri, tué en ma cour par les
» mains de Boson. Il n'y a en ma cour chevalier, brave ou
» lâche, bon ou mauvais, que je ne prouve mauvais et félon
» s'il me donne un démenti! »

223. Le premier à prendre la parole fut Arman de Beaumoncel [2] : il parla en jeune homme irréfléchi : « Sire, je ne

1. P. (2932) : « à qui j'avais donné ma sœur. » Le vers manque dans L.

2. Beaumoncel est un nom de lieu qui existe dans le Calvados, Eure et la Sarthe.

» m'étonne pas si Girart vous trompe. Son père et son aïeul » furent toujours félons [1]. Mais mandez votre gent jusqu'à » Clarmel [2], de Guiterne en France jusqu'à Creil, et qu'ils » chevauchent tous ensemble. S'ils rencontrent un château » en plaine, qu'ils l'attaquent incontinent. Amenons là tant » de jeunes damoiseaux que le champ en devienne rouge de » sang. Et qui trouvera Girart, ne perde pas de temps, » mais lui coupe la tête, au-dessous des cheveux! Puis, qu'ils » aillent loger à Mont-Espel [3], qu'ils lui enlèvent Roussillon » et Saint-Maurel. Tu ne feras pas la paix, si tu veux m'en » croire, jusqu'à ce que tu l'aies écrasé, lui et Amel [4].

224. — Je sais bien ce qu'il y a de mieux à faire [5], » dit Charles. « Je ne sais quel sera le [dernier] jour de moi ni de » Girart, mais voici que mai viendra après le temps de Pâ- » ques, que l'herbe aura poussé au-dessus des fleurs; alors » nous verrons ce que sauront faire ces vantards pour prouver » leur vaillance, la mesnie de Girart aux chevaux rapides et » bons coureurs. Moi, j'ai telle confiance en Dieu le roi des » cieux, que si nous nous rencontrons en plaine, les nôtres » et les leurs, c'est eux qui trembleront devant la mort. »

225. Alon de Vaubeton, le fils de Tibert, fut présent au conseil. Il se leva, car c'était un chevalier qui parlait bien et savait donner bon conseil à qui voulait l'en croire : « S'il est » vrai que Girart a mené ici Boson, ça été pour lui une dou- » leur que Boson eût tué Thierri. Il n'en sut rien, il ne l'a » pas voulu, ni conseillé. Depuis ce méfait, il ne lui a pas » donné asile. Girart doit-il donc périr parce que Boson a

1. C'est la première fois que cette accusation fut portée contre Drogon, le père de Girart. Quant à l'aïeul de celui-ci, nous ne le connaissons pas.

2. *Carmel* L., *Calmeilh* P. (v. 2950), lieu que je ne puis identifier.

3. Le même que le Mont-Espir du § 130?

4. *Aimel* L., « lui et sa gent », ce qui détruit la rime, P. (v. 2963.

5. Mot à mot « je sais bien *la fleur* de cela ».

» péché? » Et le roi, à ces mots, s'irrita. « La rogne dans la » barbe [1] de qui pense ainsi et juge de la sorte sans savoir! » Girart tient mon avoir qu'il m'a enlevé. C'est lui qui a » envoyé le larron qui l'a emporté; de chez lui est venu le » larron et c'est près de lui qu'il est retourné [2]. » Là-dessus la cour, jugea que Girart avait tort, et Alon de Vaubeton ne dit plus mot.

226. Le vicomte de Saint-Martial [3] parla ensuite, comme il convient à un riche baron, Dieu le protège! « Ah! sire roi » de France, traite cette affaire avec justice (?). Retiens à toi » ton baron, ton vassal naturel, s'il veut te faire droit pour » la perte qu'il t'a causée. Renonce à l'amende et prend l'é- » quivalent du dommage [4]. Si Dieu te prête vie (?) mieux » te vaudra le service de ton vassal que ne feraient quatre » chevaux chargés d'or cuit. — Maudit soit, » dit Charles, « quiconque prend son parti, le fils de putain, le parjure, le » fils de coureuse! Girart ne m'échappera pas, s'il ne tient » qu'à moi! »

227. Gace, vicomte de Dreux [5], prit la parole : « Sire, je » te dirai un peu de ma pensée. Un homme qui sait juger » le droit ne doit pas mentir. Tu ne peux pas provoquer ni » attaquer ton homme lige, qui ne demande qu'à te servir ; » mais mande-le à ta cour; qu'il vienne à toi. Si Girart » peut se justifier, s'escondire, il ne doit pas être exter-

1. *Postel' en la barbe*, imprécation fréquente chez les troubadours, voy. Raynouard, *Lex. rom.* IV, 673a.

2. Cf. § 216.

3. Saint-Martial de Limoges? En ce cas, ce serait le vicomte de Limoges qui paraît au § 218.

4. La leçon assurée par Oxf. et P. (v. 2996), le vers étant omis dans L., est *E laisse estar lo doble, pren le catau;* j'entends *doble* au sens d'amende, voy. Du Cange, DUPLA. *Catau* est pris dans le sens juridique ancien « debitae pecuniae caput », Du Cange.

5. Un « Gacelins de Droies » figure dans la chanson des Saxons, I, 62.

» miné; tu ne dois pas l'éloigner de toi en te donnant tort.»

228. Gace, vicomte de Dreux, se leva en pied: il affirma et fit valoir son opinion, car c'était un chevalier qui savait bien parler, qui donnait bon conseil à qui voulait l'en croire. Il appuya l'avis d'Alon [1]: « S'il est vrai que Girart a amené ici » Boson, le meurtre de Thierri par celui-ci l'a rempli de dou- » leur. Il ne l'a voulu, ni conseillé, ni su. Le crime accom- » pli, il n'a pas donné asile au meurtrier. Girart ne doit pas » être exterminé parce que Boson est criminel. » Le roi entend ces paroles avec colère. « Eh bien! Gace, que direz-vous de » ceci? Girart a mon avoir qu'il m'a enlevé, c'est lui qui a » envoyé le larron [2] qui l'a emporté; c'est de lui que le lar- » ron est parti, et à lui qu'il est revenu. Mais, par le Christ, » il m'en rendra raison! — C'est là, » dit Gace, « une » dure parole : il a de tout temps été coutume en cette terre » d'aller chercher conseil où on sait en trouver [3], de prendre » l'avoir là où il est, pour le porter là où il n'était pas. Un » homme qui sait juger le droit et qui garde le silence est » comme l'or épuré qu'on tient renfermé [4]. Si vous imputez » à Girart un tort qu'il n'a pas eu, et s'il peut s'escondire » par bataille contre quiconque la lui demande, vous n'a- » vez aucun droit de lui faire la guerre, à ce comte, ni de » lui enlever un mas de sa terre. »

229. Là, en la chambre, furent Enguerrant, qui tenait Abbeville, Esnarrans [5], Engilbert, Erans, le comte Guinant, Isembert de Braine et le duc Otrant. Charles s'emporta comme un allemand [6], au sujet de Girart dont il ne pouvait faire sa

1. Cf. § 225.

2. Fouchier, voy. § 216.

3. Cela paraît vouloir dire qu'on se dédommage comme on peut.

4. Ici je suis P. (vv. 3030-1); c'est l'idée de la lumière mise sous le boisseau. La leçon d'Oxf. n'est pas satisfaisante et ces deux vers manquent dans L.

5. *Sic* Oxf. et P. (v. 3036); *les Vaus de rans* dans L.

6. « Patience d'allemand » est, dans un vieux dicton, au nombre

volonté. « Ah! roi, pourquoi t'emporter? » dit Galeran. « Ce » n'est pas droit que tu fasses procès à ce comte; Odilon, à » qui était Mont-Bran [1], a été tué par Thierri d'Ascane, puis » vengé par ses enfants : mais, si Girart n'en a rien su d'a- » vance, s'il peut s'en escondire à ton gré, vous ne devez » pas lui faire guerre ni peine, ni lui enlever de terre pour la » valeur de ce gant. »

230. Garin d'Escarabele [1], le père d'Evrart, s'exprima dignement, s'il parla le dernier : « Sire, mande à Gui de » Mont-Ascart [2] de faire dire à Fouque, à Bernart et à Gil- » bert le comte de Senesgart qu'ils nous amènent, à eux » trois, le comte Girart. Et si Girart peut te faire droit au ju- » gement de Richart [3], de Galeran ton comte, ou de Foucart, » d'Alon, d'Acelin et de Brochart, tu ne dois pas, te met- » tant dans ton tort, vouloir la perte de Girart, ni l'éloigner » de vous en aucune façon. Vous y risqueriez beaucoup, roi, » et y perdriez. »

231. Charles, grâce à Dieu, se rangea à leur avis. Il fit venir ses clercs, écrire ses brefs; il envoya ses messagers et ses courriers, et manda Guillaume, comte de Poitiers [4], Richart de Comborn [5], Fouque d'Angers [6], leur ordonnant de venir

des choses « qui ne valent pas un bouton ». Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 19531.

1. *Molbrans* P. (v. 3044). Ce nom paraît fabuleux. Il existe dans le ms. 247 de la Faculté de médecine de Montpellier une courte chanson de geste dont le héros est Vivien l'Aumacor de Mont-Bran.

1. *Carabela* P. (v. 3052), *Danz Garins de Cable* L.

2. *Mont-Agart* L., *Mont Essart* P. (v. 3054).

3. Le comte Richart du § 248, distinct probablement du vicomte Richart qui paraît au § 231?

4. Le premier comte de Poitiers qui ait porté le nom de Guillaume est Guillaume Tête d'Étoupe, † 963.

5. Comborn, localité maintenant disparue, était au XIIe siècle l'une des quatre vicomtés du Limousin (Limoges, Ventadour, Comborn et Turenne). Mais le nom de Richart ne figure pas dans la liste des seigneurs de Comborn.

6. Trois comtes d'Anjou ont porté le nom de Fouque au Xe siècle.

à sa cour. Il veut avoir l'avis de tous les siens au sujet de Girart.

232. Ils vinrent tous, ceux qu'il avait mandés, Fouque, le comte Guillaume et Joffroi [1]. Alors fut de nouveau repris le conseil. Dans la chambre voûtée et encourtinée de pailles de Phrygie, au chef du dais, est assis en un fauteuil le roi Charles, demandant conseil au sujet de Boson. Le premier parla Bernart de Leonais [2] : « Sire, envoyez pour Girart, qu'il » vienne à vous ; qu'il amène Boson pour faire droit. S'il ne » le veut faire, n'en ayez point de souci, mais mandez votre » gent sur le champ, assiégez Vaucouleurs sans retard ; » qu'il n'y reste tour ni mur construit à la chaux. Si nous » pouvons prendre Boson le marquis, faites de lui telle jus- » tice qu'il sera jugé. » Charles répondit : « Sire, merci. »

233. « Conseillez-moi, seigneurs, qui j'y enverrai : le vi- » comte Gace ou Joffroi, ou, si vous le préférez, Pierre de » Mont-Rabei ? » Charles fit venir Pierre devant lui : « Sire, » il faut que j'envoie un messager à Roussillon. Vous me di- » rez à Girart qu'il vienne me trouver, amenant Boson pour » faire droit ; et, s'il s'y refuse, me faussant foi, le mois de » mai ne se passera pas sans que je lui fasse voir tel ost des » miens, qu'il ne lui restera vigne que je ne lui arrache, ni » fontaine ni pont que je ne lui détruise. Il peut compter » sur une chose [3] : c'est que jamais comte n'eut telle guerre » contre un roi. »

1. Sans doute Joffroi d'Angers, cf. §§ 88 et 154. Dans P. (v. 3070), au lieu de ces trois noms, il y a : « Ricart et le duc Gui de Guienne ».

2. L. *Looneis*, Laonnais ?

3. M. à m. « nouer en sa courroie ». Cette locution qui reparaît au § 274 semble se rapporter à l'usage de faire un nœud à une lanière attachée à une charte pour attester les stipulations contenues dans cette charte et en conserver la mémoire. Le nœud fait à la courroie est mentionné dans un grand nombre d'actes du XIe siècle et du XIIe, qui appartiennent en général à la région du sud-ouest. Voy. Du Cange, CORRIGIA 2, et NODATOR, et *Archives de la Gironde*, V, nos 57, 60, etc.

234. Ensuite parla don Aimon de Vaugruage, père de Carbonel de Mont-Brisage : « Sire, ne mandez pas à Girart » de telles menaces : envoyez un message pacifique, portant » qu'il vienne vous faire droit à votre résidence, comme » firent les hommes de son lignage. Et s'il consent à vous li- » vrer de bons ôtages, vous ne perdrez pas votre hommage » du comte, non plus qu'il ne perdra votre seigneurie. Si, » par sa folie, il s'y refuse, mandez votre gent, votre grant » baronnage. Vous n'aurez pas un denier à dépenser pour » guides : je saurai bien vous mener par tout le voyage. Et » vous, occupez sa terre, plaine et bois, n'en sortez pas, quoi » qu'il arrive, jusqu'à tant que du tort qu'il vous a fait, il » vous ait donné bon gage. Celui qui sera chargé de ce mes- » sage ne doit pas être un homme léger : il n'y faut ni » couardise, ni lâcheté, mais prouesse, valeur et courage. »

235. Après parla Tibert de Vaubeton [1] : c'était un excellent chevalier. Il portait le bouclier depuis plus de cent ans, et c'était un proche parent du roi Charles : « Il y a une chose, « sire roi, qui ne me plaît pas : c'est qu'il y ait querelle » entre toi et Girart, et que tu inculpes à tort ton baron » avant de savoir de qui vient la faute. Mais crois en plutôt » Aimon et ce que te conseillent tes barons. Envoie dire au » comte, à Roussillon, qu'il vienne te faire droit en ta » maison, comme son lignage le fit au tien. Qu'il amène » comme ôtages le comte Fouque, Boson et Seguin de Be- » sançon et cent chevaliers de valeur. S'il ne le veut faire, » s'il dit non, réjette tout conseil qu'on pourra te donner, » jusqu'à tant que tu le tiennes en ta prison. » Charles entendit ces paroles avec contentement : il appela à lui Pierre, le fils du sage Gautier, le frère d'Alon, ces deux derniers étaient fils de Tibert de Vaubeton. « Pierre, tu iras, de ma part, à » Roussillon pour conter à Girart ce que tu viens d'enten-

1. *Rainier* P. (v. 3117) L. porte *Tiebert* et non *Tiebaut*, comme a lu à tort M. Fr. Michel (p. 312).

» dre. —Je partirai, » répondit brièvement Pierre, « demain » à l'aube. »

236. Voici Pierre de retour à son hôtel. Pendant cette nuit, on l'a fait reposer, on l'a rasé, tondu et bien baigné. Avant le lever du jour, il était bien vêtu et chaussé. Il était habillé à la mode de France, de telle manière que, quand je vous l'aurai dit et conté, vous penserez que ce n'était pas un pauvre homme.

237. Il mit des braies et une chemise de toile : jamais vous ne vîtes si fine étoffe qui, auprès de celle-là, ne vous parût vile, et ses bas [1] étaient du même fil.

238. Il mit des chausses d'un paile africain, des souliers vermeils ornés par devant d'une fleur; il chaussa des houseaux de cordouan et des éperons d'argent doré. Je ne crains pas de me tromper en disant qu'en la cour de Girart où ces éperons iront, on ne verra personne mieux équipée.

239. Il vêtit un pelisson d'hermine tout neuf, dans lequel étaient entaillés des animaux en marbre [2]. Il agrafa un manteau phrygien [3] de zibeline dont la doublure était d'un paile neuf teint en pourpre [avec une belle bordure..... [4]]. Il avait un anneau et des boutons d'or fin ; [ainsi vêtu à guise de palatin [5]], il alla de bon matin prier au moutier; il entendit la messe que dit l'abbé, puis sortit [et se plaça] sous un pin.

1. *Cauçon* Oxf., *chauçon* L. Dans P. (v. 3154), le vers est tout différent.

2. *Ben entaillat a bestes de marmorin.* Cela paraît signifier que sur le fond du pelisson étaient fixés des morceaux de marbre sculptés en forme d'animaux.

3. Cette appellation, et de même au § 232, se rapporte à la nature de l'œuvre, non à la provenance du vêtement.

4. *D'un ufarin* P. (v. 3160) ; le vers manque dans Oxf. et L. P.-ê. devrait-on corriger *ostarin*, couleur produite par un mollusque, mais cependant distincte de la pourpre; voy. Du Méril, Glossaire de *Floire et Blancheflor*.

5. Vers qui manque dans Oxf et L.

240. Pierre sortit du moutier après avoir prié et entendu la messe du bon abbé. Voici Gautier son père, le sage vieillard, qui le prit par la main, et, le conduisant sur un perron de marbre bien entaillé [1], le conseilla en homme sage.

241. Gautier de Mont-Rabei, père de Pierre, est venu à la cour avec Nevelon, un comte de France qui tenait Soissons, et, quand il entendit parler du message que Pierre devait porter à Roussillon, il prit par la main son fils, l'amena tranquillement à un perron, et lui adressa avec douceur les conseils qu'il convient de faire entendre à un jeune homme qui va traiter avec un comte plein de fierté. S'il se conduit selon les avis de son père, il ne sera pas regardé comme un homme médiocre, ni fou ni écervelé. « J'ai la barbe et les » moustaches chenues; jamais en cour je n'ai éprouvé d'af- » front pour parole que j'aie dite; c'est pourquoi je te con- » seille, beau fils, et te parle ainsi :

242. « Beau fils, » dit Gautier, « vous irez à Roussillon. » Vous y porterez le message de Charles, et je vous recom- » mande bien de le faire en telle manière que vous n'ayez » blâme, quand vous vous retirerez. Le comte est fier et » plein de mauvais instincts; fils, puisse Dieu et sainte Foi » vous aider! Pour rien qu'il vous dise, gardez-vous de vous » emporter, car ce ne sont pas les paroles qu'il vous dira qui » feront que vous vaudrez moins. — Pour cela, » dit Pierre, « inutile de me conseiller, car je m'exprimerai si bien, si j'en » ai le loisir, si je ne suis pas tué par Boson ou par Main- » froi [2], par Seguin le comte ou par Joffroi, que jamais vous » n'entendrez [parler de] message mieux accompli. »

243. Ayant ainsi reçu les instructions de son père Gautier et les ayant écoutées en homme sage et considéré, il n'est point merveille que Charles l'ait choisi entre tous, le sachant preux,

1. Avec des dessins en mosaïque.

2. Non douteux, *Mafreiz* Oxf., *Folchiers* P. (v. 3203), leçon que la rime rend inadmissible. Le vers manque dans L.

sage, capable de bien parler. Sept fois il s'est battu en combat judiciaire, sans qu'une seule fois, les serments jurés, son adversaire n'ait été contraint à quitter le pré, mort ou vaincu. Tous les hommes d'un évêché mis ensemble ne réussiraient pas en un mois à le faire renoncer à son droit (?), à moins de le tenir prisonnier et lié. Aussi Charles l'a-t-il choisi entre tous, le sachant preux, sage et prisé, orateur expérimenté et habile : « Pierre, [lui dit-il] tu me feras cette ambassade ; tu diras, » avec mesure, à Girart qu'il me vienne faire droit en ma » capitale, que je serai toujours disposé à accomplir ses » désirs, que notre amitié ne sera jamais plus rompue. Que » s'il ne veut le faire, s'il me refuse, il ne verra pas se passer » le mois de mai sans que je lui aie montré tant de heaumes » fourbis lacés, tant de bons chevaliers chaussés de fer [1], qu'il » ne trouvera refuge en château ni en cité, car je l'en ferai » sortir de force. — Par Dieu, » répond Pierre, « je saurai » bien le lui dire.

244. « Car, » dit-il, « par la loi à laquelle obéissent les » hommes de bien, s'il plaît à Dieu, à saint Pierre et à » saint Paul, je ne m'estimerais pas un loriot, si en la cour » [de Girart] je ne fais entendre à tous, sages et fous, et au » comte Girart tout le premier, pour peu qu'il le veuille, » qu'il se soustrait, le tort étant sien, à Charles le roi. Et » après cela, s'il me tient pour un homme vain ou insensé, » je m'en soucierai, de lui ou de tout autre [2], comme d'un » rossignol [3]. »

245. Voici Pierre bien disposé à accomplir de son plein gré le message. Il n'a pas l'air d'un homme de pauvre condition ; son savoir montre assez entre quelles gens il a vécu. Il ménera un mulet amblant, et conduira en dextre un

1. Leçon de P. (v. 3229) ; Oxf. et L. « chaussés de neuf ».

2. M. à m., dans Oxf. (le vers manque dans L. P.), « de quiconque s'assiée en fauteuil ».

3. Cet oiseau, comme plus haut le loriot, est appelé par la rime.

cheval rapide. Il portera un équipement si riche que vous pourriez bien parcourir le royaume pendant une année avant d'en avoir trouvé un si bon. Béni soit Olivier qui le lui a donné, car il en aurait pu avoir tout l'or d'une cité ! Pierre monta en une chambre, et vous allez entendre de quelles armes on l'arma.

246. Aussitôt on le fit monter en une chambre, et là on l'arma comme un chevalier. On le revêtit du haubert fort et léger que Charles rapporte de Mont-Gangier [1]. Il était fait d'argent et de fin or cuit, la moitié était à échecs, l'autre à quartiers [2] ; il avait été fait en Inde... ; c'est là que deux ouvriers en hauberts le fabriquèrent avec art. Deux marchands l'apportèrent en France [et le donnèrent à Charles dans Rivier [3]]. Il ne pesait pas plus qu'un seul garnement, mais il était à l'épreuve des carreaux d'arbalète. [Pierre laça ensuite un heaume d'acier fin [4]], et ceignit l'épée [5] qui appartient à Didier [6] ; jamais vous ne vîtes arme d'aussi bon

1. *Monganger* Oxf., *Mont Caubier* P. (v. 3257), *Mont Disdier* L.— Oxf. ajoute ce vers que je n'entends pas : *Ja est co clareus qui fu seiner*.

2. « La moitié » est assuré par l'accord d'Oxf. et de P.; il y a dans L. « la ventaille ». Je traduis littéralement sans être très sûr du sens. Ce haubert était-il échiqueté d'un côté, et de l'autre divisé par quartiers, comme un écu?

3. Vers qui se trouve dans P. seulement. *Rivier,* nom douteux puisqu'il n'a d'autre autorité qu'un ms. où les noms propres sont souvent corrompus, est un lieu mentionné par plusieurs chansons de geste. Il y a un Achart de Riviers dans *Garin (Mort de Garin*, éd. Du Méril, p. 191), un Bernart de Rivier dans *Aie d'Avignon*, v. 92. Dans le même poëme (vv. 297 et 821) paraît un Girart de Rivier, ou Riviers, seigneur de Huy, de Namur, de Dinan et d'Erezée (?). Nous trouvons Morant de Riviers dans *Gaidon* (v. 4839). Le val de Riviers est mentionné dans le *Charroi* de Nîmes, v. 343. Enfin, dans *Amis et Amiles* (vv. 1868, 2031, 2051, 2686). Riviers est une cité située sur le bord de la mer.

4. Encore un vers qui ne se trouve que dans P.

5. *Belan* Oxf., le nom de l'épée ?

6. Le roi des Lombards ?

service. Il mit à son col une targe de... [1]; la boucle [2] et les clous depuis la pointe [3] étaient d'or cuit d'Arabie merveilleusement brillant. Il avait la lance de Bérengier [à laquelle était fixé un gonfanon grand et traînant 4]. Il n'enmena avec lui aucun autre compagnon que son neveu Acelin, le fils d'Aschier. C'est celui-ci qui mènera son bon destrier, un cheval à la robe claire et tachetée, de Balaguer [5]. Il n'y avait pas en France un coursier qu'on estimât, au prix de lui, un sommier [6]; son frein était tel qu'on n'eût pu souhaiter meilleur [7] : onques vous ne vîtes si bon ni si léger. Les arçons de sa selle et les étriers étaient ornés de pierreries et d'or pur... Pierre eut cet équipement d'Olivier qui n'aurait pu, par tout l'empire, en faire un meilleur emploi.

247. Il avait un bon cheval, un mulet, un équippement qui en valait plus de cent d'autres. Il entra en la salle où il y avait grande affluence : des barons de la terre on y comptait plus de sept cents. On jugeait un procès entre un évêque et un comte; le roi était assis en un fauteuil de pur argent, et Pierre s'était agenouillé avec déférence : « Veuillez [dit-il] me faire savoir vos intentions : que man- » derez-vous au comte ? — Volontiers, » dit Charles, « attends » un peu; prête toute ton attention à ce que je te dirai, car

1. *Qu'es de durmer* Oxf., *dedins mier* P. (v. 3267); *qui fu d'ormier* L. est une leçon refaite par le copiste.

2. C'est, comme on sait, le renflement placé au centre de l'écu, du côté extérieur.

3. *De l'apoier* Oxf., *des lo polchier* P. (v. 3268), où *des* est bon : m. à m., je crois, à partir de l'endroit où on appuyait l'écu : c'est donc la pointe; la targe était un grand bouclier que dans les sièges on appuyait, que même on enfonçait en terre.

4. Dans P. seul (v. 3271).

5. Ville de Catalogne dont il est souvent question dans les chansons de geste.

6. Bête de somme.

7. Ce qui suit est omis dans L. Je traduis en partie d'après P., la leçon de l'Oxf. étant pour moi peu intelligible.

» celui-là est un mauvais messager, qui rapporte mal les pa-
» roles qu'on lui dit. »

248. « Pierre, vous me direz au comte Girart qu'il vienne
» me faire droit selon mon gré[1], à Reims, ou à Saint-Médard
» de Soissons, se soumettant au jugement du comte Richart,
» de Gace de Dreux ou de Brochart. Qu'il amène avec lui
» Seguin et don Bernart, et Fouchier le maréchal qui est
» plein d'artifices. Personne ne les peut mieux guider en
» mon nom en toute sécurité que tu ne peux le faire, si
» tu le veux. »

249. « Tu me diras au comte que je lui mande de venir
» faire droit à mon gré. Il y a trop longtemps qu'il se com-
» porte mal envers moi, et cela commence à me peser. Em-
» ploie-toi activement pour moi en cette affaire. — Je suis
» tout prêt, » dit Pierre, et je pars, donnez-moi congé. »

250. Pierre ayant fini de s'entretenir avec le roi, prend congé de lui et des autres barons. Il sortit de la salle, descendit les degrés, échangea quelques mots avec son père, le baisa, et partit avec un air riant. Le père le recommanda de bon gré à Dieu le rédempteur tout-puissant. Des chevaliers jusqu'au nombre de cent montèrent à cheval, voulant l'accompagner, mais il le leur défendit, jurant qu'aucun ne le suivrait seulement un arpent Ceux-ci se retirent un peu mortifiés, et Pierre, piquant son mulet, poursuit sa route.

251. Pierre suit le grand chemin, décidé à n'en pas dévier d'une ligne pour ennemi qu'il puisse rencontrer. De ses journées je ne vous ferai pas le compte. Il entra à Roussillon par le premier pont, et descendit à la voûte sous le clocher. Cent chevaliers accoururent pour recevoir ses armes. Il confia son épée à son écuyer, et entra au moûtier pour prier.

252. Pierre fit dans le moûtier une brève prière, mais ce qu'il dit était bon. Il prie sainte Marie et Dieu du ciel de ne

1. La leçon *a mon esgart* ne paraît assurée pas la concordance de L. et de P. (v. 3298) ; *a Mont Ascart* Oxf, peut bien toutefois être en soi un nom de lieu réel, car nous l'avons déjà rencontré au § 230.

lui laisser dire aucune parole qui puisse le faire passer pour un homme téméraire ou léger, ni que Girart puisse prendre pour une insulte. Puis il se signe et sort. Son compagnon l'attendait à la porte. Il reprit son épée, la remit au fourreau et traversa la place au petit pas. Là il rencontra le comte Etienne, Robert, Guillaume, Aimenon[1], Ranoul, Thibaut, Ace, et comme ceux-ci s'apprêtaient à l'interpeller, Girart, qui parlait à Doitran, à Fouque et à Boson, le comte d'Escarpion, les laissa tous en voyant Pierre, et, se levant, lui adressa la parole [lui demandant des nouvelles du roi Charles, s'il l'a laissé à Paris ou à Soissons[2]].

253. Girart se leva, quand il vit Pierre; il le prit par le poing, le fit asseoir près de lui, et lui demanda quand il avait quitté Charles, et s'il en avait des nouvelles, maudissant quiconque ne lui en dirait pas la vérité. — « C'est à Paris » que je l'ai laissé, » répond Pierre. « Il te fait dire par moi » que c'est toi qui as comploté le meurtre du duc Thierri » d'Ascane. Celui, quel qu'il soit, qui a pris part au complot » ou l'a laissé faire, ou a porté la main sur le duc, si tu ne le » bannis pas de sa terre, le roi te fera la guerre. » Girart, lorsqu'il entendit ces paroles, fut affligé. Il se tourna vers Fouque avec un sourire feint.

254. « Pierre, as-tu d'autres nouvelles de la part du » roi ? — Celles que je sais, je ne les dois pas cacher. Mon » seigneur te mande, et je te le répète, que tu ailles lui faire » droit en sa merci, à Soissons, ou à Reims à Saint-Remi. » Mène avec toi de tes meilleurs hommes. Et ne doutez pas » qu'il vous jugera comme on doit juger un comte tel que » vous. — Si j'y vais ! » reprit Girart[3].

1. *Aiennon* Oxf. et *Aenmon* L. me semblent dériver d'une mauvaise leçon qui se serait trouvée dans l'original commun à ces deux mss.; *Aimeno* P. (v. 3347), que j'adopte, doit être le personnage qui sera mentionné aux §§ 255-7.

2. Ce qui est entre [ ] ne se trouve que dans P. (vv. 3353-4).

3. P. (v. 3378) ajoute : « Qui demande merci à un mauvais seigneur est bien en peine ».

255. — Girart, Charles vous mande ceci : que vous lui » alliez faire droit à sa résidence [à Paris ou à Chartres [1] » ou à Soissons [2]], comme tes ancêtres l'ont fait aux » siens [3]. Menez avec vous le comte Boson, Seguin le vicomte » de Besançon, menez y le marquis Fouchier, et, à titre d'ô- » tages, le comte Fouque et cent bons chevaliers. N'y man- » quez pas, sous aucun prétexte : là seront ses hommes et ses » barons, qui entendront ta cause et jugeront si tu as droit » ou non. Et ne redoutez aucune insulte, ni de la part de » mon seigneur aucune trahison ! Il n'y songerait pas, au » nom de Dieu du ciel, quand on lui donnerait autant d'or » cuit, autant de mangons [4] qu'on en pourrait mettre en ce » donjon. — Pierre, va loger chez Aimenon [5] : au matin, » quand le soleil paraîtra au firmament, je te dirai si j'irai, » oui ou non. »

256. Pierre va loger la nuit chez Aimenon, un homme sage, aimable et instruit dans la loi, qui lui donna ce soir-là bien dix huit sortes de mets [des châtaignes cuites en braise et d'autres fruits [6]], du piment, du vin, des gaufres et du biscuit, [et, par dessus tout cela, d'un fort vin cuit [6]].

257. Pierre va loger chez Aimenon, un homme qui entend l'hospitalité. On met à l'étable son cheval et son mulet, on serre son haubert et son heaume. Les tables servies, on alla manger. Aimenon fit servir de la viande de chevreuil et

1. *Chastres,* P. (v. 3381.) A la rigueur, ce pourrait être Châtres maintenant Arpajon.

2. Dans P. seulement.

3. Cf. § 235.

4. Un certain poids d'or que du Cange, sous MANCA et MANCUSA, identifie avec le marc. D'après un texte français, cité sous MANCUSA, le *mangon* aurait valu deux besans.

5. *Aimes* au cas sujet (P. vv. 3401, 3913, 3915, 3916, 3925). N'est pas à confondre avec Aimon seigneur de Bourges (aussi appelé Aimenon, § 104, P. v. 1055) l'hôte de Fouque lors de son ambassade auprès de Charles.

6. Dans P. seul. (vv. 3402 et 3404).

de sanglier, de la volaille, du poisson de mer, et fit boire à son hôte du piment et du bon vin clair. Pierre était tout las d'avoir chevauché : on fit les lits, ils allèrent se coucher, et Aimenon amena à son hôte une fille pour le tâtonner [1]. Cette nuit Pierre resta au lit jusqu'au grand jour. Alors il se vêtit et chaussa, puis il se rendit au moûtier pour ouïr la messe. Girart, de son côté, convoqua ses barons.

258. Girart est à Roussillon sur Seine, en une chambre voutée aux murs cimentés. Il a mandé les barons de ce pays : il n'y a bon chevalier qui ne vienne à lui : « Seigneurs, » qui sait conseil ait garde de le cacher : Que dois-je faire » à l'égard de Charles, mon seigneur, qui de ma terre ne veut » pas laisser subsister trace? » Guillaume d'Autun ne voulut pas celer sa pensée : « Fais droit à ton seigneur dans la » mesure convenable, à Reims, à Soissons ou à Compiègne ; » et si, par son orgueil, il ne le daigne prendre, fais de sa » guerre autant de cas que d'une châtaigne, et prie Dieu de

1. Divers témoignages que l'on trouvera réunis presque tous dans un article de la *Romania,* IV, 394-5, constatent qu'il était usuel au moyen âge de se faire « tâtonner » ou gratter en vue de provoquer le sommeil. C'était, paraît-il, l'un des devoirs de l'hospitalité de pourvoir à ce que l'hôte fût ainsi endormi confortablement. Ainsi dans *Aiol* une jeune fille assiste au coucher du héros du poëme, borde son lit, et

Douchement le tastone por endormir.
(Édit. de la Société des anciens textes français, v. 2158.)

Cette opération, bien que le soin en fût confié aux femmes, n'était pas considérée comme compromettante pour celles qui l'exerçaient. Du moins voit-on des dames au-dessus de tout soupçon « tâtonner » leur hôte pour les faire dormir. Mais on conçoit pourtant que parfois des conséquences autres que celles qu'on avait en vue aient pu se produire, et en fait un poète satirique des premières années du XIIIe siècle reproche à certains ecclésiastiques d'avoir la nuit auprès d'eux des jeunes filles « qui les tastunent » (*Romania*, IV, 391, v. 125). Ici même nous verrons le messager de Charles rendant compte au roi de son message, se louer de son hôte qui lui a donné la plus belle fille qu'on ait jamais vue (ci-après, § 299, P. vv. 3927-8).

» te venir en aide, et il le fera sans qu'il t'en coûte rien. »

259. Girart était dans sa chambre pour prendre conseil ; il fit entrer ses hommes les meilleurs, puis il se prit à les conjurer [1] : « Mes amis, mes hommes, et vous mes pairs, me sau-
» rez-vous donner conseil sur ceci ? Charles le roi me mande
» de lui aller faire droit à sa résidence, à Reims ou à Sois-
» sons, menant avec moi mes meilleurs hommes, comme
» garantie du droit [2], si je ne puis m'acquitter. — Vous
» n'en ferez rien, » dit Boson, « si vous en croyez le conseil
» que je vous donne, ne vous fiant à la sauvegarde
» d'aucun bachelier [3] ; car hier soir m'est venu un message,
» arrivant du conseil tenu à Mont-Guinar. Charles, le roi
» de France, veut vous trahir. Il y est poussé par Armant
» de Bisclar [4], Ace d'Avignon, Gui de Beuclar, pour venger
» la mort du duc Thierri que Charles avait si cher : jamais
» homme n'eut pour un autre telle affection. — Par mon
» chef, » s'écria Girart, « je m'en garderai bien. Malheur à
» qui voudra s'y rendre jusqu'à ce qu'il vienne, comme guide,
» un comte, un vicomte, un riche baron ou un évêque [5] ! »

260. — Ha ! Boson, » dit Fouque, « c'est une parole mal-
» heureuse ! Si Dieu et la sainte foi vous sont en aide, ne
» chargez pas Charles d'une telle honte. Il ne formerait pas
» un tel projet pour autant de terre que vous en ayez jamais
» pu avoir. Gardez-vous de conseiller à Girart votre sei-
» gneur de ne point se rendre cette fois à la cour de Charles.
» Si Girart va à la cour, allez-y aussi ; s'il y faut ôtage,

1. C'est-à-dire les sommer de lui dire leur pensée, en invoquant le nom de Dieu ou des saints, de façon à leur rendre toute dissimulation impossible.

2. De l'amende.

3. Allusion à Pierre, le messager de Charles.

4. *Bisquar*, P (v. 3447).

5. Les derniers mots, depuis « jusqu'à... » sont traduits d'après P. (vv. 3451-2). Ce même membre de phrase est placé dans Oxf. à la fin du discours de Boson auquel il se relie assez mal. Il offre d'ailleurs dans ce ms. des leçons douteuses. Il manque dans L.

» soyez-le; s'il est besoin d'argent, fournissez-le; car, si Gi-
» rart perd, vous perdrez aussi, et s'il pleure, vous ne rirez
» pas. »

261. « Le meilleur conseil que je sache je vous le dirai en
» vérité, » dit Fouque. « Le roi tiendra sa cour à cette mi-
» mai [1], et ses meilleurs barons y seront, je le sais. Puisque
» Charles nous y mande, allons-y. Si Girart y va, je l'y sui-
» vrai; s'il faut un ôtage, je le serai; s'il est besoin d'argent,
» je le fournirai, car, si Girart perd, je perdrai aussi, et, s'il
» pleure, je ne rirai pas. »

262. Gilbert de Senesgart, fils d'Odilon, frère du comte Boson, de Fouque, de Bernart, de Seguin de Besançon, cousin germain de Girart et neveu de Drogon, prit la parole, et vous entendrez comme il sut bien exprimer sa pensée: « Par
» Dieu! frère Boson, écoute-moi, je t'en conjure par le Sei-
» gneur qui réside au ciel, ne donne pas à Girart le conseil
» de s'abstenir d'aller faire droit à Charles son seigneur.
» Les autres [2] y verraient une insulte, et le lui imputeraient
» à trahison; mais qu'il lui aille faire droit, puisque Charles
» l'en semond; que le roi le retienne comme son homme,
» car, entre tous ceux de son royaume, Girart est le meil-
» leur baron. Si alors le roi refuse, s'il dit non, s'il exerce
» des vexations contre nous, je te [3] viendrai en aide, moi,
» sans rien prendre du tien. J'entretiendrai chez toi mille
» chevaliers sans te demander la valeur d'un mangon [4]. »
Girart dit: « Je suis prêt à aller faire droit. » Mais Boson s'avança et soutint l'avis contraire.

263. Boson se leva et parla ainsi: « Ecoute, Gilbert de

1. « A Aix, en mai » L., modification d'un copiste qui avait lu d'autres chansons de geste, car Aix ne figure pas dans notre poëme au nombre des résidences habituelles de Charles; voy. §§ 1, 95, 98, 190, 203, 248, 253, 254, 255, 291, etc.

2. Les barons de la cour de Charles.

3. Il s'adresse maintenant à Girart.

4. Voy. p. 131 n. 4.

» Senesgart; donne à ton seigneur Girart de meilleurs con-
» seils, à l'égard de Charles, le roi de France, ce chien,
» de Hugues, duc d'Aquitaine [1] et de Bérart, qui veulent le
» perdre, lui et Guinart [2]. Si le comte y va, ce ne sera pas
» sans risques. »

264. Gilbert, ayant entendu ces paroles, s'assit. Bernart se leva et dit sa pensée : « Par Dieu, sire Boson, je dirai la
» vérité et donnerai bon conseil à qui voudra le croire. Il
» n'est en ce jour homme si puissant que Girart ne le soit
» plus encore; car, s'il mande ses hommes, comme il le
» peut, je ne crois pas que personne ose l'attendre en bataille
» ou maintenir une ost sur sa terre. Et pourtant, si on vou-
» lait en croire mon conseil, demain soir on se mettrait en
» route pour la cour, car ainsi la guerre pourrait être em-
» pêchée si complètement que jamais plus vous n'en ouïriez
» parler. »

265. Le comte Landri, celui qui tenait Nevers, était présent au conseil. Il se leva et parla à Girart en homme sage : « Pourquoi voulez-vous faire une folie? — Moi,
» laquelle? » dit Girart. « Dites-le-moi. — Volontiers,
» puisque vous le voulez. Quand vous demandez conseil à
» vos meilleurs hommes, vous ne savez plus, lorsque vous
» les quittez, prendre une résolution, ni démêler, dans ce
» que vous entendez, le sage conseil. Je vous dirai votre
» fait, Girart, et, si vous vous irritez, je m'en soucie comme
» d'un œuf, car ce que j'en dis, c'est pour votre bien. Vous
» ne maintenez ni droit, ni loi, ni justice. Quiconque se plaint
» à vous est reçu avec des railleries ; c'est là ce qu'il y a en

1. Ou « de Guyènne, » *d'Agiane* Oxf. L, *de Guiane* P, (v. 3502). Je ne vois pas de Hugues dans la série des ducs d'Aquitaine, ce qui pourrait conduire à adopter la leçon de P., *Gui* au lieu d'*Ugon* des deux autres mss. Gui d'Aquitaine serait le même que le Gui de Poitiers du § 143.

2. *Lui e Guinart* Oxf. *lui en gignart* L., *ab mala art* P. (v. 3503), probablement le comte Guinart des §§ 135 et 166.

» vous de pis. Mais, par le Dieu qui vous fait vivre [1], si vous » ne déposez l'orgueil, la hauteur, l'injustice, la mauvaise foi » qui sont en vous; si vous ne faites entrer en votre cœur la » pensée de Dieu, qui, tandis que vous vivez, vous tient en » honneur; si vous ne servez pas mieux Charles, votre sei- » gneur, vous perdrez vos grandes possessions : de cent » mille hommes il ne vous en restera pas dix, de votre grande terre, pas une cité ni une ville. — Par mon » chef! » dit Fouque, « vous dites vrai; et si vous avez dit » une parole fausse, maudite soit-elle!

266. « Il est une chose », dit Fouque, « qui m'afflige beau- » coup : vous êtes là à écouter, et vous ne comprenez rien. » Tu traites Charles de mécréant, tu sais, dis-tu, qu'il veut » te trahir. Alors mande tes hommes et tes parents, donne- » leur des châteaux, des fiefs, des hauberts, des chevaux, des » équippements; mais ne laisse pas pour cela de lui offrir le » droit. Si, par sa folie, il ne le veut prendre, que celui qui » te fera défaut soit considéré comme lâche, et toi comme » un sot et un poltron si tu ne le lui fais payer cher; car, si » Dieu t'aide, et si le droit est avec toi, ni Charles ni les » siens ne te pourront vaincre. »

267. Boson entendit ces paroles avec peine. Il se leva et prit la parole: « Fouque, ne parlez point ainsi: ce n'est pas là » un conseil digne, et il ne convient pas que mon seigneur » s'y conforme. Mon avis serait, si Charles voulait venir » près d'ici, que nous allassions nous expliquer librement » avec lui. J'irais disculper mon seigneur, et je ne crois pas » qu'il y ait chevalier qui ose, pour son droit [2], frapper mon » écu [3]. — Nous pouvons nous en tenir à cet avis, » dit Gi-

1. Ou peut-être « en vue de qui vous vivez », *per* pouvant signifier « par » ou « pour »; cf. dans le poëme de Boëce *per cui vivre esperam*, v. 3.

2. « Pour son droit » pourrait s'entendre du droit de Charles, dont ce chevalier se constituerait le champion.

3. C'.-à-d. combattre contre moi. Il se pourrait qu'il y eût ici une

rart. Le conseil était donné, il ne restait plus qu'à le mettre à exécution. On plaça les mets sur les tables et on alla manger.

268. Après avoir mangé, Girart et les siens allèrent sur l'esplanade, devant la salle pour se divertir. Qui savait chanson ou fable se mit à la dire, tandis que les chevaliers s'asseyaient et écoutaient. Girart et les siens s'amusèrent jusqu'à ce que la fraîcheur de la nuit se fit sentir. Le comte demanda le vin et alla dormir. Le lendemain, au point du jour, il se leva. Ses damoiseaux l'aidèrent à se vêtir. Il alla ouïr la messe au moûtier, puis, ayant fait venir à lui le messager, il lui fit connaître sa réponse à Charles :

269. « Pierre, tu t'en iras à ton seigneur, à Charles, roi de » France et empereur ; tu lui diras, de ma part, en l'amour » de Dieu, qu'il m'est pénible de voir qu'il n'a pas pour moi » l'estime qu'avaient pour mon père ses devanciers. C'est moi » qui devrais guider son ost de France, porter en bataille son » oriflamme, donner dans sa chambre les conseils les plus au- » torisés. Mais tout cela m'a été enlevé par ses traîtres, les » vilains, les lâches, les trompeurs, de sorte que je suis retran- » ché de son amitié. Je suis prêt à soutenir par bataille contre » le plus vaillant, contre celui qui se fait en cette affaire le con- » seiller de Charles et me fait passer à ses yeux pour un trom- » peur, que lorsque Boson a tué Thierri, son ennemi [1], il » ne m'en a dit mot, ni moi à lui; que je ne lui ai donné fe- » traite ni en château ni en tour ; qu'il n'y a donc motif pour » que je soie forfait [2] envers mon seigneur, ni pour qu'il » m'enlève un mas de ma terre. »

270. « Si Dieu m'aide, » dit Pierre, « tu plaisantes quand » tu dis n'avoir envers le roi aucun tort pour lequel il puisse

allusion à une ancienne forme de défi : il est souvent question dans les romans d'un bouclier suspendu à un arbre comme une provocation permanente, et celui qui avait l'audace de le frapper voyait apparaître un chevalier armé, tout prêt au combat.

1. M. à m. « son malfaiteur », celui qui lui avait fait du mal.

2. C'est-à-dire « pour que j'aie forfait ma terre ».

» mettre ta terre en forfait! Puisque vous l'affirmez si fort,
» allons au plaid que le roi de France tiendra à cette mi-
» mai; là seront ses comtes et ses officiers[1] qui jugeront
» le droit. Faites cela! — Malheur sur moi! » dit Gi-
rart, « si j'y vais, si je m'équippe pour une pareille affaire!
» Tu sais bien que le roi m'a dressé un guet-apens. Mais
» avant cela, il y aura encore mille écus brisés, sept cents
» damoiseaux seront désarçonnés et jetés à terre, les épées
» frapperont des milliers de coups contre lesquels les heaumes
» et les charmes[2] seront impuissants à protéger les têtes. J'ai
» à me venger des torts que m'a faits Charles!

271. « Pierre, je t'en prends à témoin : Charles n'a pas eu
» d'affaire que je ne me sois mis en selle, que le premier, je ne
» me sois rendu à son appel, courant à l'assaut des villes et des
» châteaux. Cette chair, cette peau, y ont été blessées de coups
» de lances, d'épée, de carreaux. Si j'y ai éprouvé des per-
» tes, mon seigneur en a eu profit. Et voilà qu'il me mande
» une nouvelle exigence : que je ne revendique (?) pas le
» fief qui fut celui de mon père[3]! Le me voyant tenir de-
» puis si longtemps, le roi veut me plumer comme le fau-

1. *Abbaich* Oxf., *abait* L., *abah* P. (v. 3605). Ces formes, et d'ailleurs les rimes qui répondent en général à une finale latine *act'*, rendent bien douteuse l'étymologie *abbatem;* aussi Diez a-t-il proposé (*Etym. Wœrt.* II *c*, ABAIT), toutefois avec doute, le bas latin *ambactus*, all. *ambaht*, qui répond pour le sens à *minister* ou *ministerialis*, voy. Du Cange. C'est dans ce sens que j'emploie « officier »; « fonctionnaire » serait un peu moderne.

2. La construction de la phrase, dans Oxf. et P. (v. 3611) amène à faire de *caraich, carait, carah*, une sorte de synonyme de *cap* qui précède; toutefois il est difficile de faire de ce mot un dérivé de *cara*, fr. « chiere ». Je suppose que c'est une forme apparentée à *character*.

3. Ces paroles ne semblent pas, de prime abord, répondre à la demande de Charles telle qu'elle est formulée par le messager. Toutefois elles y répondent indirectement, Girart veut dire que la terre qu'il tient de son père est franche et ne peut, par conséquent, être forfaite. La même prétention a déjà été exprimée plus d'une fois.

» con fait d'un oiseau. Mais il n'aura pas vu la fête Saint-
» Michel, que je lui ferai voir une troupe d'hommes armés
» qui ravageront sa terre comme le loup une bergerie. Don
» Pierre, vous me direz à Charles Martel que jamais il n'a
» ôté de son manteau un tel morceau de fourrure(?) [1] c'est
» pour son malheur qu'il a eu une telle idée, le félon; puis-
» qu'il ose m'attaquer, à mon tour je le défie ! »

272. « Girart, que réclamez-vous au roi Charles? — Moi!
» la mort de mon oncle Odilon, celle de mon père, le duc
» Drogon, tous deux tués par le duc Thierri en Vaubeton,
» Il nous jette hors de sa fidélité [2], moi et Boson; sans
» motif, il occupe notre terre : s'il ne me fait pas un accord
» qui soit bon, porte-lui notre défi. »

273. Pierre, entendant ces mots, fit un pas en avant. Il lui parut qu'il y avait là de l'orgueil, de la colère, de la rancune, de la haine, de la malice, de la folie : « Oses-tu bien
» mander un tel défi à ton seigneur, le charger d'un tel
» grief? C'est lui qui a voulu qu'accord et mutuel pardon
» eussent lieu. La paix avait été faite en Vaubeton. Par la
» mort de Thierri, le duc d'Ascane, que votre cousin Boson
» tua de sa lance, vous avez recommencé la guerre. Le plus
» gros de la perte sera pour vous, et vous finirez par faire
» droit au roi point par point. »

274 [3]. — Je vais te dire une chose, Pierre de Mont-Rabei,
» tandis que je te vois ici. Charles me fait grand tort et
» grande injustice en me mandant de venir faire droit à
» Soissons, ou à Reims, à Saint-Remi. Avant qu'il ait mis
» la main sur ma terre, il y a une chose dont il peut être
» sûr [4], c'est qu'il n'est pas près d'obtenir droit de moi, si
» d'abord il ne me tient prisonnier à sa discrétion. — Tant
» pis! » dit Pierre.

1. C'est-à-dire, « jamais il ne se sera fait un tort aussi grand.
2. Cf. p. 115, n. 1.
3. Tirade omise dans L.
4. Mot à mot « qu'il peut nouer en sa courroie », comme au § 232.

275. Pierre, entendant ces mots, se sentit le cœur irrité. Il avait la prestance d'un empereur, le regard d'un léopard. Il parla comme fit le comte Bernart, celui qui fut élevé par le duc [1] Berart : « Je vous dirai une chose, Girart : ne faites » pas comme fit le vieux Foucart, un comte félon de Saint- » Médard, qui trompa trois seigneurs et encore un qua- » trième, mais ce dernier lui donna enfin sa récompense en » lui enlevant sa terre. Je vois ici Auchier et don Guinart, » Armant le duc de Frise, et le comte Acart [2]; il n'y a parmi » eux si preux ni si vaillant, que je ne sois prêt à combattre » avec lui. On n'a pas le droit de qualifier le roi de trompeur. » Il ne saurait en aucune manière rien machiner qui pût » mettre un homme se rendant à sa cour dans le cas de se » garder de lui.

276. Don Boson, lorsqu'il entendit ces mots, fut saisi de colère. Il ne put supporter d'entendre Pierre parler ainsi. Il jura le nom de Dieu, le glorieux, que Girart et sa mesnie étaient des lâches, si Pierre, cet orgueilleux, s'en retournait librement. Pierre répondit avec douceur, comme bon guerrier sage et expérimenté : « Que dites-vous, sire comte? Calmez- » vous! il ne convient pas qu'un si puissant comte ait tête » légère et sens d'enfant. Par le seigneur Dieu qui règne » au dessus de nous, je me soucie de vous et de votre orgueil » comme d'un bout de bois. Si nous étions tous deux dans » les prés, là-bas, vous brûlant de vous battre, pourvu que » nous fussions seuls, jamais vous n'auriez été secoué comme » vous le seriez. » Sans Fouque, Boson allait se jeter sur lui.

277. Boson, à ces mots, devint furieux. La colère lui fit pousser un soupir. Il se leva de la place où il était assis, et voulut se précipiter sur Pierre, mais Fouque, son frère,

1. D'après P. (v. 3663); « le roi » Oxf.; le vers manque dans L. Il est fait ici allusion à des personnages qui me sont inconnus.

2. Anchart P. (v. 3671).

courut l'arrêter. Soit orgueil, soit colère, peu s'en fallut qu'il ne fît une grande folie.

278. Pierre, irrité à son tour, lui dit : « Sire comte, vous » m'avez fait voir de quoi vous êtes capable ; peu s'en est » fallu que vous ne m'ayez frappé, mais Dieu et le comte » Fouque m'ont protégé. Tu as outragé le roi Charles, et » fait plus de honte encore à ton seigneur, quand ainsi, » sous ses yeux, tu m'as assailli. Mais n'allez pas croire que » le roi l'oublie ! Vous ne verrez pas le mois s'écouler sans » qu'il conduise sur vous cent mille hommes. »

279. Boson s'irrita et dit à Pierre : « Don Pierre, si vous » n'étiez pas envoyé en ambassade auprès de mon seigneur, » et si Fouque, mon frère, ne m'avait retenu, je vous aurais » donné un tel coup par le visage, que les yeux vous seraient » sortis de la tête. Que ton seigneur et toi soyez bien cer- » tains de ceci. Le temps où les prés fleurissent ne se passera » pas sans que nombre de bons chevaliers soient occis, tués » ou pris du premier coup par mes armes. » Pierre le regarda et se mit à rire : « Que savez-vous, don comte, si » vous en sortirez vivant, s'il sera alors question de vous ? » Mont-Amele [1], bâti en pierre grise sur la roche, n'est pas si » haut perché qu'on ne puisse faire tomber la peinture et le » vernis [des boucliers]. Des plus forts chevaliers de la » garnison, des plus preux, des plus renommés que vous » aurez, le sang coulera, jaillissant à travers les hauberts, et » je me proclamerai mauvais et indigne si cela n'a pas lieu » avant la fin de l'été. »

280. Don Boson d'Escarpion se leva ; la colère le fit parler. « On a la tête pelée, quand on n'a plus mal aux dents [2]. C'est

1. Lieu fortifié appartenant à Girart et dont il sera question plus loin encore (§§ 308-12). Je ne réussis pas à le retrouver dans la nomenclature moderne.

2. *Peil pelant es cauz cui dans lui dol* Oxf. ; *Pel a pelan e sanc cui dens no dol* P. (v. 3731) ; le vers manque dans L. Je traduis comme s'il y avait *Peil a pelant el cap* ou *el suc*, et j'entends que quand on

» pour toi, Girart, que je dis cela, pour toi que le roi tient » pour fou. Car il t'a trouvé si faible, si mou, qu'il t'a » tué ton père, et t'enlève ta terre. Qu'il te souvienne de la » parole que dit mon grand-père, quand il tua Elmon le » fils de Turol [1]. Laisse-moi pendre ce messager... ou lui » donner de mon épée par le cou, et tenez-moi pour mau- » vais si je ne lui enlève pas la tête. — Vous parlez toujours » en fou, » dit Pierre.

281. « Ce que vous dites, » dit Pierre, « je ne veux pas y » faire attention [2], car vous parlez comme un enfant. Vos » conseils sont par trop d'un jeune homme. Un chevalier » accompli doit être plein de sens ; il ne doit pas faire service » à son seigneur lige de paroles vaines [3]. Vous n'êtes pas si » haut que mon seigneur [4] ne puisse, s'il le veut, vous faire » descendre bien bas. Vous ne m'entendrez plus, désormais, » disputer avec vous. »

282. De l'autre part, se tenait le vicomte Seguin, qui parla à Pierre en homme sage : « Pierre, vous... [5] Onques cheva- » lier ni messager que le roi nous ait envoyé ne nous dit » rien de tel. Ce sera grande merveille si tu t'échappes » vivant. Et, si tu y réussis, prends bien garde à toi ! L'été » ne sera pas fini que nous serons à Orléans ou à Paris; et » nous bloquerons la porte pendant trois jours, jusqu'à ce » que nous ayons saccagé les vergers, comblé les sources

n'a plus mal aux dents (c'est-à-dire quand on n'a plus de dents), on est bien près de devenir chauve. L'idée serait que Girart se montre faible, sans énergie. C'est très conjectural.

1. Allusion à un récit inconnu. *Elmon* Oxf. et L., *Raimon* dans P. J'ai traduit *maiol* par « mon grand père », mais ce peut être un nom propre.

2. *Sai ben entendre* P. (v. 3741) est assez plat; *ne quen sendre* Oxf., n'a ni sens ni mesure; L. n'a pas ce vers; je corrige *ne quer entendre.*

3. D'après P. La leçon d'Oxf. et de L. me paraît corrompue.

4. Le roi.

5. Oxf. *molt vos il faz ere do bis*; les derniers mots, pour moi inexplicables, sont confirmés par P. (v. 3751) *molt i fazetz era do bis.*

» et... [1]. Je ne vêtirai pas fourrure de gris jusqu'à ce que le » roi se batte, à moins qu'il se dérobe. »

283. Pierre parla bien et franchement : « Seguin, cette » parole que je vous entends dire doit être mûrement » considérée par le comte Girart. Le comte qui, à tort, dans » un moment de colère, engage une guerre contre son sei- » gneur lige, fait (qu'il y réfléchisse !) une action mauvaise et » félonne, orgueilleux des forces qu'il peut rassembler. Mais, » quand il voit un plus fort venir sur lui, trancher ses vi- » gnes, déraciner ses arbres, dévaster sa terre, en faire un dé- » sert, quand il voit enlever ses châteaux d'assaut, enfoncer » ses murs, combler ses puits [2], prendre ou tuer sa bonne » mesnie, le conseil sur lequel il s'est reposé commence à » lui manquer, et ses barons se dispersent et s'éloignent. » Quand il n'a plus rien à donner ni à recevoir, alors il ne » peut plus faire la guerre ni résister plus longtemps, et, » pour un riche homme, c'est grande honte que de se ren- » dre (?). Pensez à ce que vous m'entendez dire, Séguin, » maintenant que vous êtes au moment de prendre une dé- » cision. »

284. Fouque avait le cœur affligé, triste et gros. Il s'est levé d'un banc où il était assis : « Seigneurs francs cheva- » liers, je vous le déclare, je tiens Charles pour un juif [3], » d'avoir agi avec autant de légèreté à l'égard de mon sei- » gneur. Sans lui avoir d'abord envoyé lettre ni bref, il a » saisi sa terre et pris mon fief. » Les barons répondent : « Il a agi avec trop de légèreté, et il le paiera cher, par Dieu! » avant que passe la saint Remi [4]. »

285. Pierre parle en homme de grande valeur ; il ne sem-

1. *Els potz sazizz*, de P. (v. 3760), est clair, mais mauvais, la vraie leçon doit se cacher sous le texte d'Oxf., *e fors sosis*.

2. Ici s'ouvre dans L. une lacune, causée par l'enlèvement d'un feuillet (60 vers).

3. *Judeu* est ici pour la rime.

4. 1er octobre.

ble ni fou, ni sot, ni trompeur : « Fouque, laisse la colère et » la rancune; qu'il te souvienne de Dieu le Rédempteur ! » Homme qui s'irrite outre mesure est mauvais ; mais donne » à Girart un meilleur conseil, afin qu'il fasse la paix avec » Charles l'empereur. Qui n'observe pas la fidélité envers » son seigneur perd ses droits sur son fief et sur sa terre, et, » s'il vient en cour, il y est honni. »

286. Le comte Girart les entend se quereller; il leur commande aussitôt de se taire : « Fouque, cessez désormais » ce débat; il est vilain de faire ainsi des menaces de guerre. » On verra bien, lorsqu'on en sera à la chevauchée, qui fera » le mieux, qui sera le plus dur à la peine. Et toi, Pierre, » ainsi puisse Dieu t'aider! pas un mot de plus, mais pré- » pare-toi à partir sur-le-champ.

287. — Girart, vous n'avez rien de plus à mander à » Charles? — Si fait : s'il y consent, je lui propose un plaid » général, aval dans la vallée, sous Saint-Vidal. Je lui ferai » tout droit, si je lui ai fait tort, et que mon seigneur agisse » de même à mon égard. — Tout ce que vous dites, » reprend Pierre, « ne vaut pas un œuf. Que mon seigneur soit mau- » dit de saint Martial s'il ne vous enlève une cité d'ici à Noël! » et, je ne le priserais pas un berger [1], s'il ne vous donne pas » l'assaut jusqu'à la palissade. » Là-dessus il allait monter à cheval, quand Fouque lui dit : « Arrêtez ! nous allons par- » ler d'autre chose. »

288. Gilbert de Senesgart et Fouque son frère, et Girart, leur cousin, qui était le plus puissant d'entre eux, se sont tous trois appuyés à un mur. Fouque parla le premier : » Par Dieu! cousin Girart, tu n'agis pas bien (?), mais fais » connaître à ton seigneur ta pensée ; dis-lui que tu lui feras » droit comme fit ton père, à condition qu'il te donne un » sauf-conduit jusqu'à sa résidence [2]. S'il se refuse à le don-

1. Au moyen âge, les bergers sont le type de la simplicité.
2. C'est l'idée déjà exprimée par Girart, à la fin du § 259.

» ner, c'est qu'il ne t'aime guère. Ainsi, tu peux bien te dis-
» culper envers lui. »

289. Fouque interpella Pierre en présence de Bernart : « Pierre, dites au roi, de notre part, que nous lui ferons » droit pour don Girart, mais que, sans retard, il nous fasse » conduire en toute sécurité [1].

290. — Par Dieu ! » répond Pierre, « voilà une conven- » tion que je n'admets pas. Le roi trouvera que c'est grand » orgueil de demander un sauf-conduit, quand je m'offre à » vous conduire [2]. Girart n'a rien à redouter s'il se met en » route avec moi, ni lui ni quiconque prendra place dans la » résidence du roi. Ceux qui donnent à Girart un tel con- » seil font preuve de folie, et moi plus encore quand je les » écoute. » A ces mots, il franchit le seuil, monta à cheval et se dirigea vers un bois.

291. Pierre quitta Girart avec colère ; il avait bien accompli son message, à son jugement. Il se rend à Saint-Denis où le roi l'attend. Charles a entendu la messe à Saint-Vincent. Pierre descend à l'ombre, au dehors.

292. Charles entend les matines : le jour luit clair. L'archevêque Hervieu dit la messe. Après l'avoir entendue, il sort et s'asseoit sur un fauteuil. Autour de lui prennent place les barons du pays, et il n'y en a aucun qui ne soit bien vêtu, qui n'ait peaux de martre ou robe de gris : « Sei- » gneurs, écoutez-moi, » leur dit Charles ; « cette nuit je » n'ai pas dormi un moment, à cause du meilleur chevalier » que j'aie connu, Pierre de Mont-Rabei, que j'ai envoyé là- » bas. Mais, par saint Pierre, si Girart fait tant que le » frapper, malheur à lui si ses yeux rencontrent mon vi- » sage ! » Alors répond Gautier de Mont-Cenis, le père de Pierre [3] : « Je voudrais que Girart lui donnât un tel coup

1. Ici cesse la lacune de L.
2. Cf. § 255.
3. Le Gautier de Mont-Rabei du § 241.

» que le sang jaillît, que j'eusse à combattre avec lui, que je » le prisse et le misse en votre prison où vous le tiendriez » quatorze jours [1]. — Je le sais, » dit le roi, « je n'ai pas été » avisé, mais alors il n'était pas mon ennemi et Drogon » était maître de la Bourgogne. Si jamais je le tenais, je se- » rais en sécurité [2]. — Il sera trop tard quand vous le tien- « drez, » dit Gautier. A ce moment, Pierre descend de cheval, et, en le voyant, Charles fut tout joyeux.

293. « Pierre, savez-vous des nouvelles de Girart? — Oui, » comme d'un félon et d'un chien [3] : maudit soit-il de » saint Médard [4], » a-t-il dit, « s'il ne met pas à feu la moi- » tié de la France, s'il ne prend pas sa part de ce qu'il y a de » mieux! — Il en a menti, le couard, » dit Charles, « car, si » je l'y trouve, par saint Léonard, jamais en aucun lieu il » n'aura couru tel danger! » [5]

294. Dans la chambre il y a un comte, don Manecier, qui se prit à conseiller le roi : « Sire, faites taire tout ce » monde, calmez le bruit et le tumulte, faites asseoir ici » Pierre; et toi, Pierre, puisse Dieu t'aider! dis-nous la vé- » rité. Il ne faut pas que tu dises des mensonges par malveil- » lance. — Je n'en ferai pas, » dit Pierre, « aussi vrai que » Dieu me laisse entrer dans ce moûtier! »

295. [6] Pierre prit place auprès du roi en un fauteuil ; au-

1. Ce chiffre n'est là que pour la mesure et la rime.

2. Il me semble impossible d'entendre autrement ce passage pour lequel les mss. ne présentent aucune variante importante. Cependant on voit que la réponse de Charles s'applique mal aux paroles de Gautier. Faut-il supposer que la fin du discours de celui-ci manque dans tous nos mss.?

3. *Gaignart*, cf. p. 105, n. 1.

4. Pour la rime, bien entendu.

5. Ici, dans Oxf. et L (p. 332), une laisse dont la place véritable est plus loin, la laisse 308.

6. Tirade de cinq vers qui manque à L. P. C'est un simple appel de jongleur que, à cause de son insignifiance même, deux copistes indépendants l'un de l'autre ont fort bien pu avoir l'idée de supprimer.

tour de lui les chevaliers sont assis par terre, sur la jonchée [1]. Or écoutez les nouvelles, qui veut les ouïr! Quand ils entendent qu'on aura la guerre, aucun ne s'afflige, et ce que Pierre leur dit ne leur semble pas folie.

296. Or, écoutez les nouvelles que Pierre dit : « Seigneurs, » ce fut un jeudi que j'accomplis mon message. J'avais garni » mon corps de bonnes armes, je menais un bon coursier, et » je montais un bon mulet dur à la fatigue. Mon écuyer » était preux et..... [2]. J'entrai à Roussillon par le pont » voûté et descendis à l'orme [3], sous la vigne. J'entrai dans le » moûtier [4] que vous fîtes [5], je priai sainte Marie, mère de » Dieu de me protéger contre la tromperie ou l'insulte. Gi- » rart parlait à ses fidèles [6]. Là étaient Fouque, Doitran le » vaillant (?) [7]. Je fus aussitôt admis dans leur conversa- » tion. Girart demanda des nouvelles..... « Pierre, puissent » Dieu et saint Félix te venir en aide! Quelles nouvelles » m'apportes-tu de Charles, le roi de France? » Et je lui ré- » pondis vivement d'aller à la cour, en tel appareil qu'il n'y » fût pas méprisé ni avili, comme son lignage avait accou- » tumé de le faire de tout temps, et que je le prendrais vo- » lontiers sous ma sauvegarde [8].

1. Sur l'usage de s'asseoir à terre sur le sol ou le plancher couvert de joncs, voir mon édition de Flamenca, p. 288, n. 3.

2. *Mal trachiç* Oxf., *mal traitiz* L. P. (v. 3888). *Traitiz* signifie ordinairement allongé, en parlant des doigts ou du nez; je ne sais pas ce que ce mot veut dire ici.

3. On sait qu'autrefois l'orme formait la décoration la plus ordinaire des places publiques, d'où la locution : « Attendez-moi sous l'orme ». Voy. sur ce point la dissertation de M. Fr. Michel, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, section d'archéologie, année 1867, p. 168 et suiv.

4. Cf. §§ 251-2.

5. *Que vos bastiç*, Oxf. et L., le vers manque dans P. Je ne vois pas le moyen de traduire autrement, à moins de supposer que sous *vos* se cache quelque nom propre.

6. M. à m. « à ses *nourris* ».

7. Voy. la fin du § 252.

8. Cf. §§ 254-5.

297. « Ecoutez les nouvelles que je dis. Ce sont les pro-
» pres paroles que je prononçai : « Girart, Charles vous
» mande, je ne vous trompe pas, de vous rendre à sa cour
» sans faute; emmenez Boson le comte, sous ma sauvegarde,
» le marquis Fouchier, comte de Brieire [1]. Le roi vous
» fera réparation de tout le dommage que vous pourrez
» avoir souffert. — Par mon chef! » dit Girart, « je n'irai
» pas jusqu'à tant que je lui aie fait payer cher le mal qu'il
» m'a fait. Pierre, va prendre logis, car il va faire nuit; le
» sénéchal pourvoira à ta nourriture. Le matin, lève-toi; je
» ferai de même, et tu entendras ce que j'ai à te dire, le mes-
» sage que je manderai au roi Charles. — Vous viendrez
» avec moi, » dit Aimenon, « je vous conduirai, et, pour l'a-
» mour du roi Charles, je te hébergerai. »

298. « — Aimenon, » dit Girart, « donne lui le logement.
» — Ainsi ferai-je, » reprit celui-ci, « et richement. Je n'ai
» droit en mon fief si pour cela je le perds! » Le soleil va se
» coucher vers Balenberc [2]; la nuit fut orageuse et sombre,
» et Aimon me conduisit par la prairie et m'offrit abon-
» dance de mets délicats.

299. « Pour l'amour de vous, autant que je puis croire,
» pour le bien que tes parents et toi lui avez fait, et que tu lui
» feras encore, Aimenon me reçut aussi bien que je pouvais le
» désirer. Puis il me coucha en un lit d'or et d'argent et me
» donna une fille si bien que, sans mentir, jamais vous ne
» vîtes plus gentille. Au point du jour, j'étais levé et chaussé;
» je me rendis en hâte au moutier, j'entendis la messe et me

1. *Brie* Oxf.; *Bieire* L., *Boera* P. (v. 3907). Est ce Bruyères en Vosges? Cela est douteux parce qu'on ne voit pas que ce lieu ait jamais été le chef-lieu d'un comté; mais c'est, en tout cas, un lieu qu'il faut chercher dans l'est, où étaient les possessions du marquis Fouchier; voy. p. 69.

2. *Sic* Oxf.; c'est peut-être un nom de lieu inventé pour la rime; *vas bon alberc.* P. (v. 3918) est une correction de copiste. Le vers manque dans L.

» rendis au conseil du comte, et maintenant je saurai vous
» faire part de ses intentions [1].

300. « Quand j'eus ouï la messe, à la grâce de Dieu, je sortis
» du moûtier, tout dispos. Je trouvai Girart entre les siens et
» je dis une parole bien simple : « Comte, ne sois pas irrité,
» sombre, rancuneux, comme un sarrazin ou un félon
» juif [2]. Fais accord avec Charles, puisse Dieu t'aider ! Tu
» auras par droit tes terres et tous tes fiefs. — Pierre, mon
» seigneur me traite trop mal ! C'est lui qui me perd, par
» sa faute, se conduisant comme un juif. Il me le paiera,
» avant que vienne la neige et que soit passée la saint Remi.

301. « Pierre, le roi me traite si mal que, de propos
» délibéré, il me jette hors de sa fidélité [3]. C'est moi qui
» devrais guider son ost et porter en bataille les premiers
» coups [4], donner en sa chambre des conseils autorisés,
» comme firent mes ancêtres. Mais ses soudoyers m'ont
» enlevé ce privilège, les serfs flatteurs, les lâches, de sorte
» que je ne puis trouver en lui bienveillance. Je suis prêt à
» prouver par la bataille, et que personne ne repousse mon
» offre ! que je n'ai pas été de connivence dans le meurtre
» de Thierri, que Boson ne m'a rien dit, soit en allant à la
» cour, soit en la quittant, qui puisse entraîner pour moi
» forfaiture, ni autoriser le roi à m'enlever mon chase-
» ment [5].

302. « Vous l'humiliez, dit-il, vous l'insultez outre me-
» sure ; vous le jetez d'emblée hors de votre fidélité. Sans
» qu'il eût aucun tort envers vous, vous lui avez fait dresser

1. Cf., § 257.
2. *Caninieus* P. (v. 3939) ; cf. p. 46, n. 2.
3. Cf. § 272.
4. Au moyen âge, ces batailles s'engageaient presque toujours par des combats singuliers entre les principaux personnages des deux armées (voy. ici même, § 145. C'était un honneur très recherché que d'être autorisé à engager ainsi l'action.
5. Cf. § 269.

» des embûches par Andefroi [1]. Il ne viendra pas à ta cour
» ni à ton plaid, jusqu'à ce qu'il t'ait fait payer le mal que
» tu lui as fait. S'effraie qui voudra : lui, il ne redoute rien.

303. « En un mot, » dit Pierre, « Girart gardera sa ran-
» cune (puisse Dieu protéger ses neveux et ses hommes !)
» jusqu'à ce qu'il t'ait vaincu, toi et tous les tiens. Puis il
» emportera d'Orléans la sainte croix [2]. — En cela il ment
» comme un misérable, » interrompit Charles, « car, si je le
» trouve logé dans les prés sous la ville, jamais homme
» n'aura eu si mauvais neveux [3].

304. — J'ai pleinement accompli mon message, ce me
» semble. J'ai vu Auchier, Guinart, don Armant, Seguin,
» Boson, et don Guintrant. Quand j'eus dit mon message,
» je vis, à la mine du comte qu'il ne t'aimait guère; tant s'en
» fallait qu'il allait à l'encontre de ce que je disais. Je pro-
» nonçai alors une parole qui le blessa comme si on lui avait
» cinglé le nez d'une badine. Je lui dis : « Comte, si vous
» faites guerre, je crois qu'il vous en ira mal : avant un an
» vous l'aurez payé. » Et j'offris alors la bataille [4] pour
» prouver, si Girart l'acceptait, que le tort, la tromperie, la
» trahison [5] seraient de son côté. Je ne refusais aucun cheva-
» lier, ni Bourguignon, ni Bavarois, ni Allemand, et je ne
» trouvai personne qui acceptât le défi. Mais Boson d'Es-
» carpion se leva, le visage fier et irrité; il ferma son
» poing droit et tira son gant, et, sans Fouque, il m'eût

1. Je ne vois pas que Girart ait fait valoir ce grief en présence de l'envoyé du roi ; mais, antérieurement, il avait manifesté son indignation de la conduite de Charles en cette circonstance. Voy. la fin du § 215.

2. Le texte, tel que nous l'avons, ne porte nulle part que Girart ait proféré cette menace.

3. D'après P. (v. 3976), Oxf. est corrompu et la leçon de L. est visiblement refaite.

4. Le duel judiciaire.

5. En ce qui concerne le meurtre de Thierri, ce que dit plus clairement P. (v. 3990).

» frappé. Mais je lui dis, dans ma colère, telle chose qui le
» fit passer aux yeux de tous pour fou et pour enfant [1].

305. « Tu le jettes hors de ta fidélité (dit Girart), et tu
» lui fais tort ; tu lui as tué son père et son oncle; tu lui as
» enlevé Lengroine, la cité et le port [2]. Prépare-toi de ton
» mieux à la guerre : lui il est tout prêt.

306. « En présence de tous, je dis à Girart qu'il ne devait
» pas accuser le roi Charles avant de s'être présenté à ta cour
» avec ses barons, et de s'être expliqué avec toi par l'inter-
» médiaire de tes hommes [3], car tu n'es coupable ni de félonie
» ni d'insulte envers Girart, les siens ni Boson [4]. Je voulus le
» prouver par bataille, chez lui, ne refusant aucun chevalier,
» Allemand, Bavarois ni Bourguignon ; mais je ne trouvai
» personne qui soufflât mot. C'est alors que Boson entra en
» fureur, et il m'eût frappé sur le lieu, sans que personne
» s'y opposât, quand Dieu envoya là le comte Fouque.
» J'exposai pourtant mon message et répétai tes paroles [5] :
» que Girart vienne te faire droit à ta résidence, amenant
» Fouchier et Boson et Seguin, le vicomte de Besançon. Et
» Girart me répondit « non » sur tous les points. Il demande
» raison de la mort de son oncle, le comte Odilon, de son
» père, le duc Drogon, qui périrent par toi en Vaubeton, et,
» si tu n'en fais pas amende, toi et les tiens, de sa part je
» t'apporte un défi. »

307. Charles, quand il s'entendit défier, éprouva une telle mortification, une telle amertume, qu'il ne put trouver une

1. Cf. §§ 275-8.

2. Il n'est nullement question, dans le texte que nous avons, de l'enlèvement de cette cité, qui m'est inconnue. La leçon de P. (v. 4002), *Mongronh*, m'est également obscure. L. passe le vers.

3. Ce que Pierre veut dire est expliqué plus loin au § 314.

4. Cf., § 270.

5. Notons que c'est avant l'altercation avec Boson que prend place, dans le poëme, l'exposé des conditions que Pierre est chargé de transmettre ; voy. § 255.

parole pour répondre à Pierre. Il se tourna d'un autre côté pour se remettre : « Damoiseaux de ma mesnie, aimez-vous » mutuellement. Qui voudra m'aider dans cette guerre n'aura » pas faute de mon avoir. » Les chevaliers se prirent à se réjouir, à s'exciter les uns les autres et à se vanter à qui mieux mieux. Cela parut bon à Charles de les entendre gaber. Le jour déclinait. Ce n'était plus l'heure de discuter. On demanda l'eau [1] et on se mit à table, et, le moment venu, on alla se coucher pour pouvoir se lever matin. Cette nuit, Charles resta couché jusqu'au jour. La messe ouïe, il fit dire à chacun de s'aller armer et de monter à cheval. On fit seller les bons chevaux ; on n'oublia pas les hauberts ni les heaumes. Même le roi fit lacer son enseigne, et, prenant la conduite de ses hommes, il se mit à chevaucher sur Girart. Il veut, sans plus tarder, lui porter un rude coup.

308. [2] Charles voit comment son messager est revenu, que là [3] droit ne lui sera ni fait ni reconnu, qu'aucun présent ne lui a été envoyé ni promis. Il a mandé et convoqué ses hommes, mais il ne les a pas attendus tous : il en avait bien trois mille, armés de l'écu. Avant que le jour fût levé, que le soleil brillât, il les avait amenés sous Mont-Amele. Jamais château ne fut mieux attaqué, ni mieux défendu par ceux du dedans. Grande est la puissance de Charles, et par vive force il les a tous pris. Il s'est établi au sommet du donjon le plus élevé.

309. Le roi Charles ne fut pas long à se préparer. Il n'a avec lui ni ses hommes ni ses marquis [4] ; de ses barons il

1. Cf. p. 61, n. 4.

2. Laisse déplacée dans Oxf. et L., voy. ci-dessus. p. 146, note 5. On conçoit qu'une laisse dont le seul objet est de récapituler les faits, qui, par conséquent, interrompt de toute façon la narration sans rien apprendre de nouveau, ait pu aisément être transportée hors de sa vraie place.

3. Chez Girart.

4. Ses hommes en général, l'ensemble de ceux qu'il avait droit de

n'a que ceux de son conseil. Il ne s'attendait pas à rencontrer de la résistance de la part de Girart, qui n'a pas été averti et n'a pas reçu de message. Charles n'a pas plus de trois mille Français, mais jamais roi n'eut hommes mieux armés. Ils portaient des broignées safrées [1], une paire de dards [2]; quelques-uns avaient d'anciens hauberts viennois [3], des lances, des gonfanons, des écus de Blois, de grands chevaux coursiers d'Espagne. C'est avec ces troupes que Charles est entré dans Mont-Amele. Il voulait porter un rude coup à Girart, et il a réussi.

310. Le roi Charles, accompagné de Henri [4], est parti en guerre. C'est le comte Auberi [5] qui les guide sur la terre de Girart. Ils lui ont enlevé Mont-Amele qu'il avait tenu longtemps, de bons et riches châteaux. Ils ont occupé les bourgs, assailli (?) les murs. Ce sera une douleur pour Girart, Boson et Seguin; il adviendra mal à tel qui ne le cherchait pas, Fouque et Landri en seront ruinés sans l'avoir mérité.

311. Quatre jours ils y séjournèrent [6], après l'avoir pris, sans que personne de l'armée manquât de rien, quoi qu'ils demandassent dont ils eussent besoin. Au cinquième jour,

convoquer; ses marquis, c'est-à-dire les feudataires qui tenaient ses marches, et qui, à cause de la distance, n'avaient pas eu le temps de rejoindre.

1. Cf. p. 112, n. 4, et plus loin, p. 164, n. 2.

2. Fort douteux; c'est le sens qui résulte de la leçon de mon ms. *de darz pareis;* je n'entends ni *delsz dal pares* Oxf., ni *des apareis* L; quant à la leçon de P. (v. 4069), *de lor gran pris*, il est visible qu'elle est le fruit de l'imagination d'un copiste.

3. L'acier viennois est déjà mentionné dans *Rolant*, v. 997.

4. Il s'agit probablement de Henri, l'un des hommes du roi, qui reparaîtra plus loin (P. vv. 5053, 5148, 7008). Ce n'est pas, au moins dans la rédaction que nous avons, un personnage bien important. Il est à croire que c'est le besoin de la rime qui l'a introduit ici.

5. Peut-être celui qu'on voit plus loin périr dans un combat (P. v. 5172).

6. A Mont-Amele.

Girart en fut informé par un messager ; au neuvième, le comte et le roi se rencontrèrent en bataille.

312. Charles a couché quatre jours sur la terre de Girart, à Mont-Amele qu'il lui a enlevé. Au cinquième jour, Girart apprend par un messager que Mont-Amele est perdu pour lui, que Charles, le roi de France, le lui a enlevé. Le voilà irrité à ce point qui ne parlait à personne, jusqu'à tant qu'il vit venir Fouque, son ami : « Fouque, conseille-moi, » puisse Dieu t'aider, au sujet de Charles qui me tient pour » un lâche. Il m'a enlevé le pui aigu de Mont-Amele, et croit » m'avoir ruiné; mais ce n'est pas encore fait, je crois. Je » voudrais avoir perdu mon fief pendant sept ans, pour que » nous nous soyons battus avec lui, et l'ayons vaincu ! »

313. Girart se tenait à Orivent [1], un château qu'il tenait de Charles en chasement. Le château est de force à se défendre : les bons sergents y étaient au nombre de plus de mille, les chevaliers montés [2] plus de sept cents. Les bourgeois sont riches et bien pourvus de chevaux, de mulets, d'or et

1. *En Acorevent* Oxf., leçon évidemment corrompue, *en Laurivent* (= *l'aurivent)*, II, *a Oirevent* L, *en Orien* P. (v. 4096). Ce lieu est évidemment le même que l'Olivant que l'auteur du roman français de Girart de Roussillon mentionne en ces termes (éd. Mignard, p. 191) :

> Va s'en li dus Girars tout droit en *Olivant,*
> *Semur* fut puis nommés, non pas a son vivant.

Et plus loin (p. 228) :

> Il (Girart) funda Avalon et *Saint Jean d'Olivant*
> Qui *Semur* fut nommés, non pas a son vivant.

Ces deux passages sont reproduits à leurs places respectives, dans la version en prose de Jean Wauquelin (ch. CXXIX et CLIV); mais je ne saurais dire d'où l'auteur du roman en vers a tiré cette identification d' « Olivant » et de Semur, ni la mention d'une fondation d'abbaye dans cette même ville. Ce n'est pas de la vie latine de Girart de Roussillon, ou du moins du texte qui nous en est parvenu.

2. *Montés* est la traduction fort aventurée de *a coite* ou *a cocha,* donné par tous les mss. (P. v. 4101).

d'argent. Girart était à l'ombre, dehors, à l'air, parlant à ses hommes. Il tenait les plaids avec ses barons. Sur ces entrefaites, arrive le messager qui l'informe de la prise de Mont-Amele par le roi. Voilà Girart si plein de douleur qu'il ne pouvait dire un mot à personne, jusqu'à ce qu'il vît Fouque en qui il a confiance : « Fouque, puisse Dieu t'ai-
» der ! donne-moi conseil au sujet de Charles qui me tient
» pour un lâche. Il m'a enlevé Mont-Amele, puis il a juré
» qu'il ne s'en irait pas d'un mois, sans avoir combattu.
» Mais je te jure par Jésus le tout-puissant que si Allemands
» et Désertains [1] ne me font pas défaut, il ne s'en ira pas
» sans bataille, pourvu qu'il m'attende huit jours ! »

314. Ecoutez la parole de Fouque : « Quel conseil peut-
» on te donner ? Tu crois plutôt le mauvais que le bon !
» Adresse-toi à mon frère, le comte Boson, à Seguin, le vi-
» comte de Besançon, qui t'ont conseillé [2] selon leur senti-
» ment, à Roussillon, dans la chambre voûtée [3]. Pour moi,
» je ne donnerai jamais conseil d'homme félon ; jamais je ne
» serai d'avis que tu fasses la guerre au roi Charles, car tu
» es son homme lige, de sa maison ; tu n'as chasement de
» personne, sinon de lui. Mais fais-lui droit, puisqu'il te
» cite, à Paris, à Reims ou à Soissons, si Dieu te garde de
» toute insulte, de toute accusation de trahison. Demande-
» lui un délai de quarante [4] jours, par un comte ou un vi-
» comte bon et loyal, ou par un puissant archevêque de sa
» maison [5]. Quand tu lui auras fait son droit, demande lui
» le tien. S'il ne veut le faire, s'il te refuse, s'il te cherche
» querelle, alors je t'aiderai avec tes barons. Mais qui fait
» guerre à tort, par Dieu du ciel, est l'artisan de sa perte,
» non de son bien [5].

1. Voy. p. 40, n. 1.
2. Il faudrait pouvoir dire, comme le texte, *fors conseillé*, c'est-à-dire mal conseillé.
3. Cf. § 259, 263.
4. Soixante, selon P. (v. 4136.)
5. Cf. § 306.

315. « Certes, je ne donnerai pas conseil, le sachant, qui » fasse de toi un fou, un félon, un traître! Mais va trouver » Auchier de Saint-Macaire [1], c'est un chevalier franc et de » bonne race; mandez au roi que vous irez lui faire droit, » où il voudra mais qu'il se retire en France, et donnez » comme otages moi et mon frère. — Fouque, » dit Seguin, « vous ne l'aimez guère, quand vous lui conseillez » un arrangement honteux. Il vaudrait mieux qu'il eût » perdu la cité de Caire [2] et mille marcs de la terre que tint » son père, avant que le roi passât Rancaire [3] sans ba- » taille. »

316. Girart entend Seguin, et ses foles paroles lui plurent : « Que Dieu me maudisse, don Fouque, » dit-il, « quand je » suivrai votre conseil! Puisque le roi s'est avancé jusque-là » avec ses vauriens, Normands, Français, Bretons, afin de » me ruiner, tenez-moi pour aussi lâche qu'un renard [4], » dès qu'il demande bataille, si je ne la lui donne! » Fouque, quand il l'entendit parler ainsi, fut si affligé que depuis il ne lui donna plus aucun conseil, bon ni mauvais.

1. *Anchier cel de Marsaire* P. (v. 4147). Ce doit être l'Auchier des §§ 166, 304, 317; l'*Auchier*, renommé par sa loyauté, du § 30.

2. *Raire* P. (v. 4153).

3. Leçon de P. (v. 4153); Oxf. *senz caire*, ce qui n'offre guère de sens ; L. *Que K. la trespast u sanz contraire*, leçon refaite, où *la* rappelle *Caire* mentionné précédemment. J'adopte la leçon de P., parce que Rancaire est un nom de lieu qui figure ailleurs dans le poëme (P. v. 6475, même leçon dans Oxf. et sans doute dans L. s'il n'y avait dans ce ms. une lacune à cet endroit).

4. On a déjà vu plus haut le renard symboliser la lâcheté, p. 66, n. 1. Il y a ici deux vers (P. vv. 4163-4) dont le premier, bien que nécessaire au sens, est omis par Oxf. et L, mais qui se retrouvent identiquement les mêmes précédemment, au § 150 (P. vv. 1929-30), et dont le premier reparaîtra plus loin (P. v. 4429). Ce vers. *Tenetz mi per revit a volpilho*, a été bien expliqué par Diez, *Kritischer anhang zum Etym. Wœrt.*, 1859, p. 25. *Revit (reveiz* Oxf. pour *proatz* de P. v. 1682) est le français *revois*, sur lequel voy. Scheler, *Berte au grand pied*, p. 157-9.

317. Aussitôt le comte Girart convoqua de toute part ses hommes pour la guerre. A lui vinrent Auchier et le comte Guinart [1], qui tenait en Allemagne Montbeliard [2], amena dix mille hommes vaillants, entre lesquels il n'y avait ni un couard ni un lâche. Ne croyez pas que le comte [3] perde le temps : il livrera bataille à Charles le premier mardi.

318. Quand Girart vit que Charles le provoquait ainsi, qu'il occupait par force sa terre et son pays, qu'il avait pris et pillé son meilleur château, il choisit trente messagers preux et courtois, montés sur de forts mulets amblants d'Espagne. Il les envoya partout où il savait avoir de bons amis. Il appela ceux du Querci, de l'Agenais, du Toulousain, de Barcelone, du Rouergue, les Basques, les Gascons, les Bordelais. Aucun [des messagers] ne s'arrêta avant les ports d'Espagne [4]. Navarrais [5] et Basques viennent serrés [6]. Même le roi d'Aragon envoya ses hommes. Ils sont plus de soixante mille. Les préparatifs de la bataille sont faits. Mais ce fut, de la part du comte Girart, une mauvaise entreprise, car il a tort envers Charles, c'est chose jugée.

319. Voyant que Charles lui faisait une telle guerre, qu'il était venu sur lui avec sa couronne [7], qu'il avait envahi ses meilleures terres, Girart envoya des messagers à Aimeri, duc de Narbonne [8]; à Gilbert de Tarragone,

1. Ce nom n'est conservé que dans Oxf., mais cela suffit. Le comte Guinart paraît ordinairement en compagnie d'Auchier (§§ 135, 166, 275, 304).

2. La principauté de Montbéliard, quoique n'ayant été unie à la France qu'en 1796, a toujours été de langue française.

3. Girart.

4. Les passages des Pyrénées.

5. « Castillans » P. (v. 4184).

6. Ici s'ouvre dans L. (entre les feuillets 30 et 31) une lacune correspondant aux vers 4185-4429 de P., et qui se forme au § 328.

7. Cela veut dire probablement, avec son train royal, à la tête de troupes considérables.

8. Le premier Aimeri qui ait été vicomte de Narbonne occupa la vi-

le gendre de celui-ci [1]; à Raimon Berengier de Barcelone [2]; à Bertran le comte [3] de Carcassone; à Guinant le comte de Balone [4], à Jocel de Verdona [5], le guerrier. Ils étaient parents de Girart. Par leur intermédiaire, le comte parlementa avec le roi [6], mais ils ne réussirent pas à lui arracher une bonne parole qui annonçât l'intention d'évacuer la terre de Girart. Le mardi suivant l'heure de none ne se sera pas écoulée que Charles aura bataille, s'il s'y prête.

320 [7]. Ce fut en été, au mois d'avril. Les deux partis en-

comté de 1080 à 1105. Aimeri II fut vicomte de 1105 à 1134. Mais ces personnages sont trop récents pour que l'auteur ou même le remanieur ait eu en vue aucun d'eux. C'est la même difficulté que pour l'Aimeri du *Pèlerinage de Charlemagne*, voy. G. Paris, *Romania*, IX, 40-3.

1. *Son gendre* Oxf., *son oncle* P. (v. 4194), où *son* peut se rapporter aussi bien à Girart qu'à Aimeric. Ce Gilbert est différent du Gilbert de Senesgart, le cousin germain de Girart.

2. Le premier comte de Barcelone qui ait porté ce nom est Ramon Berenguer I, le Vieux, 1035-76 (*Art de vér. les dates*, II, 293).

3. Au lieu de *lo comte*, leçon de P. (v. 4196), il y a dans Oxf. *lo leicluent*, ce que je n'entends pas.

4. *Guintran lo savi de Babilonâ*, P. (v. 4197). Je suis la leçon d'Oxf., sachant toutefois que *Balone* est fautif, d'autant plus que le vers est trop court d'une syllabe, mais le Babilone de P., est inadmissible. Ce Guinant ne peut être, en tout cas, le comte Guinant du § 229, qui est au nombre des vassaux de Charles. Il se peut que *Guintran* soit la bonne leçon, cf. p. 304.

5. Je préfère ici la leçon de P. (v. 4198) à celle d'Oxf., *ques avers done*, qui est une pure cheville.

6. Il me semble difficile d'entendre autrement le vers *Per toz aiquesz lo cons lo reis* (corr. *rei* d'après P.) *razone*, mais toutefois je ne me dissimule pas que c'est admettre, de la part de Girart, une démarche conciliante que le § 317 est bien loin d'annoncer.

7. Cette laisse et la suivante manquaient originairement dans Oxf., soit que le copiste de ce ms. les ait omises, soit qu'il ne les ait pas trouvées dans la leçon qu'il transcrivait. Plus tard elles ont été ajoutées sur deux feuillets qu'on a insérés après le feuillet 86 et qui, par suite, portent les nos 87 et 88. Placés comme ils sont, ces deux feuillets coupent en deux la laisse 325. Si on les avait placés après le folio 85, ils

nemis se rencontrèrent sous Mont-Amele. Entre Girart et Charles grande fut la haine, dont moururent en ce jour tant de bons chevaliers, et tant de belles dames perdirent leurs maris. C'est d'une fière bataille que je vous parle, dont France et Allemagne furent dépeuplées. Moûtiers, églises et crucifix en furent brûlés. Avec Charles s'assemblèrent tous ses amis. Les guerriers vêtus de fer furent bien au nombre de dix mille. Il n'y en avait aucun qui ne fût animé du désir de faire en champ de bataille le plus de mal possible à son ennemi. Mais c'est du côté de Girart que se trouvaient les plus hardis; c'était sa mesnie, ceux qu'il avait nourris. Charles mit pied à terre en une lande; il n'oublia pas Dieu : oncques pécheur ne pria avec tant de ferveur : « Ah! Seigneur Dieu de gloire, » disait-il, « c'est vous que » j'en prie, faites par votre merci que je sorte avec honneur » de cette journée! »

Girart, non plus, ne perdit pas la tête. Il appela Boson, Aimeri, ... [1], Gilbert et Gui : « Seigneurs, je vous

auraient coupé la laisse 322, et se seraient ainsi trouvés plus près de leur véritable place. Mais l'erreur n'est pas accidentelle : celui qui a fait cette addition a voulu qu'elle se plaçât entre les tirades 323 et 324, ce qu'il a indiqué en écrivant le premier des vers ajoutés, au haut du fol. 86 v°, au-dessus de la tirade 324. L'écriture de ces deux feuillets est italienne, comme celle de tout le ms., mais d'une époque beaucoup plus récente, de la fin du XIVe siècle, ce semble. Ce qui est notable c'est que, dans ces deux feuillets additionnels, l'ordre des deux tirades est interverti : 321 vient avant 320, particularité qui s'observe aussi dans le fragment de Passy (II). C'est la leçon de ce fragment que je suis de préférence pour ces deux tirades. Cette leçon est apparentée de très près à celle d'Oxf., mais plus correcte.

1. Il y a ici dans Oxf. et II un vers, *Aimon et Andefrei Gilbert et Gui,* qui manque dans P. Les deux premiers de ces noms ne peuvent guère être que ceux de deux neveux de Thierri (voy. §§ 107 et 213), qui étant ennemis déclarés de Girart ne peuvent figurer ici. Je suppose donc qu'ils ont été introduits par erreur, amenés par le nom d'Aimeri qui précède, nom qui sans doute désigne ici Aimeri de Narbonne (voy. § 319), mais qui est aussi celui d'un neveu de Thierri.

» ai toujours nourris. Je vous ai tous enrichis de mon bien.
» Jusqu'ici je n'ai pas eu à m'en repentir. Vous avez pris
» pour moi maint palais dont je vous ai distribué les riches-
» ses, si bien que je ne possède plus rien au monde, sinon
» ce que j'ai sur moi. Si aujourd'hui Charles me vainc, sa-
» vez-vous ce que je dis? c'est qu'il me faudra m'en aller
» pauvre et mendiant. Et quand j'aurai tout abandonné au
» roi, vous en serez appauvris et affaiblis. Ha! Fouque,
» sire cousin, c'est à vous que je le dis. Vous m'avez rendu
» de grands services, dont je vous ai peu récompensé. Si, en
» ce jour, vous m'abandonnez, je suis perdu [1] et je vous haï-
» rai à tout jamais, soyez-en certain. C'est au grand besoin
» qu'on reconnaît un ami [2]. » Fouque le regarda et lui
» dit avec un sourire : « Nous vous avons bien ouï,
» sire duc. Si vous m'aviez cru, les choses se seraient
» passées autrement : vous et le roi seriez amis. Mais
» maintenant ce n'est pas pour vous que je suis ici, mais
» pour moi qui me tiendrais pour honni, si dans la bataille
» je ne montrais ce que je sais faire. Certes, ce ne sera pas
» ici la place des buveurs qui aiment à se chauffer devant la
» cheminée [3]. Qu'ils marchent en avant, et à qui fera le
» mieux! »

321. Les batailles [4] chevauchent à travers les prés, sombres, têtes basses, les heaumes lacés. Charles Martel était un roi puissant, Girart un duc de grande famille, et

1. Je traduis ici un vers, nécessaire au sens, qui ne se trouve que dans mon fragment : *Se vos hui me failliez, vez me honi.*

2. Proverbe bien connu dont les exemples abondent au moyen âge; voy. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 232, 485; cf., pour le provençal. Bartsch, *Deukmæler*, p. 12, v. 3-4; p. 33, v. 23.

3. Les *gaite-vi*, frag. de Passy (*gardeni*, pour *garde-vi*, dans Oxf.) mot à mot, ceux qui guettent le vin, rappellent les fainéants que le troubadour Marcabrun flétrit en plus d'une de ses pièces, qu'il appelle *corna-vi*, *buffa-tizo*, etc. Voy. *Romania*, VI, 122, n. 4.

4. Au sens de troupe rangée en bataille.

ils étaient acharnés l'un contre l'autre. Fouque était en ligne parmi les combattants vêtus du haubert, et montait un cheval rapide, fougueux et bien dressé. Il était richement armé; il avait les éperons d'or aux pieds, et de solides chausses de fer. Le haubert qu'il avait sur le dos était fort et serré, les pans et la ventaille en étaient ornés d'or; il était plus blanc qu'argent épuré, et jamais aucune arme n'avait pu le fausser. Il avait une épée longue et grande au pommeau doré. Le heaume qu'il portait sur la tête avait coûté cher et brillait par-dessus de tous les heaumes de l'armée. Il avait un écu écartelé d'or et d'azur, une lance roide, forte et au fer acéré. Bayart (son cheval) fait de grand sauts par les champs labourés, et s'est porté en avant de toute l'armée, plus loin qu'un arc ne lancerait un javelot. Le roi s'arrêta quand il vit Fouque. Il s'appuya sur un comte d'Auvergne et dit aux Français : « Seigneurs, voyez le meilleur » chevalier qui jamais ait existé; je vous dirai qui il est, » si vous m'écoutez. On l'appelle Fouque, le cousin [1] de » Girart. Il est natif d'Allemagne où il est seigneur. Ecou- » tez quelles sont ses qualités. Attribuez-lui toutes celles du » monde, en ôtant les mauvaises, car il n'en existe aucune » de telle en lui, mais il est preux, courtois, distingué, franc, » bon, habile parleur. Il connaît la chasse au bois et au » marais, il sait les échecs, les tables, les dés. Jamais sa » bourse n'a été fermée à personne, mais il donne à qui » lui demande : tous, les bons comme les mauvais, y » ont part; jamais il n'a été lent à faire un acte de libéra- » lité. Il est plein de piété envers Dieu; car, depuis qu'il » est au monde, il n'a jamais été dans une cour où il ait été » accompli ou proposé aucune injustice, sans en avoir été » peiné, s'il ne pouvait l'empêcher; et jamais il n'a été » renvoyé d'un jugement sans s'être battu en champ clos. » Il déteste la guerre et aime la paix, mais, quand il a le

1. Il y a dans les mss. *neps* (neveu).

» heaume lacé, l'écu au col, l'épée au côté, alors il est fier, » furieux, emporté, superbe, sans merci, sans pitié, et c'est » quand la foule des hommes armés le presse, qu'il se montre » le plus solide et le plus vaillant [1]. On ne lui ferait pas per- » dre un pied de terrain, et il n'y a homme au monde qui » osât lui tenir tête. Il est à la fois la reine, le roc et le roi [2]. » Tous, puissants et faibles, trouvent appui en lui. Il a tou- » jours aimé les vaillants chevaliers et honoré les pauvres » comme les riches, estimant chacun selon sa valeur. Sa- » chez que cette guerre l'afflige très fort, qu'il a eu pour » cela avec Girart maintes disputes, maintes querelles, mais » il n'a pu l'en détourner. Cependant il est toujours, au » besoin, venu à son secours. Et ce n'est pas par moi qu'il » sera blâmé : quiconque abandonne son ami, est méprisé » en toute bonne cour. Je ne finirais pas aujourd'hui, si je » voulais vous conter tout ce qu'il y a de bon en lui. Et, par » ce Seigneur en qui vous croyez, il est mon ennemi et je le » hais très fort, mais j'aimerais mieux être Fouque, avec » ses qualités, que le seigneur reconnu de quatre royaumes ! — Sire, » disent les Français, « vous le louez beaucoup ; car, » s'il a toutes les qualités que vous dites, jamais il n'y eut che- » valier meilleur. — Il les a, » dit le roi, « et plus encore. »

322. Ce fut au neuvième jour, au lever du soleil : leurs avant-gardes se rencontrèrent, et, aussitôt que les hommes se furent reconnus, ils mirent pied à terre et s'armèrent en hâte [3]. N'allez pas croire qu'aucun d'eux se dérobe au moment de la lutte ! Vous auriez vu se rompre tant de lances et tant d'écus, tant de hauberts faussés et décousus, tant de

1. P. (v. 4299) : *Adonc es orgolhos i àfermatz*, mais mieux dans Passy : *Donques es plus segurs e plus menbratz*. Le vers manque dans Oxf.

2. Métaphore empruntée au jeu d'échecs.

3. Le heaume était trop pesant pour être porté hors des cas de nécessité. Or, comme il était d'usage de le fixer au haubert par un lacet, on descendait de cheval pour faire plus à l'aise cette opération.

francs chevaliers étendus morts ! L'avant-garde de Girart a eu le dessus.

323. Ce fut au neuvième jour, au lever du soleil, aval par la plaine sous Verduneis [1]. Les Bourguignons se battent contre les Français. Charles le roi disposa habilement ses échelles. En première ligne, il place ses Herupois [2], ceux d'entre Loire et Seine, guerriers d'élite. Là étaient les hommes de Chartres et de Blois, armés de lances au fer tranchant. Arbert, un comte de Troyes [3], les guide. Les Manceaux, les Berruyers, les Bretons [4] combattent dans la seconde échelle. Dans la troisième sont les Poitevins et les Aquitains [5]; dans la quatrième, les Normands et les Flamands, les Picards [6] et ceux de Vermandois. Dans la dernière et la plus forte fut Charles le roi avec ceux de Paris et d'Orléans, de Soissons, de Reims et de Champagne. Un duc Joffroi [7] portait leur enseigne. Cependant Girart chevauche, montant dans la perfection, avec lui Hugues et Ertaut de Forez, Guigue et Henri

1. Peut-être Verdonnet, cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine.

2. Le pays des Herupois, la Herupe, paraît avoir compris, au XIIe siècle, toute la région qui s'étendait de la Loire à la Seine, à l'ouest de Paris et d'Orléans, l'ancienne Neustrie; voy. Fauchet, *Œuvres*, 1610, fol. 541, Longnon, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, I, 8-12.

3. Voy. p. 40, n. 2.

4. Oxf. *Mansel e Beruer e Aucores*. Ce dernier mot désigne probablement le contingent d'Auxerre, mais je préfère *Bretoneis* de P. (v. 4345); voir la note suivante. Peut-être faudrait-il aussi préférer aux Berruyers les Angevins de P., qui figurent assez ordinairement en compagnie des Manceaux; voy. §§ 152, 155, 323.

5. J'adopte la leçon *Guianes* de P. (v. 4347) : *Bretones* d'Oxf. n'est pas à sa place, si on admet que les Bretons sont dans la seconde échelle; et d'autre part, il est naturel d'associer les Aquitains aux Poitevins. On a vu plus haut (§ 143) les Aquitains conduits par Gui de Poitiers.

6. *Poherenc*, cf. p. 84, n. 2.

7. Serait-ce le comte Joffroi des §§ 88, 89, 115, etc. (probablement Joffroi d'Angers)?

de Vienne, Guillaume et Rainaut de Mâcon ; Boson, Fouque et Seguin [1] viennent ensuite. Ils s'avancent en rangs serrés, portant droites les enseignes garnies d'orfrois. Qui maintenant, au moment du combat, demanderait qu'on fît la paix, serait à bon droit tué ou jeté en prison.

324. Le comte Girart chevauche au premier rang. Il portait un haubert jaseran [2], un heaume écartelé. Le safre [3] resplendit au loin à cause de la pureté de l'or. Il avait ceint l'épée que lui donna Didier [4] : on ne la paierait pas avec un empire. Il portait un écu neuf écartelé. Son gonfanon était blanc, large et traînant. Son cheval était un bai rapide à la course. Il vint se placer au-devant de son ost, comme un bon guerrier. Il rencontra un damoiseau appelé Ratier [5] : c'était un des porte-gonfanon de Charles. Girart, le voyant, l'attaqua vivement, lui entama l'écu et le haubert et le jeta

1. « Henri et don Guigue » paraissent déjà au § 175.

2. Voy. p. 51, n. 1.

3. Le *safre* désigne bien encore maintenant (voy. Littré) l'oxyde de cobalt, comme il a été dit ci-dessus, p. 112, n. 3, substance qui sert à produire une couleur bleue; mais ici on ne voit pas comment le safre, si c'est une couleur, pourrait être influencé par la pureté de l'or. Le safre doit désigner ici, et en beaucoup d'autres endroits, le brillant produit par un vernissage pour lequel on employait une substance appelée « safre », et qui n'était pas nécessairement l'oxyde de cobalt. En effet, *safre* désigne « dans la basse Provence un sablon « quartzeux, et dans la haute la terre glaise ou argile qu'on emploie « comme mortier ». Chabrand et de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, p. 184; cf. Littré, *Dictionnaire*, Supplément, p. 304, SAFRE 3. Mais d'autre part, et c'est probablement là qu'est la vraie explication, en esp. *zafre* est un oxyde de bismuth donnant une coloration jaune, et on a rapproché ce mot de l'arabe *sofra*, couleur jaune, voy. à la suite du supplément de M. Littré, le *Dict. étym. des mots d'origine orientaie*, sous SAFRE. Il serait donc possible que le *safre* désignât dans nos anciens poëmes une couleur jaune ou dorée.

4. Nous l'avons déjà vue, cette épée, au côté de Pierre de Mont-Rabei, § 246.

5. Garnier, P. (v. 4370).

mort en un sentier. Là vous auriez vu combattre les bons chevaliers et les masses se heurter les unes contre les autres. Tel n'était pour rien dans cette guerre qui, dans la bataille, éprouva grand dommage.

325. Du côté de Girart sont ses Lorrains, les Allemands et les Desertois. Avec eux s'avança Rainier [1], le fils d'Ardenc. C'était un bon et vaillant guerrier. Il avait un heaume de Bavière, un haubert double; il portait un écu et une lance de Monbilenc [2] et montait un cheval rapide et hennissant. Il avait ceint l'épée du roi Genenc [3] : onques vous ne vîtes épée qui si bien taille et tranche. Les Manceaux, les Angevins, les Herupois étaient avec Charles dans les rangs opposés. Rainier cria son enseigne : *Durenc ! Durenc!* et Hugues de Poitiers : *No genc! no genc!* [4] Il se lance contre Rainier qui venait sur lui, et lui porte par la poitrine, à travers le haubert, un tel coup qu'il lui tranche tout le côté gauche et le jette à la renverse en un chemin tournant [5], à une longueur de lance de sa selle.

326. Quand Rainier fut à terre, couvert de souillure (?), ayant une blessure par la poitrine qui le fait souffrir jusqu'au cœur, il déchira son bliaut, se banda bien, puis remonta sur son cheval vigoureux. Et quand il fut en selle, les rênes en main, il tira son épée d'Orléans [6], et celui qu'il frappe en plein sur le heaume, il le pourfend jusqu'à la poitrine. Il se

1. Ici *Rames* Oxf., mais plus bas *Rainier;* c'est le même qui figure au § 164, où, me conformant à la graphie donnée par Oxf. à cet endroit, j'ai écrit *Renier*.

2. *Sic* Oxf. et P. (v. 4384).

3. Ce nom, qui a son utilité dans les rimes en *enc*, figure déjà au § 109, mais s'appliquant à un autre personnage.

4. Je ne suis pas en état d'expliquer ce cri de guerre ni le précédent.

5. C'est ainsi que Raynouard, V, 60, traduit *roden* (P. v. 4396

6. Douteux : P. (v. 4403) *d'Orlem*, Oxf. *d'Arle*, où la dernière lettre, qui ne peut guère être qu'un *n*, manque, le bord extérieur du feuillet étant déchiré.

comporte de telle façon par la mêlée, que ceux à qui il en veut n'ont qu'à se bien tenir.

327. Boson, Fouque et Seguin viennent par derrière, avec don Fouchier à cheval sur Baiart.....[1] Ils sont soixante mille, tous en armes [2]; ils vont au pas, les lances droites. Du côté opposé vint le roi et le comte Foras [3]. Tous d'une voix ils crient leur enseigne. Ils vont se frapper, comme vous allez l'entendre, car, depuis le temps de Cleophas [4] qui fut en la bataille de Val Troas [6], vous ne vîtes gent aussi enragée (?), aussi acharnée à frapper, à tuer..... [6] Mille sont déjà abattus et sans mouvement, ayant perdu poing ou pied, bouche ou nez. Celui qui combattit dans cette mêlée et n'y resta pas, fut spécialement protégé de Dieu et de saint Thomas [7].

328. Voici, d'un côté, Boson et Fouque, Fouchier le marquis faisait le troisième; de l'autre, Andefroi et don Aimon. Ils firent du comte Hugues [8] leur porte-enseigne. Andefroi dit : « J'aperçois un mauvais larron qui, avec Boson, m'a » tué mon oncle. Tenez-moi pour aussi lâche qu'un renard [9], » si [10], dans cette mêlée, je n'ai affaire à lui! » Et il donne de l'éperon à son cheval.

329. Andefroi s'écria : « Viens ici, Fouchier; tu m'as fait » tort et dommage, lorsque, l'autre jour, tu m'as tué mon » oncle Thierri [11]. Certes, j'aurai du regret si je ne t'en ré-

1. Oxf. *Baiart que (q* barré) *fas*. Le vers manque dans P.

2. *Ab armas* dans les deux mss., mais la rime?

3. *Folras* P. (v. 4411).

4. D'après P. (v. 4414), Oxf. *Cleopas*. Ce nom semble emprunté à quelque tradition antique.

5. « Du vieux Troas », selon P. (v. 4415). Je n'ai pas réussi à trouver d'où a été tiré ce nom.

6. Je n'entends pas *ne sis lavas* Oxf.; la leçon de P. (v. 4417) *n'es mia gas* est visiblement refaite.

7. Ce saint n'a été choisi que pour la rime.

8. Leur parent, voy. § 212.

9. Cf. ci-dessus la p. 156, n. 4.

10. Ici se ferme la lacune de L.; voir ci-dessus, p. 157, n. 6.

11. Ceci est en contradiction avec le récit du meurtre de Thierri, tel

» compense pas, si je ne te frappe pas de cette mienne épée » un tel coup, que je te pourfendrai jusqu'à la ceinture. — » Vous en avez menti, glouton, vantard, et je prouverai » que vous n'êtes qu'un menteur. » Ils éperonnent leurs chevaux et se jettent l'un sur l'autre. Fouchier ne manqua pas son coup : il lui fendit l'écu sous l'appui [1]. Andefroi s'irrita et le frappa si violemment qu'il lui faussa la broigne au pan doublé; tous deux s'abattent sur le sable, et à ce coup mille chevaliers entrent en lutte.

330. Tous deux s'abattent en un pré; voici les compagnies qui s'abordent; vous verriez tant d'écus brisés, tant de lances mises en pièces, tant de hauberts troués, de broignes faussées, tant de coups d'épée, tant de têtes couvertes du heaume séparées du tronc! On en aurait pu enlever quinze charretées. Girart eut le dessous en mainte rencontre et perdit ainsi les barons de ses contrées.

331. Jamais on n'ouït parler de plus forte bataille : le roi lui-même y fut frappé. Celui qui le frappa était sorti de l'armée royale. Il s'appelait David; il était fils du vieux Gérôme. Il avait quitté le roi par suite d'une guerre [2], comme *faidit,* et s'était réfugié auprès de Girart qui lui donna de grands dons à sa discrétion. C'est celui-là qui attaqua vivement le roi, le frappant sur l'écu orné de fleurs d'or de telle sorte que la lance au fer bruni passa au travers. Puis il retourna vers Girart, par un chaume, et, le prenant avec force par le frein : « Comte, » pourquoi restez-vous tout ébahi ? le champ de bataille est » si couvert de vos hommes, qu'il n'en reste plus mille [3] de

qu'il a été fait plus haut dans une série de tirades consécutives (§§ 200-8). On ne voit pas que Fouchier ait pris part à cet acte de trahison.

1. L'endroit où on appuyait le bouclier? *soz la poger (l'apoger?)* Oxf., *le pogier* L; la leçon de P. (v. 4442) *lo polchier* est corrompue; cf. plus haut, p. 128, n. 3, et plus loin, § 334 *l'apogail* Oxf.. *lo pogalh* P. (v. 4501), *le pogail,* L.

2. D'une guerre privée.

3. « Cent, » selon Oxf.; le vers manque dans L.

» ton pays; si tu te laisses prendre, tu es perdu! — Ami, » dit Girart, « pourquoi me dis-tu cela? Je te jure, par la sainte » mère de Dieu, que j'aimerais mieux être mort et enterré » que de laisser dire à ce mauvais roi que j'ai fui! Retour- » nons à la charge : je suis tout prêt. » Alors la lutte reprit de plus belle.

332. Voici par le champ Pierre, le fils de Gautier; il portait les armes qu'il avait reçues d'Olivier[1]. Il était bien décidé, si lui et Boson se trouvaient face à face, à se battre de bon cœur avec lui. Il rencontra Seguin, l'un de ses ennemis; il lui souvint d'un mot que celui-ci lui avait dit à Roussillon, sous l'olivier, lorsqu'il fut envoyé par le roi comme messager[2]; il dit qu'on le tiendra pour un homme vaillant en paroles, pour un vantard, un faiseur d'embarras, s'il ne va le frapper sur l'écu noir : ils éperonnent et se lancent l'un sur l'autre.

333. Ils ont l'un pour l'autre haine et rancune, chacun d'eux prenant parti pour son seigneur; ils éperonnent, et partent tous deux au galop. Seguin frappa si haut, par dessus la fleur[3]. [qu'il lui fit dans l'écu une ouverture large comme le poing[4]], et lui faussa le plus fort pan du haubert, lui entamant trois côtes. Pierre le frappa à son tour de telle force que jamais d'aucun homme Seguin ne reçut un tel coup.

334. Pierre piqua le cheval, qui fit un grand effort, et alla frapper Seguin. Il ne le manqua pas, mais lui troua l'écu sous l'appui et lui trancha le haubert aux mailles menues. Au milieu de la poitrine il lui fit une telle fenêtre que le sang jaillit par devant et par derrière. Après cela vous n'auriez pas donné de sa vie une gousse d'ail.

335. Gace, le vicomte de Dreux, se porte en avant. Là où

1. Cet Olivier, de qui Pierre de Mont-Rabei tenait ses armes, a déjà été mentionné aux §§ 245 et 246.

2. Ci-dessus §§ 282-3.

3. Qui ornait le centre du bouclier.

4. Vers qui n'est que dans P. (v. 4494).

il voit la mêlée la plus épaisse, il pénètre comme un coin. Il va frapper Auchier de Mont Saint-Proin [1]. Celui-ci se mit en défense et lui fendit l'écu au dessus du poing, et lui défit tout le pan du haubert. Gace, à son tour, le refrappa sous le visage : le haubert [2], si fort qu'il fût, céda. Gace lui passa lance et enseigne par le cou et l'abattit mort loin de son cheval. Dans la mêlée, il n'y a Allemand, Saxon ni Bourguignon qui frappe mieux que lui.

336. Voici par le champ Alon, le fils d'Ansel. Il portait un haubert jaseran qui se rejoignait au chapeau; il avait lacé le heaume de Raimon Borel [3] et ceint l'épée de Milon d'Urgel. Il était armé de la lance et son écu neuf venait de Bordeaux. Il chevauchait un jeune cheval couleur de fer, et son gonfanon était brodé d'or. Il vint tout d'un trait par le chaume, poussant le cri de Charles Martel. Voici de l'autre part Giraut de Mont-Revel. Quand il entendit le cri de Charles Martel, il en fut irrité. Ils vont se défier l'un l'autre et l'un des deux videra les arçons.

337. Giraut était un chevalier preux et vaillant. On ne pouvait imaginer un homme mieux bâti. Il était homme du comte Girart et son parent. Ce lui fut pénible d'entendre crier l'enseigne de Charles. Il se jeta sur Alon, qui, se sentant frappé, le frappe à son tour, lui fausse la broigne de Saint-Maixent, et le jette mort à terre, sur la face, devant Doitran [4] de Saint-Laurent, sous les yeux d'un homme qui sut en prendre vengeance.

338. Doitran pique des deux et frappe Alon par la poitrine, sur le haubert, à travers le hoqueton. Il lui mit dans le corps

1. *Mont Saint-Droin* L., le vers manque dans P.

2. Le haubert couvrait le cou et une partie du visage.

3. Un Raimon Borel fut comte de Barcelone de 992 à 1018; voy. l'*Art de vér. les dates*, II, 292; P. de Bofarull, *Condes de Barcelona vindicados*, I, 197.

4. *Doltrans* P. (v. 4533-5). Sans doute le Doitran qui figure au § 252, parmi les hommes de la mesnie de Girart.

la lance avec le gonfanon et l'abattit mort sur le sable, sous les yeux du comte Hugues, un homme qui sut en prendre vengeance.

339. Voici par la mêlée Hugues et vous allez entendre ce qu'il fit : sur un pelisson neuf d'hermine il avait revêtu un haubert blanc et à fines mailles (?) [1], et lacé un heaume à vergeures d'or fin. Il avait ceint l'épée de Genon d'Aiglin et portait un écu et une lance de Saint-Domin. Il montait un cheval bai, à la crinière fauve. La mort du comte Alon, qui était de son lignage, lui causa une vive douleur. J'ose dire qu'il ne manqua pas Doitran.

340. Hugues frappa Doitran sur son écu, lui brisa son haubert, lui mit dans le corps la lance au fer aigu et l'abattit mort sur le champ herbu. Lorsque les compagnies se rencontrèrent, vous auriez vu tant de lances, tant d'écus brisés, tant de chevaliers étendus à terre qui demeurent insensibles, si fort qu'on les remue. Charles a bien fait payer à Girart la douleur que lui a causée la mort du duc Thierri d'Ascane.

341. Charles accourut au galop. Il frappa un damoiseau franc des pays tiois (?), en haut, sur le sommet de son heaume : il lui trancha le cuir chevelu, le crâne, la poitrine, le corps, tout ce qu'il atteignit. Il en fit deux moitiés et le mit à bas, lui et son cheval, auprès d'un genêt. Ainsi chassait, ce jour-là, le roi dans la forêt de ses ennemis.

342. Cette bataille eut lieu un mardi. En ce jour, les Navarais et les Basques lancèrent leurs dards[2] ; il n'y a si fort haubert qui ne soit mis en pièces ; les Français frappent sur les heaumes.... [3], le sang et la cervelle se répandent à terre. Ce n'est pas là la place d'un homme couard...

1. *Teoïn* Oxf., *tenoï* P. (v. 4542). *Enterin* L. (non pas *osterin* comme dans l'édition) est une correction de copiste.

2. Cf. p. 77, note 1.

3. Le vers est complété par cette cheville *que fest* (que fit) *Ginarz* Oxf., *Gimarz* ou *Gunarz* L., *Gaigartz* P. (v. 4570). Ce fabricant de heaumes ne m'est pas connu d'ailleurs.

343. Ce fut aux plus longs jours, à l'entrée de l'été, un mardi; le soleil brillait de tout son éclat. Les armées se heurtèrent et ce fut péché. On ne cesse de frapper et de tuer. Vous verriez mille hommes étendus sur la face ou sur le côté, qui ont perdu pied ou poing ou ont la tête tranchée, et tant de gonfanons rouges couverts de sang, enfoncés dans le corps de chevaliers, et des milliers de chevaux si serrés qu'il n'y a [entre eux] aucun homme qui étende la main ou bras, car là nul ne peut vivre, sinon par miracle. Girart vint par la mêlée, plein de fureur; il a tué ou blessé vingt hommes. Son visage est altéré; plein de rage, il met pied à terre, enfonce son enseigne en un pré, et crie aux siens : « Chargez, frap-» pez, tuez, tranchez; et, si vous êtes poursuivis, repliez-vous » sur moi, car, sachez-le, d'ici je ne bougerai que je ne sois » prisonnier, ou tué, ou victorieux. Charles sera roi ou dé-» chu[1] ! » Puis il dit à Fouque : « Restez avec moi ! » Et Fouque répondit sagement, en chevalier courtois et sensé qu'il était : « De tout temps tu as été léger, cruel, em-» porté, et ç'a été un grand malheur pour le monde que le » jour où tu es né. Ce n'a pas été un don, mais une grande » perte. Par toi a été abaissée la sainte chrétienté. Homme » cruel, ne vois-tu pas comme tes hommes sont réduits ! Il y » en a plus de sept mille tant morts que blessés, et pourtant » nous les avons bien repoussés, et Charles a perdu assez des » siens. Mais le roi est ton seigneur, une grande puissance. » C'est au milieu de sa terre qu'il nous a trouvés; les ren-» forts lui viennent de tous côtés; il n'a qu'une lieue à faire » pour être à l'abri. Maintenant il n'y a pas de honte pour » vous à battre en retraite. Vous seigneurs, francs cheva-» liers, donnez-lui le même conseil. Si vous avez parent ou » frère [qui soit blessé], enlevez-le, et emportez-le au petit » pas. Je ferai l'arrière-garde avec don Daumatz, Boson,

1. Le texte, et par suite le sens, est douteux. Oxf. ajoute : « et j'au-» rai ma terre quitte et en paix.»

» Gilbert, Garin d'Aix; et, si vous subissez aucune perte, » rendez m'en responsable. » Girart quitta la mêlée, contraint et forcé; dès ce moment il ne fut pas poursuivi seulement un pied de terrain. Personne n'osa lui dire qu'il y eût eu, de sa part, faiblesse ni lâcheté, mais toutefois Charles et les siens restèrent maîtres du champ de bataille.

344. Charles resta maître du champ de bataille. Il vit tant de damoiseaux étendus sous leur ventaille, tant de hauberts saffrés aux mailles sanglantes. Aux vivants il donnera, dit-il, assez de quoi vivre; quant aux morts, il ne sait penser chose dont ils aient besoin, sinon pour chacun un cercueil, et à celui qui le taillera [1], il donnera cent sous. Un abbé breton de Cornouailles [2] dit alors : « Je ne demande pas à Dieu » de me donner le relief d'une autre table [3] ! » Et le roi le lui donna en fief, et en bailla son gant.

345. « Que les évêques, les abbés, nos docteurs, fassent » un cimetière en l'honneur de Dieu. Tous ceux qui sont » morts ici, les nôtres et les leurs, sont tombés les uns contre » les autres, pour leur seigneur [4]. » Tous les principaux [de l'armée de Charles] l'ont octroyé ainsi. L'abbé donna pour

1. C'étaient donc des cercueils de pierre.

2. L'évêché de Cornouailles en Bretagne, chef-lieu Quimper.

3. M. à m. « Que Dieu ne me donne pas relief d'une autre serviette *(toaille)* ». Je suppose qu'il y a ici une allusion à l'usage d'accorder à celui qui avait servi à table, en certaines grandes occasions, le relief de la table. Dans *Huon de Bordeaux,* vv. 256-68, le *relief* du duc Seguin, pour servir à la table de Charlemagne à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, est estimé à trois mille livres. Le relief consistait ordinairement en pièces de vaisselle, particulièrement en un hanap, voir l'extrait des Assises de Jérusalem cité dans Du Cange sous GRASALA. Les témoignages abondent sur ce point. Lors de la consécration de l'évêque d'Angers, Guillaume le Maire (1291), un seigneur s'empara, en vertu d'un droit traditionnel, des bassins d'argent et des serviettes dont l'évêque s'était servi pour se laver les mains au moment du repas. *(Mélanges historiques* [2e série], II, 256, dans les *Documents inédits.)* Cela rappelle et explique le « relief de touaille » dont il est ici question.

4. Ces paroles doivent être placées dans la bouche de l'abbé breton.

cela mille marcs à son prieur, sans compter ce qu'eurent les tailleurs de pierre pour leur loyer, puis il continua à leur faire ce même service tant qu'ils furent ensemble à la guerre.

346. Girart s'en est allé; Charles resta et passa la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain il se mit en route tout droit vers Reims, la cité. Le roi dit aux siens : « Quiconque » aura ici de la richesse, de l'or d'Espagne, cheval arabe ou » castillan, il faudra, je m'en vante, que tout cela passe par » ma main [1]. Qui aura bonne tête et cœur hardi ne trouvera » en moi rien d'un vilain, mais l'homme le plus disposé à » donner. »

347. Tandis que le roi procède ainsi aux dons, voici venir devant lui le comte Aimon : « Seigneur, apprenez qui vous » avez parmi vos prisonniers : Senebrun de Bordeaux, le fils » d'Yon [2], Gillaume le Tosanz [3], lui et Eble. — Par mon chef, » dit le roi, « j'en suis charmé. Ce sont mes ennemis les plus » cruels. D'ici peu ils en auront telle récompense que jamais » plus aucun d'eux ne chaussera l'éperon. — Sire, vous ne » le pouvez sans déloyauté. Nous vous conterons comment la » chose est arrivée. Comme ils retournaient en leur pays, » nous leur dressâmes une embuscade à Clarenton [4], avec » nos hommes de Bourges et de Bourbon [5], et, lorsqu'ils en- » trèrent sur le territoire gascon, nous les prîmes par derrière » en un champ; aucun ne nous échappa, pas même les valets, » sinon Senebrun et trois barons [6]. Nous les poursuivîmes

1. C.-à-d. qu'il le tienne de moi.

2. Voy. p. 75, note 2.

3. Faute pour *Tolsanz*, Toulousain? P. (v. 4653) *cosen*, la leçon de Hofmann, *cosin*, est une mauvaise correction. — Guillaume n'est pas sûr.

4. Lieu apparemment propre aux embuscades, puisqu'il est mentionné dans les mêmes circonstances au § 214, où je l'ai appelé, d'après L., *Clarençon*. Ici encore L. porte *Clarençon*, mais *Clarenton* est assuré par l'accord d'Oxf. et de P. (v. 4661).

5. Bourbon l'Archambaut?

6. « Senebrun et Corbaron » P. (v. 4666).

» jusque dans Corneillon [1]. Giraut [2] leur donna asile dans » sa maison, et ne consentit à nous les rendre qu'à la condi- » tion qu'ils n'y perdraient que leur rançon, et nous lui en » avons donné notre parole. — Je leur donnerai, » dit Charles, « un tel breuvage, que le plus fort d'entre eux dira qu'il » en a assez. » Là-dessus il monta à cheval; puis il convoqua ses hommes pour un conseil sous Albion [3].

348. Charles traita longuement avec les Gascons. A force de dons et d'habileté, il les corrompit si bien avec son argent que tous lui rendirent leurs châteaux. Charles les fit occuper solidement. Girart en fut informé par messager, cinq jours après. Le comte était à Beauvoir, sous Roussillon; il fit asseoir auprès de lui Gilbert, Fouque, Bernart, Boson, Manecier. Ils étaient noircis par l'usage du harnais, car ils revenaient de Saint-Sever, château du roi qu'ils avaient brûlé. Ils parlaient de la guerre, lorsqu'arrive le message qui leur apportait la nouvelle véritable que Charles enlève à Girart toute la Gascogne, que les barons de ce pays sont tous à sa discrétion. « Alors nous nous battrons, » dit Boson. « Vous » en aurez tout loisir, » dit Fouque. « Vous y avez tant ga- » gné l'autre soir, que vous ou Girart pouvez bien voir » qu'exciter une guerre à tort n'est pas un jeu. »

349. Ensuite parla le comte Bernart. C'était un jeune homme grand et gaillard : « Frères, si vous me croyez, vous » et Girart, Charles ne repassera pas le pont du Gard [4], ni » la terre où gît saint Léonard [5], sans que nous ayons fait en » France un grand abattis de châteaux. — Eh! qu'importe, »

1. *Corbero* P. (v. 4667).
2. *Girarz* L. (p. 350), *Aimes* P. (v. 4668).
3. *Arlio* P. (v. 4675).
4. Interprétation non moins douteuse qu'au § 72. Oxf. *lo pont desgarz*, L. *le pont de Gart*, P. (v. 4699) *los ponts dels gartz*.
5. Corbigny, abbaye bénédictine (diocèse d'Autun), fondée, en 864, en l'honneur de saint Léonard; voy. *Gall. Christ.*, IV, 475. S. Léonard était décédé à Vendœuvre (Sarthe), et son corps fut transféré à Corbigny vers 877 (*AA. SS.*, oct. VII, 47 A).

dit Fouque, « si vous lui en brûlez quelqu'un, dès qu'il nous » enlève les meilleurs des nôtres! De çà, de côté de la Pro- » vence, des dangers se préparent pour nous. Il y a tant de » gens cupides, prêts à tout faire pour de l'argent, — et Char- » les leur en envoie par ses bateaux (?),— qu'il ne nous est pas » resté de nos meilleurs hommes le quart. — Par Dieu! » dit Gilbert de Senesgart, « ce chien de roi ne sera pas mis à bas, » sinon par coup de lance, d'épée ou de dard. Il importerait » assez peu comment il serait frappé, pourvu qu'un escobart [2] » le tuât, comme mourut le roi César [2]. — Je l'occirai sans » retard, » dit Foucart [3]. — « Il n'est rien qui me tarde au- » tant, » dit Boson.

350. Fouque, entendant ces paroles, s'irrita : « Vous avez, » à vous trois, dit une grande folie. Jamais je n'aimerai qui- » conque me proposera une action déshonorante. — Je ne le » veux pas, » dit Girart, « je n'y consens pas; mais il est na- » turel que le fou dise des folies [4], et qu'il en résulte de la » honte pour qui croit son conseil. Beau cousin [5] Fouque, » pour Dieu, conseillez-moi. — De conseil, » dit Fouque, « je n'en vois pas. Je sais le roi Charles si violent que c'est » en vain que son ennemi s'abaisserait devant lui, et celui » qui se laisse vaincre par lui n'a pas de merci à attendre. Et » pourtant il y aurait lieu de traiter. Celui qu'on accuse en » cour de trahison ne doit pas vivre avec une telle accusa- » tion qui le ferait montrer au doigt, lui et ses héritiers.

351. « Quand je t'ai donné conseil, tu n'as pas voulu me » croire [6]. Qui ne sait pas se garder de loin, ne jouit pas de

1. Voy p. 34, n. 2.

2. *Cesart* L., *Censart* Oxf.; le vers manque dans P. Je pense que c'est une allusion au meurtre de César.

3. Le marquis Fouchier, pour la rime, comme plus loin § 382.

4. « Pour ce est li fous qu'il face la folie », Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, I, 243.

5. Encore ici « neveu » au lieu de cousin, comme p. 161.

6. Voy. ci-dessus §§ 260, 261, 266.

» près [1]. Je sais le roi Charles si monté contre vous qu'il » n'accepterait pas une convention qu'on lui proposerait. Et » pourtant, il serait bon qu'on lui envoyât un preux cheva- » lier, si on en trouvait un, qui sût vous défendre de l'accu- » sation de trahison.

352. « Priez don Begon [de se charger du message], car » je ne sais chevalier meilleur ni même aussi bon. Il est du » meilleur lignage. Pour vous suivre, il a abandonné son » fief au roi Charles. Je le récompenserai en lui donnant » Valbrune et vous Dijon. — Que Dieu me maudisse, » dit Begon [à Girart], « si je prends rien de la terre de Fouque ni » de la tienne ! Je ferai le message. Toi cependant chevauche » derrière moi avec tes barons; et, si le roi refuse le droit, » avant qu'il soit sorti de ta terre, faisons-le lui payer. Si on » t'accuse de trahison, je te défendrai, et Fouque aussi, et » les autres, mais non pas Fouchier et Boson [et Seguin, le » vicomte de Besançon [2]]. Pour ceux-ci, je soutiendrai que » tu ne leur as pas donné asile en tour ni en donjon jusqu'à » ce que Charles eût permis à Aimon, à son cousin Andefroi » et à Hugues de te dresser une embuscade sous Avalon [3]. » J'y fus, je le vis et je le blâmai. Personne n'osera monter » à cheval pour soutenir contre moi que le roi n'a pas com- » mis cette indignité avant de t'envoyer Pierre. — Cousin, » dit Girart, « c'est bien parlé. » Le conseil fut bref et on y fit peu de discours. Begon monta à cheval, sans autre compagnon que son écuyer, pour porter son écu [5].

1. Qui de loinz garde de près s'esjoïst.
Ce dist li vilains.

(Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 465; cf. p. 388 : *Qui de longe providet de prope gaudet*).

2. Vers qui n'est que dans P. (v. 4748), Boson et Seguin sont coupables du meurtre de Thierri et de ses fils (voy. §§ 201 et suiv.); quant à Fouchier, il a joué un vilain tour à Charles, sans provocation (§ 216).

3. Cf. §§ 213-5. Hugues n'est pas mentionné parmi ceux qui prirent part à cette tentative.

5. On sait que telle était la fonction primitive de l'écuyer, comme du reste l'étymologie l'indique.

Cependant Girart envoie des messagers dans tous les sens, pour faire venir les Lorrains et les Bourguignons. Ils passent à Nevers et à Chalon [1] et s'assemblent dans les prés de Val-Mucon [2]. Les Gascons ont fait la paix avec Charles. Il ne séjourna guère en leur pays. Il traverse la Gironde et la Dordogne... [3], et fait tendre sur la rive son pavillon. Le roi, étendu sur un paile de ciclaton, regardait passer ses jeunes damoiseaux, causant avec Tibert de Vaubeton, avec le comte Gace et Hugues [4], lorsque Begon mit pied à terre, leur apportant le message de Girart et de Fouque.

353. Là où Begon descendit, sept des plus distingués [parmi les hommes de Charles] vinrent recevoir son mulet. Il entra dans le pavillon, entre les deux pans relevés. C'était un chevalier grand et bien bâti, adroit aux armes et sachant parler. Charles l'interpella, ôtant son gant : « Je vous » rends votre fief et quatre fois autant de ma meilleure » terre, sans tarder. Tu as ici tant de tes meilleurs parents » que tu ne dois craindre aucun dommage [5].

354. — Sire, les paroles que je vous apporte sont de » pure conciliation, sans rien d'inconvenant. Ce que je pro- » pose, c'est que votre baron ne vous fasse pas de mal, et » que vous ne lui fassiez point tort. — N'essayez pas, Be- » gon, de me réconcilier en aucune manière avec Girart, » jusqu'à ce que les plus forts [de mes adversaires] soient » abattus. Je n'aimerai Girart que mort.

355. — Sire, quel avantage retirerez-vous de l'avoir tué? » Tout au contraire, ce vous sera une grande honte de per-

1. Ils passent la Loire à Nevers, et la Saône à Chalon.

2. Ou Muçon ; *Val Muso* P. (v. 4765).

3. Oxf. *Girunde lo traverse naus e nodon*, L. (p. 353) *Gironde a traverseie o ben* (non pas *bon) noon*, P. (v. 4768) *Gironda lor traversa nac e dordon.* Ces leçons paraissent diversement corrompues.

4. Le vicomte de Dreux, déjà mainte fois mentionné.

5. Cf. le commencement de la tirade précédente.

» dre par votre faute un comte de sa valeur. Le comte est » preux et puissant, vous le savez, et peut vous faire plus » service que ne font les dix meilleurs de vos hommes.

356. — Don Begon, sa grande valeur n'est que de la ma- » lice, et sa puissance n'est que dommage et misère. Il m'a » tué ou blessé cent mille hommes, il a ravagé et dévasté » mon royaume. Il y a tels cent mille hommes de ses cha- » sés [1] à qui il a fait de grands outrages, alors qu'il était en » paix; je suis maintenant leur seigneur; je leur donne lar- » gement, et je les tiendrai [2] tous en honneur, s'il plaît à » Dieu. — C'est là tort et grand péché, » reprit Begon, » car le comte n'a commis envers vous aucune faute pour » laquelle il ait forfait son héritage.

357. — Eh bien! Begon, que me diras tu de ceci? Ici » Girart s'est mis dans le cas de Judas, quand, après avoir » mangé et bu avec moi, dans mon hanap, le même jour il » a tué Thierri, comme un satan! Je le lui ferai payer cher, » tu le verras. Et déjà je l'ai un peu tondu et rasé sans eau: » je l'ai mis en arrière de deux cent mille hommes, car en » Gascogne il ne lui reste plus château ni maison. »

358. Don Begon s'avança pour mieux répondre : « Sire, » avant de le mettre en demeure de vous faire droit, vous » avez saisi son fief, brûlé ses cités, ruiné ses châteaux. » Mais vous n'arriverez pas de sitôt à l'abattre au point de » le voir mat et réduit à se cacher, car jamais vous n'aurez » vu homme si dur à tondre!

359. — Ils n'auront pas la chair ni le corps si durs, lui » ni Boson ni Fouchier, les trois satans, que je ne leur » fasse dommage, si je puis, en récompense de leur ini- » mitié. On disait que nous étions parents : oui, bien » sûr, dans la lignée d'Adam! Si j'en pouvais tenir un en » mes liens, je ferais bien voir comme je les aime ! Leur

1. Voir p. 53, n. 2 et 70 n. 4.
2. Tenir un vassal, au sens féodal, être son suzerain.

» pesant d'or cuit, fussent-ils d'airain, ne les sauverait pas.

360. — Sire, ne faites pas cela, » répond Begon. « Le » comte Girart est prêt à vous faire droit. Prenez-le [1], s'il » vous plaît, tandis qu'il vous en prie. — Après m'avoir » trahi et renié, » dit Charles, « c'est alors qu'il dit qu'il me » fera droit et m'offre son gant plié [2]! Pour rien au monde » je ne lui donnerais une demi-journée de trêve, et je ne » lui laisserai pas une lieue de terre! — Il y aura à faire, » » dit Begon pour les moines et les médecins! »

361. Ensuite parla Gautier de Saint-Remi : « Je vous » dirai une chose, don Begon, » dit-il : « depuis que Gi- » rart est en guerre, il n'a rien gagné ; l'autre jour, il a fait » une bataille qu'il ne devait pas faire : il s'est battu contre » le roi, en une plaine, luttant ce jour-là autant qu'il a pu; » il y a eu son écu troué, sa lance brisée. Dieu me garde » d'un gain pareil à celui que le comte et sa mesnie ont fait » en cette rencontre !

362. — Et vous, » répondit Begon, « qu'avez-vous donc » gagné? Vous ne fîtes pas, ce jour-là, une longue pour- » suite [3]; vous cessâtes bientôt de frapper, et, sans avoir de » butin la valeur d'un jonc..... [4], vous vous en revîntes ir- » rités et la tête basse. »

363. Ensuite parla Andefroi qui tenait Mantes [5] : « Vous » y avez laissé ce jour-là soixante mille morts, et votre oli- » fant a corné bien bas la trahison de Girart, si souvent re- » nouvelée. Dieu confonde le vase où pousse une telle

1. Le droit. — 2. Voy. p. 64, n. 3.

3. Ici s'ouvre dans L. (p. 355) une lacune de plus de 1700 vers (=P. 4852-6570).

4. Ici, dans Oxf., deux vers dont le premier peut se traduire ainsi : « Si nous n'avons pas fait de cercueils plombés », mais le second, probablement corrompu, est pour moi inintelligible : *Mais vos ne meses un en vas nentrunc*. Il doit y avoir une allusion aux cercueils faits par ordre de Charles, §§ 344-5 ; *trunc*, tronc d'arbre creusé, serait synonime de *vas*.

5. Cf. § 107.

» plante [1]! — Si nous pleurons, » reprit Begon, « qui donc » en chante? Qu'il se montre, celui qui s'en vante! »

364. Begon ouït Andefroi s'emporter au point de traiter Girart de vieille écorce, de vase plein de vigne sauvage [2] : » Vous n'avez, » dit-il, « château si haut situé que le comte » ne puisse effondrer après trois jours de siège. Celui qu'il » frappe, il le porte à terre ou du moins y brise sa lance. Si » le roi l'éloigne de lui, jamais il n'aura enlevé à son man- » teau une telle pièce.

365. « Girart n'est ni cruel, ni léger, ni traître, ni lâche, » mais hardi, loyal, dur comme du buis. Avant qu'il eût » poil de moustache ni barbe, il avait conquis la terre » de ..... [3]. Jamais il n'y eut homme si puissant qu'il n'ait » pu le réduire. Si vous voulez bataille, je le connais tel » qu'avant peu vous verrez un craquement de lances qui » vous laissera comme enseignes des manchots et des bor- » gnes. — La bataille sera à moi..... [4] Je serai revêtu d'armes » blanches; se déguise qui voudra!

366. « Je vous ai trouvé, don Begon, très vaillant sur le » champ de bataille; maintenant j'éprouverai Girart, si je » le trouve à ma portée. C'est par lui qu'à Paris fut » établi le jeu, que dans la quintaine fut placé l'écu [5], » que fut tué le duc de Thierri, dont ce fut grande perte. » A Seguin il faut un long cercueil, à Boson un pareil, et » au larron Fouchier une bière neuve. Personne ne saurait » m'empêcher de les pendre. Depuis que je suis sorti de » France où j'étais retourné (?) ils m'ont fait en ma terre as-

1. Le vase, c'est Girart; la plante, c'est la trahison.

2. Ecorce, vigne sauvage, sont appelées ici par la rime *(uche)* qui ne fournit qu'un très petit nombre de mots et, par suite, amène l'auteur à des associations d'idées singulières.

3. *Des mar el fois* Oxf., *de mar au fois* P. (v. 4874), de la mer jusqu'à Foix?

4. Le sens du second hémistiche *e tuit li trois* Oxf., *e toh lhi trois* P. (v. 4878), m'échappe complètement.

5. Sur lequel les chevaliers essayaient leur adresse, voy. p. 1, n. 2.

» sez d'incendies [1]. Je vous en jure Dieu, et le saint jeudi » où il s'humilia entre les siens, ou bien il ne me laissera » ni fief ni aleu, ou il ne lui restera ni vilain ni bœuf. Que » Girart me face droit : je ne lui demande rien de plus [2], » ou sinon je ne lui laisse pas la valeur d'un œuf.

367. — Seigneur, Girart mon seigneur vous fera droit; » vous le prendrez de lui comme vous le dites. — Oui » bien, s'il me livre la personne de Boson, et puis je lui » prouverai qu'il est mon traître [3]. Je l'ai prouvé l'autre » jour, dans le premier conseil [4], et il n'a pu se disculper » ni s'escondire [5] d'être l'auteur du meurtre indigne de » Thierri, qu'il fit, comme un félon, tuer en trahison. » Don Begon s'irrita quand il entendit ces paroles.

368. « Sire, vous ne cessez de traiter Girart de traître. » Eh bien ! que celui-là s'avance qui l'en accuse ! Si je ne » puis l'en sauver et l'en défendre, alors le comte sera traî- » tre prouvé, et faites moi pendre. » A ces mots, il présenta au roi son gant plié [6]. Mais il n'y avait si vaillant qui l'osât prendre, lorsqu'ils virent Pierre descendre au pavillon [royal] : « Seigneur, entendez bien cette parole : si » Begon est grand je ne le suis pas moins, et, s'il demande » bataille, je suis prêt à la lui donner.

369. — Tu feras sagement, » dit Begon, « de bien com- » prendre l'affaire, et tu seras fou si tu entreprends la ba- » taille à tort. Je suis prêt à soutenir en combattant, avec » mon bon cheval et mes armes, ou, si on le décide ainsi,

1. Voy. § 348.

2. Le texte paraît pas susceptible d'une autre interprétation, et pourtant ces paroles du roi sont en contradiction avec celles du § 360.

3. Par cette expression Charles veut dire à la fois que Girart a commis envers lui un acte de trahison, et que cet acte est prouvé de telle sorte, qu'en droit, sinon en fait, Girart appartient à Charles, qui a droit d'en prendre la vengeance qu'il lui plaira.

4. Celui où fut décidé l'envoi de Pierre de Mont-Rabei.

5. Voy. p. 99, n. 1.

6. Voy. p. 64, n. 3.

» à pied, comme un sergent, que lorsque Thierri fut abattu
» mort et sanglant sur le pré, Girart n'a ni préparé ni ap-
» prouvé le meurtre, et qu'il n'y a eu, à cet égard, aucun
» complot. — Don Begon, » s'écrie Charles, « tu mens! Gi-
» rart s'est réjoui de la mort de Thierri; il l'a complotée et
» voulue; il s'est sauvé de ma cour comme un mécréant,
» sans prendre congé, ni lui ni les siens. Puis, aussitôt
» après, il a protégé mes malfaiteurs et leur a donné asile à
» Saint-Florent [1], château qui lui appartient en propre.
» C'est là que s'en est allé Fouchier avec mon argent [2]. J'ai
» envoyé Pierre à Girart, tu l'as vu, et Girart s'est moqué
» de mes plaintes. — Ceci est vrai, » dit Pierre; « roi, tu
» as dit la pure vérité, j'en ferai la preuve [3] contre Girart,
» si tu maintiens ton dire. — La question, » dit Begon,
» est autre. Ecoutez bien l'affaire du commencement à la
» fin, portez un jugement équitable : si je suis vaincu et
» récréant, que le roi et toi soient réputés félons, si tu ne
» me pends! — Tu ne seras ni victorieux ni vaincu, avant
» que le comte soit vaincu et reconnaisse sa faute : avec le
» temps le plus lent y arrivera. Là où des milliers d'hommes
» se heurteront, tu pourras avoir bataille, pour peu que tu
» attendes.

370. — Sire, » dit Begon, « il est mal, de la part d'un
» roi, de faire tort à son baron, de ne pas lui faire droit.
» Girart n'est pas venu à la cour et je vais dire pourquoi :
» c'est que tu ne peux escondire, ni personne pour toi, que

1. C'est la première fois que paraît dans le poëme ce nom de lieu. Le grief même que le roi fait ici valoir contre Girart n'a jamais été ainsi formulé. On a vu au contraire, § 228, l'un des hommes du roi poser en fait, sans être contredit, que Girart n'avait pas donné asile au meurtrier de Thierri.

2. Ici le roi fait allusion, non plus au meurtre de Thierri, mais au vol commis par Fouchier (voy. § 216). Déjà, § 228, le roi a accusé Girart d'avoir donné asile à Fouchier, quoique le récit n'en dise rien.

3. Par le duel.

» ce ne soit avec ta permission qu'Andefroi, Aimon et Ai-
» meri, que je vois ici, lui dressèrent une embuscade sous
» Mont-Elei [1]. Pour cela, personne ne me proposera la ba-
» taille. J'y fus, je le vis et te blâmai. Et pourtant le comte
» vous demande de lui rendre, par votre merci, son fief,
» que vous acceptiez le droit. — Begon, » dit le roi, « ôte-
» toi de ma présence. Je ne me fie ni à Girart ni à ses mes-
» sagers, et je lui mande par toi de ne plus m'en envoyer,
» car, par saint Remi ! je le ferais pendre. »

371. Begon voit que Charles refuse, qu'il n'aime ni Girart ni les siens. Il répondit trois mots irrités : « Roi vous
» avez mal agi, lorsque vous lui avez, de propos délibéré,
» fait dresser une embuscade, sans d'abord l'avoir défié,
» quand ensuite vous avez saisi son fief avant de l'a-
» voir cité au plaid. » Charles fut saisi de colère et, jurant par Dieu le tout puissant : « Si vous n'aviez pas ici
» de si puissants parents, » dit-il, « vous vous repentiriez
» d'avoir laissé sortir cette parole de votre bouche ! Celui là
» n'est pas mon ami, qui t'approuve. » Arbert et ses damoiseaux accourent et le jettent de force hors de la tente. Ils le font par amitié pour lui. Begon monte à cheval, prend ses armes, et Arbert le conduisit comme son parent.

372. Après avoir quitté le comte Arbert, Begon passa la nuit dans un désert, sous le toit d'un saint ermite. De là il se rendit auprès de Girart, son seigneur. Et le comte lui demanda : « Que t'ont-ils proposé ? — J'ai trouvé Charles
» farouche et malveillant. Il ne te laissera plus de terre, il
» a trop souffert par toi. — Avant cela, » dit Girart, « il
» aura la tête fendue. Il n'a pas conquis là bas [2] autant qu'il
» perd de ce côté. Moi et les miens lui avons fait un ample
» désert. D'ici jusqu'à la Lorraine, à Saint-Lambert [3], franc

1. *Mont-Erbei* (P. (v. 4950). Aucun de ces deux noms n'est mentionné à l'endroit où il est parlé de cette embuscade, § 215.

2. En Gascogne, voir § 352.

3. Saint-Lambert de Liège ?

» ni serf ne peuvent se montrer hors des murs [1]. » Là-dessus voici venir Fouque et don Gilbert.

373. Boson, Fouque et Gilbert se rendent au conseil et demandent : « Que dit le farouche Charles? — Il dit qu'il » ne sera pas notre ami ni nous les siens, si tu ne lui rends » Roussillon par la courroie [2]. — Avant cela, » dit Girart, « il aura le chef rouge [3]! — Jamais vous n'avez vu roi si » hautain. Vous seriez à ses pieds qu'il ne daignerait même » pas vous faire un signe des yeux. Pour un peu, il m'eût » pris aux cheveux, quand Arbert et ses damoiseaux me » prirent sous leur conduite. Je passai la nuit sous un til- » leul [4], chez un saint ermite, veillant toute la nuit. Je » ne sais d'autre parti à prendre sinon que chacun se pré- » pare, car le roi couchera ce soir sous Mont-Morel [5]. Sa- » medi, au point du jour, il sera à Civaux [6].

374. « Au moment où nous nous quittâmes, il me fit une » figure irritée, quand je lui reprochai le guet-apens. Je » voulus prouver mon dire par la bataille, que tu ne l'avais » pas trahi, mais il me répondit une chose douloureuse : il » m'a fait savoir, en tirant vanité devant tous, que les » meilleurs de tes hommes vont à lui pour les grands outra- » ges que tu leur as faits.

375. « Croyez-vous qu'il ne souffre pas, le chevalier qui » se voit lésé [7], traité injustement par son seigneur, qu'il » n'en arrive pas à lui vouloir du mal, à lui souhaiter la

1. Sont obligés de rester enfermés dans les lieux fortifiés.
2. Oxf. *correil,* P. (v. 4991) *torrel,* qui n'a pas de sens.
3. De sang.
4. Tilleul *(teil)* n'est ici, bien entendu, que pour la rime.
5. Oxf. *Mont Moureil,* P. (v. 4999) *Mont Aurel.*
6. *En Sival* dans les deux mss.; voir plus loin, p. 189, n. 3. Il s'agit donc d'une bataille *aramie*, c.-à-d. dont le lieu et la date sont convenus d'avance, comme la bataille de Vaubeton (voy. § 126), mais il est singulier que ce rendez-vous n'ait pas été indiqué dans la scène qui précède.
7. Voir § 356.

» mort? C'est pour cela que vous perdez la terre jusqu'à » Dunort [1]. Depuis la cité d'Avenches [2] jusqu'au port de » Cluse [3], il ne vous laissera, dit il, personne sur qui comp- » ter. Vous n'avez château qu'il prise un jardin. Il vous » fera *faidit;* il l'a ainsi trouvé en consultant les sorts [4].

376. — Par mon chef! » dit Fouque, « je ne sais que » trop. Si Girart se voit trahi par les siens, c'est qu'ils l'ont » trouvé dur et obstiné. Il se plaît à les outrager, à leur » prendre leur fief. Dès que je fais tort à mon homme, que » je lui refuse le droit, par cela même j'ai forfait le fief [5] [et

1. Nous avons déjà vu ce nom mentionné au § 167 comme étant le cri de guerre d'Odilon, l'oncle de Girart. Ce doit être un lieu situé entre le Rhône et les Alpes, limites entre lesquelles s'étendaient les possessions d'Odilon (voir la fin du § 99).

2. Ancien *Aventicus* ou *Aventica*, maintenant Wiflisbourg, canton de Vaud; voy. Longnon, *Géogr. de la Gaule au* VI*e siècle*, p. 224.

3. *A Clausa al port* Oxf., la leçon de P. (v. 5012) *entro al port*, est corrompue. Il y a dans les Alpes de nombreux passages appelés *Cluse* ou *La Cluse*. Remarquons que les menaces du roi sont loin d'avoir eu cette précision.

4 Sur les différentes manières de consulter les sorts au moyen âge, voy. Du Cange, SORTES SANCTORUM. M. Roquain, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLI (1880) 465-74, et M. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 3e série, IV, 167-78, ont publié deux textes, l'un latin, intitulé *sortes apostolorum*, l'autre provençal, qui contiennent des réponses, généralement assez vagues, aux questions de ceux qui cherchaient à connaître l'avenir, M. Chabaneau a rassemblé, p. 161, note, plusieurs textes empruntés aux auteurs latins du moyen âge et à la littérature provençale sur l'usage de consulter les sorts. Cette liste pourrait être notablement augmentée. Pierre de Vaux-Cernai raconte que Simon de Montfort avait consulté les sorts, un ouvrant au hasard le psautier, avant de se rendre à la croisade contre les Albigeois (fin du chap. XVII). Dans *Flamenca* (vv. 2300), Guillaume de Nevers interroge l'avenir de la même manière lorsqu'il se prépare à séduire l'épouse d'Archambaut. Dans *Girart de Roussillon*, l'usage de consulter les sorts est si bien admis que lorsqu'une guerre est entreprise sans qu'on l'ait fait, l'auteur a soin de le mentionner; voy. §§ 140 et 383.

5. Il faut entendre « l'hommage ».

» offensé] Dieu. » Girart soupira; ces paroles lui furent pénibles, et il se tourna d'un autre côté sur son étrier [1].

377. « Fouque, » ce dit Girart, « je ne sais dire qu'une » chose; j'en prends Dieu à témoin, et vous soyez-en ga- » rants, avec tous mes chefs, que jamais je ne ferai tort à » aucun de mes hommes. — Si vous aviez ainsi parlé, il y » eut sept [2] ans à Noël dernier, les tiens ne crieraient pas » aujourdhui : Royaux [3]! » Puis, éperonnant son cheval, il se dirigea vers ses hommes et leur dit : « Seigneurs, préparez- » vous pour la bataille. Le comte Girart vous mande une » loyale parole. Vous n'êtes pas des Gascons ni des Proven- » çaux, mais des barons Bourguignons, vassaux de son pays.

378. « Le comte Girart vous mande à tous, seigneurs, » que jamais il ne fera tort ni déshonneur à comte, à de- » maine [4], ni à vavasseur, et moi je me porte garant de sa » parole envers le dernier d'entre vous. » Et les comtes et les comtors [5] lui répondent : « S'il n'avait pas agi avec ma- » lice et légèreté, Charles ne lui aurait enlevé ni château ni » tour. Mais nous ne sommes pas des Provençaux [6], traîtres » envers lui; il n'a pas à se défier de nous. » Alors Girart chevauche plein d'ardeur; la nuit il s'hébergea sous Hau-

1. On verra au § suivant que le conseil se tenait à cheval en présence des troupes.

2. Cinq, selon P. (v. 2028). Je ne vois pas à quel événement il est fait ici allusion.

3. Le cri de guerre des troupes royales en tout pays, voy. le texte de Mathieu Paris, cité dans Du Cange, V, 560 *b*. Un érudit a jadis réuni de ce cri de guerre plusieurs exemples, sans paraître se rendre compte de ce qu'il signifiait; voy. *Jahrbuch f. roman. u. engl. Literatur*, II, 120.

4. Je conserve l'expression de l'ancien français, qui, naturellement, ne peut trouver d'équivalent en français moderne. Le *demaine* est un terme assez vague qui désigne l'homme libre dépendant directement du seigneur, *dominius*.

5. Voy. p. 11, n. 1.

6. Ce sont pourtant les Gascons, non les Provençaux, qui (ci-dessus, § 352) ont fait défection.

teflor. Au jour suivant, le roi en fut informé par messagers.

379. Les Gascons ont demandé congé à Charles; les Poitevins et les Bretons sont aussi partis, et toutefois il ne fut pas tellement abandonné qu'il n'eût encore trente mille guerriers. Là-dessus voici le messager qui lui apporte des nouvelles de Girart. Le roi mande ses hommes et leur dit [ce qu'il vient d'apprendre]. Il fait rappeler tous ceux qui sont partis, et notamment le duc de Poitiers pour qu'il les guide.

380. Deux comtes sont sortis de l'ost du roi. L'un s'appelait Henri, l'autre Auberi; leur sœur était la femme du duc Thierri [1]; les fils de celui-ci, tués par Boson, étaient leurs neveux. Ils montèrent à l'observatoire et virent comment Girart distribuait ses troupes, comment il formait ses échelles. Charles sortait du camp avec ses fidèles quand vint à lui le comte Henri. « Sire, Girart chevauche, je l'ai vu. Nous » avons, je vous l'affirme, plus de gens qu'eux. » Et Charles dit aux siens : « Mes amis, celui qui a tendu son tref » n'aura pas un piquet à arracher; cette nuit nous dormi- » rons en sécurité. »

381. Le roi donna à ses barons l'ordre qu'aucun tref ni pavillon ne fût baissé, que les licous ne fussent pas ôtés, ni les piquets arrachés. « Soyez en sécurité comme chez » vous, car j'ai fait mander hier par deux hommes le duc de » Poitiers et les siens. Guihomart [3] et Salomon [4] viendront

1. On a vu au § 107 que Thierri avait eu quatre femmes, dont la dernière était sœur d'un roi Louis, de même au § 101; au § 112, cette quatrième femme est sœur de Charles-Martel; ici il est question d'une sœur des comtes Henri et Auberi. La femme désignée dans le présent §, comme celle désignée aux §§ 107 et 112, est mère des enfants tués par Boson. Il y a donc contradiction entre ces divers passages.

2. Sorte de tente.

3. *Guinars* P. (v. 5066), ce qui fausse le vers; au § 398, le même ms. (v. 5268) porte *Guinarmartz*. Le nom de Guihomart, conservé par Oxf., est un souvenir du chef breton *Wihomarchus* qui lutta contre Louis le pieux (Einhardi *Annales*, ad ann. 822 et 825; cf. A. de Courson, *Cartul. de Redon*, p. XXIII).

4. Salomon de Bretagne figure parmi les vassaux de Charlemagne

» aussi avec les Normands et les Bretons. » A ce moment ils voient arriver les Bourguignons, dont les gonfanons se montrent sur les postes avancés; en tête sont Begon et Bardon, Fouchier, Agenois de Chalon. Les Français courent aux armes par les champs, abandonnant manteaux et pelissons, et montent sur les chevaux bais ou gascons. Au moment où on forma les échelles, ce fut à qui des barons porterait les premiers coups [1]. Aimon, Aimeri et Aimenon [2] conduisirent la charge, avec mille bons guerriers. Le jour était calme et chaud, et le ciel était pur. Ils s'aperçurent de loin, car la vallée était longue. Ces chevaliers renommés disaient des prières. Là où les premiers rangs s'abordèrent, il y eut grand fracas de lances et d'écus, et le champ fut bientôt jonché de tronçons.

382. La bataille commence en quatre endroits. L'échelle qu'attaquèrent Gilbert et Girart était guidée par le vicomte Gace, Hugues [3] et Berart [4]; l'autre, contre laquelle vinrent Agenois, Begon et Foucart [5], avait à sa tête Gautier [6] et Pierre, son fils, le vaillant. Contre celle d'Auberi [7] viennent Auchier et Guinart [8]; contre celle de Charles, Boson et Bernart. Là ne furent dédaignés ni Gascon ni Lombard, ni serf, s'il y en avait, ni bâtard [9].

en plusieurs chansons de geste. Voy. les témoignages rassemblés par M. Joüon à la table de son édition du roman d'Aquin, sous ce nom.

1. Voy. p. 149, n. 4.

2. L'*Aimenon*, hôte de Pierre de Montrabei (§§ 155-8), ou Aimon de Bourges appelé quelquefois, Aimenon; cf. p. 131, n. 5.

3. Celui qui figure déjà en compagnie de Gace, au § 352, probablement le comte Hugues des §§ 328, 338-40.

4. Bernart P. (v. 5086); de même au § 398.

5. Pour *Fouchier*, comme au § 349.

6. De Mont-Rabei.

7. Le comte Auberi du § 310.

8. Voy. p. 157, n. 1.

9. Cela veut dire que la mêlée fut si générale que les combattants n'avaient pas le loisir de choisir leurs adversaires et devaient accepter même les moins dignes. Les Gascons et les Lombards (par cette désignation on entend les Italiens) ne passaient pas, au moyen âge, pour

383. La bataille commença le long de la rivière, au port. On n'y observa aucune mesure [1], on ne consulta ni augure ni sort [2]. Droit et tort furent confondus. Ne croyez pas que personne se retienne de frapper : on cherche par tous les moyens à se donner la mort. Ceux qui conservèrent le champ de bataille, les plus forts, n'y gagnèrent pas de quoi se consoler de leurs pertes, car il n'en est aucun parmi eux qui ait été a sez épargné pour n'avoir pas lieu de s'affliger.

384. Le port a nom Civaux, sur la Vienne [3]; la rivière était tranquille, le terrain uni. Le soleil était chaud : c'était au mois de mai, à midi. Là vous auriez vu tant de damoiseaux mettant tous leurs efforts à frapper et à tuer. Vous en verriez mille étendus pâles, dont le plus âgé n'avait pas trente ans et était sans un poil blanc. C'est là qu'on réveilla le souvenir de la quintaine où moururent les deux fils de de Thierri, le duc d'Ascane. Ainsi la haine s'envenime et le mal s'accroît.

385. Voici par le champ Begon de Val Olei, qui appelle Pierre de Mont-Rabei. Et Pierre lui répond : « Je vous vois » bien. » Ils piquent des deux et se frappent. Il n'y a si fort écu qui ne se brise; les quatre côtés des hauberts sont faussés. Ils s'abattent l'un et l'autre en un chaume, et si Begon

être très loyaux ni très vaillants. Voir, pour les Lombards, les textes réunis par M. Fr. Michel, *Guerre de Navarre*, p. 484, et par M. Tobler, *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, 100-1; pour les Gascons, voir ci-dessus, § 377.

1. Cela veut dire, je suppose, que l'on se battit avec acharnement, sans tenir compte des usages généralement observés dans les combats.

2. Cf. p. 185, n. 4.

3. *Sivaus* Oxf., *Sivax* P. (v. 5100); *Sival* au cas régime, §§ 375 et 390. C'est, selon M. Longnon (*Géographie de la Gaule au* VI*e* *siècle*, p. 577), Civaux, Vienne, arr. de Montmorillon, canton de Lussac, village situé, en effet, sur la Vienne, et près duquel existent de nombreux sarcophages de pierre où l'imagination populaire voyait la trace d'une bataille sanglante. Civaux est à 27 kil. environ du S.-E. de Poitiers. On verra au § 398 que le lieu de la bataille n'était pas éloigné de cette ville.

mourut, le roi en fut content. Pierre, à la suite de cette rencontre, garda le lit pendant cinq ans, ne pouvant ni monter à cheval ni rendre la justice.

386. Quand Gautier vit tomber son fils Pierre, il ne faut pas s'étonner si en son cœur il en fut affligé. Il frappe Begon à terre [1], sous le nombril, de sorte que la lance pénétra dans le sol. Agenois et Fouchier arrivent au galop : ils frappent Gautier, lui fendent l'écu vermeil, et l'abattent mort si bien qu'oncques il ne bougea.

387. Par là sont passés sept cents [2] guerriers chasés et habitants de Mont-Rabei; ils trouvent Pierre blessé et Gautier, leur seigneur naturel, leur porte-enseigne, mort. Ils l'enlèvent de la mêlée, tristes et sombres, puis ils y rentrent, irrités et farouches. Ils tuèrent beaucoup des gens de Fouchier, mais à la fin ils le payèrent cher, car il n'y en eut pas vingt qui échappassent sains et entiers.

388. Fouque était un guerrier prudent et vaillant. Il examina la bataille, jugea la position, et, laissant le flanc gauche, il dirige ses hommes vers la troupe royale (?) et attaque sur le flanc droit. Ils font un bruit de tempête. Là vous auriez vu tant de damoiseaux de franche naissance tomber à bas du cheval, et tant de têtes se séparer de leurs bustes, sans qu'aucun d'eux fût assisté d'un prêtre ! Tant de noblesse resta sur le champ de bataille que les salles sont désertes quand vient une fête.

389. Henri vint criant : « Vauluc ! Vauluc ! » Celui qu'il frappe de sa lance ne remue plus. Il appelle Girart traître ! malheureux ! « C'est pour votre malheur que vous avez vu » la mort du duc Thierri ! » Fouque courut le frapper, quand il le reconnut. Il lui trancha le haubert, la poitrine, le buste et l'abattit mort à terre : « Désormais vous laisserez tran- » quille le duc Girart ! »

1. Bégon était tombé de cheval, en même temps que Pierre.
2. « Deux siens guerriers » P. v. 5129.

390. Cette bataille eut lieu un samedi, à Civaux, le long de la Vienne, en un pré. Là vous auriez vu tant de damoiseaux, la bouche ouverte, tant de barons étendus morts [sur la route. Ce fut un jour de malheur, celui où fut résolue et commencée cette guerre maudite de Dieu. France et Bourgoghe en furent dépeuplées. Ah! Dieu, quel deuil pour les mesnies de Charles et de Girart, qui s'étaient engagées par serment à combattre jusqu'à la mort. Ils étaient animés, mais leur ardeur ne venait pas de Dieu, à faire grand carnage [1]]par la plaine herbue. Tant de sang fut répandu par les champs couverts de rosée que l'eau de la Vienne en était sanglante pendant une lieue.

391. Cette bataille eut lieu un jour d'été et dura jusqu'à la nuit, telle était leur fureur. Landri [2] et Auberi se sont rencontrés, frappés, renversés, blessés à mort. Si je nommais tous ceux qui ont jouté, si je contais comment chacun s'est battu, je ne serais pas arrivé demain à la moitié de mon récit. Boson, Fouque, Bernart font un grant abattis. Ils n'avaient à leur suite que sept mille combattants, et cependant ils ont chassé du champ de bataille Charles qui avait dix mille hommes; mais, avant qu'ils les eussent fait reculer d'une portée de trait, la moitié d'entre eux était couchée sur le sol et les rangs de ceux de Fouque étaient bien éclaircis. Alors Charles eut peur et son cœur se remplit de dépit. Contraint par la nécessité [3], il appela, en sonnant du cor, trois mille Allemands qu'il avait placés en réserve. Ceux-ci arrivent en rangs serrés; ils trouvent les combattants [des deux partis] tout mêlés, et les rangs confondus; chargeant en masse, ils les ont troués et deux fois les ont traversés.

392. Les Allemands s'avancent, chantant leur *Kyrie* [4].

1. Ce qui est entre [] manque dans Oxf. (P. vv. 5159-67).
2. Landri de Nevers.
3. Comme Rolant à Roncevaux.
4. Du Cange, sous Kyrie eleison, et dans sa onzième dissertation *(du cry d'armes)*, éd. Henschel, p. 47 *b*, cite des textes qui établissent

Fouchier et Agenois vont les férir. Ils n'étaient pas plus de trois cent trente-trois, mais jamais pareil nombre ne fit si bien, car ils passèrent à travers dix-sept cents hommes, et à la charge en retour l'ennemi avait disparu. Girart eut toujours à se louer de cette affaire.

393. Agenois vient chevauchant sur Anderoc[1], un cheval de prix originaire du Maroc. On ne vit jamais chevalier qui sache aussi bien se battre. Il ne touche personne qu'il ne l'abatte mort; son gonfanon jaune en était devenu rouge. Lorsqu'il tomba, ce fut pour ses péchés[2]. Il n'y eut, parmi ceux de Charles, homme qui, l'ayant vu, ne courût sur lui. Son haubert ne lui valut un morceau de drap. Il reçut tant de coups qu'il tomba pour ne plus se relever.

394. Fouchier voit les siens rompus, Agenois mourir des coups qu'il avait reçus, et venir Andefroi qui lui adresse des injures : « Par Dieu, Fouchier, je ne vous estime ni ne » vous redoute, et je convaincrai Girart de trahison ! » Et il lui répond : « Vous en avez menti, gredin ! Je suis homme » de Girart, le preux comte, et je me tiens pour lâche de te » laisser tant parler. »

395. Fouchier frappe Andefroi sur le blanc haubert, et le lui rendit rouge de sang; il lui perça le cœur, le foie, le flanc, il l'abattit la face contre terre, et lui dit : « Cherchez » un prêtre pour vous panser. Vous ne l'avez pas vu com- » ploter la trahison dont vous parlez. J'en défends le franc » comte Girart. »

396. Aimon et Aimeri vinrent au galop, et ils virent comment Fouchier avait tué leur frère. Ils se désolent, chacun disant : « Malheureux que je suis! Ha! frère Andefroi, ami

l'usage de chanter le Κύριε ἐλέησον au commencement du combat. La plupart de ces textes se rapportent à l'ancienne histoire d'Allemagne.

1. *Branderoc* P. (v. 5199).

2. Il tomba, non qu'il fût mauvais chevalier, mais en punition de ses péchés.

» cher; si celui qui vous a tué s'en retourne en vie, puissent » Dieu et saint Denis ne jamais nous venir en aide! Aimeri frappe Fouchier sur l'écu noir et lui passe par le corps la lance avec l'enseigne, tandis que Aimon, le frappant de l'épée par le visage, lui fend la tête et l'abat mort dans un sillon. Ce fut un deuil et une perte que la mort du preux marquis. Meilleur vassal ni plus fécond en ressources ne resta sur ce champ de bataille.

397. Ha! comte Girart, puissant baron, quel ami tu perds! Boson et Bernart trouvent Fouchier gisant à terre, et auprès de lui Landri, le seigneur de Nevers. « Frère Boson, dit Bernart, « attaque-les! » Ils courent frapper Aimeri sur son écu foncé: l'écu ni le haubert ne lui servirent de rien; ils le percent de leurs lances, dont les fers ressortent de l'autre côté, traversant la peau, la chair et les nerfs, et l'abattent mort dans la plaine. Boson dit alors un mot cruel : « Je te » donne la récompense que tu mérites : ce n'est pas ton serf » qui la recevra pour toi! »

398. Quand Boson et Bernart l'eurent ainsi frappé, survinrent Fouque et le comte Achart [1], et Gilbert le comte de Senesgart, et, du côté du roi, le duc Bérart [2], Gace, vicomte de Dreux, et Uielart. Les troupes [royales] se dispersent à l'arrivée des dernières échelles [3]. Je ne crois pas que le quart se soit échappé sans blessures. Le dépit et la honte étaient pour Charles : son enseigne et son étendard ont été renversés, son étendard, son dragon [4] et son tref où étaient peints des léopards; les hommes de Girart les lui abattent comme un bois qu'on essarte. Mais voici qu'arrive au galop l'évêque Brocart [5], un maudit clerc, plein de malice, qui était parent

1. D'après P. (v. 5247); dans Oxf. *Girart*. C'est le comte Achart dont la mort est rapportée à la fin de ce §.
2. Bernart, P. (v. 5249), comme au § 382.
3. De Girart, je suppose. Le vers est obscur.
4. Enseigne où était peint cet animal fabuleux; voy. Du Cange, DRACO.
5. *Boscart*, P. (v. 5257).

du roi, son frère bâtard. Il crie au roi : « Où vas-tu, couard? » Regarde vers la cité de Poitiers : tu verras venir des cheva- » liers et des chevaux de toutes couleurs. Girart est vaincu, » le félon traître qui t'a tué tes hommes, incendié tes châ- » teaux ! » Boson l'ouït et dit : « Tu en as menti, garçon [1] ! » Là-dessus surviennent par un essart les hommes de Charles, le duc Gui de Poitiers et Guihomart, le vicomte Richart, baron de Normandie [2]. Girart a trop tardé : là où il se rencontre avec les Escobarts [3], il y perdit nombre de Bourguignons et de Lombards. Dieu ! quel seigneur y perdit Montbéliard [4] ! car là périrent Auchier et le comte Guinart, Armant, le duc de Frise, et le comte Achart [5]. Le comte Bernart y fut blessé à mort. Toutefois, il reçut la confession, le vaillant comte, et vécut du samedi [6] au mardi.

399. Le roi s'en allait dépité, derrière les siens, quand vint au galop l'évêque Gras [7], qui lui crie : « Roi, écoute : un » grand secours t'est venu; tu vas le voir ! » Mais Boson va le frapper sur la tête : aussi loin que vous pourriez lancer un roi d'échecs, il lui fait voler le chef coupé au ras du buste : puis il l'invita à chanter son *sæcula sæculorum*. A ce moment, ceux de Charles affluent en hâte, et bientôt vous

1. Dans le sens ancien, serviteur du rang le plus infime.

2. D'après P. (v. 5269), je n'entends pas la leçon d'Oxf. *E Aurei de Bretaigne*.

3. Oxf. « leurs Escobarts »; ce qui conduirait à entendre *escobart* comme un nom commun, désignant une sorte de troupe, et non plus comme nom ethnique. Le passage où on a vu, ci-dessus § 72, figurer les Escobarts, peut s'accommoder de l'une ou de l'autre de ces deux interprétations.

4. Le comte Guinart, qui va être nommé, et qui figure au § 317 comme seigneur de Montbéliart.

5. *Agartz*, P. (v. 5274). Il paraît, au § 275, en compagnie des mêmes personnages. Il est alors appelé *Acart* dans Oxf., *Anchart* dans P. (v. 3671).

6. On a vu, § 390, que la bataille avait eu lieu un samedi.

7. *Gras* est-il un adjectif? Cet évêque n'est pas différent de l'évêque Brocart du § précédent.

auriez vu un millier d'hommes étendus, les vêtements ensanglantés, qui réclament le *corpus Domini*, et sept mille sont demeurés sur le champ de bataille, à qui il ne faut plus rien que la terre ou un tombeau. Et Girart se désole : « Pécheur, » malheureux ! qu'as-tu fait [1] de tes barons que tu as amenés ? » Par saint Thomas, j'aime mieux être enterré avec eux que » dans l'enceinte du moutier Saint-Pierre [2]. » Et Fouque lui dit : « Méchant diable, tu y resteras aussi, si tu ne t'enfuis, » et que le feu brûle quiconque y restera pour toi ! »

400. Avant que Gascons, Poitevins, Normands, Manceaux, Angevins fussent arrivés, le jour avait tellement baissé, qu'ils ne savaient plus reconnaître qui était l'ennemi; aussi mit-on fin au combat. Girart et ses cousins battirent en retraite et Charles coucha sur le champ de bataille jusqu'au lendemain matin. Ce jour même lui arrivèrent trois cents bêtes de sommes chargées d'argent tel que des esterlins : c'est le tribut qui lui vient d'outre-mer. Charles dit alors : « Prenez, mes amis. Girart n'eut jamais si mauvais » voisin : je lui ai enlevé la Gascogne, le Querci, l'Auver- » gne, le Périgord [3], le Limousin, et vers l'Allemagne, jus- » qu'au Rhin. Cette fois il a perdu Bernart, l'autre jour c'é- » tait Seguin [4]. Boson le traître a un peu la tête basse. »

401. Girart a reçu un grave dommage. Il pleure Guinart et le comte Auchier, Armant, duc de Frise, et Berengier [5], [Begon qui, peu avant, avait accompli le message [6]], Landri de Nevers, son conseiller [7], et par dessus tous, Bernart et

1. Il se parle à lui-même, selon l'usage des gens du Midi.

2. A Rome.

3. D'après P. (v. 5309); Oxf. « le Poitou et l'Auvergne », ce qui est absurde.

4. Tué par Pierre de Mont-Rabei, § 334.

5. C'est la première fois qu'il est question de ce personnage qui ne doit pas être confondu avec le Berengier du § 246.

6. Seulement dans P. (v. 5317).

7. Voy. § 391.

Fouchier [1]. « Par Dieu! » s'écrie Boson, « je ne veux pas » pleurer. Nous avons tous été élevés et dressés pour une telle » fin. Pas un de nous n'a eu pour père un chevalier qui soit » mort en maison ni en chambre, mais en grande bataille, » par l'acier froid, et je ne veux pas porter le reproche [d'a- » voir fini autrement]. Mais ce qui me fait supporter plus » aisément ma perte, c'est qu'il y a plus de morts de leur » côté que du nôtre. »

402. Or s'en va Girart, mais la mesnie qu'il avait coutume de conduire avec lui est bien réduite. On mit le comte Bernart à Charroux, en une pauvre église, sous le seuil, où plus tard furent placés la couronne et un clou de Dieu [2]. Vous eussiez vu là mille chevaliers ayant au cou l'écu vermeil ou bleu, aucun ne l'ayant entier. Les mieux portants sont malades.... [3]. De part et d'autre, on est si dolent du mal éprouvé que, si le comte se plaint, le roi n'a pas à se louer.

403. Si Girart et les siens s'en vont pleurant, les barons de Charles restent dolents, car leurs amis ont péri dans la bataille. Le roi n'y eût rien gagné, n'était la terre qu'il prend à coup sûr en donnant de l'argent. Quiconque a bon château le rend au roi, et, quand Girart se présente, on le repousse. Tous ses hommes l'abandonnent, sauf les Bourguignons, ses parents.

404. Girart va parcourant châteaux et cités; on ne l'y

1. Voy. § 396.

2. L'abbaye de Charroux, fondée à la fin du VIIIe siècle (*Gall. Christ.*, II, 1277-8), passait pour avoir reçu, lors de sa fondation, un morceau du bois de la Croix et un fragment de la couronne d'épines, sans parler du reste; voy. le *Tabularium Carrofense*, dans Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, p. 151. D'après une autre tradition un des clous du crucifiement aurait été placé à Charroux par Charles le Chauve. Fauchet, *Œuvres*, 1610, fol. 563 v°, cite ces deux vers du roman perdu de Doon de Nanteuil :

> Par la foi que je doi la couronne et le clou
> Que dans Challes li chaux aporta a Charrou.

3. Oxf. *e mel san rou;* P. (v. 5336) *e mes en rou.*

laisse entrer ni avec peu de monde ni avec beaucoup. Charles leur a tant promis et donné que tous se sont livrés à lui. Quand le comte se voit ainsi dépouillé par le roi, il demande conseil à Fouque. Et Fouque se pourpense comment il pourra lui calmer la colère et la haine.

405. « Sire, » répond Fouque, « ne vous en souciez. Depuis » que Senebrun et ses captals [1] ont été pris, je n'ai plus con- » fiance en Gascon ni en Provençal. Et pourtant, j'irai dans » leur pays avec mes guerriers. Si je puis entrer dans Avignon, » au dedans de la porte, j'espère, d'ici à Noël, avoir conquis » Carcassonne, Béziers, Nîmes et Gênes (?) [2]. » Les deux comtes se quittèrent à Saint-Martial [3].

406. Les deux barons se quittent à Saint-Martial. Le comte Girart se dirige vers Roussillon, menant avec lui Gilbert et Boson. Mille chevaliers suivent Fouque. Avant qu'il fût arrivé en Provence, il rencontra des messagers venant d'Avignon où ils ont laissé la gent de Charles. Les bourgeois lui ont rendu par trahison la cité, le bourg et le donjon pour sa fière justice [4] et pour ses dons. Fouque, lorsqu'il l'apprit, en fut dolent. Les Bourguignons firent aussitôt demi-tour et chevauchèrent jusqu'à Bourbon [5]. Avant le lever du soleil, Fouque mit la cité en feu. De là il se rendit à Nevers, puis à Dijon, où il apprit des nouvelles qui n'étaient pas faites pour lui plaire.

407. L'évêque d'Autun, qui revenait d'un concile tenu à Mont-Laon, dit à Fouque que le roi a enlevé Dun et Verdun [6], pris Vaucouleurs par trahison et Montbrun [7] par force.

1. Voy. § 347.

2. Oxf. *Nens et Genval;* P. (laissé en blanc par M. Hofmann, v. 5362, mais lu par M. Fr. Michel, p. 160), *Ties e Geval.*

3. Ce nom n'est peut-être ici que pour la rime. Il y a, du reste, un grand nombre de lieux ainsi nommés dans l'Ouest.

4. C.-à-d. par crainte d'un traitement impitoyable.

5. Sans doute Bourbon-l'Archambaut.

6. Dun et Verdun-sur-Meuse.

7. Sans doute Vaucouleurs, Meuse, mais Montbrun?

Girart se rendit en hâte de ce côté, emmenant autant de monde qu'il put.

408. Fouque ouït les nouvelles. Il monta aussitôt à cheval, avec lui mille chevaliers de mesnie. Il avait à cœur d'aider le comte Girart et de faire payer au roi sa douleur, son dépit et sa honte.

409. Girart est profondément affligé de perdre ainsi sa terre. Il pensait venger sa perte, mais il ne fit que l'accroître. Il combattit avant l'arrivée de Fouque, mais il n'était pas assez fort pour se maintenir sur le champ de bataille. Le comte fut vaincu : son enseigne fut muette [1]. Il dit qu'il ne se sait plus de terre pour laquelle il puisse la tenir [2], puisque Dieu l'a abandonné. Charles campe sur le champ de bataille, ne daignant pas se mouvoir [3]; il y fait tendre ses trefs et allumer des feux. Mal lui prit de cette bravade [4]. Avant qu'il ait pu ceindre l'épée, il aura du dépit. Ne croyez pas que Fouque se calme avant qu'il ait fait passer sur eux sa douleur et son dépit.

410. Le comte Fouque chevauche plein de colère; Gui de Ravenne le fait savoir à Girart; à cette nouvelle, celui-ci tira les rênes. Lorsqu'il vit Fouque venir par la plaine, la joie lui fit oublier sa douleur. Cette nuit, personne ne prit de nourriture, ni cheval, si précieux fût-il, un grain d'avoine. Ils sont accoutumés à endurer la peine. Quand le comte vit paraître l'aube du jour, il leur [5] montra comment, la nuit, il avait recouvré le souffle.

411. En mai, les jours sont longs, courtes les nuits. Les hommes de Charles étaient fatigués de porter leurs armes :

1. L'enseigne est à la fois le drapeau et le cri de guerre.

2. L'enseigne et le cri de guerre étaient liés à la possession d'une terre. Le cri était le nom même de cette terre.

3. Pour poursuivre Girart.

4. La bravade consiste à avoir dressé les tentes, au lieu de rester sous les armes.

5. A l'armée royale.

qui était fatigué et affaibli dormit de bon cœur. Il y en eut mille qui gisaient par les prés, non pas sur une hauteur.

412. Fouque se jette sur eux à la pointe du jour. Il en trouve mille, étendus, désarmés par les prés, qui, surpris à l'improviste, n'ont pas le temps de s'armer. Boson et Gilbert les tuent tous. Le roi n'avait que quatre cents hommes armés. A leur tête, il charge avec fureur, quand il reconnaît Fouque avec sa nombreuse troupe et voit briller sous les enseignes tant de heaumes. Il se sentit pris d'épouvante. Il n'y a aucun des siens qui ne tienne son cheval pour lent : le roi lui-même voudrait le sien plus rapide. Il n'arrêta pas jusqu'à tant qu'il fût dans le château [1]. Une fois là, les murs le protègent. Cependant, Girart est dehors qui ramasse le butin.

413. Le comte Girart s'en retourne avec ses neveux. Comme il revenait de la poursuite, il rencontra cent [des royaux] qui se tenaient à une croix, et qui, tous d'une voix, criaient merci. Le comte et son neveu Boson les tuèrent tous. Il n'était pas possible que Dieu n'entrât pas en courroux contre lui ; et dès lors la guerre tourna au désavantage de Girart [2].

414. Il y avait un moutier dans la plaine, sous Vaucouleurs, avec un abbé, des prieurs et des moines. Mille chevaliers s'y refugièrent. Girart les y brûla sous les yeux de Charles l'empereur, faisant grand tort envers Dieu et envers son seigneur. Fouque ne put s'empêcher d'en pleurer : « Que deviendrons-nous, » dit-il, « pécheurs que nous « sommes? Qui ne porte foi au Rédempteur ne peut vivre » longtemps sans déshonneur.»

415. Girart a pris du butin tant qu'il a voulu. Il se rend à Roussillon, son séjour habituel. Il est plein de joie tandis

1. Vaucouleurs ; cela résulte du § 414.

2. Cet épisode a été mentionné, sans indication de source et comme historique, par M. Ch. de Beaurepaire, dans son *Essai sur l'asile religieux*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 3, V, 164-5.

que le roi est dans la douleur. Il ne laisse [vivant] bon chevalier jusqu'à Baiol [1], ni trésor en moutier ni sous voûte, ni châsse ni encensier, ni croix ni vase sacré : tout ce qu'il enlève, il le donne à ses chevaliers. Il fait une guerre si cruelle qu'il ne met pas la main sur un homme qu'il ne le tue, le pende ou le mutile.

416. Pendant cinq ans ils ont ainsi tenu la campagne sans jamais se rencontrer en champ de bataille. Souvent le roi se met à sa poursuite avec de grandes forces, et ne lui laisse ni bourg, ni village, ni cimetière. Mais Girart a encore tant d'amis que le roi n'arrivera pas aisément à le prendre, s'il ne réussit à le bloquer en un château.

417. Charles voit qu'il ne peut plus arriver à rencontrer Girart en champ de bataille, comme autrefois. Il manda tous ses hommes jusqu'à la mer. Il ne resta chevalier ni riche baron, ni bourgeois ni sergent qui puisse marcher. Tous se rendent à Roussillon pour l'assiéger. Ils bâtissent des logements, dressent des trefs, déracinent les arbres, tranchent les vignes [2]. Girart et les siens, Fouque, Gilbert de Sénesgart, revêtent leurs armes et font des sorties contre l'ost. Et Charles est déterminé à résister jusqu'à ce qu'il voie l'orgueil [de ses ennemis] croître ou baisser.

418. Le roi mit le siège [3] en mai, et y resta jusqu'à la Saint-Remi [4]. Il ne laisse en France aucun avoir quelconque, ni rente en sa terre, ni cens ni tonlieu [5] qu'il ne fasse venir au siège, jurant par notre Seigneur et saint André qu'il ne se retirerait pas de l'été ni de l'hiver avant d'avoir réduit Roussillon en son pouvoir. Là dedans il y avait un

1. *Sic* Oxf. et P. (v. 5452); est-ce Bayeux modifié pour la rime?

2. C'est la façon ordinaire de conduire la guerre au moyen âge; voy. la *Chanson de la Croisade albigeoise*, vv. 1890, 5691, etc.

3. *Apleu*, subst. formé sur *applicare*, dans le sens de « camper »; voy. Du Cange, APPLICARE, et *Gloss. med. et inf. græcitatis* ἀπληκεύειν et ἄπληκτα.

4. 1er octobre. — 5. Droit d'octroi.

portier mauvais et endurci, faux chrétien et plus félon qu'un juif. Il avait en garde l'une des portes : c'était son fief. Une fois encore [1] ils l'ont livrée, lui et les siens. Il fit dire au roi par un émissaire déguisé en pèlerin, qu'il pouvait par lui avoir bientôt la porte. Ainsi il trahit son seigneur et perdit Dieu [2].

419. L'épouse de Girart avait pour femme de chambre une vieille femme pleine de méchanceté qui prit les clefs de la porte et les donna au portier, son mari.

420. Le traître était sournois, rusé et fermé. La nuit était sombre : nulle clarté n'y brillait. Il sortit du château par une ouverture et vint au roi, lui disant : « Je ne vous « trompe pas : je vous apporte la clef de l'huis de la tour. » Charles, à ces mots, se met en mesure : il prit le comte d'Angers [3] et celui de Clus ; l'un avait mille chevaliers et l'autre plus. Ecoutez comme le gredin les guida. Ils cheminèrent si doucement qu'il ne se fit aucun bruit ; personne ne parlait à son voisin, il n'y avait ni chuchottement ni toux, jusqu'à ce qu'on fût au haut de la tour.

421. Quand ils sont dans la tour, ils crient : « Trahis ! » tandis que d'autres appellent le roi en allumant un feu. Girart qui dormait se réveilla : il vit la clarté du feu et ouït le cri ; il s'arma et monta à cheval. Ils n'étaient que quatre ensemble. Girart vint à la porte, l'ouvrit et vit au dehors tant de heaumes brunis ! Il put sortir grâce à la connivence du duc Milon [4].

1. Allusion à la trahison par laquelle une première fois Roussillon avait été livré à Charles ; voy. § 60 et suiv.

2. Sur l'expression « perdre Dieu », c'est-à-dire l'espoir de la vie éternelle, voy. la *Chanson de la croisade albigeoise*, I, note sur le v. 3475 ; cf. B. de Ventadour *En cossirier*, coupl. 4 *(Ged. d. Troub.*, n° 115).

3. Le comte Jöfroi d'Angers, voy. p. 41, n. 4, et cf. § 154 ; mais le suivant m'est inconnu. Ce ne peut être Amadieu de Val de Clus (§ 144), qui est tué au § 146.

4. Le Milon d'Alui du § 129 ? ou est-ce le duc Milon d'Aiglent sur

422. Une fois dans l'intérieur, les brigands se livrent au pillage et au rapt; ils ne laissent coupe d'or ni bon henap, ni paile ni étoffe rouée [1]. Le duc Milon prit le portier à part sous un sapin : « Tous tes parents furent traîtres, » lui dit-il, et il lui tranche la tête, en disant : « Corrigez-vous de ce vilain défaut ! »

423. A minuit, avant l'heure où chante le coq, fut livré le fort château de Roussillon. Les écuyers vont fouillant cryptes et cachettes; il ne reste croix ni châsse robe, ni froc, ni bon paile roué ni drap vieux ou neuf. Ils mirent le feu au bourg couvert en roseaux. Des lardiers et des greniers à blé la flamme s'élève jaune et bleuâtre (?) ; la charpente des clochers brûle et les cloches tombent [2]. Le puissant comte Boson était couché en son hôtel; il fit fermer sur lui les portes, et s'arma à l'intérieur avec cent des siens. Quand il fut en selle sur son bon cheval, il ne refuse le combat avec personne. Onques ne fut chevalier plus solidement bâti.

424. Le feu, le vent, la clameur produisent un tel vacarme que jamais on n'ouït pareil. Ecuyers et sergents, race vile et rapace, ne laissent à piller ni autel ni crypte. Don Boson va les frapper dans le tas. Qui il atteint est un homme

lequel voy. plus loin, p. 221, n. 1 ? C'est en tout cas, un des hommes, de Charles, bien qu'on le voie, au § suivant, châtier la trahison du portier.

1. Etoffe ornée de dessins en forme de roue; voy. le vocab. de *Daurel et Beton,* sous RODAT.

2. Cf. ces vers de *Raoul de Cambrai* dans le récit de l'incendie d'Origni :

Ardent les sales ; si fondent li planchier,
Li vin espandent, s'en flotent li celier ;
Li bacon ardent, si chieent li lardier,
Li saïns fait le grant feu engreignier :
Fiert soi es tors et el maistre cloichier ;
Les covertures covint jus trebuchier.
Entre deus murs ot si grant charbonier,
Itant com puet uns hom d'un arc gitier,
Ne puet nus hom vers le feu aprochier.

fini. Il vit la maisnie du roi entrer tout entière, et là il fit un acte plein d'audace et de témérité.

425. Le comte Girart sort par une porte, affligé de n'avoir point emporté avec lui sa femme. Don Boson laisse à l'autre porte du château tant d'ennemis morts! Les vilains vont criant tous : « La hart [1] ! » Don Boson court les frapper, son enseigne roulée [autour de la hampe], et ne croyez pas qu'il se retire avant d'avoir vu paraître en force la mesnie du roi.

426. Don Boson courut les frapper aussitôt qu'il les reconnut : il ne frappe chevalier qu'il ne lui fracasse la tête et le.... [2] jusqu'à la barbe. Il en a laissé morts vingt.... [3]. Les maisons et les soliers [4] font entendre des craquements tels que jamais on ne vit incendie si violent. Si Boson reste là plus longtemps, ce sera folie. Son épée brisée, sa lance rompue, il se retira, les vêtements couverts de sang et tout souillés.

427. Don Boson vit entrer la mesnie du roi, massacrer les siens, occuper les remparts et les soliers, incendier les maisons du bourg. Il entendit les cris des dames; il vit la femme de Girart descendre d'un escalier. Si vous l'aviez entendue se plaindre à Dieu! Elle s'écriait à haute voix : « Girart, cher sire, jamais je ne vous verrai ceindre l'épée! » Et Boson, l'entendant, fut ému : il courut prendre la dame et la plaça devant lui.

428. Anglais et Bretons, une gent mauvaise, vont pillant,

1. Je ne sais comment traduire autrement le vers *Li vilan vant cridant tuit la rodorte*, de même P. (v. 5543); mais j'ignore le sens de ce cri. Est-ce un nom de lieu tel que la *Redorta* de Beaucaire, sur laquelle voy. mon édition de la *Chanson de la Croisade albigeoise*, II, 213, n. 2 ?

2. *Lo catais* Oxf., manque dans P.

3. *Que mois que lois*, cheville qui paraît vouloir dire « tant épuisés (?) qu'éborgnés ».

4. Etage d'une maison, et, par extension, maison ayant au moins un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

criant et faisant grand tapage [1]. Ils ne laissent à prendre palefroi, ni mule, ni caisse. Don Boson prit la comtesse sur l'escalier; avec le peu qui lui reste de sa mesnie il descend, sort par la poterne sous la grande salle et passe la Seine au gué de Bale [2].

429. Vous avez ouï comme le roi prit Roussillon, comment le portier livra la place et reçut sa récompense sur le lieu même, car il eut la tête tranchée de la main de Milon. Ainsi doit on traiter un félon endurci. Girart le comte s'en va au galop, les pieds nus, en langes [3], sans chausses, ayant revêtu son haubert sans hoqueton [4], Il n'avait avec lui que trois compagnons [5]. En arrivant au bois, sous Montargon, il rencontra Gilbert et Fouque. Il fut content de les voir : « Quel désastre! » leur dit-il; « je veux retourner en ar- » rière vers l'ost de Charles, car Français et Frisons em- » mènent ma femme. » Et Gilbert répondit : « Sire, n'en » faites rien. Ne plaise à Dieu, le roi du ciel, que vous vous » mettiez en un tel danger. » Comme ils parlaient ainsi, Girart regarda vers droite par la campagne : il vit venir sa femme et don Boson qui la tenait devant lui, sur l'arçon de la selle. Il avait un tronçon de lance à travers son écu, la banderolle pendant au dehors, et son cheval gascon en avait un autre par la tête [6]. Il avait bien l'air d'un chevalier qui sort de la mêlée. « Vous m'avez fait, » dit Girart, « un » bon service. Puisse Dieu me donner de vous en récom- » penser! »

1. *Cornant lor gale*, voy. Du Cange, *galare*.
2. *D'Elbala* (*del Bala?*) P. (v. 5572).
3. Vêtements de laine.
4. On passait d'ordinaire le haubert par-dessus le hoqueton, sorte de vêtement rembourré.
5. Voy. § 421.
6. Dans le roman français de Joufroi, on voit de même un cheval continuer à courir ayant dans la tête, près des oreilles, un tronçon de lance « en cui pendoit uns penonceaus (v. 3021). De telles merveilles ne se voient que dans les romans de chevalerie.

430. Gilbert de Senesgart parla le premier : il était vaillant aux armes et bon guerrier. « Sire, puisque tu as éprouvé » un si grand désastre, allons-nous en tout droit à Dijon. » Le château est très fort, avec ses murs et ses terre-plains. » Mandez Bourguignons et Bavarois, formez une troupe » de soudoyers. Donnez tout : or, deniers, hanaps, va- » ses, chandeliers; et, si Charles se présente avec ses forces, » nous nous soucierons de son attaque comme d'un denier » faux. — Vous êtes, » dit Girart, « bon conseiller. » Ils chevauchèrent toute la nuit. Ils entrent à Dijon par le pont et crient à la porte : « Ouvrez ! portier. » Celui-ci les reconnut et s'empressa d'ouvrir.

431. Girart arriva à Dijon au jour : il descendit au perron, auprès du rempart, et entra au moutier Notre-Dame. Il demanda à Dieu de lui conserver la vie jusqu'à ce qu'il se fût vengé de Charles. La prière finie, la messe ouïe, il sortit du moutier, joignit sa mesnie et leur parla ; il n'avait pas envie de leur faire une mine riante.

432. Où il trouva sa mesnie, il leur dit : « J'ai perdu » Roussillon, l'antique château : hier soir, à minuit, Char- » les s'en est emparé. Il ne l'eût pas eu, s'il n'avait usé de » trahison. Présentement je viens à vous, en ce pays. » Ils lui répondent tous, sans qu'un seul hésitât : « Sire, honni » soit qui vous faillira ! Charles croit vous tenir, mais la » Saint-Denis [1] se passera, et sept cents chevaliers auront » eu la tête coupée, vos cheveux de noirs seront devenus » blancs, avant que vous soyez par lui chassé de votre » terre. » Girart leur répond : « Seigneurs, merci : c'est au » besoin qu'on reconnaît l'ami [2]. Le roi Charles, malgré » sa puissance, aura à se repentir d'être entré dans Rous- » sillon. Ceux qui y resteront y seront assiégés : ils ne ver-

1. 9 octobre.

2. Proverbe très fréquent au moyen âge; voy. Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes*, II, 231-2, et 485.

» ront pas la Saint-Denis que la misère leur fera paraître le » temps long! » Charles quitte Roussillon pour se rendre à Paris, et Girart fit comme il avait dit.

433. Ce fut à l'issue du temps de Pâques, à l'entrée de mai. Charles était à Paris, en son palais ; il avait convoqué sa cour et tenait ses plaids. Ses barons l'interrogent et il leur expose l'état de ses affaires. « Je leur ai pris Roussil- » lon, qui m'a été rendu par trahison. Lundi á été pour » moi un jour heureux, un mauvais jour pour Girart. Je » connais les embûches (?) du comte : désormais son orgueil » est abaissé.

434. — Maintenant Français et Bourguignons savent que » Girart est coupable de la trahison dont est mort Thierri, » qu'il a incité Fouchier et Boson à la commettre [1]. Je lui » en rends de mon mieux la récompense. Il a perdu Rous- » sillon et Avignon. Les Goths [2] et les Gascons l'ont aban- » donné. Si je vis et si mes hommes me restent fidèles, je ne » lui laisserai de terre la longueur d'un bâton. » Le roi, en parlant ainsi, se sentait plein de joie.

435. « La trahison de Girart est débattue à nouveau. Il » ne peut s'en défendre, quand on l'en accuse. Nous avons » pour cela combattu en champ de bataille sous Mont- » Amele : je l'ai chassé du champ, lui et les siens [3]. Je l'ai

1. Le roi semble considérer la défaite de Girart comme un jugement de Dieu.

2. « Les Limousins » P. (v. 5650), mauvaise leçon qui fausse le vers. — Les Goths sont ici probablement les mêmes que les Bigots mentionnés aux §§ 115 et 149, *Gothi*, à une époque où les anciens Goths étaient fondus dans la population romane, désignait les habitants de ce qui fut plus tard le Languedoc. Un texte cité par Du Cange (s. v. *Goti)* les place « in provincia Montis Pessulani ». Au temps de la première croisade, on les distingue des Auvergnats et des Gascons (Raimon d'Aiguille, ch. v; Fouchier de Chartres, vi, dans les *Histor. occid. des Croisades*, III, 244 D et 327 E).

3. Voy. §§ 320-345.

» ensuite rencontré à Civaux, près Bordeaux [1]. Là Girart » a mal placé son mereau [2].

436. « Nous avons combattu en champ de bataille à Ci- » vaux, là Girart a perdu Fouchier, son maréchal [3]. Là je » prouvai sa félonie et sa déloyauté. Ce jour-là il apprécia » ses éperons et son cheval. » A ce moment lui arriva un messager : « Sire, à Roussillon on est logé à mauvaise » enseigne; dès le premier mois, le sénéchal manque de » tout.

437. « Sire, Roussillon a de mauvais voisins : Girart a » son cousin à Senesgart, qui bloque l'entrée et intercepte » les chemins. Il ne peut entrer ni marchand ni paysan. Le » pain, le vin, l'avoine, leur manquent. — Je ne veux pas, » répond Charles, « être ainsi abaissé. » Il descendit et monta à cheval au bas de l'escalier de marbre. Avec lui partirent Garin d'Escarabele [4], Gace le vicomte de Dreux et Baudouin [5]. Le roi ne s'arrêta pas jusqu'à Orléans; là il demande conseil à ses amis.

438. Charles prend conseil avec ses fidèles : il munira Roussillon de toutes parts; grand sera l'avoir qui y sera mené. Belfadieu le juif [6] fut appelé. En cela le roi fit un grand péché, car Dieu n'aime pas les Juifs ni leur compagnie. Partant Charles fut abaissé, vaincu en bataille et poursuivi, ainsi que vous allez l'entendre.

439. En la cité d'Orléans, il y avait un juif qui était fils de Benjamin, fils d'Abel, qui donnait chaque année à Fouque, pour son fief [7], quinze muids de froment..... autant de vin,

1. Voy. p. 189, n. 3.

2. C'est-à-dire « mal joué », allusion au jeu de marelle; cf. Bodel, *Saxons*, I, 177 : *Cele nuit ont en Rune mestraite la marele.*

3. Voy. § 396.

4. Déjà mentionné au § 230.

5. Bauduoin le Flamand, voy. §§ 155 et 160.

6. Voy. p. 53, n. 3.

7. On a vu, §§ 105, 106, 113, que Belfadieu appartenait à Fouque.

trois cerfs de saison à la Saint-Mathieu [1], quinze vaches grasses à la Saint-André [2]. Il assista au conseil dans la chambre du roi, et, une fois dehors, il écrivit une lettre en hébreu et l'envoya à Fouque par un courrier : « Qu'il fasse savoir « au comte Girart que Charles et les siens vont ravitailler » Roussillon. Ce sera pour la Saint-Remi : ils seront quinze » mille, tant à pied qu'à cheval. » Fouque, apprenant cette nouvelle, loua Dieu : « Je tiendrai encore l'étrier au roi » Charles mon seigneur [3] ! »

440. Fouque va conter la nouvelle au comte Girart qui mande aussitôt Boson, Berart, Gautier, le vieillard de Mont-Escart [4]. Boson lui amène une troupe vaillante : mille chevaliers le heaume en tête, tous ses hommes. Le messager est parti à temps pour que Charles ne puisse s'en retourner sans grand danger.

441. Girart a donné ses ordres au messager : il a mandé tous ses hommes à la fois. Partout où il a de bons amis, il les envoie chercher. Il en eut quatre mille avant de se mettre en marche. Avant l'aube du jour, il les a embusqués en un bois fermé [5]. Le roi, cependant, part pour ravitailler Roussillon. En tête vont les chars conduits par les bourgeois [6]. Le roi suivait avec ses marquis, quand Girart leur apparut, sortant d'un bois épais. Le roi vit alors qu'il était trahi.

1. 21 septembre.

2. 30 novembre.

3. Tenir l'étrier à quelqu'un, c'est faire envers lui acte d'humilité, c'est en quelque sorte un hommage ; voy. Du Cange, STREPA. Fouque veut dire (si le texte est correct, car Oxf. et P. ne s'accordent pas) qu'il espère, à la suite du succès qu'il prévoit, réussir à faire sa paix avec le roi. Telle est, en effet, l'intention qu'il exprimera plus loin, § 457.

4. De Mont-Esgart, selon P. (v. 5704). Nsus avons vu, au § 230, un Gui de Mont-Ascart qui paraît avoir été l'un des hommes de Charles.

5. Entouré de palissades ou de fossés.

6. Bourgeois pour la rime; ordinairement on réquisitionnait des vilains pour accompagner les convois.

442. Girart a mis ses hommes en embuscade. Lui-même, seul, à pied, est sorti [du bois] pour observer. Le roi se dirige vers Roussillon. En tête viennent les chars et les..... [1], les bêtes de somme et les caisses avec les... [2]. Le roi suivait avec des hommes choisis. Girart se tourne vers les siens et crie : « Sortez! » Puis il ajoute : « Par ici! frappez, tuez, » faites des prisonniers! Qui veut de l'avoir en prenne à sa » volonté! Il ne tient qu'à vous d'être à tout jamais à l'abri » de la pauvreté. » Ce jour-là, Girart se releva.

443. Charles voit ses hommes éperdus, et Fouque qui amène les siens. « Je suis trahi, » s'écrie-t-il, « et je ne sais » par qui. — Nous avons encore, » dit Hugues [3], « plus de » monde que Girart : il n'y a qu'à combattre ou à fuir ; je » n'y sais autre conseil. » Et, tandis qu'il parle, tous deux s'arment.

444. Tandis que le roi s'arme, sept cents hommes s'ébranlent, revêtus de leurs hauberts blancs comme argent, couverts de leurs bons écus, le heaume luisant en tête, montés sur des chevaux de prix, excellents coursiers. Aubert les conduit, un parent du roi. C'est le roi qui l'envoie, et il en fut dolent [4]. Voici une bataille qui se prépare, s'il est qui la commence. Quand la mêlée se sépara, Fouque en eut double garant [5].

445. Fouque avait le teint bronzé, les cheveux blonds. Jamais je n'ouï parler d'un tel chevalier. Son heaume et son haubert avaient été faits par un forgeron si habile qu'il n'y a pas à craindre qu'une maille en tombe [6]. Il avait

1. Oxf. *dumez*, P. (v. 5723) *somes*.

2. Oxf. *o les garmez* ; l. (v. 5724) *e los saumes*.

3. Hugues de Broyes, voy. le § 450.

4. Faut-il entendre que cet Aubert périt dans le combat? En ce cas il y aurait peut-être lieu de l'identifier avec le clerc Arbert dont il est question ci-après.

5. Cela veut dire qu'il abattit deux de ses adversaires ; voy. §§ 447 et 454.

6. Une maille du haubert.

ceint l'épée de Gren [1] de Madaur. Il portait un écu d'azur à la boucle d'or, et tenait une lance de .... [2] d'un château de Bigorre situé sur le Gaur [3]. Il chevauchait un cheval balzan, de robe claire. Il entra en la bataille avec sa troupe et lutta contre Arbert, le clerc, de Vilemaur.

446. Le clerc vit Fouque sortir du rang. Il piqua des deux et courut le frapper; il lui fit craquer sa lance sur le haubert, mais il ne put le prendre assez en plein pour le jeter à terre. Ne croyez pas que Fouque ait bougé sur sa selle.

447. Fouque frappa le clerc sur son.... [4]. Il lui brisa son bouclier en haut, au-dessus de la boucle; si fort que fût son haubert, il le lui trancha et troua, et lui fit au côté gauche une telle ouverture (?) qu'il l'abattit sans mouvement.

448. Charles se rendait à Roussillon, avec sa mesnie privée. Il n'avait pas convoqué son ost, et pourtant sa chevauchée n'était pas si petite, car une fois que ses hommes se furent reconnus et mis en ligne, voyant le petit nombre de ceux de Girart, ils les chargèrent à fond. Il y eut bientôt à terre une charretée de tronçons de lances. Girart s'enfuyait, le gonfanon plié, la lance baissée, quand Boson d'Escarpion accourut sur le terrain, avec mille chevaliers de sa mesnie. On poussa le cri Mareston! Mareston [5]! L'enseigne de Girart reprit le dessus et celle de Charles fut fort abaissée. Vous auriez vu maint bon guerrier étendu mort sur la place.

1. L'après P. (v. 5749); ce nom est omis dans Oxf. où le vers est, par suite, trop court.

2. Il faut un nom de personne qui doit se trouver, plus ou moins corrompu, dans la leçon d'Oxf. *de vin maur;* la leçon de P. (v. 5751) *de sicamaur* que Raynouard (*Lex. rom.*, V, 225) rend par « sycomore » est pour plusieurs motifs inadmissible.

3. *Gaur* Oxf., *Maur* P. (v. 5752). C'est l'une des rivières appelées *Gave (Gabarus)*. Le forme *Gaur*, désignant le Gave de Pau, se trouve dans le cartulaire de S. Jean de Sorde, éd. Raymond (1873), p. 30.

4. *Esgoc* Oxf., *osgoc* P. (v. 5761).

5. *Morestom* P. (v. 5778).

449. Le fils de Drogon [1] s'en allait battu : personne ne répondait au cri de son enseigne [2]; il portait baissé son gonfanon, dont les franges étaient ensanglantées; il avait tourné les rênes vers Dijon, quand voici venir le comte Boson, avec lui mille chevaliers d'Escarpion. Il cria l'enseigne de Mareston, et dit au comte Girart : « Frappez ferme! » Le comte reprit courage : plein de joie, il cria aux siens : « Chargez, barons! Malheur sur le roi et les siens, » Normands, Français et Bretons! »

450. Don Boson d'Escarpion vint par le champ. Il était largement fourché [3], mince de taille : on ne peut souhaiter plus beau chevalier. Son heaume et son haubert étaient d'une éclatante blancheur ; il avait ceint une épée vieille et bien tranchante; l'écu suspendu à son col était d'os d'éléphant [4], tel que jamais vous ne vîtes si fort et si léger. Il chevauchait un coursier gris et avait fixé à sa lance une oriflamme. Il poussait le cri Mareston! Mareston! et allait élevant [5] l'enseigne de Girart, abaissant celle de Charles, et renversant maints bons chevaliers. Il demandait Hugues le duc de Broyes; celui-ci, l'ayant entendu, sortit des rangs, et ils se frappèrent avec une telle violence qu'ils se trouèrent les hauberts et les.... [6]. Ils s'enfoncent mutuellement de leurs

1. Girart. — 2. Cf. § 195.

3. C'est un trait qu'on n'omet guère au moyen âge quand on veut décrire un homme solidement bâti ; nous le verrons reparaître dans le portrait de Girart, au § 488. *La furcheüre ad asez grant li ber*, est-il dit de Baligant dans *Rolant*, v. 3157; et de même l'Alexandre d'Alberic de Besançon a *Lo cors d'aval ben enforcad;* cf. Tobler, dans la *Germania*, II, 442.

4. Les écus sont ordinairement de bois et de fer, et recouverts de cuir ; parfois ils sont faits d'os de poisson de mer (*Blancandin*, vv. 1199-1200; *Alexandre*, version décasyllabique, v. 374, « poisson » désignant ici quelque grand cétacé; enfin, il est fait mention exceptionnellement d'écus en os d'éléphant, c.-à-d. en ivoire; c'étaient les plus précieux (*Blancandin*, vv. 258, 4109; *Alexandre*, éd. Michelant, 40, 29, etc.).

5. Au figuré.

6. *Auuant*; p.-ê. un dérivé d'*alvea, alva*, partie de la selle.

lances près du gant [1]. Ni l'un ni l'autre ne reste en selle. Maintenant ils ont besoin qu'on les étende [sur un lit].

451 [2]. Voici par la mêlée Eliazar. Je ne sais si vous avez jamais entendu parler de lui [3]? Il était comte de Ponthieu (?) et tenait Belclar [4]; c'était l'un des conseillers du roi. Il aperçut dans la mêlée Landri de Mont-Guinar [5] : piquant des deux, il va le frapper sur son haubert safré [6], le lui fausse, et lui passe par le corps sa lance aiguisée, avec l'enseigne rouge, et l'abat mort du cheval. En voilà un dont on n'aura plus à se garder !

452. Voici par la mêlée Garin d'Escarabele [7]. Il conduit habilement la mesnie du roi, et frappe comme le fléau sur celle de Girart, mais il a reçu une telle blessure [8] que ses entrailles gisent sur le col de son cheval [9]. Le roi en a grande douleur : il l'appelle à lui :

453. « Garin, franc chevalier, cela va mal pour vous. En » quel état vous avez le ventre !.... [10] qui m'a enlevé tel

1. A la hauteur de la main droite, qui tenait la lance serrée au corps.

2. Cette courte tirade manque dans P.

3. Non; c'est la première fois qu'il paraît dans le poëme.

4. Lieu inconnu dans le Ponthieu.

5. Nom de lieu qui paraît déjà au § 259, mais non pas comme surnom.

6. Voy. p. 164, n. 3.

7. Paraît déjà au § 230.

8. Le texte ajoute « sous l'aisselle », mais c'est là une cheville qu'on ne peut traduire, car il en résulte un sens qui s'accorde trop mal avec ce qui suit.

9. Trait fréquent au moyen âge dans les descriptions de bataille :

> Car les lances roides et fors
> Lor metent trés parmi le[s] cors
> Si qu'es arçons, devant les seles,
> Lor font espandre les boieles.
>
> (*Guillaume de Palerne*, 2601-4; cf. 2067-8.)

10 Ici un vers, manquant dans P., que je n'entends pas : *L'escot e les romeses lo vunt roment.*

» comte, Dieu le lui fasse payer! » Garin entend cette parole, mais il n'y fait pas attention; il éperonne son cheval et va frapper Pons de Mont-Armant : il lui fendit l'écu, lui déchira le haubert, et le jeta mort à terre, de sa lance. Puis il dit : « Sire, voilà un coup qui paiera pour ma blessure! »

454. Voici par le champ Tibert de Vaubeton. C'était un excellent chevalier, apparenté à Charles. Il demande, par la bataille, le comte Fouque. Et celui-ci, quand il l'entend, se présente aussitôt. Ils se frappent si violemment qu'ils se trouent boucliers et hauberts. Ils se renversent l'un l'autre sur la place, mais Fouque se releva et Tibert non.

455. Là où les Français s'alignèrent contre les Bourguignons, il y eut douleur, massacre et rage. Vous auriez vu tant de lances rompues sur les boucliers, tant d'épées rompues brisées près des arçons, tant de damoiseaux morts, frappés à travers leurs hoquetons, ou la gorge tranchée sous le menton! Là fut pris le convoi destiné au ravitaillement de Roussillon. Charles Martel s'enfuit par les champs, ayant à ses trousses deux cents gonfanons : vous auriez dit un chevreuil poursuivi par les chiens. Ce jour-là Charles n'eût pas donné ses éperons pour Orléans, pour Chartres ni pour Soissons, ni pour cent mille marcs de mangons [1]. Ce qu'il lui fallait, c'était un bon cheval et Roussillon [2].

456. Le soir, Charles s'enfuit à Roussillon. Girart et les siens couchèrent sur le champ de bataille. Il eut désormais assez à donner et à garder. Il peut être assuré de ne plus manquer de rien, pourvu qu'il fasse bonne justice et soit de bonne foi.

457. Le roi Charles s'enfuit à Roussillon; Girart garde le champ de bataille avec les siens. Il assemble ses meilleurs hommes et leur demande conseil : « Seigneurs, conseillez-» moi, au nom de la foi que vous me devez. Comment

1. Voy. p. 131, n. 4.
2. Pour lui servir de refuge.

» agirai-je maintenant à l'égard de Charles, mon seigneur; » comment dois-je me comporter envers lui? » Fouque, qui est sage, répondit le premier : « Sire, prenez un mes- » sager qui soit preux et courtois; demandez merci au roi. » Vous lui rendrez tout ce que vous lui avez pris; de plus, » nous lui donnerons le meilleur de ce que nous possé- » dons, pour que la rancune et la guerre prennent fin. » S'il refuse, vous vous en soucierez peu, car je ne vous » abandonnerai pas, quoi qu'il arrive. »

458. Girart suivit le meilleur conseil, celui que lui donnèrent ses hommes. Il ne voulut pas envoyer à Charles un homme de haut rang : il savait quelle rancune la guerre avait fait naître, mais il envoya au moutier Saint-Sauveur et fit venir le prieur : « Moine, vous irez trouver mon sei- » gneur, le roi Charles-Martel, l'empereur, et demandez-lui » humblement de me rendre sa confiance et son amitié. » Le moine s'empresse d'accomplir le message : jamais, jusqu'à ce moment, il n'avait une peur comme celle qu'il éprouva.

459. Charles était à Roussillon, sous un orme; vous l'auriez vu se tenir debout, dépité, triste, morne. Voici que se présente à lui le moine, suivi d'un serviteur : il prononce sa bénédiction..... [1].

460. Mais le roi n'est pas en train de parler : il se borne à lui demander son nom : — « Sire, j'ai nom frère Bour- » mon. C'est Girart, votre homme qui m'a envoyé vers » vous. — Comment as-tu osé venir!

461. — Sire, Girart m'envoie de loin à vous. Il viendra » vous faire droit d'une façon complète, selon la décision de » vos hommes et de vos barons, pourvu que vous le fassiez

1. *Dist benedicite e fait son torn.* Le *benedicite* (voy. Du Cange à ce mot) est la formule de salution du moine abordant un supérieur, mais j'ignore le sens des derniers mots du vers; *e pres son dorn*, P. (v. 5881) n'est pas plus clair:

» juger... [1] — Son droit, » dit Girart, « je ne m'en soucie » guère : je lui enlèverai Valerne [2] et Mont-Saint-Proin [3] ; je » ne lui laisserai pas une poignée de terre, et vous, qui » avez accompli ce message, je me demande quel traite- » ment honteux je vais vous infliger. » Et le moine, quand entend ces paroles, voudrait être loin.

462. « Ce n'est pas par sa force que Girart m'a battu, car, » si je n'avais été surpris, il était pris ou tué : aucun lieu de » refuge, si fort qu'il fût, ne l'eût sauvé, bourg, cité, ni » château, non plus qu'un simple verger. Mais c'est vous, » sire moine, qui paierez pour lui. J'ai l'idée de vous faire » couper les génitoires [4] ! » Et le moine, quand il entend ces mots, voudrait bien s'en aller.

463. Le moine voit que Charles se fâche, il entend ses menaces et craint qu'on lui coupe ses génitoires. Après cela il ne serait guère avancé si Charles en faisait pénitence. Aussi parla-t-il en homme plein de sagesse. Il lui demande, de par Dieu, congé et licence de se retirer. « Je voudrais, » dit-il, « revenir à mon obédience [5] ! » Et le roi réfléchit qu'il n'est pas de son intérêt de le faire mutiler : « Moine, » dites à Girart, et gardez-vous de mentir ! qu'il n'aura » pas la paix avec moi jusqu'à ce que je l'aie brisé et vaincu » par la guerre. Mon père l'a entretenu dès son enfance » jusqu'à tant qu'il ait pu nourrir mille hommes de ses re- » venus. Je croyais qu'il resterait avec moi, quand il m'a

1. *Avenadoin* Oxf., *avenaldonh* P. (v. 5890) ; y a-t-il là un nom propre, « a .... le seigneur » ?

2. Valence, P. (v. 5892).

3. Oxf. *Sein Proin*, P. (v. 5892) *Sompronh*. Ce nom de lieu s'est déjà rencontré comme surnom au § 335.

4. Ce genre de supplice est fréquent dans l'ancien moyen âge, en dehors même du cas d'adultère ; voy. Du Cange, CASTRATIONE, EXTESTICULARE ; cf. Guib. de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, II, 14.

5. C'est le nom qu'on donnait à des maisons situées dans la dépendance des monastères et occupées par des moines ; voy. Du Cange, IV, 667 *b*.

» fait la guerre. Pour l'en punir, je lui enlèverai sa terre » jusqu'en Ardenne [1]. Girart ne fera plus séjour de ce côté-» ci de Roussillon, en dehors de la Provence.

464. « Moine, je te jure, par Jésus du ciel, que si je tenais » Girart de Roussillon, je le ferais pendre comme un larron » par les pires goujats de ma maison. » Et le moine, entendant ces mots, ne dit pas non, mais il voudrait être loin de Charles.

465. « Moine, comment avez-vous osé venir à moi? Vous » auriez mieux fait de rester dans votre moutier à dire la » messe, ou dans votre cloître à lire vos livres, à prier pour » les morts, à servir Dieu, que de m'apporter le message de » Girart. Si ce n'était la crainte de Dieu et de la mort éter-» nelle [2], j'aurais envie de vous faire enlever les génitoi-» res. » Et le moine, s'entendant parler de la sorte, ne sut » que dire, mais il prit son serviteur par la main et se mit en route; et, s'étant mis en selle au perron, il partit sans se retourner.

466. Voilà le moine de Saint-Judas [3] parti. Il descendit par l'escalier en courant, monta à cheval au perron et s'avança rapidement le long de la rivière. Le serviteur le suivait à distance. Le moine ne lui dit pas un seule fois : « Pourquoi es-tu si en arrière? » Il ne s'arrêta pas jusqu'à ce qu'il fût auprès de Girart. Le comte lui demanda ce qu'il avait fait : « Ne me pressez pas! » dit le moine, « car je » suis trop las. Je vais d'abord entrer au moutier pour son-» ner la cloche, puis je dirai un *Te Deum*, et une prière à » saint Thomas [3] pour le remercier de m'avoir sauvé des » mains de Charles-Martel, qui, pour un peu, nous eût dé-

1. *Argena* Oxf., *Ardensa* P. (v. 5918); je suppose que le mot a été modifié en vue de la rime; le vers suivant indique qu'il s'agit d'un pays situé au nord de Roussillon.

2. *E per perir*, il s'agit de la mort de l'âme. Voy. p. 97, n. 1.

2. *Sic* dans les deux mss.

3. La rime est en *as*.

« pouillé de nos génitoires. Vous vous arrangerez comme » vous pourrez avec lui, mais, pour sûr, vous ne m'aurez » jamais plus pour messager!

467. — Mais d'abord dites-moi, sire moine, comment » vous avez quitté Charles. — A Roussillon, j'ai été, sire, » fort mal reçu. Je lui dis que son avoir serait bientôt ras- » semblé et que tu le lui enverrais par tes hommes [1]. Lui, » cependant, se montra furieux contre moi : il dit que vous » vîntes tout jeune à son père et fûtes nourri par lui mieux » qu'on ne le fût jamais; que lui-même, le fils, vous adonba. » Lorsque vous fûtes parvenu à la plénitude de vos forces, « et qu'il s'attendait à être servi par vous, vous avez été le » premier à lui faire du mal. Il ne fera point accord avec » vous jusqu'à ce qu'il vous ait ruiné de fond en comble et » réduit à vous exiler outre-mer [2].

468. — Seigneurs, » dit Girart, « il m'est douloureux » de me voir enlever si vite ma terre. Le roi ne dira pas » que je l'aie trahi, puisque je propose de m'engager à ré- » parer le dommage que je lui ai causé depuis que je suis » chevalier. Mais il aura moissonné et rentré le blé qu'il » sème en son champ, et avril et mai seront passés avant que » j'aie conclu avec lui trêve ou accord!

469. « Moine, sais-tu d'autres nouvelles du roi Char- » les? — De mauvaises, oui, » dit le moine. « Je l'ai en- » tendu jurer par Jésus du ciel que, s'il peut vous prendre, » vous ou don Boson, il vous ferait pendre comme lar- » rons [par le pire garçon de sa maison [3]]. » Girart sou- rit sous sa moustache : « Puisqu'une démarche comme » celle que nous avons faite auprès de lui ne le satisfait pas, » mes barons et mes hommes ont leurs chevaux et le bu- » tin; avec tout cela nous nous rendrons à Dijon. »

1. C'est, en effet, ce que Fouque a conseillé de faire; voy. § 457.
2. Cf. p. 67, n. 3.
3. Dans P. seul (v. 5979).

470. Il se rend à Dijon, lui et ses compagnons. Oton lui offrit une large hospitalité. Les sénéchaux et les bouteillers ne sont pas regardants : on sert largement paons et grues; les écuyers reçoivent de grandes soldes. La nuit on fait le guet sur le rempart jusqu'au moment où sonnent les cloches. Les chevaliers allèrent entendre la messe; puis Girart sortit, s'assit sous un laurier, et, ayant mandé son conseiller Fouque, il se fit apporter de l'or et des deniers, et amener des mulets, des palefrois, des destriers, pour payer les soudoyers. On demanda des hôtes pour les logements, et qui n'en put trouver se mit à la recherche d'un charpentier [1], et Girart leur jura qu'il ferait à Charles guerre et dommage...[2]

471. Charles fut à Roussillon; on ne vit jamais roi aussi irrité. Il manda à ses Français de se rendre tous auprès de lui. Girart en fut informé la nuit suivante. Il rassemble des soudoyers, leur faisant savoir qu'ils seraient bien payés en argent et en or [3]. Il y aura encore bataille, je pense.

472. Girart fit faire cent lettres, les scella et manda des chevaliers par toute la terre. A qui voulut de l'argent, Girart en donna. Il y en eut bientôt quatre mille qui se dirigèrent vers Dijon. Girart et ses neveux commencent une guerre dont un jour ils seront tous dolents [4].

473. Le comte Girart convoqua tous ses barons. Il envoya ses messagers pour les Bourguignons jusqu'aux montagnes [5]; pour les Bavarois et les Allemands jusqu'en Saxe. Partout où il savait un bon guerrier, il le fit appeler, lui faisant des promesses et de riches dons. Vous auriez vu sous Dijon, dans les champs, un si grand nombre de refs de

1. Pour construire un abri temporaire.

2. Le dernier vers de la tirade qui manque dans P., est, pour moi, inintelligible.

3. Cf. p. 69, n. 1.

4. D'après P. (v. 6007); Oxf.: « dont tel homme puissant fut un jour dolent. »

5. Le Jura, les Alpes.

couleur, de pavillons, d'enseignes, de fanions. Girart entra en sa chambre, en un lieu secret, et là il prit un avis qui ne lui fut pas profitable.

474. Boson prit séance au commencement du conseil. Il avait revêtu un manteau de gris neuf, orné de pourpre ; il était grêle par les flancs, gros de la poitrine. Il a encore le teint pâle et jauni par l'effet de sa blessure [1]. Ce n'était pas un couard, mais un homme hardi : son goût pour la guerre était toujours nouveau. « Charles nous tient trop, » dit-il, « pour » mous. Il occupe en paix Roussillon, et pourtant il faut » qu'il ait peur, pour s'y tenir enfermé. Sans ma blessure, je » lui fourrerais ma lance jusqu'aux clous [2] ! Et s'il ose livrer » bataille, il y aura bientôt perdu ou gagné grand honneur [3]. »

475. Après lui parla le comte Fouque : « On a de la peine » à sortir d'une guerre quand on y est entré légèrement. » Comment pourrons-nous triompher de Charles par les ar- » mes ! Le meilleur avis que je sache, c'est que chacun se » tienne prêt à l'attendre et à se défendre s'il nous vient » assaillir. Que tous, grands et petits, se préparent à lui » faire face. On pourrait faire prisonnier tel de ses barons » pour lequel Charles mon seigneur serait disposé à traiter. »

476. Ensuite parla Gilbert : « Votre conseil est le meilleur, » selon moi. Nous avons déjà trop perdu à combattre [4]. Nous » avons assez de châteaux et d'argent pour tenir la campagne » encore un an. Mais Charles a mandé son arrière-ban ; il » marchera contre nous avec fureur. Les bois sont semés » d'obstacles, les passages difficiles. Il perdra beaucoup de » monde avant de se mettre au retour. — Pour moi, » dit Boson, « je ne prendrais rançon de personne, dût le prison- » nier m'offrir son pesant d'or. Girart a une mesnie bonne

1. Voy. § 450. — 2. Les clous qui fixent l'enseigne.

3. Locution usuelle ; ainsi dans *Alexandre*, éd. Michelant, 424, 35-6 : *Se demande bataille... Jou i arai bientost gaegnié ou perdu.*

4. A combattre en rase campagne, je suppose. Gilbert conseille une guerre défensive, comme Fouque.

» et nombreuse de soudoyers bavarois et allemands, qui ne » demandent qu'à se battre. N'envoyez pas en avant ni hommes de pied ni éclaireurs, mais chevauchons dès ce soir, au » coucher du soleil, et soyons en face d'eux au point du jour. » Si nous pouvons chasser Charles du champ de bataille, je » ne donnerais plus un gant de sa guerre. Il sera ruiné lui » et ses enfants. »

477. Girart goûta fort ce discours. Les paroles de Boson lui rendirent le courage. « Seigneurs, » dit-il, « je ne puis » continuer la guerre plus longtemps, car je n'ai plus rien à » donner ni à recevoir [1]. J'ai perdu les barons qui me devaient le service militaire. J'aime mieux en finir d'un » coup que de languir dans une longue anxiété. — Faites » en, » dit Fouque, « comme il vous plaira. » Et là-dessus ils s'en vont.

478. C'est sur cet avis qu'ils se séparèrent. On suivit le conseil de Boson qui, en une autre occasion, leur avait été d'un grand secours. Girart monta sur le cheval balzan aux longs crins. Il se rendit dans les prés sous Dijon, où les barons avaient planté leurs tentes. Il leur adresse à tous force remercîments et les prie, au nom de Dieu, de ne pas bouger jusqu'au soir. Alors ils se mettent en marche, passent sous le couvert du bois, et, au point du jour, arrivent sous Pui-Aigu; ils descendirent de cheval dans la plaine sous Châtillon. Dieu veille sur eux! Car il y aura encore bien des écus neufs de brisés.

479. Ils descendent, au point du jour, sous Châtillon. En la cour de Girart, il y avait un vavasseur né du meilleur lignage de France. Il avait été pris à la bataille sous Vaucouleurs, où Girart vainquit l'empereur Charles [2]. Le comte n'avait exigé de lui aucune autre rançon que son service.

1. Mot à mot « ni à tenir ». Il veut dire qu'ayant perdu la plus grande partie de ses terres, il n'a plus de revenu.

2. Ci-dessus, §§ 412-414.

Pour l'en récompenser, celui-ci appela cette nuit même un damoiseau, fils de sa sœur : « Neveu, » lui dit-il, « va dire » à Charles l'empereur, sous Roussillon, où il tient rassem- » blé le gros de son armée, que Girart a convoqué son ost et » lui livrera bataille demain au jour; que Charles fasse bien » garder son oriflamme, de peur qu'on la lui enlève par sur- » prise.» Le damoiseau, plein de joie, court où on l'envoie.

480. Le damoiseau monte à cheval et part au galop. Il ne s'arrêta pas qu'il fût devant le roi. Il le trouve sous Roussillon, tenant un conseil pour établir un accord entre les Gascons et le duc d'Aiglent [1]. Charles parlait lorsque le messager, descendant de cheval, le prit à part, au vu de tous, et lui dit : « Je suis, à la cour de Girart, le serviteur d'un » de vos parents qui vous fait savoir par moi secrètement » que le comte a mandé toute sa gent. Il a avec lui de nom- » breux soudoyers à qui il donne de l'argent. Sachez pour » certain que j'en arrive. Girart vous livrera bataille au- » jourd'hui même. » Cette nouvelle fut désagréable à Charles. Pourtant il prit une mine riante. « J'espère bien, » dit-il, « lui faire payer le mauvais sang qu'il me fait faire ! »

1. « Gascons » est fourni par P. (v. 6099); il y a dans Oxf. *Cacon*. Peut-être faut-il, en combinant les deux leçons, lire *Gacon*, Gace de Dreux. Le duc d'Aiglent peut bien être le duc Milon d'Aiglent, appelé dans notre poëme Milon d'Aigline (§ 65) sur lequel plusieurs témoignages ont été cités ci-dessus, page 30, note 3. A ces témoignages on en pourrait ajouter plusieurs autres, ceux-ci, par exemple, que fournit le poëme de Fouque de Candie :

De vesteûre i met tant pour sa gent,
Ne l'esligast li dus Miles d'Aiglent
(Musée Brit. Old. roy. 20. D. XI, fol. 262 r° *c*.)
Plus li feras doner or et argent
C'onques n'en ot li dux Miles d'Aiglent.
(*Ibid.*, fol. 263 v° *a*)
Enz el batel sailli Miles d'Aiglent.
(*Ibid.*, fol. 265 r° *c*.)

Milon d'Aiglent figure encore dans *Mainet* (*Romania*, IV, 309), dans *Ogier*, édit. Barrois, v. 9960.

481. Charles leva les yeux vers le ciel pour implorer Dieu : « Seigneur, » dit-il, « fais qu'aujourd'hui je me venge ! » Puis : « Dis-moi, combien sont-ils de chevaliers ? Peux-tu en » estimer le nombre ? — Je n'ai pu les voir tous ni m'en » faire une idée, mais seulement de soudoyers achetés il y en » a quatre mille ; je les ai vu compter. Depuis hier matin à » l'aube, Girart n'en a pas fini de leur donner de l'argent. Il » a donné ordre à sa mesnie et se revêtir d'armes vermeilles. » Je l'ai entendu hier, lui et Boson, se vanter [1]. Ils comp- » tent bien d'ici peu vous chasser au loin. — Dieu me soit » en aide ! » dit Charles. « Si je ne puis le dépouiller de » sa terre, je renonce pour toujours à porter la couronne. » Il manda sa mesnie pour lui adresser des exhortations, Pierre [2], Aimon [3] et Aimar [4], qui l'avaient quitté la veille au soir. Il envoya un chevalier convoquer ses barons au conseil.

482. Charles manda ses hommes pour prendre conseil : « Seigneurs, écoutez-moi, et qu'on ne dorme pas [5]. Maudit » soit le trésor qui luira à mes yeux, si mes fidèles hommes » n'y ont part ! Je vous dirai comment Girart se réveille. Il

1. C'était, au moyen âge, l'usage des chevaliers de se vanter, le soir, après boire, de leurs futurs exploits. Qu'on se rappelle la scène des *gabs* dans le Voyage de Charlemagne à Jérusalem, et ci-dessus un passage du § 307. Le même usage est constaté dans les romans chevaleresques de l'Italie ; voir les textes cités par M. Vitali dans sa préface du *Cantare di Madonna Elena imperatrice* (Livorno, 1880, *per nozze*), pp. 17-8. Ces bravades ont été souvent tournées en ridicule par les contemporains ; voir les textes cités par M. Tobler dans sa dissertation sur le proverbe : « Plus a paroles en plein pot de vin qu'en un mui de cervoise », *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV, 80.

2. Pierre de Mont-Rabei. On a vu, au § 385, qu'une blessure l'avait mis hors de combat pendant cinq ans ; mais, depuis lors, cinq années se sont écoulées ; voy. § 416.

3. L'un des neveux de Thierri, voy. §§ 107, 213 ; l'un de ses fils, selon le § 184.

4. Personnage qui n'a pas encore été mentionné

5. Le conseil avait lieu la nuit.

» a perdu Roussillon, ce qui lui est douloureux. Ce mes-
» sager m'apporte une nouvelle étonnante : Girart a fait
» armer sa gent d'armes vermeilles.» Après parla Hugues,
le duc de Broyes [1] : « Sire, ne faites pas ici la sourde
» oreille, mais faites armer votre gent; tenez-vous prêt.

483. — Seigneurs, » leur dit Charles, « je vous le dis, à vous
» que j'ai aimés et nourris. Aidez-moi, à venger mon ami,
» le duc Thierri [2], le noble chevalier. Si, dans la bataille pro-
» chaine, je puis chasser du champ mon ennemi, je ne lais-
» serai pas un seul été, de lui enlever des châteaux. » Tous
l'assurent qu'ils lui viendront en aide. Jamais vous ne vîtes
un roi d'une amitié aussi sûre, qui eût autant d'attache-
ment pour un guerrier vaillant. On le vit bien ce jour-là, à
la façon dont on frappa en la bataille [3]. Le comte Girart fit
une sottise quand, après cela, il chevaucha contre Charles.

484. Quand la nuit fut passée et que le jour parut, le
comte Girart, qui avait l'expérience de la guerre, forma
trois échelles de chevaliers, quatre de sergents et de bour-
geois [4]. Ils abandonnent les bois et chevauchent par la
plaine, serrés comme les gouttes de pluie, les grêlons ou la
neige; les lances se touchent. Quand Charles les vit, il en
fut tout ému. Il s'adressa à ses barons et à ses marquis :
« Qui s'est vanté de porter les premiers coups [5]? — Sire, ce
» sera moi, dit Oton le champenois. — Grand merci, » re-
» prit Charles; « si je puis me tirer d'ici, j'accroîtrai votre
» fief, si je suis encore roi portant couronne. »

485. Girart était entendu à la guerre et animé d'un vif
ressentiment. Il dit à Boson, qui n'était pas homme à recu-

1. Voy. ci-dessus, p. 39, n. 3.

2. D'après P. (v. 6143). Dans Oxf., il y a seulement « mes amis, aidez-moi à me venger ».

3. L'auteur contraste le caractère de Charles avec celui de Girart tel qu'il est dépeint aux §§ 374-7.

4. C'est-à-dire de fantassins.

5. Voy. p. 149, note 4.

ler : « Vous prendrez l'avant-garde avec les Lorrains. Je » manœuvrerai, de mon côté, avec ma troupe. » Boson monte à cheval, l'épée ceinte. Avec lui étaient cinq cents hommes avec des enseignes [1], armés de hauberts saffrés [2] et d'écus peints. Le roi de Reims [3] en envoya autant de son côté [4] sous la conduite de Pons de Braine. Je voudrais bien que Charles eût moins de monde. Aujourd'hui, puissant comte Girart, tu auras lieu, je crois de t'affliger !

486. Ce fut au mois de mai, au matin; le jour était clair. Le vent soufflait doucement du côté du sud, faisant flotter les bannières. Les lignes de bataille se rapprochent sur un terrain uni. Là ne fut envoyé comme messager aucun chrétien, ni moine ni chanoine ni chapelain. Ce sera un grand deuil, de quelque côté que la victoire tourne.

487. La bataille commence avec acharnement. Voici, parmi les premiers, Pons, comte de Braine, gonfanonnier de Hugues [5], dont il conduit les troupes. Il cria que Girart et sa race étaient traîtres : « En ce jour on vous enlèvera » vos terres, et à Charles sa peine! » Boson court le frapper, et pour l'étrenne il l'abattit de son cheval à la distance d'une pleine longueur de lance. Pons le frappe à son tour, lui fait perdre l'équilibre et l'abat à terre, lui et son cheval. Boson se relève, les guides à la main ; d'un coup d'épée, il pourfend Pons jusqu'en l'échine : « Vous n'insulterez plus Gi- » rart, et ce n'est pas par vous qu'il perdra terre ni fief. »

488. Le jour était clair et beau, point orageux; la terre unie, sans obstacles. Voici Girart qui s'avance devant tous

1. *Entreseins*, ce ne sont pas des enseignes au sens de « bannière », mais des signes distinctifs, tels que des armoiries.

2. Voy. p. 164, n. 3.

3. Pour la rime.

4. On a déjà vu plus haut qu'on s'efforçait, de part et d'autre, au début de la bataille, de mettre en présence des forces égales; voy. § 143.

5. Hugues de Broye? Il y a dans P. (v. 6179-80) : «.... Hugues de Braine, avec lui Pons de Bretagne qui conduit sa troupe ».

par le champ de bataille. Il était irrité contre Charles, et avait le cœur fier. Son visage [1] et son cou étaient noircis par le haubert; il en portait un qui était fort et double. Son heaume était vergé d'or fin ; l'épée qu'il avait ceinte était d'acier bruni. Il portait une lance aiguisée dont il savait se servir. Il chevauchait un cheval clair, balzan et noir [2]; il avait l'enfourchure large [3], et avait bien l'air d'un riche comte et d'un fort guerrier. Il sortit d'entre les siens, à la distance d'un trait d'arc, et alla frapper un comte Berengier. Il lui trancha l'écu sous l'appui [4]. Le fer (de l'écu) ne put résister à l'acier (de la lance) : il l'abattit mort à terre. Là se heurtent Bourguignons et Berruyers [5], chasés [6] et étrangers et soudoyers ; là vous auriez vu briser tant de lances, porter tant de coups d'estoc et de taille, et tant de chevaux privés de leurs cavaliers! Boson eut l'honneur d'avoir porté les premiers coups dans cette bataille [7].

489. Voici par la bataille le comte Fouque. Il est irrité contre Charles et le fait bien voir. Il a abattu trois de ses adversaires et tué Oton; puis il frappe le preux Gace de Dreux. Il n'y a pas de haubert qui tienne contre sa lance :

1. *Charn* de P. (v. 6196) vaut peut-être mieux que *caire* d'Oxf. Cependant, le haubert s'attachait au heaume, et ainsi touchait au bas du visage.

2. Il m'est difficile de concevoir comment un cheval peut être à la fois clair *(saur)* et noir.

3. Voy. ci-dessus, § 450.

4. Voy. pp. 128, n. 3, et 167, n. 1.

5. Les Bourguignons sont naturellement du parti de Girart, les Berruyers sont avec Charles; voy. § 56.

6. Le sens propre de *chasés (casat)* ressort ici de l'opposition à « étrangers et soudoyers » plus nettement que dans les passages (pp. 53, n. 2, et 70, n. 4) où nous avons déjà rencontré le même mot. Les *chasés* sont ceux qui ont obtenu une concession, à titre viager, sur les terres de leur seigneur; voy. Brussel, *Traité des fiefs*, III, VIII, et Guérard, *Cartul. de Saint-Père*, prolég., p. XXXII, n. 1.

7. Cf. p. 149, n. 4.

il la lui met dans le corps avec le gonfanon et l'abat mort loin de la selle. Gace laissa tomber de son poing son enseigne au dragon. A ce moment, les gens du roi Charles fléchirent. Ceux de Girart les chassent du champ, et ils les auraient vaincus complètement, quand surgirent vers la droite le vieil Aimon, Pierre de Mont-Rabei et le comte Hugues [1], avec une compagnie vaillante. Ils s'écrient : « Tenez bon, ba-» rons ! Maudit soit [2] qui fuira devant un Bourguignon ! » L'arrivée de ce secours remplit Charles de joie et Girart et Boson de tristesse.

490. Au moment où le roi fut ainsi secouru par ses fidèles, il ne savait absolument plus quel parti prendre. Il lui sembla que Dieu se réveillait en sa faveur. Voici au premier rang Pierre de Mont-Rabei. Onques vous ne vîtes chevalier si bien armé. Il portait un écu blanc et rouge. Le premier qu'il frappa fut Gautier Maureil [3]. Il lui porta un tel coup à la poitrine, sur l'os fourché, que sa lance en vola en éclats Là vous auriez vu jouter tant de francs damoiseaux ! il n'est si bon chevalier qui ne trouve son pair. Les épées tranchent les têtes, et par le champ sont étendus de nombreux damoiseaux dont les heaumes brillent au soleil.

491. Là où les deux armées se rencontrèrent, il n'y eut guère de lance qui ne se brisât. Voici par le champ Pierre de Mont-Rabei, avec lui cent trente-trois [4] chevaliers ; chacun était couvert de riches armes. Là où il vit Girart, il le montra au doigt : « Voyez ici un comte plein d'orgueil qui, » s'il l'avait voulu, serait dans les meilleurs termes avec no-« tre roi, mais il ne trouve pas en son cœur la force de s'a-» baisser ni de servir un autre que lui-même. » Girart vint au galop par le chaume ; il frappe Gui de Mont-Secret, et

1. Celui des §§ 328, 339-40, 382.

2. M. à m. « qu'il ait du mal à la face et dans la moustache... » ; cf. p. 119, n. 1.

3. D'après P. (v. 6238) ; Oxf. *Nameil*.

4. Ce chiffre est appelé par la rime.

l'abat mort devant Pierre. Pierre le frappe à son tour et lui fait entrer dans le corps sa lance au fer froid. Cette fois le comte Girart a fait une folie.

492. Voici chevauchant Eble de Bordeaux, c'était le sénéchal de Girart : il appelle Pierre de Mont-Rabei par son nom. Celui-ci ne se dérobe pas, mais se détache de la compagnie qu'il guide. Eble le frappa en la poitrine, lui tranchant et déchirant le haubert, et lui fit un trou dans le flanc, sous l'aisselle. Pierre tira son épée à la lame verte [1] et lui donna un tel coup sur le heaume qu'il le fit chanceler et lui en enleva un morceau le long de la joue, lui coupant les cheveux au ras de la tête. Vous auriez vu là tant de damoiseaux désarçonnés! Il y en avait un millier d'abattus en un vallon, belle jeunesse dont la perte répandit au loin le deuil. Dieu! que cette bataille fit pleurer de damoiselles et de jeunes dames veuves!

493. Merianz [2], un breton roman [3], accourut au galop. Il n'avait pas l'air d'un jeune varlet, et cependant personne ne voulait rompre une lance avec lui. Il était étroitement chaussé.... [4]. Il va férir Fouque de Mont-Folet et le renverse mort tout près d'un petit ruisseau. Vers ce moment, le roi chassait Girart du champ de bataille.

494. Ce fut au mois de mai que cette bataille eut lieu entre Charles et le comte Girart dans la plaine, sous Roussillon, par les guérets. Dieu! que de bons vassaux y sont couchés morts ou blessés! Du côté de Girart sont les douleurs et les peines cuisantes. Et quand le comte vit que tout

1. *Sic* dans les deux mss.

2. *Quonis* dans P. (v. 6278). *Merian* est bien un nom breton : voy. *Cartul. de Redon*, pièce 371; la chanson d'Aquin, vv. 60. 750; le *Brut* de Geoffroi de Monmouth, III, xix, celui de Wace, v. 3739, etc.

3. *Uns romanz bret* ne peut guère se traduire autrement; la leçon de P. (v. 6278), *.j. molt pro bet* (corr. *b*[*r*]*et*) semble refaite.

4. Il y a ici quatre vers, qui manquent dans P. et dont le sens m'est trop obscur pour que je tente de les traduire.

allait mal pour lui, quand il vit les Français avoir le dessus, et le roi avec eux, quand il se vit blessé, perdant son sang [1], tandis que les siens fuyaient de çà et de là, il se tint pour perdu. Fouque le prit par le frein et l'entraîna plein de douleur, disant à Gilbert et à Boson : « Tirez-vous par ici! » Si le comte est affligé, le roi est dans la joie.

495. Or s'en va Girart au galop, avec Gilbert, Boson, Fouque, fuyant par une route en plaine. Ils se seraient dégagés sans obstacle, ces barons, quand voici au-devant d'eux le comte Hugues, Pierre de Mont-Rabei et le vieil Aimon. Hugues atteignit le comte Boson : il le frappa à découvert, sous le bouclier et lui mit dans le corps sa lance avec la banderolle. En même temps ses compagnons le frappèrent et Boson fut jeté mort sur le sable [2]. Gilbert et Fouque prirent vengeance de leur frère, et tuèrent sur la place le comte Hugues. Les gens du roi Charles survinrent en grand nombre et les enveloppèrent de toutes parts. Ils tuèrent Gilbert et prirent Fouque. Tous le voulaient tuer, hormis Pierre qui l'emmena au roi pour le protéger. Girart s'échappa à force d'éperon. Dieu! comme est grande la foule qui se précipite à sa poursuite! Ils lui ont coupé la route de Dijon; mais, pendant la nuit, il s'est réfugié à Besançon.

Cependant le roi descendit dans le pré, sous Roussillon. Là on lui présenta tant de riches prisonniers! Il jura Dieu le roi, du ciel, que le lendemain il ferait pendre Fouque à Montargon. « Par mon chef! » dit Pierre, « vous » n'en ferez rien. Quand vous avez pris en bataille un si » riche baron, comment pouvez-vous menacer de le pendre » comme un larron? Mais, si vous ne voulez recevoir sa » rançon, vous pouvez bien le faire mettre en votre pri» son. — Par mon chef! » dit Charles, c'est ce que je » veux faire, et jamais plus il ne chassera l'éperon! »

1. Voy. la fin du § 491.

2. C'est la vengeance du meurtre de Thierri que nous avons vu annoncer plus haut, §§ 204, 211, 212.

496. Girart s'en va tout seul ; ses bons parents sont restés sur le champ de bataille. La douleur qu'il a au cœur se répand dans tout son être, et souvent il s'évanouit sur le cou de son cheval. Au point du jour, il arriva à Besançon.

Cependant Charles descend sur le pré, sous Roussillon. Maint riche prisonnier lui fut présenté. Il appela Artaut [1], et lui dit doucement : « Tu es vicomte de Dijon ; » va, rends-le moi : je te donnerai tant d'or et d'argent que » tous ceux de tes amis qui sont pauvres deviendront riches ; » et, si je n'en suis pas en possession sur-le champ, que je » sois un lâche si je ne te pends ! — Il me faut accom- » plir votre volonté, » dit Artaut. Hugues d'Orivent [2] prit la parole : « Seigneur, prenez-en des otages, sans délai. » Et le roi en prit de bons et leur fit prêter serment. Artaut monte aussitôt à cheval et s'en va au galop, suivi de cinq cents des bourgeois de Dijon à qui le roi rendit la liberté par la même convention. Charles chevaucha après eux, et ils lui rendirent sans délai le château. Entre ceux qui entrèrent les premiers à Dijon se trouvait un damoiseau, parent de Girart. Il demanda la comtesse et se mit à sa recherche. Il la trouva en oraison dans un moutier, priant Dieu le tout puissant de protéger Girart et les siens. Le bon damoiseau la prend par le bras : « Comtesse, sortez d'ici, et bien vite : ce château » est rendu ; le roi le prend. Vos partisans ont été vaincus en » bataille ; Girart a pu s'échapper je ne sais comment ; hier » soir il s'est enfui à Besançon. » Quand la dame l'entend, elle tombe évanouie.

497. La dame s'évanouit sur le marbre noir. Voici qu'en-

1. L'un des prisonniers ; p.-ê. le personnage du même nom que nous avons déjà vu paraître entre les hommes de Girart (§§ 22, 133), mais c'est la première fois qu'il est fait mention de la qualité de vicomte de Dijon qui va lui être attribuée.

2. *Mairevent,* dans Oxf., forme assez peu vraisemblable ; *Orien* P. (v. 6346), que j'identifie avec l'*Orien* ou *Orivent* du § 313 ; voy. p. 154, n. 1.

tre dans le château le vicomte Artaut, autour de lui les bourgeois, les bons et les mauvais, chacun portant sa hache ou sa cognée, ou lance ou guisarme ou un arc à main ; ils s'emparent de la tour et du rempart. La dame ouït le bruit et le tumulte, elle apprend la trahison, et ce lui fut un crève-cœur. Elle appela Hugonet, Fouque et Airaut [1] : « Que cha-
» cun selle son cheval, et sortons de la ville par ce portail.
» Laissons la garenne, jetons-nous dans le bois. Allons tout
» droit jusqu'à Besançon ; pourvu que je puisse avoir Gi-
» rart, je ne demande rien plus. »

498. La dame ouït la noise et les cris de douleur que font les bourgeoises pour leurs maris. Elle entend maudire Girart [2], et s'écrie : « Lasse ! malheureuse ! Sire, mon conseil n'a
» pas été écouté ! » Elle ne fait emporter ni étoffes de soie, ni vêtements, ni tapis. Avec trois damoiseaux elle s'en va, sans autre suite. Ils l'escortèrent jusqu'à Besançon.

499. A la nuit, elle entra dans Besançon. Dans une chambre voûtée de l'abbé Hugues, là elle trouva couché Girart de Roussillon. Elle lui baisa la bouche et la face en pleurant, et lui demanda s'il était sans blessure. Il répondit : « Non,
» car j'ai été légèrement atteint sous le hoqueton. Je me
» suis battu avec Charles en champ de bataille. J'y ai perdu
» Girart et Boson, qui sont tués, et on me dit que le roi tient
» Fouque prisonnier. Je les ai laissés derrière moi, comme un
» félon, comme un couart dont la lâcheté est prouvée [3]. Je
» souffre d'être vivant, quand je devrais être mort. — Sire, »
dit la comtesse, « laissez cela, inspirez-vous de la raison.
» Dieu vous a tiré des mains de Charles, mais vous n'avez
» plus d'ami en ce royaume qui vous aide dans la guerre ni
» qui vous puisse rien donner. Par dessus tout, je redoute la
» trahison. Allons en Hongrie, au roi Oton dont le père fut

1. Sans doute des damoiseaux attachés à sa personne ; voir le § suivant.

2. Ici manque un feuillet dans P. La lacune s'étend jusqu'au § 505.

3. Même expression que plus haut, § 316, voir la note.

» frère germain de mon père [1]. » Et Girart répondit : « J'y » suis tout prêt. » Là-dessus, voici un messager qui lui » annonce que Charles et les siens chevauchent.

500. Le messager entre dans la salle : il était natif de Dijon, fils de Freelent; il vint pleurant de douleur et s'essuyant les yeux : « Sire, Charles chevauche avec sa nom» breuse armée. Je l'ai entendu faire le serment qu'il n'ac» ceptera pas de rançon, s'il vous prend. — Cela va bien » mal pour moi, » dit Girart, « car je n'ai chevaliers ni » sergents avec qui je puisse défendre château ni terre. — » Sire », dit la comtesse, « vous perdez du temps, au lieu de » vous mettre en sûreté ! » Aussitôt il se lève et prend congé.

501. Le comte est monté et a pris congé : ils ne furent que sept de ce pays; sa femme fut la huitième, et [la neuvième fut] Engoïs [2]. Jamais damoiselle ne se comporta plus honorablement : pour son seigneur, elle abandonna sa terre et ses amis. Désormais Girart s'en va, comme un banni, et la douleur fut grande, quand il partit, et lui-même, en son cœur, était tout éperdu. Toute la nuit ils chevauchèrent jusqu'au jour. Cependant le roi vint à Besançon et l'occupa.

502. Girart s'en va, n'ayant pas de terre une poignée. Le roi se soucie de lui comme d'une pomme. Mais qui se montre trop orgueilleux est abandonné de Dieu [3]. Toute la nuit ils chevauchèrent la tête baissée, personne ne songea à se déshabiller. Ils arrivèrent devant une rivière, au gué de

1. Aucun prince de Hongrie n'a jamais porté le nom d'Oton. Il doit y avoir ici quelque vague souvenir de l'un des Otons qui se sont succédé sur le trône impérial d'Allemagne de 936 à 1002. Du roi Oton de Hongrie ici mentionné, M. C. Hofmann a rapproché le roi Oton qui dans *Jourdain de Blaie* (v. 12, voir la note) est le beau-père de Girart de Blaie.

2. *Engoïs* est la forme donnée par Oxf. au § 511 et confirmée par L. au § 599; ailleurs Oxf. a *Eniois* (= *Enjoïs*). P. a toujours *Enoïs*.— Elle était fille d'Auchier de Montbéliard.

3. Même pensée plus loin, § 512.

Groin. Là nos sept Bourguignons rencontrent dix Lorrains. Ne croyez pas qu'ils demeurent inactifs : les lances voleront en éclats.

503. Girart les a vus le premier à ce gué : il s'est tourné vers les siens et leur a dit : « Seigneurs, voici des ennemis » séparés de l'armée. Jamais nous ne les trouverons aussi peu » nombreux; je vous en prie, chargeons-les ! — Vous parlez » bien, » disent les Bourguignons. Ils laissèrent les dames[1] sous un chêne, et se sont avancés, couverts de l'écu. Vous pourrez entendre le récit de cette affaire depuis le commencement. Jamais attaque ne fut menée plus vaillamment.

504. Lorrains et Bourguignons se sont reconnus : ils ne s'adressent ni parole, ni salut, mais là où ils se rencontrèrent, ils se sont frappés. Girart se mesure avec Hugues de Valchenu : il lui donne un tel coup de lance, qu'il l'étend mort sur le pré herbu. Ses compagnons, de leur côté, ont si bien fait, qu'ils ont tué cinq des Lorrains, et abattu quatre, et parmi ceux-ci il n'en est pas un qui ne soit blessé ou n'ait eu des cheveux coupés au ras de la tête.

505. Lorsque les Bourguignons, pleins de fureur, se mesurèrent avec les Lorrains, il y avait parmi eux un nommé Séguin, homme de Girart, qui, d'un coup d'épée, fit voler la tête à Aimar[2]. Les Lorrains tournèrent le dos, et les Bourguignons les poursuivirent l'épée dans les reins, en tuèrent cinq et en prirent quatre.

506. La poursuite dura jusqu'à une colline. Guinemar fuyait par une vallée; il trouva vingt hommes de l'armée royale; à leur tête se trouvait un comte Giraut, frère de Hugues, du champ mortel[3]. Giraut lui crie : « Arrêtez, et » donnez-nous des nouvelles. — Sire, nous avons rencontré

1. Berthe et Engoïs.

2. Il n'est pas sûr que ce soit celui du § 481, car un comte Aimar paraît encore aux §§ 546-7. — Ici se termine la lacune de P.

3. C'est-à-dire qui a été tué en bataille; c'est le Hugues de Valchenu du § 504.

» Girart et ses hommes : nous allâmes sur eux, et eux sur » nous. Personne des nôtres n'a échappé, ni bon ni mauvais, » sinon moi, qui m'en suis venu par un sentier. Votre frère » gît mort en un pré. » Giraut crie : « A cheval ! » et les voilà armés sous un hêtre. Guinemart les guide à la trace. Si Girart eut onques douleur, il s'en prépare une pour lui comme jamais homme vivant n'en éprouva.

507. Girart fut bien imprudent, quand il descendit de son cheval près d'une vigne. Il se préparait à manger une galette, et donnait l'eau dans un heaume, faute d'autre vase, lorsque, regardant vers un tertre, il vit venir Giraut, furieux de la mort de son frère abattu dans la plaine. « Seigneurs, » dit Girart, « mange qui voudra, mais tâchons de nous dé- » fendre de notre mieux. Moi, je ne tiens pas à vivre plus » longtemps, puisque Dieu ne le veut pas. »

508. Girart les vit de tout près venir pleins de fureur ; ils étaient vingt chevaliers, chacun ayant fief, château, marché, foire ou tonlieu. Giraut les devançait tous d'une portée d'arc, et lui cria : « Sire païen [1], vous m'avez tué mon frère, » je le sais ; mais je crois que nous allons vous donner, pour » monter à cheval, un coup de main tel que jamais ni vous » ni les vôtres n'avez eu le pareil. » Et Girart répondit : « C'est à la volonté de Dieu. » Le comte monte par l'étrier et se précipite sur Giraut avec les siens. Dur engagement, qui finira dans la douleur.

509. Les sept s'alignent contre les vingt ; la partie n'est pas égale. Girart joute contre Beron [2] et lui donna un tel coup qu'il le jeta mort sur le terrain. Et qu'importe s'il l'a tué ! Girart eut le dessous. Ils n'échappèrent que deux à cheval ; sa femme faisait la troisième qui se réfugia en l'église de Saint-Nicolas. Girart s'enfuit dans la forêt d'Ardenne ; là ils demeurèrent jusqu'à la nuit.

1. *Don chaneleu ;* voy., sur cette dénomination injurieuse, ci-dessus, p. 46, n. 2.

2. Beton, dans P. (v. 6425).

510. Girart est en Ardenne le soir; il n'y a chose au monde dont il puisse tirer avantage. Il vit son cheval [1] blessé, perdant l'haleine. Il le prit par la rêne du frein doré, sortit du bois, vint au moutier. [Son compagnon était blessé et respirait à peine [2]]. Girart trouva un ermite bon chrétien qui lui fit un bon feu et un lit de foin, et y coucha le blessé. Le comte lui vit la poitrine pleine de sang et lui demanda s'il pensait en revenir. — « Non, pour rien au » monde. Jamais je ne verrai homme de mon pays. » Girart fut saisi de douleur.

511. Girart est sorti du bois; il vint au moutier. Il attacha les chevaux à un laurier et demanda des nouvelles de sa femme. Elle sortit de l'église un psautier à la main; avec elle était Engoïs, nièce de Rainier [3]; on ne trouverait meilleure personne en aucune terre. Girart demanda si en ce lieu il y avait un prêtre. Et l'ermite répond : « Pas même un » clerc. Il y a plus de six ans que je garde une damoiselle » recluse, fille de Beron, nièce de Didier, lui fournissant les » vêtements et les vivres dont elle a besoin [4]. » Toutefois, on confessa le chevalier blessé, et bientôt l'âme partit de son corps. Girart en fit grande douleur; il s'arrachait les cheveux et se frappait des poings. Il n'y avait là ni chandelle ni encensier, mais seulement la croix, le feu, le brasier. La nuit vinrent des larrons qui enlevèrent à Girart ses armes et son destrier [5]. Voilà une douleur qui s'ajoute aux autres.

512. Quand la nuit fut passée, que le jour eut paru, vous pouvez croire, chevaliers, que ce fut une grande douleur

1. « Son *vassal* » dans Oxf., mais la leçon de P. (v. 6434) s'accorde mieux avec ce qui suit.

2. Vers restitué d'après P. (v. 6437).

3. Celui qui paraît aux §§ 164, 325, 326.

4. Cette phrase, qui manque dans P., s'accommode assez mal avec ce qui précède et ce qui suit.

5. Et sans doute en même temps les chevaux de ses trois compagnons; il y a *auferans* au pluriel, au § suivant.

pour le comte, d'avoir perdu ses armes et les chevaux. Engoïs resta là à la garde de Dieu. Plus tard, le comte Bertran la prit pour femme[1]. Celui qui montre trop d'orgueil, je ne l'estime pas un gant. C'est pour Girart que je vous dis cela, qui, pour avoir été trop orgueilleux, fut ensuite ruiné pendant vingt-deux ans. Mais ensuite, sa fin fut telle, dit la chanson, que jamais homme ne fit meilleure.

513. Quand la nuit fut passée et que le jour commença, Girart vit qu'il avait tout perdu; il ne savait que faire, il s'écriait : « Malheureux pécheur ! » L'ermite lui dit : « Calmez-vous, frère. Priez Dieu et sa mère de vous aider, de » vous conseiller. Il le peut bien. Voyez-vous ce chemin qui » mène à Rancaire[2]? Vous traverserez un bois de chêne[3] » de la forêt d'Ardenne, et vous ne tarderez pas à rencon- » trer un ermite, qui est si vieux, si blanchi, qu'il en est » tout courbé. — Par Dieu! dit la dame, j'y veux aller; il » nous conseillera ce que nous pourrons faire. »

514. L'ermite les conseilla sagement, et, en homme charitable, il leur donna à souper du cidre de sa façon et du pain d'avoine; puis il les mit dans la voie et les conduisit à travers une clairière de la forêt d'Ardenne. Vers midi, ils arrivèrent à l'ermitage; là, ils trouvèrent le saint homme qui souffre pour Dieu. Il ne portait point de vêtements tissés, mais une peau de chèvre, avec des haillons de laine[4] sur l'échine; il était prosterné à terre, les genoux et les coudes nus, et priait Marie Madeleine de lui inspirer des prières salutaires.

1. Voy. plus loin, §§ 598-9.

2. Lieu que je ne sais déterminer; voy. p. 156, n. 3.

3. Traduction fort douteuse; il est possible que *Caire* soit un nom de lieu, comme au § 315. P. (v. 6476) *de traire*.

4. On sait que porter la laine, à l'exclusion de la toile, « aller en langes », comme on disait autrefois, était un acte de pénitence; on peut voir, à cet égard, les témoignages rassemblés dans une note de l'édition partielle de l'*Historia ecclesiastica* de Bède par Mayor et Lumby (Cambridge, 1878), p. 347.

515. Le saint homme, lorsqu'il eut fait sa prière, se tourna vers Girart de Roussillon et s'avança appuyé sur un bâton : « D'où êtes-vous, ami? de quel pays? — Sire, » dit Girart, « de celui de Charles. Mon père et mon aïeul fi- » rent hommage à son père. Il me rendit Bourgogne et Avi- » gnon [1]. S'il se montra bienveillant pour moi, maintenant » il est plein de rancune [2]. C'est à cause d'une dispute qui » eut lieu dans sa maison et où Boson tua Thierri. De là est » venu tout le mal. Charles m'a accusé du meurtre, bien » que je n'y fusse pour rien. Il m'a fait une rude guerre. Je » lui ai donné une telle chasse qu'il n'eût pas échangé ses » éperons contre Paris [3]. En récompense, il m'a enlevé ma » terre, si bien que je vais en Hongrie, auprès du roi Oton. » C'est pour cette pauvre dame que je souffre. Des larrons » m'ont enlevé cette nuit mes chevaux, et maintenant il » nous faut aller à pied. Par Dieu! donnez-moi conseil. » L'ermite répond : « Vous l'aurez bon, mais d'abord, cette » nuit, prenez logement ici. »

516. Les voilà logés et installés jusqu'au lendemain au lever du soleil. Alors le vieillard chenu lui imposa une pénitence et lui donna des conseils propres à assurer son salut, s'il veut les suivre. Mais Girart s'arrachait les cheveux et jurait Dieu et sa puissance que jamais il ne se laisserait raser ni couper les cheveux jusqu'à tant qu'il eût recouvré sa terre et fût redevenu duc de Bourgogne. Dieu! combien longtemps il fallut observer ce serment! Pendant vingt-deux ans le comte fut dépossédé.

517. Quand la nuit fut passée, au lever du jour, le saint

1. Ce récit est bien écourté, et, sans l'accord des deux mss., on croirait qu'il y a quelque lacune.

2. Le texte identique des deux mss. donne : « S'il eut bon cœur envers moi, et moi je l'eus, (*ou* je l'ai) mauvais » ; ce qui ne s'accorde pas avec ce qui suit ; je corrige *er l'a felon* au lieu de *e eu felon*.

3. Cf. § 455.

homme lui dit de bonnes paroles : « Ami, avez-vous droite » croyance ? — Sire, je mets mon espérance en Dieu. — Re- » noncez-vous envers tous à la vengeance ? — Sire, oui, hor- » mis le roi de France. — Ami, ne lui avez-vous jamais fait » de mal ? — Sire, oui, par sottise et par jeunesse. — Donc, » repentez-vous, de bon cœur. — Sire, jamais je ne prendrai » pénitence jusqu'à ce que je lui aie fait voir la mort de près. » Si jamais je puis porter écu et lance, je trouverai moyen » de prendre vengeance de lui. — Grand péché, » dit l'ermite, « s'est emparé de toi.

518. — Brave homme, comment penses-tu arriver jamais » à te venger ! Quand tu étais homme puissant, Charles t'a » vaincu, c'est toi-même qui le dis. — Sire, » dit Girart, « je ne veux vous rien cacher. Si je puis parvenir jusqu'au » roi Oton, recouvrer des armes et un cheval, j'essaierai de » revenir en France, chevauchant nuit et jour. Lorsque » Charles ira chasser dans les grands parcs, je sais bien les » endroits où il tire à l'arc ; là je pense me venger de sa per- » sonne détestée. — C'est le péché, » dit l'ermite, « qui te » fait parler. »

519. Quand l'ermite l'ouït, il s'irrita. C'était un homme lettré, qui avait beaucoup lu. « Brave homme, je sais qui t'a » fait tomber si bas : c'est l'orgueil de ces démons cornus » qui furent précipités du ciel. Dans le ciel, c'étaient des an- » ges de grande puissance, l'orgueil les a fait devenir dia- » bles. Tu étais un comte de grande valeur, et maintenant » péché et orgueil t'ont si abattu que tu ne possèdes que les » vêtements que tu portes. Tu viens de m'avouer que si tu » peux jamais avoir cheval, lance et écu, tu occiras ton sei- » gneur en bois épais. C'est le péché, c'est le diable qui te » trompe. J'ai peur qu'il te tue en telle disposition. C'est » alors qu'il te possèdera tout entier ! » Quand la dame entend parler le saint vieillard, elle se jette à ses pieds et les lui baise. Elle pleura longtemps, immobile. « Sire, pour Dieu, » grâce pour ce malheureux ! » Et l'ermite la relève et lui

dit [1] : « Je ne sais rien vous dire de plus : Dieu vous soit en » aide! car vous avez perdu ce monde-ci et l'autre!

520. « Brave homme, » dit l'ermite, « comment n'es-tu » pas épouvanté? En ta jeunesse tu as fait tant de folies; tu » en as employé toute la fleur à mal faire, et maintenant tu » veux encore tuer ton seigneur direct! Mais alors tu ne » trouveras plus clerc, ni saint homme, ni évêque, ni » pape, ni docteur, qui consente jamais à te donner pénitence! » La théologie et les auteurs nous montrent dans la loi du » Rédempteur quelle justice on doit faire d'un traître. On » doit l'écarteler avec des chevaux, le brûler sur le bû- » cher, et là où sa cendre tombe [2], il ne croît plus d'herbe, » et le labour reste inutile; les arbres, la verdure y dépéris- » sent. » A ces mots, la dame ne peut s'empêcher de pleurer : « Girart, pourquoi faites-vous si grande folie. Pardonnez [3] » toute rancune envers tout homme, et particulièrement en- » vers Charles, votre roi empereur. — Dame, je le fais pour » l'amour de Dieu. » Et l'ermite répond : « J'en rends grâces » à Dieu, et, de sa part, je me déclare ton témoin. Et si tu le » fais de bon cœur et sans reserve, tu recouvreras un jour » vassaux, terre et honneur. »

521. Girart a consenti à tout ce que l'ermite a voulu. Le saint homme en rit de joie. Il lui interdit l'usage du cheval

1. Ici cesse la lacune de L., dont le commencement a été indiqué ci-dessus, p. 179, n. 3.

2. L'écartellement est, au moyen âge et jusqu'aux temps modernes, puisque Ravaillac fut écartelé, le châtiment réservé à la trahison et au crime de lèse-majesté. Ainsi est puni Ganelon dans Rolant; voir aussi les exemples cités par Du Cange sous QUARTERATIO. Dans *Renaut de Montauban* (édit. Michelant, p. 73), le traître Hervieu de Lausane est écartelé à chevaux, puis brûlé, et ses cendres sont jetées au vent. Cette pénalité, toute barbare, n'est en aucune façon d'origine ecclésiastique. Le supplice de l'écartellement avec quatre chevaux est représenté avec une grande netteté dans une miniature du ms. de la Bodleienne Bodley 264 (XIVe s.), fol. 42 ve.

3. Dans le sens de « renoncez à ».

et des armes. jusqu'à un terme fixé, alors qu'il aura fait pénitence pour tous ses péchés; et il lui donne part, tant qu'il vivra en ses bonnes œuvres [1]. En partant, Girart pleura, et l'ermite les signa, les bénit et leur enseigna la route par la forêt antique. Avant qu'ils en fussent sortis, ils rencontrèrent des marchands. Girart leur demanda d'où ils étaient : « Sire, de Paris, et nous venons de Bavière et de Hongrie. » — Quelles nouvelles du roi Oton [2] en ce païs? » Ils répondirent : « Sire, il est mort; Charles, le roi de France, a en» voyé des messagers au sujet de Girart le duc, s'il arrivait » dans ces parages. » Et la dame, à ces mots, s'épouvanta : « Girart est mort, je l'ai vu mettre en terre. — Dieu en soit » loué! » répondent les marchands, « car il faisait toujours » la guerre et par lui nous avons souffert bien des maux! » Et Girart, entendant parler ainsi, se rembrunit, et, s'il avait eu son épée, il en aurait frappé l'un d'eux. Béni soit le saint homme qui lui interdit les armes! Les marchands le racontèrent en France, la France de Louis [3], et Charles en fut rempli de joie.

522. Les marchands contèrent en France, chez eux, que Girart était mort tout nouvellement. Le roi en eut grande

1. Mot à mot : « Il l'admet en son bienfait. » « BENEFACTUM, societas monachica qua quis particeps fit orationum et bonorum operum monasterii », Du Cange.

2. Le nom du roi Oton ne se trouve dans aucun de nos mss., qui sont tous corrompus à cet endroit, mais la bonne leçon peut être rétablie à l'aide du roman français; voir mon *Recueit d'anciens textes*, p. 60.

3. Ce Louis doit être le roi dont il est question ci-dessus, §§ 101, 107, 155, comme appartenant à une génération antérieure. Si on adoptait la leçon de P. (v. 6617) : « Ceux-ci le dirent en France au roi Louis », il faudrait considérer le roi comme actuellement vivant, ce qui serait difficile à concilier avec les données générales du poëme. Je suis la leçon d'Oxf., et je pense que la France de Louis est la France centrale et occidentale, par opposition à la France orientale, celle de Lothaire. La leçon de L., *lo rei de Sant Denis*, est sans valeur.

joie, et aussi tous les ennemis de Girart, grands et petits, mais non pas ces nobles hommes du temps ancien ; ceux-là eurent grande affliction, à cause de sa valeur, et la reine s'affligea plus que personne, pensant que le comte n'avait pas d'héritier qui pût, après sa mort, tenir un pied de sa terre. Laissons à parler du roi et de sa joie, et revenons à Girart qui était plongé dans la douleur.

523. Lorsqu'il se sépara des marchands, il entra en de mauvais sentiers où il rencontra beaucoup de passages difficiles et d'obstacles, de ronces, d'épines et d'églantiers. Il descendit en un val profond et noir et trouva, au bord d'une rivière, deux petits moutiers et un saint ermite nommé Garnier qui les hébergea de bon cœur. Il ne leur donna point de mets délicats, point de pluviers, mais du pain d'orge pétri avec de la cendre [1], et de l'eau de source. La nuit, Girart et sa femme dormirent jusqu'au lendemain, où il se remit en marche.

524. Or s'en va Girart au lever du soleil, par un étroit sentier, le long d'un chaume. Il trouva une source sous un tilleul et s'y coucha à l'ombre, à cause du soleil. Il voulut s'endormir, car il avait sommeil ; mais ne croyez pas qu'il dorme beaucoup, le comte : loin de là, il verse des larmes, se tire les cheveux, dit qu'il aimerait mieux être mort en champ de bataille, que le roi et ses fidèles l'eussent tué ; et sa

1. Mot à mot, avec de la lessive, c'est-à-dire avec de l'eau mêlée de cendres. C'est ce qu'a bien compris l'auteur du roman de Girart de Roussillon, composé au XIVe siècle :

> La nuit les aubergea et leur donna pain d'orge,
> Pestri de fort lessai pour esdoucir la gorge.
>
> (Édit. Mignard, p. 101.)

C'était un genre de mortification dont on a d'autres exemples. On lit dans Du Cange, sous *lexuium* (lisez *lexivum*), ce passage extrait de la vie d'un ancien anachorète : « De pilis camelorum induebatur et tunica, utebatur pane duro lexuio « (*l.* lexivo) composito. »

femme lui dit : « Ne dis point cela, mais prions Dieu qu'il » nous conseille. »

525. De là il se hébergea en une habitation où les fils et le père avaient péri par sa guerre. Là vous eussiez entendu fille et mère proférer des malédictions, [et traiter Girart comme un larron [1]] ! Sans sa femme, il n'aurait pu supporter longtemps la vie : elle est sage, courtoise et bonne ; un prédicateur ne parle pas mieux : « Sire, laisse les regrets, éloi- » gne-les de toi. De tout temps tu as été orgueilleux, guer- » royeur, batailleur et acharné pour tes intérêts. Tu as tué » plus d'hommes que tu ne saurais le dire, et appauvri leurs » héritiers et toute leur famille. Voilà que Dieu en prend » justice, le vrai justicier. Souviens toi du prud'homme » du bois de chênes [2] qui t'a donné pour pénitence de souf- » frir le mal. Si tu la veux faire, un jour tu recouvreras ton » fief ! »

526. Et de là il se hébergea à Porz Cairaz [3], d'où partent les chemins de sept comtés. Là ils apprennent des nouvelles véritables : un messager y est passé la veille. Charles en a envoyé dans tous les sens : Qui trouvera Girart, s'il le lui amène, il en recevra sept fois le poids en or et en argent. » Sire, » dit la comtesse, « croyez-moi : évitons les châteaux » et les cités, les chevaliers, les hommes puissants, car la » félonie est grande, et aussi la cupidité. Cher sire, votre » nom, changez-le. » Et il lui répondit : « Comme il vous » plaira. » Sur-le champ il s'appela Jocel Maunaz [4]. Il se logea chez un richard au cœur dur, qui avait une femme plus dure encore. Là lui prit une maladie telle que de quarante jours il ne se leva point, jusqu'à la nuit de Noël, où Dieu naquit. Alors [le maître] le fit jeter hors de sa maison, dans

1. Vers qui ne se trouve que dans P. (v. 6653).

2. Ou « de Caire », voir § 513.

3. C'est la leçon d'Oxford, P. a *ortz dauraz*, et L *portz miraz*.

4. M. à m. « mal né » ; c'est la leçon de P. (v. 6680) ; Oxf. *mauiaz*. L. maniaz, David Aubert (fol. 469) « Josse le mauvais ».

la voûte d'un cellier, sous le degré [1]. C'est là que la comtesse eut douloureux soulas.

527. Girart gît sous la voûte : il n'a point de serviteur, sinon sa femme qui le sert avec douceur. Alors voici un valet [2] qui vient à elle, véritablement envoyé par Dieu : il lui apporte un drap et l'étend devant elle : « Dame, pour » l'amour de Dieu tout puissant qui naquit en telle nuit » à Bethléem, taillez-moi dans ce drap un vêtement. — » Volontiers, » dit-elle. Aussitôt elle le prend et sur-le-champ se mit à tailler et à coudre. A l'hôtesse le contèrent les serviteurs : « Cette vagabonde cout très bien. » Elle lui envoya le vêtement d'un de ses parents, et lui manda de le coudre tôt et vite. Elle répond au messager, avec humilité : « Ami, j'en cous un à un plus riche; ensuite je » prendrai le sien, s'il veut bien attendre. » Le serviteur rapporta ces paroles : l'hôtesse s'en vint par l'escalier en courant, furieuse comme un démon, et les jeta hors de son habitation.

528. Jamais vous ne vîtes si mauvaise femme, comme elle les a fait jeter dehors dans la fange. Le comte n'a force, ni

1. C'est toujours « sous le degré », c'est-à-dire sous l'escalier de la maison, que nous voyons les malheureux venir s'abriter, comme aussi ceux que l'esprit de pénitence conduisait à choisir la vie la plus misérable; voir, par exemple, la vie de saint Alexis. Le comte Simon de Crepi mourut ainsi « pauper, jacens sub gradu ». (Et. de Bourbon, éd. Lecoy, p. 67).

2. Valet, dans le sens moderne, homme qui loue ses services. La bonne leçon paraît être celle d'Oxf., *un gahel*, que j'identifie avec le bas latin *gadalis* (voy. Du Cange); l'anc. fr. *jaal* (voy. *Romania*, II, 240, note) qui désigne une personne, homme ou femme, qui sert pour de l'argent, par suite une personne de bas étage. Si on adoptait (ce que j'ai fait dans mon *Recueil d'anciens textes*, p. 64, v. 520) la leçon de L. *Migael*, il faudrait entendre l'archange saint Michel, ce qui s'accorderait assez bien avec l'idée exprimée au vers suivant, que cet être, quel qu'il fût, était envoyé par Dieu; mais l'entrée en scène d'un personnage aussi important eût sans doute été annoncée plus explicitement.

chair, ni sang [1]. La comtesse le prit par les flancs. Elle était faible et épuisée : tous deux tombèrent dans la fange. Un prud'homme les regarda, un homme au cœur franc : il fit ôter un banc d'auprès de son feu, et lui fit faire un lit mollet et blanc; puis il lui donna venaison et poisson d'étang.

529. Quand ils furent tombés tous deux dans la boue, là se pâma la dame de douleur qu'elle eut. Le prud'homme le regarda, Dieu le voulut ainsi, et le fit relever et apporter tout froid et inerte. Il lui fit faire près de son feu un lit, puis lui donna chair sauvage et poisson de lac, et le garda jusqu'à ce qu'il l'eût guéri.

530. Girart se regarda, étendu qu'il était : il n'avait que les os, la peau et les nerfs. « Hé Dieu ! » dit-il, « tu te » montres si dur envers moi ! Les œuvres que j'ai faites, tu » me les fais payer bien sévèrement. Fouque l'avait bien dit, » et aussi Landri de Nevers [2] ! Bernart, Fouchier, Séguin, » Boson et Gilbert, que je suis misérable de vous avoir » survécu ! » Et sa bonne femme lui essuie la tête : « Cher » sire, laisse en repos la terre que tu pers, car, si tu prends » en gré le mal, tu en mériteras une meilleure. » Puis elle lui récite trois versets des psaumes de David, et lui parle de Job qui fut serviteur de Dieu, et le sermon où saint Rigobert dit.... [3] Car ce fut un miracle grand et évident que Dieu

1. Cf. Guiraut de Borneil (*Quan la brun'aura s'eslucha*) :

« Ab ma volontat paurucha.
No m'ai laissat *carn ni sanc* ».

2. Fouque et Landri ont toujours donné à Girart des conseils pleins de sagesse et de modération; voy., par exemple, §§ 179, 265 6.

3. Il y a évidemment une lacune ici ; malheureusement ce passage manque dans P.; il ne se trouve que dans Oxf. et L., qui dérivent d'un même ms. dans lequel apparemment cette lacune existait déjà. La vie de saint Rigobert, archevêque de Reims, chassé de son siège par Charles Martel et passant en bonnes œuvres le temps de son exil, pouvait être citée avec à-propos comme exemple à Girart de Roussil-

fit pour ce comte qui fut si farouche. S'il n'eût été proscrit et si abandonné, jamais il n'aurait renoncé au mal et ne se fût converti.

531. Si on vous contait tous les embarras, la faim, la soif, les peines, ainsi que dit l'écrit qui est au moutier! Vingt-deux ans fut ainsi le fort guerrier, n'ayant pas de sa terre quatre deniers, car il était en Allemagne, d'où fut Lohier[1]. Un jour, étant entré en un bois grand et profond, il entendit un bruit de charpentiers, et suivit tant la voix, par les fourrés, qu'il trouva à un feu deux charbonniers. L'un était grand et laid, coloré et noir, et avait nom Garin Brun ; l'autre Rainier : c'était un petit, un railleur. Il s'adressa à Girart, et lui dit tout d'abord : » Ami, dites, d'où êtes-vous ? faites-vous pénitence ? Portez » ce charbon ; devenez portefaix, et vous aurez votre juste » part du gain. » Et Girart répondit : « Sire, volontiers[2]. »

532. Girart et ces deux-là firent trois compagnons. Chacun a pris son faix, et le comte le sien. Ils sortirent du bois par la plaine campagne et s'en vinrent à Aurillac sous Troi-

lon. Voy. les Bollandistes, 4 janvier; *Gall. christ.*, IX, 24-7; *Histoire littéraire*, V, 675.

1. Probablement l'empereur Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux.

2. Simon de Crepi en Valois, s'étant retiré du monde et voulant accomplir une rude pénitence, se fit charbonnier, comme Girart de Roussillon :

Dedenz une forest en essil s'en foï,
La devint charboniers, itel ordre choisi.
(Bibl. nat. fr. 25405, fol. 109.)

Selon Etienne de Bourbon, c'est à Rome, ou plutôt aux environs, que Simon se serait fait charbonnier : « Romam venit ubi factus est » carbonarius et secretum suum cuidam cardinali, cui confessus est, » et statum suum revelavit. Cum autem post plures annos semel » Urbem, intrasset ad vendendum carbonnes et in domum dicti car- » dinalis confessoris sui carbones deportasset, arreptus ibi infirmitate » post suscepta sacramenta omnia, pauper, jacens sub gradu. ad Do- » minum migravit » (Et. de Bourbon, éd. Lecoy, p. 67).

lon [1]. Chacun vend son charbon sept deniers. Girart vit le gain, et ce lui sembla bon ? ses compagnons n'eurent pas un billon de plus que lui. Puisse maintenant Dieu lui donner un logis où il soit bien !

533. Dans les rues d'Aurillac, dans la plus haute, en une maison petite et reculée est logé Girart chez la saunière, une veuve faisant l'aumône. Ils en firent leur servante. Girart connaissait bien la grande route de la forêt d'Ardenne ; il était fort et vigoureux [et portait plus lourd fardeau qu'une bête de somme [2]], et souvent parcourait la rue où il demeurait. Là, par la suite, fut couturière la comtesse, et jamais vous ne vîtes [femme] si active de ses doigts. Il n'y a si riche dame qui ne la demande, qui ne lui apporte de l'ouvrage. Et les damoiseaux et gent légère parlent à ses oreilles et par derrière : « Regardez la beauté de la charbonnière : n'était » le charbon de ce vilain (son mari) qui la rend noire, il n'y » aurait si gentille dame en toute Bavière [3]. Hé ! dame » sage et gentille et bonne ouvrière, pourquoi as-tu pris » pour mari un faiseur de charbon ? » Elle répond, en femme bien apprise et qui savait parler sagement et dissimuler : « Sire, merci pour Dieu et pour saint Pierre. Il m'a trouvé » orpheline, petite bergère, et m'a prise pour femme ; Dieu » l'en récompense ! et puis m'a fait apprendre l'état de cou- » turière. Je ne sais où on chercherait un meilleur homme » que lui. On n'en trouverait point en ce pays jusqu'à la » mer [4]. » Il n'y a si félon, de mauvaise engeance, qu'avec ses douces paroles elle n'arrive à conquérir.

534. Le gain du charbon vint à souhait : les deux com-

1. Où chercher Aurillac et Troïlon (*Torilon* Oxf.) ? Ce ne peut être en Auvergne : on a vu au § précédent que la scène se passe en Allemagne, ou du moins dans la France orientale. Il y a dans David Aubert (fol. 472) « Aurical, assez près de Buillon en Ardenne ».

2. Dans P. seul (v. 6772). — 3. « Jusqu'en Bavière » P. (v. 6782).

4. Le sens paraît être plutôt « Il n'est pas [originaire] de ce côté-ci de la mer », mais cela se rattache mal à ce qui précède.

pagnons le font, Girart le porte et le vend. Vingt-deux ans il vécut ainsi jusqu'à un jour de carême prenant. Vassal qui doit quintaine [1] la rend ce jour-là. Ce fut le tour du comte Gontelme et du duc d'Aiglent [2]. Girart l'alla voir avec tout le monde; il était à l'écart des autres, couché entre les bras de sa femme qui le tient cher. La dame vit les vassaux jouter; et il lui souvint de longtemps, de la vie de Girart [3], qui avait coutume, lui aussi, de prendre part aux joutes. Elle eut telle douleur que pour un peu le cœur lui eût fendu. Les larmes lui coulent des yeux et tombent sur la barbe de Girart. Le comte se releva et dit sa pensée : « Dame, je sais maintenant » qu'en ton cœur tu as du regret d'être avec moi. Va-t-en » en France, dame, dès maintenant : je te jurerai sur les » saints que jamais plus tu ne me verras, ni toi ni tes pa- » rents [4]. — J'entends là, » dit la dame, « des paroles d'en- » fant. Sire, pourquoi parlez-vous si méchamment? Ne plaise » à Dieu le tout puissant que je vous abandonne en mon » vivant! Certes, je sauterais plutôt en feu ardent! » Et le comte la baisa sur-le-champ.

535. « Sire, si mon conseil était entendu, nous retourne- » rions en France, où vous fûtes élevé [5]. Voilà vingt-deux » ans que vous en êtes sorti, et vous êtes rompu et brisé par » la peine. Si vous pouvez trouver l'impératrice, à qui vous » fûtes jadis engagé [6], Charles son mari ne sera pas assez fé- » lon pour qu'elle ne trouve le moyen de ménager un accord » qui vous sauvera. » Et Girart répondit : « C'est bien dit. » J'irai là; je suis prêt ».

1. Voy. p. 1, n. 2.
2. Voy. p. 221, n. 1.
3. Ici s'ouvre dans L, par suite de l'enlèvement d'un feuillet, une lacune qui s'étend jusqu'au § 538.
4. La rime, qui est en *ent* fait oublier à l'auteur que les parents de la comtesse sont à Constantinople et non en France.
5. Cf. § 463, 467.
6. Voy. § 37.

536. Le comte Girart se décida promptement : pour rien au monde, il n'eût manqué de se lever de bon matin. Il a ouï la messe à Saint-André et a prié le saint et le seigneur Dieu : « Roi du ciel, inspire à mon seigneur de me pardonner sa » colère, lui et les siens, afin qu'il me rende mes terres et » mon fief. » Puis il se mit en chemin : il le fit avec peine. Le jeudi de la Cène, sous l'apparence d'un pèlerin, il entra à Orléans et se logea chez l'hôte Hervieu.

537. Hervieu l'hôtelier était un homme âgé. Il s'adressa à Girart et lui dit doucement : « D'où êtes-vous, ami, de quel » pays? Allez à la cour... et priez la reine de vous vêtir. — » Par Dieu! » dit Girart, « je n'en suis pas appris. — Sire, » dit la comtesse, « soyez avisé, et ne vous troublez pas, doux » cher ami, mais trouvez moyen de lui parler. » Là est allé le comte, bien malgré lui. Girart s'assit parmi les autres pèlerins. A ce moment, voici Aïmar, clerc de Paris; et quand il vit Girart, il lui fit un sourire affecté : « Voyez-vous ce » truand à la tête grise? En voilà un qui pourrait bien ga- » gner de quoi subvenir à ses besoins! » Alors Girart eut peur d'être reconnu, et ne se sentit point sûr de s'en aller vivant. Le clerc s'approcha de lui, et le prenant par le poing : « Sire vilain vagabond, que venez-vous chercher ici? Si la » pensée de Dieu ne me retenait, je vous frapperais. » Et il le fit lever et sortir du rang. Girart fut bien content lorsqu'il l'eut lâché, et vint à la comtesse et lui dit : « Péché nous a » menés en ce pays.

538. — Sire, » dit la comtesse, « sais-tu ce que j'ai à te » dire? Pour Dieu, ne te trouble pas ainsi, car j'ai un bon » conseil à te donner : demain sera le vendredi que l'on con- » sacre à Dieu [1]; cette nuit la reine va en visite au moutier, » et, quand elle y sera, vas-y; baille-lui cet anneau que je te » remettrai : elle te l'a donné de cœur sincère, avec son » amour, en présence de Gervais, du gonfalonier de France

1. Le vendredi saint.

» et de Bertolais [1]. Sire, tu me le baillas; je le gardai : en au-
» cun besoin où je me soie trouvée, je ne m'en suis défait. »
Et Girart répondit : « Je le sais bien; puisque vous le vou-
» lez, j'irai. »

539. Le jour est passé et le soir venu; la nuit est à son milieu, et l'obscurité s'est épaissie. Alors il y eut un grand bruit et un grand mouvement de moines, de chanoines, de simples clercs. La reine s'en va pieds-nus au moutier. Girart se leva et vint là. Auprès d'un autel faiblement éclairé, sous une arcade, il la trouva priant. Il se glissa tout près d'elle, et ne demeura point muet : « Dame, pour l'amour de Dieu
» qui fait miracles, et pour l'amour des saints que vous avez
» requis, et pour l'amour de Girart qui te fut engagé, dame,
» je te crie merci pour que tu me viennes en aide! » La reine lui dit : « Brave homme barbu, que savez-vous de Girart?
» qu'est-il devenu?

540. — Dame, pour tous les saints que vous priez et pour
» l'amour de Dieu que vous adorez, et par cette vierge dont
» il naquit, si vous voyiez ici le comte Girart, dites-moi,
» reine, qu'en feriez-vous? » La reine répond : « Brave
» barbu, vous faites grand péché en me conjurant [2]. Je vou-

1. Voir § 37.

2. Conjurer, en droit féodal, voulait dire mettre en demeure ou sommer, au nom de la foi jurée, d'accomplir un devoir. Le seigneur pouvait conjurer son vassal, et réciproquement le vassal pouvait conjurer son seigneur; voir, sur ce sens, Du Cange, CONJURARE. Ici conjurer est employé dans une acception différente : c'est mettre la personne interpellée dans l'obligation de répondre la vérité, une réponse mensongère ou évasive devenant un parjure à cause des noms sacrés qu'a invoqués l'auteur de la question. Ainsi, dans une enquête datée de 1089, un témoin est mis en demeure de déclarer la vérité sous la foi du serment. Il refuse de prêter le serment et de répondre. On l'y contraint aussitôt en le conjurant : « Isoardus et archiepiscopus dixerunt Petro Bailo ut diceret veritatem sicut ipse sciebat, ut ipse possit jurare quod ita sit. At ille noluit jurare nec dicere veritatem. Illi vero constrinxerunt eum per fidelitatem Dei et sancte Marie et sancti Marcellini

» drais avoir donné trente cités pour que le comte fût vivant » et eût paix et toute la terre dont il a été dépouillé. » Alors Girart se rapprocha d'elle et lui bailla l'anneau, et dit : « Voyez ! je suis ce Girart dont vous parlez ! » Et, quand elle tint l'anneau, elle le reconnut bien. Il n'y eut Vendredi-Saint qui tînt : sur le lieu Girart fut sept fois baisé. Elle appela Aïmar, clerc lettré : « Cet homme est de mon pays, et sa » famille est alliée à la mienne. Cherchez-moi Bienassis, » amenez-le-moi. » Et le clerc répondit : « Volontiers. » Il y alla et la reine fit éloigner ses damoiselles.

541. Elle prit Girart par le col et le baisa souvent, car elle l'aimait, et le tira en un coin, sous l'arcade, et lui demanda tout ce qu'elle voulait ouïr ; et, pendant qu'il contait, elle avait grande douleur.

542. « Sire, où est ma sœur ? — Dame, là dehors en » l'hôtel d'Hervieu, l'aubergiste. Jamais on ne vit dame » de sa valeur : de mille vies je n'aurais pas la moin- » dre, mais elle m'a sauvé par sa douceur, par son bon » conseil, par son amour ; c'est elle qui m'a fait venir ici, » malgré mes craintes. — Sire, ne vous troublez pas, car » j'ai pour moi la fleur du conseil de la cour de l'empereur. » Je leur ai tant donné de richesses et d'argent, que les meil- » leurs d'entre eux me sont tous dévoués. Et ne cherchez » pas d'autre protection, si je ne réussis pas à vous secourir » en ce besoin, car je fais de mon seigneur ce que je veux. » Elle appela le chantre Bienassis, du moutier Sainte-Croix : « Logez ce pèlerin, lui et sa femme. Il est de mon pays, je » m'intéresse à lui. Nos parents sont du même lignage. Et » faites cela si secrètement qu'au dehors les mauvais plaisants » n'en sachent rien, ni chevalier, ni sergent mauvaise » langue. — Volontiers, » répond-il, et, plein de joie, il se

et sancti Victoris, et per fidem quam eis debebat, ut verum diceret et juraret. Ille, constrictus, dixit se esse facturum quod ipsi videbant. » (*Cartul. de S. Victor de Marseille*, II, 563.)

hâte de conduire Girart dans sa meilleure chambre. La reine y entra pour voir sa sœur, tandis que son escorte restait au dehors. Je ne vous conterai pas la douleur, les pleurs, les paroles qu'il y eut entre eux : la reine ne s'éloigna qu'au jour.

543. Ce fut le jour du vendredi saint. La reine appelle l'évêque Augis : « Sire, pour Dieu, priez le roi et ses amis » de faire grâce à ces malheureux qu'il a déshérités et réduits » à la misère, qu'il pardonne toute rancune à ses ennemis, » à tous ceux, morts et vivants, à qui il en veut. » L'évêque fait à sa volonté et parla à Charles en homme habile. Avant d'adorer le bois de la croix où Dieu fut crucifié, le roi lui octroya toutes ses demandes, et accorda le pardon qui lui était demandé. La reine envoya dire chez Bienassis que Girart peut changer ses larmes en rires joyeux, car un jour sa terre lui sera rendue.

544. Le lendemain fut le samedi, veille de Pâques : le roi était baigné, tondu et rasé. La reine avait revêtu des pailes de soie tels que jamais on n'en vit meilleurs, soit rouges, soit foncés. Elle s'approcha du roi et doucement elle lui dit : « Sire, écoutez un songe qui ne se vérifiera pas. Cette nuit, » avant le jour, il m'a semblé voir le comte Girart venir par » une route, entrer ici dedans par cette porte, et jurer sur les » saints, comme homme loyal, que jamais, tant qu'il vivrait, » il ne vous viendrait par lui trouble ni mal. Ta salle était » tendue de dossiers [1] neufs, de pailes, de tapis, de housses, » et il était le puissant sénéchal de ta cour. — Hé Dieu ! » dit le roi, « que ne l'est-il ! Je voudrais qu'il fût vivant et sain » et sauf. Et pourtant il m'a fait une mortelle guerre, et m'a » causé, à moi et aux miens, mille douleurs poignantes !

545. — Sire, » dit la reine, « accordez-moi un don : c'est » que j'envoie savoir s'il est vivant ou non. Car, l'autre jour,

1. On appelait ainsi, jusqu'au XVIIe siècle les grandes tentures de murailles ; Du Cange, DORSALE ; Cotgrave, DOSSIER DE PAVILLON.

j'ai entendu dire au vieux Droon [1] qu'il était encore vi-
» vant dans le royaume d'Oton. Roi, laisse-le venir en ta
» maison, et, pour Dieu et pour moi, pardonne-lui, et il te
» servira à éperon [2]; car il est ton homme, le meilleur de ton
» royaume. » Et elle s'agenouilla et, lui prenant le pied, le lui baisa. Le roi la relève, contrarié; il ne lui dit pas non, mais lui accorde sa demande, pensant bien que Girart avait péri sous Roussillon, là où il fut blessé à la poitrine [3]. Mais le lendemain, l'accord étant fait, il regretta bien ce qu'il avait fait.

546. Le lendemain, on célébra la Pâque. Le roi ouït la messe à Sainte-Croix. Quand il eut porté couronne et fut sorti de l'église, on demanda l'eau [4] et on s'assit à table. Et quand on eut mangé, midi étant passé, on étendit par la salle des tapis neufs et dessus on plaça deux fauteuils d'or massif. Charles, le roi de France, s'assit en l'un et fit asseoir la reine en l'autre. Les comtes et les marquis, mandés par lui, étaient présents. Le roi se leva et s'adressa à tous : « Le comte Gi-
» rart, qui a été banni, vous avez tous bien ouï dire qu'il est
» mort. Pardonnez-lui, tous ceux d'entre vous à qui il a fait
» tort : son âme s'en trouvera mieux en paradis. » Tous lui ont octroyé sa demande, excepté le comte Aïmar et Henri que Girart avait défaits en bataille, tuant leur frère et faisant Henri manchot de la main droite [5]. Celui-ci pardonna à contre-cœur. La reine lui baisa la bouche et le visage. Elle appela Aïmar, celui de Paris [6] : « Prenez un vêtement de
» toile, du vair et du gris, et courez chez Bienassis, habillez

1. « Au comte Drogon », Oxf. L; mais il faut admettre la leçon de P. (v. 6976). On verra tout à l'heure (§§ 553-4) qui était ce personnage dont il n'a pas été question jusqu'ici.

2. C.-à-d. en qualité de chevalier, il s'agit du service militaire.

3. Voy. §§ 491 et 521.

4. Pour se laver les mains, comme toujours avant le repas.

5. Il n'a pas été fait allusion jusqu'à présent à cet événement.

6. Le clerc mentionné aux §§ 537 et 540.

» le pèlerin et sa femme et amenez-le-moi ici. » Il obéit, et amena Girart au palais par l'escalier de marbre noir, et le fit asseoir sur les degrés de la salle, auprès du dais [1]. Sa barbe avait cru et blanchi, et lui séait très bien sur la fourrure de gris. Il ne pensait pas que personne pût le reconnaître, mais le roi le reconnut aussitôt à son large visage. De colère il devint tout noir; il maudit, au nom de Dieu, le pardon qu'il lui avait accordé et traita la reine d'enjôleuse.

547. Quand le roi vit Girart, il fut pris de colère; il appela Otoer et Bertelais, le comte Aïmar et don Estais [2]. Il les emmène à un bout de son palais : « Seigneurs, c'est bien » Girart, ce félon mauvais. Sur moi s'est abattu ce coquin » puant; mais je ne crois pas qu'il s'engraisse longtemps en » ma cour, car demain je le ferai pendre à Montgelais. » La reine fit signe au comte Bertelais, qui accourut aussitôt, puis, prenant le roi par la main, elle l'attira à elle : « Ah! sire roi » de France, ami, que fais-tu? Girart vient se livrer à vous, » voilà le fait. Maintenant, roi, tu peux le faire pendre, le » mettre à mort. Pourtant, il est prêt à jurer sur saint Ger- » vais et à donner mille ôtages qui resteront en ta cour que » jamais il ne vous faillira, pour rien au monde. Je serai son » garant, avec Estais et tous les chevaliers d'ici à Aix. » Par ces paroles, elle lui casse le bec, et le roi lui concède tout ce qu'elle demande, et plus encore.

548. « Sire, » dit la reine, « puisque vous lui avez par- » donné toute colère, tout ressentiment, rendez-lui une terre » en plaine, une ville sans forteresse. Puis il n'y aura per- » sonne en France qui ose lui mettre le siège, à qui je ne » fasse couper la tête; et, si je ne le fais, tenez-moi pour une » mauvaise femme! » Et le roi répondit : « Je le veux bien. »

1. La partie de la salle où était le dais et en même temps la place d'honneur était un peu plus élevée que le reste.

2. Bertelais est peut-être identique au *Bertolais* du § 37, mais Otoer et Estais sont nouveaux.

Et sur-le-champ le roi lui rend la terre en plaine par un rameau [1].

549. Le comte reçut du roi son fief par le rameau; il s'inclina profondément jusqu'à ses pieds; le roi fut assez bon pour le relever : « Seigneur, » dit Girart, « Fouque et les » siens et tous les Juifs de cette cité (Orléans) dépendent de » mon fief [2]. Si vous gardez le fief, j'en prendrai mon parti, » mais rendez-moi Fouque, pour l'amour de Dieu. — Par » mon chef! » dit le roi, « pas si facilement. » A ce moment, des nouvelles arrivent par un courrier, et on lit les paroles que contient la lettre.

550 [3]. Voici les nouvelles que contient la lettre : « Eli- » nant, Golgas, Guinguenez, Jaguz [4], Enissanz, Agenez, et » le sire de Bretagne avec eux six, vous ont enlevé le mont » Saint-Michel, et feront pis encore si vous ne fortifiez le » port..... [5] » Là-dessus le roi monte à cheval et sort.

551. Le roi s'en alla le long de la Loire, sur la grève, ayant avec lui ses comtes et ses barons. Les deux fils d'Ande-

1. Mode d'investiture; voy. Du Cange, III, 884 *c*, INVESTITURA PER RAMUM ET CESPITEM.

2. On a vu plus haut, §§ 105, 106, 113, que Fouque avait à Orléans un palais, et, § 439, qu'il tirait des juifs de cette ville des revenus considérables; voir p. 53, n. 4. On a d'ailleurs des témoignages historiques sur l'existence d'une colonie juive à Orléans depuis les premiers temps du moyen âge. Elle est mentionnée, plus d'une fois, par Grégoire de Tours (Longnon, *Géogr. de la Gaule au* VI*e siècle*, p. 179), plus tard par Raoul Glaber (l. III, ch. VII; cf. Riant, *Invent. crit. des lettres histor. des Croisades*, XII). Cette colonie a dû subsister jusqu'à l'expulsion générale des juifs en 1306; voy. l'acte publié par M. S. Luce, *Revue des études juives*, II, 41-4.

3. Cette tirade, où plusieurs passages sont obscurs, ne se trouve pas dans P.

4. Ce nom se trouve dans Wace, *Brut*, v. 13201, du moins selon l'édition de Leroux de Lincy; dans l'endroit correspondant de Geoffroi de Monmouth (X, x) il y a *Lagivius*.

5. La leçon de L., *par les destrez*, peut s'entendre à la rigueur; celle d'Oxf., *per unt al trez*, m'est tout à fait obscure.

froi, les trois fils d'Aimon, les quatre d'Aimeri, qui tenait Noyon [1], et en dernier lieu Bernart, qui s'était joint à eux, excitent le roi contre le duc : « Ah roi! quelle indi-
» gnité tu fais! Les Bourguignons ont tué nos pères, et voilà
» tu retiens Girart pour ton homme et lui fais pardon! —
» C'est la reine, seigneurs, qui me l'a fait faire; mais il n'est
» pas mon homme et ne l'a pas été depuis qu'il m'a tué de
» mes gens. » Le premier parla Oudin [2], qui tint Medon et trois cités le long de la mer et Port-Andon : « Votre nièce
» la rousse au talon contrait, la fille de Thierri, le riche ba-
» ron, elle qui vous demanda Fouque, parce que les frères
« de celui-ci avaient tué Thierri en trahison [3], nous crûmes
» qu'elle se vengerait sur lui; mais loin de là, elle en est
» devenue amoureuse à ce point qu'elle s'est enfuie avec
» lui à Oridon, en une tour bien haute, au sommet d'une
» colline située dans la forêt d'Ardenne sur l'Argençon [4].

1. Andefroi, Aimeri, Aimon sont les neveux (§§ 107, 213) ou les fils (§ 184) du duc Thierri d'Ardenne; les deux premiers ont péri dans les guerres contre Girart, voy. §§ 395, 396. Aimeri est, en effet, qualifié de seigneur de Noyon au § 107.

2. L. *Oldins*, Oxf. *Liudins* ou *Hudins*, P. (v. 7074) *Augiers*. Cet Oudin, qui n'a pas encore paru dans le poëme, jouera bientôt un rôle considérable. Il était neveu de Thierri, voy. § 611.

3. C'est la première fois qu'il est question de cette circonstance.

4. Oridon est connu d'ailleurs, bien qu'on n'en ait pas déterminé la position. Auberi le Bourguignon a pour ennemi, dans la chanson qui lui est consacrée, un « Lambert d'Oridon » qui avait, dit le poëme

> ..... grant terre a justicier
> Et Oridon qui siet sur le rochier
> Dedens Ardenne, le boschaige plenier.
> (Tobler, *Mittheilungen aus Altfranzœsichen Hondschriften*, 1870, p. 253.)

Ce Lambert avait pour père, selon la même chanson (p. 255), Tiebert d'Orion. Orion et Oridon paraissent être deux formes, la seconde plus archaïque ou plus méridionale, du même nom. Dans *Gui de Nonteuil* paraît un traître appelé Tibaut d'Orion, dont le château paraît offrir

» Elle lui a fait des chaînes d'argent, non pas de laiton, et de-
» puis l'a gardé en une prison où il est plus à son aise qu'un
» poisson dans l'eau, et elle préfère vivre avec lui[1] qu'épouser
» le riche comte d'Alsace[2] ou celui de Bretagne à qui vous l'a-
» vez donnée par notre entremise, et qui, à cause d'elle, nous
» fait maintenant la guerre[3]. Mandez-lui de vous le rendre,
» et, si elle dit non, nous lui donnerons l'assaut de toutes
» parts, car, si elle restait avec ce félon, ce serait dommage et
» honte pour le royaume. » Et Charles répondit : « Je vous les
» abandonne, mais je ne veux pas trahir Girart tant qu'il
» sera en ma cour et en ma demeure. Mais, une fois parti,
» celui qui lui fera payer ses torts, je lui pardonne. » Là se trouvait Bertran de Val-Olec, fils de Begon[4], cousin germain de Girart et de Fouque; il n'y avait mieux emparenté dans le royaume, et son père avait été le meilleur chevalier qui fût. Les paroles qu'il entendit ne lui firent pas plaisir; il s'éloigna sans bruit et se rendit en la chambre où était Girart et lui rapporta là ce qu'il avait entendu.

une grande analogie de situation avec l'Oridon de *Girart de Roussillon :*

> Atant es vous Tiebaut le seignor d'Orion,
> D'un chastel orgueilleus sor l'eve d'Aubenchon
> (*Gui de Nanteuil*, vv. 1145 6.)

Quant à l'Argenson qui reparaît plus loin (§ 567), on pourrait se hasarder à l'identifier avec l'Armançon, qui se jette dans l'Yonne, un peu au-dessus de Joigny. L'Yonne est peu éloignée de Roussillon, voy. § 554, et Roussillon paraît être à peu de distance d'Oridon, voy. §§ 567-569.

1. Le sens paraît être : « elle aime mieux avoir de lui un enfant il-
» légitime (*avoltron*).... »

2. Oxf. *d'Ausais*, L. *d'Ausis*, P. (v. 7087) *de Reims*.

3. Il ne faut pas oublier que le seigneur a le droit de marier à son gré les filles ou veuves tenant fief de lui.

4. Oxf. *Beson*, P. (v. 7099) *Aimon*. La leçon *Begon*, fournie par L., est sûrement la bonne. L'auteur a voulu rattacher ce Bertran au Begon de Val-Olei du § 385 ; mais la mention qui suit d'un lien de parenté entre Bégon et Girart est nouvelle.

552. Il ne laissa dans la chambre que quatre personnes, lui compris [1]. Il prit à part la reine et Girart : « Tous les » ennemis de Girart se mettent ensemble, et le roi écoute les » plus malveillants d'entre eux. Si vous ne prenez conseil, » si vous n'agissez prudemment, ils chercheront querelle à » Aupais à cause du duc Fouque, et l'assiègeront avant » qu'il soit peu. » La reine répond : « Puisse Dieu les [2] en » garder et me donner les moyens de les protéger ! »

553. Girart eut grand'peur lorsqu'il entendit ces paroles, et la comtesse se mit à pleurer. La reine les réconforte par de bonnes paroles : « Ne vous effrayez pas, sœur, pour l'a- » mour de Dieu. Quand le roi vous eut enlevé votre fief, il » m'a donné l'oscle [3] de ma sœur : Dijon et Roussillon, le » château et la tour, Châtillon, Montargon, Vaucouleurs. Je » les ai si bien gardés qu'ils sont pleins de richesses. Là, du » moins, vous ne rencontrerez aucun opposant. Puis je vous » donnerai un cheval si vif, qu'il n'y a meilleur ni outre- » mer, ni en deça. En outre, j'ai avec moi un chasseur qui » a été élevé chez vos parents. Il vous guidera à la brume. » Moi, je vous suivrai le matin, au point du jour, menant » avec moi Bertran et ma sœur. » Elle manda aussitôt le chasseur, qui s'empressa d'accourir avec les quatre fils qu'il avait eus de son épouse.

554. La reine demanda au vieux Droon [4] s'il savait aller par les bois à Roussillon. « Oui, » répondit-il, « je puis al- » ler la nuit jusqu'à Dijon. — Or, guidez-moi ce comte : » vous en serez récompensé. — D'abord je serai son homme, » et aussi ces quatre jeunes gens, qui sont mes quatre fils, » vaillants chevaliers. » Le comte reçut leur hommage et leur promit des dons, car, par la suite, il fit du plus pauvre un riche baron. « Ne perdons pas de temps en paroles, » dit

1. Les trois autres étaient la reine, Girart et sa femme.
2. C'est-à-dire Aupais et Fouque.
3. Voy. p. 17, note 4.
4. C'est le chasseur mentionné au § précédent.

Droon. On fit vêtir à Girart gonelle et chaperon, on lui fit venir Bauçan, le cheval arabe, et le comte y monta, dehors au perron, et plaça un javelot derrière l'arçon : « Mainte-» nant, allez à la grâce de Dieu! [dit la reine] : le roi de-» mande de la venaison fraîche, mais celle qu'il veut n'est » pas de saison. » Ils s'en vont par la cité au galop, et, quand ils furent dans le bois, vers Saint-Fagon [1], ils chevauchèrent toute la nuit jusqu'au jour, et passèrent l'Yonne au gué de Salon [2]. Droon prit du pain, du vin, de l'avoine à Tonon [3], et, auprès d'une fontaine, près d'une ruine, il fit manger les hommes et les chevaux, et fit dormir un peu ceux qui en eurent envie. De là, ils sont allés à Roussillon.

555. Dans le bois, sous Roussillon, en un verger, le comte est descendu de son destrier : « Que ferons-nous là, mes » compagnons ? [dit Girart.] Attendrai-je Bertran et ma » femme, ou enverrai-je dans la ville un messager pour con-» naître les dispositions des habitants? Car j'ai vif désir de » secourir Fouque.— C'est là ce qu'il vous faut faire [4], » dit Droon. « J'irai, emmenant avec moi mon fils Auchier qui » vous annoncera ce qui se passe. »

556. Droon entra à cheval dans le château. Il trouva mille des habitants en rondes et en danses [5], trois mille sur le grand chemin et trois cents chevaliers prenant joyeusement leurs ébats sur une esplanade [6]. Quand ils virent Droon, ils

1. Oxf. et L. « au sens Droon », simple cheville.

2. Ce nom ne se retrouve plus.

3. Dans Oxf. seul : le vers manque dans P. et L. a une cheville. Ce nom est peut-être corrompu. Une petite rivière qui se jette dans l'Yonne, en face de Joigny, porte le nom de Tholon.

4. C.-à-d. : « il faut envoyer un messager. »

5. *A tresches e a bal,* locution courante ; cf. *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon : *Jamès n'irez a tresches ni a bax* (p. 196).

6. Il y a un développement analogue dans *Huon de Bordeaux*. Lorsque Huon arrive dans la cité de l'émir Gaudisse,

> .M. paiens trove qui viennent d'oiseler
> Et autres .M. qui i doivent aler.

s'interrompirent : « Dis-nous des nouvelles de la cour royale, » si tu en sais. — Volontiers, j'en sais de Girart, le bon et » loyal comte. — Tu te moques de nous, et c'est mal. — » Mais c'est pure vérité, par saint Martial ! » Et il fait lire la lettre par Begon Bigal. Et cette lettre envoie à tous le salut de la part de Girart le duc, le puissant guerrier à qui le roi a rendu son fief principal. Et la reine mande au sénéchal [1] que ceux du donjon descendent et préparent des logements à Girart. Ce fut alors une joie telle qu'on n'en vit jamais.

557. Quand ils entendirent parler de leur seigneur, il n'y eut si dur qui pour lui ne pleurât : « Sire, quand le verrons- » nous? Dis-nous le jour. — Vienne au-devant qui l'aime ! » il vient là dehors. Et vous, chanoines et clercs de Saint- » Sauveur [2], faites procession en son honneur. Vous, cheva- » liers, venez avec moi ! » Ils sont sortis à sa suite... [3], et tout d'abord son fils [4] court à Girart et lui conte quelle joie on fait pour l'amour de lui. Le comte monte à cheval et court à leur rencontre. Tous veulent le baiser, demaines [5], vavasseurs, bourgeois, sergents grands et petits. Il n'y a pauvre ni riche qui ne rende grâces à Dieu.

558. Girart baise d'abord ceux qui étaient à cheval, les plus dévoués, les brillants damoiseaux qui ont fait toute

Mil en trova qui ferent les cevaus
Et autres .M. qui traient es travaus :

.M. en trova qui juent as escas
Et autres .M. qui del ju furent mas.

.M. en trova, saciés a esciant,
Qui as puceles juent a lor talant
Et autres .M. qui del vin sont bevant.

(P. 161.)

1. Qui administrait pour elle le château de Roussillon.
2. Il a déjà été question du moutier Saint-Sauveur au § 458.
3. *Devers pontor?*
4. Le fils de Droon. Il est nommé dans P. (v. 7193), Auchier.
5. Voy. p. 186, n. 4.

leur croissance; puis il mit pied à terre entre les petites gens. Et, quand il les eut tous baisés et reconnus, il fut reçu par la procession et fit son offrande aux reliques. Puis, étant sorti des voûtes de l'église, il adressa à tous ses remercîments et ses saluts. Et ils lui répondent : « Sire, soyez le » bienvenu, car vous nous avez sauvés et délivrés tous. » Ceux qui vous avaient trahi, qui avaient excité la colère » de Charles contre vous, nous les avons vaincus et tués. » Vous n'avez plus à craindre d'être jamais conquis par » personne.

559. — Bonne gent, » dit Girart, « hommes incompara- » bles, vous m'avez toujours servi en barons. Je n'aurais » pas été conquis par le roi Charles, sans la trahison de » Richier [1]. Je vous demande maintenant un service à » titre de faveur. C'est d'envoyer en hâte à Dijon pour » que viennent les chevaliers et les gens de pied; aussi » ceux de Montargon et de Châtillon. Et vous, mes amis » de Roussillon, aidez-moi dans l'entreprise pour laquelle » je semons mes hommes. Il s'agit d'un besoin pressant : » de délivrer de prison mon cousin [2] Fouque. » Et tous répondent d'une voix : « Vous ne trouverez personne qui » vous dise non. »

Cependant Oudin et les siens ont semons leurs hommes pour aller mettre le siège à Oridon : il a envoyé à Mantes et à Noyon [3]. Des deux parts [4] on a rivalisé d'activité; la bonne reine s'est mise à faire des largesses. Les Bourguignons sont dans la joie à cause de Girart. Il sont bien heureux de ce que Dieu le leur a rendu.

1. Voy. §§ 59 et suiv. L'auteur oublie la trahison plus récente des §§ 418-28. On peut, à la vérité, adopter la leçon de P. (v. 7213) *del portier*, au lieu de *Richiers*, et rapporter cette allusion à la seconde trahison, mais voir plus loin, § 594.

2. « Neveu », dans les mss., comme ci-dessus, p. 161, n. 1.

3. Mantes appartenait aux fils d'Andefroi, Noyon à ceux d'Aimeri; voy. § 551.

4. Du côté de Girart et de celui d'Oudin.

560. Avant que le roi eût fini de délibérer avec les siens, la reine faisait envoyer de son argent, de l'or vermeil à tous les vaillants damoiseaux qu'elle connaissait. Donner, voilà ses tours et ses créneaux! Jamais sur d'aussi beaux yeux cils ne se sont abaissés, jamais cheveux n'ont couvert si belle tête [1]. Elle prie chacun de se tenir prêt à partir au point du jour, et commande à Bertran de l'éveiller de bon matin : « Nous verrons bien, » dit-elle, « qui seront nos fidèles. »

561. Il y avait auprès du roi neuf comtes, fils de trois frères qui étaient neveux de Thierri. Ils vinrent au roi et lui dirent : « Sire, voici que Bertran veut vous faire la guerre. Il » a l'air de vouloir se séparer de vous comme fit son père [2], car » il raccole à votre cour tout ce qu'il en peut tirer à lui. Il » n'y reste plus un chevalier de haut rang. » La reine répond : « Il ne les gardera pas longtemps, car je mènerai » ma sœur en la terre qui lui fut donnée en douaire [3]. — Par » saint Hilaire, » reprit Oudin, « si elle prend mon ennemi » sous sa sauvegarde, je lutterai contre elle, de toutes mes » forces. — Ne dites pas cela, frère ! » répondit la reine. Alors Pépin, son fils aîné, prit la parole ; c'était un damoiseau de quinze ans, de bonne mine, sage, courtois, plein de libéralité : « Celui qui veut faire honte à ma dame, à ma mère, » n'a qu'à se tenir en garde contre moi, lui et sa demeure ! » L'empereur, l'entendant ainsi parler, garde le silence.

562. Au roi sont venus comtes et comtors. Avant que Girart rentre en sa terre, ils lui feront, disent-ils, voir la

1. L'auteur semble oublier que le mariage de la reine Elissent remonte à plus de trente ans. En effet, l'accord conclu à la suite de la bataille de Vaubeton a duré cinq ans (§ 199) ; la seconde guerre dure aussi cinq ans (§ 416); enfin Girart a été banni pendant vingt-deux ans (§ 534).

2. Son père était ce Bégon (§ 551) qui avait quitté Charles (§ 352).

3. On ne voit pas le rapport de cette réponse avec les paroles qui précèdent. Le texte est ici peu sûr.

mort de près. Mais, grâce à Dieu, grâce à Bertran et au veneur, grâce à la reine qui sut choisir la fleur [des chevaliers]...[1] Bertran fut bon chevalier, je n'en sais pas de meilleur; il avait vingt-cinq neveux, de grande valeur, tous fils de frère ou de sœur, aucun n'était d'un degré plus éloigné; il avait aussi deux cents chevaliers, riches vavasseurs, tous de sa mesnie, bons combattants. Quand il entendit les nouvelles, il accourut avec eux : « Que réclamez-» vous à Girart, seigneurs? Vous croyez l'avoir trouvé » comme un berger [2]! Le roi l'a reçu pour son homme, et, » ce jour-là même, avec le roi vous complotez sa mort, vous » les plus hauts de la cour! C'est chose malséante, quand on » est en conseil avec un empereur, de lui donner un avis qui » cause son déshonneur. Français et Bourguignons ne s'ai-» ment pas. Mais si les Bourguignons ont tué vos pères, vous » avez tué les leurs. Vous ne devez pas ranimer une si » vieille querelle. — Bertran, » dit la reine, « pas de co-» lère! Puisque le roi et le plus grand nombre des siens y » sont opposés, ne prenez pas Girart sous votre conduite. » Mais je rendrai à ma sœur son douaire, et, si le comte y » vient pacifiquement, elle l'hébergera, comme celui qui » est son mari, et moi je la guiderai demain au jour, me-» nant avec moi mon fils aîné. — Par mon chef! » dit le roi, « pas même le cadet! — Et j'emmènerai Bertran, qui » m'est dévoué, qui, par ton congé, tient de moi son fief. » De colère le roi changea de couleur, mais il se tut, ne voulant pas découvrir ses mauvais desseins.

563. Oudin prit le roi à part, loin des autres. Il s'adressa à ses cousins et ses amis : « Ce Français métis, demi-bour-

1. Il y a ici, dans Oxf. seul, un vers que je n'entends pas : *Tunant, peuder e el temor*. Le sens paraît être que les ennemis de Girart eurent lieu de se repentir.

2. Berger (cf. ci-dessus § 287) s'employait comme synonyme de sot, innocent, homme sans défense; voy. les exemples du *Roman de la Rose* et de *Bertran du Guesclin* cités par M. Littré à l'historique de ce mot, et *Roman de la Violette*, v. 1554.

» guignon [1], nous montre ici l'orgueil d'Antoine [2]. Roi, la » reine sait si bien vous oindre par ses paroles, que vous » voilà tout retourné. C'est un don trop grand que du Rhin » au Groing [3]. On voit bien qu'il ne tient guère à sa terre, » celui qui laisse sortir de sa main un fief pareil.

564 [4]. — J'ai fait une sottise, » dit le roi, « cela peut arri- » ver : c'était après le vin, non pas à jeun. Je ne veux pas » perdre cent ni mille pour un ; mais je trouve bon que vous » en vouliez à Fouque. J'enverrai à Aupais Berart Brun, » pour qu'elle m'envoie Fouque à Aix [5] ou à Laon. Et, » si elle refuse, je donne à chacun le droit de lui abattre son » château, de lui enfoncer et démolir sa tour et ses rem- » parts. » Tous ensemble le remercient.

565. La reine se leva au point du jour ; elle et sa sœur montent sur des palefrois ; elles sortent d'Orléans suivies de cinq cents chevaliers dont le pire était vassal courtois, et qu'elle avait su s'attacher [6]. Traversant les embûches préparées contre Girart, ils sortent du bois et de l'Orlenois. La reine prit logement [pour la nuit] en Herupois [7], et dit à

1. C'est Bertran.

2. Antoine le triumvir ?

3. Est-ce Logroño en Espagne, dans la province de Burgos ? Cette ville est appelée « le Groing » en ancien français ; voy. *Gui de Bourgogne*, v. 70 ; Froissart, édit. Luce, VII, 28, etc. Il a été dit au commencement du poëme (§ 36) que les possessions de Girart s'étendaient du Rhin à Bayonne. Cet immense fief avait été concédé par le roi à titre d'alleu (§§ 31, 33).

4. Laisse omise dans L.

5. C'est la première fois qu'Aix-la-Chapelle est mentionné comme l'un des lieux de résidence de l'empereur.

6. On a vu plus haut, §§ 560-1, par quels moyens.

7. On a vu plus haut (§ 323) que le poète désignait sous le nom de Hérupois « ceux d'entre Loire et Seine ». Voici, sur la Hérupe, un texte qu'on n'a pas encore cité et qui s'ajoute au témoignage, jusqu'à présent unique, que fournit sur cette dénomination géographique, la chanson des Saxons. Il est fourni par le préambule d'une curieuse chronique du XIIIe siècle : « Segnor et dames, el comencement des regnes,

Bertran de vouloir bien chevaucher la nuit, car il y a presse : « Portez à Aupais ce bref, soyez mon messager. » Je lui donnerai Fouque que je lui ai promis. Pour lui, » l'orgueil des Français [1] me veut grand mal, et aussi pour » toute ma terre, par la foi divine! Mais je ne veux pas » qu'elle tombe entre les mains d'Oudin ni du roi. Et dites- » moi à Girart de n'y pas aller. J'y ai envoyé, en cas de be- » soin. Qu'il n'y ait personne qui ne prenne les armes, sauf » les clercs, les moines et les bourgeois âgés. » Bertran s'inclina en remerciant et partit au galop. Il trouva Roussillon bien gardé par cinq cents chevaliers aux heaumes tout frais, et par dix mille sergents ou bourgeois, tous empressés à faire tout ce que Girart leur demande.

566. Bertran s'entretient avec Girart et dit à Droon : » Portez cette lettre à Aupais et à Fouque ; qu'ils fassent tout » ce qui s'y trouve marqué. J'irai après vous à Oridon ; avec » moi viendront mes compagnons, et les hommes de ce fief, » ceux aussi de Dijon. Faites conduire Baudouin et le comte » Odon, deux lieues en plaine dans le bois d'Arton [2], et de là » aux barrières près de l'Argenson [3]. Dans le bois resteront » tous les gens de pied. — J'irai, » dit Girart, « non pas » vous. — La reine vous mande de n'en rien faire présente- » ment, pour ne pas fournir un grief au roi ; elle prend tout

» quant non furent mis es terres par les Grieus, sachiés que France fu » premieremen clamée Gale; et bien sachiés que trés dont furent .iij. » contrées Gales nomées : la première est joste les mons de Mongieu, » de la trosques a Sene le vielle; la seconde est de cha les mons tros- » ques al Rosne, et la tierce oltre le Rosne : si fu clamée Gale li Bel- » guene. Et en celi partie si est HURUPE, trosque et regne de Vaccée, » c'est trosqu'a Gascoigne. » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3216, fol. cccj.)

1. L'orgueil des Français était proverbial ; voy. les textes cités dans une note de ma traduction du poëme des *Albigeois*, II, p. 351, n. 2. On lit dans *Aiol*, v. 1157 (cf. 1771) :

François sont orgueillous, desmesuré.

2. *D'Aro*, L., ce même bois est appelé plus loin, § 605, *d'Argon*.

3. Voy. p. 254, n. 1, fin de la note 4.

» sur elle. » Tout étant ainsi réglé, [Bertran partit au galop [1]], Bertelais de Brian [2] se rendit auprès de Gui, le fils de Fouchier, le riche larron, et Droon alla, à force d'éperons, à Oridon ; mais le messager de Charles [3] y fut le premier.

567. Le messager de Charles dit à Aupais : « Charles, ton » oncle [4], te mande de te rendre auprès de lui à Aix : il te don- » nera pour mari le duc d'Alsace, ou celui des Bretons, qui est » preux et aimable, qui lui a déclaré la guerre à cause de toi [5]. » Ainsi la paix sera faite. Et toi, de ton côté, rends-lui Fou- » que.— Que je sois maudite, si je vous le rends ! » dit Aupais. » — Le roi te fera guerre et tourment ; avant que le soleil se » couche, il te mettra le siège ; et, quand tu verras ravager tes » vergers et tes clôtures, tu ne penseras pas à embrasser Fou- » que. — Messager, va-t'en, c'est trop m'insulter ! » Et Berart Brun s'en va plein de colère ; il monte à cheval, part au galop et va faire son rapport à Oudin.

568. Le messager du roi était sorti, quand celui de Girart entra. Aupais, qui était en haut, le vit descendre de cheval. Derrière lui, à distance elle vit venir Bertran. De peur le cœur lui trembla dans la poitrine [6]. Elle fait fermer les portes, et prend les clés. « Eh bien ! qu'allez-vous faire, Fou- » que, cher seigneur ? je vois déjà les enseignes occuper les » hauteurs ! — Je n'y sais pas d'autre remède que de me » défendre, en homme qui n'a d'autre choix que de se » faire tuer ou d'être pris. » Il fait couper ses chaînes [7], prend un écu, revêt le haubert, ceint l'épée. Il n'y avait

1. Dans P. seul (v. 7347).

2. *Bercelaie de Brie*, Oxf. ; *Bertelme de Bruiant*, L. ; *Bertelai de Brian*, P. (v. 7348).

3. Berart, voy. § 564.

4. On a vu plus haut (§ 112) que Thierri, père d'Aupais, avait épousé une sœur de Charles ; cf. p. 187, n. 1.

5. Voy. §§ 550, 551.

6. Elle croit que ce sont les troupes royales qui arrivent.

7. Douces chaînes, assurément, les chaînes d'argent mentionnées plus haut, § 551.

guerrier qui sût mieux faire face à un adversaire. « J'aime » mieux mourir, » dit-il, « que me laisser prendre vif!

569. — Fouque, voyez-vous que d'enseignes flottent » au vent? Je crains que ma dame[1] me manque de foi. » Fouque, j'ai fait en vous mauvaise attente; j'y ai perdu » mon temps et ma jeunesse. Pour vous, mes hommes ont » été si fort indisposés contre moi, que je n'ai reçu de mon » fief ni avoir ni rente. Je n'ai pas de vassaux pour vous » défendre, et je vous verrai mourir, malheureuse et affli- » gée! » Au moment où elle se désolait ainsi, Droon crie à la porte : « Laissez-moi entrer, la belle; je vous apporte des » saluts qui vous réjouiront le cœur! »

570. Quand elle entendit Droon qu'elle connaissait, elle courut lui ouvrir la porte, et, le prenant par le poing : « Droon, quelles nouvelles? qui sont ces gens? — C'est la » mesnie Girart qui vient pour toi, envoyée par la reine » qui vous attend. — Où est-elle? — A Roussillon. » Tiens ce bref que je te présente de sa part. » De joie elle l'embrassa, en prenant le bref. « Dis-tu vrai, au sujet de » Girart, sur ton salut? — Oui certes, puisse Dieu tout » puissant me protéger! » Elle vient, toute joyeuse, à Fouque : « Fouque, je vous apporte des nouvelles qui vous » plairont, de la part de Girart le duc, votre parent. — » C'est mal, damoiselle, de vous moquer ainsi. »

571. Fouque l'entend; il se fâche : « C'est grand péché, » damoiselle, de vous moquer ainsi de moi. Le comte Gi- » rart est mort; je ne le verrai plus. » Pour toute réponse, elle lui remit la lettre scellée; il l'ouvrit, et, quand il l'eut regardée, son visage s'épanouit. « Ce bref dit de bonnes pa- » roles, s'il est véridique[2]. — Sire, c'est un grand avantage » qui te vient, et à moi une grande joie. La reine chevau- » che, tandis que tu reposes. Elle cherche à faire la paix en-

1. La reine.
2. On verra plus loin encore, § 624, que Fouque sait lire.

» tre Girart et le roi. A Roussillon, où elle est, elle te don-
» nera à moi, si tu vas la trouver. Mais, avant de sortir
» d'ici, tu me jureras par saint Gervais de me prendre pour
» femme. — Je te le promets, damoiselle, et je t'en donne
» ma foi avec un baiser. » A ce moment, arrive Bertran, montant les escaliers, avec lui cent chevaliers de sa mesnie, et Fouque, en les voyant, fut plus heureux qu'il n'avait jamais été en sa vie.

572. Bertran demanda : « Est-ce qu'il y a querelle entre
» vous? — [Non, » dit Fouque, tranquillement [1]], « mais
» elle me demande un serment. — Sire, si elle en demande
» un, fais-lui-en cent. » Elle entra dans sa chapelle, en prit les reliques, et, sur un évangéliaire à la reliure d'or resplendissant, il lui a juré tout ce qu'elle a voulu. Elle embrassa Bertran et dit en riant : « Je vais prendre mari bien pau-
» vrement ; je ne porte avec moi ni or, ni argent, ni paile,
» ni velours, ni pourpre, ni ornement. » Et Bertran répond courtoisement : « Mais vous apportez votre grande beauté, vo-
» tre personne gracieuse ; et c'est donner un grand trésor que
» de rendre Fouque. Maintenant partons vite ; pas de len-
» teurs. Un message est venu en hâte m'annoncer que tous tes
» parents chevauchent pour te nuire. » Alors damoiselles et sergents se mirent à pleurer. « Et nous, que ferons-nous, ché-
» tifs, malheureux ? » Fouque, quand il les entendit, fut saisi de pitié : « Je vous octroie, » dit-il, « ce château en chase-
» ment [2], et, si vous le perdez, je vous en rendrai un meil-
» leur. Venez à moi tous avec confiance, car je ne vous aban-
» donnerai pas, tant que je vive. » Bertran prend Aupais par le bras, la fait descendre et la met en selle sur un cheval amblant, bon coursier. Puis il prit Cabauchan [3] par le frein,

1. Vers qui ne se trouve que dans L.

2. On voit que la concession est faite à des personnes déjà établies sur la terre du seigneur concédant. C'est le caractère propre du *chasement* ; voy. ci-dessus, p. 225, n. 1.

3. Oxf. et P. sont d'accord, ici, comme aux §§ 573 et 580. Au

et l'offrit à Fouque, en disant : « De la part de Girart le duc, » je vous présente ce cheval, le meilleur, le plus rapide que » j'aie jamais vu. » Fouque saute en selle sans toucher à l'étrier, et les assistants se disent : « Voilà un homme qui a » eu des geôliers à sa convenance ; ses membres ne se sont » pas raidis dans la prison. »

573. Cabauchan était un cheval gris de fer et bai, moitié arabe et moitié mauresque (?). Il n'y a si bon cheval de Rome à Aix, et le cavalier est si bon, qu'il ne lui manque aucune qualité. Le matin était clair et beau, c'était en mai ; les oiseaux chantaient, Fouque vit Aupais, il n'avait plus de soucis ; d'allégresse et de joie, il prit un temps de galop. « Je » vois trois gonfanons, » dit Bertelais. « Vite, francs cheva- » liers, en avant ! » Fouque dit à Bertran : « Qu'en dis-tu ? » — Nous avons » [répond Bertran] « [cent [1]] chevaliers pour » soutenir la lutte ; vous ne vîtes meilleurs pour l'attaque, et » il y en a autant d'embusqués dans le bois de Clais, et » dix mille piétons [2] et plus, je crois ; le passage est dur et le » bois est grand ; s'ils y passent après nous, c'est pour nous » une bonne affaire, et, pour eux, s'il plaît à Dieu, dépit et » affliction. »

574. Contre les trois chevaliers ils en envoyèrent sept, qui, ayant l'avantage du nombre, leur enlevèrent leur position. De là ils virent le reste de la troupe [ennemie] s'armer dans le bois épais. Ils galopèrent vers Fouque et lui dirent : « Ils » sont deux fois plus nombreux que nous, à ce qu'il sem- » ble. » Bertran dit à Fouque : « Partez tout d'abord, et » menez la damoiselle jusqu'au bois [3] ; parlez à ceux de

§ 580 L. a *balcan ;* aux §§ 572 et 573 la leçon est incertaine par suite d'une déchirure dans le parchemin.

1. Je rétablis ce chiffre, qui manque dans les mss., d'après le § 571. Cette restitution (*s'avenz* [*cent*] *ch.*) est nécessitée par ce qui suit. On ne pourrait pas dire « il y en a *autant* d'embusqués », si on n'avait d'abord spécifié un chiffre.

2. Ceux qui ont déjà été mentionnés plus haut, § 565.

3. Où étaient stationnées les troupes rassemblées par la reine ; voy. § 566.

» Dijon, remerciez ceux de Roussillon, qui sont tous cheva-
» liers ou bourgeois. Votre vue les remplira de joie, et ils
» s'en comporteront mieux s'il y a bataille. Je sais d'avance
» que ces Français nous mépriseront et que leurs riches
» chevaliers de cour [1] nous donneront la chasse, et pourtant
» leurs chevaux ne sont guère frais, car ils ont fourni une
» longue course, depuis Orléans. Faites attention que l'aguet
» ne sorte pas du bois épais jusqu'à ce que mon cor se soit
» fait deux fois entendre. Dites-leur de ne pas tuer tous les
» prisonniers, car de riches prisonniers font avoir de meil-
» leures conditions de paix. » Fouque passe le bois et le marais, et traverse la plaine jusqu'au bois où était l'aguet. Là il remet Aupais en garde à Droon et à Joffroi.

575. C'est dans une forêt de hêtres couverts de feuilles nouvelles que l'aguet des damoiseaux avait été placé. Jamais homme ne fut reçu avec autant de joie que Fouque, quand il arriva parmi eux : « Ah ! sire comte, comment as-tu vécu
» dans le long emprisonnement dont te voilà sorti ? — Grâce
» à Dieu et à Aupais, à qui je suis engagé, je n'y ai rien
» perdu de mes forces ; mais prenez tous vos armes et vos
» écus et que chacun se montre vassal d'élite. Il nous arrive
» une occasion de butin qui fera riches les plus pauvres.
» Oudin et les siens nous ont tant poursuivis qu'ils passent
» les gués et les marais de l'Argenson. — Sire, est-ce possible ?
» — Je les ai vus. Gardez qu'il n'y ait cri ni tumulte avant
» d'avoir entendu deux appels de cor. Sortez alors et frappez
» des fers aigus, et gardez-vous de tuer les prisonniers ; car
» les prisonniers sont précieux pour sortir heureusement
» d'une guerre. »

576. Fouque vint aux gens de pied [2] ; il leur donne

1. *Ric corteis*, Oxf. et L., le vers manque dans P. Le sens est peu satisfaisant ; il y avait peut-être originairement *correi*, troupe ayant une formation régulière, voy. Du Cange, *conreix*.

2. P. (v. 7508) *geldos*. Oxf. *joudins*, la leçon de L. est corrompue. *Gelde* ou *geldon* a dû signifier originairement une association dont les membres sont unis par un serment (anc. all. et anc. angl. *gilde*), mais

de sages avis, leur adresse des remercîments, des saluts, des paroles gracieuses : « Francs hommes bien nés, bons » et vaillants, puisqu'une telle compagnie est venue ici » pour moi, puisse Dieu me donner d'agir pour votre avan- » tage ! » Et tous sont dans l'allégresse à cause de lui : « Sire » comte, qui t'amène ? — Aupais, ma mie, qui m'a tiré de » prison, qui a protégé mes jours. — Et où est-elle ? — En ce » bois, sous la chênaie. On me fait grand honneur en la » complimentant. Mais Oudin nous poursuit, avec la troupe » qu'il a rassemblée, et gardez-vous de faire du bruit ni de » vous montrer, jusqu'à ce que vous ayez entendu le son » d'un cor. Alors sortez et emparez-vous du grand butin » qu'Oudin — qu'il en soit remercié ! — nous apporte ici. »

577. Après leur avoir ainsi parlé, après qu'ils l'eurent tous ensemble assuré qu'il peut compter sur eux dans la bataille, Fouque est sorti du bois avec les quatre fils de Droon, preux et loyaux chevaliers, et ils se dirigent vers la rivière par un vallon. Sur l'autre rive, ils virent les troupes royales. Il y avait là, sur un coteau, mille chevaliers, Bertran vint au devant d'eux, sur la route ; et Fouque lui mande par le sénéchal qu'il fait grand tort en les empêchant de passer : c'est lui enlever tout le profit de cette journée [1]. « Je » n'attendais que votre arrivée, » répond Bertran.

578. Bertran occupe le passage avec ses neveux. Il cria à Oudin. « Retourne-t-en, comte Oudin, tu feras sagement ; » et, si tu passes le gué, ce sera pour ton malheur, car nous » avons un aguet sous bois. — Je fais de vous autant de cas » que d'une noix, » répond Oudin, « je vous déconfirai et » vous ferai tous prisonniers. »

ce mot paraît avoir constamment en anc. fr. le sens de « gens de pied » ; « Triginta millia peditum » est rendu dans l'ancienne traduction des *Rois*, I, IV, 10, par « trente milie de gelde ». Il s'agit ici des milices bourgeoises auxquelles Girart a fait appel au § 559, et qui sont mentionnées sous le nom de *peon* (fantassins) aux §§ 566 et 573.

1. Bertran cherchait à empêcher la lutte ; voir plus loin, § 605.

579. — Oudin, » reprend Bertran, « montre-toi conci-
» liant. Si Fouque prend Aupais, il s'engage envers vous à
» lui donner en oscle quinze cités, et en outre la Provence,
» Arles, Vienne et Valence. — Je ne consens, » reprit Oudin, « à aucune convention, que d'abord je ne vous aie pris
» et complètement défaits. Maudit soit le chevalier qui passe
» son temps en disputes ! » Là-dessus il pique des deux et saute dans l'Argenson. Bertran s'éloigne et la poursuite commence.

580. Oudin passa le premier avec ses fidèles, et tous les autres après, jusqu'au dernier, Bertran leur abandonnant le gué sans combat. Oudin a abattu un châtelain ; à leur première attaque, ils ont jeté à terre trente hommes. Oudin cria à Bertran : « Vous êtes sans force. En ce jour, vous serez
» lièvres et nous serons les chiens. On vous fera la chasse
» aujourd'hui et demain, si vous ne rendez Fouque et la co-
» quine [1]. Où sont vos intrépides guerriers ? » A ce moment, Fouque parut, monté sur Cabauchan : « Vous allez les
» voir, » dit-il, « et tout de suite.

581. — Bertran, qui est celui-là ? (dit Fouque.) — Sire,
» c'est Oudin, le plus vaillant et le plus puissant de nos cou-
» sins. — Puisqu'il me tient de si près, » dit Fouque, « il ne
» faut plus qu'il se sépare de moi, ou je ne suis pas celui
» qu'Aupais nomme son ami. Maintenant, cousin Bertran,
» sonnez du cor ! » Et Bertran sonna avec une telle force, que le bruit fit retentir la montagne et le bois feuillu où étaient embusqués cinq cents jeunes gens. Ceux-ci se précipitent à l'envi, et grand fut le bruit des écus et des lances à la hampe de frêne, aux gonfanons rouges, blancs ou pourpres. Ils occupent la plaine et les chemins. Maintenant le chien deviendra lièvre, et le lièvre chien. De leur côté, les gens de pied sortent du bois de saules [2], conduits par

1. Aupais.
2. On a vu que la lutte a lieu sur les bords d'une petite rivière.

le comte Odon et par Baudouin [1]. Ils sauront faire éprouver des pertes à leurs ennemis.

582. Fouque était habile et exercé à la guerre, et réputé pour savoir conduire une charge. Il montait un cheval grand, fort et fougueux, et il avait un cœur intrépide et ardent. Il frappe Oudin à qui il en voulait. Il lui porta un tel coup sur l'écu, sous le bras, qu'il lui brisa le bras droit [2]. Puis il en porte à terre trois autres, et, revenant vivement vers Oudin, il le fait relever de l'endroit où il gisait. La charge continue sur les autres. Bertelais prit Aimon, Bertran prit Daumas, celui à qui étaient Noyon et Montclaré. On ne se forma point en bataille et la poursuite ne cessa pas. Ceux qui échappèrent trouvèrent leur salut dans la fuite. Ils ont pris quatre comtes, non pas des comtes palatins [3], et cinq cents chevaliers des plus prisés. Les autres échappèrent grâce aux bois et aux haies, abandonnant leurs armes et leurs chevaux, qu'on n'eut que la peine de prendre tout sellés. Maintenant les vainqueurs peuvent aller sûrement, sans craindre les menaces.

583. Bertelais dit à Fouque : « Je vous demande une fa-
» veur, dont tout votre monde a grand besoin : vous pren-
» drez vos logements chez moi, vous et vos hommes, ser-
» gents, bourgeois, chevaliers. — Est-ce que vous avez
» prévenu ? » (dit Fouque.) — « Oui, depuis hier. Cette nuit, le fils de Fouchier [4] les hébergea et leur donna hospitalité pleine et entière. Les prisonniers furent placés sous sa garde, et sa femme s'occupa d'Aupais. Le lendemain, il leur fait de nouveau servir à dîner, et, protégés par une arrière-garde, ils allèrent sans encombre à Roussillon.

1. Cf. § 566.

2. L'idée n'est pas exprimée très clairement dans le texte, mais on voit au § 612 qu'Oudin fut en effet blessé au bras. §611

3. C'est-à-dire des comtes ayant des comtés. Les comtes palatins étaient des juges royaux, rendant la justice pour le roi, et principalement dans les affaires où le roi était intéressé ; voy. la quatorzième dissertation de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis.

4. Bertelais, voy. § 566.

584. Avant que Fouque entrât dans Roussillon, Girart vint à sa rencontre par un champ. Il baisa en premier lieu Aupais, puis Fouque. « Sire » (dit-elle), « je le [1] vous » rends en don, pour que vous me le donniez à pair et à » compagnon. — Par mon chef! » dit Girart, « cela me plaît » ainsi. Et vous [2], qu'en pensez-vous? » Et Fouque s'empressa de répondre : « Je me donne et me livre tout entier à » elle. » On fit demander à la reine par Droon où il lui plairait que fussent conduits les prisonniers, en tour, en château ou en donjon. La reine répondit de n'en rien faire, mais de laisser les bourgeois garder chacun son prisonnier jusqu'à tant qu'on se fût entendu sur la rançon. Entre temps, Fouque descend en dehors de Roussillon, sur le perron.

585. On descendit au perron sous un laurier. Sur le perron était placé un taureau d'airain fondu. Fouque reçut Aupais, sa bien-aimée, d'entre les arçons dorés et travaillés à jour [3]. La reine survint avec sa sœur. Toutes deux baisèrent Aupais à la blonde chevelure. Ils se rendirent en une chambre peinte d'azur et d'or et s'assirent à la fenêtre, vers le jour [4]. Là ils parlent des prisonniers et de leur valeur et d'Oudin le riche, qui possédait un grand trésor.

586. Dans la chambre étaient réunis Fouque, Girart, Bertran, Bertelais, la reine et sa sœur Berte, et Aupais : il n'y avait personne autre. Girart dit à Fouque : « Que fais-tu » des prisonniers ? » Et Fouque répondit : « Ce qu'il plaira » à Madame, qui t'a sauvé la vie et à moi aussi. » Bertelais parla, tandis que Bertran se taisait [5]... « Oudin lui donnera

1. « Le » désigne Fouque.

2. S'adressant à Fouque.

3. C'est la façon habituelle d'aider les femmes à descendre de cheval ; cf. § 598.

4. On sait qu'en général des sièges étaient taillés dans l'épaisseur du mur, de chaque côté des fenêtres.

5. Ici deux vers dans Oxf. (un seulement dans L. et P.) que je ne sais comment rattacher à ce qui précède et à ce qui suit. « Jamais le « duc Girart ne fut en émoi, et je ne veux pas qu'il le soit désormais. »

» ses dix charges d'or, et les autres [1] donneront autant ou » plus ». Girart, de la joie qu'il eut, devint tout riant : « Tu » ès fils de Fouchier [2], neveu d'Estais [3]. Fouchier était » mon cousin germain, tu tiens de lui. Et moi, que je sois » tenu pour lâche, si, pour crainte de guerre, je renonce à » tout cet avoir ! » Peu s'en fallut que la reine s'irritât : « Nous avons eu la guerre, mais maintenant c'est la paix » qu'il nous faut, ou sinon je ne reverrai plus jamais Paris » ni Aix.

587. — Votre idée ne vaut rien, » dit Fouque [4]. « Ce » serait mettre Madame en une si fausse situation qu'il » ne resterait ici comte ni comtor, ni chevalier de prix, » ni vavasseur. » Et Girart répondit, plein de douceur : « Puissé-je perdre le sens et les forces le jour où je tien- » drai contre elle château ni tour ! » Bertran dit : « Le » meilleur avis [5], sauf l'approbation de Madame et la vôtre, » c'est que vous ayez de bonnes et solides garanties [6]. Si les » nôtres et eux peuvent arriver à un accord et faire la paix » avec le roi empereur, dès lors il n'est plus besoin d'otages. » Et si la paix ne peut être faite, nommez le jour où ils [7] de- » vront retourner en prison dans cette tour. »

588. La reine dit : « Bertran, vous dites bien. Et si on ne » fait pas la paix, au moins conclura-t-on une longue » trêve [8]. Grand amour peut croître en sept ans.... [9]. Ma

1. Tous ensemble.

2. Cf. § 566.

3. Au § 123, c'est Fouchier qui est neveu ou fils, selon les mss., d'Estais.

4. S'adressant à Girart.

5. Littéralement « la fleur », comme au § 224.

6. A l'égard des prisonniers.

7. Ceux qui actuellement sont prisonniers.

8. Le texte est fort elliptique, mais le sens n'est pas douteux : les prévisions de la reine se réaliseront, voy. § 607.

9. Ici, dans Oxf. seul, un vers que je n'entends pas : *Quel charais e defais qui moc desanz*.

» sœur, s'il plaît à Dieu, aura des enfants. Vous [1] saisirez » la grande terre qui vous est réservée [2], vous regagnerez » Bourguignons et Allemands. Fouque, de son côté, ne sera » pas privé de sa terre ; mon fils sera un chevalier vaillant » et estimé, et fera, s'il plaît à Dieu, ce que je désirerai. — » Et nous, » reprend Fouque, « nous ferons ce qu'il comman- » dera Il sera empereur de Rome [3], et dès lors personne ne » lui fera opposition. » Il en fut par suite comme il dit. « Seigneurs, allez manger, » vient-on dire de la part des cuisiniers et du maître-échanson.

589. Le lendemain, dans le moutier furent mandés les prisonniers, les chevaliers, les bourgeois. Girart fit de Bertran son porte-parole : « Le duc [4] est bien moins désireux d'ar- » gent que de l'amour de son seigneur. Il vous demande, à » vous qui êtes ses fidèles et ses conseillers [5], de rétablir la » paix entre lui et l'empereur. De rançon, il ne vous réclame » pas un denier. Il consent à vous rendre la liberté sous la » garantie de la reine jusqu'au moment où Fouque aura pris » sa femme. Le duc a bon et droit conseil, et n'a envers » vous aucun mauvais sentiment. »

590. Ce fut pendant la nuit que ces pourparlers eurent lieu. Le lendemain la reine prit par la main Aupais, et, s'adressant à Oudin, cousin germain de celle-ci, elle lui dit : « Va! donne ta cousine à ce jeune homme [6]. — Je ne me mêle » pas de cela, » dit-il. « Je ne suis pour rien dans cette af- » faire depuis le commencement jusqu'à la fin. Il y a long- » temps qu'elle a fait de lui son châtelain, et qu'il lui a

1. Il faut supposer qu'ici la reine s'adresse à Girart.

2. Sans doute le douaire de Berte dont il a été question plus haut, §§ 553 et 562.

3. Voy. p. 2, n. 3.

4. Bertran s'adresse aux prisonniers.

5. Les fidèles et les conseillers de son seigneur Charles.

6. Ce qui a été dit plus haut, p. 260, n. 1, de la jeunesse de la reine peut s'appliquer également à la jeunesse de Fouque.

» donné des leçons! » Fouque dit à voix basse au chapelain de lui apporter les reliques, là dehors sur la place. Et celui-ci les lui apporte sur un...[1]

591. Fouque étendit alors ses mains sur les reliques, en disant : « Puisse Dieu le tout-puissant, et ces saints » dont les reliques sont ici visibles, et tous les autres qui » servent Dieu, me venir en aide, comme il est vrai que je » n'ai jamais touché Aupais au point qu'elle en puisse avoir » honte, elle ni ses parents, et que je ne lui ai jamais rien » fait d'inconvenant! » La reine dit : « Tu as bien parlé. Ce » sera moi qui te la donnerai. Prends-moi pour répondant. » — Dame, mille remercîments; je la prends de vos mains. » Là le comte l'épousa aux yeux de tous, par la remise de son corps [2], d'un anneau, d'or et d'argent [3]. Il lui donna en oscle [4] tout son chasement et tous les acquets qu'il ferait en son vivant. Ce jour il adouba cent chevaliers [5], donnant à chacun destrier et armes. Puis il leur fit dresser, dans les prés qui bordent l'Arsen [6], une quintaine formée d'un écu neuf et d'un haubert fort et luisant. Les jeunes damoiseaux y courent, et les autres personnes vont les regarder.

1. Oxf. *fagan*, L. *phagam*, P. (v. 7697) *faia*. Est-ce quelque ustensile (un plateau?) en bois de hêtre? D'après L. on pourrait traduire « sous un hêtre ».

2. Symbolisée par un baiser.

3. On pourrait croire que l'anneau était d'or et d'argent, mais cela n'est pas probable. Il s'agit plutôt de la remise à la fiancée d'une pièce d'or et d'une pièce d'argent, usage qui s'observe actuellement en Angleterre, et sans doute ailleurs encore, lors de la cérémonie du mariage.

4. Voy. p. 17, n. 4.

5. C'était l'usage que les seigneurs adoubassent un certain nombre de chevaliers, leur fournissant armes et chevaux, le jour de leur mariage. Dans *Flamenca*, où tout se fait grandement, le seigneur Archimbaut arme jusqu'à 997 chevaliers (v. 786) à l'occasion de ses noces.

6. La rivière mentionnée plus haut, §§ 126 (voy. la note), 141, 151, 154. La bonne leçon *d'Arsent* ne se trouve que dans L. Il est singulier qu'Oxf. et P. aient à peu près la même faute : Oxf. *narsent*, P. (v. 7715) *naissen*.

592. Oudin assistait au jeu de la quintaine. Il dit une parole orgueilleuse : « Celui qui a arrangé cette affaire se » prépare un grand malheur. Le roi est maître de tous les » châteaux et de toutes les cités jusqu'à Mauguio [1]. » Et Girart répondit : « Est-ce que je cherche à les lui enlever? » Mais je suis prêt à faire à tous égards sa volonté. » La reine entendit ces paroles; elle s'approcha d'eux : « Oudin, » laissez cette querelle; je le veux. Dès que je verrai mon » seigneur le roi, je serai avec lui aussi bien que jamais et » l'affaire prendra une autre tournure. Je vous permets de » vous moquer de moi, si je ne réussis pas. »

593. Girart vit qu'on commençait à se quereller : il en eut le cœur affligé. La foule se portait vers la quintaine. Cent jeunes gens y ont frappé; les uns ont atteint le but, les autres l'ont manqué, mais aucun n'a seulement faussé une maille du haubert. Le comte demande un épieu : Droon le lui présente; c'était un épieu qu'avait porté Arthur de Cornouailles qui jadis fit une bataille [2] en Bourgogne. Le comte éperonna son cheval, pour le faire sortir du rang; il frappa sur l'écu et en enleva un tel morceau qu'une caille aurait volé au travers, puis il rompit et trancha l'écu sous la ventaille. Il n'est chevalier qui le vaille ni qui ait jamais pu soutenir la lutte contre lui.

594. Le comte frappa si fortement que du coup il brisa l'une des attaches et arracha l'autre, tout en tenant son épée d'une main si ferme qu'il l'en retira. Et ses hommes disaient : « Quelle poigne! Quand il fait la guerre, ce n'est pas » pour prendre des brebis ou des vaches [3], mais il est acharné » contre ses ennemis. Il leur a tiré du corps bien du sang. » C'est un grand malheur qu'il ait été livré par le traître

1. Oxf. *Mirguel*, L. *Mergoil*, P. (v. 7722) *Meculh*.

2. Bataille peut s'entendre d'un combat singulier. Mais, de toute façon, j'ignore à quelle tradition il est fait ici allusion.

3. Nous avons déjà rencontré cette expression au § 121.

» Richier[1]. Mais ses amis l'ont vengé de telle sorte qu'il n'a » plus à redouter ni portier ni guette. »

595. Le comte attirait tous les regards entre ses hommes. Il était bien vêtu et ajusté et chaussé. Il avait l'enfourchure large [2]. Il était, entre ses privés et les étrangers, si beau, si bien tenu, si plein d'élégance, qu'on eût dit un faucon mué entre de petits oiseaux. Voici Raimon [3] qui met pied à terre et lui amène deux clercs puissants et lettrés. Ceux-ci lui présentent une grande somme d'argent. Le comte les reconnut et les baisa. Eux lui apprennent des nouvelles de maints lieux. Il en devint tout fier et tout joyeux, et, se tournant vers les siens, il leur dit : « Je ne veux plus supporter qu'on me dispute » mon fief. J'en ferai bien le service, s'il plaît au roi. » Et, se tournant vers Fouque : « Ecoutez ceci : qu'il choisisse à » son gré la paix ou la guerre ! » Et Fouque lui répond : « Soyez prudent ! »

596. Raimon, le fils de Guigue [4], parla le premier : « Sire, » je viens de Vienne et d'Avignon. Lorsque les Bourgui- » gnons apprirent de vos nouvelles, comment Dieu vous » avait fait rentrer à Roussillon, ils attaquèrent les Français » qui gardaient le château [5] au nom de Charles. Aucun de » ceux-ci n'aurait pu leur échapper, lorsque je les en rame- » nai, non sans grand peine. De même pour Lyon et pour » Mâcon. Andicas, votre oncle, avec Bedelon a conduit les

1. Ici, comme ci-dessus, § 559, l'auteur attribue les malheurs récents de Girart à la trahison de Richier, ne tenant pas compte des nombreuses alternatives de bonne et de mauvaise fortune par lesquelles Girart a passé depuis cet événement.

2. Voy. p. 211, n. 3.

3. Raimon le fils de Guigue, voy. le § suivant.

4. Un personnage ainsi nommé paraît entre les principaux vassaux de Girart aux §§ 99, 175, 323, à la tête de troupes du Dauphiné et du nord de la Provence (§ 99). C'est précisément dans cette région que le nom de Guigue est le plus fréquent.

5. *Caduel*, Oxf., proprement le donjon ; mais quel donjon ? Ce mot n'est pas précédé de l'article ; est-ce un nom de lieu ?

» gardiens de Besançon. » Girart sourit et dit à Fouque : « Je voudrais qu'Oudin eût été là pour Charles.

597. — Sire, » dit Andicas, « nous voici venus, nous qui » t'avons tant désiré et cherché ! Jamais tu n'as vu gent si » affligée que la tienne de t'avoir ainsi perdu. Nous t'appor- » tons un présent considérable et de gracieux saluts : vingt » mille marcs d'argent blanc. » [Et Girart, plein de joie, répondit [1]] : « Dame [2], vous les prendrez, puisse Dieu me » venir en aide ! Je n'en retiendrai pas un seul, tant je suis » heureux que Dieu vous ait protégée, et que par vous Fou- » que m'ait été conservé. Désormais rien ne pourra nous » nuire. »

598. Là-dessus on crie l'eau et on va se laver les mains. Il y eut grande abondance de mets délicats à boire et à manger. Fouque fit donner mille sous à chaque bon jongleur, et cent aux plus médiocres. Le soir, Girart se retirait, lorsqu'il vit monter [3] une damoiselle accompagnée d'une suite peu nombreuse, mais de bonne apparence. Il demanda qui elle était. Lorsqu'il l'entendit nommer, il mit pied à terre, la prit à bras le corps et la descendit des arçons du mulet gris. Il la mena dans sa chambre et dit en entrant : « Voyez, » comtesse [4], Engoïs, celle que vous aimiez ! » Et la comtesse, toute joyeuse, court la baiser. « Puisse Dieu m'aider, » sire, vous devez bien l'aimer aussi, car pour nous elle s'est » laissé dépouiller de son héritage. Pensez maintenant à lui » donner bon conseil. »

599. Jamais le duc Girart ne fut ingrat, jamais il ne laissa homme qui l'aima et le servit sans le récompenser selon son mérite. « Dame reine, écoutez ce qu'a fait cette damoiselle. » Elle est fille de feu Auchier de Montbéliard, qui fut tué en

1. Ce vers, qui n'est pas absolument nécessaire, ne se trouve que dans P. (v. 7785).

2. Girart s'adresse à Aupais.

3. Vers le château de Roussillon.

4. Il s'adresse à sa femme.

» combattant pour moi à Civaux [1]. Elle vint avec nous,
» lorsque je fus *faidit*, abandonnant son comté et son pays.
» Elle nous accompagna jusqu'auprès d'un ermite, aux
» soins de qui je la laissai [2]. Bertran, franc chevalier, prends
» Engoïs : je te donnerai la terre que tenait Seguin [3] et de
» grandes rentes de Sallons (?) [4], de Salins (?) [5], de Mont-Joux [6],
» de Genevois [7], de Mont-Cenis. — Sire duc, grand merci;
» vous parlez bien. » Il reçut le fief, et prit la damoiselle.

600. La reine appela le comte Girart et, d'autre part, fit signe à Fouque : « Il m'est venu ce soir, tard, un messager.
» Quand le roi eut entendu le rapport de Berart Brun,
» comment trois comtes et Oudin avaient été faits prison-
» niers [8], il fut si irrité que peu s'en fallut que la colère ne
» l'étouffât, et manda des chevaliers de tous côtés. Les pri-
» sonniers feront de moi leur Léonard [9], car j'enlèverai à
» chacun de vous sa part [10], mais je vous laisserai Oudin, que
» je sais être un mauvais chien, de peur qu'il enjôle le roi
» par sa malice. — Dame, » répond Fouque, « à votre dis-

1. Voy. § 398. Il paraît ordinairement aussi en compagnie de Guinart, seigneur de Montbéliard, tué à la même bataille; voy. §§ 135, 166, 275, 317, 382.

2. Voy. § 512.

3. De Besançon, tué ci-dessus, § 334.

4. *Sanh Lis* P. (v. 7817) qui serait Senlis, mais ne peut convenir ici.

5. Jura.

6. Le grand Saint-Bernart, voy. p. 4, n. 1.

7. Au § 145, *Mont-Jarnes* est mentionné, comme ici *Geneveis*, en compagnie de Mont-Joux et de Mont-Cenis. J'ai supposé que Mont-Jarnes était l'ensemble de montagnes connu sous le nom collectif de Mont-Genèvre; cette supposition peut s'appliquer ici.

8. Voy. § 582.

9. Saint Léonard de Limoges, à cause de certaines circonstances de sa vie (qu'on peut lire p. ex. dans la *Légende dorée*) était invoqué pour obtenir la délivrance des captifs; voy. le R. P. Cahier, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* (Paris, 1867), aux mots CAPTIFS et CHAÎNES.

10. C'est-à-dire son prisonnier.

» crétion ; nous ne vous dirons pas autre chose, puisse Dieu » nous sauver ! »

601. Le soir même tout fut arrangé, et le matin on rassembla tous les prisonniers sous un pin. On les livra [1] à Bertran le jeune homme : « Vous jurerez à ce comte palatin, à Gi- » rart et à Fouque, son cousin, d'observer chacun la trêve, » la paix, ou l'acccord, que vous vous efforcerez d'obtenir de » Charles et de Pépin. Si nous ne réussissons pas à obtenir » du roi un accord, vous reviendrez vous constituer prison- » niers en ce lieu, dans cette enceinte de murs à la chaux, » sous la garde du comte Odon et de Baudouin [2] et de bour- » geois qui sont fort ses amis. » Ils le jurèrent ainsi, demandèrent des chevaux, et se mirent en route [3].

602. Oudin manda au roi par messager de le tirer de prison et de peine : il aime mieux voir son trésor aller au roi qu'à ses ennemis [4]. Fouque demande où sont les gardiens royaux [5] : « Vous vous en retournerez sans aucun obstacle : » les murs et les plates-formes [6] vous seront livrés. Châteaux » et tours, je vous rends tout. » Et ceux-ci répondent : « Sire, il n'y a pas lieu : les Bourguignons sont félons » et cruels : nous n'avons sergent ni arbalétrier dont » ils n'aient fait un manchot ou une jambe de bois [7]. Si

1. Je traduis d'après L. (*E les ont fait liurar*), sans me dissimuler que cette leçon a peu d'autorité. La leçon d'Oxf. (*E l'unt fait eschevir*) et de P. (v. 7836, *Elh an fah eschivier*) m'embarrasse.

2. Partisans de Girart; voy. §§ 566, 581; *Oudin*, Oxf. et L., est nécessairement fautif; il faut, comme dans P. (v. 7844) *Odon*.

3. Il y a de plus, dans Oxf. seul, un vers qui ne se rattache nullement à ce qui précède : *E Folches respondet e pres lo vin*.

4. Qu'à Girart et à Fouque. Oudin, s'attend bien à payer au roi une certaine somme pour l'intéresser à son sort; voir la fin du § 605.

5. Dont il a été question au § 596.

6. Des places qu'ils avaient en garde.

7. Voy. § 607. C'était, au moyen âge, l'usage de tuer, ou au moins de mutiler, ceux des prisonniers qui n'étaient pas en état de payer rançon, et notamment les sergents (ancien français *serjanz* et *servanz*).

» j'y retourne (dit chacun d'eux) pour l'amour de mon sei-
» gneur ou pour loyer, que je puisse ne jamais revoir ma
» femme ni mes enfants! » Girart dit tout bas : « Je n'y
» tiens pas non plus! »

603. La reine se mit en selle et partit. Tels pleurèrent quand elle s'éloigna. Elle ne voulut pas que le duc (Girart) la conduisît loin. « Faites (dit-elle) ce que je vous écrirai. —
» Dame, ce sera fait à la lettre. » Le roi était à Troyes qui convoquait son ost [1]; il réunissait une armée nombreuse de chevaliers et de gens de pied, pour marcher, disait-il, contre le duc Girart. La reine n'arriva qu'à la tombée de la nuit. Elle entra dans la salle avec ses fidèles. Le roi, en la voyant, baissa la tête, et lui fit mauvaise mine. Elle rit. Elle entra seule dans sa chambre, ôta ses vêtements et en mit de plus beaux.

604. Elle ôta sa robe et en mit une plus belle, d'une fine pourpre toute parfumée. Elle avait la peau blanche, le teint clair. Elle était belle comme une rose en fleur [2]. Elle alla se placer en face de l'empereur. « Dame (dit l'empereur), vous
» m'avez fait tomber bien bas. — Puisse Dieu m'aider! sire,
» je vous ai fait monter : j'ai marié la fille de ta sœur [3]. Les
» châteaux et les tours de la Bourgogne sont à toi; toutefois
» tes gardiens n'ont pas voulu y retourner. Tous les sei-
» gneurs du pays, comtes, demaines, vavasseurs, sont en ta

On peut citer à ce propos une tenson composée au commencement du XIIIe siècle, et qui roule sur la question de savoir lequel est le pis, d'être jongleur et d'être *sirven* : « Bertran », dit l'un des interlocuteurs, « le
» métier de *sirven* ne me plaît pas, car on le coupe en morceaux, on lui
» arrache les yeux, on le brûle, on le pend, tandis que les jongleurs
» fréquentent les barons et les gens aimables... » (Mahn, *Gedichte der Troubadours*, n° 594; cf. *Romania*, X, 263). Voir aussi ci-dessus, 122, et la chanson de la croisade albigeoise, vv. 3270-2.

1. Ici s'arrête le ms. de Londres.

2. Voir cependant p. 260, n. 1.

3. Aupais.

» main. — Pourquoi laissez-vous de côté Oudin, le meilleur » chevalier de ma cour? — C'était le moindre (reprend la » reine)! » En lui tenant tête, elle lui fait peur : « Mandez- » moi demain (dit-elle) l'évêque de Saint-Sauveur, et cher- » chez à faire avec le duc un accord honorable, selon que ju- » geront vos conseillers [1]. »

605. Le lendemain ils sont venus au palais du roi. Charles les appela sans les baiser [2], et, ayant fait asseoir auprès de lui Daumas, qui lui conta l'événement, il dit : « Jamais je » n'ai ouï parler de tant de gens pris à la fois. Vous avez été » pris au piège comme des petits oiseaux. » Et Daumas, attestant saint Gervais, lui répondit : « Bertran l'avait dit à » Oudin [3], que leur aguet était dans la forêt d'Argon [4], dans » les bois de frêne. Mais Oudin voulut faire le vaillant, et » chargea. Alors la troupe de Roussillon se mit en mouve- » ment. Nos adversaires se trouvèrent alors les plus forts et » nous les plus faibles. Fouque abattit Oudin, lui cassant le » bras [5]. Il est resté prisonnier entre leurs mains; ainsi l'a » voulu Aupais [6]. De sa prison, il te mande par nous qu'il » est prêt à te donner son trésor, si tu le tires de là. — Je » veux bien le trésor (dit le roi), mais non la paix. Ils [7] se » sont trop pressés de me faire guerre et tourment. Je ne se- » rai pas content si je laisse à Girart sa terre. »

606. L'évêque dit au roi de sages paroles : « Sire, vous de- » vez désormais vous abstenir de guerre. Vous avez réduit

1. La distribution du dialogue est incertaine; le texte même d'Oxf. n'est pas très sûr. P., étant à cet endroit (vv. 7873-8) endommagé, n'est d'aucun secours.

2. On a vu plus haut, p. 35, note 5, qu'il était d'usage d'accueillir par un baiser les personnes qu'on recevait.

3. Ci-dessus, § 578.

4 Argonne? Mais plus haut, § 566, il y a *Arton*.

5. Cf. § 582.

6. Mais c'est la reine, et non Aupais, qui en a décidé ainsi; voy. § 600.

7. Girart et les siens.

» en cendres dix mille moutiers, dont moines et prêtres » ont dû s'enfuir. Mais, si tu veux retenir les comtes comme » tes hommes, ils te serviront fidèlement, pour avoir la paix. » Et la reine dit : « Je vous assure en vérité que je les ferai » venir à la discrétion du roi, et qu'ils le serviront, s'il le » veut bien, avec toutes leurs forces. » La paix eût été conclue le jour même, lorsque telles gens survinrent qui l'empêchèrent.

607. Ceux-là entrèrent dans le palais, qui avaient été mandés. Avec eux sont venus trente malheureux, sergents ou arbalétriers, tout défigurés : chacun avait le pied ou le poing tranché, le chef tondu en façon de fol [1], ou l'œil crevé [2]. Ils arrivent dans cet état devant le roi, et lui disent : « Sire, » c'est pour ton service que nous avons été ainsi mutilés. — » Et qui vous a si laidement marqués? — Celui qui nous a » beaucoup enlevé [3] et peu donné. Quand ils surent le retour » de Girart, qu'ils eurent des nouvelles véritables de lui et » de Fouque, châteaux et fertés [4] nous furent de peu de se- » cours. » Le roi baissa la tête, pensif, et resta longtemps silencieux. L'évêque parla en homme sage : « Roi, il ne fait pas » bon de te parler, lorsque tu es irrité, car tu n'es plus maî- » tre de toi, et il ne te souvient de rien qui soit agréable à » Dieu. Prends conseil de toi-même. Si tu faisais la paix, tu » te croirais honni, mais il n'y a rien de déshonorant à ac- » cepter une trêve, car si ceux qui l'auront jurée retournent » dans leur pays, les comtes [5] verront leur richesse et » leur puissance s'accroître de la valeur de cent mille » marcs d'or épuré [6].— Eh bien! » dit le roi, « faites à votre

1. On coupait les cheveux très courts aux fous; voy. Du Cange, CAPILLORUM DETONSIO, II, 137 c.

2. Cf. plus haut, § 602.

3. Leçon de P. (v. 7925); Oxf. : « qui nous a tenus pour vils ».

4. Lieux fortifiés; voy. Du Cange, FIRMITAS, 4.

5. Girart et Fouque.

6. Il y a simplement dans P. (v. 7935-6) : « Prends conseil selon ta

» volonté, de façon à ce qu'Oudin et les siens soient déli-
« vrés. » Les trêves furent prises pour sept ans, et garanties par des engagements, des serments, et des otages. La reine fit en secret écrire des brefs qu'elle envoya à Girart par un abbé. Le comte se conforma en tout à sa volonté; puis chacun rentra en ses terres. Ils furent reçus en grande pompe; de bons chevaux et de l'argent leur furent présentés, et ils distribuèrent aussitôt ce qu'ils venaient de recevoir.

608. Pendant ces sept années de trêve, Fouque eut quatre enfants, et Girart en eut deux, dont il ne jouit pas, car l'un mourut petit, et l'autre fut tué[1]. Le premier enfant de Fouque eut nom Thierri[2]. La reine demanda au père de le lui envoyer[3], et pria le roi de le tenir sur les fonts. Il le fit

» volonté, et que tous les méfaits soient pardonnés [des deux parts] ». Pour ces deux vers il y en a huit dans Oxf. qui n'offrent pas un sens parfaitement suivi. On voit toutefois que l'évêque exprime ici en gros les idées qui ont été exprimées au § 588 par la reine.

1. On verra plus loin (§ 620), dans quelles circonstances périt le second fils; quant au premier, qui mourut petit, il paraît y avoir ici un souvenir d'un fait constaté par l'épitaphe du jeune Thierri, fils de Girart de Roussillon. On lit dans cette inscription, autrefois placée dans l'église de Polhières, et dont un fragment existe encore à la bibliothèque de Châtillon-sur-Seine :

Theodricum innocuum retinet hic urna sepultum
Quem dura ex ipsis mors tulit uberibus....
Germine præclaro claris natalibus ortus
Vix anni unius transierat spatium.

(*Gerard de Roussillon*, Lyon, 1856 [éd. A. de Terrebasse], p. xxxv.)

La légende latine fait aussi mention de deux enfants, le premier appelé Thierry, comme dans l'épitaphe à laquelle cette notion est probablement empruntée; le second, qui était une fille et non comme dans le poëme un fils, s'appelait Eve; voy. *Romania*, VII, 190.

2. Comme son grand-père, Thierri le duc d'Ascane.

3. C'était, dans les grandes familles, l'usage d'envoyer les enfants à leurs futurs parrains pour être tenus sur les fonts; voy., par ex., *Daurel et Beton* (Société des anciens textes français, 1880), vv. 277-8.

avant qu'on lui eût dit de qui il était le fils, de quel pays il venait.

609. Quand l'enfant fut baptisé, la reine prit avec elle ses meilleurs amis; c'étaient les hommes les meilleurs et les plus prisés de la cour; parmi eux les évêques et les abbés; et vint avec eux crier merci au roi pour son filleul déshérité, lui demandant de rendre à l'enfant le duché d'Ascane duquel sont mouvants tous les comtés de l'Ardenne, « car il est fils de ta » nièce, à qui il a été conseillé de te l'envoyer pour recou- » vrer son héritage. — Reine, » répond le roi, « que de fois » vous m'avez enjôlé! — Bien au contraire, » disent les évêques et les hommes sages, « elle cherche ton honneur » et fait une bonne action. Elle travaille à maintenir la paix » en ton royaume; et, tandis que tu as dépouillé la sainte » Église, elle a rendu et restitué ce qu'elle a pu. » On a tant prié le roi qu'il céda.

610. Il rendit sa terre à l'enfant par un besant. Ce sera pour le temps où l'enfant sera en état de tenir la terre. A ce moment, un messager vint en secret à la reine, et lui dit tout bas, à cause du roi qu'elle cajole, que sa sœur vient d'avoir un fils, très bel enfant. Elle fit bien paraître que jamais elle n'avait eu joie si grande, car elle donna au messager son pesant d'or, et dit en secret la nouvelle à son fils : « Grâces » en soient rendues à Charles et à Dieu tout d'abord! » dit-elle, « la cour du roi s'accroît aujourd'hui de trente mille » boucliers ou de plus encore, en commande [1]. »

1. Ces paroles ne sont pas très claires. La reine revient, si j'entends bien, sur une idée qu'elle a déjà insinuée, § 588, à savoir que Girart, ayant un enfant, rentrera en possession de sa terre héréditaire. Jusqu'à ce moment, en effet, il n'a que le douaire de sa femme (§ 553) : sa terre propre, la Bourgogne, saisie par le roi, s'est révoltée contre l'autorité du roi (§§ 596, 602) et n'appartient ni au roi ni à Girart. L'idée de la reine serait donc que cette terre reviendra à l'enfant nouveau-né de Girart, et que, en attendant la majorité de cet enfant, le roi aura la terre en bail. Par suite, les trente mille boucliers (c'est-à-dire chevaliers) qui en dépendent seront en sa commande.

611. Oudin ne put s'empêcher de parler. « Nous en trou-
» verons assez des boucliers, si le roi le veut. Tout ce que
» dit Madame, le roi l'accepte, et c'est ainsi qu'il m'enlève,
» contre tout droit, la terre de mon oncle [1]. — Vous parlez
» toujours follement,» dit Pepin [2]; « le roi n'a fait que rendre
» à son filleul la terre qui lui appartenait du chef de sa mère
» et de son aïeul. Le père ne vous a pas traité trop douce-
» ment [3] : un an vous en avez porté le bras en écharpe [4].
» Madame a maintenant ce qu'elle désirait, car sa sœur a
» un fils; s'en afflige qui voudra! ma mère aime cet enfant
» et moi aussi. »

612. Jamais vous ne vîtes reine de telle valeur, ni comtesse qui vaille sa sœur, qui ait autant d'amour pour Dieu, pour les pauvres, pour son mari. Notre Seigneur lui fit ce grand honneur de lui donner la meilleure de ses saintes, celle à qui, pendant sa vie terrestre, il témoigna le plus d'amour. Un jour, au temps de Pâques, il [5] envoya trois moines et un prieur, qu'il guida par une vision. Ceux-ci passèrent la mer, à grand effroi, et des terres païennes transportèrent le corps saint à Vezelai, au sommet de la montagne, et là fondèrent un moutier en son honneur [6].

613. Et quand il leur eut donné cette Marie, la sainte Madeleine, son amie, ils [7] firent en sorte qu'elle fût digne-

1. Le duc Thierri d'Ascane.

2. Le fils de la reine.

3. J'interprète plutôt que je ne traduis. Les deux mss. diffèrent, et aucune des deux leçons n'est claire.

4. Fouque a blessé Oudin au bras; voy. § 582 et 605.

5. Je suppose que le sujet est « Notre Seigneur », parce qu'on ne peut guère supposer un autre sujet pour la première phrase du § suivant. Autrement, on serait tenté de corriger dans Oxf. *El[a] trames...* « Elle (la reine), avertie par une vision, envoya .. » P. (v. 8004) *Lhi enviet* confirme le sens que j'adopte.

6. Il y a ici un souvenir du récit de la translation du corps de sainte Marie-Madeleine à Vezelai. Sur ce récit, voy. *Romania*, VII, 231-5.

7. Le comte Girart et sa femme.

ment servie. La comtesse a pour elle tant d'amour et de dévotion que, de son vivant, Dieu fit de grands miracles. Un des serviteurs de Girart rêva de grandes richesses, mais le comte se refusa à l'en croire, jusqu'à tant que lui-même eût, en dormant, la même vision, au mois de mai, un jeudi comme il faisait la sieste de midi ; il y avait quinze cent mille marcs d'or, et tant d'argent qu'on n'en savait pas le compte. Tous les chevaliers de Girart en devinrent riches et opulents [1].

614. Le comte Girart trouva cette fortune [2] si merveilleusement grande qu'il n'y eut jamais pareille. Il la tira de terre en plein jour, non pas au clair de la lune, des vieilles arènes, sous Autun [3]. Il la garda entière, sans en rien distraire, jusqu'à tant qu'il l'eût amenée à Roussillon, sur la hauteur. Puis il en fit le départ, d'accord avec la commune. Il n'y a si bon chevalier d'Espagne à Rune [4] qui n'en ait sa part sans qu'il y eût aucune lésinerie.

615. C'était un trésor amassé par les Sarrasins [5]. La com-

1. La découverte de trésors cachés sous terre était, au moyen âge, un événement assez fréquent pour que la législation l'eût prévu. De nombreux textes (voy. Du Cange, THESAURUS) spécifient que les trouvailles de ce genre doivent revenir au seigneur. On sait que c'est à la suite d'une querelle sur la possession d'un trésor découvert dans les terres du vicomte de Limoges que Richard-Cœur-de-Lion assiégea Chalus, où il trouva la mort. Sur la recherche des trésors pendant le moyen âge, on peut voir un mémoire de Th. Wright, dans ses *Essays on archæological subjects* (Londres, 1861) I, 268 et suiv.

2. C'est le terme de droit pour désigner un trésor découvert; voy. Du Cange, FORTUNA.

3. L'amphithéâtre d'Autun, qui était de dimensions considérables, était déjà en ruines, lorsqu'il fut en partie rasé lors de la construction de la route de Moulins à Bâle, il y a plus d'un siècle. Ce qui reste de ses substructions est maintenant recouvert par des terres en culture; voy. *Autun archéologique, par les secrétaires de la Société éduenne et de la commission des antiquités d'Autun.* Autun, 1848, in-8°, p. 150.

4. Est-ce le Rhin, comme dans la chanson des Saxons de Jean Bodel (éd. Fr. Michel, I, 90 et suiv.)?

5. C'est-à-dire un trésor remontant à l'époque gallo-romaine.

tesse le sut et en fit bonne part aux pauvres. Girart distribua les deniers au boisseau. Il envoya vingt mille marcs d'or à la reine. Elle en donna à un millier de personnes, dont chacune la remercie en s'inclinant, et le roi en eut la moitié. Fouque, de son côté, ne lui donna pas le produit d'une bête de somme.

616. Fouque fit présent au roi de cent chevaux dont aucun n'était issu d'une bête de somme. Puis on réunit un parlement; on voulait faire un accord, mais Oudin et ses parents l'empêchèrent avec ceux qui en voulaient au duc [1]. Girart manda auprès de lui Pépin : la reine le lui envoya, avec le consentement du roi, et il l'emmena à Rome, avec une suite nombreuse, et là on fit au jeune prince un couronnement tel que jamais empereur n'eut le pareil. Les Romains le retinrent, s'engageant à le regarder comme leur seigneur, et il garde la terre et la défend.

617. Par le conseil d'Andicas et de Bedelon [2], il fut mandé à Girart et à Fouque d'amener le pape en France, pour faire la paix entre eux et Charles. Le pape ne se fit pas prier, car il était parent de Girart, par Drogon [3]. Charles se laissa persuader par son exhortation, mais Oudin n'y voulut point entendre, non plus que les parents et les barons de Thierri qui repoussent tout accord. Aucun homme de cette famille ne voulut s'y prêter. Le roi prit alors un bon [4]

1. Le duc Girart.

2. Ce nom, qui paraît déjà au § 596, a probablement été emprunté au récit de la translation de sainte Marie-Madeleine, (voy. ci-dessus, p. 286, n. 6) où *Badilon* est le moine chargé d'enlever subrepticement le corps de la sainte.

3. Le père de Girart.

4. *Molt bon* dans les deux mss. Est-ce une simple cheville? On va voir que ce parti consiste à faire la guerre à Girart. Il serait bien étrange que l'auteur approuvât une guerre déclarée sans motif et à contre-cœur par le roi à Girart. A la rigueur, on pourrait admettre que le *molt bon* se rapportât aux résultats de cette expédition, résultats qui seront, comme on le verra plus loin, favorables à Girart; mais

parti : il manda, à titre de devoir exceptionnel [1], ses hommes pour faire la guerre au bourguignon [2]. Alors se mirent en mouvement Français, Bretons, Normands, Flamands, Brabançons. La reine envoya aussitôt à Roussillon, pour avertir Girart d'avoir à se tenir prêt, comme c'est raison. Par droit, par amour, par ses libéralités, le duc réunit trente mille combattants [3], sans parler de Fouque qui lui amena vingt mille [4] hommes vaillants. Dans la rivière [5], en aval, sous Châtillon [6], par l'esplanade et par les prés de Roussillon sont tendus les trefs et les pavillons. Le comte leur fait de larges distributions d'argent et de deniers, tandis que les piétons amènent en sûreté les marchandises [7].

618. Le comte sortit pour haranguer ses barons. Lorsqu'il les eut baisés et remerciés, lorsqu'ils lui eurent fait toutes les promesses qu'il désirait, il monta, plein d'allégresse, au château. Il s'est appuyé sur la fenêtre de la grande salle ; il regarda au dessous de lui, par les prés ; il vit tant de pavillons, et tant de trefs tendus, tant de francs chevaliers qui y avaient leurs logements ! Les armes brillaient et répandaient un vif éclat, les gonfanons déployés ondoyaient au vent. « Ah ! » s'écria-t-il, « vallée de Roussillon, si » longue et si large ! où j'ai vu tant de chevaliers armés qui » sont morts, auxquels leurs fils ont succédé, belle vallée, » comme je vous vois aujourd'hui brillante ! De tout autre

une telle interprétation serait peu naturelle. Il vaut peut-être mieux supposer, bien que ce soit une hypothèse hardie, que les deux textes sont corrompus et qu'au lieu de *molt bo* il faut quelque chose comme *felon*.

1. Je rends comme je puis la locution *per acheison*.

2. Girart.

3. « Vingt mille chevaliers », selon P. (v. 8068).

4. « Dix mille » P. (v. 8069).

5. Au sens ancien : la partie de la plaine qui avoisine un cours d'eau.

6. Sur Seine.

7. Mot à mot « le marché », c'est-à-dire des vivres à vendre

» trésor, je ne donnerais pas un michelat [1]. Dieu ! pourquoi » un riche homme voudrait-il vivre à l'écart, loger en son » cœur la mesquinerie ! Il faudrait avoir le cœur bien bas » pour consentir à se séparer d'un tel baronnage ! Ce n'est » pas de mon gré que je m'en séparerai, maintenant que je » l'ai recouvré. Peu s'en fallait que les faux tonsurés ne » m'eussent assoté par leur prédication [2] ! » A ce moment, il vit venir à lui son fils qu'il aimait tendrement [3] : il était blond, et portait un bliaut neuf de soie. Il n'avait encore que cinq ans. On ne vit jamais plus bel enfant de son âge. C'était tout le portrait de son père. Girart le prit entre ses bras et le baisa. Ah Dieu ! pourquoi le perdit-il, quel crime ce fut !

619. Le comte Girart se tenait en sa salle. Il portait son petit enfant entre ses bras, et jura Dieu et ses vertus que jamais à nul jour l'enfant ne serait déshérité. « Et celui qui » augure qu'il sera moine, est un homme mauvais. J'aime » les chevaliers et les ai toujours aimés, et si longtemps que » je vive, c'est par leurs conseils que j'agirai. Je donnerai » volontiers, car j'ai de quoi. Pendant trop longtemps je me » suis humilié, mais désormais on ne me verra plus faire des » avances à mon ennemi ; au contraire, j'écraserai les » misérables outrecuidants. » Ces paroles furent relevées et répétées par les preux chevaliers, les damoiseaux de prix. Il se réjouissait en voyant son fils, mais il ne savait pas le malheur qui l'attendait.

1. « Un œuf couvé » P. (v. 8089). Les *michelats* étaient une monnaie byzantine ; voy. Du Cange, MICHAELITÆ.

2 On ne voit pas bien à quel épisode de la vie de Girart l'auteur veut faire allusion ; ces paroles se rapporteraient assez mal au temps où Girart, retiré du monde, accomplissait sa pénitence. On peut croire que l'auteur n'a pas d'autre but que de justifier par le mouvement d'orgueil qu'il prête à Girart, le malheur qui va lui arriver.

3. Le second des deux fils mentionnés au § 608, le premier étant mort en bas âge.

620. Il y avait là un baron, Gui de Risnel [1], que Girart tenait pour le plus fidèle de ses hommes. Il était son serf [2] et son sénéchal pour maints châteaux. Les paroles de Girart ne lui firent pas plaisir : il eut peur de voir la guerre recommencer, et le duc se révolter follement contre le roi [3]. Il promit à l'enfant un oiseau d'or, le prit entre ses bras sous son manteau, le porta dans un verger sous un arbre, lui étendit le col comme à un agneau, et lui trancha la gorge avec un couteau. Il le jeta, une fois mort, dans le puits de pierre, monta à cheval et partit au galop. Une fois sorti, il s'arrêta sous un ormeau, et, levant les yeux au ciel, il s'écria : « Ah! » traître et félon que je suis! Je suis pire que Caïn, le » meurtrier d'Abel. Pour l'enfant, je livrerai mon corps à » la mort. » Il descendit à la grande salle sous le donjon, et trouva le duc dans la chambre, près d'une cheminée. Il lui tendit l'épée par le pommeau en lui contant de quelle façon il avait tué de ses mains le franc damoisel.

621. Le jour s'en allait, c'était le soir, et le lendemain le comte devait se mettre en marche avec l'ost. Gui lui tend l'épée par la poignée : « Comte, fais de moi justice à ton » plaisir. J'aime mieux mourir, pendu ou brûlé, que de te » voir recommencer cette guerre. » Le comte est désespéré : « Fuis d'ici, traître, je ne puis plus te voir! » Il appelle son chambellan don Manacier : « Fais sortir et taire tout le » monde. » La comtesse entre pour se coucher. Elle vit le duc triste et sombre, et commença à soupçonner quelque

1. Maintenant Reynel, Haute-Marne, arrondissement Chaumont, canton d'Andelot. Plusieurs des seigneurs de Reynel sont connus; cf. Longnon, *Livre des vassaux*, pp. 274-5.

2. Encore un exemple de serf élevé au-dessus de sa condition originaire, et payant son maître d'ingratitude ; cf. p. 28, n. 2.

3. Je traduis littéralement, mais il faut convenir que le texte est rédigé avec une bien grande négligence : car l'état de guerre existe déjà, et Girart ne fait que se défendre. D'ailleurs on ne voit pas bien comment le cours de la guerre sera arrêté par la mort du jeune enfant.

malheur : « Sire, tu n'es pas ainsi d'ordinaire. — Dame, » promets-moi une chose. — Tout ce que tu veux, mais » dis-moi la vérité. — Ne laisse pas paraître ta douleur pour » ton fils : il est couché mort dans le puits de pierre ; fais le » retirer et porter au moutier ! » La comtesse ne put supporter cette nouvelle ; elle s'évanouit. Le comte la releva, la fit asseoir : « Dame, cesse de t'affliger. Puisque Dieu n'a pas » voulu laisser vivre notre fils, faisons de lui (Dieu), s'il lui » plaît, notre héritier. Mieux vaut lui donner que garder à » notre profit. — Dieu t'en donne le pouvoir et le loisir ! » répond la dame.

622. Sur ces entrefaites, Fouque a mis pied à terre devant le château, ayant laissé l'ost dans les plaines herbues. Il vient tout privéement chez le duc, entre dans la chambre et voit Girart et sa femme. « Sire, qu'avez-vous? êtes-vous af- » fligé? — Beau neveu, oui, comme homme dolent et brisé. » Et il lui conta le malheur qui lui était arrivé. Fouque se signa, plein de douleur : « Si ce malheur est su au dehors, » c'est une grande joie pour tous tes ennemis. Tu as tou- » jours su te bien comporter dans tes revers, et, maintenant » que tu as les cheveux blancs, tu dois mieux faire encore. » De la reine t'est venue une lettre. Nous entendrons ce » qu'elle dit et nous chercherons comment l'accord pourra » se faire. » Il le prend par le bras, et le mène dehors. Girart baisa sa femme, muet de douleur.

623. « Girart, » dit la comtesse, « cher doux ami, pour » Dieu laissez là toute votre douleur. Tu as tant perdu de » puissants amis et de neveux, que jamais homme n'en a » perdu autant ni de si vaillants. Je prierai Dieu d'entendre » ma voix, et de faire que tu aies paix du roi et de tous » les siens. » Sur ces paroles, le comte s'éloigna. Elle fit tirer son fils du puits et le fit porter au moutier par des clercs avec la croix. On le plaça sous le pavement du chœur.

624. Les comtes descendirent du château et entrèrent dans la tente de Fouque. Là ils trouvèrent le messager qui les a

salués et leur a donné la lettre de la reine, et Fouque en donna lecture à Girart : « Selon ce que dit cette lettre, tes » ennemis ont mandé et assemblé une troupe nombreuse : » on l'évalue à vingt mille chevaliers. Demain ils seront tous » réunis à Troyes. Maintenant, mande à la reine ce que tu » veux faire. » Le pape, qui était sage, dit : « Fais en sorte » que les plus irrités contre nous aient les torts de leur » côté. — Je vous dirai, » dit Girart, « ce que j'ai pensé : » c'est de fonder trois [1] abbayes, dotées de mes alleus hérédi- » taires. — Et moi, » dit Fouque, « j'en fonderai sept [2] de » mes biens patrimoniaux. » Ils l'ont ainsi écrit et scellé, et firent au messager, lorsqu'il prit congé, un présent, dont il les remercia et leur sut gré. Au matin, on sonna les grêles [3] par l'ost. Ils chevauchent en armes, avec un grand convoi de vivres, et prennent leurs logements par les prés sous Islei [4]. Les royaux étaient à Troyes, hors de la cité, ayant établi leur camp le long de la Seine. Sept mille d'entre eux sont sortis, sans le congé du roi, pleins d'orgueil, de vantardise, d'outrecuidance. Ils vont assaillir l'ost de Girart et en ont tué ou blessé je ne sais combien. Mais ceux de l'ost sont tout excités et irrités; ils montent à cheval et chargent avec énergie. Force passe droit et paît le pré [5]. Les hommes de

1. *Treiz abeïes*, Oxf. Ce pourrait être « treize, » d'autant plus qu'il y a *vint* dans P. (v. 8206).

2. « Dix, » selon P. (v. 8207).

3. Sorte de petit cor.

4. Leçon de P. (*Yslei*, v. 8214), Oxf. *Chastel;* cf. § 632. Il s'agit vraisemblablement d'Isle-Aumont, cant. de Bouilly (Aube), où se trouvait anciennement un château-fort. Ce lieu, sur lequel on a des témoignages depuis le VIIIe siècle (voy. le *Dict. topogr. de l'Aube*, de MM. Boutiot et Socard), est situé sur la rive gauche de la Seine, à une dizaine de kilomètres au sud de Troyes.

5. Oxf. *Granz efors prent justize e pais lo prat;* au lieu de *prent*, il y a *vens* dans P. (v. 8223). Deux proverbes sont ici réunis : 1° « Force passe droit, » Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 300; 2° « La force paît le pré, » proverbe très répandu au moyen âge,

Girart reçoivent de tels renforts qu'ils l'emportent sur les royaux, et les refoulent dans la cité. Le roi en était sorti, très contrarié de ce qu'on eût commencé l'attaque sans ses ordres. Il avait le haubert vêtu, le heaume lacé. [Il était monté sur un cheval bien caparaçonné [1].] Il crut maintenir ses hommes, mais ils le dépassèrent [2]; Bavarois et Allemands le rencontrèrent, lui tuèrent son cheval, le jetèrent bas. Si Fouque n'était survenu, c'en était fait de lui.

625. Fouque est venu là à force d'éperons; mille chevaliers le suivent par le champ. Il mit pied à terre auprès de Charles et lui présenta Bauçan, le cheval de Barcelone; le roi mit le pied à l'étrier et prit l'arçon. Fouque lui tint l'étrier et la courroie, et l'emmena en sûreté [3]. Girart fit ame-

où force signifie à l'origine *forfex*, sorte de grands ciseaux avec lesquels on tondait les prés, voy. les textes que j'ai cités à ce propos. *Revue critique*, 1868, II, 319, auxquels on peut ajouter les contes en latin rapportés par E. du Méril, *Poésies inédites du moyen âge* (1854), pp. 154 et 452. Mais, de bonne heure, on confondit « force » venant de *forficem*, avec « force » signifiant *vis*, et dès le commencement du XIIIe siècle, sinon plus tôt, on trouve le proverbe « la force paît le pré » traduit par *vis pascit pratum* (voy. mes rapports, dans les *Archives des missions*, 2e série, V, 177, ou p. 173 du tiré à part). La même confusion a amené ici la fusion des deux proverbes « force passe droit » et « force paît le pré ».

1. Dans P. seul (v. 8229).

2. Dans leur mouvement de retraite.

3. Fouque ne fait nullement le roi prisonnier : il le fait échapper en lui donnant son cheval. Il se comporte à son égard comme aurait pu faire un de ses vassaux. Il est en effet de droit que le vassal est tenu, « s'il trouve son seignor en besoin d'armes, a pié entre ses en« nemis... de faire son loial pooir de remonter le et de rejeter le de « celui peril. Et, se il autrement ne le puet faire, il doit doner son « cheval ou sa beste sur quoi il chevauche, se il la requiert, et aidier a le « metre sus et aidier le a son pooir a son cors sauver ». (*Assises de Jérusalem*, ch. 197, cité par Du Cange, III, 287 *b*.) Les légendes ont conservé maint exemple de ce dévouement; voy., par ex., *Charroi de Nîmes* dans mon *Choix d'anciens textes*, p. 251, et dans les *Archives des missions*, 3e série, I (1873), p. 557, l'analyse faite par M. Neubauer

ner son pavillon et les troupes de pied qui escortent le convoi de vivres.

626. Cet ost eut lieu en septembre. Ce fut la dernière que le comte assembla. Ce n'est pas celle là qui eût volé des croix [1] ! Le duc a ordonné qu'il ne soit causé au roi aucun dommage, sinon l'herbe que brouteront les chevaux; ils mènent avec eux abondance des vivres, du vin clair et du moût. Le roi fut pris, secouru par Fouque. Puisse Charles n'éprouver jamais plus une telle peur!

627. Les gens de pied viennent, armés d'arcs et de flèches, et conduisant le convoi sur des charrettes. Ils vont sonnant leurs cors et leurs trompettes [2]. « Bertelais, » dit Girart, « suivez [3] le bord de l'eau. — Sire, ils veulent tous que vous » les dégagiez de l'obligation de vous servir, si vous ne dé» posez pas le roi (?), si vous ne le déshéritez pas, lui et ses » félons. A l'intérieur [4], les gens souffrent de la famine; que tu » ne sois plus un preux si tu ne les en fais sortir !— Hommes » loyaux et vaillants, » dit Girart, « soyez bénis de Dieu ! »

628. La justice est un tempérament bien nécessaire à la légèreté d'esprit. Par le méfait d'une folle jeunesse, il y eut bien des morts, des blessés, couverts de sang, et jusqu'à sept cents prisonniers. Les hommes de Girart prennent logement dans le camp royal. « Quoi qu'il en soit des autres, » dit Gi-

d'un récit rabbinique, où on voit un juif sauvant, au prix de sa vie, le roi Charles (Charlemagne ?) devant Narbonne, en lui donnant son cheval.

1. *Que raubes crotz*, P. (v. 8245); si la leçon est correcte, il faut probablement entendre par cette expression le pillage des monastères auquel s'était livrée jadis l'armée de Girart dans la dernière guerre contre Charles, voy. § 415. Mais la leçon de P. n'est pas très sûre. Il y a dans Oxf. ces mots dont le sens m'échappe : *qui raube escrost.*

2. *Tuteletes*, Oxf., le vers manque dans P. Je suppose que c'est un diminutif féminin de *tudel*, tuyau.

3. *Lonc l'aigue esmetes;* je ne suis pas sûr du sens. Je ne vois pas le moyen de faire cadrer cet ordre avec ce qui suit.

4. Dans la ville de Troyes ? Cf. le début du § 630.

rart, « moi je suis content, car je vois actuellement mes en-
» nemis abaissés. La valeur abat l'orgueil, comme la pluie
» fait tomber le vent. Maintenant que nous les tenons en-
» fermés comme des bêtes de somme, je me tiendrai pour sa-
» tisfait de tout arrangement que nous ferons avec eux. »

629. Le comte voit ses troupes, dont le nombre va croissant, entrer [1] de façon à se dissimuler. « Je me tiendrai, » dit-il, « en cette plaine ; Bertelais sera, avec les gens de » pied, par ce marécage, et par ici, sur la droite, seront » nos Tiois. » Sur ces entrefaites, Fouque arrive par les champs couvert de chaume et descend à pied du brun cheval maure. Il prit Girart à part, craignant qu'il fît quelque folie.

630. Fouque appela Bertran, qui est bon, et, s'adressant à Girart : « Sire, » lui dit-il, « que veux-tu faire ? — Tirer » de là dedans mes félons ennemis. Ils ne cessaient de faire » bruit de leur guerre, aujourd'hui les remparts de leur or- » gueil sont à bas. Garde-toi d'être leur refuge, car Dieu est » équitable et ses jugements sont droits. » Et Fouque lui dit : « N'en faites rien, frère. Le roi est notre seigneur et » mon compère [2], et la reine est pour nous une mère. Si » vous avez pour elle de la reconnaissance, il est droit que » vous le fassiez voir. » Girart se prit à lui rappeler Boson, guerrier comme il n'en sera jamais [3]. « Et vous aussi, vous » êtes vaillant, mais vous êtes trop sermonneur. De cette » nuit je ne bougerai pas, dût-on m'arracher une dent, et, » demain matin, je ferai à votre gré et me soumettrai à » toutes les volontés de notre empereur. — Laisse le, » dit Bertran [4], « faire comme il l'entend. » Ce lui fut un grand soulagement de voir Girart se calmer.

1. On ne dit pas où. Le texte est incertain. Girart se dispose à occuper Troyes.

2. On a vu, au § 608, que le roi était le parrain du fils de Fouque.

3. C'était une façon de reprocher à Fouque ses sentiments pacifiques.

4. S'adressant à Fouque.

631. « Délivrez cependant les prisonniers [1]. — Demain » matin, » dit Girart, « ils seront renvoyés. — J'en ai un, » dit Bertran, « Hugues de Blois [2]; je ne crois pas qu'il y ait » nulle part meilleur Français. C'est le plus courtois des » conseillers du roi. » On le mande; il vient, et Fouque lui dit : « Sire Hugues, soyez notre messager, et je vous donne- » rai aussitôt ce cheval maure. Dites au roi que, pour Dieu, » il n'ait pas trop de rancune. Nous lui rendrons tous » ses hommes, et pour chacun des morts nous lui donne- » rons trois des nôtres [3]. Pour tous les torts que nous lui » avons faits, nous nous mettrons, s'il le veut bien, en sa » merci. De votre côté, mettez y ceux que vous jugerez les » meilleurs [4]. » Hugues se rendit auprès du roi, et lui délivra exactement le message, [ajoutant] : « Ta gent a montré » trop d'outrecuidance. Ç'a été un acte de folie, d'aller atta- » quer Girart. De là est venu le désastre. Jamais les com- » tes [5] n'ont rien vu qui leur ait été si douloureux. Je vous » le dis en mon nom, puisse Dieu me venir en aide! un » comte qui rend un roi, doit bien trouver merci [6]. »

632. Le roi répondit : « Tu m'insultes! Si, bien qu'as- » siégé, je capitule [7], que jamais Jésus n'ait merci de moi! » Girart me croit réduit à l'impuissance parce que je ne me » défiais pas de ce guet-apens [8]. Maintenant il lui faut es- » sayer d'une autre ruse. » Hugues proclama ce qui avait été résolu : on fait faire silence par l'ost [9], qui, le matin (suivant), se replie en arrière sur sa terre, dans les prés,

1. C'est sans doute Fouque qui parle ainsi.
2. *De Bres*, P. (v. 8297.)
3. D'après P. (v. 8305). Le sens est douteux.
4. Sans doute comme otages ou garants de la paix.
5. Girart et Fouque.
6. Allusion à la délivrance du roi, § 625.
7. Traduction très incertaine.
8. Le roi considère sa défaite (§ 624) comme le résultat d'un guet-apens.
9. L'ost de Girart.

sous Islei [1], le château ruiné. Tous les prisonniers furent délivrés à qui qu'ils appartinssent. Aucun d'eux ne subit de perte dont on ne le dédommageât.

633. Le matin au jour, le pape vint aux tentes, ayant quitté Sens la veille au soir. Il prit Charles à part et lui dit : « Roi, garde-toi de suivre des conseils belliqueux, » superbes, outrecuidants, dédaigneux. Il ne faut point ici » de flatteurs. Je te conjure, au nom du Rédempteur, de » me dire ton intention secrète. Le duc [2] ne pouvait te faire » un plus grand honneur qu'en faisant couronner empereur » ton fils Pépin. » Et le roi répondit : « Pour l'amour de » Dieu, je te croirai comme mon guide. Mais le plus grand » nombre ici ne désire pas la paix. — Et nous prierons Dieu » d'agir. » Le pape manda au duc de venir à son seigneur, comme celui qui cherche paix et amour, et à Fouque de se montrer digne de lui-même. Fouque donna le meilleur conseil qu'il sût. Le roi se dirigea vers les prés par lesquels la Seine coule. Là furent mandés les comtes et les comtors [3], les princes, les demaines [4] des pays les plus éloignés. Les bons vavasseurs n'y furent pas oubliés. L'évêque du moutier Saint-Sauveur a fait un échafaud élevé pour le pape. Lorsque celui ci y fut monté, on s'empressa autour de lui, et il fut tenu pour sage orateur. Il parla d'une voix haute et forte : « Ecoutez-moi, » dit-il, « grands et petits. » Nous sommes les pasteurs légitimes de sainte Eglise, » puisque Dieu a fait de saint Pierre son vicaire [5]. Mais » cette guerre l'a toute troublée. Des hommes de sang, » mauvais et pillards, ont brûlé les églises ; moines et » prieurs s'en sont enfuis, et l'ordre de Dieu a été traité avec » indignité. De grandes souffrances ont été infligées aux

1. Oxf. *Islel;* P. (v. 8325) *Eslem*, cf. § 624.
2. Girart ; voy. ci-dessus, § 616.
3. Voy. p. 11, n. 1.
4. Voy. p. 186, n. 4.
5. Mot à mot, « son juge », mais *vicarius* a ce sens.

» pauvres gens ; la fleur de la chrétienté a péri. Les riches » villes ont été abaissées, et le menu peuple est dans les » larmes. Il m'appartient de vous conseiller. De par Dieu » notre créateur, je vous enjoins, par la sainte pénitence » qui assure votre salut, en donnant le remède au pécheur, » renoncez à la guerre, aux vieilles rancunes, à l'orgueil, à » la dureté ; chassez de vos cœurs l'envie et la cruauté et » amenez-les à la paix et à la douceur. Faites briller la » clarté à la place des ténèbres, ce sera profit pour vous, » honneur pour Dieu, avantage pour vos ancêtres [1]. Qui- » conque meurt en vieille rancune est en grand danger de » perdre son âme. » Il y en eut de tels qui le tinrent pour un vil sermonneur. C'étaient des hommes qui jamais n'aimèrent paix ni le délassement de la chasse à l'oiseau, ou qui ont laissé tant de gages entre les mains de leurs répondants [2], que jamais ils ne les pourront acquitter. Le pape sentit bien d'où venaient les railleries Il se tourna de ce côté et dit : « Vous êtes venus ici pour la guerre et le dé- » sordre, et les comtes pour paix et pour amour : ils n'en » sont pas moins riches et larges donneurs. Que les vantards, » les damoiseaux présomptueux ne fassent pas trop d'em- » barras, car je m'assure en Dieu qu'aujourd'hui on verra » orgueil abattu et sainte humilité triompher, toute res- » plendissante de blancheur. Contre elle vous n'aurez châ- » teau ni tour qui tiennent.

634. « A vous tous mandent le comte Girart et Fouque » qu'ils donneront vingt chariots chargés de leur avoir » pour réparer les moutiers qui ont été brûlés, et avec des » terres allodiales qu'ils ont en toute franchise, ils feront » vingt abbayes selon notre conseil, pour le salut des pères » que vous avez aimés et qui ont péri par le glaive. C'est » là un accord auquel doivent se prêter les plus obstinés.

1. Pour leurs âmes.

2. *Detor*, ceux qui se portent caution d'un emprunteur.

635. « Je vous ferai un bref sermon sur la Vérité. Je vous » dirai ce que fait Dieu, en sa majesté : il abaisse orgueil et » soutient l'humilité. » A ce moment, on vit les comtes venir par le pré : ils formaient une colonne de mille hommes de profondeur sur cent de front [1], barons, comtes, comtors, riches chasés [2]. Ils viennent à pied et déchaux. Quand ils furent près de l'assemblée, ils s'arrêtèrent. Girart et Fouque, les premiers, la tête basse, sont allés au roi. Girart lui rend son épée, par le pommeau doré, puis il se prosterne à ses pieds. Les francs nobles barons furent émus de pitié, et les félons orgueilleux de colère. Et pourtant il n'y en eut pas un assez osé pour dire une parole hautaine ou démesurée. Le roi releva Girart et le baisa, puis après Fouque qu'il savait sage. Ils lui font hommage et feauté, et le roi leur rend leurs fiefs à titre de biens héréditaires. Puis, tous deux, ils s'humilièrent devant les fils de Thierri d'Ascane, et, de bonne foi, ils se mettent à leurs ordres et leur font tous les hommages que ceux-ci voulurent. Le pape leur a imposé tout cela à titre de pénitence ; il a commandé que tous lèvent les mains, en signe de paix et d'accord. Ensuite il a frappé d'interdit et séparé de Dieu quiconque recommencerait la querelle.

636. Le pape s'exprima en homme loyal : « Roi, si tu » le veux, tu peux encore arriver au salut. Charles Martel, » ton aïeul, fit de grands maux, et toi, en ta jeunesse, tu as » fait de même : ce nom fut faux [3]. Présentement ton nom » doit être Charles le Chauve. Maintenant que tu es riche

1. Il est inutile de faire ressortir l'absurdité de ces chiffres.

2. Voy. p. 225, n. 6, et p. 266, n. 2.

3. Je traduis littéralement, sans bien comprendre ; l'auteur veut-il dire que ce nom s'appliquait mal, ou que c'était un surnom impliquant une idée défavorable ? Ce passage est en tout cas fort digne d'attention parce qu'il nous montre le nom de Charles Martel appliqué à deux personnages différents : celui à qui la tradition a conservé ce nom, et Charles le Chauve.

» en barons et entouré d'amis [1], aime Dieu et la paix, et » demeure en repos. » Le roi fut sage : il suivit les conseils du pape et fit faire je ne sais combien de moutiers royaux [2].

637. Les jeunes guerriers dirent alors : « La guerre est » finie . il n'y aura plus guet-apens, plus de chevaliers » frappés, d'écus brisés, et ceux qui ont été à la peine seront » méprisés, tandis que les ducs [3] seront aimés pour avoir » fait la paix. — Que personne ne se décourage pour cela, » dit Fouque ; « je leur donnerai de bon gré vivres et vête- » ments, si même je ne leur donne davantage. »

638. Fouque parla à Girart et à Charles : « Maintenant, » voyez à ce que chacun de vous, comtes, demaines, riches » barons, donne aux pauvres chevaliers de quoi assurer leur » subsistance. Amènez-les à la montre [4] ainsi qu'il a été » établi dans le pays [5] pour défendre la terre, lorsqu'il en » sera semons. Et s'il y a de riches avares au cœur félon, à » qui l'entretien [6] et les dons coûtent trop, qu'on leur en- » lève la terre et qu'on la donne aux vaillants [7], car trésor » mis en réserve ne vaut pas un charbon. »

1. Traduction douteuse. Le vers manque dans P.

2. Moutiers fondés par le souverain et exempts de la juridiction épiscopale. Les abbés en étaient nommés par le roi ; voy. Du Cange, MONASTERIA REGALIA.

3. Girart et Fouque.

4. Pour être enrôlés.

5. *En la reion* que je traduis par « dans le pays », n'est guère qu'une cheville. L'auteur cependant peut avoir voulu faire allusion, sans s'expliquer avec assez de clarté, à une répartition du contingent établie pour tout le pays, c'est-à-dire pour toutes les seigneuries relevant du roi. Les mêmes idées vont être exprimées plus nettement à la tirade suivante. Il y a ici une tentative remarquable à l'effet de constituer une armée à peu près permanente, tous les seigneurs étant tenus de fournir la liste, la *montre*, des hommes d'armes qu'ils pourraient, en cas de besoin, mener à leur suite.

6. Des hommes d'armes.

7. Idée qui a été plus d'une fois exprimée au moyen âge : voy. *Daurel et Beton*, p. xc.

639. Charles tint le conseil de Fouque pour bon : « Je » vous le dis à tous, riches barons, préférez les chevaliers à » l'or et à l'argent et tenez en chacun selon le chasement » que vous aurez de moi : qui vingt, qui cent, qui plus, qui » moins, selon ce que vous tiendrez [1]. Qui ne pourra en » supporter la dépense, je lui viendrai en aide, et de bon » gré lui donnerai souvent du mien. Et amenez-les tous à » la montre, chacun [2] ayant cheval et équipement, afin » que les païens ne nous trouvent pas au dépourvu, car » un royaume qui ne sait se défendre est perdu. Et qui se » montrera négligent, je lui enlèverai son fief, par juge- » ment, et le donnerai, d'accord avec mes fidèles, à un plus » vaillant. » Les comtes approuvèrent cet arrangement et le garantirent par des engagements et des serments. Alors l'ost se dispersa. Le roi retint auprès de lui les comtes, et, après la réunion, les mena à Reims où la reine les attendait qui les reçut avec allégresse. Le roi rendit à Fouque, pour son fils, le duché d'Ascane, qui lui revenait légitimement [3]. Ils voulurent faire à Girart de grands présents, mais le duc ne voulut rien accepter, sinon faucon volant ou chien courant. Quant à la comtesse, elle sert dignement Dieu qui pour elle fait des miracles visibles [4].

640. Quand Girart fut allé en France, la comtesse fit trêve à sa douleur : pour l'âme de son fils [5], elle se mit à donner largement de son avoir. Puis, pleine d'espérance, elle se rendit à Vezelai. Elle fonda un moutier en l'honneur de sainte Madeleine en qui elle se fiait, et l'enrichit le plus qu'elle put.

641. Lorsque la comtesse fut venue à Vezelai, la pauvre gent du royaume s'y rendit, à cause des grandes charités

1. Tenir au sens féodal.
2. Des chevaliers.
3. Par Aupais, fille de Thierri d'Ascane.
4. Voir ci-après, §§ 657-9.
5. Voy. § 620.

qu'elle accomplit afin que Dieu protège son époux, où qu'il soit. Et celui [1] qui connaît la pureté de son cœur lui montra par des signes apparents qu'elle n'avait pas à se décourager de l'aimer et de le servir, car il lui en savait gré.

642. Cette dame était l'ennemie de tout homme qui, par cupidité, rend un faux jugement. Elle ne chevauchait pas en cachette, mais, un mois d'avance, elle faisait connaître son intention, de sorte que les pauvres gens venaient se placer sur son chemin. Et elle levait souvent ses yeux vers Dieu, le priant de lui tenir compte des aumônes qu'elle leur faisait. Elle descendit à Vezelai. La nuit, en son sommeil, elle songea qu'elle voyait un diable en forme de serpent qui lui voulait faire boire de son venin, comme si c'eût été du piment [2], quand la puissance céleste vint l'en défendre. Le lendemain, elle conta ce songe au moine Garcen.

643. « Moine, écoutez mon songe; d'où peut-il venir ? » J'ai vu un diable sous la forme d'une couleuvre qui cher- » chait à me faire périr par son mauvais venin, voulant me » faire boire dans un vase de cuivre [3], lorsque du ciel il » commença à pleuvoir de la manne. Aussitôt le serpent » s'enfuit sous un chêne. — Dame, c'est qu'il est affligé de » l'œuvre sainte que tu as entreprise, et du grand bien que » tu fais aux pauvres. Dieu te protège, qui peut lier et » délier ! »

644. Après avoir donné la charité aux malheureux, du pain, de la viande, de la venaison, des deniers, elle se rend à la construction. Elle se tient à l'ombre d'un laurier, avec elle Garcen et Aibeline. Elle vit un pèlerin qui ne cessait de travailler, portant de la pierre, du mortier, de l'eau

1. Dieu.

2. Boisson épicée.

3. C'est, de la part d'un serpent, un procédé bien compliqué et dont on se représente difficilement la mise en œuvre. Il faut considérer que la tirade est en *ovre*, rime fort rare, qui a amené *covre*, cuivre. On verra plus loin, § 655, la contre-partie de ce songe.

dans des baquets. « Où loge ce pèlerin, dame Aibeline [1] ? Je » le vois constamment à matines ou à la messe, puis toute » la journée il travaille de grand cœur. — Dame, en une » vieille maison branlante, car il ne veut pas loger dans » ma maison de pierre. Il est avec une boiteuse très misérable, qu'il entretient avec son gain. Il n'a ni draps, ni lit, » mais simplement son esclavine ; et il ne parlerait pas » actuellement à la reine, jusqu'à tant que l'heure soit » arrivée où le travail cesse. »

645. La comtesse le mande au moment où il quitte l'ouvrage, et, quand elle le voit venir, elle se lève, le tire à part, et lui dit sa pensée : « Sire, puisque tu aimes Dieu et qu'il » t'aime aussi, je te dirai ce que j'ai résolu de faire. Je veux » porter avec toi, aux fondements, de l'eau, des pierres, du » sable, peu ou prou. Je te donnerai, si tu veux, de l'or et » de l'argent. — Dame, je ne veux rien recevoir. — Sire, » fais le [2] pour Dieu le grand et pour sa Madeleine que » tu aimes tant. — Eh bien ! pour l'amour d'elle, je ferai ce » que tu me demandes. Mais dis-moi à quelle heure, comment et quand ? — Demain, à minuit, avant le chant du » cóq. Je mènerai mon chapelain, un vieillard aux cheveux » gris. »

646. Ils firent ainsi qu'il était convenu. Ils montent le sable du bas [3] où il se trouve, le portant en sac avec une perche [4]. Ils avaient déjà fait ce métier pendant près d'un mois, quand vint un messager envoyé par Girart pour annoncer à la comtesse qu'il n'a qu'à se louer de l'accord ; que le roi, plein d'affection pour lui, l'emmène en France. La comtesse en rend grâces à Dieu.

647. Ce messager avait nom Ataïn ; il était, à titre héré-

1. C'est Berte qui parle.

2. C'est-à-dire, « permets que je prenne part à ton travail. »

3. De la colline.

4. Le sac était suspendu à une perche que Berte et le pèlerin portaient chacun par un bout ; voir § 659.

ditaire, chambellan du duc. La nuit, il coucha dans la chambre [1] avec deux de ses cousins, nommés l'un Baudouin, l'autre Crépin. La comtesse se leva pendant la nuit. Ataïn prit le cierge qui était à sa portée, et descendit devant elle par les degrés de marbre. Là étaient le chapelain et le pèlerin. « Allez-vous en, bel ami [2], et dormez tranquillement » jusqu'au matin, car je ne veux pas que personne me sache » ici. » Le gars [3] s'en retourna, de mauvaise humeur, la tête basse. Il appela Crépin et Baudouin, et leur conta avec malveillance comment chaque nuit un homme emmenait en secret la comtesse, et ils s'imaginèrent ce qui n'était pas.

648. La comtesse, ayant assez travaillé, entendit les matines, puis alla dormir sous ses rideaux. Ataïn fut là de service et s'acquitta de ses fonctions. Quand il vit la dame couchée, étendue dans le lit, n'ayant que sa chemise de fine toile — elle avait une figure agréable, un teint délicat, et la peau blanche comme fleur d'épine [4], — il lui mit, le gars, la main sur la poitrine, et commençait déjà à lui manier le corps et les seins, et à la baiser sur la bouche, quand elle l'égratigna. « Il vous en coûtera cher (dit-elle), garçon de » cuisine! — C'était pour jouer, dame pèlerine. Le pèlerin » dort plus loin, couché sur le dos ». Elle appela Garcen et

1. La chambre, c'est ordinairement la chambre à coucher, voir le glossaire de *Flamenca* au mot *cambra*. Il y avait, dans les habitations du moyen âge, deux pièces principales, la *salle*, qui était la salle à manger et le lieu de réception, et la *chambre*, qui servait de chambre à coucher commune, et au besoin de garde meuble. Au § 216, on a vu que, dans le palais du roi, à Paris, il y avait une salle et une chambre, et que dans cette dernière pièce était conservé le trésor du roi. On voit au § 42 du capitulaire *de villis*, que dans les fermes, la *camera* était la pièce où on mettait les lits et les ustensiles ou armes de tout genre.

2. C'est la comtesse qui parle à Ataïn.

3. On sait que *gars, garçon*, signifie, au moyen âge, un valet de bas étage.

4. Voy. cependant p. 260, n. 1.

Aibeline, leur disant : « Débarrassez-moi de cette brute qui » m'énerve. »

649. L'impudent gars répondit alors : « Je ne sais pour- » quoi, à cause de Madame, je feindrais : je vaux mieux » que le pèlerin avec qui elle va. Pourquoi sort-elle à une » telle heure? Voilà ce que je voudrais savoir. — Vil gars, » est-ce que j'ai à vous en rendre compte? Si tu en dis un » mot de plus, je te ferai pendre. » Et le garçon descend les degrés, va à son hôtel ceindre son épée, monte à cheval et court faire au duc Girart des rapports pour lesquels il eût mérité la pendaison, car c'est la perversité et le mensonge qui l'inspirent.

650. Il rencontra le duc qui rentrait ; il le prit à part et lui conta pour vérité un grand mensonge. Le comte l'ouït ; il en fut fort affligé. Pour un peu, il se serait emporté contre le messager. « Si c'est un mensonge que tu me dis, que » Dieu te protège ! » dit-il, « car je suis bien étonné qu'elle » ait conçu une telle pensée !

651. — Sire, elle a jeté son dévolu sur un pèlerin. La » nuit, elle sort avec lui quand le monde dort, en bas du » château, où sont les jardins. — Je ne veux pas que mon » serviteur m'apporte des nouvelles qui, à l'examen, se trou- » vent fausses. — Si je ne puis prouver mon dire, alors j'ai » tort et je consens à mourir dans les tourments. » Lorsque le comte entendit ces paroles, il en fut si affligé, que jamais aucune nouvelle ne l'avait déconcerté à ce point. Il ne mangea de la journée et la nuit ne put dormir.

652. Girart se leva le matin, sans perdre de temps. Tandis qu'il chevauchait, il disait entre ses dents : « Ah ! com- « tesse amie, belle personne, intelligente, courtoise et sage, » simple, affectueuse, douce, bien élevée, en quelles peines » s'est passée ta jeunesse ! A cause de moi, tu as vécu long- » temps en grande pauvreté, et jamais tu ne m'as rappelé ta » riche parenté, mais tu m'as conseillé et servi loyalement. » C'est ton intelligence qui m'a tiré de la misère, ta sagesse

» qui m'a rendu mon rang. Et, si jamais tu as pu concevoir » une idée pareille, où avais-tu l'esprit? Que Dieu maudisse » ces gens qui brouillent ceux qui s'aiment. Tu [1] en auras » les yeux arrachés, ou tu seras pendu! » Andicas, qui était homme sage, lui dit : « Sire, d'où vous vient ce tourment? » Vous avez la figure noire comme de l'encre [2]. Appelez Be- » delon et vos parents, qui vous conseilleront, si vous le » voulez bien. — Sire, que vous dirais-je? J'ai de la peine [3].

653. — Sire comte, » dit Bedelon, « je ne veux pas vous » cacher la vérité : vous avez trop le sens d'un jeune homme » et le cœur léger, quand vous vous en fiez à un gars au » sujet de votre femme. Je vous dirai ce qu'elle m'a conté » l'autre jour. Lorsque le roi fonda le moutier Sainte-So- » phie, il interdit au peuple de son empire et de Constanti- » nople de contribuer à la dépense, ne fût-ce que pour un » denier [4]. Mais une pauvre femme en eut le désir. Avec le » pauvre gain qu'elle se procurait légitimement par son mé- » tier, en cousant, en filant, elle achetait de l'herbe pour » donner à manger aux bêtes de somme [5], tandis qu'elles se » reposaient à l'ombre. La nuit, tandis que tout le monde » dormait, elle apportait en un vase de l'eau pour mettre sur » le mortier. Quand le moutier fut bâti avec ses clochers, le » roi, qui y avait mis des sommes immenses, demanda à » Dieu le véridique quelle récompense il en aurait. Et Dieu » lui fit savoir par messager que la pauvre femme aurait

1. S'adressant à l'auteur des faux rapports.

2. Par suite de l'émotion. L'effet des vives émotions, de la colère principalement, sur le teint, est très ordinairement représenté, dans les textes du moyen âge, par des expressions telles que celle-ci, ou « noir comme charbon. »

3. *Ja sui soffrenç*, ou *ieu sui sufrens* (P. v. 8631), est susceptible, en ancien français, d'un sens spécial qui s'appliquerait à la situation particulière où croit être Girart.

4. Afin d'accaparer tout le mérite de la fondation.

5. Employées au charroi des matériaux.

» meilleure récompense que le roi, malgré tout l'or qu'il » avait dépensé, et c'est à cela que Madame a eu égard [1].

654. » J'ai vu le moutier Sainte-Sophie, et je ne crois pas » qu'il y ait jamais eu, et que jamais il y ait le pareil [2]. C'est » un nom divin qu'on invoque [3]. » Ce discours fini, le comte se sentit envie de dormir. Il mit pied à terre et dormit sur l'herbe. Pendant son sommeil, il eut un songe. S'étant éveillé, il monta sur son palefroi et dit : « En route!

655. « Avancez, mes deux amis [4], » dit-il, « je vous con-

1. On considérait comme une œuvre méritoire entre toutes de travailler matériellement à la construction des églises. On lit dans la légende de saint Silvestre, que l'empereur Constantin, converti par Silvestre, s'étant rendu à l'église Saint-Pierre de Rome, et y ayant confessé ses péchés, prit une bêche, se mit à creuser le sol pour faire les fondements d'une basilique, et emporta successivement sur ses épaules douze hottes pleines de terre; Douhet, *Dictionnaire des légendes*, col. 1147; pour les sources, cf. col. 1153, note 622, et surtout Dœllinger, *Fables relatives à la papauté*, essai intitulé *Constantin et Silvestre*.

2. La grandeur et la richesse de Sainte-Sophie paraissent avoir frappé vivement les Occidentaux. Voici un témoignage que fournit le roman des Sept Sages (édit. Keller, Tubingue, 1838) :

Molt par i a riche abbeye ;
En l'abbeye a grant tresor,
615 Car li bachin i sont tuit d'or
Ki sont soz les lampes pendus,
Che dient cil quels ont veüs ;
Kis porroit vendre, par raison,
L'avoir valent de Monbrison.

Voir aussi la description que fait de Sainte-Sophie le chevalier historien Robert de Clari, éd. Riant, pp. 67-8; éd. Hopf, § LXXXV (*Chroniques gréco-romanes*, Berlin, 1873, p. 67).

3. Cela veut dire probablement que *sophia*, attribut de la divinité et employé au moyen âge comme synonyme de *sapientia* (voy. du Cange, SOPHIA), a fait partie de la série plus ou moins longue des noms de Dieu, que l'on invoquait et auxquels on attribuait des vertus préservatrices. Nous avons plusieurs de ces listes des noms divins ; voy. ci-dessus, p. 84, n. 1, mais je n'y vois pas figurer *sophia*.

4. Andicas et Bedelon.

» terai le songe que je viens d'avoir. Je voyais la comtesse » sous un pin; ses vêtements étaient blancs comme parche- » min, et plus couverts de fleurs qu'une aubépine. Elle te- » nait un calice d'or épuré avec lequel elle me faisait boire » de ce saint vin que Dieu fit avec de l'eau aux noces d'Ar- » chiteclin [1]. — Sire, c'est bon signe, je te le prédis; par elle » il te viendra une grande joie que Dieu te destine [2]. » Ils lui font manger, près d'une saussaie, un peu de pâté de poisson et de poulet; puis Girart fit venir le messager.

656. Le comte Girart appela Ataïn. « Dis-moi, comment » iras-tu, de quel côté? — Sire, tu ne mèneras pas plus de » trois compagnons. Fais aller ta gent du côté de Senes- » gart. » Girart fit ainsi; il mit pied à terre en un défrichement jusqu'à la tombée de la nuit. Ils descendent sous le château, en un jardin; ils attachent leurs chevaux à distance les uns des autres. Ce gars est riche aujourd'hui de mille marcs; demain, il n'aura plus rien.

657. Le gars les conduisit jusqu'à la maison [3] sans qu'ils fussent découverts, car il n'y avait pas de sentinelle. Il les fit mettre à couvert sous une voûte, jusqu'au moment où vint la comtesse avec le clerc Gui [4]. Le pèlerin tenait le sac et le bâton. Ils les suivirent de loin. Enfin, la comtesse s'arrêta, en un champ, tandis qu'ils restaient cachés derrière un buisson. Une lueur plus vive que celle d'une torche descend du ciel sur la comtesse. Girart vit le pèlerin qui emplissait de sable le sac qu'elle lui tendait agenouillée. Girart le vit; il en fut heureux. Il appela Andicas et Bedelon : « Sei-

1. On sait que l'*architriclinus* du récit des noces de Cana (JEAN, II, 8, 9) est devenu, pour les gens du moyen âge, un nom propre; voy., par ex., Du Cange, ARCHITRICLINUS 2.

2. Ce songe est la contre-partie de celui de Berte, ci-dessus, §§ 642-3.

3. Du pèlerin, cf. § 644.

4. Le chapelain de Berte, qui sera mentionné de nouveau au § suivant, et dont la présence à cette œuvre pieuse a été annoncée à la fin du § 645.

» gneurs, il faudrait avoir le cœur mauvais et félon pour » croire ce que peut dire sur ma femme un fou ou un gars. — Comte, tu peux bien voir se vérifier ta vision. Puisse » Dieu te confondre, et ce sera justice, si jamais tu chausses » éperon pour la guerre! — Je m'en garderai bien, » dit-il, « Dieu me pardonne! » Et le gars s'enfuit; il aime mieux se réfugier dans les bois que dans sa maison.

658. Girart se tenait, lui quatrième, dans sa cachette. Une lueur descendit du ciel, par la volonté divine, au grand ébahissement du comte et des siens. Il vit Berte, sa femme, qui tenait le sac, l'autre y mettait le sablon qu'il tirait du sol, et le chapelain Gui.....[1] Girart, à cette vue, fut transporté de joie : « Pèlerin, » dit-il, « vous ne serez pas battu pour » cela; au contraire, je compte bien vous donner bonne ré- » compense. »

659. Le sablon était pesant et grand le sac. Le pèlerin le tenait contre lui et marchait derrière; la comtesse allait devant, à petits pas. Du pied droit, elle marcha sur sa robe et tomba en avant à terre. Cependant la perche [qui supportait le sac] resta droite. « Mauvais homme, relève-la, » dit Andicas[2], Girart y courut, disant : « Misérable que je suis! » Comtesse amie, comme ton cœur est pur! Comme le mien » est mauvais, félon, diabolique! Tu t'es abîmé le visage et » le front! — Non, sire, Dieu merci! Et toi, comment es-tu » ici? — Amie, » dit Girart, « tu le sauras bientôt[3]. »

660. « Pèlerin, laisse-moi porter, car c'est mon affaire; je » veux en ceci tenir compagnie à ma dame, et être de moitié

1. *E le capelan Gui sest quam vol iac;* ce vers ne se trouve que dans Oxf.

2. A Girart.

3. Les deux miracles opérés en faveur de Berte (la lueur qui descend du ciel, §§ 657-8, et la perche suspendue en l'air, § 659) sont encore racontés dans la Vie latine de Girart de Roussillon, mais le premier est rapporté à la fondation de Vézelai, et le second à celle de Pothières. Voy. *Romania*, VII, 192, 194, et, p. 229, la note sur les §§ 83-101.

» avec elle au gain. Je vous donnerai tout ce qui vous sera » nécessaire, vivres en abondance, deniers, vêtements, bain. — Oui, sire, » dit-il, « si je reste avec vous ; mais je préfère » servir celui [1] de qui nul n'a lieu de se plaindre. » Le comte prit la perche, qui était neuve et de chêne [2], et la comtesse, marchant la première, ne lâche pas son bout et se montre vaillante [3] jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au moutier où les cloches sonnent.

661. Girart vit cette lumière resplendissante, il vit que la perche se tenait toute droite, sans incliner ni peu ni prou. Il se sentit alors le cœur rempli de piété et d'humilité. Il soutenait la perche par derrière, elle par devant, jusqu'à ce qu'ils furent entrés au moutier. Les clercs chantèrent entre eux [4] un chant d'actions de grâces pour ce grand miracle. Le comte ouït le service au point du jour.

662. Le comte ouït un court service le matin. Il entra, avec ses privés, en une chambre voûtée, blanche comme neige : « Comtesse, » dit le comte, « tu appartiens véritable- » ment à Dieu : il fait pour toi de grands miracles, à ce que » je vois. — Sire, non pas pour moi, mais pour le pèlerin et » pour la Madeleine..... [5] pour qui Dieu ressuscita le juif [6]. — Je manderai, » dit-il, « Barthélemi, l'évêque d'Autun, et » André, pour mettre par écrit les miracles [qui viennent d'a-

1. Dieu.

2. *Lo tinal nou de casaing,* Oxf., traduction douteuse ; la leçon de P. (v. 8734) *non ac desdenh*, est claire, mais visiblement due à la correction d'un copiste.

3. Ici encore la leçon de P. (v. 8735) *E la comtessa es vana e sos cap fenh*, est refaite, et celle d'Oxf., *E la contesse enant non giquis faing* semble corrompue. Je traduis comme s'il y avait *non gic nis faing*.

4. D'après P. (v. 8743) ; « tous trois » Oxf., peut-être le prêtre, le diacre et le sous-diacre.

5. Oxf. *ufaʒanʒ preu*, P. (v. 8752) *on fa son priu.*

6. Il est bien question, dans la légende de Marie-Madeleine, d'un mort ressuscité, mais ce mort était chrétien.

» voir lieu]. — A Dieu ne plaise! » répondit la comtesse; « on verrait venir ici une trop grande foule. Je ne veux pas » qu'il y soit employé d'autre argent que le vôtre et le mien, » et en purs alleus, non pas en fiefs [1]. »

663. — Comtesse, je te dirai comment je suis venu. Ataïn » me conta que vous aviez un amant. — Oui, Dieu merci, » j'en ai un : je l'ai tant cherché! — Je le veux ainsi, » dit Girart, « si Dieu m'aide; cela me fait bien au cœur de vous » avoir vu travailler tous deux, d'avoir assisté à ce miracle » que Dieu a fait pour vous par grande grâce. Jamais plus » je ne porterai bouclier pour la guerre. Faites venir ce mi- » sérable garçon. — Sire, » dit Andicas, « il est perdu, car » je l'ai vu s'enfuir par les bois ramus. — Amenez-moi donc » le pèlerin aux cheveux blancs. Il semble bien sage et avisé, » puisqu'il ne s'est pas dérangé de faire le service de Dieu. »

664. Le moine Garcen s'adressa à la comtesse : « Dame, » vous pouvez maintenant voir la vérification de votre » songe [2]. Jamais on n'en vit aucun s'expliquer mieux. Le » diable, c'est le gars plein de fausseté qui voulait vous » brouiller avec le duc et vous causer de la honte, et il se » sauve comme faisait le diable [3]. — Don, priez au pèlerin de » venir à nous, car il aime Dieu de cœur et.... [4]. »

665. Le pèlerin entra. Il était de haute taille; il avait la barbe longue, la tête grise. « Pèlerin, » dit le comte, « avan- « cez. Pour l'amour de ma dame, que vous aimez, je vous » donnerai cinq cents besants de mon or. » Le pèlerin répon- » dit : « Il ne m'en faut pas tant. Que seulement Dieu me » donne de quoi manger dans ma pénitence, et la récom-

1. Afin de s'approprier tous les bénéfices spirituels de la fondation. Pour cette idée, voir la légende racontée au § 653.

2. Cf. §§ 642-3.

3. J'interprète librement; le texte est obscur et peut-être corrompu (P. v. 8779).

4. Je n'entends pas *e non fait conge* Oxf., *e noi fai conge* P. (v. 8781).

» pense dans la terre de vie, car il est juste dispensateur. » Girart examina ses traits avec attention : « Pèlerin, » lui dit-il, « j'hésite sur votre compte. » Puis il ajouta aussitôt : » Tu es Guintrant [1], le comte allemand, mon parent, mon » homme, habile à parler le tiois et le roman, bon et vaillant » chevalier. Pour moi, tu t'es battu je ne sais combien de » fois, et tu as ravagé bien des terres de Charles. — J'en suis » maintenant pénitent et gémissant. — Pourquoi n'es-tu pas » retourné dans ta terre depuis vingt ans? »

666. Girart baisa Guintrant et lui fit mille caresses. Il dit à Hugues et à Guilemer : « Cherchez lui des vêtements de » vair et de gris. » Puis il l'interrogea sur sa vie : « Où as-tu » été? — Sire, outre mer. J'allai au saint Sépulcre. A notre » retour, un mécréant me prit qui me fit mener, avec mille » autres captifs, à la peine, pour porter de la pierre à la » construction de châteaux et de remparts. J'y suis resté plus » de quinze ans, sans pouvoir m'échapper, quand Dieu me » livra les reliques de sa Madeleine.

667. « Celui qui fit sortir Jonas du ventre de la baleine, » me choisit pour délivrer sa Madeleine [2]. C'est pour cela » que je suis son serf et travaille pour elle. Dieu t'a accordé » une marque particulière de bienveillance [3], lorsqu'il a dai- » gné lui fixer sa demeure sur ta terre. — Et je la servirai » car elle nous protège, et je compte vous concéder encore » un bénéfice; mais parle-nous du pays d'où Dieu t'amène.

668. — Sire, ce serait un long conte, et qui vous ennuie- » rait. Où que j'aie été, me voici revenu. — Vous ne me » quitterez plus désormais, cousin. Je vous donnerai le fief

1. Mentionné plus haut au nombre des vassaux de Girart, §§ 146, 304, cf. p. 158, n. 4.

2. Selon un passage qu'on a pu lire au § 612, le corps de sainte Marie-Madeleine aurait été rapporté d'outre-mer, des terres païennes. Mais il n'a pas été dit jusqu'ici que le corps eût été rapporté par Guintrant.

3. Je devine : le texte est obscur et probablement corrompu.

» du Pui, et Dombes et Bellei jusqu'à Mont-Joux [1]. — Ne » plaise à Dieu que jamais j'ambitionne aucune terre, sinon » celle qu'occupera mon cercueil! » Maintenant Girart et les siens servent Dieu de tout cœur. S'il a pris la sainte, c'est pour qu'elle leur soit favorable, à eux qui expient leurs péchés en versant des larmes abondantes [2].

669. Le comte dit, tout souriant : « Apportez des vêtements » pour ce mien parent. » Ceux à qui il donna cet ordre obéirent promptement. Ils lui [3] présentent du cendé [4], des étoffes de lin [5], une pelisse et un bon et précieux manteau. Mais il repousse tout cela, n'en voulant rien prendre. Le comte alors jura par son serment qu'il lui fallait s'en revêtir : « Cou- » sin, » dit-il, « faites, au nom de Dieu, ce que je désire. Je » n'ai plus d'amis, de bons parents qui me sachent bien con- » seiller, sinon Bertran et Fouque à qui la pauvre gent s'a- » dresse pour obtenir droit et justice. Or, ma terre est si » grande, s'étend si loin, qu'ils ne peuvent souvent venir à » moi. Et vous n'êtes plus un jeune homme, capable de tirer » vanité de son vêtement. D'ailleurs, je vous prends à té- » moin saint Barthélemi qui, en riches vêtements [6], servit » Dieu honorablement. » Le pèlerin finit par se laisser faire.

670. D'abord on le fait baigner, tondre et raser, on lui ôte ses habits et on lui met les neufs. Alors il eut bien l'air d'un baron. Girart, plein de joie, le fit asseoir près de lui : « Que chacun, » dit-il, « me donne son avis ; je vais vous

1. Voy. p. 4, n. 1. — C'est la leçon d'Oxf.; dans P. (v. 8823) il y a « et toute la terre jusqu'à Mauguio. »

2. Mot à mot, si j'entends bien, « des muids de larmes ».

3. Au pèlerin.

4. Voy. p. 89, n. 2.

5. *Cansil* peut-être simplement une chemise.

6. Allusion à un passage de la légende de saint Barthélemi. On y voit une idole renvoyer ceux qui venaient la consulter à Barthélemi, qu'elle désigne comme étant vêtu d'une robe de pourpre et couvert d'un manteau blanc décoré de pierres précieuses.

» faire part de mes projets. De la terre que je tiens, je veux » qu'il en revienne à Dieu une part suffisante pour que cinq » cents pauvres [1] et mille confrères en puissent vivre. — Sire, » dit Andicas, « ce n'est pas beaucoup, eu égard à la » grande guerre dont tu as la faute, qui a fait sortir de leur » pays cent mille hommes. Ton père, de son côté, n'en a » pas fait périr un moindre nombre. Mais, puisque Dieu, » plein d'affection pour toi, te fait savoir [2] qu'il veut te pren- » dre avec lui, toi et ta femme, rends-toi, ta personne et ta » terre, à lui et à sa mère; ne garde plus ni cité ni mur en » pierre de taille. — Sire, notre empereur n'y consentirait » pas, car il perdrait le service qui lui est dû. »

671. Ensuite il [3] demanda à Bedelon : « Et vous, que me » conseillez-vous au sujet de cet avis? — Sire, si vous le » voulez suivre, je le tiens pour bon, puisque Dieu t'a donné » des signes si visibles [de sa volonté [4]], et qu'il t'en a mani- » festé un autre à Vaubeton, alors qu'il t'a brûlé et réduit en » charbon ton enseigne [5]. A cause du tort que tu as eu envers » Charles, il ne t'a laissé de ta terre ni tour ni donjon. Main- » tenant que Dieu te l'a rendue, fais-lui en don. — Cousin » Guintrant, je vous en semons; donnez-moi un bon con- » seil. — Sire, par le commandement de Dieu, David a dit : » *Beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in* » *omni tempore* [6]. Droite justice vaut bonne prière. — Eh » bien! je la laisserai [7] à Fouque. Je ne sais homme plus ca- » pable de tenir grande terre. Jamais les traîtres félons, les » faux menteurs, les mauvais larrons n'ont eu la paix avec » lui. Pour les chevaliers, il n'y a pas un compagnon pareil,

1. « Moines » selon P. (v. 8855).
2. Par les miracles rapportés plus haut.
3. Girart.
4. Toujours par les miracles.
5. Voy. §§ 168-9.
6. Psalm., cv, 3.
7. La terre; cf. §§ 672-3.

» qui les chérisse autant et leur fasse tant de présents. Il a » quatre fils qui sont d'aimables jeunes gens. Quand le roi » tiendra sa cour, sans qu'il soit besoin de les convoquer, » l'un portera l'épée, l'autre le bâton, le troisième lui chaus- » sera l'éperon, et le quatrième portera son gonfanon en ba- » taille. Les Bretons tiendront le droit de porter les pre- » miers coups [1] de moi et de mon père le duc Drogon, ainsi » que tous les offices domestiques, car tels sont les fiefs de » Roussillon. »

672. Le comte les quitta et vint trouver son épouse : « Dame, je vais m'entretenir avec vous, en l'amour de Dieu, » car vos conseils m'ont toujours été profitables, et m'ont » fait recouvrer puissance et honneur. — Sire, si je vous ai » été d'aucun secours, j'en rends grâces à Dieu. Mais vous, » que lui donnerez-vous de votre terre? — Tous mes alleus » francs que je tiens de mes ancêtres, et de plus celui qui ap- » partint à Boson le combattant, le meilleur chevalier qu'on » ait vu, qu'on puisse voir jamais. Rappelez-vous comme » il vous arracha au feu, lorsque Charles prit Roussillon par » trahison [2]. Pour lui prieront de nombreux moines. Je fon- » derai treize [3] moutiers; en chacun il y aura un abbé ou un » prieur. Dans la vallée de Roussillon, où coule la Seine, là » sera enseveli notre fils [4], et nous auprès. Cités, villages,

1. La mention des Bretons est inattendue, car on a vu plus haut (§§ 147, 323, 381, 428, 449) qu'ils dépendaient de Charles et non de Girart. Quant au privilège si recherché de commencer l'action, voy. ci-dessus, p. 149, n. 4. On a vu, au § 484, le même privilège revendiqué par un Champenois. A la bataille de Lincoln, en 1217, les Normands, faisant partie de l'armée anglaise, le réclament comme un droit :

> ... sachiez que li Normant
> Deivent les premiers cops avant
> Aveir en chescune bataille.
> (*Hist. de Guillaume le Maréchal*, vv. 16211-3.)

2. Ci-dessus, §§ 427-9.
3. Trente, selon P. (v. 8909).
4. Celui dont la mort est contée au § 620.

» forêts, châteaux, tours, chevaliers, bourgeois, vavasseurs, » laboureurs, religieux occupés à la prière [1], tous auront be- » soin d'un protecteur. Je leur donnerai Fouque [2] : je ne sais » meilleur. Aidé de la puissance du roi empereur, il abais- » sera l'orgueil. Maintenant les chevaliers entrent en un long » repos; ce sera un temps propice pour les chiens, les au- » tours, les faucons, les fauconiers, les veneurs [3]. Et que fe- » ront alors les damoiseaux audacieux, toujours prêts à che- » vaucher? Ceux qui voudront prouver leurs forces et leur » valeur, qu'ils aillent guerroyer les païens, car la guerre a » trop duré entre nous [4]. Comme le dit la loi du Rédemp- » teur, Notre-Seigneur laisse monter le pécheur aussi haut » que le mont Liban, puis il descend aussi vite qu'un oiseau » du ciel [5].

673. « Voici que mon lignage et moi nous sommes arrivés » à notre fin ; il ne reste plus que Fouque qui aime de cœur » Dieu et la paix. Il a quatre fils, jeunes blondins, de la » nièce de Charles, fille de sa sœur [6]. Pour rien au monde, » ils ne se sépareront du roi. C'est à eux, quoi qu'il arrive, » que reviendra ma terre.

674. » Guintrant et Bedelon et Andicas, prenez chacun » mille mas de mes alleus, je fournirai l'argent et prendrai » les mesures. Vous, vous ferez moutiers, tours et clochers. — Sire, tu iras devant, nous te suivrons, et nous ferons tout » ce que tu voudras. Il n'y a plus place ici pour orgueil ni » pour vanité. »

1. Traduction douteuse.

2. Fouque sera l'avoué des établissements religieux auxquels Girart aura laissé ses biens.

3. La paix et la chasse sont deux idées qu'on associe volontiers ; voy § 633.

4. Ou « entre nous et les païens »; la phrase est mal rédigée. Au fond, il doit y avoir l'idée si souvent exprimée au moyen âge, que les chrétiens feraient mieux de tourner leurs armes contre les païens, au lieu de se déchirer entre eux; cf. § 124 et la note.

5. Probablement Ps. XXXVI, 35-6.

6. Cf. p. 264, n. .

Les œuvres sont commencées, les guerres sont finies. La chanson est finie; j'en suis tout las. Si tu la tiens à haut prix, toi qui la diras [1], tu en pourras avoir bonne paie, en argent et en vêtements. Disons maintenant *Tu autem Domine* [2].

(Ce qui suit ne se trouve que dans le ms. de Paris.)

675. Voici finis le livre et la chanson de Charles et de Girart, les puissants barons, et de Fouque et de Boson, les brabançons [3]. Les coups qu'on se porta furent si durs et si douloureux que, de part et d'autre, on en resta éclopé. A la fin, Charles triompha de Girart et des siens. Par suite, celui-ci vécut vingt-deux ans par les champs, ramassant le charbon dans la douleur et dans les pleurs [4]. Puis il recouvra son duché, par la foi que je vous dois, et vécut en homme bon et religieux. Il bâtit de nombreux monastères. L'abbaye de Vezelai est un des principaux. Girart et Berte, la bonne dame, firent faire plus de quatre cents églises et les dotèrent toutes richement, en châteaux, en villages, en riches maisons. Dans toutes, ils placèrent des clercs, ab-

1. L'auteur s'adresse au jongleur qui dit la chanson.

2. Formule qui se dit à la suite de certains offices. Le poëme de Horn et de Rimel se termine de même :

> Tomas n'en dirrat plus, *tu autem* chanterat;
> *Tu autem, Domine, miserere nostri.*

3. *Los Braimansos* (v. 8950). C'est la première fois que Fouque et Boson sont ainsi qualifiés. Il est probable que « brabançon » est ici à peu près l'équivalent de guerrier. On sait qu'au XIIe siècle et encore au XVIIe siècle on appelait ainsi des troupes mercenaires, sans doute originaires, au moins, en général, du Brabant. Gautier Map les stigmatise sous Henri II, comme des troupes de pillards, formées de l'écume de la société *(De nugis curialium,* éd. Wright, p. 60). Richard-Cœur-de-Lion en eut beaucoup à son service, et au temps de la croisade albigeoise on les trouve parmi les soudoyers du comte de Toulouse.

4. Cf. § 534.

bés ou prieurs. Aussi loin que s'étend la Bourgogne, où est Dijon, il y a bien peu d'églises qui n'aient pas été fondées par eux. Sainte Eglise fait pour eux deux de grands biens, de grandes aumônes, de grands pardons, et c'est justice, car ils l'ont enrichie [1].

676. Si Girart fit dans les premiers temps beaucoup de mal, il l'amenda largement à la fin. Il accomplit une grande pénitence en un moutier bon et riche qu'il fit bâtir lui-même. Il y mit cent damoiselles et y fit un bâtiment pour les moines [2]. Les clercs n'y font que prier Dieu pour lui et pour dame Berte, son épouse. Il leur assigna mille marcs de rente, rien de moins. Celui-là peut s'en convaincre qui voudra y aller voir. Tout homme qui aime Dieu et Jésus-Christ doit bien aimer dame Berte, la duchesse, car elle a fait et fait encore tant de bien. Prions Dieu tous ensemble qu'elle en soit récompensée, la bonne chère dame, la meilleure qui ait jamais été et puisse être.

677. A Vezelai l'abbaye sont ensevelis le duc et la duchesse, selon ce qu'on rapporte. Oyez tous la chanson, joyeux ou affligés, les joyeux pour que les prouesses qu'ils auront entendues les rendent plus aptes à toute prouesse, les affligés pour qu'ils en parlent de science plus certaine et se gardent de faire la guerre et de causer des désastres; pour les uns et pour les autres, ce sera profit. En cette chanson est tout écrit comme on peut faire la guerre et vivre en paix [3].

1. Après avoir parlé des églises fondées par Girart, l'auteur du roman bourguignon dit de même :

> Bien y doit on pour eulz prier, lire et chanter,
> Quant si bien les voussirent de leur propre renter.,
> (Éd. Mignard, p. 248.)

2. J'interprète ainsi *e i fetz mongier* (v. 8974). Il s'agit probablement, d'après la mention des clercs qui suit immédiatement, d'un monastère double, où les religieux et les religieuses vivaient dans la même enceinte, quoique dans des bâtiments séparés; voy. Du Cange, MONASTERIUM DUPLEX. Telle était l'abbaye de Sempringham, qui a été célébrée par un poème satirique; voy. Th. Wright, *The political Songs of England*, (London, 1839), pp. 137-48 et 371.

3. La traduction de ces derniers vers, dont le texte est en partie corrompu, est conjecturale.

778. Sept cents ans s'étaient écoulés depuis la naissance de Dieu lorsque cette guerre et l'ambassade [1] furent faites, ainsi qu'il est prouvé par beaucoup de témoignages. Cette guerre dura bien soixante ans ou plus [2]. Que Jésus ait pitié, s'il plaît, des morts [3]!...

1. *Ambaissatz* (v. 8996). Cela peut se rapporter à l'ambassade de Pierre de Mont-Rabei (§§ 235 et suiv.) ou à quelque autre; le sens même du mot n'est pas sûr.

2. Chiffre évidemment très exagéré; voy., pour la durée des guerres successives entre Charles et Girart, p. 260, n. 1.

3. Suivent, dans le ms., deux vers dont l'écriture est devenue illisible; puis ce vers: *Pennula scriptoris requiescat fessa laboris.* Le même vers se retrouve à l'explicit d'un Tite-Live de la Laurentienne, avec la variante *plena* au lieu de *fessa*, Bandini, *Catal. codd. latinorum. Biblioth. Mediceæ Laurentianæ*, II, 692.

TABLE DES NOMS

ET DES MATIÈRES [1]

Abbeville 229.
Abel, voy. Benjamin.
Acart 275 ; comte, homme de Girart ; le même que le comte Achart tué au § 398 ?
Ace 252 ; homme de Girart.
Ace d'Avignon 259 ; homme de Charles.
Acelin 230 ; fils d'Aschier 246 ; homme de Charles.
Achart, voy. Acart.
Aelart 146.
Africains 6, 9, 196.
Afrique 99.
Agenais 136, 318.
Agenez 550 ; paraît être un seigneur breton.
Agenois de Chalon 381, 382, 386, 393 (†) ; homme de Girart.
Agoz, bois d' — 94.
Aibeline 644, 648.
Aiglent, le duc d' — 480, 534.
Aiglin, Genon d' —.
Aigline, Milon d' —.
Aïmar 505 (†) ; homme de Charles.
Aïmar 481, comte 546 ; homme de Charles.
Aïmar, clerc de Paris, 537, 540, 546.
Aimenon ou Aimon, comte seigneur de Bourges, fils ou neveu de Thierri (p. 254, n. 1), 104-5-6-7, 113, 115, 126-7, 130, 143, 166, 184, 213, 215, 347, 352, 381 (?), 396, 481, — de Bel-Aïr 130, — de Montismat 105 ; ses trois fils 551.
Aimenon ou Aimon 256-7, 297-8 ; habitant de Roussil-

1. Les renvois s'appliquent au §§, à moins qu'ils soient précédés des lettres *p. n. (page, note)*. Les noms géographiques sont en italique ; les noms de personnes en romain avec capitale initiale, les noms de choses en romain ou en italique sans capitale initiale. Le signe (†) équivaut à « mort » ou « tué ».

lon chez qui loge Pierre de Mont-Rabei.
Aimeri, seigneur de Noyon, fils ou neveu de Thierri (p. 254, n. 1) 107, 115, 166, 213, 215, 381, 396-7 (†); ses quatre fils 551.
Aimeri de Narbonne 193 (p. 106, n. 4), 319.
Aimon, voy. Aimenon.
Aimon de Vaugruage 234, homme de Charles.
Airaut, serviteur de Berte, 497.
Aix, Garin d' —.
Aix-la-Chapelle, 50, 123, 547, 564, 567, 573, 586.
alamandine, pierre—p. 31, n. 1.
Albion 347.
alerions, p. 10, n. 3.
Alexandre, le roi — 216.
Allemagne 72, 140, 320, 400, 531.
Allemands 7, 139 143, 157, 163-4, 313, 325, 335, 391-2, 473, 588, 624; combattent avec Charles 163, 391-2, partout ailleurs avec Girart.
Almoravides 191.
Alon fils d'Ansel 336-7-8 (†) 339; homme de Charles.
Alon de Vaubeton, fils de Tibert 225, 228, 230, 235; homme de Charles.
Alsace, comte d' — 551.
Alui, Milon d' —.
Amadieu, le marquis — seigneur de Turin, cousin germain de Girart, 72-3, 86, 93, 132, 144-5 (†); homme de Girart.
Amailes de Ranchopie 47.
Amanfroi 135; homme de Girart.
Amel 223; homme de Girart?
Anchier, le comte — 30.
Andefroi, seigneur de Mantes, fils ou neveu de Thierri (p. 254, n. 1) 107, 113, 115, 143, 184, 213, 215, 302 328-9, 363, 394-5 (†), 396; ses deux fils 551; homme de Charles.
Anderoc 393; cheval.
Andicas, oncle de Girart 596-7, 617, 652, 659, 663, 670. 674.
Angers, Fouque d', — Joffroi d' —.
Angevins 152, 154-5, 325, 400; combattent avec Charles.
Anglais 47, 50, 193, 428; combattent avec Charles.
anneau, p. 17, n. 4, et 275, n. 3.
Anseïs 191; homme de Charles.
Ansel, Alon fils d' —.
Anseün 134.
Antelme de Verdun 86; homme de Girart.
Antoine 73; homme de Girart.
Antoine 563; le triumvir?
Aoste 145, 190.
appui du bouclier; voy. bouclier.
Aquitaine, Hugues d' —.
Aquitains 143, 323; combattent avec Charles.
Arabes 9.

Arabie, or d' — 59, 246.
Aragon 36, 318.
Aragonais 164; combattent avec Girart.
Araive, voy. Garnier de Blaye.
Arbert de Vilemaur 445; homme de Charles.
Arbert, comte de Troyes 84, 88, 92, 106, 323, 371-2-3; homme de Charles.
Architeclin 655.
Ardenc, voy. Rainier.
Ardenne, forêt, 45, 509, 514, 533, 551, 609.
Argence (leçon fort douteuse, mss. *Vengence*, *Vergensa*) 138.
Argenson, rivière dans la forêt d'Ardenne, 551, 566, 575.
Argon, voy. *Arton*.
Argonne, forêt, 43.
Arles, 99, 134, 579.
Arluin 146; le même que le suivant?
Arluin de Val Landesc, sénéchal du roi, 158.
Armant 146; le même que l'un des deux suivants?
Armant de Beaumoncel, 223; homme de Charles.
Armant de Bisclar 259; homme de Charles.
Armant, duc de Frise 275, 304, 398 (†), 401; homme de Girart.
Armant de Monbresel 57; homme de Girart.
armes diverses (hauberts, heaumes, écus, épées, lances), voy. Baraton, *Bavière*, *Beauvais*, *Blois*, Didier, Genenc, Genon d'Aiglin, Gren de Madaur, *Indé*, Marmion, Milon d'Urgel, *Monbilenc*, *Orléans*, Raimon Borel. *Saint-Maixent*, *Saini-Domin*.
Arpin 146.
Arsen, rivière, 126, 141, 151-2, 591.
Artaut 22, 133; homme de Girart.
Artaut 113, fils de Beatrix.
Artaut, vicomte de Dijon, rend cette ville à Charles, 496-7.
Arton, le bois d' — 566; *Argon* 605.
Arthur de Cornouaille 593.
Ascane, duché d' — 609; le duc d' —, voy. Thierri.
Aschier, voy. Acelin.
Aspe, le port d' —, dans les Pyrénées, 140.
Ataïn 647-8-9, 656, 663; serviteur de Girart.
Auberi, le comte —, 310, 380, 382, 391 (†); homme de Charles.
Aubert 444; homme de Charles.
aucassin, étoffe de soie, 155.
Auchier 135, 139, 166, 174, 275, 304, 317, 382, 398 (†), 401; — de Montbéliard 599; homme de Girart.
Auchier de Mont Saint-Proin 335 (†); homme de Girart.
Auchier de Saint-Macaire 315;

le même que le précédent?
Auchier, fils de Droon, 355.
Audoïn, voy. Giraut.
Augis, l'évêque — 1543.
Aupais, fille du duc Thierri, 551, 565, 567-76, 581, 583-6, 590-1, 605;
Aurillac 532-3.
Auruz, trésorier, 103.
Auson 99.
Autun, les arênes d' — 614; l'évêque d' — 662; Guillaume d' —.
Avalon 104, 141, 214, 352.
Avenches 375.
Avignon 70, 72-3, 75, 405-6, 596.

Baiol 415.
baiser, usage de — ses amis, p. 35, n. 5.
Balaguer, dextrier de — 246.
Balone, voy. Guinant.
Baraton (nom de personne?), heaume de — 150 (p. 85, n. 6).
Barcelone 36, 99, 318; cheval de — 625; le duché de — 190; Raimon Berengier de—.
Bardon 381; homme de Girart.
Barthélemi, saint — 669.
Barthélemi, évêque d'Autun, 662.
Basques 115, 136, 318, 342; combattent avec Girart.
Bauçan, cheval de Fouque, 625.
Baudouin le Flamand 155, 160, 437; homme de Charles.
Baudouin 566, 581, 601; homme de Girart.
Baudouin 647; cousin d'Aïn.
Bavarois, combattent avec Charles aux §§ 39, 143, 156-7, 163-4; avec Girart aux §§ 430, 473, 624.
Bavière 521, 533, heaume de — 325.
Bayart, cheval de Fouque, 321.
Bazen, voy. Begon.
Beatrix 113.
Beaumoncel, Armant de —.
Beauregard 72.
Beauvais 98; écus de — 145.
Beauvoir (*Belveder*), près Roussillon, 348.
Bedelon 596, 617, 652, 671, 674.
Begon, fils Bazen, 352-75, 381-2, 385-6 (†), 401; appelé — de Val Olei 385; homme de Girart.
Begon Bigal 556; homme de Girart.
Bel-Aïr 130-1; Aimon de —.
Belclar 451.
Belfadieu 105-6, 113, 438; juif d'Orléans.
Belfau 79, 80.
Bellei 668.
Belvezer, Pons de —.
Benevent 24, 28, 61, 120.
Benjamin, fils d'Abel, juif d'Orléans, 439.

Berart 263, 382 ; le duc — 275, 398 ; homme de Charles.
Berart 440 ; homme de Girart.
Berart Brun 564, 567, 600 ; messager du roi.
Berengier, le comte — 488 ; homme de Charles.
Berengier 401 ; homme de Girart.
Berengier, la lance de — 246.
Bergadan (?) 99, 134.
bergers, méprisés, p. 144, n. 1, et 261, n. 2.
Berlant, marquis de Mons et de Brabant, 146.
Bernart, comte, fils d'Odilon et cousin de Girart, 133, 189, 248, 262, 264, 349, 382, 391, 397-8 (†), 401-2, 530.
Bernart, le comte — 275, mentionné par allusion.
Bernart, fils de Pons de Tabarie, 47, 56 ; homme de Charles.
Bernart de Rochemaure 81 (†) ; homme de Charles.
Beron 509 (†) ; homme de Charles.
Berruyers 488 ; combattent avec Charles.
Berry 56, 140.
Berte, fille aînée de l'empereur de Constantinople, promise à Charles épousée par Girart, 13, 24, 27-8, 33 ; sauvée par Boson 427-9, 672 ; s'échappe de Dijon et se réfugie à Besançon 496-9 ; s'enfuit avec son époux 500-3, 509, 511 ; le soutient par ses conseils 513, 520-6 ; travaille de ses mains pour gagner sa vie 529-33 ; exhorte Girart à rentrer en France 534-5 ; lui remet son anneau pour qu'il puisse se faire reconnaître de la reine 538 ; a une entrevue avec celle-ci 542, 586 ; a deux enfants 608 ; sa dévotion pour sainte Marie-Madeleine 612-3 ; apprend le meurtre de l'un d'eux et console son époux 621-3 ; fonde un monastère à Vezelai en l'honneur de la Madeleine et y travaille de ses mains 640-6 ; soupçonnée à tort 647-56 ; miracle accompli en son honneur 657-61 ; ses œuvres pieuses 672-5.
Bertelais 547, 573, 582-3, 586, 627, 629 ; — de Brian 566 ; partisan de Girart.
Bertolais, témoin de l'engagement de la reine avec Girart, 37, 538.
Bertran de Val-Olec, fils de Begon, cousin de Girart, 551, 555, 560-2, 565-6, 568, 571-4, 577-8, 581-3, 586-9, 599, 601, 605, 630-1, 669.
Besalu 99, 134.
Besançon 214, 216, 496-9, 501, 596 ; le comte de — 190 ; Seguin, de —.

Besaude 99.
Bethléem 527.
Beton 109.
Beziers 71, 405.
Bienassis, chantre du moutier Sainte-Croix, 540, 542-3.
Biez, cri des Gascons, 147.
Bigorre 445.
Bigots 115, 149; combattent avec Girart.
Bisclar, Armant de —.
Blaye, Garnier de —.
Blois, écus de — 309; les hommes de — combattent avec Charles 323; Hugues de —.
Bordeaux 435; Eble de —; Senebrun de —.
Bordelais 115, 318; combattent avec Girart.
Borel, Raimon —.
Borz, val de — 140.
Boson d'Escarpion, comte, fils d'Odilon, cousin de Girart et l'un de ses plus fidèles alliés, 43, 57, 70, 86, 132-3, 155, 157, 169, 180, 187-90, 232-5, 242, 255, 328, 343, 348, 359, 366, 373, 382, 391, 397-9, 406, 412-3, 424-9, 440, 449-50, 469, 477-8, 481, 485, 487, 494, 530, 672; son portrait 474; donne des conseils belliqueux 97-9, 259, 401, 476; tue Thierri et ses enfants en trahison 200-11; sauve Berte 427-9, 672; tué par Hugues de Monbrisane 204, 211-2, 495.
bouclier, l'appui du —, p. 128, n. 3 et p. 167, n. 1; — en os, p. 211, n. 4.
Boulogne, Helluin de —.
Bourbon 347, 406.
Bourg-l'abbé, près d'Orléans, 105-6.
Bourges 102, 107, 347; Aimenon de —.
Bourgogne 9, 115, 130, 593, 604, 675.
Bourguignons 7, 115, 352, 377, 398, 403, 406, 430, 434, 455, 473, 488, 503-5, 551, 559, 562, 588, 596, 602; combattent avec Girart.
Bourmon, frère —, messager de Girart, 460.
Brabançons 617; Fouque et Boson ainsi qualifiés 675.
Brabant, octroyé à Girart, 6.
Braine, duché de — 101; Isembert de —.
Brane, Gautier de —.
Bras-Saint-Georges 19.
Bretagne, le sire de — 550; le comte de — 551; cf. *Bretons*.
Bretons 7, 147-8, 316, 323, 381, 428, 449; le duc des — 567, 617, 671; combattent avec Charles.
Brian, Bertelais de —.
Briançon 99.
Brindes 8.
Brocart, l'évêque —, frère bâtard du roi Charles.
Brochart 230, 248; homme de Charles.

broons, p. 56, n. 3.
Broyes, Hugues de —.
Brun, Garin —.
Brun Essart, désert de — 160.
Bruns Essarts 93.
Bulgarie, mulet de — 76.

Cabauchan, cheval donné par Girart à Fouque, 572-3, 580; le même que Bauçan 625?
Cabrars, vallée de — 135.
Caire, cité de — 315.
Calabre 7.
Cambrai, Evroïn de —.
Capadoine 73.
Capitole, moutier du —, à Constantinople, 17.
Carbonel, cheval du roi, 89.
Carbonel de Mont-Brisage 234.
Carcasonne 405.
Carpion, voy. *Escarpion*.
Carthage 179.
Catalans 137.
Cauiz 113.
Causiers 127.
cendé, étoffe, p. 89, n. 2.
Cerdagne 99, 134.
César, le roi — 349.
Chalon 352; Agenois de —.
chambre, p. 305, n. 1.
Chapois 143; homme de Charles.
Charles, roi ou empereur, appelé Charles Martel, 123, 153-4, 163, 191, 271, 336, 455, 458, 636; Charles Martel de Saint-Denis 163; Charles de Saint-Remi 135-6; roi de Reims 149, 485; Charles le Chauve 636; son portrait 10; bon justicier 1; tient cour à Reims 1; s'éprend d'Elissent et dédaigne Berte 24; épouse Elissent 33; accorde à Girart sa terre en alleu, se réservant un droit de chasse 33; jaloux de la puissance de Girart 36; envahit la terre de Girart à la tête d'une troupe armée, sous prétexte de chasser, 40-6; essaie vainement d'obtenir par des négociations la reddition du château de Roussillon 47-56; ne réussit pas à le prendre par force et s'en empare par trahison 60-2; est attaqué dans Roussillon et battu lors d'une sortie 79-89; se retire à Saint-Remi 91; mande une armée nombreuse à Orléans 92-4; reçoit Fouque, messager de Girart, 106; tient conseil avec ses barons 107-12; repousse les propositions pacifiques de Fouque 118-27; livre bataille à Girart dans les plaines de Vaubeton 141-68; négocie avec Girart par l'intermédiaire de deux de ses barons 171-2; tient

conseil avec ses barons 183-6; conclut un accord avec Girart 187-9; est attaqué par les païens 190; est secouru par Girart 195-6; témoigne à Girart une grande faveur 197-8; tient cour à Saint-Denis 199-200; rend Girart responsable du meurtre de Thierri 209-10; permet à trois de ses barons de tendre des embûches à Girart 213-5; est dépouillé pendant la nuit par le marquis Fouchier 216; tient conseil avec ses barons 217-34; décide l'envoi d'un messager à Girart 234; donne à ce messager ses instructions 247-9; écoute le récit du messager qui lui apporte le défi de Girart 296-306; envahit la terre de Girart et lui enlève le château du Mont-Amele 308-10; sommé d'évacuer la terre de Girart, il s'y refuse 319; livre bataille sous Mont-Amele 320; fait l'éloge de Fouque 321; livre bataille sous Verduneis 323; est frappé 331; reste maître du champ de bataille 324; fait faire un cimetière pour ceux qui ont péri dans la bataille 345; se rend à Reims 346; réussit à détacher les Gascons du parti de Girart 347; reçoit Bégon, messager de Girart, 353; rejette ses propositions 369; se laisse surprendre par Girart à Civaux 379-84; est sauvé par l'arrivée de renforts 398-9; couche sur le champ de bataille 400; enlève à Girart plusieurs villes 407; est surpris sous Vaucouleurs par Fouque et mis en déroute 409-12; il assiège Roussillon à la tête d'une nombreuse armée 418; s'en empare par trahison 418-29; tient cour à Paris 433; donne ordre de ravitailler Roussillon 437-8; le convoi, que Charles accompagnait, est surpris et enlevé 440-55; le roi s'enfuit à Roussillon 456-7; il repousse avec colère les propositions d'accord que lui fait faire Girart 458-65; il mande de nouvelles troupes 471; il est prévenu que Girart se prépare à l'attaquer 479; il remporte la victoire 482-94; se fait rendre Dijon par le vicomte de Dijon, l'un de ses prisonniers, 496; offre de payer Girart sept fois son pesant d'or et d'argent 526; se laisse persuader de pardonner à Girart, qu'il croit mort 546; sa colère lorsqu'il aperçoit Girart vivant 546-7, consent, à la prière de la reine, à lui rendre une terre en plaine sans forteresse

548 ; permet à Oudin, neveu de Thierri, d'aller attaquer Fouque, qu'Aupais tenait prisonnier 551 ; en même temps il envoie réclamer Fouque par un messager 564 ; il essuie un refus, et la tentative contre Fouque échoue 567-82 ; sa colère quand il apprend ces nouvelles 600 ; persuadé par la reine, il consent à une trêve de sept ans dans laquelle sont compris Fouque et Girart 604-7 ; parrain, sans le savoir, du premier né de Fouque 608-9 ; reçoit de Fouque un présent de cent chevaux 615-6 ; la trêve expirée, il rassemble son ost pour marcher contre Girart 617 ; il est battu et fait prisonnier 624-5 ; sur le conseil du pape, il consent à la paix, et reçoit l'hommage de Girart et de Fouque 635 ; règle le service militaire dû par ses barons 639 ; témoigne beaucoup de faveur à Girart 639, 646.

Charroux 402.

Chartres, résidence royale, 255, 455 ; hommes de —, 323 ; combattent avec Charles.

chaser, chasés, chasement, pp. 2, n. 2 ; 55, n. 2 ; 70, n. 4 ; 225, n. 6 ; 266, n. 2.

Châtillon (sur Seine), château appartenant à Girart, 119, 478-9, 559, 617 ; fait partie de l'*oscle* de Berte, 553.

Chatuis, Jehan —.

Civaux 373, 384, 390, 435-6, 599.

Cize, ports de — 139.

Clais, bois de — 573 ; Pons de —.

Claradoz 94.

clavel ou clavain, pièce d'armure, p. 51, n. 4.

Clarençon 214.

Clarenton 347 ; le même que le précédent.

Clarmel 223.

Clus, comte de — 420.

Cluse, port de — 375.

Coine 73, 144, 146, 153, 163 ; homme de Girart.

Cologne 39 ; les hommes de — combattent avec Charles, 161, 164.

Comborn, Richard de —.

Comejane 101.

Compiègne, résidence royale, 258.

Compostelle, cheval de — 159.

contor, p. 11, n. 1.

conjurer, p. 248, n. 2.

Conon 160 ; lombard, homme de Girart.

conroi, p. 19, n. 1.

Constantinople 4, 6, 8, 120, 653 ; l'empereur de — 4, 9, 14-6, 653 ; voy. *Sainte-Sophie*.

Corneillon 347.

Cornouaille (en Petite-Bretagne) 344; Artur de —.
costume d'un chevalier 237-9, 246.
courroie, nouer la — pp. 122, n. 3; 139, n. 4.
Creil 223.
Crepin 647.
croix, relique de la sainte — conservée à Orléans 94, 543.

dards, arme des Navarrais et des Basques 342.
Daumas 33.
Daumas 582, 605; homme de Charles.
Daumatz 343; homme de Girart.
David 113; homme de Charles.
David 331; homme de Girart.
Deitran 146; homme de Charles.
demaine, p. 186, n. 4.
Desertois 84, 115, 164, 325; *Desertains* 143, 157, 313; combattent avec Girart.
Didier, épée lui ayant appartenu, 246, 324.
Dijon, 70, 77, 352, 406, 430-1, 449, 469-70, 495-6, 500, 553, 559, 566.
Doitran 133 [1], 252, 296, 338, 340 —; de Saint-Laurent 337; homme de Girart.
Dombes 668.
Dordogne 352.
Douvin, le grand — 155.
Dreux, Gace de —; Richier (?) de —.
Drogon, duc, père de Girart, 2, 4, 6, 7, 112, 134, 141, 150, 151 (†), 167, 671; ses terres 99.
Droon, veneur, 553-6, 569-70, 574, 584; ses quatre fils 577.
Dun 407; *Val de* —.
Dunort 375; cri d'Odilon 167.
Duraz (Durazzo) 8.
Durenc, cri de Rainier 325.

Eble 347; homme de Girart.
Eble de Bordeaux, sénéchal de Girart, 492.
Ecossais 47; combattent avec Charles.
écu royal orné de fleurs d'or 331; — écartelé 324; — d'ivoire 450.
Eliazar, comte de Ponthieu, 451; homme de Charles.
Elin 133; homme de Girart.
Elinant, seigneur breton? 550.
Elinei 136; homme de Girart.
Elissent, fille cadette de l'empereur de Constantinople, promise à Girart, épousée par Charles; nommée par son nom 28, 30; qualifiée d'impératrice 535, ailleurs

1. En lisant « Grimau, Doitran », au lieu de « Grimau d'Oitran. »

appelée « la reine »; jure à Girart un amour éternel 37; avertit Girart de se tenir sur ses gardes 43; abordée par Girart tandis qu'elle fait ses dévotions au moutier d'Orléans 538-41; obtient du roi, par surprise, le pardon de Girart 544-5; fait rendre à Girart sa terre 548; aide Girart à se défendre contre ses ennemis 553-4, 562-565; promet Aupais à Fouque 566; la lui donne 590-1; ménage une trêve entre Girart et ses ennemis 568, 607; fait délivrer les prisonniers de Girart 600; reçoit vingt mille marcs d'or de Girart 615; sa beauté 560, 604; sa bonté 612; son influence sur le roi 609.
Elmon le fils Turol 280.
Embrun 99, 134.
Engilbert 229; homme de Charles.
Engoïs, fille d'Auchier de Montbéliard, 501, 503, 512, 599.
Enguerrant, seigneur d'Abbevlle, 110, 114-5, 117, 123, 229; homme de Charles.
Enissanz 550; seigneur breton?
Erans 229; homme de Charles.
Ernaut de Girone 192; homme de Charles.
Ertaut de Forez 323; homme de Girart.
Escarabele, Garin d' —.
escarboucle, douée d'un pouvoir éclairant, p. 25, n. 1.
Escarpion 59; la terre d' — tenue par Boson 190, 210, 449.
Esclaudie 195.
Escobarts 72, 349, 398.
escondire, p. 99, n. 1.
Escuariens (?) 137.
Espagne 36, 614; chevaux d' — 309; mulets d' — 318; or d' — 12, 346; les ports d' — 139, 318.
Espandragon, la forge d' — 150.
Estais, père de Fouchier, 123, 586.
Estais 547; homme du roi.
Etienne, le comte — 252; homme de Girart.
Evrart 230.
Evroïn de Cambrai 123-5; homme du roi,
exil outre-mer, p. 67, n. 3.

Facebelle, cheval, 159.
faide, p. 104, n. 2.
faidit, celui qui est dans la *faide* d'un autre, banni, 331, 599.
faizil, p 90, n. 1.
Felix, fils de dame Béatrix, 113.
feu Saint-Elme, p. 95, n. 3.

Flamands 164, 323, 617; combattent avec Charles.
Flandre octroyée à Girart 6.
Flore, évêque grec, 19;
Florent 18; le même que le précédent.
Foi, sainte — 242.
Foras, comte, 327.
Forcalquier 99, 134.
Forez 199.
Forez, Ertaut de —.
Foucart 230; homme de Charles.
Foucart, comte de Saint-Médard, 275.
Foucaut 218.
Fouchefant 22; homme de Girart.
Fouchier le maréchal ou le marquis, habile enchanteur, 59, 75-6, 123, 129, 130, 141, 155, 159-60, 202, 216, 248, 255, 328-9, 349, 359, 366, 381-2, 386-7, 394-7 (†), 401, 436, 530; son éloge 127; homme de Girart.
Fouque, comte, fils d'Odilon, cousin et allié de Girart; né en Allemagne 321; pourvu d'un chasement par son père 2; terres qu'il occupe après la mort de celui-ci 190; possède à Orléans un palais et des juifs 105, 106, 113, 116, 439, 549; donne à Girart des conseils pacifiques 95, 343, 350-2, 457, 622, 630; son éloge placé dans la bouche de Charles 321; envoyé par Girart en ambassade auprès de Charles 100-28; exhorte ses hommes à bien faire 377-8; incendie Bourbon 406; surprend Charles et le met en fuite 411-2; est fait prisonnier 495; livré à Aupais qui devient amoureuse de lui 551 attaqué par Oudin, avec la permission du roi 559, 564; bat Oudin et le fait prisonnier 565-82; épouse Aupais 590-1; en a quatre enfants 608; fait présent de cent chevaux au roi 616; la guerre ayant recommencé, il prend le roi et lui rend la liberté 625-6; lui fait hommage 635; ses libéralités envers les monastères 624, 634. Mentions diverses 43, 51, 57, 72, 74-6, 84, 89, 91, 99, 135-6, 141, 152-3, 155, 157, 160-1, 163-4, 169, 174-5, 180, 188-9, 197, 255, 327-8, 348, 373, 376, 388-9, 391, 398-9, 404, 407-8, 414, 417, 429, 440, 443-7, 454, 470, 475, 477, 489, 499, 583-8, 595-6, 598, 600-2, 605, 615, 638-9, 669, 671-3.
Fouque, serviteur de Berte, 497.
Fouque d'Angers 231; homme de Charles.
Fouque de Mont-Folet 493 (†).

Français 7, 9, 21, 50, 200, 215, 316, 434, 449, 455, 562, 596, 617; combattent avec Charles.
France 35, 56, 138, 148, 315, 320, 522, 534-5, 646, la — de Louis 521; Saint-Denis en — 199; Saint-Remi en — 198; Soissons est en France 241; la France ne contient pas le Vermandois ni le Berry 199.
Francion, le roi — 190.
Freelent 146; homme de Charles.
Freelent, le fils de — 500; homme de Girart.
Frise, Armant, duc de —; Raimbaut de .
Frisons en guerre avec Charles 191.

Gace, vicomte de Dreux 25, 88-9, 106 (p. 54, n. 1), 114, 227-8, 233, 248, 335, 352, 382, 398, 437, 489 (†); homme de Charles et l'un de ses meilleurs conseillers.
Gaignarz, p. 105, n. 1.
Gale de Niort 178.
Galeran de Senlis 84, 106, 113-4, 171, 186, 229-30; homme de Charles.
gant plié présenté comme gage, p. 64, n. 3.
Gap 99.
Garcen, moine, 644, 648, 664.
Garenne, château appartenant à Girart, 119.
Garignon, résidence de Gilbert de Senesgart, 75-6.
Garin 146; homme de Girart le même que le suivant?
Garin d'Aix 343; homme de Girart.
Garin Brun, charbonnier, 531.
Garin d'Escarabele 230, 437, 452-3; homme de Charles.
Garnier de Blaye 172, 174-5; cousin de Girart et homme de Charles.
Gascogne, fait partie des possessions de Girart, 39, 400.
Gascons, combattent avec Girart 11, 115, 136, 147-8, 318; passent à Charles 348, 352, 377, 379, 400, 434, 480; méprisés 382, 405.
Gaur (Gave?), rivière, 445.
Gautier de Brane 204.
Gautier Maureil 490; homme de Girart.
Gautier de Mont-Cenis 292; le même que Gautier de Mont-Rabei.
Gautier de Mont-Escart 440; homme de Girart.
Gautier de Mont-Rabei, frère d'Alon, 235, 241-2, 382, 386 (†), 387; homme de Charles. Cf. Gautier de Mont-Cenis.
Gautier de Saint-Remi 261; homme de Charles.
Gazil 157.
Genenc 109.

Genenc, l'épée du roi — 325.
Gênes (?) 405.
Genevois 599.
Genon d'Aiglin, l'épée de — 339.
Gerome 146, 331; homme de Charles.
Gervais 37, 538; homme de Charles.
Gervais, saint — 547, 571.
Gilbert de Senesgart, comte, fils d'Odilon et cousin de Girart, 75-6, 78-80, 133, 146, 175, 180, 189, 230, 262, 288, 343, 348-9, 373, 382, 406, 412, 417, 429, 430, 437, 476, 494-5 (†), 530.
Gilbert de Taragone 319; homme de Girart.
Girart de Roussillon 190, 202, 464; fils de Drogon, qualifié de duc 190, 589, 626, 639, 677; de comte 197-9, 222, 233, 235, 248-9, etc.; de marquis 198; possède trois cents châteaux et trente cités dans le royaume de Charles 70; conduit à la guerre cent mille chevaliers 11. Son éloge 11. Se joint à Charles pour expulser d'Italie les Sarrazins 7; se rend à Constantinople avec une suite nombreuse 8; fiancé à Elissent, seconde fille de l'empereur de Constantinople, 13, 17; sa colère contre Charles qui veut avoir Elissent 26-8; son entrevue avec Elissent 30; consent à épouser Berte, fille aînée de l'empereur, à condition d'être relevé de l'hommage envers Charles 33; héberge le roi et sa suite sur sa terre à Tournus (?) 35; a une entrevue avec la reine 37; est attaqué par Charles dans son château de Roussillon 45 et suiv.; repousse un assaut 56; envoie chercher du secours 58; perd son château par la trahison de son sénéchal 59-62; réussit à s'échapper 63-4; est blessé dans sa fuite 69; se réfugie à Avignon 70; y reçoit ses alliés 70; marche contre Charles 75-7, le rencontre sous Belfau 79-80, est abattu de son cheval par le roi 84-5; le contraint à la retraite 88-9; reprend Roussillon 89-90; sur le conseil de ses barons, il envoie Fouque pour négocier avec Charles 94 ss.; apprend que Charles refuse tout accord 132; appelle ses vassaux et alliés à son secours 135-9; livre bataille à Charles dans les plaines de Vaubèton 141; conduit une charge 163; la bataille étant interrompue par une violente tempête, il reçoit un messager de Char-

les 171-4; va consulter son oncle Odilon 174-80; consent à conclure un accord à condition que le duc Thierri sera exilé 181-3; fait hommage au roi 187; fonde des monastères 188; aide Charles à battre les Sarrazins 195-7; soumet Raimbaut de Frise 199; reçoit l'hommage des deux fils de Thierri 200; le roi le rend responsable du meurtre de Thierri commis par Boson et Seguin 209; les neveux de Thierri lui dressent, avec l'autorisation du roi, des embûches auxquelles il échappe 213; reçoit le messager que Charles lui envoie pour le sommer de venir faire droit à la cour royale 252-4; il délibère avec ses barrons et finalement refuse 258-90; est informé que Charles a envahi sa terre 311; tient conseil à Orivent 313; convoque ses hommes 318; livre bataille à Charles sous Mont-Amele 328; discours qu'il adresse à ses hommes 320; est obligé de battre en retraite 343; envoie Begon en ambassade auprès de Charles 352 et suiv.; apprend que ses propositions sont repoussées 373; chevauche contre Charles 378; le surprend à l'improviste près de Civaux 381; est battu 400-1; se voit abandonné de tous, sauf des Bourguignons 403; se dirige vers Roussillon 406; avec l'aide de Fouque il surprend et bat Charles sous Vaucouleurs 410-1; massacre des chevaliers réfugiés en lieu saint 413-4; maintient la guerre pendant cinq ans 416; est assiégé dans Roussillon 417-8; le portier livre une porte du château à Charles 418-20; Girart s'échappe 425, 429; se réfugie à Dijon 430-1; surprend et défait Charles qui dirigeait un convoi de vivres sur Roussillon 441 et suiv.; envoie un moine porter à Charles des propositions de paix 458 et suiv.; ses propositions étant repoussées, il se rend à Dijon avec son butin 469-70; il rassemble des chevaliers et des soudoyers de toutes parts 471-3; marche contre Charles, qui, prévenu, l'attend 479; vaincu et blessé 491, il échappe à grand'peine par la fuite et se réfugie à Besançon 495-6; l'approche de Charles l'oblige d'en sortir 500; il s'enfuit lui septième de Bourguignons, et lutte avec succès contre dix Lorrains 501-5; il est surpris

par vingt chevaliers, et ayant perdu presque tous les siens, se réfugie avec Berte dans la forêt d'Ardenne auprès d'un ermite 509-10 ; des larrons lui enlèvent ses armes et son cheval 511. L'ermite l'adresse à un autre ermite qui lui donne de sages conseils 513-4; Girart consent à grand'peine à renoncer à ses projets de vengeance contre Charles 515-21 ; il se résigne à faire pénitence 521. Il apprend que sa tête est mise à prix par Charles et change de nom 526. Il tombe malade chez des gens au cœur dur qui le font jeter à la porte 526-8. Il se fait charbonnier 531. Il se décide, sur le conseil de sa femme, à rentrer en France 535 ; se présente à la reine et se fait reconnaître en lui montrant l'anneau qu'elle lui a donné (§ 37) 537-40. Le roi, le croyant mort, lui accorde son pardon, à la demande de la reine, et devient furieux en le voyant en vie 545-6. Il rentre en possession de sa terre en plaine 549; il se rend à Roussillon et y est accueilli avec enthousiasme 556-9; envoie un cheval à Fouque 572 ; se rencontre à Roussillon avec Fouque qui lui amène ses ennemis prisonniers 584; assiste aux fêtes du mariage de Fouque et d'Aupais et prend part au jeu de la quintaine 590-4; apprend que les Bourguignons se sont soulevés en sa faveur et ont chassé les garnisons françaises 595-6 ; reçoit de son oncle Audicas vingt mille marcs qu'il donne à la reine 597; donne Engoïs a Bertran, fils de Begon, 598-9. Une trêve de sept ans est conclue, grâce à l'entremise de la reine, entre le roi et Girart 607. Girart a deux enfants 608; découvre un trésor dans les arènes d'Autun et en envoie une partie à la reine 613-6. Les sept années de la trêve expirées, la guerre recommence entre le roi et Girart 617. Girart a un mouvement d'orgueil en contemplant son armée rassemblée sous Roussillon 618-9. Son jeune fils assassiné par Gui de Reynel 620-1. L'armée royale étant battue et le roi prisonnier, Girart se déclare prêt à accepter tout arrangement 629. Par l'entremise du pape, la paix est conclue et Girart fait hommage au roi 633-5 ; se rend en France auprès du roi 639-40, 646; reçoit de faux rapports sur

sa femme 650-2; est convaincu de leur fausseté par un double miracle 657-9; reconnaît Guintrant, l'un de ses anciens vassaux, 665; laisse une partie de sa terre à Fouque et le reste à Dieu 671-2. Fondations pieuses 672, 674-5. Girart et Berte ensevelis à Vezelai 677.
Giraut, fils d'Audoïn, vicomte de Limoges, 218; homme de Charles.
Giraut, comte, 506-8; homme de Charles.
Giraut de Mont-Revel 336-7; homme de Girart.
Gironde 190.
Girone 99; Ernaut de —.
Godefroi, le duc — 84, 106; porte l'enseigne des Allemands 143; homme de Charles.
Golgas 550; seigneur breton?
Gontelme, comte, 534.
Goths 434.
Grecs 47; soie grecque 12.
Gren de Madaur, épée de — 445.
Grimau 133; homme de Girart.
Groin, gué de — 502.
Groing, Le —.
Gui, chapelain de Berte, 657-8.
Gui, fils de Fouchier, 566.
Gui de Mont-Ascart 230; homme de Charles.
Gui de Mont-Secret 491 (†).
Gui de Poitiers, duc, 143-5, 146 (†); autre du même nom 263 (? voy. p. 135, n. 1), 398; hommes de Charles.
Gui de Ravenne 410; homme de Girart.
Gui de Risnel 620-1; homme de Girart.
Guigue 99, 175, 323; homme de Girart; Raimon fils de —.
Guihomart, 381, 398; homme de Charles.
Guilemer, serviteur de Girart, 666.
Guillaume 252; homme de Girart; le même que le suivant?
Guillaume d'Autun 77, 86, 134, 141, 258.
Guillaume de Poitiers, comte, 231-2; homme de Charles.
Guillaume le Tosanz (Toulousain?) 347; homme de Girart.
Guinant, comte, 229; homme de Charles.
Guinant, comte de Balone (ou Guintran, voir p. 158, n. 4), 319; homme de Girart.
Guinart, comte, 135, 166, 263 (?), 275, 304, 317, 382, 398 (†); homme de Girart.
Guinemar 506; homme de Charles.
Guinguenez 550; seigneur breton?
Guintrant 146, 304, 319 (voir

p. 158, n. 4), 665-6, 674; homme de Girart.
Guiterne 223.

habit monastique revêtu par un mourant, p. 98, n. 2.
hanaps de l'œuvre de Salomon 216.
hart, la —! cri, 425 ; voy. aux additions et corrections.
haubert, description d'un — 246.
Hauteflor 378.
Helluin de Boulogne 114, 143, 161 (†) ; homme de Charles.
Henri, comte, 310, 380, 389 (†), 546 (?) ; homme de Charles.
Henri 174-5 ; homme de Girart ; probablement le même que le suivant.
Henri de Vienne 323 ; homme de Girart.
Herupois 323, 325 ; combattent avec Charles.
Herupois, pays, 565.
Hervieu, archevêque, 292.
Hervieu, hôtelier d'Orléans, 536-7, 542.
Hilaire, saint — 561.
Hoël, seigneur breton, 147.
Hongrie, 47, 76, 499, 515, 521 ; Oton, roi de —.
honneur, concession à titre gratuit, p. 70, n. 4.
Hugonet, serviteur de Berte, 497.
Hugues, l'abbé — 499.
Hugues 323 ; homme de Girart.
Hugues, chambellan de Girart, 135.
Hugues, serviteur de Girart, 666 ; le même que le précédent ?
Hugues, duc d'Aquitaine, 263 ; homme de Charles.
Hugues de Blois 631-2 ; homme de Charles.
Hugues de Broyes 84, 106, 352 (?), 443 (?), 450, 487 ; homme de Charles.
Hugues de Montbrizane (n'est surnommé ainsi qu'au § 204), comte, 204, 212, 328, 338, 40, 352, 382, 495 ; homme de Charles.
Hugues d'Orivent 496.
Hugues de Poitiers 325.
Hugues de Valchenu 504 (†), 506 ; homme de Charles.

impératrice, l'—, voy. Elissent.
Inde, haubert fait en — 246.
Isembert 36 ; homme de Charles. Le même que l'un des deux suivants ?
Isembert de Braine 229 ; homme de Charles.
Isembart de Riom 109 ; homme de Charles.
Islei (l'Isle-Aumont) 624, 632.

Jaguz, seigneur breton? 550.
jaseran, p. 51, n. 1.
Jean (saint), reliques de — 18.
Jehan 146; homme de Girart.
Jehan Chatuis 144; homme de Girart; le même que le précédent?
Jocel Maunatz, noms pris par Girart, 526.
Jocel de Verdona 319; homme de Girart.
Joffroi 135, 242; homme de Girart.
Joffroi 574; homme de Girart, probablement différent du précédent.
Joffroi d'Angers, comte, 88, 89, 106, 115, 143, 152, 154, 232-3; homme de Charles.
jongleurs, 598, 674.
Jordane 204; pays tenu par Boson.
Juifs d'Orléans 105, 438-9, 549.
Jura 7.

Kyrie, cri des Allemands, 392.

laine, usage de porter de la — à l'exclusion du linge, p. 235, n. 4.
Landri de Mont-Guinar 451 (†); homme de Girart.
Landri de Nevers, l'un des conseillers de Girart, 98, 133, 174-5, 179, 265, 310, 391 (†), 397, 401, 530.
Laon, résidence royale, 54, 564. Voy. *Mont-Laon*.
Le Groing (Logroño?) 564.
Lengroine 305.
Léonard (saint) 293, 600.
Léonard, la terre ou gît saint —, le Limousin, 349.
Letis 163.
Liban 612.
Limoges, Giraut, vicomte de —.
Limousin 400.
Lohier (l'empereur Lothaire?) 531.
Loire 55, 94, 113, 323, 551.
Lombardie (Italie) 47, 72.
Lombards 382, 398; combattent avec Girart.
Longobard, un — guide dans Constantinople l'ambassade de Charles, 14.
Lorraine 39, 101, 107, 127, 372.
Lorrains 7, 115, 163, 200, 325, 352, 485, 502, 504, 505; combattent avec Charles 163, 502-5; ailleurs avec Girart.
Louis, roi de France, 101, 107, 155, 521.
Lyon 77, 596.

Mâcon 77, 141, 596; Rainaut de —.
Madaur, Gren de —.
Madeleine (sainte), invoquée

514 ; son corps rapporté d'outre-mer, 612-3, 666-7, monastère fondé en son honneur à Vézelai 640.
magiciens 15.
Mainfroi (?) 242 ; homme de Girart.
Majorque, envoie un tribut au duc Drogon, 99.
Malo, cri des Bretons, 147.
Manacier, chambellan de Girart, 621.
Manceaux 152, 155, 325, 400 ; combattent avec Charles.
mandragore 19.
Manecier 117 ; homme de Charles?
Manecier 348 ; homme de Girart.
Manecier, fils de Raimon, 66 (†) ; homme de Charles.
mangons p. 131, n. 4.
Mantes 107, 363, 559.
Mappemonde 195.
Marcel (saint) 100.
marelle, jeu, p. 207, n, 2.
Mareston, cri de Boson, 448-50.
Marmion, l'épée de — 150.
Maroc 393.
Martin (saint), 64.
Mathieu (saint), reliques de — 18.
Mauguio 668 (p. 314, n. 1).
Maunaz, Jocel —.
Maureil, Gautier —.
Maurienne, vallée de — 134.
Medon 551.
Meiron, la broigne de — 216.
Meravil (?) 201.
Merianz, chevalier breton, 493.
Metz 50.
Meuslic (?) 107 (p. 54, n. 3).
Milon, allusion à un récit concernant ce personnage, 47.
Milon, duc, 421-2, 429 ; homme de Charles.
Milon d'Aigline, son trésor, 65 ; cf. p. 221, n. 1.
Milon d'Alui 129 ; homme de Charles.
Milon d'Urgel, l'épée de — 336.
Mir, Pui de —.
Monbilenc, écu et lance de — 325.
Monbresel, Armant de —.
Monbrizane, Hugues de —.
Monlui, Pui de —.
Mons, Berlant, marquis de —.
Montaigu 77.
Montalois, château appartenant à Girart, 119.
Mont-Amele, château enlevé à Girart par Charles, 308-13, 320, 435.
Montargon, château appartenant à Gilbert de Senesgart, 190 ; forêt de — 75, 78, 119, 429 ; autres mentions 202, 210, 214, 495 ; 553, 559.
Montarmant, Pons de —.
Mont-Ascart, Gui de —.
Montbéliard 72, 127, 135, 164, 317, 398 ; Auchier de —.
Mont-Bran 229.
Montbrizane, Hugues de —.
Mont-Brisage, Carbonel de —.

Montbrun 407.
Montcardon 99, 134.
Mont-Caucei 184; *Mont-Causil* 157, 201.
Mont-Cenis 24, 145, 599; Gautier de —.
Mont-Claré 582.
Mont-Elei 370.
Mont-Escart, Gautier de —.
Mont-Escliz, Saloine de —.
Mont-Espel 223.
Mont-Espir 130; le même que le précédent?
Mont-Estic 107 (p. 54, n. 4).
Mont-Folet, Fouque de —.
Montfort, comte de — 178.
Mont-Gangier 246.
Mont-Gelais 547.
Mont-Guinar 259; Landri de —.
Montismat, Aimon de —.
Mont-Jarnes 145.
Mont-Joux 7, 140, 145, 599, 668.
Mont-Laçois (?) 59.
Mont-Laon, résidence royale 86, 134, 407. Voy. *Laon*.
Mont-Morel 373.
Mont-Rabei, Gautier de —; Pierre de —.
Mont-Revel, Giraut de —.
Mont-Saint-Michel 550.
Mont-Saint-Proin 461; Auchier de —.
Mont-Secret, Gui de —.
Mont-Sorel 89, 108.
mosaïque 103, 128.

Narbonne 71; Aimeri de —, 319.
Navarrais 136, 164, 318, 342; combattent avec Girart.
Nevelon, comte, seigneur de Soissons, 241.
Nevers 104, 352, 406; Landri de —.
Nicée 5.
Nîmes 405.
Niort 140; Gale de —.
Nivelle, Rotrou de —.
no genc (ou *nogenc?*), cri de guerre, 325.
noms de Dieu, prière, pp. 84, n. 1, 308, n. 3.
Normandie, Richart de —.
Normands 7, 149, 200, 316, 323, 381, 400, 449, 617; combattent avec Charles.
Noyon 107, 166, 559, 582; Andefroi de — (par erreur au lieu de *Mantes?*) 113; Aimeri de —.

Odilon, comte, oncle de Girart, 2, 7, 99, 138, 141, 153, 156, 157-8, 162, 166-8 (†), 175-7, 180, 182, 306; ses terres 99, 134.
Odon, comte, 566, 581, 601; homme de Girart.
Olivier, 245-6, 332.
Oridon 551, 559, 566.
Orivent 313; Hugues d' —.

Orléans, résidence royale, 92, 94, 102, 114-5, 182, 282, 303, 323, 437, 455, 536, 565, 574; épée d' — 326 (?); voy. *Juifs, Saint-André, Sainte-Croix, Saint-Eloi.*
Orlenois 140, 565.
orme, à Roussillon, 89, 132, 296.
oscle 16, 37, 553, 591.
Ostril, saint — 157.
Otoer 547; homme de Charles.
Otoïs 163; homme de Girart.
Oton, roi de Hongrie, 499, 515, 521, 545.
Oton le Champenois 484, 489 (†); homme de Charles.
Otrant, duc, 229; homme de Charles.
Oudin, fils d'Ardenc, 133; homme de Girart,
Oudin, neveu de Thierri, cousin germain d'Aupais, 561, 590, 611; sa grande richesse 585; il excite le roi contre Girart 551, 563; assiège Aupais et Fouque 559; est battu, blessé et pris par Fouque 576-82; refuse son assentiment au mariage de Fouque et d'Aupais 590; prie le roi d'intercéder en faveur de sa délivrance 602; s'oppose à tout accord 616-7. Autres mentions 592, 596, 600, 604-5, 607, 611.
Paiens, les — d'Afrique attaquent Rome 3, 5; sont battus par Charles et Girart 7; païens d'Espagne 7; païens d'outre-mer 193.
pain pétri avec de la cendre, p. 240, n. 1.
Pape, le —, 2, 13-4, 25-6, 28-33, 617, 633-6.
Paris, résidence royale, 190, 203-5, 220, 255, 282, 314, 323, 432-3, 586.
Paul (saint), reliques de — 18.
Pavie 76.
Pépin, fils aîné de Charles, 561, 601, 611, 616.
Périgord 400.
périr, être damné, p. 97, n. 1.
Picards 149, 323; combattent avec Charles.
Pierre de Mont-Rabei, fils de Gautier de Mont-Rabei, 233, 235-57, 269-306, 332-4, 352, 368-9, 382, 385-6, 481, 490-2.
Poitevins 323, 379, 400; combattent avec Charles.
Poitiers 398; duc de — 379, 381; Gui de —; Guillaume de —; Hugues de —.
Poitou 110.
Pons 72, 84, 93, 144, 146, 153, 163; homme de Girart.
Pons, fils de dame Béatrix 113.
Pons de Belvezer (Beauvoir ?) 117; homme de Charles.

Pons de Braine 485, 487 (†); homme de Charles.
Pons de Clais 123; homme de Charles.
Pons de Montarmant 453; homme de Girart.
Pons de Tabarie; voy. Bernart, fils de —.
Ponsenier 22; homme de Girart.
Pont du Gard (?) 72.
Ponthieu 114, 170, 451.
Port Andon 551.
Portz Cairaz 526.
Pouille 7.
Pré de Néron, près Rome, 166.
premiers coups, privilège de porter les — en bataille, p. 316, n. 1.
Provençaux 11, 115, 149, 156, 164; combattent avec Girart; semblent l'avoir abandonné dans ses revers 377-8, 405.
Provence 39, 72, 406; tenue par Odilon 134, 138; plus tard par Fouque 579.
proverbes 328, 351, 432, 624.
Pui, le — 668.
Pui-Aigu 88, 478.
Pui de Mir, lieu situé à l'extrémité de la Bourgogne, 130.
Pui Monlui 129.
Pui de Trez 143.
Purgele, dans le nord de l'Espagne, 99, 134.

Querci 318; enlevé à Girart par Charles 400.
Quinquenie (?) 47.
quintaine, p. 1, n. 2.

Raimbaut de Frise 199, et p.-ê. 190 (p. 105, n. 1).
Raimon 137; homme de Girart; le même que le suivant?
Raimon, fils de Guigue, 595-6; homme de Girart.
Raimon Berengier de Barcelone 319; allié de Girart.
Raimon Borel, le heaume de — 336.
Rainaut de Mâcon 141, 323; homme de Girart.
Rainier, fils d'Ardenc, 164, 325-6, 511; homme de Girart.
Rainier, charbonnier, 531.
Rame 99.
Ramon, cheval de Girart, 66, 84.
Rancaire 315, 513.
Ranchopie, Amailes de —.
Ranoul 252; homme de Girart.
Ratier 324 (†); porte fanion de Charles, 324.
Ravenne 61; Gui de —.
Reims, cité, résidence royale, 1, 95, 98, 149, 254, 258-9, 274, 314, 346, 639; archevêque de — 32; roi de —, voy. Charles; *Saint-Remi de* —.
relief, droit de — p. 172, n. 3.
Remi (saint), 84.

renard, terme injurieux, p. 66, n. 1, 156, n. 4.
Renier 67 (†); homme de Charles.
résidences royales, voy. *Beauvais, Chartres, Compiègne, Laon, Orléans, Paris, Reims, Saint-Denis, Saint-Faire, Saint-Remi, Soissons.*
Rhin 400, 568, 614 (*Rune ?*).
Rhône 73, 77.
Ribagorça (?) 99, 134.
Ricart 72, 84, 93, 144, 146, 153, 163; homme de Girart.
Richart, comte, 230, 248; homme de Charles.
Richart de Comborn 231; homme de Charles.
Richart de Normandie, vicomte, 398; homme de Charles.
Richier (?) de Dreux 106; homme de Charles.
Richier de Sordane, sénéchal de Girart, livre Roussillon au roi 58-61, 89,90 (†), 559, 594.
Rigaut d'Argence (?) 138; homme de Girart.
Rigobert, saint — 530.
Riom, Isembart de —.
Risnel, Gui de —.
Rivier 246.
Robert 252; homme de Girart.
Rochemaure, Bernart de —.
Rogier 146.
Romagne 7.
Romains 47.
Rome, dépend de l'empereur de Constantinople 4, 5, 6, puis du rois de France, 35; le fils du roi couronné à — 616; les sages de — 179; voy. *Pré de Néron, Saint-Pierre.*
Rossel, cri, 154.
Rotrou de Nivelle 159 (†); homme de Charles.
Rouergats 115.
Rouergue 318.
Roussillon, château situé près de la Seine, 90, 258; résidence habituelle de Girart 131-2, 188, 209, 233, 235, 258, 415, 617; assiégé par Charles et livré en trahison 45-66, 111; repris par Girart 88-90; de nouveau assiégé par Charles et livré en trahison 417-29; affamé 436-7; tentative de ravitaillement 437-42; Charles battu s'y réfugie 201, 455-74; bataille dans la plaine, sous — 494, 545; donné à la reine 553; les habitants de — accueillent Girart 555-9; l'aident contre ses ennemis 574-7, 581; vallée de — 618, 672.
Roussillon (*Ruscino*) 99.
Roussillonais, tenu par Drogon, 99.
Roussillonais, les — combattent avec Girart 139; probablement les habitants du Roussillon.

royaux, cri des troupes royales, p. 186, n. 3.
Rune, voy. *Rhin.*

safre, p. 164, n. 3.
Saint — voir à la fin de la lettre.
Salins 599.
Sallons 599.
Saloine de Mont-Escliz 113.
Salomon, œuvre — 73, 216.
Salomon, seigneur breton 381; homme de Charles.
Salon, gué de — 554.
Sans, prés de — 114.
Saône 35-6, 77.
Sarrazins, construction due aux — 65; trésor amassé par les — 665 (par lès Sarrazins, il faut entendre les Romains); au sens propre, 124, (ordinairement, pour désigner les Sarrazins proprement dits, l'auteur se sert des termes *Africains,* ou *païens*).
Saxe 473.
Saxons, combattent avec Charles 39, 161, 163-4; contre Charles 190-1.
Seguin 505; homme de Girart.
Seguin, fils d'Odilon, qualifié de vicomte 71, 282, de vicomte de Besançon 75, 306; tient le comté de Besançon 190; complice du meurtre de Thierri 205, 208; d'accord avec son frère Boson pour donner à Girart des conseils belliqueux 187, 315-6; ses terres données par Girart à Bertran 599; autres mentions 153-5, 157, 166, 180, 189, 242, 283, 304, 323, 327, 332-4 (†), 366, 400, 530.
Seguran de Syrie, roi païen, 195-6.
Seine 78, 90, 119, 323, 428, 624, 633, 672.
Senebrun 405 —, de Saint-Ambroise 136, — de Bordeaux, 147, 347; fils d'Yon 347; homme de Girart.
Senesgart, château appartenant à Girart et situé près de Roussillon, 119, 437, 656; Gilbert de —.
Senlis, Galeran de —.
Sens-sur-Yonne 36.
sergents, leur sort au moyen-âge, p. 280, n, 7.
Sicaire (saint) 95.
Simon (saint) 66.
Sisteron 99.
Sivrans 137.
Soissons, résidence royale, 95, 98, 252, 254-5, 258-9, 274, 314, 455; ceux de — combattent avec Charles 323; l'évêque de — 25; Saint-Médard de — 248; Névelon, seigneur de —.
Sordane, Richier de —.
Sortic 107 (p. 54, n. 5).

sorts, usage de consulter les — p. 185, n. 4.
Suse 145, 190.
Syrie, Seguran de —.

Saint-Ambroise, Senebrun de —.
Saint-Ambrui, le gué de — 129.
Saint-André, à Orléans, 536.
Sainte-Croix, à Orléans, 117, 547.
Saint-Denis, abbaye près Paris, résidence royale, 22, 199, 291; l'abbé de — 24-5; le prédicateur de — 125; Charles de — 163.
Saint-Domin, écu et lance de — 339.
Saint-Eloi, à Orléans, 116, 128; l'abbé de — 106.
Saint-Fagon 554.
Saint-Faire, résidence royale, 54, 95.
Saint-Félix, bourg de — 113.
Saint-Flor, colline, 66.
Saint-Florent, château appartenant en propre à Girart, 369.
Saint-Germain, abbaye près Paris, 206.
Saint-Judas (?) 466.
Saint-Lambert 372.
Saint-Laurent, Doitran de —.
Saint-Macaire, Auchier de —.
Saint-Maixent, broigne de — 337.
Saint-Marcel, chapelle de — 110, 217.
Saint-Martial (de Limoges ?) 405-6; le vicomte de — 226.
Saint-Maurel, lieu appartenant à Girart, 223.
Saint-Médard, à Soissons, 248; Foucart, comte de —.
Saint-Nicolas, église, 509.
Saint-Pierre, à Rome, 399.
Saint-Prexant, abbaye, 44.
Saint-Proin, Auchier de Mont —.
Saint-Remi, abbaye à Reims, résidence royale, 88, 91, 198, 254, 274; l'abbé de — 18, 30; Charles de — 135-6; Gautier de —.
Saint-Sauveur, abbaye, près de Roussillon, 458; les chanoines de — 557; l'évêque de — 604, 606.
Saint-Sepulcre 6.
Saint-Sever, château royal, 348.
Sainte-Sophie, à Constantinople, le moutier — 26, 653-4; le bourg — 15.
Saint-Vidal 287.
Saint-Vincent, près Paris, 291.

Tabarie, Bernart, fils de Pons de —.
tafur p. 30, n. 1.
Tarascon, comté de — 190.
Tarragone, Gilbert de —.
tâtonner, usage de se faire — p. 132, n. 1.
terrassements ayant pour objet

d'obstruer les portes des villes assiégées, p. 107, n. 2.
Teüs 103.
Thibaut 252 ; homme de Girart.
Thierri d'Ascane, duc, 40-1, 101, 106-9, 111-4, 123, 150-1, 156-7, 163, 166-8, 176, 182-4, 187-9, 199-213 (†), 483, 635 ; — de Mont-Causil 157 ; duc marquis 163 ; homme de Charles.
Thierri, fils de Fouque, 608.
Thomas (saint) 98, 466.
Tibert de Vaubeton 36, 40, 171-5, 235, 352, 454 (†) ; homme de Charles.
Tiois 156, 200, 629.
Tonon 554.
Toulon 99, 134.
Toulousain, les hommes du — combattent avec Girart 318.
Tourangeaux 152, 155 ; combattent avec Charles.
Tournus (?) 35.
Tours 194.
Trémoigne 161.
trésors, découverte de —, p. 287, n. 1.
Trez, *Pui de* —.
Troïlon 532.
Troyes 91, 603, 624 ; Arbert de —.
Turcions, les — 216.
Turin, Amadieu, seigneur de —.
Turol, Elmon fils de —.
Tyr 4.

Uielart 398 ; homme du roi.
Urgel, Milon d' —.

Valbrune 352.
Valchenu, Hugues de —.
Val-de-Dun 134.
Valée, cri des Angevins 154.
Valence 579.
Valençon 170.
Valerne 461.
Val-Landesc, Arluin de —.
Val-Mucon 352.
Val-Nuble 216.
Val-Olec, Bertran de —.
Val Troas 327.
Vaubenc 164.
Vaubeton 126, 132, 136, 140-2, 166, 190, 671 ; Alon de — ; Tibert de —.
Vaucouleurs 232, 407, 553 ; abbaye près de —, 414.
Vaugruage, Aimon de —.
Vauluc, cri du comte Henri, 389.
Vaupréonde 195.
Vautriz, 170.
veautres 45, 109.
Vengence, voy. *Argence*.
Verdel, la terre d'outre — 89.
Verdona, Jocel de —.
Verdun 407 ; Antelme de —.
Verduneis 323.
verges pelées, symbole de paix, p. 112, n. 2.
Vermandois 199, 323 ; les

hommes du — combattent avec Charles.
Vezelai 612; monastère fondé à — en l'honneur de sainte Marie-Madeleine 640-2, 675-6; Girart et sa femme ensevelis à — 677.
Vienne, rivière, 384, 390.
Vienne 579, 596; Henri de —.
Viennois, les — combattent avec Girart 164.
vilains, préjugé contre les — p. 28, n. 2.
Vilemaur, Arbert de —.
Vimeu 114.
Vouterne, p. 4, n. 2.

Wissant 114.

Yon, ses fils, 48, 347.

FIN

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 3, n. 1. Lorsque cette nôte a été imprimée, M. le comte Riant n'avait pas encore publié son édition de la fausse lettre d'Alexis où il établit solidement ce qu'il avait simplement indiqué dans ses *Exuviæ (Alexii I Comneni Romanorum imperatoris ad Robertum Flandriæ comitem epistola spuria.* Genevæ, 1879, in-8°; cf. *Archives de l'Orient Latin*, I, 71-89.)

P. 27, dern. ligne. « Mont Laçois » est bien douteux; il faudrait p.-ê. corriger « Montargon », cf. § 202.

P. 35, n. 2. Lisez : « Je conserve l'expression... »

P. 36, l. 13. « maréchal », lis. « marquis ». — Même page, il faut intervertir les n°s des notes 3 et 2.

P. 37, n. 1. « Châlon », lis. « Chalon. »

P. 42, l. 4 du bas. « Verdel » est p.-ê. Verceil? cf. § 61.

P. 54, n. 5. Au lieu de 1142, lis. 1122.

P. 64, note 3. On peut encore citer ces vers du poëme de Jonfroi :

> Devant lo roi, tot en present,
> Son gant pleie, si le li tent.

Et celui-ci, de la chronique de Jordan Fantosme (v. 58) :

> Veez mei ci en vostre curt prest de pleier mun gaige :

Ibid., note 4, au lieu de 17 et 24, lisez 24 et 28.

P. 73, n. 5. Au lieu de § 98, lis. § 99.

P. 94. L'appel de la note 3 doit être placé après le mot « Bavière », l. 8 du bas.

P. 127, note 6. Ajoutons qu'un heaume ayant appartenu au roi Didier *(Desiier)* est mentionné dans *Gaydon*, v. 3107.

P. 132, note 1, lignes 11 et 12. lis. « leurs hôtes. »

P. 135, note 1, au lieu de § 143, lisez § 398. Le Gui du § 143 est tué au § 146.

P. 142, n. 5. « Faire *do bis* » est à rapprocher de « faire » ou « contrefaire du gros bis », locution que j'ai rencontrée dans divers écrits du xve siècle ou du xvie, mais dont je ne saurais rendre compte. Ainsi, dans le mystère des Trois Doms, joué à Romans en 1509, on lit, v. 7485 : *Bien contrefaiz cy du gros bis.* Dans Rabelais on trouve le juron *vray bis* qu'on traduit, à tort ou à raison, par « vrai Dieu ».

P. 158, fin de la n. 4. Au lieu de « p. 304 », lis. § 304.

P. 164. L'appel de la note 1 doit être placé à la première ligne, après « Vienne. »

P. 174, note 5. Il est probable qu'il s'agit ici de Saint Léonard de Noblat, en Limousin, et non de Saint Léonard de Corbigny.

P. 177, l. 6. La note 4 se rapporte à Gace et non à Hugues.

P. 185, l. 6. Lis. « je ne *le* sais que trop. »

P. 185, n. 4. Il y a dans le fragment de *Gormond et Isembart*, v. 428, un témoignage sur l'usage de consulter les sorts avant d'aller à la guerre.

P. 186, n. 2. Au lieu de 2028, lis. 5028.

P. 189, n. 3, avant dern. ligne. « du S.-E. », lis. « au S.-E. »

P. 203, n. 1. C'est en effet « la hart » qu'il faut traduire. Il ne manque pas d'exemples de ce cri de guerre qui est généralement placé dans la bouche de gens de basse condition :

> Lors [es]crient : « La hart! la hart! »
> Ribaut franceis plein de la jangle.
>
> (Hist. de Guillaume le Maréchal, vv. 17360-1.)

Et dans *Renart*, éd. Martin, I, 277, v. 440-1 :

> Et Renart qui les esgarda
> Si s'escria : « La hart! la hart! »

P. 215, n. 3. Au lieu de *Sompronh*, lis. *Sempronh.*

P. 216-7. Le supplice qui inspire tant d'effroi au moine paraît avoir été particulièrement réservé aux membres du clergé. Voy. *Guillaume le Maréchal*, v. 11626 (dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* pour 1882), F. Sacchetti, nouvelle xxv, etc.

P. 228, dern. ligne. Au lieu de « chassera », lis. « chaussera. »

P. 237, l. 9 du bas. « Tu ne possèdes que les vêtements que tu portes; » le mot à mot serait, je crois, « tu ne peux déclarer par serment... »

P. 266, n. 2. A la fin, au lieu de « n. 1, » lis. « n. 6 ».

P. 281, l. 3 de la note commencée à la p. précéd., au lieu de « et » lis. « ou ».

P. 320, l. 1. Au lieu de « 778 », lis. « 678. » — Av. dern. l. de la note 3, effacez le point après *latinorum*.

P. 322, à l'article « Alsace », ajoutez « duc d' — 567 ».

P. 324, après *Autun*, aj. « *Auvergne*, 39, 56, 110, 199, 400 ; comte d' —, 321 ».

P. 326, à l'article *Bourgogne*, lire 99, au lieu de 9.

Ibid., à l'article *Bretons* les chiffres 617 et 671 sont mal placés : ils doivent venir à la suite du chiffre 449.

P. 329, à l'article « chaser », lire 53 au lieu de 55.

P. 332, à l'article Fouchier, il faut ajouter le chiffre 8.

Le Puy. — Imp. de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23

TAYLOR INSTITUTION LIBRARY
OXFORD OX1 3NA

PLEASE RETURN BY THE LAST DATE STAMPED BELOW
Unless recalled earlier

0 2 SEP 2002